

D-30 (513)

31171

392



ESSAIS SUR LES TONKINOIS

Indochino = *Indos* et *China* (vîn = *noens* et *ca*)

TaiKià = *noens* et *ca*

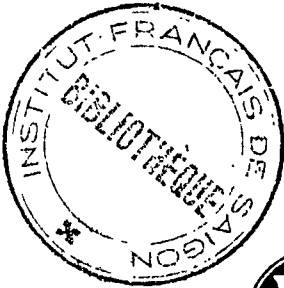
ESSAIS SUR LES TONKINOIS

PAR

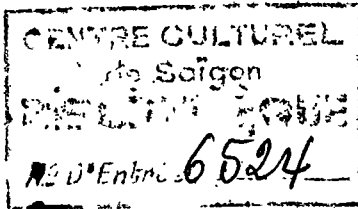
D-30 (573)

G. DUMOUTIER

[Extrait de la *Revue Indo-Chinoise*,
15 mars 1907 + 15 février 1908].



FRANÇOIS MULLER



HANOI-HAIPHONG

IMPRIMERIE D'EXTRÊME-ORIENT

1908

ethn-

ESSAIS SUR LES TONKINOIS

[G. DUMOUTIER a publié dans les journaux de la colonie, sous des titres variés, une série d'études sur l'organisation sociale, l'industrie, les coutumes et les mœurs des Annamites, spécialement des Annamites du Tonkin. Ces études complètent admirablement le grand ouvrage, purement administratif, de LURO. Nous avons cru utile de les réunir en les ordonnant suivant un plan tracé par Dumoutier lui-même dans les derniers jours de sa vie. La plupart de ces articles ont été écrits il y a huit ou dix ans : on ne s'étonnera donc pas d'y trouver de temps en temps des détails de mœurs qui ont disparu aujourd'hui. — CL.-E. M.]

I

LA SOCIÉTÉ.

LA COMMUNE ANNAMITE.

« La commune, a dit Royer-Collard, est, comme la famille, avant l'État ; la loi politique la trouve et ne la crée pas. »

L'étude de la commune annamite offre, sous le rapport des coutumes, de curieux aspects, et le sociologue et l'historien peuvent y trouver, comparativement avec les communes des différentes races européennes dans l'antiquité, des analogies qui vont jusqu'aux conceptions essentielles.

La commune annamite est loin d'être partout la même. Notre esprit moderne qui se complait volontiers dans la généralisation d'un type social unique, croit y voir un système d'institutions bien arrêté et bien fixé : c'est le contraire qui est vrai. La commune, au Tonkin tout au moins, est une société infiniment diverse, et, sous des apparences trompeuses d'uniformité, les institutions les plus opposées s'y rencontrent, à tel point que la condition de l'individu n'est pas toujours la même dans deux communes voisines.

Bien entendu, je ne m'occupe ici que de la *coutume*, c'est-à-dire de la loi non écrite. Pour tout ce qui est la loi écrite, la règle administrative régulière, la répartition et la perception de l'impôt, la mutation de la propriété, la hiérarchie officielle, etc., je ne puis que renvoyer à l'ouvrage fondamental de Luro.

Un proverbe annamite, cité à tout propos, en matière de préséance, donne une idée exacte de la force de la coutume : *Phép vua còn thua lệ làng* : « La loi ne prévaut pas contre la coutume communale. »

Sans entrer dans des détails qui me feraient sortir du cadre modeste dans lequel je veux maintenir ce travail, j'indiquerai les deux principales coutumes autour desquelles se groupent les anomalies, les divergences et les cas particuliers ; je les exposerai telles que je les ai observées, sans me soucier de les mettre en harmonie, comme de simples documents à utiliser par les sociologues.

La première des deux principales coutumes communales consiste dans le classement des habitants dans cinq catégories hiérarchiques, dont chacune a ses devoirs, ses obligations, ses privilèges et ses droits. On appelle cette coutume *vuong-tuoc*, ou de *droit humain*, car elle confère le pouvoir communal à ceux qui tiennent leurs dignités (*tuoc*) du roi (*vuong*). La seconde coutume, qui donne le pouvoir aux vieillards, s'appelle *thien-tuoc*, ou de *droit divin*. C'est aux communes soumises à la première coutume surtout que s'adresse la définition de Luro : « *La commune est un petit état gouverné oligarchiquement par des notables qui se recrutent eux-mêmes.* »

Dans la commune soumise à la coutume dite de *droit humain*, la première classe de citoyens comprend les gens titrés et qualifiés en vertu d'une ordonnance royale, c'est-à-dire les mandarins du 1^{er} au 9^e degré. En dépit des règles démocratiques qui président à la formation du mandarinat, on peut dire que les communes ainsi constituées sont plus aristocratiques que démocratiques, car ce sont les classes supérieures qui exercent le pouvoir sans aller toutefois jusqu'à l'indépendance autocratique de celles de nos communes du moyen âge qu'on appelait des seigneuries collectives. La seule possession d'un brevet royal classe son bénéficiaire dans la première catégorie ; mais il ne peut jouir des privilèges attachés à son rang social dans la commune qu'après avoir donné lecture à haute voix du texte de son brevet devant tous les habitants convoqués à cet effet dans la maison commune (*dinh 亭*), et offert un banquet populaire auquel sont conviés tous les inscrits. On appelle cette formalité *lê-khao*, ou bien encore *lê-vong*. C'est le plus haut gradé du mandarinat, parmi les habitants de la commune, qui est le président, ou mieux encore en quelque sorte le maréchal de cette noblesse démocratique ; on lui donne le titre de *thủ-chủ* ; le maire et l'adjoint ne viennent qu'après lui.

La deuxième classe comprend les vieillards au-dessus de soixante ans ; ils sont exemptés de toutes les charges, de tous les impôts de la commune et de toute cotisation dans les festins publics. De même que les notables de la première classe, ils doivent offrir le festin d'initiation. Il est des coutumes qui autorisent à remplacer le festin public par l'offrande, au temple du Génie local, d'un coq cuit, d'une bouteille d'alcool de riz, d'un plateau couvert de riz gluant cuit et de chiques de bétel. Ces offrandes sont ensuite consommées par les seuls notables présents à la cérémonie.

La troisième classe est celle des *ki-mục* : on réunit sous ce vocable les fonctionnaires élus, le maire, l'adjoint, le chef de canton en exercice, et les anciens maires, adjoints et chefs de canton qui ont exercé leurs fonctions pendant toute leur durée légale, qui est de trois ou six ans selon la coutume des communes, et cela sans avoir encouru aucune peine disciplinaire comportant la perte de leurs prérogatives. C'est à eux qu'il appartient de convoquer le conseil des notables dans les affaires intéressant la commune ou l'État, et de veiller à l'exécution des décisions du conseil par le pouvoir exécutif, qui est le maire ou son adjoint. Ils sont exemptés de toutes charges, corvées et redevances communales. Ils est possible d'acquérir, à beaux deniers comptants, des diplômes de maire, d'adjoint ou de chef de canton honoraires, lesquels confèrent la qualité de *ki-mục*.

La quatrième classe est celle des *tư-vãn*; ce sont des bienfaiteurs de la commune, aristocrates de finance qui ont acheté leur rang social par des libéralités publiques intéressées. Quand une commune a besoin d'argent pour la construction d'un temple, d'un pont, d'une digue, ou pour solder un arriéré d'impôt, elle met en vente la qualité de *tư-vãn* dont elle fixe arbitrairement le prix, d'après l'importance de ses besoins. Cette qualité donne à son titulaire le droit de siéger au 4^e rang dans les assemblées des notables; elle exempte en outre de la corvée communale et de la moitié de l'impôt personnel.

La classe des *tư-vãn* clot la série des catégories supérieures.

La cinquième classe est celle des *hoàng-dinh*. Ce sont : 1^o tous les inscrits du village qui n'appartiennent pas aux catégories précitées depuis 17 jusqu'à 48 ans. Ils sont astreints à toutes les charges et à toutes les corvées communales, doivent répondre à toute réquisition pour exécution de travaux communaux, transports officiels, etc., assister et servir, dans les festins publics, les convives de rang supérieur. De plus, ils payent intégralement non seulement leur impôt personnel, mais encore celui de tous ceux qui en ont été exemptés par une décision communale; 2^o les inscrits depuis 49 ans jusqu'à 59 ans; ceux-ci, en raison de leur âge, sont exemptés de la moitié de l'impôt et des corvées. Nous avons vu qu'à partir de 60 ans, les inscrits étaient d'emblée promus à la 2^e classe de la hiérarchie communale.

Les villages dont les institutions se rattachent à cette coutume sont de beaucoup les plus nombreux au Tonkin.

Dans les communes dites de *droit divin*, le classement social est déterminé par l'âge des habitants, sans considération des grades et des dignités mandarinales. Le premier citoyen de ces communes, qui a également le titre de *thủ-chủ*, est tout simplement le doyen d'âge. Il arrive parfois que ce vénérable personnage manque totalement d'instruction, ou qu'il est dans l'impossibilité physique ou intellectuelle de présider aux assemblées communales; dans ce cas, on lui adjoint le vieillard qui vient immédiatement après lui comme âge.

Les communes qui suivent cette coutume comprennent quatre classes seulement de citoyens:

La première est composée de tous les vieillards au-dessus de soixante ans. On les appelle, selon les localités, *bổ*, *ông cụ* ou *quan lão* (à Hà-dông, *chùm*).

La seconde classe comprend seulement douze membres. Ce n'est pas à proprement parler une classe sociale, c'est un conseil, le conseil des *quan-viên* ; on n'exige d'eux aucune capacité particulière, ils ne sont l'objet d'aucune élection, ils sont simplement désignés par leur ordre d'inscription sur les rôles de la commune. Cette inscription, que nous avons vu fixer dans d'autres communes à l'âge de 17 et 18 ans, est facultative dans celles-ci ; on se fait inscrire à l'époque qui convient, généralement dès qu'on est en état d'acquitter les charges de la commune ; il est des parents qui font inscrire leurs enfants afin de leur permettre d'entrer très jeunes dans les *quan-viên*. Toutefois, cette inscription prématurée n'a lieu que dans les familles riches, car elle impose, pour l'enfant inscrit, l'acquiescement de toutes les charges communales comme s'il était en âge de gagner sa vie ; elle vient donc vicier l'organisation essentiellement démocratique et patriarcale de cette forme communale.

La troisième classe est celle dite des *trois tables* (*ba-bàn*) ; elle est composée de dix-huit membres désignés, comme les *quan-viên*, par l'ordre d'inscription sur les rôles de la commune. Cette dénomination « *trois tables* » provient de ce que, dans les réunions publiques, — conseil communal, lit de justice ou banquet —, les notables (à l'exception des *bổ*, vieillards au-dessus de soixante ans, dont le nombre n'est pas limité), sont assis par tables, à raison de six personnes pour une table. Les *quan-viên* siègent autour de deux tables, ils sont douze, et les *ba-bàn*, qui sont dix-huit, se rangent autour de trois tables.

Les *quan-viên* constituent, avec le maire et l'adjoint, le véritable conseil communal ; ils centralisent et exercent à la fois les pouvoirs législatif, administratif et judiciaire. Dans les affaires importantes ou délicates, ils s'adjoignent le conseil des vieillards et même, dans certains cas, ils réunissent en un véritable congrès le conseil des vieillards, le conseil communal et le conseil des trois tables.

Mais, en général, le conseil des trois tables a des attributions infiniment moins relevées ; c'est à ses membres qu'incombent la préparation et l'ordonnance de toutes les fêtes, l'achat des offrandes à faire aux temples et des mets à servir dans les festins publics. Ils sont les agents d'exécution des conseils supérieurs, les maîtres des cérémonies, les grandes utilités des fêtes communales.

Il y a huit villages de cette coutume dans la seule sous-préfecture de Thanh-tri, de la province de Hà-nội (Hà-dông) ; le plus important est celui de Kê-sét ou Trính-liệt. Toutefois, bien que tous ces villages aient pour base sociale la coutume que je viens d'exposer, ils diffèrent entre eux dans certains détails, au point qu'on peut dire que la constitution de l'un d'eux ne s'applique exactement à aucun des sept autres.

La commune au Tonkin se nomme *làng* ou *xã*. Elle comprend presque toujours, au point de vue territorial, plusieurs hameaux ou quartiers (*thôn*),

lesquels peuvent être eux-mêmes subdivisés (*xóm*). Les métairies isolées, les habitations écartées, qu'on appelle en France, selon les provinces, *mas* ou *borderes*, s'appellent au Tonkin *trai*. La commune ne tient aucun registre d'état-civil, mais seulement un registre d'inscription pour les impôts et la corvée. L'inscription est obligatoire pour tous les garçons de dix-sept ou de dix-huit ans, selon la coutume de la commune. Nous avons vu comment, dans certaines communes, on pourrait devancer la date de l'inscription, au point de faire inscrire des enfants en bas âge. On peut également, dans certains cas, obtenir de différer l'époque de l'inscription obligatoire, en achetant une dispense, qui n'est pas ruineuse, car il s'agit, pour l'obtenir, d'en faire la demande au maire en l'appuyant d'une offrande de chiques de bétel et de trois *tiên* (environ 15 centimes). Ces exemptions ne portent que sur les corvées et nullement sur l'impôt en numéraire, qui est toujours dû. On accorde généralement des dispenses de corvée aux étudiants; mais si des étudiants ainsi dispensés sont surpris en flagrant délit de travail manuel, ils sont amenés devant le maire qui les frappe d'une amende et les inscrit d'office sur les rôles de corvée. Les chiques de bétel qui accompagnent les demandes d'exemption doivent être en nombre suffisant pour que le maire en puisse distribuer à tous les notables; les trois *tiên* restent sa propriété.

L'impôt personnel est dû à la commune; les corvées sont dues, selon le cas, tantôt à la commune, pour les travaux d'utilité publique intéressant la commune entière, tantôt au hameau (*xóm*), pour l'entretien des routes et voies de communication desservant le hameau. Les propriétaires de bestiaux sont tenus de payer aux hommes de corvée employés à ces derniers travaux une redevance spéciale taxée à deux bols de riz et deux *tiên* pour un buffle, et à la moitié pour un bœuf. Cette redevance est totalisée et mangée entre tous les hommes de corvée à la fin des travaux.

Le hameau n'a pas d'existence officielle, c'est une division purement privée du *thôn*. On désigne les hameaux d'après leur position ou leur orientation: *xóm-thượng*, « hameau d'en haut », *xóm-hạ*, « hameau d'en bas », *xóm-bắc*, « hameau du Nord », *xóm-tây*, « hameau de l'Ouest », etc.

Chaque hameau forme, dans la commune, comme une petite société à part qui possède sa caisse particulière et ses notables. Quand un habitant du hameau vient à mourir, ses concitoyens du même hameau doivent réparer et remettre en état le chemin qui conduit de la maison du mort au lieu de sa sépulture. La famille du défunt reconnaît cette attention par l'offrande aux notables d'un pied de cochon ou d'un morceau de buffle selon les localités, d'une bouteille d'alcool de riz et de chiques de bétel.

LE GIÁP.

La population des communes dites de *droit humain*, c'est-à-dire de celles qui donnent la préséance sociale et la direction des affaires communales aux capacités et non à l'âge, est divisée selon son importance en groupements plus ou moins nombreux de familles, qu'on appelle *giáp*.

Le *giáp* est une institution très diverse dans ses manifestations. C'est un corps qui n'a rien d'officiel; mais il lui faut une autorisation officielle pour se constituer, et il peut être officiellement chargé, dans les communes dont les subdivisions territoriales (*thôn*) ne sont pas administrées par des adjoints au maire (*phó-lí-trưởng*), de répartir entre les familles de son groupe leur part proportionnelle d'impôt communal et de corvées, de procéder à la collection des impôts et redevances. Le *giáp*, dans ce cas, peut être considéré comme une section administrative de la commune. Dans d'autres circonstances, ainsi que nous le verrons par la suite, il agit comme une confrérie pour l'exécution en commun de certains rites religieux ou coutumiers, et il est aussi une société coopérative et d'assistance mutuelle.

Le *giáp* tient un registre d'état-civil, mais seulement pour les enfants mâles des membres du groupe. La date d'inscription sur ce registre détermine le rang de préséance sur ses concitoyens de chaque individu du même *giáp*; aussi les parents se hâtent-ils, dès la naissance d'un garçon, de procéder à cette formalité, dans la crainte de se voir devancer par une ou plusieurs inscriptions qui feraient perdre autant de places à l'enfant.

Le *giáp* est subdivisé en sections de quatre hommes chacune, qu'on appelle des « tables » (*bàn*). Nous avons vu plus haut le même principe appliqué à la subdivision des différents conseils de certaines communes, à ceci près que ceux-là forment leurs tables de six membres et que le *giáp* forme les siennes de quatre membres seulement.

Le chef du *giáp* se nomme *trưởng-giáp*; on le choisit parmi les membres les plus instruits et les plus actifs. Ainsi que le maire dans la commune, il est plutôt le secrétaire que le président.

La première table, qui est la table d'honneur, comprend les quatre membres les plus anciens du *giáp*; on les appelle *quan-lão*. Ils sont les vénérables du groupe, jouissent de l'exemption à vie de toute cotisation ou redevance en ce qui concerne les fêtes ou les réjouissances organisées par le *giáp*. Les quatre membres de la seconde table se nomment *quan-linh*. Ils remplissent les fonctions d'administrateurs du *giáp*. Les trois tables suivantes, c'est-à-dire la 3^e, la 4^e et la 5^e, forment un conseil de douze membres qui assiste les administrateurs: on les appelle les *trois tables* (*ba-bàn*).

Le *giáp* possède en communauté des biens propres en numéraire et en terres; ces biens ont été, à l'origine, constitués par des cotisations, par des legs et par des dons volontaires. Les biens du *giáp* sont administrés par les membres des trois tables, sous la haute surveillance et autorité des membres de la première et de la seconde table. Le fonds social est affecté à des prêts d'argent ou à des locations de rizières aux membres du *giáp*; le taux d'intérêt des prêts est fixé à raison de 3 pour 100 et par mois; la redevance des rizières ainsi louées est payable en nature, et le *quantum* en est déterminé d'après l'importance de la récolte. Ces revenus servent à subvenir aux frais des réjouissances publiques, des

banquets anniversaires, des cérémonies sacrificatoires ou votives. Quand les dépenses laissent un excédent de recettes, cet excédent va grossir le fonds social ; quand le revenu est insuffisant, on pourvoit à ce qui manque par des cotisations. En aucun cas il n'est permis d'entamer le capital.

Celui qui, pour une raison quelconque, veut quitter le *giáp* auquel il appartient depuis sa naissance, peut le faire, et s'inscrire à un autre *giáp*, mais il perd toutes ses prérogatives acquises et ne peut s'inscrire dans son nouveau groupe qu'à la suite du dernier inscrit, qui est presque toujours le dernier-né. Il est cependant, comme toujours, des exceptions à cette règle, qui n'est immuable que pour les pauvres diables. L'accès d'une table d'un rang convenable est souvent possible à qui peut s'entendre financièrement avec les membres du conseil.

L'ordre de succession des tables depuis la première jusqu'à la dernière marque, entre les différents membres de l'association, une gradation hiérarchique individuelle soumise à des règles sévères de marques extérieures d'égards. Les membres des tables inférieures sont subordonnés à ceux des tables supérieures. Ils doivent éviter de les interrompre quand ils parlent et d'élever la voix devant eux, et observer, quand ils leur adressent la parole, une contenance toute de déférence respectueuse. Des peines disciplinaires, coups de rotin et amendes, peuvent être appliquées en cas d'infraction à cette discipline ; les intempérants sont frappés d'une amende.

Quand un membre du *giáp* vient à mourir, ses camarades, à l'exception des quatre vénérables de la première table, doivent creuser sa fosse, porter le cercueil, les tables à offrandes, les banderolles et tous les accessoires du cortège funéraire, dont le nombre et l'importance sont fixés par la famille du défunt. Si le *giáp* n'est pas assez nombreux, il doit recruter ailleurs, à ses frais, le complément des porteurs. Les chiques de bétel et les petites coupes d'alcool de riz, qu'il est d'usage de distribuer aux assistants pendant l'enterrement, sont fournies par la famille.

Celui qui, trois fois de suite, s'abstient de répondre à un appel de cotisations lorsqu'il s'agit de combler un déficit, est rétrogradé à la table inférieure. A la quatrième récidence, il est rayé de la liste du *giáp*. Un homme expulsé de son *giáp* est placé, auprès de ses anciens camarades, dans une situation délicate ; il est à leurs yeux comme stigmatisé d'une tare morale, c'est un homme qui a perdu la face, auprès duquel on refuse de s'asseoir dans les réunions publiques, et dont personne ne porte gratuitement ni ne suit volontiers le cercueil lorsqu'il vient à mourir.

La population des communes dont la coutume donne la préséance sociale aux vieillards n'est subdivisée en *giáp* que lorsqu'il s'agit de grouper, en les séparant, les intérêts de familles appartenant à des religions différentes, comme les catholiques et les bouddhistes. Dans les communes de cette coutume où il n'y a pas de catholiques, il n'y a pas de *giáp*, puisque la règle sociale et administrative de

ces communes est, comme celle du *giáp*, basée sur l'âge et non sur les titres de capacité. On peut alors considérer comme autant de *giáp* les subdivisions mêmes de la commune.

Cette institution est essentiellement démocratique ; les hauts fonctionnaires, les dignitaires de l'Etat n'ont d'autre place, dans leur *giáp*, que celle que leur donne leur rang d'inscription, d'autres prérogatives que celles que leur confère cette place. Quelle que soit leur qualité, ils doivent s'incliner devant les membres des tables d'un rang supérieur à la leur, ceux-ci fussent-ils leurs administrés, leurs justiciables, voire leurs domestiques.

Le *giáp* est l'application annamite d'une institution chinoise dont l'antiquité se perd dans les temps primitifs. Ce fut, dès l'origine, une sorte d'association des habitants d'un village, ou d'un quartier d'une ville, organisée en vue de la police locale et de la défense commune. Un *giáp* (en chinois *kia*) comprenait dix familles, la réunion de dix *giáp* formait un *báo*. Ces subdivisions, plus tard, servirent à établir les recensements, à répartir et à percevoir l'impôt. Elles devinrent également la base du recrutement militaire ; chacune d'elles fournissait deux soldats. Le caractère et le but de cette association sont nettement déterminés par la forme et la signification primordiale de l'hieroglyphe *giáp* 甲, qui représente tout ce qui est de nature à protéger : cuirasse, carapace, ongles, écailles de crocodile, et, par extension, armée.

« De tous les moyens efficaces pour assurer le repos du peuple par l'extermination des brigands, dit l'empereur Yong-tch'eng, aucun n'égale ceux qu'offre l'organisation du *giáp*. » Les instructions que donne ce sage monarque sous forme de commentaires des maximes de son père, l'empereur K'ang-hi, recommandent de suivre sérieusement les lois d'association et de vigilance mutuelles : « Que chaque endroit, dit-il, se partage en *báo*, chaque *báo* en *giáp* ; que les cités se divisent suivant leurs quartiers, les campagnes suivant leurs tracés, et que de voisin à voisin, de porte à porte, on veille à la sécurité commune. » (*Le Saint Edit*, trad. PINY.)

Il n'y a pas, au Tonkin, de groupements en *báo* ; le *giáp* seul a persisté avec toutes ses attributions originelles, et le nombre des familles qui peuvent le composer n'est limité que par la volonté des membres de l'association. Le plus souvent, il se renferme dans les limites du *thôn*, ou bien, quand celui-ci est trop considérable, dans celles du *xóm*.

LE CRIEUR PUBLIC.

Chaque commune possède un ou deux crieurs publics ou *thăng-mỡ*. Ils vont par les villages et les hameaux proclamer les décisions de l'assemblée communale. Pour annoncer leur présence et attirer l'attention des gens, ils frappent au moyen d'une batte de bois dur sur une sorte de grelot de bois évidé qu'on

appelle *mō* et qu'ils tiennent dans le creux de la main. Les *thăng-mỗ* doivent servir les notables dans les festins publics.

Cet emploi n'est ni relevé ni envié. C'est ordinairement un étranger à la commune qui s'en charge, et aucun Annamite ne consentirait, fût-il réduit à la plus grande misère, à servir ainsi de domestique public dans son propre village et à garder par ordre une attitude de déférence servile envers ses concitoyens de même rang, voire même de leurs femmes et de leurs enfants.

Le *thăng-mỗ* a droit, comme allocation, au produit de quelques *sào* de rizières communales qu'on lui permet de cultiver lui-même. De plus, il est d'usage, au moment de la moisson, que chaque famille de cultivateur lui donne une gerbe de riz ; personne ne peut se soustraire à cette dime sous peine de tomber sous le mépris public.

Le *thăng-mỗ* doit ses services aux particuliers dans les cas de mariage et de décès ; il sert les invités au repas de famille, et le maître de la maison s'acquitte envers lui en lui faisant dresser, sur une table particulière, un repas complet qu'il peut manger en entier, s'il ne préfère l'emporter chez lui pour les siens.

Pour donner une idée de la diversité des coutumes communales annamites, nous dirons qu'il existe, dans la seule sous-préfecture de Thanh-tri, de la province de Hà-đông, cinq villages où, non seulement l'office de *thăng-mỗ* n'est pas considéré comme comportant une condition vile, mais encore où cette fonction, absolument gratuite, n'est exercée à tour de rôle que par les *quan-viên*, ou notables de 2^e degré. Toutefois la corvée étant assujétissante, bien que dans cette coutume spéciale elle ne s'applique qu'aux affaires de la commune, les habitants, alors qu'ils ne sont encore qu'inscrits, peuvent s'en affranchir en la rachetant à un prix qui est arbitrairement fixé par l'assemblée des *quan-viên*, et qui varie d'après leur situation de fortune.

LA POLICE.

La police des communes est confiée à une garde composée, selon l'étendue du territoire à surveiller, d'une dizaine ou d'une vingtaine d'individus. Ils sont astreints à des rondes nocturnes, doivent assurer la tranquillité publique et la protection des propriétés. C'est un corps de gardes-champêtres, dont le chef est muni d'une trompe, faite d'une corne de buffle ou d'un gros coquillage, de laquelle il tire des sons rauques pour donner l'alarme en cas de besoin et signaler les mauvaises rencontres. Chacun des gardes est armé d'une lance en bambou acéré, à laquelle est enroulée une corde destinée à amarrer les voleurs et les délinquants qu'il peut surprendre et saisir.

En temps ordinaire, les gardes-champêtres se tiennent communément dans divers postes aux extrémités du village, aux points de jonction des routes ; mais

au moment des récoltes, ils détachent dans les rizières des sentinelles isolées et organisent des rondes autour des propriétés. Leur responsabilité est complète ; ils doivent compte pécuniairement des vols de récoltes et de fruits qui viennent à se produire ; mais si, par contre, pendant toute la durée de la moisson, aucun vol n'a été constaté, chaque propriétaire leur doit une prime d'environ cinquante centimes (10 *tiên*) par arpent de sa propriété en jardins et cultures sèches, plus une mesure de riz pour chaque arpent de rizières. Le mandat des gardes-champêtres dure un an. Un grand nombre de communes, en France, constituent, à l'époque des vendanges, une police champêtre analogue, qu'on appelle dans l'Île-de-France des *messiers*.

En temps de trouble, tous les inscrits de la commune doivent fournir un nombre d'hommes suffisant pour établir, à chaque entrée du village, un poste de gardiens spéciaux, qui sont placés sous les ordres directs du maire ou de l'adjoint.

Les règlements de police communale sont à peu près les mêmes dans tous les villages :

Celui qui laisse son buffle ou son bœuf brouter dans les rizières d'autrui ou pénétrer dans les jardins, est responsable des dégâts commis : il est en outre passible d'une amende de 3 *tiên* au profit des gardes-champêtres. En cas de récidive, l'amende est doublée.

Les voleurs et les maraudeurs sont traduits devant le conseil des notables et frappés d'une amende en rapport avec l'importance du vol. Cette amende est acquise à la commune. Le garde-champêtre qui a capturé un délinquant a droit à une prime de 3 ligatures de sapèques. Les condamnés insolubles sont amenés sur la place publique, et là, en présence du conseil des notables et des habitants réunis pour la circonstance, ils sont bâtonnés et rétrogradés à la condition inférieure.

Il est à peine besoin d'ajouter que le maire et les gardes-champêtres sont très sensibles au repentir des délinquants, lorsque ce repentir est appuyé d'une somme d'argent suffisante, et que les affaires ainsi étouffées en germe sont soigneusement cachées au conseil des notables.

En cas de rixe et de tapage scandaleux, s'il n'y a eu que de légers coups portés de part et d'autre, l'amende infligée aux perturbateurs est de une à 3 ligatures de sapèques. Si l'un d'eux a reçu des contusions, l'amende est au minimum de 3 ligatures ; s'il y a eu effusion de sang, elle est de 6 ligatures, et de 10 si la blessure est grave. Un proverbe populaire consacre cette coutume.

Quand une rixe a lieu entre les membres d'une même famille, si l'inférieur a frappé son supérieur, il est passible d'une amende de 6 à 12 ligatures et de 10 à 30 coups de rolin.

Par rixe, on n'entend pas la lutte avec les mains ou les pieds, mais les coups portés avec un bâton ou une pierre. Quand, au cours d'une lutte ordinaire,

pour laquelle on n'est pas répréhensible, celui des deux combattants qui se sent le plus faible saisit traitreusement un objet dur pour frapper son adversaire, celui-ci doit immédiatement cesser la lutte, se coucher par terre et pousser des cris afin d'ameuter les gens et incriminer l'agresseur. Le plus souvent, il arrive que le plus faible, au lieu de frapper son adversaire, se blesse lui-même d'un coup de pierre et joue la comédie de la victime.

Celui qui est convaincu d'avoir manqué de respect à une jeune fille est puni d'une amende et de 10 coups de rotin.

Les filles ou les veuves qui présentent des symptômes apparents de maternité sont traduites devant le conseil des notables, condamnées à avoir la chevelure rasée sur la nuque, et la partie rasée barbouillée de chaux. De plus, on leur passe au cou une cangue légère et ridicule, faite d'une corbeille plate à vanner le riz, et on leur attache devant la poitrine un écriteau donnant leur nom et dénonçant leur faute. On les promène ainsi dans les villages environnants. Elles sont, en outre, frappées d'une amende. C'est à la terreur inspirée par cette coutume barbare qu'il faut imputer les cas relativement nombreux d'avortement et d'infanticide qui se produisent chez les filles-mères, quand elles n'ont pas les moyens d'aller se délivrer au loin et de cacher leur faute aux gens de leur commune.

L'homme complice d'une faute de cette nature, s'il est de condition ordinaire, sera condamné à l'amende et au rotin ; mais s'il est notable, la peine doit être plus forte et il sera remis à la condition vile. Le condamné qui ne se conforme pas en cela à la sentence du conseil communal peut en appeler au juge criminel qui prononce en dernier ressort ; mais si la sentence est confirmée, la peine est augmentée d'un degré.

Le corvéable qui, au cours d'un travail d'intérêt public, veut interrompre sa corvée pour un motif plausible, doit en demander l'autorisation au maire, qui ne la refuse jamais si la demande est accompagnée d'un présent de chiques de bétel. S'il ne se conforme pas à cette formalité, il encourt l'amende et, en cas de récidive, il est rayé des rôles du village et perd tout droit de préséance aux réunions publiques.

Le produit des amendes infligées par le maire et dont l'importance ne dépasse pas une ligature est partagé entre le maire, l'adjoint et les gardes-champêtres. Au-dessus d'une ligature, les amendes appartiennent aux notables du conseil communal qui les dépensent en festins ; ces festins s'appellent *ăn-và* (« ou l'on mange l'amende »).

Quand les notables d'une commune sont ignorants, sans prestige et sans autorité, le maire garde toutes les amendes pour lui ; mais comme il faut qu'elles soient mangées, il les mange en compagnie de l'adjoint, du chef de canton et du *thủ-chủ*. Ceci, on le conçoit, ne constitue pas une coutume, mais un abus ; c'est toutefois un abus si commun qu'il n'est aucunement hors de propos de le compter parmi les coutumes communales,

LA JUSTICE.

Dans les communes dites de *droit humain*, la cour de justice se compose des notables du premier et du troisième rang. Le second degré hiérarchique, étant composé exclusivement des vieillards qui n'ont aucun titre de mandarinat, ne prend aucune part aux affaires de justice ni aux discussions concernant les intérêts communaux ; le rôle de ses membres est tout honorifique et de représentation : ils figurent à leur rang dans les cérémonies religieuses et civiles et dans les banquets publics. Un proverbe dit : *Ngoại lục thập bát nhập đình trung* : « Au-dessus de soixante ans, on n'entre plus dans la maison commune. »

Il est naturellement fait exception à cette règle en faveur des vieillards titulaires de dignités mandarinales et des anciens maires et chefs de canton.

Ceux des notables de la première classe qui exercent, au service de l'Etat, des fonctions actives, tels que les mandarins en service, appartiennent au roi et n'ont aucunement le droit de s'occuper des affaires communales ; mais par contre, ils ne sont tenus à aucune des obligations souscrites par le conseil des notables, et ne participent pas davantage au paiement des amendes dont le village pourrait être frappé, à raison de délits de droit administratif ou privé. Les employés indigènes du Protectorat sont, en cela, assimilés aux mandarins. Un proverbe dit : *Vương nhân bát ru hương sự* : « Les gens du roi n'ont rien à voir dans les affaires de la commune. »

Toute action en justice est généralement présentée d'abord au maire ou au chef de canton, accompagnée d'une somme d'argent représentant environ 15 centimes de notre monnaie, et d'une quantité de chiques de bétel proportionnée au nombre des notables de la commune. Ce présent est toujours accepté. Si l'affaire est de peu d'importance, le maire, qui juge en conciliation, a qualité pour prononcer la sentence ; il arrive parfois que le maire, ayant qualité pour juger, se défie de sa jeunesse, de son ignorance, et porte l'affaire devant un ancien maire ou devant un notable dont l'influence et l'habileté sont notoires. Le justiciable non satisfait peut réclamer la juridiction des notables. Si une affaire dépasse la compétence du maire, elle est soumise directement au conseil des notables, dont les jugements peuvent être portés en appel au tribunal du sous-préfet (*quan-huyên*). Si le jugement d'appel ratifie la décision des premiers juges, la pénalité prononcée s'augmente d'une amende infligée par le conseil des notables.

Les Annamites n'ont qu'une confiance relative dans leurs institutions judiciaires ; ils savent l'importance que peuvent avoir, dans la conscience des juges, à côté de l'évidente raison, les questions de parenté, de relations, les recommandations influentes, les passions, l'intérêt, et surtout les arguments monnayés, généralement irrésistibles.

On imagine difficilement jusqu'où peuvent aller les rancunes et les représailles dans les communes annamites. Le pauvre plaideur qui n'accepte pas la

juridiction communale et qui porte sa cause directement au tribunal du sous-préfet, risque de voir se liguer contre lui les notables, leurs parents et leurs obligés. Tout peut être mis en œuvre, démarches, tentatives de corruption faux témoignages, non seulement pour lui faire perdre sa cause, mais encore pour le faire retenir et condamner sur des dénonciations calomnieuses étrangères à son affaire.

Il n'est probablement pas un seul village au Tonkin où on ne puisse trouver plusieurs exemples de tels procès dont le point de départ est une accusation mensongère ; procès inextricables et interminables entretenus par les passions déchaînées, où nulle puissance, nulle enquête ne peut faire la lumière, parce que tout le monde ment, à ce point qu'après quelques années le motif du procès est oublié, étouffé, dans l'embroussaillement des griefs accessoires qui ont surgi en cours de procédure. Parfois le demandeur et le défendeur ont disparu, et le procès dure toujours, soutenu par des tiers, par des ayants-droit. Si l'on interrogeait les chefs de province du Tonkin, on établirait une nomenclature fort curieuse des procès extravagants dont ils ont eu à s'occuper. On a vu des témoins cités à comparaître, maintenus pour supplément d'enquête ou pour une confrontation, gardés naturellement à la prison, et oubliés parfois pendant des années. Un de ces témoins, me disait un Résident qui le découvrit et le fit remettre en liberté, était retenu depuis cinq ans ; le défendeur, à la requête duquel il était cité, était mort, le demandeur ainsi ; on ne savait plus trop pourquoi il était là, mais on le gardait tout de même. Les questions litigieuses concernant les limites de propriétés et les servitudes détiennent, parmi toutes les autres, le record de l'éternité ; de tels procès usent des générations de plaideurs et de juges, se transmettent de père en fils, d'âge en âge. Dans un village de la province de Nam-dinh, un de ces procès vient de se terminer qui durait depuis le règne de Gia-long, c'est-à-dire depuis près d'un siècle.

Les Annamites sont soumis à plusieurs degrés de juridiction. Les simples différends et les contestations sont jugés en conciliation, ainsi que les délits sans importance, par les chefs de famille, les notables des villages, les chefs de canton.

La première juridiction proprement dite, purement civile, est celle des administrateurs provinciaux, sous-préfets (*huyên*), préfets (*phủ*) et gouverneurs (*tông-đốc* et *tuần-phủ*), qui jugent, sans avoir recours aux codes, selon leur conscience, après examen de l'affaire et audition des témoins, et rendent la sentence en écrivant leur décision sur la plainte.

Si l'une des parties se déclare non satisfaite, l'affaire change alors de nature, se transforme en action criminelle, et est présentée au tribunal du lieutenant-criminel de la province (*quan-án* ou *án-sát*). S'il s'agit d'une affaire grave, elle peut être portée en appel devant les ministres.

Les délits dont la répression ne dépasse pas la peine du bâton sont jugés en premier ressort par les administrateurs provinciaux, et sur appel, en dernier

ressort, par le lieutenant-criminel. Les affaires qui peuvent entraîner de plus graves condamnations, comme au travail pénible, à l'exil ou à la mort, sont portées directement au tribunal du lieutenant-criminel par les gouverneurs provinciaux, transmises après premier examen au ministère pour révision, et



Fig. 1. — UN PRISONNIER.

enfin soumises à la sanction du roi. Au Tonkin, ces deux dernières juridictions sont remplacées par l'autorité française.

Les pénalités sont au nombre de cinq : le rotin, le bâton, le travail pénible, l'exil et la mort.

Le rotin est une peine légère ; elle punit les petits abus, les infractions à la discipline, aux simples convenances d'inférieur à supérieur, les délits sans

gravité. Elle est tellement généralisée que dans les prétoires annamites elle est appliquée aux simples prévenus, voire même aux témoins, comme préparation à l'interrogatoire, et acceptée par ceux-ci comme une formalité nécessaire, qui leur permet de paraître ne céder qu'à la force pour entrer dans la voie des aveux, ou pour dire la vérité contre un tiers, et qui leur évite ainsi d'être accusés de trahison ou de délation par leurs complices. On a vu des témoins refuser de parler avant d'avoir reçu les coups de rotin réglementaires.

Les coups de rotin (*roi*) s'administrent sur la chair nue, le patient étant couché sur le ventre, le pantalon baissé. Le code annamite prévoit, selon l'importance du délit, de dix à cinquante coups, après quoi viennent les coups de bâton (*trượng*), peine plus grave, qui va de soixante à cent coups. Les peines du rotin et du bâton peuvent être rachetées et transformées en amende ; il existe pour cela des tarifs proportionnels, établis d'après la qualité et les ressources des condamnés. Le tarif le plus réduit s'applique à cinq catégories de personnes privilégiées : les vieillards, les enfants, les infirmes, les astronomes et les femmes.

Les personnes dites *pourvues de ressources* rachètent 10 coups de rotin par 25 centièmes d'once d'argent, ou 5 *dâu* de riz, ou un *thach* de paddy. Celles qui n'ont que *peu de ressources* ne versent que 3 centièmes d'once d'argent. Quant à celles qui sont *totalelement dépourvues de ressources*, elles n'ont qu'à s'incliner, il serait plus exact de dire : se mettre à plat ventre, devant la Loi, et à payer à la société leur dette *en nature*.

La peine du travail pénible comporte cinq degrés : d'abord, un an et soixante coups de bâton, puis successivement, par accroissement de six mois et de dix coups de bâton pour chaque degré, jusqu'à concurrence de trois ans et cent coups de bâton. Le travail pénible consiste en travaux et corvées publics, exécutés pendant le jour, la cangue au cou, sous la surveillance de soldats : ce travail n'a de pénible que le nom, car il n'excède aucunement les forces de l'homme, et le condamné jouit du grand air et d'une quasi-liberté, au milieu des gens libres de sa propre province.

La peine de l'exil comprenait autrefois trois degrés : l'exil à 2.000, à 2.500 et à 3.000 *li* de distance de la province du condamné. Cette peine est aujourd'hui tombée en désuétude et remplacée par la déportation à Poulo-Condore ou dans les autres colonies pénitentiaires. Autrefois, on peuplait les lieux déserts au moyen des exilés. C'est ainsi qu'ont été mises en valeur un grand nombre de contrées incultes, voire même la Cochinchine, lorsqu'elle fut conquise sur les Cambodgiens. Les gens du Thanh-hoà condamnés à l'exil à 2.000 *li*, étaient envoyés dans le Binh-định et le Phú-yên ; condamnés à 3.000 *li*, ils allaient au Binh-thuận. Les provinces du Binh-định, du Binh-hoà et du Binh-thuận furent en partie peuplées par des exilés de Sơn-tây, du Thanh-hoà et de Thái-nguyên ; celles du Quảng-ngãi et du Phú-yên par des exilés de Bắc-ninh. Par contre, plus tard, Cao-bằng, Hưng-hoà et Bắc-ninh reçurent les exilés du Phú-yên et du

Binh-dinh. Une seule province fut à l'abri de la relégation des exilés : c'est celle dans laquelle se trouve la capitale.

Le code annamite prévoit, comme instruments de supplice :

La lourde cangue pour le cou, longue de 4 pieds 7 pouces, aux traverses épaisses renforcées de plaques de fer ; le poids total de l'appareil, qui ne doit pas excéder 21 livres, est inscrit sur la cangue. Elle est destinée aux condamnés à mort.

La cangue de 18 livres, pour les grands criminels qui sont en jugement et non encore condamnés.

La cangue de 10 livres, pour les condamnés à l'exil pendant leur voyage et pour les femmes condamnées à mort.

La chaîne de fer simple de 4 livres pour les condamnés au travail pénible.

La chaîne double en fer de 6 livres, terminée par un collier de fer auquel pend une plaque sur laquelle est écrite la durée de la peine ; elle est pour les condamnés au travail pénible en cours de route.

La simple cangue, ou cangue de route, en bambou et rotin, pour les simples délinquants et pour toute personne arrêtée.

La cangue pour les pieds, destinée aux femmes, et qui sert à entraver les nculpés à qui on n'a pas mis la cangue de route.

La longue cangue pour les pieds (cf. fig. 2), composée de longues planches épaisses et superposées, percées de trous pour passer le pied des prisonniers ; elle sert à les maintenir pendant la nuit.

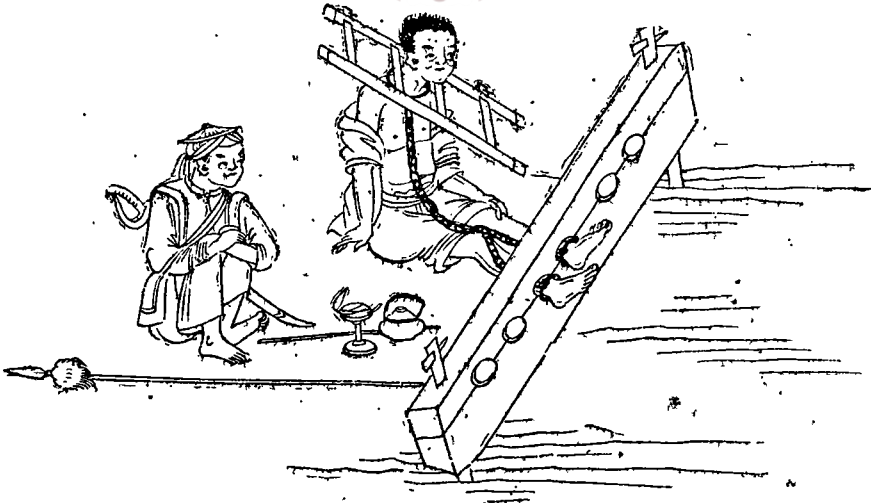


Fig. 2. — UN CONDAMNÉ A MORT

Le rotin doit avoir 2 pieds 7 pouces de longueur sur 5 à 6 dixièmes de pouce de circonférence. Les chefs militaires et civils peuvent, dit le code de Gia-long,

s'en servir pour diriger et punir le personnel sous leurs ordres jusqu'à concurrence de cinquante coups. C'est le rotin qu'on appelle *cadouille*; ce mot vient de *cá đuổi*, qui signifie « queue de raie ». Dans certaines parties du territoire, les mandarins remplaçaient volontiers le rotin par une queue de raie, et obtenaient ainsi un fouet plus mordant.

Le *trượng* est un bâton de moyenne grosseur, de 2 pieds 8 pouces de longueur et de un pouce de circonférence ; on l'emploie pour les peines comprises entre 50 et 100 coups

Les femmes ne reçoivent jamais de coups de *trượng*, on leur donne à la place des coups de rotin. Dans l'exécution de la sentence, les femmes, selon le degré de la peine, gardent leur robe ou simplement leur pantalon.

À côté de ces peines légales, il en est d'autres, qui, dues à l'imagination tortionnaire de certains mandarins, viennent aggraver le châtement dans des proportions non prévues par des ordonnances royales ; telle celle qui résulte de l'emploi du rotin armé (*roi trăn phủ*), dont les extrémités emboutées de métal enlèvent à chaque coup la peau du patient.

La question (fig. 3) est appliquée aux prévenus de l'un des forfaits compris dans la série dite des *dix crimes atroces*. Elle comprend trois modes : le *dan kep*



Fig. 3. — LA QUESTION.

ngũ trảo, ou écrasement des phalanges de la main entre deux planchettes ; le tenaillement des chairs à froid (*phạt kim nguội*) et le tenaillement des chairs à chaud (*phạt kim chín*). Un genre de torture original était autrefois usité à la capitale, c'était le cheval de bois (*phạt cưỡi ngựa gỗ*) : il consistait à asseoir le patient, aux pieds duquel on avait attaché de lourds poids de fer, à califourchon sur un cheval de bois dont le dos était hérissé de pointes et d'aspérités.

Le dernier terme de la sévérité judiciaire est la peine de mort. On l'appliqua dans le cours des âges de différentes façons ; la plus terrible, la mort lente (*lãng trl*), n'est plus qu'un souvenir, on peut dire un cauchemar. Voici ce qu'en dit PHILASTRE dans sa traduction du *Code annamite* : « La règle de cette peine consiste à arracher les chairs du corps par menus morceaux jusqu'à ce qu'il soit complètement décharné ; aussitôt après, aux hommes, on coupe les parties sexuelles ; pour les femmes, on recouvre ces parties d'une étoffe, on leur ouvre le ventre, d'où on retire les intestins jusqu'à ce que la vie soit éteinte. Après cela on enlève les membres, on coupe les articulations et on brise les os. » Le supplice de l'écartèlement par cinq chevaux (*phat ngũ mã phanh thây*), autrefois réservé aux grands criminels, est également abandonné, ainsi que celui de l'exécution des femmes adultères par les éléphants (*voi tung* ou *voi xé*) (fig. 4).



Fig. 4. — LE CHATIMENT DE LA FEMME ADULTÈRE.

Aujourd'hui la peine suprême se réduit à deux genres de mort : la décapitation (fig. 7) et la strangulation (fig. 5).

La peine de mort est prononcée *pour exécution immédiate* ou *avec sursis* : ce dernier terme n'implique pas, comme on le pourrait croire, la remise conditionnelle de la peine, et n'a pas l'effet qu'a chez nous l'application de la loi Bérenger ; c'est la suspension pure et simple de la sentence, pour cause de doute dans l'esprit des juges, et pour permettre à de nouveaux faits d'apporter plus de clarté dans l'affaire. Le condamné est gardé en prison et sa cause est renvoyée à des assises spéciales qui se réunissent une fois par an, en automne. A la suite de ce nouvel examen, le dossier de l'affaire est présenté à l'Empereur, qui décide s'il y a lieu d'appliquer immédiatement la peine ou de renvoyer encore une fois le condamné à de nouvelles assises annuelles.

Les vieillards de 90 ans et au-dessus et les enfants au-dessous de 7 ans échappent à la peine de mort. Les femmes ne sont pas décapitées, mais étranglées.



Fig. 5. — LA STRANGULATION.

Quand un Annamite est condamné à mort, le *tông-dốc* délègue un mandarin de la province pour présider à l'exécution. Un cortège, composé de soldats de la province, d'un bourreau et de deux porteurs de gong, va chercher le condamné pour le conduire au supplice. Le mandarin chargé de l'exécution de la sentence est monté sur un éléphant. Dans les provinces du Tonkin, d'où les éléphants officiels ont disparu, il est simplement à cheval ou en palanquin et accompagné d'un délégué de l'autorité française.

Le condamné, la cangue au cou, les pieds entravés, marche entre les soldats, à moins que l'énormité de son crime n'en fasse un bandit de haute potence, auquel cas il est transporté dans une cage de bambous. Un membre de sa famille peut l'accompagner et l'assister ; c'est le plus souvent la mère qui se dévoue à cette lugubre corvée (fig. 6).

Arrivé sur le lieu de l'exécution, le condamné est débarrassé de sa cangue, agenouillé et ligotté à un piquet fiché en terre derrière lui. Les soldats forment

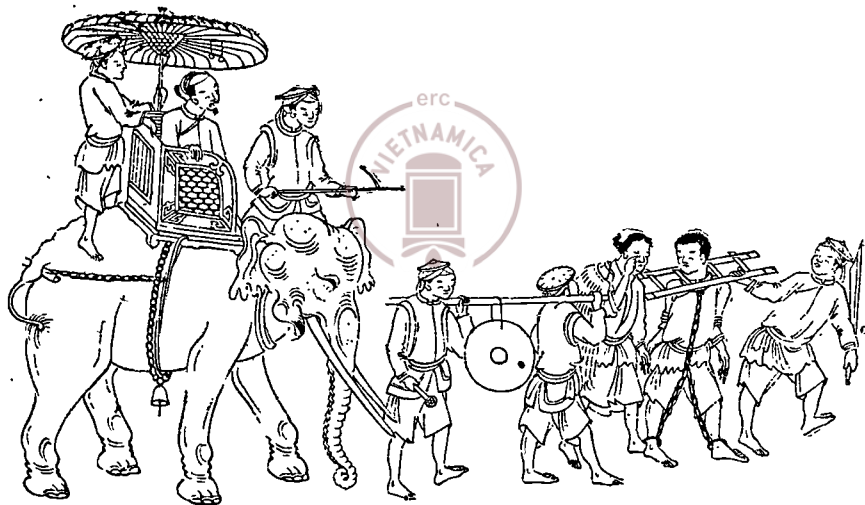
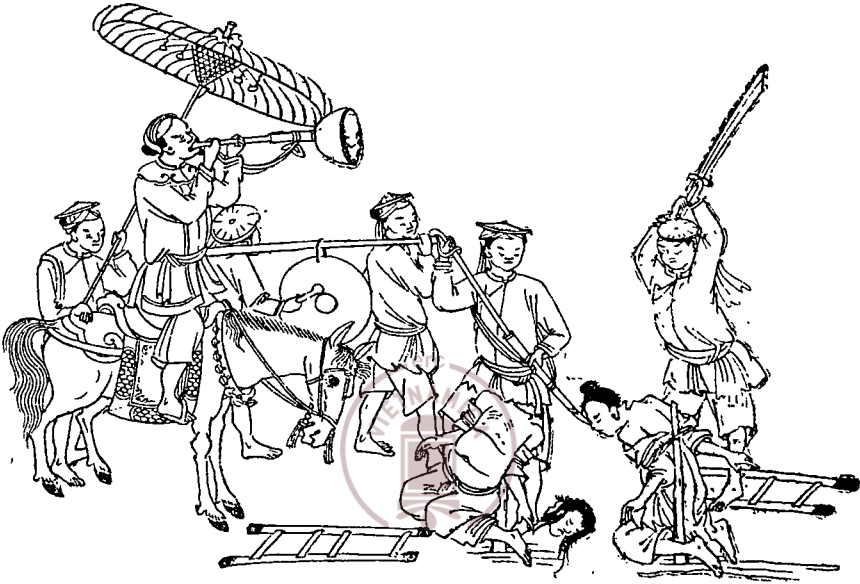


Fig. 6. — LE CORTÈGE DU CONDAMNÉ A MORT.

un carré dont il est le centre ; on a planté dans le sol une longue planchette sur laquelle la sentence est écrite.

Le mandarin annonce alors à l'aide d'un porte-voix de cuivre (*cái-loa* ou *ông-gọi*) les motifs de la condamnation, après quoi, sur un signal, le porteur de gong commence à sonner le glas funèbre. Les coups, d'abord fortement ponctués et lentement espacés, vont se précipitant insensiblement en même temps qu'ils diminuent de force, jusqu'à finir comme une plainte ; après quelques secondes de silence, pendant lesquelles s'éteignent les vibrations du métal, deux coups rapides sont frappés plus fortement, puis encore une courte pause,

et un dernier coup donne le signal de la décollation. Pendant le glas, le supplicié, les cheveux relevés et noués au sommet du crâne, le torse nu, les bras solidement attachés en arrière au poteau du supplice, a baissé la tête et tendu le cou, sur lequel le bourreau a, parfois, marqué avec son doigt, d'un trait de salive ensanglantée de bétel, la place qu'il doit viser (fig. 7). Bien affermi sur ses deux jambes écartées, tenant à deux mains la longue poignée de son sabre, le bourreau fait un rapide moulinet et, généralement, abat la tête d'un seul coup.



• Fig. 7. — LA DÉCAPITATION.

Dès que la tête a roulé sur le sol, le bourreau et les soldats se mettent à gambader autour du décapité, afin d'empêcher l'esprit du mort d'entrer dans le corps d'un des assistants et de le posséder ; le bourreau, au cours de cette danse sauvage, coupe à coups de sabre les liens qui retiennent au poteau le corps qui s'affaisse, et il essuie sa lame ensanglantée à la peau et aux vêtements du mort. Enfin, il saisit la tête par les cheveux et la projette en l'air afin de faire voir que justice est faite conformément à la loi, qui veut que « la tête soit séparée du tronc ». Le populaire prétend qu'il accomplit encore en cela un rite superstitieux, destiné à se mettre personnellement à l'abri de la vengeance de l'âme du supplicié au moment où elle quitte le corps. Quoi qu'il en soit, le bruit mat de cette tête qui retombe et s'écrase sur le sol produit une sensation insupportable aux nerfs européens, et dépasse en horreur la décollation elle-même.

Les bourreaux annamites ne sont pas tous également adroits et les exécutions dégèrent parfois en ignoble houcherie ; ils s'entraînent généralement à ce métier en s'exerçant à trancher des troncs de bananier.

Dans certains cas, après la décapitation on procède à l'exposition de la tête dans un endroit public ; elle est suspendue à un tronc d'arbre ou à un bambou, jusqu'à putréfaction (fig. 8).

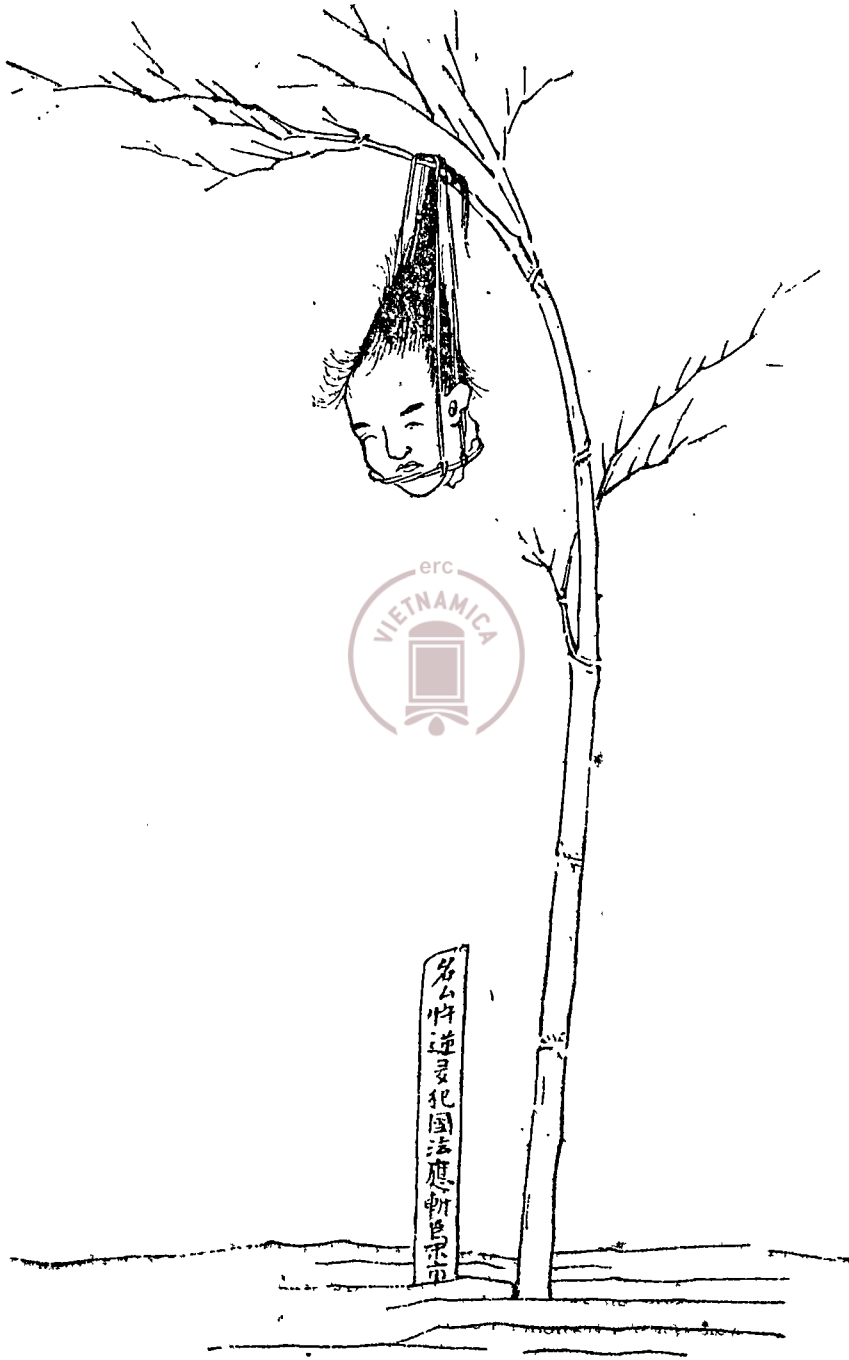


Fig. 8. — L'EXPOSITION.

De nombreuses superstitions gravitent autour des exécutions capitales. On croit généralement, par exemple, que si la tête n'est pas détachée d'un seul coup de sabre, c'est que la sentence a été illégalement rendue et que le supplicé est innocent. Au cours de la danse à laquelle se livre le bourreau autour du corps, afin d'empêcher l'âme du mort de posséder un des assistants, il doit lui-même se mettre à l'abri de cette possession et, pour cela, passer sa langue sur le sang frais qui tache la lame de son sabre.

La chaîne d'un supplicé possède toutes les qualités de notre corde de pendu, et les mères prévoyantes mettent tout en œuvre pour s'en procurer au moins un anneau, qu'elles suspendent au cou de leurs enfants ou dont elles leur font fabriquer des anneaux de jambe ou des bracelets.

Enfin, il est avéré que, si l'on peut manger un morceau, si petit soit-il, du foie d'un bandit célèbre ou d'un chef de rebelles, on acquiert un courage invincible.

Les corps sont rendus aux familles quand elles les réclament ; sinon, ils sont inhumés dans un endroit spécial. Si la famille veut procéder à l'inhumation d'un décapité, il faut recoudre d'abord la tête au tronc ; ensuite, on prend un morceau de bois à l'Est de la maison, on en fait un sabre que l'on place sur les pieds du cadavre, lequel doit avoir la tête tournée vers le Nord. Si un bonze est appelé pour la cérémonie, il doit dire la formule suivante : « La naissance et la mort sont des états contraires ; par ordre du Ciel, cet homme est mort au milieu du chemin. Suivez le vent, rapide comme la pensée. » A ce moment on fait faire au cadavre trois tours sur lui-même, et le bonze reprend : « L'arbre le plus robuste est brisé par la tempête ; l'homme est de même renversé par le malheur. La séparation disparaît par la réunion. Que tous malheurs disparaissent à mon ordre avec la rapidité de la pensée ! » On procède encore à certains rites ; après quoi la famille jette à terre une torche allumée, et on place le mort dans le cercueil.

Comme les coups de rotin, les autres peines judiciaires peuvent, jusqu'à la peine de mort inclusivement, être, *dans certains cas*, converties et rachetées. Il est pour cela aussi des tarifs très détaillés. Par exemple, pour les peines de la décapitation et de la strangulation, les prix de rachat, basés sur les tarifs de la législation chinoise, sont fixés comme suit :

Fonctionnaires de 3 ^e rang et au-dessus	12.000 onces d'argent.
— 4 ^e rang	5.000 —
— 5 ^e et 6 ^e rangs	4.000 —
— 7 ^e rang et au-dessous, docteurs et licenciés.	3.500 —
Dignités héréditaires par récompense accordée au mérite de leurs ascendants et étudiants soldés.	2.000 —
Personnes ordinaires.	1.200 —

A l'Empereur seul appartient le pouvoir de décider, pour les condamnations à l'exil et à la peine de mort, si la sentence doit être exécutée ou peut être convertie et rachetée.

LE SERVICE MILITAIRE.

Les rôles officiels imposent à chaque commune l'obligation de fournir, d'après son importance, un nombre proportionnel de recrues pour le service militaire ; mais le mode de recrutement n'est pas déterminé par l'Etat, il est laissé à la libre disposition des communes, qui agissent, pour cela comme pour le reste, d'après la coutume.

Il est des communes dans lesquelles on déclare bons pour le service militaire tous les jeunes gens de famille riche ou aisée, à l'exception des aînés et des fils uniques. Dans d'autres communes, tous les garçons riches ou pauvres sont astreints au service militaire, et on les désigne à tour de rôle selon les besoins du recrutement, en suivant l'ordre d'inscription sur les rôles de la commune. En thèse générale, les mauvais sujets, les gens tarés et les indigents ne font aucun service militaire :

Tous ceux qui sont reconnus par le conseil des notables comme devant être maintenus dans leurs foyers, les aînés, les fils uniques, les infirmes, versent généralement à la commune, pour faciliter leur remplacement, une somme d'argent variable selon les localités. Cette coutume n'est obligatoire que dans les communes où il y a pénurie de conscrits, et, dans ce cas, la somme à verser n'est jamais moindre de cent ligatures ; les dispensés reçoivent un certificat d'exemption signé des notables.

Le soldat en activité de service reçoit de son village, indépendamment de sa solde régulière, qui est payée par l'Etat, une double allocation. La première, en nature, consiste dans l'abandon, pendant son temps de service, de deux ou trois arpents de rizières communales, qu'il loue ou fait cultiver à son profit ; la deuxième, en espèces, est d'environ 5 *tiên* par mois (un *tiên* équivaut à peu près à 5 centimes). Cette somme est fournie par un impôt spécial payé par tous les inscrits. Les villages riches en biens communaux donnent toute la redevance en nature et rien en espèces.

Le soldat tué à l'ennemi, ou qui meurt en cours d'expédition, exempté du service militaire un de ses fils en dehors du fils aîné, qui est exempt de droit, ou bien, s'il n'a pas de fils qui puisse bénéficier de cette mesure, il exonère un de ses neveux, ou son héritier direct.

La durée du service militaire n'est pas fixée par l'Etat, mais par la commune, qui peut, à son gré, faire rentrer un soldat dans sa famille à la condition de le remplacer par un autre. On compte trois ans pour une période simple ; mais le soldat rengage presque toujours, soit qu'il en remplace un autre, soit qu'il

veille en faire son métier, ou qu'il désire obtenir de la commune un emploi ou une distinction. Un grand nombre de communes fixent le temps de la période simple à six ans de service.

Dans certaines localités, le soldat libéré est, à son retour chez lui, exempté de toute corvée et de tout impôt communal et vit, selon l'expression annamite, *comme une femme*. Cette mesure, exceptionnelle dans les communes qui fixent la durée du service militaire à trois ans, est la règle pour celles qui le fixent à six ans. Dans ces dernières, l'exemption de toute redevance en faveur des anciens soldats constitue une sorte de situation de retraite; on appelle ces retraites *đi binh về binh*. Les autres, qui ne jouissent pas des mêmes prérogatives, s'appellent *đi binh về hộ*.

Sous Gia-long, la proportion des soldats à fournir par les communes était de un sur huit habitants inscrits au rôle d'impôt; sous Minh-mạnh, de un sur cinq; sous Tự-đức, de un sur sept. Certaines communes, alors, maintenaient leurs soldats dix ans au service, mais l'Etat les exonérait à leur retour de la moitié de l'impôt personnel; il exonérait de tout impôt le soldat qui servait vingt ans. La solde officielle du soldat, en dehors de la rétribution du village, est d'une ligature de 600 sapèques par mois, plus 20 kilogrammes de riz.

L'armée annamite proprement dite comprend les *linh-vệ* et les *linh-cơ*. Les *linh-vệ* se composent des soldats fournis par les provinces de l'Annam comprises entre le Binh-thuận et le Nghệ-an. C'est un corps d'armée exclusivement recruté en Annam et qui ne sert qu'à Huế. Lors de la guerre de l'intervention française, l'Empereur envoya au Tonkin un corps de 8.000 *linh-vệ*, commandé par un délégué impérial (*kinh-lược*.)

Le corps d'armée des *linh-vệ* en Annam est placé sous les ordres du Grand Maréchal du Centre, qui est le Connétable de l'Empire. Il comprend officiellement neuf divisions de chacune 10 régiments de 500 hommes (*vệ*), soit 45.000 hommes.

Le général de division se nomme *thống-chế*, il est mandarin de 1^{re} classe, 2^e degré. Chaque régiment est commandé par un colonel, *chánh-lãnh-binh*, assisté d'un lieutenant-colonel, *phó-lãnh-binh*; puis viennent les commandants en premier, *chánh-vệ-uy*, en second, *phó-vệ-uy*; les capitaines en premier, *chánh-quản-cơ*, et en second, *phó-quản-cơ*; les lieutenants en premier, *chánh-hiệp-quản*, et en second, *phó-hiệp-quản*; enfin les sous-officiers, *chánh-đội-trưởng*, *phó-hội-trưởng*, et les caporaux, *cai*, *đội* et *ngũ-trưởng*.

Un régiment compte 10 compagnies de 50 hommes, et les compagnies sont subdivisées en escouades de 10 hommes et en sections de 5 hommes.

Les *linh-cơ*, au Tonkin, ont la même hiérarchie, mais ils comprennent autant de brigades qu'il y a de provinces. Chacune d'elles est placée sous les ordres d'un *đề-đốc* ou d'un *lãnh-binh*, selon son importance. Le *đề-đốc* étend généralement son autorité sur deux provinces, comme Hà-nội et Ninh-binh, Nam-dịnh et Hưng-yên.

Ce qui remplace les *linh-vê* au Tonkin, ce sont les *linh-khố-xanh*, c'est-à-dire les soldats à ceinture bleue, qui sont mis à la disposition des Résidents pour former les milices ; les *linh-cơ* seuls sont restés aux ordres des mandarins provinciaux. La présente étude ne concernant que les usages purement annamites, je ne dirai rien des régiments indigènes de tirailleurs et autres placés sous les ordres de l'autorité militaire française, et qui sont soumis à un recrutement spécial, ni des derniers arrêtés du Protectorat déterminant les conditions de recrutement et la durée du service des miliciens.

L'Annam n'a pas de flotte ; ce qui ne l'empêche pas de compter 30 régiments de marins, de chacun 500 hommes, un amiral en chef (*đô-thông-thủy-sư*), des vice-amiraux (*thông-thủy-chế*), et des contre-amiraux (*trưởng-vệ-thủy*). Des compagnies de marins étaient autrefois entretenues dans la province de Quang-yên et sur chaque endroit du littoral où on pouvait craindre les pirates de mer.

Les examens pour les divers grades du mandarinat militaire (*thị-vô*) laissent de côté les études de philosophie et de littérature des mandarins civils, et comprennent exclusivement des exercices de force et d'adresse. Les épreuves portent sur le maniement de poids (*quả-tạ*), l'exercice du bâton (*đấu-roi*), l'exercice de la lance (*thi-dâm*), l'exercice du fusil (*thị-bắn*), l'équitation (*thi-ngựa*). Les mouvements des candidats sont rythmés et commandés par un examinateur, qui frappe avec une baguette sur un morceau de bois évidé (*mỡ*). Un autre examinateur donne les points. Aujourd'hui, ces examens militaires sont abolis au Tonkin ; ils avaient lieu autrefois dans les mêmes localités que les examens civils, et un mois après ceux-ci.

Le Grand Connétable, défenseur de la citadelle de Hué, ainsi que les généraux commandant les neuf divisions de l'armée impériale, sont recrutés parmi les lettrés ; tous les autres officiers appartiennent au mandarinat militaire. Les généraux de brigade, *đề-đốc*, sont recrutés parmi les colonels de l'armée impériale.

Aux exercices de force et d'adresse, les candidats militaires doivent joindre certaines connaissances géomantiques et astrologiques applicables à l'art militaire ; c'est ce qui équivalait à notre stratégie. Il est pour l'art militaire des traités spéciaux, qui, tous, paraissent dériver d'un ouvrage considérable sur la matière, dû au pinceau d'un savant stratège chinois nommé Lưu Cồ, qui vivait sous les Ming. On y traite des qualités que doit avoir un bon chef d'armée : la perspicacité, le jugement, la dissimulation, la décision, la prudence et l'audace. On indique des stratagèmes propres à tromper l'ennemi sur l'importance et la direction des troupes, par exemple, la confection de mannequins de paille pour faire croire à de gros effectifs, la promenade de nombreux drapeaux, combinée avec le trainage de branches d'arbres sur le sol, afin d'élever des nuages de poussière et donner le change sur la direction. « L'ingéniosité et la ruse, dit le livre *Binh-pháp* (règles de stratégie), valent mieux que de gros effectifs. »

Mais ce qui prime toutes les règles, tous les enseignements, c'est la connaissance des pronostics à tirer des nuages, du vent, de la pluie, des astres, du tonnerre, de l'arc-en-ciel, etc., etc. Quelques citations donneront une idée de l'importance de ces pronostics au point de vue militaire :

« Si, à la veille d'un combat, une étoile apparaît à l'Ouest de la lune, le commandement des troupes engagées devra être donné à un officier dont la date de naissance se rapporte à l'élément *métal*.

« Quand apparaît un nuage rouge, il faut prendre l'offensive.

« Quand un nuage bleu, au zénith, prend la forme d'un serpent, on ne doit pas attaquer, sous peine d'être vaincu.

« Quand un nuage noir, prenant la forme humaine, apparaît au-dessus du camp ennemi, il faut battre en retraite.

« Si un corbeau se pose sur une lance, c'est un signe de défaite ; mais s'il se pose sur un arbre, c'est un présage de victoire.

« Au matin d'une bataille, le général doit éviter de se laver la figure sous peine d'être vaincu. »

Des tableaux sont dressés pour indiquer les heures fastes et néfastes auxquelles on doit livrer ou éviter le combat.

Celui qui obtient le titre de licencié aux examens militaires (*cũ-võ*) porte comme insigne un bonnet chinois surmonté d'un globule et une ceinture de corde ; il a droit à un parasol et à un étendard spécial.

Le général a droit à deux parasols ; il marche, en service, précédé de deux porteurs de bâtons de commandement (*hèo-hoa*) et de deux massues rectangulaires en bois de fer (*tay-thưóc*). Les bâtons de commandement sont de longues tiges à poignée argentée, auxquelles pendent des glands de soie de cinq couleurs. Les massues ou masses d'armes sont des bâtons carrés et massifs en bois de fer ; les quatre faces sont incrustées de nacre et un gland de soie multicolore pend également à la partie inférieure.

II.

LA FAMILLE.

LA NAISSANCE,

Pour savoir si une femme enceinte accouchera d'un garçon ou d'une fille, on la suit par derrière et on l'appelle brusquement ; si elle tourne la tête à droite, elle aura une fille ; si c'est à gauche, elle aura un garçon.

Les Annamites condamnent leurs femmes, pendant tout le temps de leur première grossesse, aux travaux les plus pénibles. Elles portent de lourds fardeaux, débarquent les jonques, transportent la terre des remblais et des digues, servent les maçons. On rencontre dans toutes les équipes de coulis porteurs une très notable proportion de femmes grosses ; d'aucunes portent du

matin au soir des fardeaux sous lesquels surcomberaient des hommes. C'est dans le but de faciliter le travail de la primipare et de procréer un enfant robuste.

La femme grosse doit travailler du matin jusqu'au soir, sans prendre aucun repos. Un proverbe annamite dit : « Pendant la conception du premier enfant, la mère doit travailler chez les voisins. » On entend par là que, si la besogne manque à la maison, elle doit en chercher ailleurs.

Pour que l'enfant ne devienne pas trop gros, elle évite de prendre des aliments pendant la nuit, et elle boit un peu d'eau avant chaque repas.

Il existe une très grande variété d'amulettes pour les femmes grosses. Elles sont délivrées, moyennant finance, par les sorciers et les bonzes taoïques ; on les porte au cou, suspendues dans de petits sachets.

Quand la délivrance est proche, on installe, sous le lit de planches de la malade, un fourneau dans lequel on tient allumé du charbon de bois ; les pauvres se contentent de faire un feu de bois ou d'herbes dans la chambre ; aussi dit-on d'une femme prête d'accoucher qu'elle *couche à la cuisine*.

La femme en couches est assistée par une sage-femme ; jamais les médecins ne s'en mêlent. Il est ici comme en Europe, des sages-femmes qui reçoivent les malades chez elles et d'autres qui les soignent à domicile.

Les femmes étrangères à la famille s'abstiennent toujours de rendre visite à une accouchée, car on croit généralement que la malade transmet son mal à toute personne à qui elle touche la main ou à qui elle remet un objet, en dehors des membres de sa famille.

Pendant sa grossesse, la femme annamite doit éviter avec le plus grand soin la vue d'un cadavre d'homme ou de bête. Les époux doivent s'abstenir de procéder à l'exhumation d'un membre quelconque de leur famille et d'assister à un mariage.

L'accouchement doit avoir lieu dans le local même où s'est produite la conception ; les propriétaires veillent avec soin à l'observation de cette pratique, car il est admis qu'un décès porte bonheur à l'immeuble, et qu'une naissance lui porte malheur. Il y a même un proverbe à ce sujet : *Sinh dĩ, tử lành*. Les taoïstes expliquent cette tradition par leurs croyances fatalistes. Il est écrit au livre du destin qu'un homme mourra cette année dans telle maison ; si c'est un locataire qui vient y mourir, il sauve ainsi la vie du propriétaire ou d'un membre de sa famille. Il en est de même pour les naissances. La naissance dans une autre maison que celle où la conception s'est produite prive pendant toute l'année la femme, la fille ou la bru du propriétaire, de tout espoir de maternité.

Les femmes grosses ont également soin de fuir la vue de tout objet répugnant ou grossier, et d'éviter d'entendre des récits dramatiques ou simplement émouvants. Au contraire, elles recherchent les entretiens agréables, et les époux aimables et prévoyants ne manquent pas d'orner leur chambre de certaines images hautement colorées que les artistes de Hanoi peignent dans cette intention, et qui représentent de beaux enfants nus, gras et joufflus, jouant avec des hochets ou des éventails,

Chez les paysans du Tonkin, les cérémonies qui accompagnent la naissance d'un enfant sont très simples ; le rituel bouddhique ne prescrit aucune formule religieuse comme cela a lieu pour les autres circonstances marquantes de la vie.

Les pratiques superstitieuses auxquelles on se livre, varient selon les localités et le degré de culture intellectuelle des habitants.

Dans les campagnes des environs de Hanoi, lorsqu'un accouchement est laborieux, le mari de la patiente doit se déshabiller complètement et, le corps entouré d'une simple ceinture, grimper sur sa maison, escalader le toit et redescendre de l'autre côté.

Lorsque l'enfant est né, on tue une poule qu'on fait manger à la mère, puis on plante un clou en terre au milieu du seuil de la porte, et on passe l'enfant par dessus ; après quoi on enfonce le clou complètement. Ceci a pour but d'éviter au nouveau-né les maladies du premier âge.

L'enfant qui vient au monde entre immédiatement sous la tutelle d'un esprit, qu'on appelle *Bà-mụ*, et qui doit le surveiller jusqu'à la deuxième année.

Le 7^e jour, on offre du bétel à l'esprit *Bà-mụ* dans la proportion de neuf chiques pour une fille et de sept pour un garçon ; il est d'usage de disposer en forme d'ailes la feuille de bétel qui entoure la noix d'arec, afin de faire ressembler la chique à un oiseau.

Lorsque l'enfant atteint sa première année, on fait à *Bà-mụ* l'offrande d'un repas ; le nombre et la qualité des mets varient selon la fortune des gens.

Quand l'enfant fait une chute, on croit que c'est le résultat de l'abandon de l'enfant par *Bà-mụ* ; alors on doit prendre, si c'est un garçon, sept œufs de poule et sept boules de riz cuit, si c'est une fille, neuf œufs de poule et neuf boules de riz, et placer le tout sur le sol à l'endroit où s'est produite la chute. Devant cette offrande, l'esprit s'empresse généralement de reprendre ses fonctions d'ange gardien.

Les époux qui ne peuvent avoir d'enfants, ont quelque chance de voir cesser la stérilité de leur union, en élevant dans leur basse-cour une poule *xop* : cette espèce de poule, disent les Annamites, a les plumes hérissées, cinq doigts aux pattes, et ses os sont noirs. Sa seule présence dans les maisons chasse les diables, fait disparaître la stérilité des ménages, protège la santé des enfants et facilite leur croissance.

Les femmes annamites ont le pouvoir, mais pendant leur première grossesse seulement, de guérir chez les autres les crampes et les douleurs des pieds et des mains, par la simple apposition de leur pied nu sur la partie malade.

Si une femme grosse passe par mégarde par dessus la longe d'un buffle, sa grossesse se prolongera jusqu'à dix et même douze mois, car ce temps est la durée moyenne de la gestation des bufflisses ; mais elle peut ramener sa délivrance à une échéance normale en envoyant son mari ou son cousin couper, avec un couteau, une longe de buffle.

Quand la femme enceinte éprouve des douleurs par suite du déplacement ou des mouvements de l'enfant, on jette par terre une poignée de gravier et on

la lui fait ramasser pierre par pierre, le corps courbé et sans qu'il lui soit permis de s'asseoir. Les douleurs disparaissent généralement après cet exercice.

Pendant la grossesse de sa femme, le mari doit éviter d'enfoncer des clous dans les murs de sa maison, sans peine de retarder indéfiniment l'époque de la délivrance.

Quand un accouchement est difficile, on peigne les cheveux de la patiente pour faciliter le travail.

Pour hâter la délivrance, après la naissance de l'enfant, la sage-femme masse la malade, d'abord avec un pilon de mortier qu'elle lui roule lentement sur le corps, depuis l'estomac, en appuyant progressivement à mesure qu'elle descend sur le ventre. Puis, elle emploie son pied, qu'elle fait glisser de même de haut en bas, et enfin, s'accrochant des mains à quelque poutre de la toiture, ou bien à une traverse de bambou qu'on établit à cet effet, elle monte debout sur le corps de la femme, et, pesant de tout son poids à l'aide des deux pieds réunis, elle opère des mouvements lents de compression et de massage sur l'abdomen.

Le cordon ombilical doit être coupé à la longueur de 15 à 20 centimètres de l'anneau, au moyen d'une lame de bambou, et jamais avec un instrument de métal. Quand la cicatrice du cordon ombilical reste humide, on la saupoudre de cendres de natte ou de cocons de vers-à-soie ou encore de cendre pulvérisée. On conserve avec soin pendant un an le bout desséché du cordon qui tombe quatre ou cinq jours après la ligature, et, chaque fois que l'enfant souffre de coliques, la mère en incinère un petit morceau, dont elle lui fait avaler les cendres dans du thé.

Tous les membres de la famille et les amis qui se trouvent dans la maison au moment de l'accouchement, sont supposés saisis par une maladie de nature infectieuse, qu'on appelle *cung-long*, laquelle deviendrait rapidement très grave si l'on n'y prenait garde, mais dont on peut facilement se débarrasser par le moyen suivant. Il suffit de consacrer de suite, à un achat quelconque ou, plus simplement encore, de jeter dans la rue, sept sapèques, si le nouveau-né est un garçon, neuf sapèques, si c'est une fille.

Les gens qui, par inadvertance, pénètrent dans la maison d'une accouchée, outre qu'ils peuvent compromettre gravement la santé du nouveau-né, sont eux-mêmes, tout comme les habitants de cette maison, saisis par le *cung-long*. Ceux qui négligent de se purifier par le moyen que nous avons indiqué et ceux qui, ayant pénétré dans la maison, n'ont pas été prévenus de l'accouchement et sont ainsi contagionnés à leur insu, sont voués non seulement à toutes les infirmités, mais encore à la ruine.

Le placenta est enterré devant la porte principale de l'habitation et l'on enfonce dans le seuil un clou enduit du premier excrément de l'enfant. A partir de ce moment, la maison est consignée à tous les étrangers et, pour le faire savoir, on suspend à la porte un morceau de bois à demi consumé. Cette précaution est prise par crainte des germes de maladie que pourraient introduire les visiteurs par leurs vêtements. Si un enfant tombait malade par suite de la visite inconsidérée d'un étranger, il faudrait de suite incinérer de petits morceaux de paille coupés d'un chapeau annamite, pendant que la mère ou une parente, crachant de la salive teinte de bétel sur le dos de l'enfant, l'en frictionnerait

doucement sur tout le corps. Ce traitement facile à suivre et généralement efficace, dit-on, s'appelle *dánh-đen*.

Dans certains villages du Tonkin, il est d'usage d'enterrer le placenta dans un endroit spécial qu'on visite de temps en temps, afin de surveiller l'état du sol qui le recouvre. On dit que, si le sol devenait trop compact, l'enfant serait enchifrené et que, par contre, s'il restait trop meuble, l'enfant aurait des vomissements. C'est pourquoi, dans ces localités, lorsqu'un enfant est pris de vomissements, les parents vont piétiner le sol à l'endroit où est enterré le placenta, et, lorsque l'enfant est enrhumé du cerveau, ils s'empressent de piocher la terre à ce même endroit, afin d'ameublir le sol.

Les Tonkinois s'imaginent en général que les familles qui perdent successivement plusieurs enfants nouveau-nés, sont victimes du mauvais esprit du premier enfant, lequel s'est réincarné dans le second, pour mourir de nouveau et recommencer encore, n'ayant d'autre but, par ces transmigrations successives, que d'imposer des souffrances à sa mère et de la faire mourir. On prévient à jamais le retour de ce mauvais esprit en marquant, avant son ensevelissement, le visage ou le dos de l'enfant mort, d'un signe à l'encre noire ou rouge.

Les gens qui ne peuvent conserver d'enfants, croient encore assurer la vie du dernier né, en enfermant avec de la chaux le placenta dans une marmite de terre fermée d'un couvercle et enduite de boue, qu'ils placent au sommet de la maison du côté de la cour. Quand l'enfant atteint l'âge de 10 ans, on descend la marmite que l'on jette dans le fleuve, au milieu du courant.

Il est des gens, plus barbares encore, qui conservent l'exercice d'une pratique des plus répugnantes, et qui, dans ces circonstances, croient assurer la vie de l'enfant en faisant manger à la mère un morceau du placenta assaisonné avec quelques herbes et du jus de citron.

Quand l'accouchement est terminé, on allume un réchaud sous le lit de la malade et l'on fait chauffer deux briques qu'on lui applique sur l'abdomen et qu'on renouvelle de temps à autre. Ce traitement dure de cinq à dix jours, et plus longtemps encore, lorsque cela est nécessaire.

Le lendemain de ses couches, la femme doit manger quelques rhizomes de curcuma légèrement rôtis et boire de l'urine; après cela, pendant cent jours, il ne lui est permis de manger que du riz assaisonné de sel et de poivre et de boire que de l'eau, dans laquelle on a fait macérer des feuilles légèrement torrifiées de *nhân-trâm* (ginseng). Si elle est faible, on lui permet de l'eau de riz. Trois ou quatre jours après sa délivrance, la femme prend sept feuilles de jaquier, si l'enfant est un garçon, neuf feuilles, si c'est une fille, les fait cuire dans un vase d'eau et se sert de cette eau pour se laver les seins, qu'elle masse doucement avec sa main en les roulant, et sur lesquels elle passe un gros peigne, de haut en bas, afin de provoquer la sécrétion du lait.

Si le lait tarde à venir, ou s'il vient en trop petite quantité, la mère doit manger le pied d'un cochon noir, cuit avec du papier d'herbe de *thông*. Elle peut aussi, dans ce cas, manger la fleur cuite du bananier dit *chuối-hột*; c'est celui dont le fruit contient des graines.

L'accouchée ne doit pas sortir pour la première fois au dehors, sans avoir préalablement exposé ses yeux au-dessus de charbons allumés sur lesquels on a jeté du sel; cette pratique a pour objet d'empêcher le mauvais esprit, qui guette à la porte, de prendre possession d'elle par les yeux.

L'ENFANCE.

L'âge de l'enfant se compte à partir du jour de sa naissance et non à partir du jour de sa conception, comme on l'a dit à tort; mais s'il naît le dernier jour du douzième mois, il entre le lendemain dans sa deuxième année. Lorsque l'enfant a vingt-et-un jours, on lui rase les cheveux et les sourcils qu'il peut avoir, et on continue ainsi jusqu'à l'âge de trois ans.

Pendant cette période, l'enfant est coiffé du *cái-mũ*, sorte de calotte qui laisse le sommet de la tête à découvert, afin de provoquer l'évaporation du principe humide chaud (*ấm*), lequel empêche le crâne de se solidifier.

Les premiers vêtements du nouveau-né doivent être confectionnés avec les habits hors d'usage d'un vieillard.

Depuis trois ans jusqu'à quatorze ans, on ne laisse aux garçons qu'une touffe circulaire de cheveux (*hoa-roi* ou *cái-chỏm*) sur le haut du crâne, ou bien deux mèches latérales (*quả-đào*).

Les filles de trois à dix ans ont également la tête rasée, à l'exception d'une mèche à la naissance du front et d'une autre derrière la tête, *chút-chuế*.

Dans les familles aisées, les filles et les garçons portent des anneaux d'argent aux poignets et aux chevilles; autour du cou, un collier fermé auquel pend un grelot et, le plus souvent, un *khánh* d'argent sur lequel sont gravés les quatre caractères: *bản* 本, origine, soi-même; *mệnh* 命, vie; *tràng* 長, étendue, longue; *sinh* 生, existence. C'est un souhait de longévité.

*Les petites filles ont les oreilles percées dès l'âge de deux ou trois ans; on y suspend de petits anneaux d'argent.

De trois mois à trois ans, quand un enfant éternue, la mère ou la nourrice doit lui dire: *Sống-lâu trăm-tuổi*, « Vivez cent ans », et s'il récidive: *Sức-khỏe*, « Portez-vous bien ! »

Dans le jeune âge, les enfants sont sujets à une affection que les Annamites appellent *cam-tura* et qui rend les lèvres et la langue complètement blanches. On se contente, dans ce cas, de badigeonner les parties malades avec du miel.

Lorsque les enfants ont des convulsions (*sái-kinh*), leur mère doit les tenir étroitement embrassés, le corps exactement appliqué sur son propre corps; elle leur soutire ainsi une partie du mauvais fluide; mais ce remède ne paraît pas être d'une efficacité extrême, car, sur dix enfants atteints de convulsions, on en sauve à peine deux.

Quand la variole infantile est dans une maison, on doit suspendre au dehors de la porte une branche de cactus, quelquefois des souliers de papier, et des feuilles de sauge dans une marmite.

Ceux qui, malgré ces emblèmes avertisseurs, pénètrent dans la maison infestée doivent, pour se préserver de la contagion, se placer au-dessus d'un petit foyer afin de fumer leurs vêtements.

Les enfants faibles et rachitiques sont placés sous certaines invocations, afin de les soustraire à l'action des diables qui les possèdent et les empêchent de croître comme les autres; parmi les pratiques en usage, il en est une qui consiste à tuer un chien noir, à teindre de son sang la chemise de l'enfant et à frotter son corps de la graisse de l'animal.

Quand on place un enfant sous le patronage d'un génie, ou sous celui, très en honneur, des *Trois mères*, on procède à une véritable vente de l'enfant et l'on rédige un contrat qui le met sous la dépendance absolue de la puissance à laquelle on le voue: cette cérémonie, qui a lieu au temple, s'appelle *lê-bân-khoán*.

Lorsque l'enfant perd une dent de lait, il la saisit; si elle appartient à la mâchoire supérieure, il la lance en l'air; si elle provient de la mâchoire inférieure, il la jette sur le sol et il appelle le rat: « Eh, rat, je te rends la vieille dent, donne-m'en une nouvelle (1). »

On donne aux enfants un nom provisoire, qu'ils conservent jusqu'à leur nubilité; le plus souvent, c'est un simple numéro, qui indique leur rang d'ancienneté parmi leurs frères consanguins; parfois aussi, c'est un nom d'animal stupide ou immonde, d'objet méprisable ou malpropre, destiné à les tenir à l'abri de la convoitise malfaisante des diables qui guettent les bambins intelligents et beaux. C'est pour ce motif qu'il convient de s'abstenir de faire aux parents des éloges de leurs enfants, sous peine de les mécontenter et de les plonger dans une vive anxiété. Il n'est pas, au contraire, de compliment plus flatteur pour eux que de dire, en parlant de leur progéniture: « Cet enfant est un sot animal, une bête nauséabonde! — Quel horrible et répugnant petit pourceau vous avez là! »

Le garçon commence en général ses études à six ans; la première fois qu'il se rend chez le maître d'école, il lui présente un coq que l'on sacrifie à Confucius. Cette cérémonie s'appelle « l'ouverture de l'intelligence ».

Quant aux filles, elles ne vont généralement pas à l'école; le père, ou celle des femmes du père qui est la plus instruite, leur apprend quelques caractères. Toute leur instruction doit consister dans l'exercice des soins du ménage, la connaissance de la cuisine, l'achat et la vente des denrées, la confection des vêtements.

Le garçon à quatorze ans et la fille à quatorze ans doivent laisser croître leurs cheveux; ils sont alors nubiles et peuvent songer au mariage.

Il est d'usage au Tonkin que le mari s'abstienne de travailler pendant les cinq jours qui suivent la naissance de son enfant. Quant à la femme, elle reste soumise à un certain régime pendant trois mois et dix jours; cette coutume est

(1) Coutume également observée par LANDES chez les Cochinchinois.

consacrée par un proverbe : *Ba tháng mười ngày mới hết chảy gái đẻ*, « Après trois mois et dix jours, le régime d'abstinence de l'accouchée est terminé. »

Pendant ce temps la femme est tenue d'observer la continence, et certains aliments lui sont interdits : tels la tortue, les vieilles poules, la carpe, le buffle, le cochon blanc et le cochon tacheté de noir.

Un autre proverbe dit ;

Chín tháng ăn rươi.

Mười tháng ăn rộng.

« Au 9^e mois elle peut manger des *rươi* (sorte de ver de terre bizarre qui sort en octobre et novembre et qu'on récolte dans les contrées maritimes). Au 10^e, elle peut manger des chrysalides de vers-à-soie. »

Pour leur première sortie, les femmes annamites se frottent tout le corps de curcuma (safran des Indes) ; c'est afin d'éviter la mauvaise influence de l'air sur les racines du duvet de la peau, qui sont à demi déchaussées par le travail de la parturition. La variole produisant les mêmes inconvénients, on voit toujours, pour ce motif, les variolés se frotter également de curcuma avant leur première sortie.

Les relevailles de la mère donnent prétexte à plusieurs cérémonies. La première a lieu pour un garçon, sept jours, et, pour une fille, neuf jours après l'accouchement ; on appelle la cérémonie *đầy cữ*. Sur des tables préparées dans la maison autour d'un autel, on a déposé les mets et les objets suivants : morceaux cuits de mamelles de truie (sept morceaux pour un garçon, neuf pour une fille), crabes, escargots d'eau douce, gâteaux, hachis de viande, chiques de bétel, alcool de riz, fruits, fleurs, baguettes d'encens, barres d'or et d'argent en papier, une paire de souliers de femme, douze paires de souliers de petite fille. Quand tout est en place, la sage femme (*Bà-đỡ*) s'avance, récite une invocation au génie féminin de la procréation, qui s'appelle *Bá chua-vai* ou bien encore *Bá mu-thiện*, et à ses douze dames d'honneur, et place ainsi le nouveau-né sous leur protection. La mère, alors, apporte l'enfant et se prosterne devant l'autel, pendant qu'on présente successivement sur cet autel les offrandes déposées sur les tables accessoires. Une seconde cérémonie a lieu un mois après l'accouchement : on la nomme *lễ đầy tháng* ; une troisième, cent jours (*lễ ba tháng mười ngày*), et une quatrième, un an révolu après l'accouchement.

Dans cette dernière cérémonie, on dispose sur le sol devant l'autel des jouets d'enfant et des objets divers ; si l'enfant est une fille, on place des ciseaux, des étoffes et des bijoux ; si c'est un garçon, on place des pinceaux, des livres, des sabres en bois, des objets de papier métallisé figurant des boîtes en or et en argent. Après avoir offert des fleurs, des fruits et des aliments au génie et prononcé la prière rituelle, on amène l'enfant au pied de l'autel et on le laisse se diriger seul, vers les objets qui y sont déposés : l'horoscope de l'enfant sera déterminé par la nature de l'objet sur lequel se portera tout d'abord son attention. Si c'est une fille et qu'elle choisisse les ciseaux ou les étoffes, elle sera laborieuse, honnête et bonne ménagère ; si elle préfère les bijoux, elle deviendra coquette, paresseuse

et prodigue. De même pour le garçon : s'il s'empare des pinceaux, il aura des succès littéraires ; s'il prend le sabre, il deviendra mandarin militaire ; mais s'il préfère les objets brillants, il mourra dans la peau d'un joueur et d'un débauché.

Quand, en attendant la montée du lait, on ne trouve aucune nourrice qui consente à donner le sein au nouveau-né, sa mère l'alimente en lui crachant dans la bouche la salive qui résulte de la mastication d'une petite cuillerée de grains de riz crus.

Pendant le premier mois, l'enfant est soumis à l'allaitement exclusif. Après cela, on commence à lui faire boire de l'eau de riz, et enfin, sa mère l'initie aux aliments plus solides, en lui faisant avaler un peu de riz cuit qu'elle mâche d'abord complètement et qu'elle lui dégorge ensuite dans la bouche. Cette alimentation est augmentée de poissons et de viandes à mesure que l'enfant grandit, mais sans préjudice de l'allaitement maternel qui lui est continué, à moins que sa mère ne se trouve à nouveau en état de grossesse, jusqu'à l'âge de cinq ou six ans.

La nourrice qui perd son lait doit, pour le faire revenir, se rendre au pied d'un arbre à lait (*cây-sữa*), et y déposer quelques sapèques en disant : « Vendez-moi, je vous prie, une charge de lait pour nourrir mon enfant. » Après cela, elle coupe deux branches de l'arbre et les rapporte sur son épaule, chez elle, où elle les place sous la natte de son lit, du côté de la tête. Le lait reparaît, croit-on, au bout de trois jours.

Si, au contraire, la nourrice veut faire disparaître son lait, elle n'a qu'à placer des feuilles de mûrier dans son couvre-sein ou sous la natte de son lit. L'efficacité de la feuille de mûrier est si grande, dans cette circonstance, que le même résultat se produit quand, par mégarde, la nourrice étend, pour le sécher, son couvre-sein sur un mûrier.

Les hernies ombilicales chez les nouveaux-nés sont, dans la province de Hanoi, traitées par l'apposition, sur le nombril de l'enfant, de l'extrémité intérieure d'un bâton de mendiant.

On doit éviter avec soin de faire passer un enfant des bras d'une personne à ceux d'une autre par-dessus un seuil de porte, sous peine d'exposer cet enfant aux plus grands malheurs. Celui ou celle qui tient l'enfant doit, avant de le remettre à la personne qui se trouve de l'autre côté de la porte, franchir cette porte, soit pour entrer, soit pour sortir, mais en tenant l'enfant dans ses bras.

Si l'on doit entreprendre un voyage à l'étranger avec un enfant d'un mois à un an, il ne faut se mettre en route qu'après lui avoir tracé, au moyen d'un pinceau, une croix d'encre sur le front, afin d'écarter de lui les diables errants. On doit aussi placer dans ses vêtements un couteau et une baguette de rotin.

Chaque fois qu'on remplit à la marmite fumante un bol de riz pour le repas d'un enfant, il ne faut jamais négliger, quand le bol est plein, de faire le simulacre d'ajouter deux cuillerées de la vapeur qui s'échappe de la marmite. Cela passe pour activer la croissance de l'enfant.

Les Annamites prennent grand soin de ne pas faire manger des pattes de poule à ceux de leurs enfants qui vont à l'école, parce que cette nourriture rendrait leur écriture tremblée et sans netteté. Ils évitent également de leur donner les reliefs des repas, sans quoi ils ne feraient aucun progrès et resteraient ignorants pendant toute leur vie.

LE MARIAGE.

Au temps de Confucius, l'homme, à 20 ans, prenait le bonnet viril et était reconnu apte au mariage ; la femme, à 15 ans, prenait l'aiguille de tête et était déclarée nubile ; le célibat n'était pas permis au-delà de 30 ans. Un fonctionnaire fut, sous la dynastie des Tcheou, spécialement désigné pour constater l'état des personnes qui désiraient contracter mariage ; il entraînait également dans ses attributions d'empêcher le célibat au-delà de 30 ans.

Ces sages dispositions, qui durent d'abord être appliquées par les conquérants chinois au peuple annamite, n'ont pas été conservées, au grand détriment de la race ; depuis longtemps le code annamite fixe l'âge auquel les jeunes gens peuvent contracter mariage à 16 ans pour les garçons et à 14 ans pour les filles, ce qui est beaucoup trop tôt. Encore ces prescriptions sont-elles aujourd'hui le plus souvent violées.

L'Annamite n'a qu'une femme légitime, on l'appelle la femme de *premier rang* ; mais lorsque celle-ci est stérile ou ne donne que des filles, le mari peut prendre autant de concubines qu'il veut ; il n'est limité en cela que par ses ressources financières.

Les Annamites ne peuvent se marier qu'avec le consentement de leurs parents ; le mariage contracté avec la femme de premier rang, seul, est fait conformément aux rites.

En général, lorsque les parents d'un jeune homme ont décidé de le marier, ils choisissent eux-mêmes leur bru et confient le soin de la demande à un entremetteur, que l'on appelle au Tonkin un *môi-chuóc*. On désigne le plus souvent pour cet office un ami commun aux deux familles ; toutefois, dans quelques localités importantes, il est des individus pour lesquels ces fonctions constituent une véritable profession. Ces agents matrimoniaux doivent, pour se recommander à la clientèle, entretenir de nombreuses relations, avoir une grande réputation d'habileté et connaître imperturbablement le code du cérémonial.

Le code du cérémonial s'appelle au Tonkin le *Giả lễ*, ou « Rituel domestique » ; il est dû au philosophe chinois Tchou-hi, qui vivait vers la fin du XII^e siècle. Il règle toutes les cérémonies relatives au mariage, au culte des ancêtres, aux funérailles, et les devoirs de chacun dans toutes ces circonstances.

La partie relative au mariage est assez étendue, mais il n'est pas indispensable de suivre ces prescriptions à la lettre. On règle généralement le nombre et l'importance des cérémonies selon le rang et la fortune des conjoints. La préparation et la célébration d'un mariage de première classe durent longtemps et coûtent fort cher, mais dans les familles ordinaires on se marie le plus rapidement et le plus économiquement possible. La loi, du reste, ne prescrit pas, à peine de nullité de mariage, la complète observance des rites, ni le nombre, ni la forme des cérémonies.

L'ensemble des rites peut se résumer en trois principaux : l'information (*lễ đi nói*) ; la demande en mariage (*lễ đi hỏi*) ; la célébration du mariage (*lễ đi cưới*). Ces noms sont ceux donnés par le rituel ; ils diffèrent de ceux dont on se sert parmi les populations du Tonkin.

Le rituel veut que, le mariage étant préparé par les soins des parents, la jeune fille ne puisse être vue par son fiancé qu'au moment du mariage ; mais il faut croire que dans la pratique cette coutume a présenté quelquefois de sérieux inconvénients, car elle est aujourd'hui presque complètement abandonnée, et le jeune homme s'arrange toujours de façon à se faire introduire dans la famille de la fiancée et à avoir avec celle-ci un entretien préalable ; on appelle au Tonkin ce rite, ou plutôt cette dérogation aux rites, *lễ chàm măt*.

Les futurs ayant réciproquement retiré de cette entrevue une impression favorable, la famille du jeune homme envoie l'entremetteur faire des propositions de mariage, énoncer les conditions de la dot, et s'entendre avec les deux parents de la jeune fille sur les présents à offrir. Lorsque tout est réglé, les deux familles échangent une carte rouge sur laquelle sont indiqués les noms, prénoms, âge et jour de naissance de chacun des futurs époux ; cette formalité s'appelle *lễ vấn danh*. Au moyen de ces renseignements, on consulte des deux côtés les devins pour savoir si les sorts permettent à ces jeunes gens de s'unir. Ici encore la coutume n'a pas été fidèle aux prescriptions rituelles ; il est probable que le sort capricieux aura dû trop souvent opposer son veto aux projets d'union les plus doux, et briser bien des cœurs : on remplace aujourd'hui cette pratique par la fixation pure et simple du jour des accordailles (*lễ nạp tễ*).

Ce jour-là, chez le garçon et chez la fille, on se réunit devant l'autel domestique magnifiquement orné, et on informe solennellement les ancêtres du changement qui va s'opérer dans la famille.

Il y a là toute une succession de cérémonies à la suite desquelles le garçon, accompagné d'invités choisis, en nombre pair, et des notabilités de la commune, se rend à la demeure de sa fiancée. On apporte les présents des accordailles ; chez les riches fonctionnaires, ils consistent en buffles, porcs, étoffes, vêtements de femmes, bijoux, barres d'argent ; les pauvres diables se contentent d'offrir des fruits, des vêtements grossiers.

Il est des présents symboliques qui figurent presque toujours, à moins que les familles des conjoints soient absolument dénuées de ressources. Ce sont : un cochon noir dans une cage, cinq ligatures de sapèques, un vase plein d'eau-de-vie de riz, et la boîte d'arec et de bétel : ces derniers sont de rigueur. Chez les gens aisés, le bétel est renfermé dans de riches boîtes laquées ou incrustées, et le liquide est contenu dans deux vases en porcelaine, garnis aux anses de papier rouge, couleur du bonheur.

Le fiancé se prosterne deux fois devant les parents de la jeune fille et offre ses présents. S'ils sont acceptés, on pose sur l'autel des ancêtres la noix d'arec, le bétel et l'eau-de-vie de riz, on allume des cierges rouges et l'on place des

baguettes d'encens dans les brûle-parfums. Le petit cochon reste près de la porte au dehors du logis. L'engagement est alors irrévocable, et le jeune homme prend le titre de gendre.

Les parents se prosternent quatre fois devant l'autel des ancêtres, puis le gendre vient, en se prosternant aussi, offrir à ses beaux-parents l'eau-de-vie et le bétel; après quoi, on invite les assistants à partager le repas qui a été préparé.

Ici prennent place une foule de cérémonies dont le vulgaire se passe; toutes sont accompagnées d'un grand nombre de prosternations. Les parents de la fille offrent à leur tour des présents au jeune homme; les pères des deux fiancés versent de l'eau-de-vie dans des tasses et l'offrent aux mânes des ancêtres; on proclame la liste des cadeaux dûs à la libéralité du fiancé. La jeune fille présente à son beau-père une tasse pleine dans laquelle elle a trempé ses lèvres, elle se prosterne devant son mari qui la salue, etc. Du reste tout cela est réglé par un maître des cérémonies que l'on a soin de choisir à l'avance. Dans les villages, c'est un lettré qui donne des avis sur ce qu'il convient de faire et qui dirige toute la fête.

On s'assure également le concours d'un bel esprit destiné à donner la répartition aux invités de distinction, et à égayer tout le monde par des anecdotes et des bons mots.

La jeune fille, après les accordailles, prend la boîte à bétel et va en offrir chez tous ses amis et ses voisins, afin de proclamer qu'elle est promise en mariage.

Lorsque le fiancé est pauvre et qu'il ne peut offrir ni présents ni dot, il est parfois admis à « faire le gendre » (*lâm.rê*) avant le mariage; il s'engage généralement dans ce cas à servir les parents de la jeune fille pendant trois ans. Il habite alors la maison de la jeune fille et cette promiscuité n'est pas toujours exempte de fâcheuses conséquences. L'usage de « faire le gendre » est contraire aux rites.

Le jour des noces étant arrivé, le fiancé se fait assister de deux garçons d'honneur (*đao phũ*). On a fait préparer depuis plusieurs jours, de part et d'autre, l'autel des ancêtres, et l'on a fait inviter les membres de la famille (*mỗi họ*) à venir prendre part au repas. Le père conduit son fils devant l'autel domestique, annonce aux mânes des ascendants que le mariage aura lieu le jour même et fait au jeune homme un petit discours sur ses devoirs d'époux et de père de famille.

Toute la noce se rend alors chez la jeune fille, qui vient aussi de recevoir solennellement, en présence de deux demoiselles d'honneur, les recommandations des siens; le cortège est conduit par un vieillard choisi parmi les notables, qui porte dans ses mains un petit vase dans lequel fument trois bâtonnets d'encens; il pose le vase sur l'autel. Les parents des deux familles allument de petits cierges et disposent de l'encens sur l'autel des génies du mariage, dressé pour la circonstance; ils exhortent les jeunes gens à vivre unis jusqu'à la mort, après quoi ils se prosternent en invoquant les génies et se retirent.

Le jeune homme et la jeune fille se prosternent à leur tour et se placent de chaque côté de l'autel, le jeune homme à gauche, la jeune fille à droite; ils se servent réciproquement à boire, échantent leurs tasses et les replacent l'une sur l'autre. Ce rite, qui s'appelle *hiệp-cán*, est une réminiscence d'une très vieille coutume symbolique qui consistait à mettre l'une sur l'autre deux moitiés dealebasse, de manière à reconstituer laalebasse entière. La jeune fille se prosterne alors quatre fois devant son mari qui la salue deux fois, et le mariage est accompli.

Pendant ce temps, on a tout disposé pour le festin; les invités se mettent alors à table et tout le monde se retire à la tombée du jour. La nouvelle épousee est conduite par sa mère dans la maison de son mari.

Dans les familles aisées, ce n'est qu'après trois mois que la jeune femme revoit ses parents. La famille se rassemble alors pour aller la chercher et la conduire avec son mari dans la maison de son père; cette dernière cérémonie s'appelle *lẽ lại măt*. Le rituel *Giã lẽ* dit qu'autrefois la jeune épousee devait attendre trois mois avant d'être admise à saluer les parents de son mari.

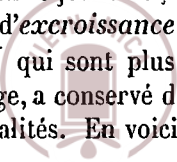
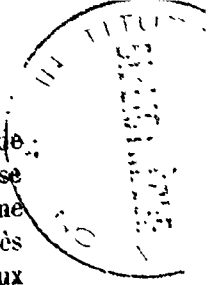
La loi annamite fait une différence entre marier sa fille et appeler un gendre; dans le premier cas, la fille quitte sa famille pour aller vivre avec celle de l'époux, c'est le mariage ordinaire; dans le second cas, la famille de la fille, n'ayant pas de fils pour perpétuer sa lignée, fait venir le jeune homme et l'adopte. Le gendre prend, dans ce dernier cas, le joli nom d'*excroissance*.

À côté des prescriptions du *Giã-lẽ* qui sont plus ou moins observées, le populaire, dans la célébration du mariage, a conservé des traditions ou introduit des coutumes qui varient selon les localités. En voici quelques-unes en usage dans la province de Hanoi.

Le jour fixé pour la cérémonie du mariage, le jeune homme va chercher sa fiancée pour l'amener dans sa propre famille. Il est accompagné de ses parents et de ses invités, mais le père seul, avec son fils, pénètre dans la maison de la fiancée; la mère quitte le cortège au seuil de la porte et rentre chez elle, car, si elle entrait alors en relations avec sa bru, les deux femmes seraient assurées de ne jamais s'entendre après le mariage.

Pendant le trajet, le fiancé a dû subir certaines exigences coutumières; au milieu du chemin, les jeunes garçons du village ont installé une petite table en forme d'autel, et, placés en avant et de chaque côté de cette table, ils tiennent, tendue en travers de la route, un long fil de soie rouge. Quand le fiancé se présente devant cette barrière, elle ne s'abaisse que s'il consent à verser entre les mains des jeunes gens la petite somme que ceux-ci lui réclament. S'il refuse de s'exécuter, les jeunes gens coupent le fil, ce qui équivaut à une malédiction qui peut provoquer par la suite de graves désordres dans le ménage.

Quand le fiancé est d'un autre pays, le maire et les gardiens ruraux ferment devant lui les portes du village, et il doit payer pour se les faire ouvrir; quand les fiancés appartiennent au même village, c'est la porte de la maison de la



jeune fille qui se ferme devant le jeune homme, et celui-ci doit débattre avec le plus proche héritier de la famille, fils aîné ou neveu, le prix de la capitulation.

Personne autre que la fiancée ne doit empaqueter et ranger dans les coffres les objets, vêtements et bijoux à son usage, qu'elle doit emporter dans la maison de son époux. Il n'est même pas permis à qui que ce soit de les regarder pendant qu'elle se livre à cette occupation, et ce, pour éviter qu'ils ne soient ensorcelés et ne deviennent, entre elle et son mari, la source de discordes sans fin. Le mari, seul, doit le premier regarder ces objets, et seulement après la célébration du mariage.

Le jour du mariage, les parents de la jeune fille, après avoir préparé et disposé dans une boîte à présents, une centaine de chiques de bétel, une bouteille d'alcool, et une somme d'argent dont l'importance varie selon les communes, portent le tout chez le maire en lui faisant part du mariage. Le maire fait transporter les présents à la maison commune et convie les notables à s'y réunir pour avoir communication officielle de l'événement; il leur distribue les chiques et l'alcool. Si quelqu'un des notables est empêché de se rendre à la convocation, le maire est tenu de lui faire porter à domicile; avec l'avis du mariage, une chique de bétel. La somme d'argent est versée à la caisse communale. Pendant tout le temps que dure la réunion des notables, on frappe sur le gong.

La même formalité de présents doit être accomplie le même jour auprès des notables particuliers du hameau (*xóm*), dans lequel demeurent les parents de la jeune fille, ainsi qu'auprès des notables du *giáp* auquel le père de famille appartient. La somme d'argent, dans ces deux dernières formalités, est toujours de moitié moindre que celle que l'on offre à la commune. Si le fiancé appartenait à un autre village, les présents officiels faits à la commune, au hameau et au *giáp* devraient être le double en importance.

En outre, la famille de l'épousée doit faire porter, dans chacune des maisons du village, des chiques de bétel; il n'y a pas d'autre lettre de faire part. Dans les familles riches, on ajoute à la chique de bétel un petit gâteau spécial qu'on appelle *bánh giầy*.

L'homme qui a épousé une femme d'un autre village est moralement tenu d'offrir au génie de ce village, le jour de sa fête, un présent quelconque en riz, fruits, pétards ou papiers votifs. Agir autrement serait considéré comme un acte d'ingratitude envers la famille de la femme, et tous les gens du village seraient, en ce qui les concerne, froissés de ce manque d'égards.

On ne doit offrir ni présents ni compliments à une fiancée ou à sa famille à l'occasion de son mariage, car il n'est pas permis de se réjouir devant la tristesse de parents qui vont pour toujours se séparer de leur fille.

Quand la jeune fille se rend à la maison des parents de son fiancé pour le mariage, elle est conduite par une tante ou toute autre parente et se tient au

milieu d'un groupe de compagnes, voilant pudiquement son visage de son éventail. Sa mère doit rester à la maison. Un fourneau, rempli de charbons incandescents, est placé sur le seuil de la porte du fiancé, et la fiancée le franchit, brûlant ainsi, à l'entrée de sa nouvelle demeure, l'effet des regards déplacés ou simplement curieux, des pensées malicieuses dont elle a pu être l'objet, et des mauvais sorts qu'ont pu lui jeter les passants pendant le trajet.

Elle est reçue par son fiancé et son père; la mère du jeune homme est toujours invisible, il ne lui sera permis de voir sa bru qu'après l'accomplissement des rites. Afin d'influencer de la façon la plus heureuse la fécondité du nouveau mariage, la natte du lit des époux doit être préparée et étendue par un vieillard, père et grand-père d'une nombreuse progéniture où dominent les enfants mâles.

Tous les présents à faire, les redevances à payer au village, au hameau, aux jeunes gens, et qui consistent en argent, bouteilles d'alcool et chiques de bétel, sont à la charge du jeune homme.

Après le mariage, la jeune femme va visiter tous les membres de la famille de son mari, sous la conduite d'une vieille parente de celui-ci. C'est au cours de ces visites seulement qu'on peut lui faire des cadeaux.

Au lieu d'attendre trois mois, ainsi que le prescrit le rituel, pour l'accomplissement du *lẽ lai măt*, c'est-à-dire pour la première visite des nouveaux époux au père et à la mère de l'épouse, les Annamites du Tonkin, jusqu'à ces dernières années, procédaient à cette première visite le troisième jour seulement après le mariage; et ils allaient ensuite visiter les membres de la famille de l'épouse, qui remettaient, à cette occasion, les présents qu'ils avaient préparés.

Depuis six ou sept ans, une nouvelle coutume a prévalu d'attendre pour cela quatre jours et non plus trois, par la crainte superstitieuse d'encourir le mauvais destin conjugal de la *Fileuse* et du *Berger*, ces deux époux infortunés qui, le troisième jour de leur mariage, ont été transformés en étoiles et placés dans le firmament où ils sont séparés l'un de l'autre par la Voie Lactée, et qui ne peuvent se réunir qu'une fois l'an, la 7^e nuit du 7^e mois.

Pendant les premiers mois de son mariage, toute jeune femme est à l'abri de la morsure des chiens et peut impunément pénétrer, sans précautions préalables, dans les maisons gardées par les bêtes les plus redoutables. S'il arrivait qu'en dépit de cette immunité une jeune mariée fût mordue par un chien, elle considérerait cet accident comme le présage de tous les malheurs conjugaux.

CONCUBINES.

La polygamie est permise chez les Annamites; chacun peut prendre autant de femmes de second rang qu'il en désire ou plutôt qu'il en peut entretenir, mais il doit, au préalable, s'en ouvrir à sa femme légitime et lui demander son assentiment. En cas de refus, le mari, bien qu'à contre-cœur, abandonne généralement

son projet, car introduire une concubine dans la maison serait, dans ces conditions, y introduire une guefre perpétuelle sans trêve ni merci. En cas d'assentiment, la femme légitime se charge de choisir elle-même la concubine de son mari et de faire auprès de celle-ci les démarches nécessaires. Lors de son entrée dans la maison, la concubine doit se prosterner devant la femme légitime, et, à dater de ce jour, elle devient sa véritable servante et lui est subordonnée dans toutes les circonstances ; ses enfants seront ceux de la femme légitime ; celle-ci seule a droit au titre de mère ; la vraie mère est appelée par ses propres enfants d'un nom qui n'a pas d'analogue en français, et qu'on peut traduire par « sœur qui m'a enfanté » (*chi-đẽ*). Le fils de la femme légitime donne, à la première concubine de son père le titre de tante (*ri*), et aux autres le titre de sœur (*chi*). A la mort de la femme légitime, c'est la première concubine qui la remplace dans ses prérogatives de mère de famille. L'ainé des enfants est toujours un fils de la femme légitime, fût-il plus jeune que ses demi frères des femmes de second rang de son père ; si la femme légitime n'a pas d'enfants mâles, c'est alors à celui de la femme de second rang que revient le titre d'ainé.

La coutume de la polygamie est surtout en honneur dans les classes riches et officielles ; presque tous les mandarins sont polygames ; mais on peut dire que ces ménages complexes sont rarement paisibles.

Les passions féminines s'exacerbent dans ces gynécées, qui deviennent aisément des foyers de jalousie et de haines féroces. Ce sont des scènes interminables, des complots, voire même des attentats, car lorsque les grimoires du sorcier sont impuissants, quand les pratiques d'envoûtement sont insuffisantes, les vindicatives créatures recourent à des moyens plus énergiques pour se débarrasser les unes des autres. Le proverbe dit : « Quel est le piment qui n'est pas poivré ? Quelle est la femme qui n'est pas jalouse ? » (*Ốt nào là ớt chẳng cay ? Gái nào là gái chẳng hay ghen chồng ?*) Les époux dont la situation de fortune le permet, n'attendent jamais que le mal arrive à ce point de gravité ; ils s'empressent, quand des symptômes fâcheux s'affirment, de séparer les concurrentes et de les installer dans des maisons séparées ; mais ce moyen, qui n'est pas du reste à la portée de tous, n'est souvent qu'un palliatif bien insuffisant.

En dépit des mauvais exemples fréquents qui devraient militer en faveur de la monogamie, tout au moins apparenté, il est des maris qui se résignent difficilement à s'incliner devant ce veto de leur femme, et à accepter de n'avoir pas de concubines dans leur maison. Ils s'ingénient de cent manières pour amener leur femme légitime à résipiscence, et le moyen le plus fréquemment employé est l'intermédiaire du sorcier. Celui-ci, préalablement stylé et certain de bons honoraires en cas de réussite, dresse ses batteries en conséquence. Il s'attache à capter la confiance de la femme, l'entoure d'un véritable réseau de conseils, d'avis, de suggestions ; il sait habilement profiter de tous les accidents, de toutes les infortunes dont la famille peut être atteinte, pour agir sur l'esprit de son sujet ; jusqu'au jour où il a pu lui démontrer et lui faire admettre que le ciel,

mécontent de son attitude, lui enjoint de permettre à son mari de prendre une concubine et de la choisir elle-même parmi les plus séduisantes.

L'ADULTÈRE. LE DIVORCE.

Le code annamite, aux articles 333 et suivants, édicte toute une série de pénalités contre l'adultère, (pénalités qui s'étendent aux complices, aux entremetteurs, aux maris et parents complaisants); contre l'inceste et le viol; contre les rapprochements entre les domestiques et les épouses du maître, entre des personnes en deuil, entre religieux et laïques, entre personnes de condition honorable et personnes de condition vile. Les peines sont sévères et vont dans certains cas jusqu'à la mort.

Avant l'arrivée des Français au Tonkin, la femme saisie en flagrant délit d'adultère était punie de mort et généralement livrée aux éléphants: agenouillée et attachée à un poteau fixé dans la terre, la face recouverte d'un voile noir, elle était offerte à l'éléphant qui l'écrasait sous ses pieds et dispersait ses membres à coups de défenses (cf. fig. 4). La femme qui, pour cacher son adultère et pour épouser son amant, assassinait son mari, était écartelée par cinq chevaux.

Au Tonkin, l'adultère était, encore récemment, puni, en dehors des lois, d'une horrible façon. Les deux complices, surpris par l'époux, étaient assis en face l'un de l'autre et cloués par les mains et les pieds sur un grossier assemblage de planches; puis, la bouche remplie d'un mastic de résine fondue qui leur scellait les dents et les lèvres, ils étaient en cet état déposés sur un radeau de troncs de bananiers et de bambous, et abandonnés au courant du fleuve où ils mouraient d'insolation et d'inanition. Rien n'était plus lamentable que de rencontrer ces tristes épaves portant, au-dessus de la tête des suppliciés, un écriteau donnant les motifs de l'exécution et enjoignant, sous toutes les peines imaginables, aux particuliers, de laisser passer la justice de l'époux outragé! En mai 1898, un de ces funèbres radeaux, portant un honze et sa complice adultère, a été rencontré sur le Fleuve Rouge.

Une autre coutume, moins barbare, consiste à raser et à enduire de chaux la tête des coupables, et à les promener ainsi dans tout le village.

En 1892, une femme de Hanoi convaincue trois fois d'adultère par son mari et déferée aux tribunaux indigènes, fut condamnée à mort et étranglée près du Càu-giây (le Pont de Papier).

L'adultère du mari n'est, dans la pratique, justiciable que des reproches de la femme.

Les causes légales de répudiation sont au nombre de sept: la stérilité, le refus de servir les beaux-parents, le bavardage, la médisance, le vol, la jalousie, les infirmités rendant impropre à la génération. Toutefois, en dépit de ces causes, il est des circonstances qui s'opposent à la répudiation; c'est lorsque la femme se trouve dans l'une des trois situations suivantes: 1° Elle a porté un

deuil de trois ans avec son mari ; 2^o Les époux, pauvres d'abord, se sont ensuite enrichis ensemble ; 3^o La femme n'a plus personne auprès de qui elle puisse retourner. L'adultère seul est de nature à priver la femme du bénéfice de ces trois situations.

Lorsque l'époux absent reste trois ans sans donner de ses nouvelles, le divorce peut être proclamé de plein droit à la demande de l'épouse, et elle est autorisée à se remarier sans nouveau délai. Il en est de même pour la jeune fille, quand le fiancé engagé par contrat et échange de présents, a laissé s'écouler cinq années sans venir la réclamer.

Le mariage peut encore se dissoudre par la volonté des deux conjoints, pour des raisons d'incompatibilité d'humeur.

Dans tous les cas, l'époux doit laisser entre les mains de sa femme, soit un acte de répudiation, soit un acte de divorce, aux termes duquel il l'autorise ou non à se remarier. Si la femme se trouve dans un des cas prévus par la loi comme ne portant aucun empêchement à son remariage et que, néanmoins, son mari lui refuse son autorisation, elle peut s'adresser au tribunal pour l'obtenir.

La veuve doit porter pendant trois ans le deuil de son mari et ne peut se remarier qu'après son deuil. Il en est de même pour le veuf, mais il ne porte que pendant un an le deuil de sa femme. Les veuves qui refusent de se remarier et gardent fidèlement la mémoire de leur mari sont honorées par le roi du titre officiel d' « épouses fidèles » ; quelques-unes dont la vie a été particulièrement exemplaire ont eu après leur mort les honneurs du temple. Les petites pagodes qui sont élevées à ces veuves vertueuses sont appelées *Temples pour celles qui ont brûlé de chasteté*.

Toutes ces coutumes viennent de la Chine.

LA MORT.

Quand un malade entre en agonie on lui tourne la tête du côté de l'Est, qui est le côté du *souffle vital*. Parfois aussi on le transporte au milieu de la maison ; on se sert pour cela de porteurs du même sexe que le malade. On lui place une baguette entre les dents, pour lui tenir les mâchoires écartées et faciliter ainsi le dernier repas qu'on lui fera prendre après la mort.

Au moment du dernier soupir, on recouvre l'estomac d'une pièce de soie qui doit avoir sept *thurc* de longueur ; elle est destinée à recueillir le dernier soupir. On appelle cette écharpe l'*âme en soie*. Elle accompagne le corps dans le trajet de la maison au cimetière ; nous la retrouverons en parlant enterrements.

Après le dernier soupir du moribond, un homme doit monter sur le toit de la maison, au-dessus de l'endroit où se trouve le cadavre, puis, tenant dans sa main un vieil habit du mort, il doit se tourner vers le Nord et appeler à haute voix le défunt par son nom. Il arrive parfois que l'âme qui vient de s'échapper, et qui, irrésolue, erre encore autour de la maison, répond à l'interpellation et

rentre dans le corps. L'homme doit redescendre du toit sur lequel il est monté, rentrer dans la maison et déposer le vêtement sur le lit mortuaire.

Les fils lavent le corps de leur père, les filles celui de leur mère, en trois fois, en se lavant les mains à chaque reprise.

L'eau qui a servi à laver le corps est, dans certaines localités, répandue dans la maison même, sous le lit du mort. On croit que si on jetait cette eau sur la route ou dans un endroit quelconque éclairé par le soleil, chaque année, à la date anniversaire du décès, un orage se déchaînerait sur la localité. Dans d'autres villages, on enfouit dans le sol les serviettes qui ont essuyé le corps; on les arrose avec l'eau de la toilette et on recouvre le tout de terre. On place sur le visage du mort des feuilles de papier; on les y laisse séjourner quelques instants, et on les conserve précieusement ensuite. Ces feuilles de papier possèdent, pendant toute la durée du deuil, des propriétés médicinales des plus précieuses. Si un parent quelconque du mort vient à tomber malade, il suffit d'incinérer un fragment de ce papier, d'en jeter la cendre dans un bol d'eau et de se servir de cette eau pour frictionner le malade pour qu'il recouvre de suite la santé. Dès que le deuil est terminé, le papier ne vaut plus rien.

On coupe les ongles du mort, et on en fait un petit paquet que l'on place dans son cercueil. Si c'est un vieillard, on réunit ses dents tombées, que l'on a recueillies et conservées dans la famille au fur et à mesure de leur chute, et on les lui remet dans la bouche.

Les neveux viennent habiller le corps, lui mettre le turban et les sandales; puis, on dispose auprès du lit funéraire une table sur laquelle on dépose du riz, de l'alcool et du thé.

Quand on revêt un mort de ses vêtements avant de l'ensevelir, il faut prendre soin d'intervertir l'ordre de superposition des robes et de placer, contrairement à ce qui se fait dans l'habillement des vivants, le pan d'habit le plus grand sous le plus petit. Il faut également enlever tous les boutons de cuivre et les remplacer par d'autres, car le cuivre tacherait les os du squelette.

C'est à ce moment que les fils et les neveux sont admis à faire les premières prosternations et à se lamenter bruyamment.

Le dernier repas du mort lui est servi par le fils aîné. Celui-ci, s'approchant du cadavre qui tient toujours la baguette entre ses dents, lui introduit une sapèque et un peu de riz dans la partie gauche de la bouche; il procède de même pour la partie droite et pour la partie centrale. Les familles riches emploient des sapèques d'or ou d'argent.

Il faut éviter avec soin de laisser un animal regarder les yeux d'un mort, car la rencontre des deux regards permettrait immédiatement au diable de pénétrer dans le cadavre, qu'on verrait se lever et se livrer à des sévices sur les assistants. Pour prévenir ce malheur, on recouvre la face du mort d'un carré d'étoffe de soie ou de coton. On place également sur le corps des morceaux de métal. Si on négligeait ces formalités et que la possession se produisit, il faudrait s'empresse

de découvrir une partie du toit de la maison de façon à faire pénétrer le soleil à l'intérieur. Dès qu'un rayon de soleil touche un possédé, le diable s'enfuit et le corps tombe en pourriture. Si la possession a lieu pendant la nuit, il faut recourir aux exorcismes du sorcier. Le diable qui prend ainsi possession des cadavres s'appelle *Qui-nhâp-tràng*.

Si un chat passe par dessus le cercueil, les mêmes accidents se produisent. Il faut alors s'emparer du chat et lui couper la tête.

A partir du dernier repas, il faut veiller à ce que les aliments soient constamment renouvelés, à l'heure des repas, sur la petite table ; on convie l'âme en soie à en prendre sa part. Des bougies de cire sont allumées, et des bâtonnets d'encens fument sur la table.

Le cercueil est composé de quatre planches épaisses, dont les joints sont lutés avec un mastic de laque. Les gens riches ont de somptueux cercueils laqués de vermillon et couverts de dorures. C'est une délicate attention pour un fils que de faire cadeau d'un cercueil à son père, et il est peu de maisons où l'on ne puisse voir, dans un coin, le cercueil du père de famille.

L'ensevelissement du corps est assez compliqué ; le suaire doit former des nœuds d'une certaine manière, et le corps est entouré complètement d'un certain nombre de coussins rigides. Des amulettes, papiers surchargés de signes, de phrases, d'invocations, de formules d'exorcismes, sont placées sur tous les membres et tous les organes du mort. Il y en a d'imprimées d'énormes dimensions, pour tapisser l'intérieur des parois du cercueil. Chacune de ces amulettes, que les Annamites appellent *bua*, est destinée à préserver l'âme et le corps de certains dangers, et doit être placée en même temps qu'on récite une oraison spéciale.

Pendant tout le temps que le cercueil reste dans la maison, on procède à des cérémonies compliquées, selon le degré de piété bouddhique ou de superstition taoïque et démonolâtrique de la famille, et dans le détail fort curieux desquelles nous ne pouvons entrer ici. Nous renverrons nos lecteurs, pour de plus complets renseignements, à notre ouvrage sur le *Rituel funéraire des Annamites*. Ce rituel est très compliqué ; il contient un grand nombre de prières, des formules d'exorcisme, des prescriptions pour tous les genres de mort : pour ceux qui ont été décapités, tués par un tigre, par un cheval, écrasés par une voiture, pour les suicidés, les femmes mortes en couches, les noyés par accident, etc. Il indique à l'âme le chemin qu'elle doit suivre pour sortir du corps et pour aller au paradis ; il lui montre les obstacles, lui enseigne le moyen de les surmonter.

Il est des précautions à prendre pour éviter que les morts ne viennent nuire aux vivants. Quand un décès a lieu dans une maison, les voisins, pour se mettre à l'abri, eux, leur habitation et leur jardin, contre les déprédations de l'esprit du mort, ont l'habitude de tracer avec de la chaux, sur les murs extérieurs et sur les clôtures, une ligne horizontale et même d'asperger d'eau de chaux les buissons et les arbustes environnants. Si on ne prend pas cette

précaution, on risque de voir quelqu'un des siens tomber malade, les bestiaux périr et les plantes du jardin se dessécher.

La peau de la paume de la main de ceux qui sont tués par la foudre a la propriété de plonger les gens dans un sommeil dont rien ne peut les tirer, tant qu'ils en gardent le contact. C'est, dit-on, le procédé qu'emploient les voleurs pour dévaliser pendant la nuit, et tout à leur aise, les maisons habitées. Aussi les cadavres des victimes de la foudre sont-ils gardés avec soin, et leurs tombeaux étroitement surveillés pendant un certain temps, de peur que les voleurs ne leur viennent enlever la peau de la paume des mains.

Les riches familles conservent dans leur maison le cercueil d'un parent auquel elles veulent préparer de somptueuses funérailles, le temps nécessaire à la préparation des attributs compliqués qui doivent figurer dans le cortège.

Au moment où le cercueil franchit la porte de la maison et paraît au dehors, on fait passer par dessous les enfants malingres et rachitiques pour les ramener à la santé.

Quand un joint mal luté laisse échapper du cercueil de nauséabondes émanations, l'usage veut, dans certaines campagnes, que le fils du mort passe préalablement sa langue à cet endroit avant qu'on le répare.

Si le défunt laisse une veuve, celle-ci doit se coucher en travers du seuil de la maison, et l'on passe le cercueil par dessus son corps, pendant qu'elle se livre à de bruyantes lamentations.

Les détails du cortège d'un enterrement sont réglés par un entrepreneur de pompes funèbres, d'après le prix consenti par la famille. La plus basse classe coûte une piastre ; on peut avoir des obsèques décentes pour cinq piastres. Mais il est des funérailles qui coûtent de grosses sommes d'argent.

L'entreprise des pompes funèbres se charge de tous les accessoires et du personnel, à l'exception des porteurs (*dō-tuy*) et des musiciens, dont l'engagement fait l'objet d'un contrat particulier avec d'autres entreprises.

Le cercueil est porté à l'épaule, sur un brancard plus ou moins riche, par un nombre de porteurs variable selon la richesse du cortège et le poids du cercueil. Le brancard est surmonté d'une carcasse de bambous et de papier, figurant une sorte de maison. Le cercueil, couvert d'une étoffe, est apparent ; on dépose dessus divers objets, un œuf cuit, un bol de riz cuit et des flambeaux allumés, généralement au nombre de sept et disposés de manière à figurer les étoiles de la Grande Ourse. Une tasse pleine d'eau oblige les porteurs à mesurer leurs mouvements et à éviter les secousses, car une gratification leur est promise s'ils arrivent au cimetière sans en avoir répandu. Sous le catafalque se tiennent les filles et les brus du défunt, vêtues de grand deuil, c'est-à-dire d'un vêtement grossier en fibre de bananier, sorte de sac sans ourlet, les cheveux dénoués sur les épaules et le front ceint d'une corde.

Le fils aîné doit, pour conduire le deuil de son père, marcher à reculons devant le catafalque, le corps courbé, la main appuyée sur un bâton de

bambou dont l'extrémité supérieure, qui arrive à la hauteur du cœur, doit être ronde *comme le ciel*, tandis que la partie inférieure est carrée *comme la terre*. Le bâton des filles aînées conduisant le deuil de leur mère a la même forme, mais il est en bois de *vông*.

Les gendres suivent par derrière. Ils portent sur la tête une couronne de coton retenue par une ficelle de coton nouée sous le menton. Le reste de la famille vient ensuite, emprisonné sous une sorte de dais de coton blanc fermé de trois côtés.

Le *char de l'âme* précède le catafalque ; c'est une sorte d'autel portatif et couvert, sur lequel on a placé la tablette du défunt et l'*âme en soie* qui s'est imprégnée de son dernier soupir. La tablette porte, sur une ligne, le nom du défunt et, sur une seconde ligne à gauche de la première, le nom de son fils aîné. On place généralement à côté des offrandes, du thé, des chiques de bétel et un crachoir. Sous le char de l'âme se tiennent souvent les femmes du mort et les coussins sur lesquels il s'appuyait.

En avant du cortège, on arbore le *minh tinh*, long et étroit panneau de soie ou de papier, dont l'inscription indique le nom du mort, son pays natal, son âge et son rang. On brûle le *minh tinh* après l'inhumation. Il n'est pas permis, pour ce panneau, de se servir d'étoffe de coton.

Nos couronnes mortuaires sont remplacées ici par des bannières blanches ou des panneaux de soie ou de coton blanc, sur lesquels sont peintes ou brodées des devises votives, des phrases de regret, avec la signature des personnes qui les offrent ; on les porte en avant du cortège. Un joueur de musette module de temps à autre une phrase musicale, toujours la même, avec des notes aiguës et force trémolos ; il peut être accompagné de violons et guitares et de flûtes. Les grands enterrements comprennent plusieurs groupes de musiciens, et des groupes de tambours, de gongs, de cymbaliers.

Un grand nombre de personnages allégoriques et figuratifs prennent place dans le cortège funéraire : des guerriers armés de lances et de boucliers ; des porteurs de lanternes, d'attributs, de drapeaux, d'oriflammes ; des groupes de masques représentant des personnages fort hétéroclites, comme un saint du bouddhisme (*Đĩa-tăng*), une prostituée (*con-di*), un individu à tête de cochon (*Bát-giòì*), une vieille femme à masque grimaçant (*bà-lão*), des mandarins civils et militaires, et un tigre autour duquel se bousculent les enfants. On peut voir de même figurer des autels, des tables à offrandes, surchargées de fruits et de fleurs, et une table garnie de provisions. †

Quand la route est longue, on fait une station à mi-chemin et on goûte ; les familles à l'aise font toujours distribuer des chiques de bétel à ceux qui accompagnent l'enterrement.

Au cimetière, la fosse a été creusée à l'avance, placée et orientée d'après les indications du sorcier ou géomancien. La détermination du lieu de la sépulture est un acte des plus importants ; il engage l'avenir de toute une postérité. Il

dépend des bonnes ou mauvaises conditions géomantiques de la fosse, de ruiner la famille du défunt, ou de l'enrichir et de lui procurer toutes les gloires, même le trône. Les accidents du sol, reliefs, cours d'eau, végétation, nature du terrain, routes, rochers, et beaucoup d'autres circonstances encore, jouent un rôle prépondérant dans le choix d'un bon emplacement. Il faut que le Tigre et le Dragon du sol se présentent dans des conditions favorables, et que certaines relations existent entre l'âge du mort, la date cyclique de sa naissance et les phases du zodiaque. Il faut éviter les discordances entre les influences terrestres et les influences astrales. Les géomanciens ont pour cela des tables, des livres et la boussole chinoise, toutes choses très explicites très détaillées, et qui n'en sont pas plus claires.

En dépit du soin qu'il apporte à cette chose importante, il arrive parfois que le géomancien se trompe et que le bonheur attendu par la famille, comme conséquence d'une sépulture favorable, est remplacé par des revers de fortune et la perte de la santé. Il n'est à cela qu'un remède, c'est de procéder à l'exhumation des restes de l'ancêtre, et de confier à un autre sorcier le soin de trouver un emplacement meilleur. La fosse est alors ouverte, les ossements sortis du cercueil de bois et placés dans un petit cercueil de terre cuite, sans couvercle, dont les parois et le fond sont percés de trous afin de laisser circuler l'esprit gardien des os et de lui permettre de rester en communication avec les grands courants d'influences naturelles, *Phong-thủy*, le vent et l'eau.

Nous n'avons pas parlé des pratiques religieuses qui accompagnent plus ou moins l'agonie, le décès, l'ensevelissement et l'enterrement ; elles sont trop nombreuses et trop variées pour pouvoir être seulement effleurées, et nous renvoyons à notre *Rituel funéraire*.

Quand le cercueil a touché le fond de la fosse, le fils aîné se place au pied, ses frères se groupent autour de lui et la famille en arrière ; il s'agenouille, prend et élève au-dessus de sa tête la tablette funéraire de son père, puis il la présente au plus lettré de la famille, qui, d'un trait de pinceau, termine le dernier caractère de l'inscription, laissé jusque-là inachevé.

Les fossoyeurs, ou les domestiques de la famille, comblent la fosse et élèvent au-dessus un petit tumulus de la forme d'un long rectangle ; puis ils placent à une extrémité, du côté des pieds, une petite stèle funéraire sur laquelle sont gravés le nom du mort et la date de son décès.

La maison en papier qui surmontait le catafalque, ainsi qu'un grand nombre d'objets en papier, sont brûlés sur la tombe.

Ici se placent des réminiscences de très anciennes coutumes qui consistaient à enterrer avec le mort des armes, des aliments, des objets mobiliers, des chevaux et jusqu'à des femmes et des serviteurs. Les mêmes offrandes sont faites aux mânes du défunt, mais au lieu d'être des objets réels et des personnages vivants, ce sont des apparences en papier. Il existe dans chaque localité un peu importante des boutiques dans lesquelles on fabrique et l'on vend

comme unique article des objets votifs à incinérer dans les temples ou sur les tombeaux ; à Hanoi, une rue entière (1) est remplie de ces boutiques (*hàng-mà*), et l'examen en est des plus intéressants. On y trouve, figurés en papier, avec une vérité parfois saisissante, tous les objets d'usage quotidien, d'ameublement et de luxe des Annamites : vases, coffres, boîtes à bétel et à thé, plateaux, encriers, coffres à vêtements, théières, crachoirs, ustensiles de cuisine, éventails, vêtements, chapeaux, chaussures pour les deux sexes, coiffures et bottes officielles, jonques, chevaux, éléphants, buffles, chiens, domestiques et femmes. On y trouve encore de véritables trésors en numéraire, des monceaux de lingots d'or et d'argent. Les survivants peuvent donc faire leur choix, et envoyer au parent qu'ils pleurent tout ce qui lui manque, tout ce qu'ils croient être de nature à satisfaire ses besoins et ses plaisirs : de l'argent, des vêtements, des meubles, des chevaux, des domestiques, des femmes.

La prière qu'ils récitent en brûlant ces apparences, nous renseigne sur leurs croyances à ce sujet. La voici en son entier : « Le feu brûle et consume, c'est-à-dire qu'il transforme ; le papier se transforme en fumée ; la fumée s'élève dans l'espace et devient l'air pur ; l'air pur s'élève encore et devient éther ; l'éther est incolore, l'éther n'est rien que l'immatérialité subtile et puissante. C'est l'essence même du Buddha, l'esprit du Buddha, c'est la lumière éclatante ; la lumière éclatante est la source de toute force latente, de toute puissance certaine. Que les objets, que les apparences d'êtres brûlés sur cette terre se trouvent transportés au Ciel, et y parviennent avec les sept qualités précieuses : beauté, éclat, légèreté, souplesse, élégance, couleur et qualité ; que les âmes les reçoivent. »

Après l'enterrement, l'âme en soi est rapportée dans la maison, le fils ou la fille aînée la précédant toujours et marchant à reculons ; on la place sur l'autel domestique, devant la tablette du mort, et, cent jours après, on l'enterre sous l'autel.

En rentrant dans la maison, on fait des purifications, on sème du sel et du riz sur le pavé de la cour, dans la chambre mortuaire, sur le seuil de la porte, en récitant des formules ; puis, on incinère de nouvelles offrandes en se tournant du côté du Nord-Ouest.

À partir de ce jour, il faut faire des sacrifices sur la tombe à des époques déterminées : le 1^{er} jour du 1^{er} mois ; le 4^e jour du 2^e mois ; le 6^e jour du 3^e mois ; le 8^e jour du 4^e mois : et ainsi de suite jusqu'à la fin de l'année, en reculant de deux jours à chaque mois.

Il est défendu de creuser des trous à proximité des tombeaux, de crainte qu'on ne vienne à couper la veine du dragon terrestre, et que la famille du mort ne soit par cela même condamnée à une infortune perpétuelle.

(1) La rue dite aujourd'hui « rue des Payillons-noirs ».

Quand le fait se produit, on peut prévenir les malheurs imminents et réparer le dommage causé au dragon, en versant dans le trou une infusion de bois jaune (*gỗ-vàng*) et en le comblant avec de la terre. Il est d'usage, quand c'est terminé, de faire sur le sol même un sacrifice d'encens et de papiers votifs représentant des barres d'or, et de déposer un coq cuit et un plat de riz gluant.

Si, malgré ces offrandes, le génie du sol reste irrité et si quelque membre de la famille du mort vient à tomber malade, il faut alors se hâter d'exhumer les ossements et de les inhumier ailleurs. Un proverbe annamite dit: *Không sống vì cả bát cơm*, « On ne vit pas seulement par l'assiette de riz ». Ce qui rappelle ce que nous avons dit plus haut, que la vie des gens dépend aussi et surtout des conditions de sépulture de leurs parents.

Quand un fils, procédant à l'exhumation de son père, veut s'assurer qu'il n'y a pas erreur d'identité et qu'il n'a pas devant les yeux un squelette étranger, il se fait au doigt, au moyen d'un couteau, une légère blessure et laisse tomber une goutte de son sang sur un os. Si cet ossement appartient à son père, la goutte de sang le tache et demeure à sa surface ; dans le cas contraire, elle glisse et tombe par terre.

Quand les os exhumés apparaissent jaunes et entiers, c'est un indice que la sépulture est bonne et que les descendants du mort, momentanément dans la peine, surmonteront le malheur et deviendront riches et prospères. L'horoscope contraire est indiqué par l'apparence noirâtre et grumeleuse des os. Il faut alors changer la sépulture.

Dans la plus pauvre famille il existe, quelque part dans la maison, une planchette sur laquelle, à de certains anniversaires, on réunit les tablettes des ascendants défunts. Les familles aisées ont un autel, ou bien une chambre spéciale ; les familles riches construisent un temple des ancêtres, à l'Est de leur maison, et y conservent, avec les tablettes de leurs ancêtres placées dans des étuis et rangées dans une armoire, tous leurs papiers de famille, généalogies, diplômes, etc., et les vêtements de cérémonie.

On ne conserve que les tablettes des quatre ascendants directs, à partir du père y compris. Quand une génération vient s'ajouter aux quatre autres, on convie la famille, et on met fin au culte des trisaïeux en enterrant leurs tablettes dans le sol même du temple, ou de la maison.

La tablette est en bois de jujubier, ses dimensions sont réglées par le livre des rites. Elle doit avoir quatre pouces de largeur en mémoire des quatre saisons de l'année ; douze pouces de hauteur pour rappeler les douze mois ; le sommet doit être arrondi en forme de tête, pour rappeler que le ciel est rond ; une entaille doit figurer la bouche, deux trous les oreilles, etc.

Les gens riches disposent leurs tablettes sur de petits sièges laqués rouge et or ; ces sièges peuvent être fermés à demi sur les côtés, mais ils ne doivent pas être couverts.

Chaque matin, le fils aîné, ou celui qui, dans la famille, a charge de l'exercice du culte des ancêtres, que l'on appelle encens et feu (*huong-hoá*), vient saluer les tablettes, et il en est de même lorsqu'il part en voyage.

Aux jours anniversaires et lorsqu'il s'agit d'annoncer aux ancêtres un événement important, fiançailles, mariage, naissance, succès d'études, nomination à un emploi, obtention de grade, d'honneurs, de dignités, la famille se réunit et l'on procède à des cérémonies dont le détail est réglé par le rituel domestique (*Giá-lễ*).

III

JEUX, COUTUMES ET PROFESSIONS.

JEUX D'ENFANTS.

On retrouve dans les pays annamites la plupart des jeux auxquels s'est exercée notre enfance européenne. Les rondes chantées, les chasses, les combats, l'escarpolette, la cachette, les barres avec des combinaisons spéciales, le colin-maillard, le cerf-volant, la marelle, le quinet, le volant, la bloquette et la bille au pot, qui se joue, la bille étant inconnue, avec de petites pierres ou des sapèques, etc.,

Le colin-maillard s'appelle *bát-dé*, c'est-à-dire « attrape la chèvre » : le patient a les yeux bandés, et il doit au hasard saisir et reconnaître un des joueurs qui l'entourent. Une variante de ce jeu s'appelle *bát-cái* ; le patient, dans celui-ci, n'a pas les yeux bandés, mais un de ses camarades, placé derrière, lui applique les mains sur les yeux, puis de son pied nu lui touche légèrement la jambe et, par une pirouette et un bond de côté, rend la liberté et la vue au patient ; celui-ci doit alors, pour s'affranchir, deviner s'il a été touché par le pied droit ou par le pied gauche de son camarade.

Le jeu de la toupie ou plutôt du sabot s'appelle ici *dánh-quay*, « frapper la tournille », parce qu'on doit entretenir à coups de fouet le mouvement tournant de l'objet.

Le quinet, qu'on appelle encore dans certaines provinces de France le basculot, a exactement la même forme que chez nous et se joue de la même façon ; les distances qui déterminent la perte ou le gain se mesurent avec le manche. Le perdant est condamné à porter le gagnant sur son dos pendant un certain trajet ou à recevoir de lui un nombre déterminé de coups de poing.

Le jeu du volant (fig. 9) n'est pas seulement l'apanage des enfants ; les adolescents et les jeunes gens y rivalisent d'habileté. Le volant est une petite pelote

garnie d'un bouquet de plumes; il se lance, se reçoit et se renvoie sans l'intermédiaire de la raquette et seulement avec les mains et les pieds: les joueurs les plus habiles ne se servent que de leurs pieds.

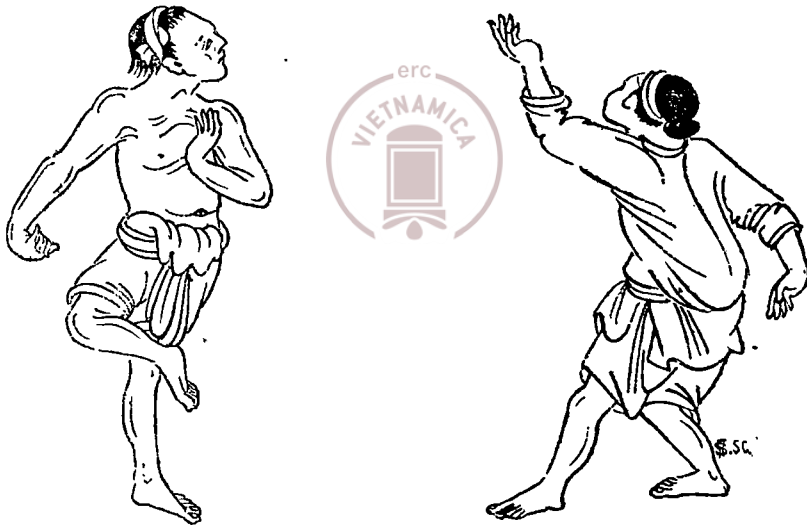


Fig. 9. — LE JEU DU VOLANT.

L'escarpolette (fig. 10) a le plus grand succès dans les fêtes de village, dont elle est pour ainsi dire un des accessoires obligés. Le bambou en fait tous les frais; les cordes mêmes sont remplacées par des bambous rigides.

Le cerf-volant, qu'on appelle au Tonkin « l'aigle », est également un jeu à la fois d'enfants et d'adultes. Les enfants lancent de petits appareils, proportionnés à leur taille, dont la forme rappelle celle des papillons aux ailes éployées. Les adultes construisent d'immenses cerfs-volants, dont quelques-uns atteignent 10 mètres d'envergure, et les lancent au printemps, époque des grandes brises.

Il est des cerfs-volants à musique, qu'on appelle *aigles-flûtes* et *aigles-harpes*, dont les modulations et les vibrations s'entendent admirablement. Les premiers



Fig. 10. — L'ESCARPOLETTE.

portent un assemblage de deux à cinq sifflets de grosseurs différentes, façonnés dans un entre-nœuds de bambou ; les seconds portent une ou plusieurs cordes fixées et tendues au moyen d'un arc de bambou. D'autres cerfs-volants figurent des poissons, des serpents, des dragons, des scolopendres géants articulés de la

façon la plus ingénieuse et qui s'animent dans les airs, produisant des mouvements du plus saisissant effet. Ces appareils nécessitent pour leur lancement le concours de plusieurs hommes, et leur force de traction est considérable. La corde qui les retient doit être très résistante, et il est indispensable d'en fixer l'extrémité au tronc d'un arbre.

Le cerf-volant annamite n'a pas le long appendice des nôtres ; il est rigide dans toutes ses parties et beaucoup plus large que long.

JEUX DE HASARD.

Le *tôm-cá* (fig. 11) ou « crevette et poisson », se compose d'un dé monté sur un pivot comme un toton et d'une table divisée en quatre ou six compartiments, sur



Fig. 11. — LE TÔM-CÁ.

chacun desquels est peinte une figure d'animal, crevette, poisson, oiseau, crabe, etc. On mise sur un animal. Le teneur du jeu fait alors tourner sur une assiette le dé, dont chacune des faces, au nombre de quatre ou six, représente un des animaux figurés sur la table ; en retombant, le dé indique l'animal gagnant.

Sur une table à quatre figures, le gagnant obtient deux fois sa mise; sur une table à six figures, il peut gagner quatre fois sa mise.

Le *xóc-dĩa* est le jeu de pair et impair. Il se joue par terre, sur une longue natte autour de laquelle se presse parfois une véritable foulé. La natte est divisée en deux parties égales; on mise sur l'une ou sur l'autre. Le croupier (*anh xóc-cái*) tient enfermées entre deux petites coupes quatre sapèques de zinc qu'il agite. Quand les jeux sont faits, il dépose sur la natte les deux coupes et soulève celle qui forme couvercle. Les sapèques se présentent alors pile ou face. La face est le côté de la sapèque qui porte un nom dynastique. Le nombre pair ou impair de sapèques présentant ce côté détermine le gain ou la perte. Le gagnant paie au teneur du jeu trente sapèques par ligature gagnée. Le croupier est assisté d'un compère, qui surveille et vérifie les mises; on l'appelle *anh hõ-li*.

On joue encore à pile ou face en faisant pirouetter une sapèque d'un coup de pouce sur une assiette ou sur une planche: c'est le jeu de *quây-dật*.

Les *ba-que* ou les « trois chevilles ». — Trois chevilles de bambou, dont on ne voit qu'une extrémité, sont enfermées dans la main de celui qui tient le jeu; une seule de ces chevilles est prolongée par un ligament où sont enfilées un certain nombre de sapèques; il s'agit de la reconnaître. L'importance de la mise est à la volonté du joueur; il gagne ou perd le tout et n'a ainsi qu'une chance contre deux. Le teneur du jeu fait naturellement tout son possible pour égarer l'attention de son client et lui faire prendre le change sur la situation de la cheville gagnante: à cet effet, il la lui fait voir d'abord et, paraissant la poser simplement auprès des autres, l'escamote et lui substitue habilement la voisine. Des compères, gagnant à tout coup, sont chargés d'attirer les joueurs et d'allumer les convoitises. Ce jeu est le bonneteau des Annamites.

Le *đáo-dĩa*. — Une coupe est placée sur une table en natte de bambous, protégée par un haut rebord demi-circulaire, et disposée sur des pieux dans une pièce d'eau. Le joueur se tenant au bord de l'eau doit, pour gagner l'enjeu suspendu à un rameau au-dessus de la table, arriver à placer une sapèque dans la coupe. Les sapèques maladroites restent la propriété du teneur du jeu. Ce divertissement rappelle le jeu de tonneau de nos jardins.

JEUX DE CARTES.

Les cartes annamites sont de petits cartons de la longueur des nôtres, mais trois fois plus étroits; elles sont de deux sortes: les cartes du *tam-cúc* et celles du *tở-tỏm*.

Les cartes du *tam-cúc*, au nombre de 32, ont la face divisée en deux compartiments: celui du haut porte un caractère qui est le nom de la carte, celui du bas porte le signe emblématique du bonheur.

Voici les noms des cartes par ordre d'importance: le général, le lettré, l'éléphant, le char, le canon, le cheval, le soldat. Chacune de ces figures existe

en double ; le double est agrémenté, près du nom de la carte, d'un petit cachet rouge ; il y a donc en réalité, comme chez nous, des cartes noires et rouges de même valeur. On compte en tout deux généraux, quatre lettrés, quatre éléphants, quatre chars, quatre canons, quatre chevaux et dix soldats.

A valeur égale, le rouge l'emporte sur le noir. Les valeurs sont les suivantes : la seconde majeure, qui se compose des deux généraux ; la tierce majeure, qui comprend pour chaque couleur, la série des trois plus hautes cartes, c'est-à-dire le général, le lettré et l'éléphant ; la tierce mineure, qui comprend le char, le canon et le cheval. Il n'y a pas de tierce intermédiaire, de quatrième, de quinte ni de seizième dans les cartes supérieures. Mais ces valeurs existent, ainsi que des secondes, dans les cartes inférieures (soldats), selon qu'elles sont réunies par deux, trois, quatre ou cinq de chaque couleur.

Le *tam-cúc* (fig. 12) se joue à deux, trois ou quatre partenaires ; quand on joue à quatre, on donne à chacun huit cartes ; quand on joue à trois, on en



Fig. 12. — LE TAM-CÚC.

donné neuf après avoir écarté du jeu les deux généraux, deux des soldats rouges et un soldat noir ; quand on joue à deux, on donne à chacun seize cartes.

On mêle les cartes et on coupe pour savoir qui doit commencer. Celui-là commence qui est à la droite de celui qui en coupant amène la plus haute carte, et le jeu continue toujours par la droite. Le joueur annonce la valeur de son

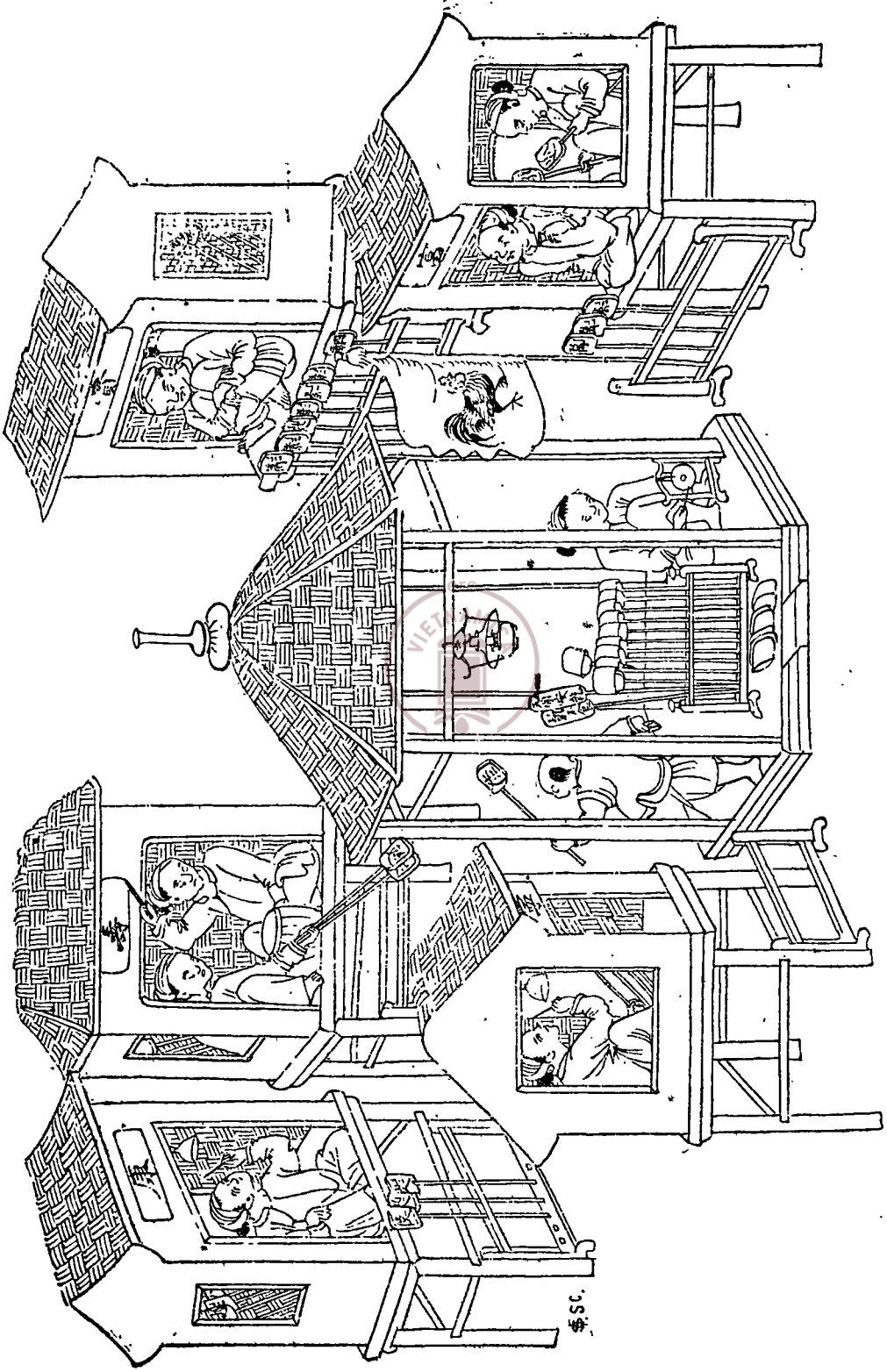


Fig. 13. — LE GRAND JEU DE TÔ-TÔM.

plus haut point, sans en spécifier la nature ; chacun des joueurs doit alors abattre une valeur correspondante, ou, s'il n'en pas, un nombre de cartes égal : ceci fait, on retourne toutes les cartes abattues, et les levées appartiennent à la plus haute valeur.

Les cartes du jeu de *tô-tôm* sont au nombre de 120 ; elles sont de forme plus longue que celles du *tam-cúc* et ne portent qu'un seul caractère à la partie supérieure. Il y a vingt-huit cartes rouges et quatre-vingt-douze noires. Les noires sont divisées en trois groupes de trente-six, caractérisés chacun par un nom spécial : littérature, dix-mille et livre ; chaque caractère dénomiatif est accompagné d'un numéro d'ordre ; les numéros vont de un à neuf, et il y a dans chacun des groupes quatre cartes de chaque numéro. Les cartes rouges figurent comme annexes à raison de douze pour la série « dix-mille », douze pour la série « livre » et quatre pour la série « littérature ».

Ce jeu nécessite toujours cinq partenaires, et on fait six parts, dont une, qui représente notre mort, dans laquelle chacun peut être appelé à puiser. Les valeurs sont représentées par les tierces et les quatrièmes formées par l'association des numéros dans chacune des séries.

On joue parfois le *tô-tôm* avec une très grande mise en scène d'accessoires et de domestiques (fig. 13). Chacun des joueurs est isolé à l'étage de petits pavillons de bambous groupés autour d'un édifice central, où les cartes, représentées alors par de petites planchettes fixées au bout d'une tige en bois, sont placées au fur et à mesure des mouvements du jeu, dont les diverses péripéties sont annoncées par des coups de gong et de tamtam.

L'OPIMUM.

Les marchands d'opium sont en général eux-mêmes d'invétérés fumeurs, ou bien encore des femmes ou des filles de fumeurs. Ils ont tout à craindre des vengeances ou des attaques de la partie dépravée de leur clientèle, qu'ils s'ingénient à tromper de toutes les façons ; aussi leurs habitations sont-elles construites en maçonnerie, afin de résister à l'incendie, et leur porte est-elle défendue contre les voleurs par une sorte de herse de madriers.

Les débits d'opium sont en même temps des fumeries. Pendant qu'à la porte de la maison la femme ou la fille vend la drogue à qui la veut fumer chez soi (fig. 14), le maître, à l'intérieur, offre à sa clientèle des pipes toutes faites qu'on peut fumer sur place, commodément étendu sur un lit de repos. Indépendamment du bénéfice que réalise le marchand sur l'opium ainsi consommé chez lui ; il garde encore le résidu des pipes, lequel, délayé et mélangé avec l'opium frais, constitue un des moyens les plus courants de la fraude.

Les margouillats, ces petits lézards familiers de nos habitations, qui marchent comme les mouches sur les parois de nos murailles et de nos plafonds, sont, disent les Annamites, très amateurs des vapeurs de l'opium et hantent surtout

les lits des fumeurs : on raconte cent histoires de fumeurs d'opium auxquelles sont associés des margouillats amateurs.

La punaise est l'ennemi du fumeur d'opium. Si une punaise passe sur le tube qui contient le narcotique ou sur l'aiguille qui sert à la puiser et à l'étendre sur l'orifice de la pipe, c'est un danger de mort pour le fumeur.

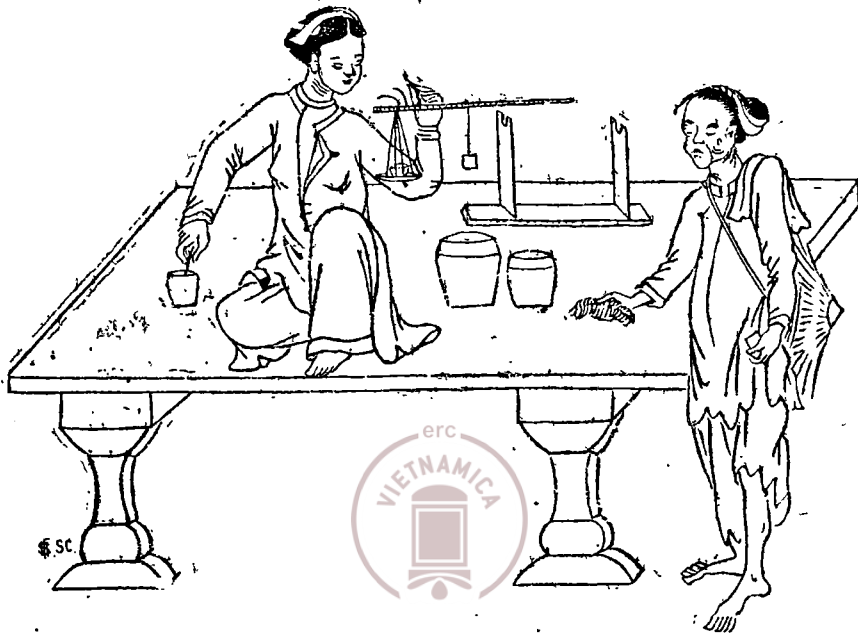


Fig. 14. — VENTE DE L'OPIMUM.

L'opium est généralement employé comme poison par les Annamites qui veulent se suicider ; à cet effet ils le délayent dans du vinaigre. Les vagabonds mendiants confectionnent une drogue qui a l'apparence de l'opium et dont ils se servent pour extorquer, dans les marchés, de l'argent aux paysans timorés. A cet effet, feignant de tenir avec soin un petit vase qui renferme le faux opium, ils manœuvrent de manière à se faire heurter par la victime qu'ils ont choisie à l'avance et lâchent le vase qui se brise. Empoignant alors le malheureux paysan, ils l'accusent de maladresse et arrivent souvent ainsi à lui arracher quelque somme d'argent.

LA CHIQUE DE BÉTEL.

La chique de bétel (fig. 15) est, pour l'Annamite, un objet de première nécessité : il chique, pour ainsi dire, du matin au soir ; les gens les plus pauvres ne sauraient se passer d'un masticatoire, et, comme ils ne peuvent toujours satisfaire leur passion avec la noix d'arec et la feuille de bétel sans gros dommage pour

leur misérable bourse, ils chiquent des copeaux d'une sorte de grosse racine de couleur rouge et de saveur astringente, que l'on apporte en quantité sur les marchés.



Fig. 15. — MARCHANDE DE BÉTEL.

Les chiques de bétel font partie de tous les présents de cérémonie : accordailles, mariages, enterrements, ex-votos, visites de relations, visites officielles, remise de suppliques, etc. Elles ont une signification dans la langue muette : présentées dans la famille par une jeune fille vêtue de ses beaux atours, elles annoncent ses fiançailles ; offertes par un plaideur à ses amis ou à ses voisins, elles sollicitent des témoignages en sa faveur ; accepter est un acquiescement et un engagement auquel personne ne songe à se soustraire.

La confection d'une chique de bétel, c'est-à-dire l'enroulement d'un morceau d'arec, sec ou frais, et d'un peu de chaux dans une feuille de bétel, est une opération qui demande un tour de main spécial. La feuille doit être repliée avec délicatesse et affecter certaines formes de bon ton. Il est du meilleur goût d'offrir, sur un plateau, à un visiteur de distinction, quelques chiques en forme

de petits oiseaux. Les familles distinguées se recommandent par l'élégance de leurs chiques. Chez les gens du commun, on se contente d'offrir la boîte à bétel, dont les compartiments contiennent les différents ingrédients et accessoires du précieux masticatoire, fragments de noix sèches, noix vertes, feuilles de bétel, petit couteau pour trancher la noix verte, tube à chaux avec une petite curette pour extraire la drogue et, dans le plus grand compartiment, un certain nombre de chiques toutes faites.

Chez les pauvres diables, la boîte à bétel est remplacée par les plis de la ceinture, et le tube à chaux par une poterie grossière, ventrue et barbouillée.

Il ne faut jamais employer les feuilles de bétel dont la pointe est bifurquée, car elles sont, disent les Annamites, vénéneuses. Ils coupent toujours, du reste, la pointe de la feuille, car c'est la partie où se réunissent et s'égouttent les condensations atmosphériques du matin et où viennent s'abreuver les insectes, inoffensifs ou malfaisants, qui se nourrissent de rosée. Cette pointe de la feuille de bétel est employée par les mamans pour apaiser le hoquet chez leurs enfants : elles la leur font mordiller et la leur appliquent ensuite sur le front entre les deux sourcils.

Lorsque le mauvais air a pénétré dans une maison, à la suite d'un étranger, par exemple, et que les enfants sont malades, on peut les guérir en leur appliquant, entre les deux épaules, un emplâtre composé de cendres d'écorce de grenade et de salive de chiqueur de bétel.

Quand on coupe en deux une noix d'arec, si ses graines ne sont pas encore brunies par la maturité, c'est un excellent présage.

Si, dès la première chique du matin, la salive apparaît d'un rouge vif, on passera une bonne journée ; mais si la salive est noirâtre, on devra s'attendre à de gros ennuis.

Pour savoir si l'on est empoisonné, il faut mâcher de l'arec sans addition de chaux. Si la salive reste incolore, on n'a rien à redouter, mais si elle est rouge, il faut bien vite prendre un contrepoison.

Un proverbe annamite sur la prudence dit : *Ăn giầu thì mở giầu ra. Một là thuốc độc hai là mận vôi.* « Avant de mâcher le bétel, ouvre la chique, la feuille pourrait contenir du poison ou trop de chaux : »

La liane de bétel, la pierre de chaux et l'aréquier proviennent de la métamorphose de trois amants malheureux. Le pot à chaux est également le résultat de la métamorphose d'un bonze qui fut condamné, pour un certain méfait, à survivre éternellement sous cette forme et à avoir toujours les flancs fouillés par la petite curette de bambou.

« Le cal qui se forme autour de l'orifice des pots à chaux est soigneusement entretenu par la famille, et on veille à ce qu'il s'allonge sans accident, car sa chute est un mauvais présage.

Une croyance populaire fait de ce cal le symbole du bonheur domestique. Afin d'influencer de la façon la plus heureuse la fortune et la descendance des

jeunes époux, le premier pot à chaux du ménage doit être donné par un vieillard riche et père d'une nombreuse lignée

Les pots à chaux hors de service sont offerts à certains génies, suspendus aux racines adventicées des banians et accrochés dans les branches des arbres, auprès des sanctuaires consacrés aux âmes errantes.

LES VÊTEMENTS.

Toute femme annamite doit être apte à confectionner elle-même ses jupons, ses couvreseins et ses pantalons, car ce sont là des pièces du vêtement féminin qu'il est interdit aux tailleurs de coudre. Une femme qui ne saurait en cela se tirer d'affaire serait totalement disqualifiée et une jeune fille dans ces conditions ne trouverait pas à se marier.

Il en est de même pour le blanchissage : l'homme peut blanchir tous les vêtements à l'exception de ceux que nous venons d'énumérer, et du linge de corps des femmes.



Fig. 16. — TAILLEURS.

Les tailleurs (fig. 16) ont, au suprême degré, la réputation de voler l'étoffe des clients. Aussi croit-on généralement qu'une réprobation divine et en quelque

sorte compensatrice pèse sur les gens de cette profession, qui, malgré leurs larcins, ne s'enrichissent jamais.

Quand le tailleur perd son aiguille, il doit, pour la retrouver, attacher ensemble avec un fil les deux branches de ses ciseaux. Ses yeux se portent alors involontairement dans la direction de l'objet perdu.

Tous les jours ne sont pas favorables pour la commande d'un vêtement, et l'on doit à cet effet consulter les instructions de calendriers spéciaux. Il en est de même pour le coupage de l'étoffe. Une étoffe taillée, pendant que s'exerce sur notre planète l'influence de la constellation du feu, par exemple, sera brûlée. Il en sera de même pour chacune des constellations néfastes, qui ne peuvent qu'influencer défavorablement les vêtements en cours de confection, lesquels ne feront aucun profit. Il est heureusement des planètes favorables qui rendent les vêtements inusables, mais il faut se méfier des tailleurs, qui les connaissent et ont un grand intérêt à ne pas les indiquer.

Il est aussi des planètes neutres, et on doit également les éviter ; toutefois, lorsque, pressé par le besoin, on est obligé de faire confectionner un vêtement pendant une période soumise à leur influence, on rend cette influence favorable en faisant brûler un petit morceau de l'étoffe.



Vade-mecum de l'Annamite, à quelque classe de la société qu'il appartienne, l'éventail tient, parmi les accessoires de la vie en Indochine, avec la chique de bétel, une place prépondérante.

Il n'a pas ici, comme en Europe, le rôle à peu près exclusif d'ustensile de toilette, de meuble d'art ou de bijou féminin. C'est un objet de première nécessité, qu'on voit tout aussi bien entre les mains du laboureur aux champs, du soldat en route ou en faction, du portefaix des villes et du grave et solennel mandarin : ce qui n'empêche nullement les jeunes filles et les femmes annamites de savoir jouer de cette « machine d'Etat », comme l'appelait J. Janin, avec autant de science, sinon de grâce, que les élégantes de la *Puerta del Sol*.

Mais ici le peuple est pauvre ; les lois somptuaires et inquisitoriales sous lesquelles il a dû pendant si longtemps comprimer ses aspirations artistiques ont empêché l'éventail de s'enrichir, comme en Chine et au Japon, de fines peintures sur étoffes de prix, de laques de valeur et de délicates figurines d'ivoire. Il ne s'est pas élevé au-dessus de son rôle utilitaire, et c'est à peine si nous pouvons faire une exception en faveur de ces grands éventails royaux, dont les combinaisons de plumes de couleur n'accusent qu'un art encore bien embryonnaire.

La fabrication des éventails de plume a été pendant longtemps, au Tonkin, une spécialité de la province de Hung-yên. On y rencontre toujours les meilleurs ouvriers dans de vieilles familles où la profession d'éventailliste est de tradition depuis des siècles sans doute ; mais on constate dans ce pays, depuis quelque années, un certain relâchement dans les coutumes qui tenaient autrefois les artisans de même profession réunis en quartiers dans les grandes villes, en villages dans les provinces. Les corporations se dissocient, les ouvriers d'art se dispersent, se retirent dans les villages au milieu des cultivateurs, où il devient difficile pour nous de les retrouver. Il ne reste plus, pour ainsi dire, autour de nous que des marchands intermédiaires, sans conscience et sans goût, qui n'ont d'autre objectif que d'exploiter à la fois l'artisan et l'acheteur.

Les éventails de plumes dits « éventails de mandarins » ou « éventails royaux » sont tous établis sur le même type et comprennent deux tailles principales. Les uns sont à manche court, en bois rond ; les autres sont fixés au bout de hampes d'un mètre cinquante de longueur et sont manœuvrés avec ampleur, à deux mains, d'un mouvement de tout le corps qu'on retrouve chez nous dans l'escrime au fusil. Il faut, pour la manœuvre d'un tel éventail, le recul d'un appartement royal.

La face de l'écran est rigide et en forme de feuille : elle est composée d'un motif central entouré de zones de plumes de différentes couleurs, fournies par les ailes et la queue du grèbe, du crabier, du corbeau, du paon et du pélican. Le sujet central représente un des quatre animaux symboliques ou bien un paysage de convention, exécuté en plumes, en étoffe découpée, avec paillettes de mica et des fragments de nacre. La hampe est recouverte de laque rouge et quelquefois décorée de nuages d'or. Les éventails en plumes blanches valent plus cher que les autres ; les plus jolis atteignent 25 piastres la paire. Les petits éventails de Hung-yên, à manche court, valent de 2 à 5 piastres la paire.

On fabrique encore un peu partout dans le Tonkin, de petits éventails en plumes rigides montées sur manche de corne au prix de 2 ligatures en moyenne ; ils sont surtout à l'usage des Chinois.

L'éventail à branches mobiles se fait quelquefois en corne et plus rarement en lames d'ivoire ; mais ce sont des objets qu'on ne rencontre pour ainsi dire qu'à l'état d'exception et qui n'offrent par conséquent que peu d'intérêt ethnographique. C'est l'éventail de bambou qui règne en souverain au pays tonkinois.

Les bambous, coupés de longueur égale, sont refendus en lames minces et vendus en cet état aux éventailistes. Ceux-ci choisissent les lames, les rassemblent par vingt et les fixent au talon par un fil de cuivre dont les bouts sont rivés sur des rondelles de même métal. Les lames sont ensuite dressées toutes ensemble, le talon arrondi à la lime, et chacune des branches travaillée, assouplie et poncée avec soin. Là se termine le travail de l'homme.

L'armature de l'éventail passe ensuite aux mains des femmes qui sont chargées de la recouvrir de papier (fig. 17). Le papier employé est fort mince ; on emploie même pour les éventails à bon marché des feuillets de livres chinois hors d'usage auxquels on donne quelque consistance en les enduisant préalablement du suc fermenté d'un kaki sauvage que les Annamites appellent *quâ-cài*. Cette liqueur qui joue en Chine un rôle important dans diverses industries est connue sur les marchés anglais sous le nom de *Oil of Persimmon* et coûte, à Chang-hai, environ 34 francs les 100 kilos.

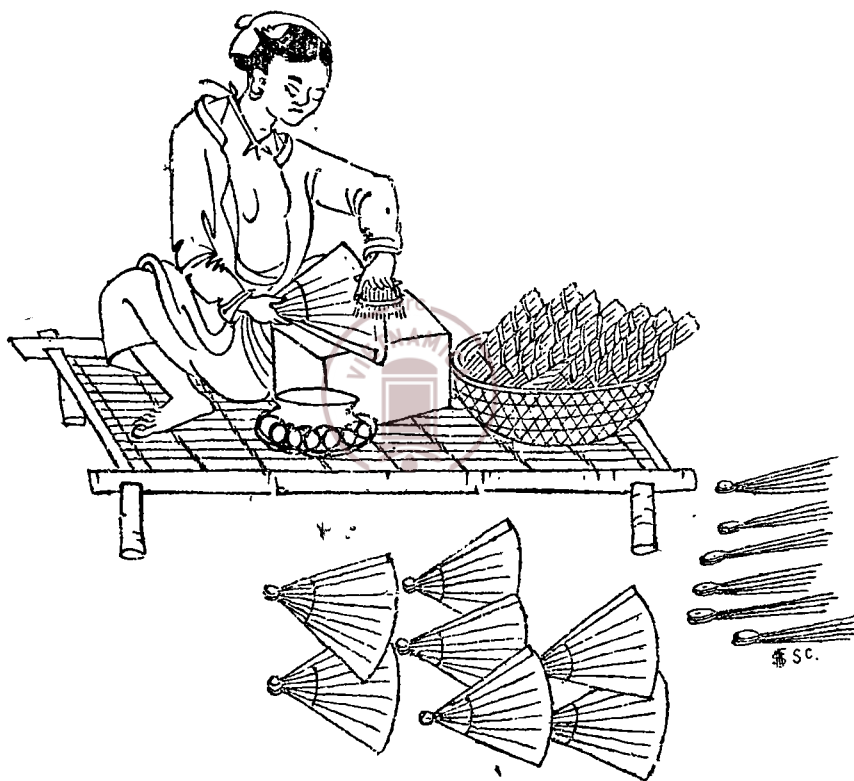


Fig. 17. — L'ÉVENTAIL EN PAPIER

A Hanoi, on l'obtient de la façon suivante : on pile et on laisse fermenter, dans le double de leur volume d'eau, un certain nombre de ces fruits, après quoi on décante. Le liquide obtenu est d'un blanc sale et opaque ; c'est en cet état qu'on l'applique sur les éventails : deux couches suffisent en général, et le liquide en séchant prend une teinte de cachou un peu violacé. Par l'addition d'un peu de sulfate de fer, on obtient un produit noir dont on enduit les couvertures des livres annamites.

On étend donc sur les papiers une couche de jus de kaki, et l'on se sert pour cela d'une petite brosse plate faite avec des aiguilles de pin. Le papier est ensuite coupé sur des patrons et appliqué de chaque côté de l'armature de l'éventail au moyen de jus de kaki. Ce liquide est suffisamment mucilagineux pour tenir lieu de colle : il agglutine indissolublement les deux feuilles de papier et les parchemine en quelque sorte, car les éventails ne se coupent que difficilement dans les plis.

Quand ils sont terminés, les éventails de papier commun sont mis en paquets de dix et vendus à raison de une ligature le paquet ; les plus inférieurs ne valent que six cents les dix.

Les habitants de Kê-vác, dans le phũ de Thũng-linh, ont une spécialité d'éventails de papier teints à l'indigo et criblés de dessins et d'arabesques à jour, formant une sorte de dentelle.

Les sorciers vendent des éventails ensorcelés, entre les feuillets desquels ils ont tracé des formules de grimoire. Il suffit d'éventer doucement quelqu'un avec ces éventails pour attirer sur lui et sur sa famille tous les malheurs imaginables.

Mais l'éventail ne sert pas qu'aux maléfices. Un éventail adressé à une jeune fille sans autre explication, est un tendre aveu auquel elle se déclare-sensible en conservant l'objet. Enfin l'éventail est encore ce que les Annamites ont jusqu'ici trouvé de mieux pour se garantir contre les chiens enragés. Ils prétendent que le chien enragé, qu'aucune arme ne peut intimider, fuit comme une poule quand lui souffle au nez le vent frais de l'éventail.

TANNERIE.

La préparation des peaux, au Tonkin, se fait d'une façon très rudimentaire, et cependant les Annamites obtiennent des cuirs suffisamment préparés, auxquels il ne manque pour ainsi dire que la souplesse.

Les cuirs dits en poils ou peaux brutes, débarrassés des mufles et des chairs adhérentes, sont plongés dans un bain très saturé de chaux où ils restent pendant quatre ou cinq jours. Au sortir de ce bain, on les lave dans l'eau courante, puis on les étend sur des planches et on les épile avec un outil, dont la lame, emmanchée en herminette, a exactement la forme de la raclette de nos ramoneurs. On les écharne et on les égalise ensuite au moyen d'un couteau épais au manche trapu, à la lame déviée en forme de pied de biche.

Un second lavage est alors pratiqué, puis un foulage à coups de maillet, lequel a pour objet de faire partir la chaux et de débarrasser le cuir des impuretés qui en engorgent les pores ; après cette opération, la peau devient blanche comme du linge et perd toute mauvaise odeur. Elle est prête pour le tannage, qui se fait toujours à la fumée.

Pour cette opération, on dispose, sur une aire des lits de copeaux frais, et on les allume de façon à former des foyers circulaires de deux mètres environ de diamètre ; ces foyers sont recouverts d'une cage hémisphérique de bambous à claire-voie sur laquelle on étend et dispose les peaux de manière à l'entourer aussi complètement que possible, puis on recouvre le tout de nattes. Les copeaux allumés dégagent une épaisse fumée que l'on entretient pendant trois ou quatre jours, après quoi le tannage est terminé et les cuirs sont désormais imputrescibles.

On fait sécher à l'ombre, étendues sur le sol et dans un courant d'air, les peaux de veau et de vache ; les peaux de buffle, qui sont plus épaisses et plus nerveuses, doivent être tendues et fixées sur de grands cadres en bambous et exposées au soleil.

Les Annamites ignorent l'art du corroyeur : ils ne « nourrissent » pas les cuirs.

Après le séchage, on rompt la rigidité des peaux de buffle en les battant à coups de maillet sur un billot de bois. Les peaux de veau et de vache, qui doivent servir à des usages spéciaux, sont énervées et assouplies au moyen d'un outil étrange. C'est une palette de fer mousse pourvue d'un manche de quarante centimètres de longueur, lequel est fixé à la partie centrale d'une pièce de bois transversale et cintrée que l'ouvrier s'applique sur la poitrine. Pendant le travail, la lame de l'outil guidée par la main refoule, distend, étire la peau dans toutes ses parties, la forme du manche permettant de faire coopérer à la poussée l'effort de tous les muscles du corps. On appelle cet outil *cái bàn-là*.

Un cuir de veau, de 1 mètre de longueur et d'une largeur à peu près égale, vaut en moyenne deux piastres et demie, soit de 5 à 6 francs. Au poids, on le paie 60 cents le *cán* de 600 grammes. Une peau de buffle tannée vaut 8 piastres, ou 45 cents le *cán*.

GORDONNERIE.

Les Annamites fabriquent une assez grande variété de chaussures. On trouve chez les cordonniers ;

Des sandales de jute (*dép-dây*) pour les gens en deuil ; c'est une chaussure à bon marché, on peut en avoir une paire pour trois *tiền*.

Des sandales en fibres de coco (*dép-giũa*) pour les bonzesses. C'est aussi une chaussure de deuil, mais d'un prix plus élevé que la précédente : une ligature.

Des sandales de cuir (*dép-gia*, ou *dép-một*) pour les paysans, les coulis et les gens du peuple : ces sandales sont retenues au pied par une double bride où s'engagent les orteils ; 6 *tiền*.

Des sandales épaisses de cuir laqué, à larges bouts relevés en voûte (*dép-cong*), chaussure des élégantes et des riches bourgeois : 3 ligatures.

Des sandales de bois avec, sous la semelle, de petits tasseaux ou pieds-de-banc destinés à élever le marcheur au-dessus de la boue du chemin ; elles ont le bout

recourbé comme les *dép-cong*, on les appelle *guốc-cong* ; elles coûtent 6 *tiền*. On peut s'en procurer de laquées au prix de une ligature et demie.

Des sabots de bois (*guốc-gỗ*, ou *guốc-trẻ*) façonnés et creusés dans la souche d'une variété de gros bambou : 6 *tiền*.

Des souliers de cuir, sans talons ni talonnettes (*giày-guốc*), chaussure ordinaire des gens aisés : une ligature deux *tiền*. Le même genre en cuir laqué coûte le même prix.

Des mules brodées (*giày mui-hài*) pour les dames de qualité et pour les chanteuses : 2 ligatures et plus.

Des bottes de cérémonie en velours rigide (*ủng*, ou bien *hĩa*), avec d'épaisses semelles de papier : 5 ligatures.

Enfin des souliers chinois, en étoffe ou en cuir, dont le prix varie, selon la qualité ou la richesse, de une à trois piastres.

Les souliers n'ont ni brides ni quartiers ; ils tiennent au pied seulement par l'extrémité des orteils engagés, et on les porte courts, la moitié du talon de l'individu devant toujours dépasser la semelle de sa chaussure. Il en résulte que



Fig. 18. — CORDONNIERS.

L'Annamite est obligé à des allures lentes, à une démarche traînante ; s'il se presse, il perd ses souliers. Il s'empresse de les quitter, du reste, dès qu'il rentre chez lui.

Les cordonniers annamites (fig. 18) se servent d'une forme grossière qu'ils appellent *cái-nong*. Leurs outils sont peu nombreux ; il en est un qui ressemble

exactement au couteau à pied de nos bourreliers, ils l'appellent *dao-xén*. Ils emploient des cuirs de veau, de bœuf, de buffle et de cheval ; les semelles des chaussures sont faites de deux épaisseurs de peau de buffle reliées entre elles par des chevilles de bambou. Les empeignes sont en veau ou en vache ; on les mouille pour les ajuster sur la forme, car les cuirs annamites manquent de souplesse ; elles sont cousues à la semelle avec du cordonnet de soie.

Les cordonniers fabriquent encore pour les jours de pluie, des espèces de galoches, dont l'empeigne de cuir est également cousue à la semelle de bois au moyen d'un cordonnet de soie jaune.

CHAPELLERIE.

Les chapeaux de feuilles.

Les chapeaux annamites dits chapeaux de feuilles (*nón lá*) comprennent surtout deux catégories principales : les chapeaux plats pour les femmes et les chapeaux côniques pour les hommes (fig. 19).



Fig. 19. — CHAPELIERS.

Les chapeaux plats ont la largeur et la forme d'un fromage de Gruyère ou d'une petite roue de voiture. Ils sont en feuilles de latanier et d'aucuns sont

confectionnés avec une habileté vraiment remarquable. Les feuilles de latanier employées dans la chapellerie sont des feuilles de choix qui proviennent presque toutes, au moins pour le Delta tonkinois, du haut Fleuve Rouge et en particulier du phũ de Lam-tao, où les lataniers abondent.

Tous les lataniers ne sont pas propres à fournir des feuilles à la chapellerie. Celui dont les feuilles sont le plus estimées s'appelle *cáy lá-gỏi*; il atteint ordinairement de 7 à 8 mètres de hauteur et produit seulement une dizaine de feuilles par an. Il faut attendre dix ans pour que sa croissance soit complète et pour que ses feuilles puissent être utiles. Les plus belles feuilles se vendent environ 12 francs le mille, les médiocres, 8 francs.

On coupe ces feuilles quand elles sont mûres, c'est-à-dire bien développées et d'un beau vert, et on les blanchit en les exposant, soit au-dessus d'un feu clair qu'on entretient pendant trois ou quatre jours, soit aux rayons du soleil pendant quinze jours. On les rassemble ensuite par paquets de cent et on les vend en cet état aux chapeliers au prix moyen de 6 ligatures le paquet.

La feuille de latanier mesure environ un mètre de longueur; elle est pliée en éventail. Le chapelier commence par en couper l'extrémité à environ un tiers de la longueur; cette partie, dont les longues dentelures sont séparées les unes des autres, sert à établir le fond ou la première forme du chapeau; on la recouvre de la seconde partie de la feuille, qui comprend le talon et les nervures palmées, et qui est de beaucoup la plus belle, la plus lisse et la plus résistante.

Les diverses parties du chapeau sont d'abord assemblées sur une très légère armature de cercles de bambous et fixées au moyen de fibres végétales légèrement extensibles et très résistantes, provenant d'un arbre spécial. Ces fibres ont l'apparence du crin de cheval et sont à la fois plus solides et plus faciles à manier.

Il faut deux feuilles seulement pour confectionner un chapeau; un ouvrier fait un chapeau de femme en deux jours; ceux qui fabriquent les chapeaux de femme ne fabriquent pas les chapeaux d'homme, chaque article a ses ouvriers spéciaux. Toutefois les ouvriers en chapeaux de femme confectionnent également tous les chapeaux non laqués, de forme légèrement bombée ou conique, portés par les cotulis et les paysans et qu'on appelle *nón long-châu*. Les plus jolis chapeaux de femme viennent du Nghê-an, on les appelle *nón nghê*; ils ont l'intérieur orné de fils de soie entrecroisés et de rondelles de mica: ils coûtent une piastre trente cents. Les plus ordinaires s'appellent *nón lá-tuy*; ils coûtent de six à huit *tiền*. Ceux de Hanoi constituent une sorte intermédiaire; ils sont plus larges que ceux du Nghê-an; ce sont les *nón ba-tâm*.

Les chapeaux coniques les plus estimés viennent du Quảng-nam; on les appelle *nón giũa*, « chapeaux d'ananas »; ils sont montés sur une très fine armature de cercles de bambous, réunis par un réseau de même matière et d'une extrême délicatesse. Le dessus est formé de feuilles très lisses d'ananas imbriquées à moins d'un millimètre de distance les unes des autres.

On reçoit souvent au Tonkin les chapeaux du Quàng-nam sans qu'ils soient laqués; d'aucuns les portent ainsi, d'autres préfèrent les faire recouvrir d'une couche de laque, qui les rend imperméables.

Les chapeaux que l'on fabrique à Hanoi sont, comme les chapeaux de femme, en feuilles de latanier; on emploie des feuilles de deuxième choix et les dentelures des feuilles de premier choix. Les feuilles sont cousues sur une armature de cerles concentriques, au moyen des fibres d'un bambou spécial qu'on appelle *trê-giang*, et qu'on vend par paquets d'environ 0 m 60 de longueur. On les recouvre d'une natte fine, tressée en cône, dont la fabrication constitue la spécialité du village de Kê-giám, du huyên de Thanh-tri. Ces chapeaux sont ensuite enduits de laque et le sommet serti d'une petite garniture de fer blanc. Les chapeaux de Hanoi sont à l'usage des gens ordinaires, on les appelle *nón-son*, chapeaux laqués. On fabrique aussi à Hanoi des chapeaux de luxe, recouverts de longues plumes noires rigides, imbriquées de façon à recouvrir les pennes. Ils sont portés par les mandarins et les employés du protectorat.

Les chapeaux des bonzes, *nón thấy-tu*, ont des dimensions extravagantes. Ils proviennent du huyên de Thanh-oai, et sont fabriqués avec les feuilles les plus grossières. Ils appartiennent plutôt à la vannerie qu'à la chapellerie; leur prix est dérisoire: pour six *tiên*, soit vingt à vingt-cinq centimes, on peut avoir la meilleure qualité.

Les ouvriers de Hanoi font aussi les chapeaux de bonze. Autrefois, ces chapeaux constituaient la coiffure obligatoire du grand deuil. Cet usage, aujourd'hui, est en partie abandonné; les gens en grand deuil se contentent de porter le chapeau non laqué, qu'on appelle *nón lá*.

Jadis, le chapeau de mariage des jeunes filles riches avait aussi la forme et les dimensions du chapeau de bonze, mais il était fabriqué avec la plus grande recherche et coûtait de quinze à vingt ligatures, sans les lourds glands de soie. Ces chapeaux provenaient du Nghê-an.

Le chapeau, au Tonkin, est l'objet de bien les superstitions. On ne doit jamais recouvrir de son chapeau le chapeau d'une autre personne, sous peine d'être assuré de se brouiller avec elle dans la journée.

Si on prête son chapeau à un ami pour assister à un mariage, on peut s'attendre dans son ménage à toutes les infortunes conjugales.

Pour éviter d'être frappé par la foudre en temps d'orage, il faut quitter son chapeau et rester tête nue.

Les sorciers fabriquent des amulettes que l'on place sur la poitrine des morts afin de leur éviter les tourments de l'Enfer; ces amulettes sont taillées dans le chapeau du défunt, à raison de sept petits morceaux de chapeau pour un homme et de neuf pour une femme.

Quand un premier client, le matin, se présente chez un chapelier et que, après avoir bien marchandé, il s'en va sans rien acheter, le marchand doit s'empresser de conjurer le mauvais sort sous peine de voir tous ses clients agir

de même pendant cette journée. A cet effet il coupe et brûle, de son propre chapeau, sept petits morceaux de paille si le client était un homme, et neuf si c'était une femme, en disant : « Que l'âme du client, au cœur si dur, soit ainsi réduite en cendres. »

Il est un moyen assez compliqué de jouer aux jeunes filles une farce de très mauvais goût. Quand on se trouve, sur la route, en face d'un tourbillon de vent qui aspire la poussière avec force, on se précipite et on tâche de couvrir la petite tornade avec son chapeau ; si l'on y parvient, on brûle de suite le chapeau et on en recueille les cendres. On est alors en possession d'un talisman d'une singulière puissance. Aperçoit-on une jeune fille émerger d'un buisson ou de tout autre obstacle derrière lequel elle avait dû se réfugier un instant, on attend qu'elle se soit éloignée et l'on s'en va saupoudrer, des cendres du chapeau brûlé, la place qu'elle a occupée. La pauvre fille est dès lors à son insu ensorcelée et soumise à tous les malicieus caprices des tourbillons de vent. La brise la plus légère devient pour elle seule une tempête, et partout où elle va, elle se trouve au centre d'une tornade dont le moindre effet est de lui faire envoler les jupes par dessus la tête.

Les chapeaux d'étoffe et de crin.

La coiffure d'étoffe constitue une chapellerie à part, et cette profession n'est jamais exercée par les artisans qui font des chapeaux de feuilles. Les coiffures de cérémonie sont rituelles, leur forme et les ornements qui les accompagnent sont soigneusement réglés par des ordonnances royales, copiées sur les ordonnances chinoises. La première réglementation officielle des coiffures civiles et militaires, au Tonkin, date du XI^e siècle ; on voit apparaître à cette époque les coiffures à tête de cigale, à ailes de libellules et à queue de renard, qui sont, pour la plupart, portées encore aujourd'hui. Il y a des bonnets de grade, pour les bacheliers, les licenciés, les docteurs du mandarinat civil ; il en est d'autres pour les divers degrés hiérarchiques du mandarinat militaire.

Les chapeliers d'étoffe sont aussi chapeliers de crin, car certaines coiffures sont formées d'un fin réseau de crins de cheval comme les chapeaux des Coréens. Ces industriels, à Hanoi, occupent la rue des « Queues de cheval » (*Hàng Mã-vĩ*) ; ils fabriquent les bonnets et les casques de carton des acteurs, les bottes de cérémonie, aux épaisses semelles retroussées, les calottes des enfants en bas âge, avec soupape occipitale pour laisser respirer le sommet de la tête alors qu'il n'est pas encore durci, et les bonnets des vieillards. Cette dernière coiffure est, avec le long bâton blanc, l'in-igne vénérable des vieillards qui ont passé soixante-dix ans ; elle se compose d'une couronne d'étoffe noire recouverte d'un fond formé de cinq ou six rondelles concentriques et superposées d'étoffes de couleurs différentes ; par derrière pend un long couvre-nuque noir, et de chaque côté tombent deux pendants d'étoffe brodée ; sur le devant du bonnet brille un bouton rouge transparent serti d'un ornement en plomb repoussé,

Les formes des chapeaux d'étoffe sont en bois et celles des chapeaux de crin en mailles de cuivre.

On trouve aussi dans ces chapelleries des fausses barbes en crin de cheval, pour les acteurs et pour les statues taoïques, ainsi que des mèches longues et fourniees, destinées à avantager le turban des jeunes filles élégantes et peu chevelues.

FERBLANTERIE.

L'industrie indigène du ferblantier (fig. 20) a pris, depuis l'occupation française, une grande importance; toute une rue de Hanoi est aujourd'hui affectée à la

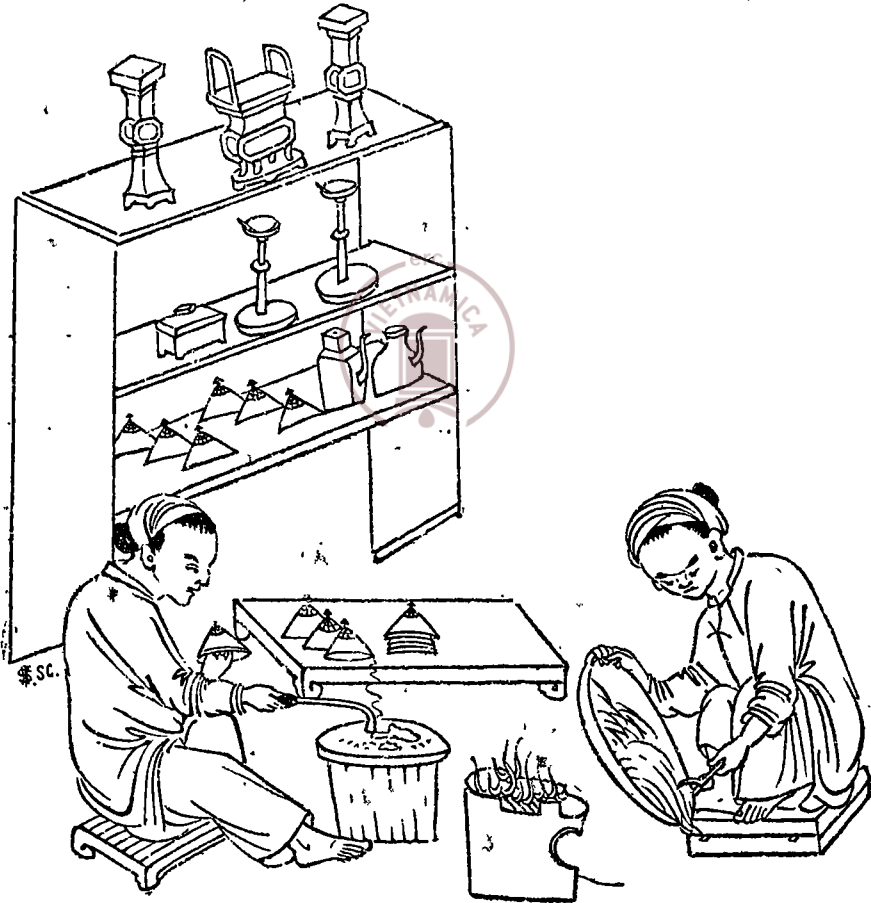


Fig. 20. — FERBLANTIERS.

ferblanterie. Autrefois, cette industrie ne confectionnait guère pour les indigènes que les petits cônes qui surmontent les chapeaux en abat-jour, des petits godets servant de lampes, des boîtes à contenir l'opium et quelques autres menus

ustensiles. Actuellement, le ferblantier indigène fabrique tous les objets européens de son industrie : seaux de toilette, lanternes de voiture, d'écurie, lanternes à main, lanternes de poche, boîtes de toutes formes, chandeliers, arrosoirs, burettes à huile, tubs, baignoires et appareils à douche ; il entreprend même la plomberie et la couverture. Pour les objets qui ne nécessitent pas de grandes surfaces de zinc ou de fer blanc, il utilise tous les rebuts de l'emballage métallique de l'importation française, doublures de caisses, boîtes de conserves, estagnons à huile, à pétrole. Ces derniers, débarrassés du couvercle et consolidés au moyen d'un bâton transversal qui tient lieu d'anse, deviennent des seaux d'une incontestable commodité ; les boîtes cylindriques de petits pois de haricots, de champignons de conserve, sont aisément transformées en d'admirables pipes à eau. Ces pipes acquièrent aux yeux de l'indigène amateur toute la valeur d'un bibelot exotique à cause des inscriptions qui se détachent, brillantes, sur des fonds métallisés de différentes couleurs : « Notre devise est comme notre nom, toujours Amieux. »

Comme dans tout ce qu'ils font, les Annamites apportent, dans la pratique de cette profession, la plus grande adresse, l'habileté la plus remarquable. Toujours assis ou accroupis pour travailler, leurs pieds les aident autant que leurs mains ; s'agit-il de couper ou rogner une feuille de zinc ou de fer blanc, la branche dormante de la cisaille est solidement maintenue par le pouce du pied tandis que l'une des deux mains manœuvre la branche mobile et que l'autre dirige la pièce à couper. Dans l'opération du soudage, le pied joue également un certain rôle ; s'il faut limer, rabattre des bordures, des rivets, l'objet est fortement assujéti sur un petit billot par les orteils des deux pieds, qui, étai vivant et intelligent, le font, selon les nécessités du travail, tourner, changer de côté, le présentent sous toutes les faces nécessaires, pendant que les deux mains, restées libres, manient la lime ou le marteau et le chasse-rivet.

Ce sont aussi les ferblantiers qui travaillent l'étain. Ce métal sert à faire des boîtes pour le bétel, rondes et rectangulaires, de petits crachoirs de table, des plateaux à thé, des tubes pour les cigarettes et pour les cure-dents, et une garniture d'autel composée d'un brûle-parfums, de deux chandeliers, d'un vase à fleurs et d'un vase pour la palette et les deux petits tisonniers du brûle-parfums. Ces vases de culte sont de rigueur dans les pagodes consacrées aux Génies ; celles qui ne peuvent les avoir en étain les font fabriquer en bois recouvert de papier d'étain.

L'étain employé au Tonkin provient du Yun-nan et particulièrement des mines de Ko-kiéou près de Mong-tse. On le payait autrefois à la mine, selon la teneur du minerai, de 12 à 20 taëls les 100 catties (le catty de 604 grammes). Il fallait payer en plus au trésorier de la province un droit de 5 taëls 600 par *tchang* ou 2500 catties, plus un droit de *likin* de 22 taëls.

Ces droits, pour les acheteurs munis de passes de transit à l'exportation, étaient remplacés par un droit de transit et des droits de douane. Outre les droits de

transit et de douane, l'acheteur doit verser différents droits pour les fondateurs coulis, etc., s'élevant en tout à un taël par *ichang*.

Les Annamites payaient, pour le transport de leurs saumons d'étain, 0 t. 700 par cheval de Mong-tse à Man-hao: la charge d'un cheval était de 110 à 120 catties. Le fret de Man-hao à Hanoi, par jonque, était d'environ une piastre et demie par picul.

ORFÈVRES.

L'attirail professionnel de l'orfèvre annamite (fig. 21) est des plus simples; il se compose d'une petite caisse à tiroirs, servant à enfermer les matières précieuses et les objets en cours de travail. La partie inférieure de cette caisse est

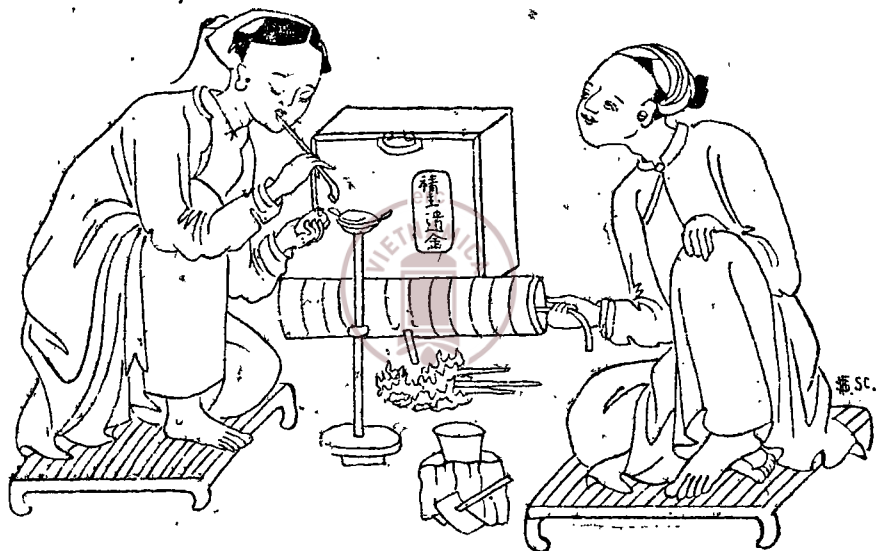


Fig. 21. — ORFÈVRES.

occupée par un soufflet horizontal à piston (*cái-bé*). Le tuyau du soufflet sort de la boîte et plonge dans une petite cavité du sol, garnie, sur deux briques, de quelques morceaux de charbon de bois: c'est tout.

A part quelques anneaux de bagues et des mailles de chaînes, les orfèvres annamites ne fabriquent pas d'objets massifs; tous leurs bijoux sont faits de feuilles d'argent ou d'or plus ou moins épaisses, repoussées, contournées ou embouties. Les bracelets, les colliers, en forme de torques gaulois, sont des tubes creux, unis ou gravés.

Les boîtes pour le tabac et pour la chaux, les boîtes à bétel, les tubes à pinceaux, les petites coupes avec leurs tasses à thé, sont décorés d'ornements et d'emblèmes au repoussé; la plaque de métal, découpée d'abord de la forme et de

la grandeur voulues, est appliquée à chaud sur une couche de cire. On transporte sur cette plaque un calque du dessin à reproduire et le travail s'effectue au moyen d'un petit marteau et d'une série de poinçons d'acier. Les soudures sont faites au chalumeau. *

Les bijoux annamites sont peu variés, leurs formes sont immuables. La bijouterie d'argent comprend : les anneaux de jambes, les colliers et les bracelets des enfants, les colliers et les bracelets des femmes, les petits grelots, les plaques gravées de devises, les *khánh* et autres porte-bonheur que l'on suspend quelquefois, avec des pièces de monnaie, aux bracelets et aux colliers des enfants ; les boîtes à tabac, rondes et ovales, les cure-dents, les cure-oreilles, les gratte-langue, le tube à chaux pour la clique de bétel, les tubes à pinceaux, à fleurs, à cigarettes, les montures de griffes de tigre, de chat, et autres amulettes, les garnitures des sabres d'honneurs qui sont parfois d'une richesse et d'un travail remarquables, des chaînettes, etc.

La bijouterie d'or comprend peu d'objets en dehors des bracelets, bagues, boutons d'oreilles et colliers de femmes ; les Annamites donnent à leurs bijoux d'or une teinte rouge en les plongeant, après les avoir décapés, dans une solution bouillante et très concentrée de fleurs de *hoè*.

Depuis quelques années, les Chinois ont amené, au Tonkin des orfèvres de Canton, et ils ont mis à la mode quelques-unes de ces pièces d'argenterie de table dans la fabrication desquelles ils sont devenus si habiles, et qui se vendent à Hong-kong dans deux ou trois magasins de Queen's Road ; mais il leur manque encore l'outillage nécessaire pour faire de grandes pièces, des jardinières, des buires, des flambeaux, des services à thé et à café, de grands calices et de la vaisselle plate comme on en fait à Canton. Ils se bornent jusqu'ici à la fabrication des petits objets, salières, gobelets, petites cuillers, manches de couteau, pommes de cannes ou d'ombrelles, étuis à cigarettes, porte-cartes, etc. Leur travail est en général incomparablement moins soigné et leurs prix plus élevés qu'en Chine ; ces défauts ne sont pas du tout compensés par la pureté du métal employé, et il n'est pas rare de voir leur argenterie se recouvrir de vert-de-gris.

CÉRAMIQUE.

L'usage de la poterie est pour ainsi dire aussi vieux que l'homme lui-même. Les premières poteries des Annamites n'ont pas dû différer des objets similaires qu'on retrouve sensiblement les mêmes, comme les premières armes et le premier outillage de pierre, à l'aurore de toutes les sociétés d'un bout du monde à l'autre.

Les temps préhistoriques ne nous ont encore rien révélé dans cet ordre d'idées, en ce qui concerne le Tonkin, mais aussi loin qu'on remonte dans l'histoire du pays, on voit les Annamites fabriquer des briques très dures et très denses, des ustensiles de ménage qui varient du rouge brun au noir intense. Certaines formes assurément très anciennes, puisqu'on les retrouve dans le mobilier des gisements

archéologiques des époques du bronze et de la pierre, en Asie et en Europe, se sont perpétuées chez les Annamites jusqu'à nos jours : telles sont les formes des marmites et de quelques vases domestiques de petite capacité.

La plus ancienne mention que l'on connaisse du perfectionnement de l'art du potier au Tonkin, remonte au deuxième siècle avant notre ère ; c'était l'époque où régnait Tchao Vou-Ti, que les Annamites appellent Triệu Võ-Đề, celui qui détruisit Cỗ-loa, alors capitale de l'ancien Tonkin, et qui fonda la ville de Canton où il est enterré. Ce fut un Chinois nommé Hoàng Quảng-Hưng (prononciation annamite), qui fit connaître aux Annamites le tour à potier ; il leur enseigna la manière de faire les vases pansus et les vases cylindriques énormes qu'on appelle *cái-chum* et *cái-vại*.

Le Chinois s'installa au village de Đầu-khê, dans la province de Hải-dương, et tous les habitants de ce village devinrent promptement ses élèves. Pendant une longue suite de siècles, Đầu-khê demeura le centre le plus important de la poterie commune au Tonkin, bien que d'autres groupes de potiers se fussent formés çà et là, notamment à Bát-tràng près de Cẩm-khé sur le Fleuve Rouge, à Lăng-khanh sur le Sông Ca-lò. Sous le règne de Lê Thánh-tôn, vers 1465, des habitants de Đầu-khê transportèrent leur industrie au village de Thổ-hà près de Bắc-ninh, et ce village l'emporta bientôt sur tous les autres, pour la production des grandes jarres *chum* et *vại*. Aujourd'hui le potier chinois et son premier élève annamite ont chacun leur temple à Thổ-hà, et ils sont considérés au Tonkin comme les patrons des potiers de terre.

Le sol du Delta contient tous les éléments de la bonne poterie et de la porcelaine, et cependant les Annamites ne paraissent pas s'être élevés jamais sensiblement au-dessus de ce que nous voyons aujourd'hui dans leur pays en matière de céramique. On retrouve de temps en temps des potiches en porcelaine décorée, qu'on assure de fabrication annamite : ces objets se rencontrent surtout en Annam dans les environs de Hué. Il paraît certain que des fours à porcelaine ont existé quelque part dans le pays, mais il est infiniment probable que les produits de ces fours étaient exclusivement réservés à la cour et que les artisans, chinois ou annamites, étroitement surveillés, n'ont pas eu la possibilité de faire des élèves et de vulgariser leur art. Ils n'ont laissé aucune trace dans le pays.

La proximité de la Chine, le degré de perfection des porcelaines chinoises, l'importance extraordinaire de la production céramique dans la province de Canton n'ont pu, du reste, qu'engager les rois de l'Annam à ne pas essayer de développer une industrie de luxe qui n'avait que peu de chances de s'élever à un niveau artistique satisfaisant en face de l'industrie similaire chinoise.

L'établissement célèbre qui a fabriqué les plus belles porcelaines de la Chine et inondé l'Asie, on pourrait même dire le monde entier, de ses produits, se trouve à Kin-te-tchin, sur les bords du lac Po-yang, dans le Kiang-si. Il y occupe depuis huit cents ans un million d'ouvriers et comprend cinq cents fours en constante activité. Son grand entrepôt est Yao-tcheou-fou, à 15 lieues de là :

c'est par excellence la ville de la porcelaine. Au près de Kin-te-tchin se trouve la fameuse montagne de *Kuo-ling*, dont la base fournit en abondance le précieux feldspath, matière première de la porcelaine. Il y a au Tonkin de nombreux gisements de kaolin, surtout dans les plaines du Đông-triêu, et plusieurs présentent des traces d'ancienne exploitation. Par malheur, le kaolin ne suffit pas pour faire de belle porcelaine : la porphyrisation du quartz pur qui produit le pe-tong-tse, sans l'adjonction duquel il n'est pas de porcelaine brillante, est une opération pénible et coûteuse, inconnue aux Annamites. Peut-être faut-il voir là seulement la véritable cause de l'abandon des fours. C'est à Tchao-king, à l'Ouest de Canton, qu'est produite toute la porcelaine commune dont on inonde le Tonkin.

Les véritables produits céramiques tonkinois sont tous en terre cuite ; quelques-uns, comme les coupes à manger le riz (*cái-bát*), les bols, les cuillers, les pipes, sont recouverts d'un grossier émail vitrifié, mais à part quelques potiches votives, rares aujourd'hui, en faïence décorée de dragons en relief, on peut dire que la céramique annamite se résume dans la grosse poterie à l'usage domestique (fig. 22).



Fig. 22. — MARCHANDE DE POTERIES.

Leur appareil à modeler les ustensiles est des plus rudimentaires. On creuse dans le sol un large trou destiné à recevoir un pivot long d'environ 0 m 50, qu'on fixe solidement en comblant le trou et en damant la terre sur la tablature de soutien qui le termine à son extrémité inférieure. On emmanche

sur la tige du pivot, que l'on a eu soin de laisser émerger du sol, le pied creux d'un plateau sur lequel doit se travailler la terre à poterie.

Cette terre fait l'objet d'un commerce particulier : c'est un mélange d'argile très fine et de kaolin, que l'on trouve généralement au fond de certains lacs, où des plongeurs vont la chercher.

L'ouvrier, le plus souvent une femme, assis sur un petit tabouret, imprime avec le pied gauche le mouvement de rotation au plateau. Une autre femme gâche la terre, la réduit en une pâte homogène, en forme de boudin cylindrique, et la passe à la modeluse. A son tour, celle-ci roule grossièrement la pâte en boule, la colle au centre du plateau et, la déprimant au moyen du poing droit fermé, pendant que le plateau est mis en mouvement, moule rapidement une sorte d'écuelle informe. Quand elle a suffisamment élargi l'intérieur de cette écuelle, elle retire son poing et, libre de ses deux mains, travaille la pâte, allonge et amincit les parois du vase, les égalise, les bombe à la partie moyenne, les retrécit au col et à l'orifice, etc., en ayant soin d'imbiber modérément la pâte qui se dessèche, au moyen d'un chiffon trempé dans l'eau. Si un gravier ou une paille se présente sous les doigts, la rotation du plateau est ralentie, le corps étranger est enlevé, puis le travail du moulage repris. Le vase terminé, on le décolle en passant entre son fond et le plateau un fil fin. On le porte dans une aire, où il doit sécher au soleil avant d'être mis au four et cuit.

Les énormes vases *chum* et *vai* que fabriquent les Annamites sont destinés à contenir de l'eau ou de la saumure. Il en est qui mesurent plus d'un mètre de hauteur sur près de trois mètres de circonférence.

Les cercueils à exhumation sont également faits en poterie (fig. 23), et de très petites dimensions ; ils sont destinés à recevoir les ossements des personnes que l'on doit, pour des raisons superstitieuses ou d'autres motifs, changer de sépulture. Des trous sont ménagés dans les parois latérales et dans celle du fond, pour laisser circuler les esprits gardiens du squelette. Ces cercueils sont béants et n'ont pas de couvercle ; on place seulement sur les ossements une feuille de papier rouge.

Les villages de potiers offrent un aspect étrange et pittoresque en ce que toutes les constructions sont faites au moyen de pièces de poterie de rebut. On voit des maisons construites avec des cercueils, d'autres avec des jarres alignées et superposées, comme des gabions. Les dessus de porte sont ornés d'assiettes ébréchées et de marmites déformées à la cuisson. A Thô-hà, des lignes de jarres énormes maintiennent les berges de la rivière. Les ruelles de ces villages sont très étroites et singulièrement défendues. De chaque côté, sur la crête des murs de clôture et des maisons, de fragiles échafaudages de bambous soutiennent des amoncellements de tessons de poterie destinés à être, sans grand effort, précipités sur la tête de l'agresseur nocturne ou du visiteur importun.

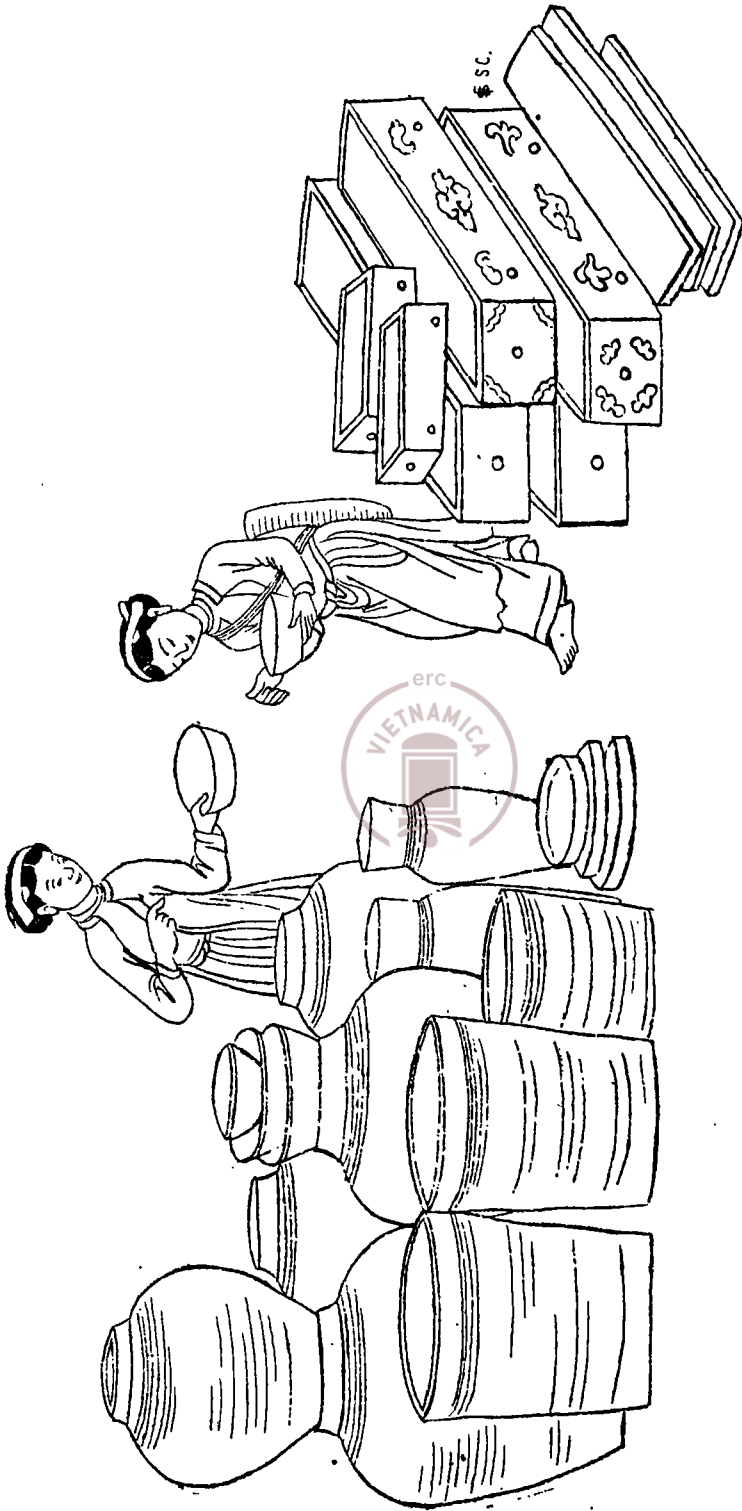


Fig. 23. — JARRES ET CERCEILS EN TERRE CUITE.

Les larges dalles et les briques énormes dites carreaux de Bât-tràng, les cercueils, les jarres, les coupes, bols, pipes et menus ustensiles de ménage sont cuits au feu de bois ; les briques et les marmites sont cuites au feu de paille ; les fourneaux de terre sont cuits au feu de balle de paddy.

Les vestiges des vieilles villes disparues, Cò-loa, Hoà-lư, Đai-la, que retourne annuellement la pioche du paysan, nous permettent de nous rendre compte de la composition et parfois de la forme de la céramique annamite à différentes époques. Nous avons retrouvé, sur les tumulus de Đai-la, les tuiles qui couvraient les édifices royaux, du VIII^e au X^e siècle de notre ère. Elles sont cylindriques, énormes, recouvertes du même vernis vitrifié, jaune ou vert, que les tuiles des palais et des temples de Péking. Quelques fragments paraissent avoir été dorés sous couverture. Les ornements en terre cuite, dragons, gargouilles, frises, corniches, dallages, estampes, ont été employés au Tonkin dans la construction et l'ornementation des édifices annamites du X^e au XVIII^e siècle ; il n'en reste plus aujourd'hui que de très rares fragments.

BRODERIE.

Les dessins des broderies annamites sont au préalable exécutés au trait sur des feuilles de papier mince. Ce sont toujours des sujets semblables pour les mêmes tentures. Les Annamites, comme les Chinois, se contentent de copier un nombre restreint de modèles et reproduisent indéfiniment la même formule dans la même circonstance. Les brodeurs appliquent le papier recouvert de dessins sur l'étoffe et brodent par dessus (fig. 24).

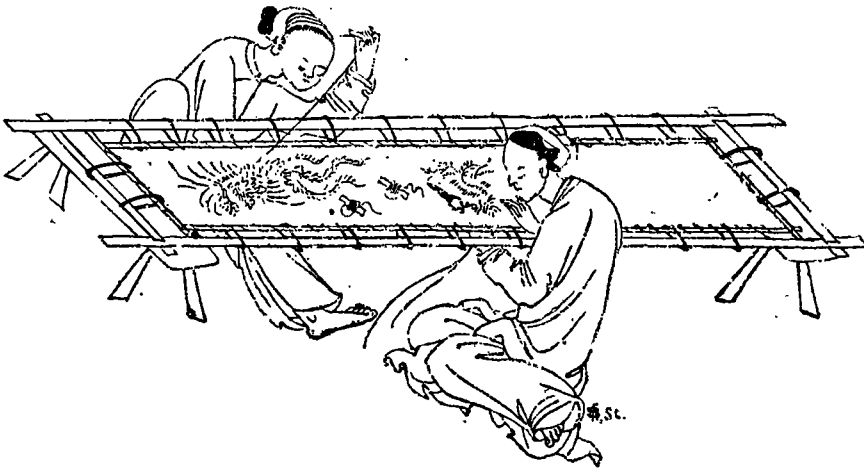


Fig. 24. — BRODEURS.

Les pièces d'étoffes brodées sont toutes destinées au culte et au cérémonial des solennités civiles. Le stock en est peu considérable ; on y trouve :

Le *y môn*, fronton de porte ou d'autel, composé d'une bande transversale terminée à chaque extrémité par deux petits pendants ; on en garnit également les entre-colonnements des pagodes et les moustiquaires des lits.

Les *cừu đỏi* : bandes d'étoffe destinées à être suspendues verticalement deux à deux aux murs ou aux colonnes de la maison. Elles portent des lignes de caractères brodés en fil doré ou à la soie de couleur, qui représentent des sentences, des aphorismes, des citations philosophiques ou littéraires. On vend des recueils imprimés de ces sentences appropriées à toutes les circonstances de la vie, pour les divers degrés de la hiérarchie sociale.

Le devant d'autel : carré d'étoffe destiné à draper les tables à offrandes.

Les longues bandes, ornées de pendants, de couleur jaune ou rouge, qui entourent les parasols royaux ou religieux.

La tiare des bonzes, couronne composée de six ou huit petits panneaux recouverts d'étoffe sur laquelle sont brodés des figurines de Buddhas ou des caractères sanscrits.

La petite bannière étroite à tête et pendants multicolores (*phưón*), que portent les bonzesses dans les processions ; une ligne de caractères est également brodée au centre ; c'est une invocation sanscrite en caractères chinois, un *ave* bouddhique : *Namó Adidà Phát ; namó Địa-tạng Bồ-tát*, etc.

Le vêtement des porteurs d'emblèmes et acolytes divers des cortèges civils et des processions religieuses : c'est une sorte de chasuble retombant par devant et par derrière le corps, échancrée au sommet pour le passage de la tête, et dont les deux parties sont rapprochées par des cordons à hauteur de la ceinture. On décore ces vêtements de broderies allégoriques parmi lesquelles figure toujours sur la poitrine une tête de tigre vue de face, tenant dans la gueule le caractère *phúc*. Cette tête est le plus souvent brodée en relief.

Les particuliers, les mandarins qui veulent honorer un supérieur ou le remercier d'un bienfait, lui offrent généralement une adresse élogieuse, le plus souvent sous la forme concrète d'une citation littéraire, brodée en caractères d'or sur soie ; la signature du ou des donateurs, quand la démarche est collective, est toujours brodée sur le côté gauche, au-dessous d'une formule d'humilité.

Les figures emblématiques le plus fréquemment employées, en broderie annamite, sont : les quatre animaux symboliques, c'est-à-dire la Tortue, le Dragon, le Phénix et la Licorne ; les cinq bonheurs : richesse, longue vie, santé, tranquillité, bonne mort, figurés par cinq chauve-souris groupées en quinconce et les ailes éployées ; les huit objets précieux, qui sont : les deux flûtes accouplées, la guitare et le *khánh*, qui figurent la musique et les sensations agréables de l'ouïe ; la corbeille à fleurs, qui symbolise l'épanouissement de la nature, la jeunesse et les sensations agréables de la vue ; l'éventail, qui représente la grâce féminine et la brise tempérante ; le livre, qui est la source de la science et de la sagesse ; les tablettes, sur lesquelles on fixe les subtiles conceptions de

l'esprit et qui symbolisent la littérature ; la calebasse, qui est la corne d'abondance des extrême-orientaux.

On voit encore des scènes et des groupements d'animaux, comme la dispute du Tigre et du Dragon et les cinq Tigres, qui dans leur symbolisme très étendu figurent à la fois les cinq points cardinaux, Nord, Sud, Est, Ouest et Milieu ; les cinq métaux, les cinq éléments, les cinq couleurs fondamentales, etc.

Le règne végétal est représenté par des arbustes ou des branches coupées, figurant allégoriquement les quatre saisons ; des lianes, des bambous, des arbres émergeant de rochers et de montagnes toujours dans le goût chinois.

Les Annamites emploient, pour leurs broderies communes, des fils de soie floche et des fils de coton entourés de papier doré, et, pour leurs broderies fines, des cordonnets et des fils dorés très fins. Le travail de ces dernières, très serré et soigné, peut, dans certains cas, rivaliser avec les broderies chinoises. Dans l'arrangement de leurs motifs et dans le choix des nuances, les brodeurs annamites n'ont pas le goût des Chinois et surtout des Japonais. Leurs couleurs sont crues, leurs oppositions brutales et heurtées ; ils n'ont pas les nuances intermédiaires, les tons atténués et de transition de leurs voisins, comme les jaunes pâles, les mauves discrets, les roses effacés, les teintes neutres, les sépias, les verts éteints et nuancés, dont la réunion produit une gamme si douce, si harmonieuse dans les broderies japonaises. C'est une éducation à faire et qui se fera, une éducation qui aura pour résultat certain d'augmenter notablement la fortune publique, mais qui devra être très judicieusement dirigée, car mieux vaudrait cent fois laisser les brodeurs indigènes avec leurs formules naïves que de fausser leur goût.

Les Annamites ignorent également l'art de disposer le sens et la direction des fils de manière à faire concourir les reflets naturels de la soie au jeu des ombres et des lumières. Les brodeurs de Canton sont en cela d'une habileté rare ; ils exécutent des broderies monochromes, ton sur ton, qui sont de véritables camaïeux.

La broderie annamite est en progrès à Hanoi, Bâc-ninh et dans quelques autres centres tonkinois, où des Français, des amateurs de goût, ont stylé les ouvriers, les ont guidés dans l'harmonie des tonalités, leur ont fourni des modèles. Toutefois les plus belles productions de nos artistes indigènes pèchent encore par la raideur du dessin, par le manque absolu de perspective et de proportions relatives entre les objets.

L'étoffe dont se servent les Annamites pour les broderies communes est une espèce de soie satinée, de fabrication locale, mince et de mauvaise qualité. Pour les travaux soignés ils prennent de la soie chinoise, unie, satinée ou brochée de nuages et de fleurs, dont la trame est le plus souvent en coton. Ils brodent aussi sur du crêpe de soie annamite et chinois, sur des flanelles de couleur et sur des draps légers.

Le métier à broder des Annamites est un simple cadre de bambous, entre les côtés duquel l'étoffe est retenue et tendue par des fils.

PALANQUINS.

L'industrie des palanquins a reçu, dans les villes du protectorat, une sérieuse atteinte par suite de l'introduction et de la multiplication effrayante des voiturettes dites *pousse-pousse*. Jadis, quand on ne voulait pas aller à cheval, il n'y avait pas, dans le pays, d'autre véhicule possible que le palanquin, et l'étiquette pour les mandarins était, sur ce chapitre, intransigeante. Aujourd'hui, partout où l'état des routes le permet, le fonctionnaire annamite possède un pousse-pousse ; d'aucuns, haut gradés, vont jusqu'à la victoria, et il est facile de prévoir l'époque où ces essais, encore timides, se généraliseront davantage, au moins dans les villes.

Ce sera encore un des souvenirs du vieux Tonkin qui disparaîtra, et non des moins intéressants, car, avec les palanquins officiels, disparaîtront aussi les cortèges pittoresques qui les accompagnent, porte-étendards, porte-gongs, porte-glaives, porte-emblèmes, porte-pipes, porte-crachoirs, porte-accoudoirs, porte-chiques, et dans certains cas la foule encore plus grande de ceux qui ne portent rien du tout. Ce n'est pas un des spectacles les moins intéressants du Tonkin que le défilé de ces graves loqueteux, dont la misère et la crasse se dissimulent mal sous la chasuble d'uniforme ; ces processions en file indienne, bariolées, aux allures lentes, par les digues étroites des champs, et sous les hauts bambous des villages ; ces cortèges élevant sous le soleil, au sommet des hampes vermillonnées, les dorures des symboles, les banderoles et les dentelures multicolores des drapeaux triangulaires, piquant le vert sombre de la plaine de vives couleurs, où, grâce à la magie du soleil, les tons les plus violents arrivent à ne point se heurter.

Hâtons-nous de rassurer les amateurs de pittoresque ; si le palanquin est destiné à devenir, dans les villes, un objet de curiosité, il n'en conservera pas moins toute son utilité et tout son prestige en Annam et dans l'intérieur des provinces tonkinoises, où les voies de communication, de longtemps encore, ne permettront pas d'autre véhicule, et où les vieilles coutumes se perpétueront dans leur caractère originel.

La forme générale des palanquins annamites (fig. 25) est partout la même : c'est un filet de hamac, suspendu sous un bâton longitudinal, et abrité par une mince toiture légèrement bombée. Mais ils diffèrent entre eux par certains accessoires et par la qualité des matières employées.

Le cérémonial règle, selon le rang des fonctionnaires, les détails des palanquins officiels. Ceux des gouverneurs provinciaux (*tông-đốc*) et des chefs provinciaux du service judiciaire (*án-sát*) ont le filet de hamac blanc et les traverses de suspension en ivoire ; de plus, les panneaux qui, à chaque extrémité, supportent la toiture, sont sculptés de figures de Phénix. Les autres mandarins, préfets (*phủ*), sous-préfets (*huyên*), commandants des troupes provinciales

(*lãnh-binh*), inspecteurs des études (*đốc-học*), n'ont droit qu'au filet bleu, aux traverses de bois laqué blanc, et ne peuvent sculpter sur leurs panneaux que des arbres et des fleurs.

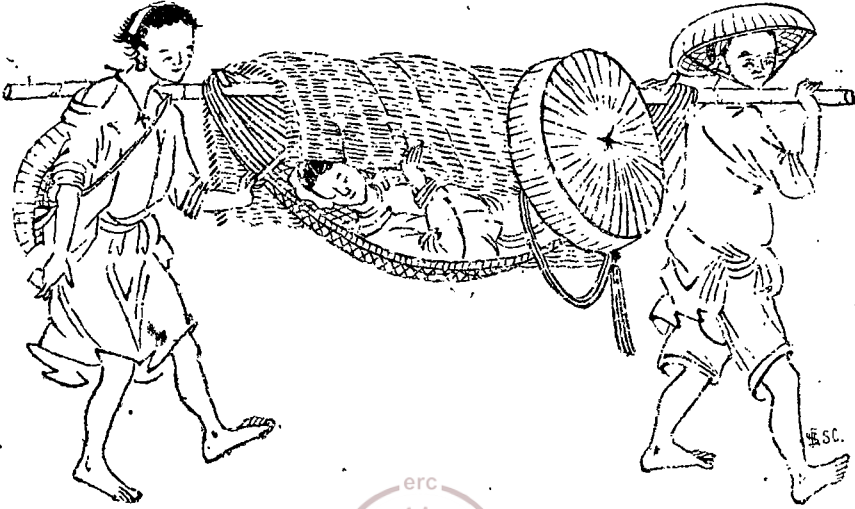


Fig. 25. — PORTEURS DE PALANQUINS.

Le bambou de suspension (*đòn-vông*) est d'une remarquable grosseur ; on le choisit parmi les sections les plus régulières d'un bambou jaune, tigré de noir, qu'on appelle bambou fleuri (*tre-hoa*) ; les extrémités sont embouties de métal ouvragé ; le toit, de forme légèrement bombée, est mince et laqué ; de chaque côté descendent des rideaux de couleur bleue et un petit store rigide. Certains palanquins, pour les mandarins du premier au quatrième degré, sont dépourvus de toiture et le filet est simplement suspendu de façon à former un petit siège.

Les femmes des *tông-đốc* des *án-sát* et des *bổ-chinh* ont seules droit au palanquin officiel, mais il leur est interdit d'avoir les Phénix et les traverses d'ivoire ; les rideaux sont également remplacés par des stores de bambous ornés de dessins de couleur.

Le palanquin est porté à l'épaule par deux hommes, qui vont toujours au trot, à une allure très cadencée ; au repos, il est placé en équilibre sur deux trépieds articulés, dont le transport, en marche, est confié à deux acolytes. Un ou plusieurs coureurs précèdent le véhicule, portant des armes ou des attributs : une épée ou un sabre à poignée d'ivoire et à garniture d'argent, tenu la pointe en l'air et dans le fourreau, pour les *tông-đốc* et *lãnh-binh*, et moins riche pour les *phủ* et *huyên* ; un grand bâton carré en bois de fer incrusté, semblable à l'ancienne aune à mesurer les étoffes, pour les *án-sát* ; de longues cannes à garniture

d'étain ou d'argent et ornées de glands, pour les *bổ-chính*. Les parasols trottaient sur les côtés, et la foule des porteurs de pipe à eau, de tuyau de pipe, de boîte à bétel, de crachoir, d'accoudoir, de cadouilles, etc., et d'autres aussi qui ne portent rien du tout, termine le cortège.

Le palanquin du peuple (*cái-càng*) est tout à fait rudimentaire : c'est un simple hamac soutenu par un vulgaire bambou et recouvert d'une natte de jonc. Les loueurs de palanquins sont en même temps porteurs, ils louent leurs services et leurs véhicules à la course ou à la journée. Une journée se paye ordinairement trois ligatures, soit environ 2 fr. 50; c'est également le prix de la course de Hanoi à Son-tây (40 kilomètres).

BARBIERS ET AURICURES.

La besogne du barbier annamite (fig. 26) consiste à raser^{de} les cheveux des enfants et la barbe des hommes, à curer les oreilles des adultes et à régulariser



Fig. 26. — BARBIER.

les sourcils des jeunes filles. Les sourcils étroits seuls sont considérés comme un signe de beauté par les Annamites ; ils doivent, d'après le dicton chinois, rappeler la forme allongée et gracieuse de la feuille du saule.

Les barbiers annamites (fig. 27) ont aussi, dans leurs attributions, le soin de nettoyer les oreilles et les yeux de leurs clients ; ils procèdent à cette dernière opération en renversant les paupières du patient et en grattant légèrement l'intérieur au moyen d'un petit instrument de cuivre ; ce procédé, qui vient des Chinois, constitue un des moyens les plus actifs de la propagation des ophtalmies



Fig. 27. — AURICURE.

malignes, si fréquentes dans ce pays. Ils doivent encore extirper les points noirs des joues et du nez au moyen d'une aiguille, et cautériser ensuite la plaie au moyen d'un caustique composé de cendre de peau de bananes à graines et de chaux éteinte.

La barbe, chez les Annamites, n'apparaît guère que vers 35 ou 40 ans ; un de leurs poètes a dit :

Le temps est à peine saisissable.

Quand la barbe apparaît, c'est l'adieu de la jeunesse...

Il est bon d'y songer toujours.

Mais cela n'empêche aucunement les visages glabres de recourir à l'intervention régulière du rasoir.

Le soin de raser, pour la première fois, la tête des enfants, appartient aux parents ; cette opération, qui est ensuite continuée par le barbier, doit avoir lieu le premier jour du mois, parce que le diable, ce jour-là, ne saurait pénétrer dans la tête de l'enfant par les tubes capillaires ouverts par le rasoir, retenu

qu'il est dans les temples où on lui fait des offrandes, justement le premier jour de la lune. Les parties rasées sont toujours immédiatement frottées de blanc d'œuf, et l'on doit formuler un souhait de longévité pendant la friction.

Le barbier annamite, comme le nôtre autrefois, cumule, avec l'exercice de son art, certaines pratiques médicales. A ceux qui souffrent d'un lumbago, de douleurs d'épaules, il masse la colonne vertébrale et fait craquer les articulations. A ceux qui souffrent de maux de tête, il pince jusqu'à l'ecchymose la peau de la racine du nez et masse les tempes avec les pouces.

Les orgelets sont traités par lui d'une façon originale ; le bouton étant à l'œil gauche, le patient doit passer son bras droit par dessus son épaule gauche et s'efforcer d'atteindre, avec l'index de la main, le plus loin possible sur son omoplate. Le barbier, attentif, marque cet endroit d'un point noir, au pinceau, et y pratique un coup de lancette peu profond, mais suffisant toutefois pour amener du sang ; il panse ensuite la piqûre avec un onguent composé de cire et de graisse de coq, et l'œil de ce côté est désormais à l'abri des orgelets. On agit de même pour l'autre œil, mais avec le bras gauche passé par dessus l'épaule droite.

La barbiers annamites donnent le fil à leurs rasoirs en les repassant sur la plante de leurs pieds.



Les facteurs annamites s'appellent *tram* ; ils couvrent le pays d'un réseau de correspondances qui s'étend de la capitale aux localités les plus éloignées du territoire. Ils sont considérés comme des militaires, touchent la même solde que ceux-ci et sont dispensés de tout autre service et de toute corvée.

Les lettres sont renfermées dans des tubes de bambous qu'on appelle *ông công vãn* et dont les extrémités sont ficelées et scellées d'un cachet imprimé sur une plaque de résine. Les facteurs transportent non seulement les correspondances officielles et privées, mais encore de menus objets et même les palanquins des hauts mandarins en voyage. Ils sont également chargés des présents que les fonctionnaires veulent faire parvenir au roi.

Un grelot ou une sonnette, accroché à leur épaule ou tenu à la main, annonce leur passage ; ils vont à pied pour les courses ordinaires et à cheval pour les messages urgents. Dans ce dernier cas, ils portent à la main, afin de prévenir les gens, un morceau de bois à demi brûlé et un paquet de plumes de coq. Les allures et les délais de parcours sont réglés d'après les distances et l'urgence du message. Dans les cas les plus pressés, le *tram* devait franchir en *trois jours* la distance qui sépare Hanoi de Hué. Pour les cas moins urgents, le délai était de six jours ; pour les affaires ordinaires, il était au maximum de douze jours.

Quand le *tram* est messager de victoire, il tient un drapeau rouge à la main.

Quand le *tram* rencontre un tigre dans la forêt, il peut le réduire à l'impuissance en lui criant : « Écarte-toi du chemin, je suis en route pour cause d'utilité

publique. » Le tigre s'écarte toujours et laisse passer le facteur, mais il ne manque pas de s'embusquer à proximité pour dévorer à son retour le messager qui n'est plus protégé par son mandat. Inutile d'ajouter que celui-ci, malin, s'empresse généralement de revenir par un autre chemin.

Les facteurs annamites jouissent d'une détestable réputation et le populaire les charge de tous les vices, les accuse de toutes les indiscretions.

CHANTEURS ET COMÉDIENS.

On loue des comédiens ou une troupe de chanteuses (fig. 28) pour des réjouissances de famille, pour des fêtes publiques. Les applaudissements se traduisent, au

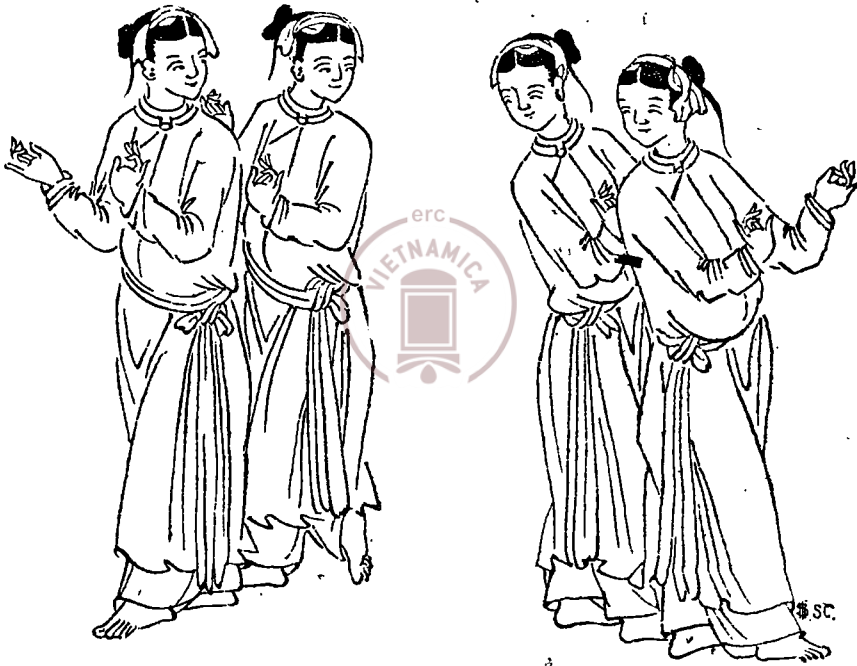


Fig. 28. — PASSES CHORÉGRAPHIQUES.

cours d'une représentation, par des coups violents frappés sur un gros tambour de peau. C'est le maître de la maison où se donne la comédie qui tient le tambour, ou bien un de ses invités qu'il désigne à cet effet, et qui doit être très connaisseur en matière lyrique et dramatique. Les coups de baguette sur la peau du tambour servent seulement à approuver le jeu et à ponctuer les belles phrases, les nobles attitudes, mais les coups de baguette sur le bois de la caisse représentent les applaudissements frénétiques, l'ovation délirante. Ils engagent pécuniairement le maître de la maison ou les assistants envers la troupe des

artistes; chacun de ces coups est compté pour une gratification, qui va de six *tiên* à une ligatures.

Les comédiens figurent non seulement dans les fêtes publiques et privées, mais encore dans les enterrements de luxe. Dans ces circonstances, ils se griment affreusement, se peignent le visage en blanc, en bleu, ou portent un masque grimaçant. Leur présence a pour objet de rehausser l'éclat de la cérémonie funèbre et d'effrayer les diables.

Lorsqu'un Annamite pénètre à l'improviste dans un théâtre, il tire des augures de la nature de la scène qu'on représente à son arrivée. S'il s'agit d'une scène de trahison ou de meurtre, c'est un mauvais présage. Mais quand, au contraire, les acteurs en scène figurent un acte héroïque, une histoire de bienfaisance ou d'amour, le spectateur se réjouit, car il y voit les plus heureux pronostics pour sa santé et ses affaires.

MENDIANTS.

Culs-de-jatte, aveugles, loqueteux et faméliques variés sont nombreux au Tonkin; on les rencontre partout au carrefour des chemins, autour des marchés, étalant leurs difformités et leur vermine. Les aveugles se rassemblent généralement par groupes de trois ou quatre et forment des orchestres composés d'un monocorde, d'une paire de claquettes et d'un ou plusieurs tambours, dont ils accompagnent des mélopées interminables glapies à l'unisson.

D'autres travaillent isolément et disent la bonne aventure; leur clientèle est nombreuse et fidèle, et ils gagnent généralement leur vie. Pour déterminer un horoscope, ils ont diverses manières d'opérer; les uns placent quelques sapèques dans une coupe avec un certain nombre de chiques de bétel et un bâtonnet d'encens fumant; ils élèvent la coupe à la hauteur de leur tête, formulent une invocation, se recueillent et prophétisent. Les autres jettent sur le sol ou sur une table trois sapèques chinoises dites de *Văn-lích*, les palpent avec leurs doigts pour reconnaître leur position pile ou face, recommencent trois fois ce manège, invoquent les cinq maîtres et rendent l'oracle. Les cinq maîtres sont *Phúc-Hi*, le législateur fabuleux des chinois; *Văn-Vương*, le dieu taoïque de la littérature; *Chữ-Kông*, qui passe pour avoir découvert la boussole grâce à laquelle les ambassadeurs annamites à la cour de Chine purent revenir au Tonkin, l'an 1110 avant notre ère; *Khổng-Tử*, c'est-à-dire Confucius, et *Trần-Đoàn*, un célèbre auteur de livres de physiognomonie et de divination.

La consultation coûte soixante et une sapèques: c'est un prix invariable.

On consulte les aveugles devins pour tous les événements dans lesquels on soupçonne l'action des fantômes. Un proverbe dit:

Đi bói ra ma.

Quét nhà ra rác.

« Consulte le devin pour chasser les fantômes. Balaie la maison pour chasser l'ordure. »

Tous les mendiants (*ăn mày*) ne sont pas de mœurs aussi paisibles que les aveugles musiciens et diseurs de bonne aventure; il est de faux aveugles, des

simulateurs d'infirmités, qui ne sont que d'invétérés paresseux et de fieffés coquins, syndiqués pour l'exploitation des honnêtes gens.

L'honnête mendiant (fig. 29), simplement malpropre et loqueteux, est généralement regardé avec une sorte de bienveillante pitié, en ce que la mendicité fait partie des obligations religieuses des prêtres, et que tous les saints ont exercé la mendicité.

On raconte à Hanoi qu'un mendiant, ayant été trouvé mort auprès d'un village voisin, les habitants se concertèrent pour l'inhumer et envoyèrent des gens pour enlever son cadavre. Quand les gens arrivèrent sur le chemin, ils ne trouvèrent qu'un haut monticule de terre et virent que des



Fig. 29. — MENDIANT.

fourmis blanches avaient, en quelques heures, élevé ce tertre sur le cadavre du mendiant. Ils revinrent au village, dirent ce qu'ils avaient vu, et les notables, consultés, décidèrent qu'il fallait laisser le tout en l'état. Quelques années plus tard s'apercevant que leur village était privilégié parmi les autres, que les gens s'y portaient mieux qu'autrefois, que les récoltes y étaient superbes et que les animaux n'y mouraient plus de maladies contagieuses, ils s'informèrent des causes auprès des bonzes, qui leur dirent que tout ce bonheur était dû à la présence sur le territoire de la commune, du tombeau du mendiant, lequel, de son vivant, était un grand Saint. Reconnaissants, et dans le but de se concilier à jamais les bons offices du Saint mendiant, les habitants lui élevèrent un temple et le prirent pour patron du village. De plus, afin d'honorer mieux encore sa mémoire, ils décidèrent que chaque année, le jour de la fête de la

commune, les habitants se réuniraient et s'en iraient mendier dans les villages voisins. Ils ont conservé cette coutume.

Dans le temple dit de l'Épée du bonheur, qui se trouve au carrefour des Baguettes d'encens, près de la rue des Caisses à Hanoi, les bonzes ont érigé un autel à un vieux mendiant, nommé *Đông-Lãm*, qui mourut dans l'une des rues de la ville vers 1893. Il paraît que ce mendiant était un Génie céleste qui avait été condamné, en expiation d'une faute légère, à passer sur la terre une existence servile.

LÉPREUX.

Les lépreux (*thăng-hủi*), au Tonkin, sont relégués dans des villages spéciaux (*trai-phong*) où ils vivent réunis; il y a, dans chaque province, de grandes léproseries entretenues par l'Etat. Chaque malade reçoit mensuellement, du trésor Annamite, une ligature et un *hộc* de riz, ce qui suffit à assurer sa subsistance; ceux d'entre eux qui veulent faire du commerce sont exemptés de certains droits.

Ces dispositions humanitaires ne les empêchent aucunement de mendier, et on rencontre partout des lépreux implorant la charité des passants, en exhibant de lamentables difformités. Depuis l'établissement du Protectorat, l'insolente audace des lépreux a été réprimée; auparavant ils se donnaient rendez-vous à toutes les réunions de famille, mariages, enterrements, etc., afin d'obtenir, du dégoût des gens, le plus d'argent possible. Cela était devenu, paraît-il, une telle habitude, qu'on préférerait traiter à l'avance avec le chef de la léproserie, et déterminer l'abandon d'une somme fixe pour se débarrasser d'eux. Les villages de lépreux suivent la coutume des *giáp*; le chef se nomme *trùm*, et son adjoint *trương*.

La relégation dans une léproserie n'est pas obligatoire et un grand nombre de lépreux préfèrent vivre isolés. Ils se retirent dans des huttes au milieu de la campagne, mais ils ne jouissent d'aucun des privilèges dont bénéficient ceux des leurs qui vivent en société. Les lépreux qui ont de la famille sont entretenus par elle; ceux qui n'ont plus de parents vivent d'aumônes qu'ils savent rendre obligatoires par des procédés écœurants. Ils se rendent sur les marchés et s'emparent brutalement des aliments qu'on serait tenté de leur refuser. D'aucuns, pour forcer la générosité, s'attachent au poignet un crapaud crevé et font mine de prendre du riz ou des légumes dans les paniers des vendeurs. Si ceux-ci, dans leur répugnance à laisser le lépreux toucher à leurs denrées, veulent néanmoins l'éloigner sans se rendre à ses exigences, le misérable leur plaque le crapaud sur la figure.

Les cadavres des lépreux sont inhumés et recouverts de chaux vive, et quelquefois incinérés. Certaines familles, dans l'espoir de soustraire leur descendance au germe du mal dont souffre un de leurs membres, n'hésitent pas à le brûler vivant. Un sacrifice de ce genre eut lieu en 1893 au village de *Kẻ-mọc*, auprès de *Trung-liệt*, dans la banlieue de Hanoi; une jeune fille lépreuse fut brûlée vive par ses parents. Le sacrifice fut consommé avec le consentement de la victime, qui préféra disparaître ainsi que de mener la vie abjecte des léproseries et de rester pour sa famille une tare déshonorante.

Les Annamites croient que la lèpre (*tát-phong* ou *bệnh-hủi*) est causée par les ravages de myriades d'insectes qui dévorent la chair du malade : aussi les lépreux croient-ils diminuer leurs souffrances en mangeant beaucoup de lard. Ils suspendent encore, à cet effet, auprès de leur couche, un gros quartier de lard, convaincus qu'un certain nombre des parasites qui sont en eux les quitteront pour s'en repaître. Quand le lard commence à sentir mauvais, on l'incinère.

Les Annamites prennent des précautions contre les risques de contagion et d'hérédité de la lèpre. Il est interdit à un lépreux d'épouser un être sain, et ces unions, dont on trouve cependant des exemples, n'ont lieu que par surprise. Les familles dans lesquelles existent des lépreux sont tenues à l'écart. Il arrive que la lèpre ne se transmet pas directement du père au fils, mais saute deux et même trois générations et plus. On doit éviter de prendre ses repas auprès des lépreux ou dans les endroits où ils ont séjourné, et de passer le matin auprès de leurs tombeaux.

La maladie est, disent les Annamites, infligée aux hommes par un diable qu'ils appellent le Serpent blanc ; les sorcières (*bà đống*) tirent de cette superstition quelques revenus ; elles placent dans un coin de leurs petits sanctuaires une jatte d'eau autour de laquelle elles entretiennent des baguettes odorantes, et elles vendent aux lépreux cette eau dite du Serpent blanc qui doit les guérir.

LES PARASOLS.

Un même personnage introduisit, dit-on, au Tonkin, vers 1520, l'art du brodeur et l'industrie des parasols (fig. 30). Il s'appelait *Lé-công-Hành* et avait

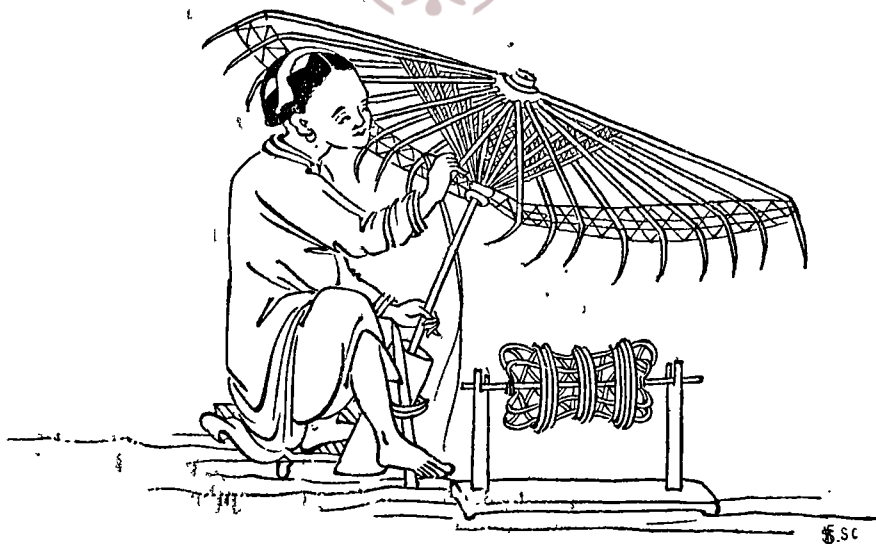


Fig. 30. — CONFECTION DU PARASOL.

rapporté de la Chine les procédés de travail qu'il livra à ses compatriotes. Son village natal, *Thượng-phúc*, devint un village de brodeurs et le village voisin,



Fig. 31. — CORTEGE D'UN TỔNG-BỐC.

Hiên-luong, monopolisa la fabrication des parasols. Ces deux villages formèrent plus tard les deux quartiers de la ville de Hanoi, traversés aujourd'hui par les rues Jules-Ferry, Pottier et de la Mission. Les brodeurs occupent toujours une partie de l'emplacement primitif, à côté des fabricants de nattes en bambou, mais les fabricants de parasols ont émigré et ont transporté leur pittoresque industrie sur la route Mandarine, entre la route de Sinh-từ et le boulevard Gambetta. Ils se croyaient suffisamment éloignés sans doute du centre européen ; en cela ils se sont trompés, car les voilà aujourd'hui, à Hanoi, dans le quartier même de la gare du chemin de fer. Y resteront-ils ? C'est peu probable : parasol de mandarin et locomotive caractérisent deux civilisations différentes l'une de l'autre, et il leur sera très difficile de coexister dans les mêmes lieux. C'est naturellement le parasol qui s'en ira.

Les parasols de cérémonie (*lông*) sont formés d'une armature de bambou recouverte de papier peint et laqué ; ils s'ouvrent et se ferment au moyen d'un appareil de tiges articulées autour d'un anneau de bois, dans lequel glisse le manche à la façon des parapluies européens. Le dessous est garni d'un réseau de fils de soie multicolores auxquels pendent des pompons (*bông*).

Les parasols jaunes sont réservés au roi et au culte, les verts sont pour les mandarins. Ont droit à quatre parasols : les hauts dignitaires, dits les « quatre colonnes de l'Empire », les Ministres, les cinq Maréchaux, les Gouverneurs de province (fig. 31), les Généraux de division et les autres fonctionnaires du premier et du deuxième rang.

Ont droit à deux parasols : le Préfet fiscal, le Préfet criminel, le Commissaire, les Généraux, les Conseillers de ministère, les Censeurs et tous les mandarins du 3^e et du 4^e rangs.

Les mandarins à partir du 5^e rang, Préfets, Sous-préfets, etc., n'ont droit qu'à un parasol :

Ceux des 6^e et 7^e rangs ont encore des parasols, mais ils ne peuvent les surmonter de la rondelle de bois tourné (*cái-chóp*) qui termine les autres, et y suspendre des pompons.

On peint sur les parasols des dragons, des fleurs, des emblèmes ; le manche est un bambou noirci dont chaque nœud est argenté. Un parasol coûte environ 3 fr. 50 de notre monnaie.

Il existe une espèce toute spéciale de parasols en étoffe : on les appelle *tân* (fig. 32). Ils ne se ferment pas ; ce sont plutôt des dais circulaires. La draperie est jaune ou rouge et brodée d'ornements et d'emblèmes ; ces broderies représentent le plus souvent les quatre animaux symboliques. Ils sont de plus ornés de bandes d'étoffe pendantes brodées d'une tête de dragon. Les *tân* sont exclusivement réservés au roi et au culte. Dans les processions, on abrite l'idole ou sa tablette sous le *tân*. Quelquefois la tige n'est pas au centre, mais fixée à la circonférence : en ce cas le *tân* prend le nom de *quạt-vả*.

Les Annamites du peuple, ne pouvant se payer le luxe interdit du parasol, se consolent avec nos ombrelles et nos parapluies, et se promènent gravement dans les rues avec un parapluie ouvert quand il fait beau temps, et une ombrelle pendant la nuit noire.



Fig. 32. — PARASOLS ET ORIFLAMMES DES TEMPLES.

FLEURS ET FLEURISTES.

Le Tonkin, dans son aspect général, n'apparaît pas tout d'abord au voyageur comme le pays des fleurs. Les vastes étendues plates et uniformes des rizières, parsemées d'archipels de bambous qui sont des villages, donnent a priori une impression de monotonie qui n'est pas sans grandeur, mais qui ne provoque pas l'enthousiasme ; ce n'est pas le pays de la couleur. Dans l'ensemble, deux tons de vert dominant, le vert clair sur les rizières, le vert sombre et presque noir sur les villages ; je n'ignore pas qu'à l'époque du printemps, sous l'influence de certains jeux de lumière, et Dieu sait s'il en est d'étranges et d'imprévus dans ce pays ! tout cela se modifie et prend des valeurs inattendues ; je sais bien encore que, si l'on restreint le cadre du paysage, si l'on en examine les détails, on découvre toute une gamme de couleurs variées depuis les plus douces jusqu'aux plus violentes, mais cette gamme n'a aucune harmonie, les teintes ne se marient pas, ce sont des juxtapositions de tons heurtés, sans relations et sans proportions.

La raison en est dans ce fait que l'Annamite du Delta, presque toujours pauvre et depuis longtemps comprimé par des lois somptuaires, qui lui ont imposé de ne jamais paraître riche alors même qu'il l'aurait été, n'a pas cherché à encadrer son bien-être dans une nature arrangée pour le plaisir des yeux. Il n'a tiré aucun parti intéressant et décoratif de la flore de son pays, n'a créé aucun jardin, n'a pas cultivé et amélioré les fleurs indigènes. Le petit verger qui entoure sa maison, mal tenu du reste et abandonné aux déprédations de la volaille et même des gros animaux domestiques, contient à peine, en plus des arbres fruitiers, quelques arbustes à fleurs, hibiscus ou rosiers, qui poussent en buisson et que rien ne protège contre la dent des chèvres et les caprices des enfants. Des fleurs herbacées, chrysanthèmes, crêtes de coq et tubéreuses, s'épanouissent çà et là, mais étouffées par l'herbe folle et par la broussaille, si elles ne sont pas isolées dans des pots et disposées en rangs d'oignons, sur une aire pavée de briques. Les jardins publics et les lieux de promenade des Annamites, sont les petits bosquets qui entourent les temples. Les biens du culte, échappant en quelque sorte aux lois somptuaires, auraient pu, comme les parcs et les jardins royaux, devenir de véritables parterres, et, de fait, c'est autour des pagodes qu'il faut aller pour trouver une végétation florescente et variée ; mais les religieux, qui administrent ces biens, ne sont que des fils de paysans aussi peu horticulteurs que leurs ancêtres, et tout en veillant à la conservation des bosquets et des jardins, ils les entretiennent à la manière des jardins privés, c'est-à-dire pas du tout. En dehors de l'enceinte clôturée des villages et des temples, c'est l'océan des rizières, uniforme et monochrome, qui s'étend à perte de vue, sans une fleur.

Il faut, pour avoir une idée de la variété et de la richesse de coloris de la flore tonkinoise, sortir du Delta, s'engager dans les solitudes montagneuses et

dans les forêts, là où la nature, que ne gênent ni les lois somptuaires ni les exigences utilitaires de l'agriculture, s'épanouit, sous l'ardent soleil, dans un désordre admirable que l'art ne saurait que difficilement imiter.

Les arbres à feuillage ornemental ne manquent pas au Tonkin. Un des plus beaux est le lama ou *vàng-anh*, qui se couvre annuellement d'une somptueuse floraison, et dont on peut voir quelques échantillons à la pagode Balny, ainsi qu'auprès de l'ancienne habitation du Directeur du Jardin Botanique de Hanoi. Citons encore : le *gao* ou faux flamboyant, dont les fleurs lourdes comme des pivoines s'épanouissent avant la pousse des feuilles ; le teck (*gia tia*) aux larges feuilles ; le pin maritime chinois (*thông*) ; le manguié (*muõm*), qui atteint 20 mètres de hauteur et jusqu'à 6 mètres de circonférence ; les pamplemousses (*buõri*) couverts de fleurs, qui ressemblent à d'énormes bouquets de mariées ; les cocotiers (*giã*), dont les palmes, comme de gigantesques aigrettes, balayent le bleu du ciel ; les papayers (*du dũ*) aux larges feuilles découpées comme des acanthes ; les bambous (*tre*), gracieuses graminées de 20 mètres de hauteur ; les lataniers (*giõ*), dont les forêts, sur le haut Fleuve Rouge, font songer aux flores géologiques ; l'étrange et odorant frangipanier (*dại*) ; toute la série des *ficus* (*vã*), aux feuilles lourdes et laquées ; que sais-je encore ! Certains arbres importés se sont acclimatés et multipliés à tel point qu'on pourrait les croire aborigènes, comme le flamboyant (*diệp*), dont

la floraison rouge flamboie positivement d'un éclat presque insoutenable, et semble transformer certains points du pays en forêts de monstrueuses azalées, des azalées qui auraient la taille de nos gros pommiers de Normandie !

Les camélias (*phong*) à fleur simple, dans la région montagneuse, sont nombreux au point qu'on exploite leurs fruits pour en faire de l'huile. Les orchidées s'accrochent à tous les arbres. Les rosiers (*hông*), les lauriers roses (*cúc*), les passeroles (*nhài hông*), les hibiscus (*cúc vàng*) foisonnent, je ne dis pas quand on les cultive, mais seulement quand on n'apporte aucune entrave à leur développement. J'ai planté des boutures de lauriers roses qui m'ont donné, en moins



Fig. 35. — MARCHANDE DE FLEURS.

de trois ans, des arbres de la grosseur du bras, couverts au printemps d'une carapace de fleurs admirables.

Les lilas de Chine (*xoan*), les lilas des Indes (*tu vi*) embaument au printemps, et si ajoute à cette liste très incomplète les fleurs herbacées, les soleils (*qui*), les violettes (*râu má tia*), les chrysanthèmes (*mâu đon*), les jasmins (*nhài*), les glaïeuls (*vong ua*), les lys (*huế*), les pervenches (*giũa cẩu*), et les admirables lotus (*xen*), qui transforment en parterres de fleurs les étangs et les lacs, on conviendra sans peine que même le monotone Delta offre à l'horticulteur des ressources nombreuses, et qu'il serait facile de donner au paysage ce qui paraît lui manquer, la variété dans la couleur.

Les fleuristes (fig. 33) ont des éventaires sur les marchés de Hanoi, mais les Annamites n'apprécient que la fleur proprement dite et la cueillent toujours à la naissance du pédoncule; quand ils font des bouquets, ils montent les fleurs sur de longs cure-dents de bambou et les réunissent ainsi par poignée qu'ils maintiennent dans un cornet de feuilles rigides, avec une ligature de fibres. Ce sont des blocs compacts sans feuillage et sans grâce. Les bouquets de cérémonie sont composés de fleurs juxtaposées collées par une simple pression des doigts autour d'un bloc d'argile humide, auquel on a donné une forme plus ou moins conique. Ces fleurs sont disposées par couleurs, de manière à figurer des emblèmes ou des caractères chinois; l'édifice repose sur une corbeille plate de vannerie de bambou.

Le triomphe du fleuriste est le lion de fleurs et de fruits, dont les yeux sont obtenus par des oranges, les lèvres par des bananes, la queue par un panache d'aréquier, la langue par un pétale de fleur, etc. C'est une pièce montée d'une taille parfois considérable, que l'on offre dans les grandes circonstances.

L'ENCENS.

La fumée de l'encens devant les divinités du Bouddhisme et du Taoïsme, aussi bien que devant les tablettes honorifiques des patrons de village et des Génies domestiques, monte en spirales bleuâtres, s'accroche aux boiseries, imprègne les tentures et communique à l'atmosphère confinée des temples, cette odeur un peu fade et vaguement parfumée commune à toutes les sacristies, à tous les sanctuaires du monde. La fumée odorante est l'expression universelle de la pensée religieuse; elle est la forme symbolique et tangible de la prière s'élevant dans l'espace, atteignant et enveloppant l'être mystérieux et invisible auquel s'adressent les vœux, les souhaits, le tribut des hommages et des adorations des hommes. Elle est plus encore, elle est la prière elle-même, qui, visible d'accord, dépouille sa matérialité à mesure qu'elle s'élève au-dessus du monde terrestre, jusqu'à se fondre dans l'immatérialité des espaces célestes.

« La fumée, dit une prière bouddhique, que j'emprunte au Rituel des bonzes, s'élève dans l'espace et devient l'air pur; l'air pur s'élève encore et devient

éther ; l'éther est incolore, l'éther n'est rien que l'immatérialité subtile et puissante. C'est l'essence même du Buddha, l'esprit du Buddha. C'est la sagesse suprême, c'est la lumière éclatante. La lumière éclatante est la source de toute force latente, de toute puissance certaine. »

L'encens religieux se présente, en Extrême-Orient, sous forme de baguettes minces et cylindriques de charbon artificiel (fig. 34 et 35), et sous forme de copeaux ou de morceaux de bois odorants.

Le bois odorant est le bois d'aigle ; c'est un genre des Aquilariées, famille peu nombreuse, voisine des térébinthacées, et qui comprend surtout l'*Aquilaria Malaccensis* que les Hindous payent, dit-on, au poids de l'or. Les Chinois

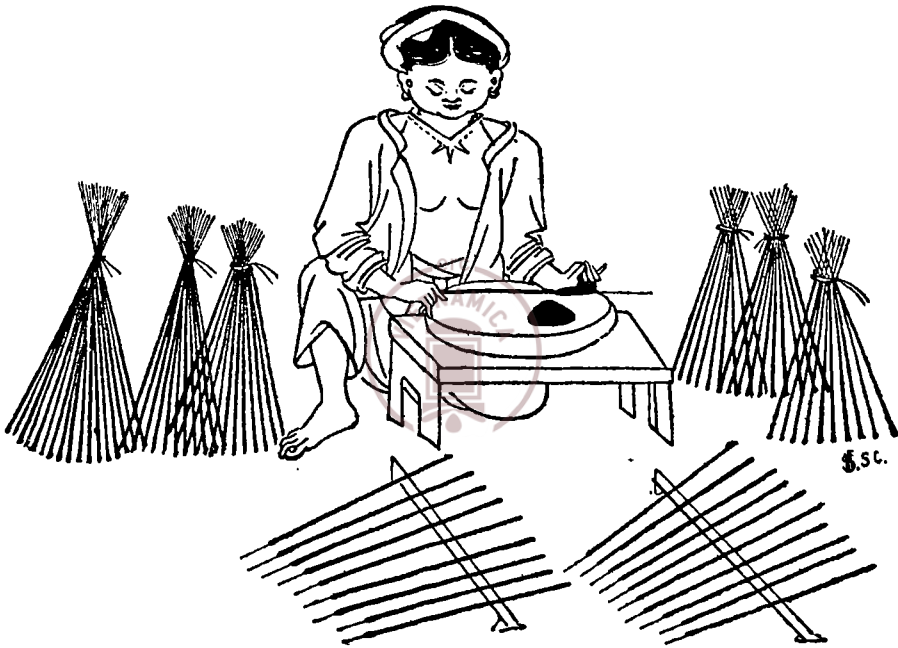


Fig. 34. — FABRICATION DE BAGUETTES D'ENCENS NOIR.

emploient de préférence un bois résineux infiniment moins coûteux, qui provient du Tibet, que les botanistes appellent *Aquilaria Agallocha*, et les commerçants *bois de Calambac*, du nom portugais sous lequel il fut connu d'abord. Mais c'est un produit trop onéreux encore pour les pauvres Annamites ; aussi la fumée de Calambac est-elle d'une insigne rareté dans les temples tonkinois, et les divinités annamites doivent-elles se contenter de la fumée, tout aussi parfumée, mais infiniment moins coûteuse, des baguettes d'encens.

Ces baguettes sont de deux sortes ; il y a les *nén hương thom* et les *nén hương đen*. Ces dernières sont formées d'une pâte de charbon pulvérisé mélangé à diverses résines, parmi lesquelles domine le benjoin. Cette pâte est

roulée autour d'une baguette de bambou de la grosseur d'un cure-dents et d'une longueur de 30 à 40 centimètres ; les Chinois en fabriquent d'énormes en forme de spirale, et qui durent très longtemps.

Les *nén hương thom* sont des baguettes analogues aux premières, qu'on enveloppe d'une poudre grossière retenue par un enroulement de papier, et



Fig. 35. — MARCHANDE DE BAGUETTES D'ENCENS ET DE PAPIERS VOTIFS.

composée de poudre de canne à sucre, avec un peu de cannelle ; elles valent trente sapèques le cent, c'est-à-dire qu'on peut en avoir deux mille pour une ligature. Il est impossible de se mettre à meilleur marché en communication avec le monde invisible : aussi l'encens des *nén hương thom* brûle-t-il jusque dans les racines des banians et dans les buissons sacrés, refuges des pauvres âmes errantes des morts sans sépulture.

Les baguettes sont fichées, par l'extrémité inférieure, dans un vase rempli de sable ; les feryents ne les plantent que par poignées.

Quand une poignée de baguettes ainsi plantée dans le brûle-parfums s'incinère en entier, bien qu'on n'en ait allumé qu'une seule, c'est un signe manifeste de la faveur céleste.

La cendre des baguettes d'encens, délayée dans l'eau, est considérée par les empiriques annamites comme un remède très efficace dans un grand nombre de maladies.

L'HABITATION (1).

Les premières habitations, après la vie troglodytique qui a laissé au Tonkin des traces curieuses dans les cavernes du soulèvement calcaire, furent construites avec les matériaux de la forêt, troncs d'arbre, bambous et feuilles, et très vraisemblablement sur le modèle dont la case dite *murong* nous a conservé la tradition exacte.

La case *murong* est l'habitation des montagnards du Tonkin ; les dispositions en sont réglées par la nécessité de se soustraire à la griffe des fauves, aux émanations et à l'humidité du sol ; elle est élevée sur de hauts pilotis, comme la maison malaise, comme la case des Papous, et couverte d'une haute et épaisse toiture de feuilles. Le rez-de-chaussée, entre les piliers, sert d'étable, de poulailler et de magasin pour les réserves de bois. L'étage, auquel on accède par une échelle de bambous, est réservé à l'habitation de la famille ; il se compose d'une seule et vaste pièce, divisée en plusieurs compartiments par une ou deux cloisons de nattes à hauteur d'homme. Un de ces compartiments est à l'usage des femmes, un autre est occupé par le foyer ; le compartiment principal est la pièce commune, dans une partie de laquelle, auprès d'une fenêtre, se trouve le plancher d'honneur où l'on reçoit les hôtes. Le foyer s'étend sur deux mètres carrés environ ; il est assez peu rassurant de voir faire la cuisine dans ces maisons de vannerie ; mais l'épaisse couche de terre sur laquelle sont disposées les pierres de lâtre proprement dit, isole suffisamment les bambous du plancher et les sinistres sont relativement rares.

Les Annamites, descendus dans la plaine et établis auprès des cours d'eau, se protégèrent par de simples enclos de palissades et construisirent leurs cases au ras du sol ; c'est la paillotte (fig. 36) que nous voyons partout, aux parois de lattes de bambous recouvertes de torchis, et à la toiture en feuilles de latanier ou en herbes de marais, selon les localités ; le plancher est simplement le sol battu. Ces maisons sont faites par travées et comprennent le plus souvent trois travées pleines, plus deux travées d'extrémité en appentis.

(1) Les articles sur l'*Habitation* (sauf la fin), la *Sculpture* et l'*Incrustation* ont paru d'abord dans le *Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient*, 1, 1901, p. 82-98.

Les trois travées pleines constituent à la fois le salon, la salle à manger et le temple des ancêtres ; c'est la partie ouverte et accessible à tous. Les travées sont indiquées par les colonnes et les fermes qui soutiennent la toiture, mais ne sont pas séparées les unes des autres par des cloisons. La travée centrale est le



Fig. 36. — COUVREURS ET CHARPENTIERS

temple de la famille ; elle contient au fond, adossé à la paroi qui fait face à la porte d'entrée, l'autel des ancêtres. Celui-ci est, selon la fortune de la famille, plus ou moins luxueux, et il se réduit le plus souvent, chez les pauvres, à un simple meuble fermé contenant les pieuses tablettes. L'entrecolonnement est parfois, au-dessus de l'autel des ancêtres, encadré de frontons et de panneaux sculptés ;

en avant se trouve un lit de camp de forme carrée, couvert d'une natte fine brodée de rouge, sur lequel on fait asseoir les hôtes que l'on veut honorer. Entre la porte principale et ce lit d'honneur est un plancher recouvert d'une nattes qui sert aux prosternations. Les deux travées latérales à la travée centrale ouvrent également par une porte sur la façade. Les deux extrémités, en appentis, sont séparées des trois travées par des cloisons et servent, selon l'état de la famille, de chambres pour les femmes ou de magasin ; rarement elles ont une porte de sortie au dehors ; elles communiquent avec la pièce centrale par une porte percée dans la cloison et en avant.

Ce type de maison est à peu près unique dans la campagne ; il comprend un nombre plus, ou moins grand de travées, il est construit en torchis ou en briques, selon l'importance de la famille, mais ses dispositions sont partout les mêmes. Ces maisons, à moins d'occuper le milieu d'un jardin ou d'être construites en façade d'une rue, n'ont pas d'issue par derrière ; les Annamites ont une propension à bâtir sur limites, au fond du jardin ou de la cour, et ne peuvent que difficilement, dans ces conditions, établir chez eux des courants d'air.

Dans les villes où se concentrent le commerce et l'industrie, les maisons affectent des dispositions spéciales dues à ce que le terrain a été divisé, perpendiculairement à la rue, en bandes étroites destinées à donner au plus grand nombre possible la facilité d'exposer ses produits à la vue des acheteurs. Ces propriétés, qui varient entre trois et quatre mètres de largeur, ont parfois une profondeur considérable ; la nécessité d'assurer l'éclairage des pièces et l'évacuation des eaux des toitures a imposé une distribution spéciale des locaux, qui fait alterner une pièce close et couverte avec une cour à ciel ouvert. Ce sont des couloirs interminables et forcément malsains ; on y trouve la disposition des maisons d'artisans des cités antiques, dont Pompeï nous a conservé de si saisissants spécimens, et de nos cités populeuses du moyen âge, où la surface habitable, limitée par des murs d'enceinte, était, comme ici, parcimonieusement divisée sur le parcours des voies commerçantes.

L'Annamite des villes met en pratique à son issu l'adage antique : *Parva domus, magna quies*. L'entrée de sa maison sur la rue est protégée par un auvent couvert sur lequel ouvrent une large baie et une porte latérale ; c'est la partie par laquelle, pendant le jour, sur un plancher mobile, se prolonge le magasin jusqu'au bord de la route, et où le commerçant fait son étalage. Les particuliers qui n'ont rien à vendre modifient les ouvertures de la façade, mais la division intérieure reste la même. La première pièce est donc ou le magasin ou la salle des hôtes ; elle correspond aux trois travées centrales de la maison des champs, et contient l'autel domestique et les lits de camp pour les réceptions et les repas. En arrière se trouve la première cour, l'*impluvium*, dont la citerne occupe le centre ou bien l'un des côtés. Quand la citerne est au milieu, les deux parties latérales de la cour sont disposées en passages couverts, par lesquels on accède au deuxième bâtiment, qui est l'habitation proprement dite.

Les gens riches multiplient ainsi à volonté et selon leurs besoins les cours et les bâtiments, réservant toujours ceux du fond pour les femmes et pour la cuisine.

Les bâtiments intérieurs ont parfois une petite soupenle en forme d'étage, où l'on grimpe par une échelle; mais jusqu'à l'occupation française, il fut formellement interdit aux particuliers de surmonter leurs maisons d'un étage apparent et d'ouvrir des fenêtres sur la rue. La même prohibition s'étendait aux charpentes sculptées et aux figures de dragons, de phénix, de poissons, etc., sur les murs ou sur les boiseries; il était également interdit d'ouvrir cinq portes aux façades des maisons.

Dans les villes il n'existe aucun mur mitoyen entre les héritages, et, bien que les maisons n'aient entre elles aucune solution de continuité, elles ont chacune leurs pignons indépendants, simplement adossés aux pignons latéraux des maisons voisines. Les murs de ces pignons montent plus haut que les toitures, qui sont en retrait; ils se découpent en larges gradins et se terminent en petits chapiteaux qu'on prendrait pour des têtes de cheminées. Ces dispositions donnent aux villes tonkinoises de Hanoi et de Nam-dinh un caractère tout à fait spécial que l'on ne retrouve nulle part ailleurs en Asie orientale.



L'architecture est, de toutes les manifestations artistiques d'un peuple, celle qui se transforme le plus lentement, je ne dis pas dans l'ornementation et dans les accessoires, mais dans la forme générale des édifices et dans la disposition des locaux. Des règles conventionnelles, déterminées par les institutions, les croyances, les mœurs et les habitudes d'une race, ayant présidé à l'établissement des formules architectoniques, il faut, pour que ces formules arrivent à se modifier et à se transformer, que le caractère même de la race, ses mœurs et ses institutions se transforment d'abord; or qu'est-il au monde, depuis l'origine des temps, de plus permanent que les institutions chinoises?

Le *Rituel des Tcheou*, qui fut écrit la sixième année de Tcheou Wang (1109 avant J.-C.), donne, pour la construction des maisons particulières, des palais et des édifices publics, des instructions qui sont encore suivies aujourd'hui.

La Chine contemporaine a donc le même aspect qu'avait la Chine il y a trois mille ans, et on peut en inférer que les formes architecturales des édifices tonkinois d'aujourd'hui sont celles-là mêmes qu'enseignèrent aux Annamites les conquérants chinois des premiers siècles de notre ère. L'architecture annamite est simplement de l'architecture chinoise, et, si on en excepte les palais de Hué, on peut ajouter qu'elle est de l'architecture chinoise modifiée dans le sens de la décadence, ou plus exactement de l'insuffisance des moyens. On y retrouve en outre çà et là quelques influences étrangères, principalement dans les édifices religieux. La disposition intérieure des maisons annamites, que j'ai succinctement décrite plus haut, est celle des maisons de toutes les villes de la Chine, à

l'exception peut-être de Peking, qui est, du reste, une ville tartare. Le type de l'édifice chinois est le *t'ing*; c'est une toiture énorme, surbaissée, supportée par de massifs piliers de bois et dont les angles, relevés en bec de sabot, perpétuent, dit-on, la forme de la tente des premiers nomades, dont les angles de toile ou de peaux étaient relevés par des lances. Le *t'ing* chinois est devenu annamite: c'est la maison commune où se tiennent les assemblées des notables, où se passe toute la vie publique et où l'on conserve, dans un tabernacle, la tablette du patron du village.

Les palais des plus anciennes dynasties de l'Annam nous ont été conservés, sinon dans leurs matériaux primitifs, du moins dans leur architectonique. Le plus ancien de ces palais est celui du roi Yèn-duong, fondateur de l'éphémère royaume de Âu-lăc, qui subsiste encore au milieu de la ville antique de Cồ-loa, dans la province de Bắc-ninh. Détruit par les armées de l'Empereur chinois Tsin Che-Houang-ti, l'an 207 avant J.-C., il fut reconstitué par la piété des Annamites, déclaré monument historique par des chartes royales, et le soin de son entretien fut confié à des familles dont les noms sont gravés sur des stèles de marbre. Pendant les premiers siècles de notre ère, les événements politiques ne permirent guère de construire autre chose que des forteresses; l'Annam, sous le joug des Chinois, essaya bien à plusieurs reprises de reprendre son indépendance, mais ses succès furent de courte durée. Il ne reste de cette époque, qui dura jusqu'au IX^e siècle, que des ouvrages en terre, lignes de remparts, fossés et *tumuli*, effrités par le temps, déformés par les cultures, mais imposants encore par leur masse qui était formidable. Cao Biền, contemporain de Charles-le-Gros, fut un grand constructeur; gouverneur militaire chinois, puis roi de l'Annam, il paraît avoir apporté un réel intérêt à l'organisation politique et sociale du pays, et son souvenir est resté à ce point honoré au Tonkin, que le temple qui lui fut élevé au XI^e siècle par Li Thái-tông, existe encore dans la rue des Pavillons-noirs à Hanoi.

Avec Đinh Tiên-hoàng, l'Annam reprend son indépendance, et l'on voit l'architecture se développer. Une capitale est construite de toutes pièces à Hoa-lư, on bâtit des palais, des ministères, des temples. Les *Annales* nous ont conservé des descriptions merveilleuses de ces édifices, entourés de larges fossés; il y avait le palais de la *Splendeur Eternelle*, près de la montagne des *Grands Nuages*, dont les tuiles étaient en argent et les murs intérieurs revêtus de panneaux et d'ornements en or. Il était au milieu d'une enceinte de forme rectangulaire, percée des portes sur chacune de ses faces. Chaque porte était monumentale et en forme de pavillon; celle de l'Est était le pavillon de la *Brise*, celle de l'Ouest le pavillon de la *Fleur de pourpre*, celle du Nord le pavillon des *Plantes grimpantes*, et celle du Sud, le pavillon de la *Joie suprême*. Le palais était surmonté d'un étage qu'on appelait les *Grands Nuages*, du nom de la montagne voisine. On construisit encore, à Hoa-lư, les palais du *Lông Printemps* et de la *Grâce Impériale*. Deux dynasties, celle des Đinh et celle

des Lê antérieurs, régnèrent à Hoa-lư, mais leur existence fut de courte durée (968 à 1010). La ville, abandonnée, ne fut bientôt qu'un amas de ruines ; or, comme les ruines ne persistent guère au Tonkin en raison de la fragilité des matériaux, celles-ci disparurent à leur tour et les cultures reprirent leurs droits autour des chaumières des paysans, sur l'emplacement des splendeurs évanouies. On ne conserva dans la ville morte que le palais des empereurs Đinh Tiên-hoàng et Lê Đại-hành, qui furent transformés en temples dynastiques, et nous parvinrent ainsi dans un état parfait d'intelligent entretien.

A cette époque, l'influence des Chams se fit sentir dans les arts annamites ; à la suite de leurs victoires sur leurs belliqueux voisins, les Annamites ramenaient chez eux, outre un butin considérable, un grand nombre de captifs. Des temples chams furent élevés dans les centres où les captifs étaient relégués ; celui de Hanoi occupait l'emplacement du temple de la *Raison suprême* (Chúa Tào), qui existait encore il y a quelques années derrière les bâtiments de la Trésorerie, et qui a été en partie démoli pour la construction du Trésor annamite. Quand on procéda à ces travaux de démolition en 1886-1888, on mit à jour des vestiges intéressants du peuple cham, des pierres sculptées ayant appartenu à des frises, des pierres d'angle retroussées en sortes de palmettes, des stèles avec des inscriptions qui furent malheureusement converties en seuils de porte, et deux statuettes représentant des femmes jouant du luth, terminées en corps d'oiseaux. Ces statuettes, d'un très haut intérêt pour l'archéologie du Tonkin, figuraient en 1889 dans la salle du Comité central de l'Alliance française à Paris (1). Tout le reste a disparu.

Les rois Lí, qui vinrent ensuite, furent de grands constructeurs ; ils couvrirent le pays de temples, chaque héros eut ses autels, chaque ville son palais littéraire. C'est à cette époque, XI^e, XII^e et XIII^e siècles, qu'appartiennent les temples de Phù-đồng sur le Canal des Rapides ; de Yèn-lăng, non loin du Pont de Papier ; de Trán-vũ ou « du Grand Bouddha », disparu il y a quelques années pour laisser la place à un temple d'un style qu'on pourrait appeler franco-chinois ; le temple de Confucius à Hanoi ; la plupart des temples de Thụy-chương, dit « le village des Papetiers », et tant d'autres encore.

Tous ces édifices ont pour modèle le *t'ing* chinois ; c'est toujours là toiture qui en est la partie principale ; ils comprennent des pavillons annexes et latéraux, une ou plusieurs cours d'accès et un portique. Ce portique est à trois portes ; chacune d'elles est surmontée d'un étage où l'on suspend généralement une cloche ; quand il s'agit d'un édifice royal, deux autres portes sans étage sont

(1) M. C. Paris, *Rapport sur une mission archéologique en Annam* (Paris 1899), dit qu'il s'est rendu dans les bureaux de l'Alliance pour examiner ces statues : « mais on n'en a conservé aucun souvenir ».

percées dans le mur de face, à droite et à gauche du portique, et les rampes de l'escalier d'accès de la porte principale sont ornées de dragons à cinq griffes.

Le plan des temples littéraires (*Văn-miếu*) est le même depuis Hanoi jusqu'à Péking (fig. 37), mais les temples bouddhiques du Tonkin diffèrent totalement de ceux de la Chine. Ils ont au Tonkin la forme invariable d'un T renversé; la partie transversale sert à contenir les fidèles et les officiants, et la partie longitudinale est réservée tout entière aux divinités, dont les statues s'élèvent en gradins successifs jusqu'à la toiture.

Des tours bouddhiques, de forme chinoise, se rencontrent au Tonkin dans quelques bonzeries, mais elles paraissent des réductions de celles de la Chine, et bien que le nombre de leurs étages soit le même, ces étages sont tellement petits que l'édifice n'est pas sensiblement plus élevé que la toiture du temple. On conserve le souvenir de la tour de Bào-thiên, qui était une des merveilles de l'Annam. Elle a disparu depuis longtemps; elle occupait les terrains de la cathédrale de Hanoi et on a pu voir pendant des années engagées dans les racines d'un banyan du temple voisin, des blocs de pierre sculptés provenant de cette tour qui fit l'admiration des anciens Annamites.

La pyramide du pinceau de pierre, près du petit-lac de Hanoi, est le *wen-pi* des Chinois; auprès se trouve un arc de triomphe portant à son sommet un colossal encier de pierre reposant sur des crapauds à trois pattes; ce sont les attributs du temple de l'Île de Jade, consacrée au Génie taoïque de la Littérature.

Le *tchao-ping* chinois se retrouve, comme un écran de maçonnerie, en arrière de la porte d'entrée du prétoire des magistrats annamites et de certains temples; on l'appelle ici *binh-phong*. Il est décoré tantôt d'un dragon, tantôt d'un tigre. Les stèles commémoratives ou votives sont généralement de forme chinoise et reposent, comme en Chine, sur des tortues de pierre. Le *tai* des anciens empereurs de Chine, cette construction étrange dont M. Paléologue (1) reporterait l'origine et l'inspiration aux monuments à terrasses superposées et décroissantes de la Chaldée et de l'Assyrie, paraît avoir laissé des traces au Tonkin. Le haut *tumulus* entouré de fossés qui se trouvait au centre même de la cité antique de Đai-la était, il y a quinze ans, très reconnaissable encore dans ses assises superposées. C'est bien là le caractère des bases colossales de ces constructions dont parlent les Annales chinoises, folies ruineuses des empereurs, qui portaient jusqu'à cent mètres de hauteur le sommet de leur tours, et que voulurent par la suite imiter tous les princes et tous les grands seigneurs. De véritables collines artificielles se rencontrent encore, çà et là, dans le voisinage immédiat des anciennes résidences royales annamites qui ne peuvent, semble-t-il, avoir

(1) *L'Art chinois*, par M. Paléologue (Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts), p. 100.

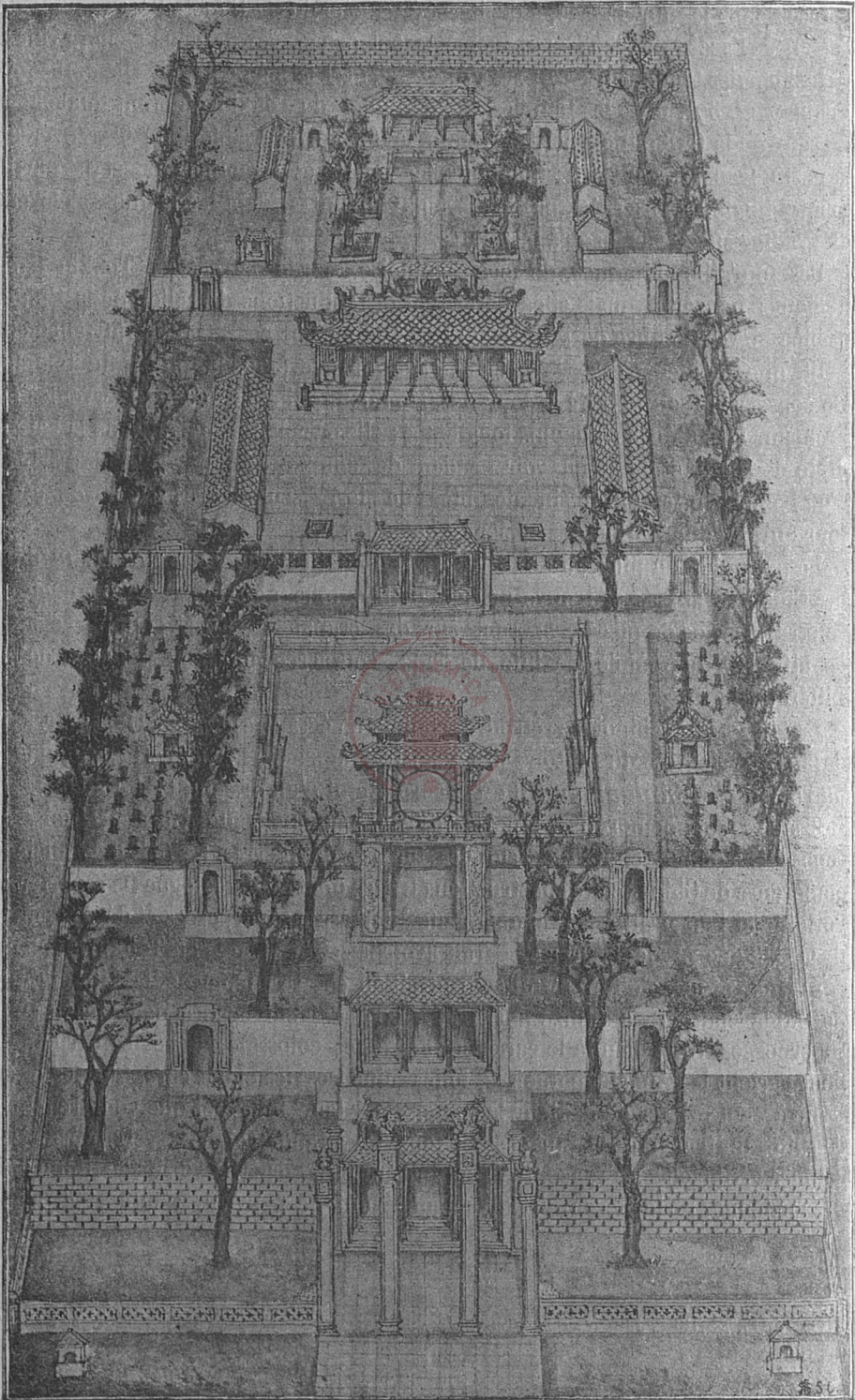


Fig. 37. — LE TEMPLE DE CONFUCIUS A HANOI.

une autre origine. Les travaux de démolition de la citadelle de Hanoi ont fait disparaître une de ces collines qui n'avait pas moins de vingt mètres de hauteur. Une tour devait surmonter ces assises, dont les faces étaient recouvertes d'un parement de briques, et qu'on gravissait par des séries d'escaliers extérieurs.

Il n'y a plus de *tai* en Chine depuis l'avènement de la dynastie mongole, mais il ne serait pas impossible que le souvenir de ces édifices eut persisté au Tonkin, et peut-être pourrait-on en voir une réminiscence assez fidèle dans ces constructions de la fin du XVIII^e siècle, qui occupent le centre de toutes les citadelles tonkinoises à la Vauban et que nous appelons des miradors.

On y retrouve toutes les dispositions du *tai*, à ceci près que l'escalier de la tour est intérieur au lieu d'être extérieur. Comme lui, il était placé au centre de la ville royale ou administrative, dans l'axe du palais, entre le portique d'honneur et la pièce d'eau. C'était la tour porte-étendard du roi ou du grand fonctionnaire; les Annamites l'appellent encore *côt-cò*, « colonne du drapeau ». Nos soldats, qui les ont canonnés, les ont baptisés du nom de miradors; ont-ils eu en effet, de nos jours, ce rôle utilitaire auquel certainement n'ont pas pensé les anciens? C'est possible, bien que des postes d'observation fussent placés sur chacune des portes de l'enceinte; quoi qu'il en soit, et malgré leurs proportions amoindries, la permanence du type paraît probable et la tour de l'étendard de Hanoi, aujourd'hui pigeonnier militaire, serait alors, en Asie orientale, un des derniers spécimens de ces édifices, dont le modèle aurait été, au dire de M. Pauthier, rapporté il y a trente siècles, par le roi Mou, des temples de Suse, de Ninive ou de Babylone (1).

*
* * *

Les seuls matériaux employés dans la construction par les Annamites sont la terre cuite et le bois (fig. 38); on comprend dès lors que les édifices ne puissent se prêter à des dimensions excessives en hauteur et qu'ils ne laissent, dans la suite des temps, que peu ou point de traces. Il n'y a pas d'autres ruines au Tonkin que les reliefs du sol, et l'archéologue n'y a pas le plaisir des yeux. Quelques grosses constructions, dans le Haut-Delta, ont été faites en pierre dite de Bièn-hoa, qui a un aspect de meulière; partout ailleurs c'est la brique, assemblée au mortier de chaux et de sable. Au temps de la domination chinoise et surtout aux IX^e et X^e siècles, les toitures des édifices officiels étaient recouvertes de tuiles énormes, hémicylindriques, vernissées vertes et jaunes; celles de la rangée inférieure se terminaient par des motifs décoratifs représentant des dragons ou des *tao-tie*, tout à fait identiques à ceux des temples et des tombeaux

(1) *Chine*, par M. G. Pauthier, 1^{re} partie, p. 95.

impériaux des environs de Péking. J'ai retrouvé, il y a dix ans, de nombreux fragments de ces tuiles vernissées dans les *tumuli* de Đai-la, surtout dans celui qui est occupé aujourd'hui par les constructions de la brasserie Hommel ; leur

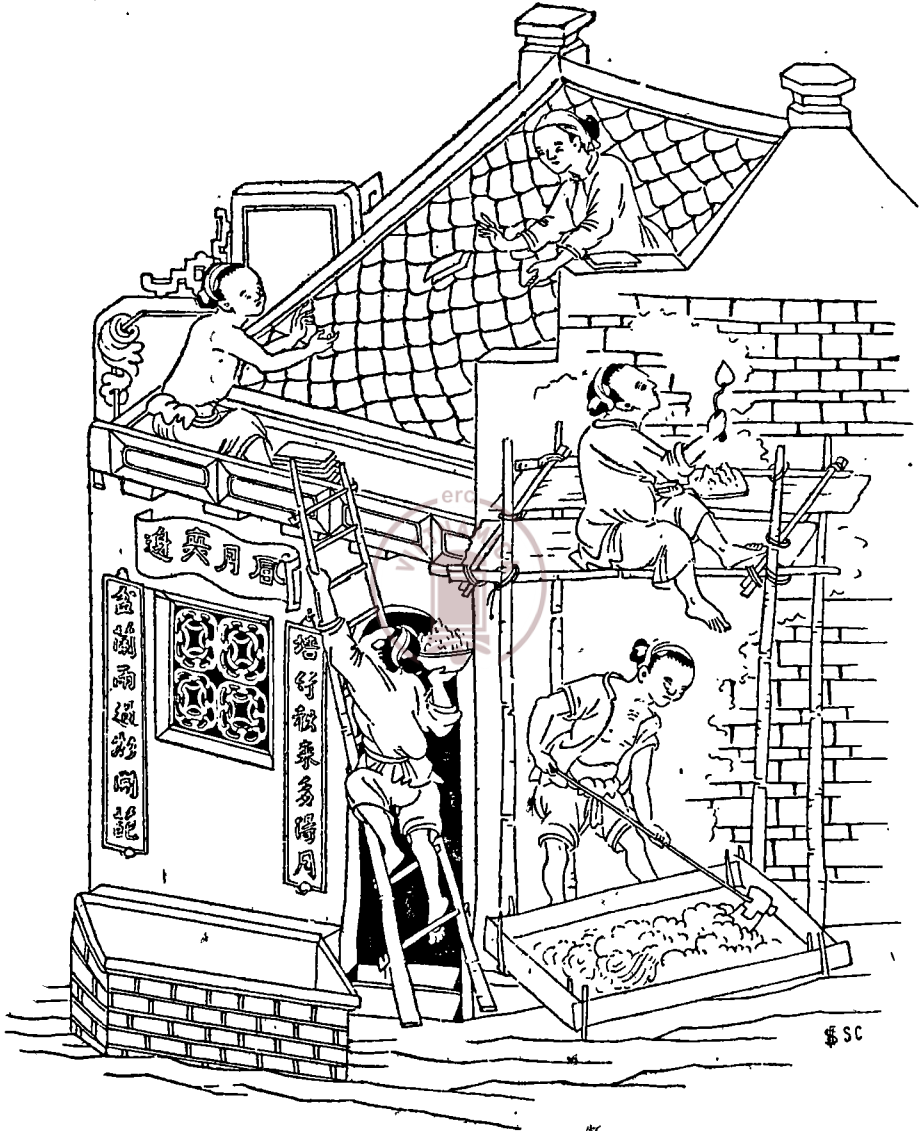


Fig. 38. — OUVRIERS CONSTRUISANT UNE MAISON DE MANDARIN.

facture très spéciale et surtout la nature de leur émail, qu'on ne rencontre sur aucune autre poterie de cette époque, me donnent à croire que ces tuiles étaient de fabrication chinoise. Plus tard, sous les rois des dynasties Li, Trần et Lê, la

terre cuite forma des ornements d'architecture de grandes dimensions, des panneaux ajourés, des frises, des bandeaux ornés, des filets de moulure agrémentés de perles émaillées de vert, des panneaux décorés de bas-reliefs, des carreaux estampés. Les parements des grosses briques présentèrent des reliefs, qui, par leur assemblage, formaient des dessins; ces parements étaient vernissés d'un émail grossier, gris-verdâtre ou bleu, d'autres étaient peints sans émail. C'était un peu, à part la nature et l'importance des figures représentées, la brique ornementale des palais de Darius.

Les édifices de cette époque devaient avoir un caractère polychrome et ornemental très accusé, caractère que l'on retrouve en Chine dans le revêtement des tours, des portiques et des temples de porcelaine, lesquels sont d'une fraîcheur et d'un éclat qui rivalisent avec celui des faïences persanes. J'ai trouvé de telles briques fragmentées ou entières, sur divers points de Hài-la, dans les fouilles pratiquées sur l'emplacement de Thăng-long, lors des travaux du Jardin Botanique de Hanoi, et dans les environs du village du Papier. Une étude scientifique et méthodique de la traduction, par les Annamites, de l'architecture chinoise serait des plus intéressantes; elle est en dehors de ma compétence, je souhaite qu'elle soit entreprise un jour.

Le bois le plus ordinairement employé pour les constructions particulières, colonnes et charpentes, est le *xaan* (*melia azedarach*) ou lilas de Chine; c'est un bois veiné comme le frêne, que les fourmis blanches n'attaquent pas volontiers à cause de sa résine amère. On emploie aussi des cupulifères, le *giê-lôi*, qui est le chêne du Tonkin; le *giê-gai*, chataignier; le *sông-sang*, qui passe pour être imputrescible dans la terre; le *thông* (*pinus sinensis*). Pour les temples et les constructions riches, on emploie les bois de fer, le *lim-sanh*, le *sén-mât*, le *tan-mât*, le *gụ-sùng*, etc.

* * *

L'orientation d'une maison est soumise à des règles très compliquées où l'hygiène n'a rien à voir, et qui sont indiquées dans les livres de géomancie. Le propriétaire doit consulter, d'après son âge, des tables dressées à cet effet. S'il est né, par exemple, sous l'influence du bois, élément qui correspond dans l'astrologie chinoise à la planète Jupiter, il donnera à sa maison 29 *thưóc* de longueur s'il veut la faire petite, et 41 *thưóc* s'il veut la faire grande, avec 15 *thưóc* de largeur dans les deux cas. La travée du milieu aura 7 *thưóc* 1/2 de largeur. Il devra, en outre, creuser une mare du côté de l'Est et commencer les travaux un jour *mậu*. Ces prescriptions varient avec les influences planétaires qui ont présidé à la naissance du propriétaire, et avec son âge.

Il est, de plus, des influences néfastes à éviter: un chemin en ligne droite ou une rivière devant la porte principale; une mare à moins de cinquante pas dans l'axe dans l'un des quatre angles; c'est la raison des sentiers détournés et en

ligne brisée qui, au lieu de vous faire entrer par la porte principale de la maison, vous font décrire des méandres sans fin avant de vous introduire, obliquement, par le côté de la propriété.

Le choix d'un terrain est donc une chose grave, car il peut aussi bien déterminer le bonheur que la ruine de toute la famille. Une source à l'Est est de bon augure pour la fille qui fera un bon mariage, et mauvais présage pour le fils qui ne réussira à rien. Un cours d'eau à droite ou à gauche de la maison donne la richesse, mais s'il se dirige directement et de face vers l'horizon, il frappe de stérilité la femme du propriétaire.

Quand le propriétaire, à l'aide du géomancien, a bien déterminé l'orientation et la situation de la maison qu'il se propose de construire, il réunit les maçons et les charpentiers à des agapes rituelles. Le repas se compose d'une tête de cochon, d'un plat de riz glutineux et d'une bouteille d'alcool, et les mets sont d'abord présentés et déposés un certain temps sur un autel, en compagnie d'une provision de chiques de bétel, de baguettes d'encens et d'offrandes d'or et d'argent en papier, afin de disposer favorablement les Saints patrons des maçons et des charpentiers.

Pendant que les mets sont sur l'autel, le chef de l'équipe des charpentiers prend sa hache et, s'approchant de l'une des pièces de bois préparées en vue de la future charpente, il l'entaille profondément d'un seul coup ; ceci fait, il coupe un bambou très droit, de longueur déterminée, et trace dessus, avec un pinceau, des subdivisions basées sur l'unité de mesure annamite. C'est la toise dont il se servira dans ses travaux, à l'exclusion de toute autre, et il devra veiller avec soin à ce que cette toise ne soit ni perdue ni brisée avant l'achèvement de la maison, ce qui ne manquerait pas de compromettre gravement la solidité de la construction. Cette opération s'appelle *lễ phật-mộc*, le rite de l'entaille du bois.

Le maçon qui, de son côté, a participé aux mêmes offrandes, saisit alors une pioche, et, d'un seul coup, enlève une motte de terre sur le tracé des fondations ; c'est le rite de l'ouverture du sol (*lễ động-thổ*).

Le repas professionnel a lieu ensuite : on mange en commun les mets offerts d'abord sur l'autel et la journée se passe en divertissements variés.

Quand le maçon a élevé les murs jusqu'à la hauteur voulue pour recevoir la charpente, préparée conjointement, on procède à une autre cérémonie pour la pose de la première poutre, qui est la poutre faîtière, dont les deux extrémités reposent sur les pignons. Ce jour-là, le propriétaire de la maison offre un sacrifice à l'esprit du sol (*Thổ-dià Long-thần*), et c'est encore, après la mise en place de la poutre, un occasion de festin et de réjouissances pour les ouvriers.

Lors de l'achèvement des travaux et avant de livrer la maison à son propriétaire, le maître maçon laisse inachevée, sans tuile ou sans chaume, une petite partie de la toiture ; le maître charpentier, de son côté, place sa toise de bambou dans la charpente, et ils s'en vont l'un et l'autre chez le propriétaire

réclamer pour eux et pour leurs ouvriers les gratifications finales. Quand ils les ont obtenues, ils reviennent achever la toiture, et la maison est prête à recevoir ses habitants. Le propriétaire réunit alors tous les ouvriers et sacrifie aux Génies des corporations et au Génie du sol, et le tout se termine par un nouveau festin. Quant à la toise du charpentier, elle doit rester indéfiniment engagée, invisible, dans les charpentes de la maison, où elle constitue un talisman contre les mauvaises influences.

Quand les ouvriers ont eu à se plaindre des procédés du propriétaire à leur égard, ils se vengent généralement de la façon suivante : le maçon trace, sur un papier, un grimoire magique dans lequel figure le nom du propriétaire ; après quoi, il incorpore ce maléfice à une certaine quantité de mortier qu'il applique secrètement sur une partie quelconque des murs de la maison. Le charpentier rédige de même son grimoire sur une plaquette ou une cheville de bois et l'introduit dans une des mortaises de la charpente. Il en résulte pour l'imprudent propriétaire une série interminable de tourments qui rendent sa maison inhabitable : chaque nuit il entend des reproches et des malédictions sortir des parties de mur et de charpente qui renferment les amulettes. Il ne peut rompre le charme qu'en perçant, à l'endroit du maléfice, la muraille au moyen de la truelle même qui a servi au maçon, et la poutre au moyen du ciseau qui a servi au charpentier pour l'accomplissement des sortilèges. C'est pour ce motif qu'il est prudent, pour le propriétaire, quand sa maison est sur le point d'être terminée et qu'il a lieu de craindre quelque vilain tour de la part de ses ouvriers, de leur dérober leur ciseau et leur truelle. Aucun n'y manque.

* * *

Il existe un grand nombre de superstitions relatives aux maisons. En voici quelques-unes :

Quand on fait construire une maison il faut toujours la faire habiter d'abord par une famille étrangère, car les maisons neuves portent malheur au propriétaire ou à ceux de la famille qui les habitent les premiers, tandis qu'elles sont sans inconvénient pour les autres.

Si un homme et une femme ont, en dehors du mariage, des relations dans la maison d'autrui, le locataire de cette maison, même s'il ignore le fait, en portera la responsabilité devant le ciel et sera puni dans sa personne ou dans ses intérêts.

Renverser de l'huile ou de la mélasse dans une maison est de très mauvais augure, et il faut se hâter de conjurer le sort en brûlant, sur le lieu même où s'est produit l'accident, des bâtons odorants et de la monnaie fictive en papier, tandis qu'on récite la formulé suivante : « Que le bien reste et que le mal s'en aille. » Après cela, on jette les cendres dans la rue.

Dans les constructions, on évite avec soin d'employer les arbres sur lesquels des baires ont laissé des empreintes, car le bois de ces arbres, qu'on appelle *xà-beo*, porterait malheur au propriétaire.

La chaux vive, qu'on emploie pour les constructions, peut être éteinte très rapidement par quiconque a un bon caractère ; les gens irascibles et violents ont toutes les peines du monde à l'éteindre.

Les propriétaires voisins construisent leurs maisons respectives accolées, avec leurs murs de pignon appuyés l'un à l'autre, mais ils ne font jamais supporter deux maisons par un mur mitoyen, car ils prétendent que les bonnes influences dues au Génie du sol seraient amoindries de moitié pour chacun d'eux.

Les vieux balais et les vieilles pierres se changent en fantômes ; il faut éviter d'en oublier dans les coins et sous les meubles, sans quoi la maison deviendrait hantée.

Quand on porte une pioche, il faut, en entrant dans la maison, l'abaisser et non la tenir sur son épaule, sous peine de porter malheur à la famille. Les fossoyeurs seuls portent leur pioche sur l'épaule en entrant dans la maison d'un mort. De même, il faut éviter, en maniant les nattes pour refaire le lit, de placer la natte roulée debout contre le mur, car c'est ainsi qu'on place la natte d'un mort. Il faut toujours placer les nattes, roulées ou non, à plat sur le sol ou sur un meuble, mais toujours horizontalement.

Les linges sales passent pour avoir la propriété de préserver les maisons de l'incendie, pour la raison que le Génie du feu n'aime pas la malpropreté.

Quand un incendie éclate quelque part, les voisins s'empressent d'étendre des vêtements sales sur le toit de leur maison, ou bien ils fixent des linges sales à l'extrémité de bambous et les agitent comme des drapeaux dans le but de faire reculer le fléau.

Il est des maisons situées sous de mauvaises influences occultes, par exemple celles qui sont bâties au carrefour de deux chemins, ou aussi d'un temple ou d'une maison commune. Pour soustraire ces habitations à l'action des diables, il faut peindre sur la façade ou suspendre à l'intérieur le tableau magique des huit diagrammes, avec un miroir au centre,

LA SCULPTURE.

L'Annamite, avec ses qualités innées de souplesse, d'habileté et de patience, doit nécessairement réussir dans l'art du sculpteur et, de fait, on rencontre au Tonkin, parmi les corps de métier qui s'occupent du travail du bois, une proportion de sculpteurs beaucoup plus considérable que dans n'importe quel pays d'Europe.

La sculpture est ici un art surtout hiératique, et, à part quelques objets mobiliers destinés aux grands du pays, c'est dans les temples qu'il faut

rechercher les manifestations artistiques de ceux d'entre les sculpteurs annamites dont l'influence européenne n'a pas encore modifié, en bien ou en mal (en mal, le plus souvent), le caractère d'originalité.

C'est, comme en toute chose, l'inspiration et la forme chinoises qui dominent et qui constituent l'allure caractéristique des objets sculptés dans les temples du Tonkin, avec, toutefois, dans certaines parties, quelques modifications dues à des influences étrangères qu'on peut rapporter aux Chams, et qu'un œil exercé découvre facilement.

L'exécution annamite est restée, sous certains aspects, inférieure à l'inspiration chinoise ; la sculpture manque de relief, de plans, de hardiesse ; elle donne une impression de froid découpage, avec des duretés, des raideurs, des aspérités désagréables à l'œil, résultant de l'abus de figures symboliques sans grâce ni mouvement, et de formes végétales conventionnelles (fig. 39).

La sculpture annamite n'a pas de profil, elle décore des panneaux d'un plan uniforme, et épouse exactement les surfaces des moulures géométriques. Elle



Fig. 39. — SCULPTEURS SUR BOIS.

possède en cela comme la sculpture arabe, dont elle diffère toutefois radicalement par le style.

Ces réserves faites, il convient de reconnaître, dans l'agencement des dessins, qui ne laissent, dans leur enchevêtrement, aucun méplat choquant, comme dans l'habileté de l'exécution, laquelle est d'une impeccable précision, les caractères

d'un talent véritable qu'une éducation artistique et l'emploi d'un outillage plus docile amélioreraient encore, sans aucun doute.

Les Annamites copient sans cesse des modèles archaïques, et leur imagination n'intervient que pour les associer et les combiner dans des proportions numériques déterminées par la nature et l'étendue de la surface à orner ; mais jamais ils ne les modifient, jamais ils ne les vivifient.

Leur art est inerte, dépourvu de pensée, de philosophie, parce que leur éducation artistique n'a pas la nature pour modèle. Il est dur et âpre d'aspect, parce que l'outil pour ainsi dire unique dont se servent les sculpteurs, sorte de ciseau oblique en forme de pied de biche qu'ils actionnent à petits coups de marteau, ne peut produire que des raideurs et des duretés en dépit de l'inconcevable habileté avec laquelle ils le manient. L'emploi de gouges montées en échoppes, obéissant à tous les caprices de la main, leur permettrait d'obtenir les surfaces concaves ou ondulées qu'on ne trouve jamais dans leurs sculptures, et l'interprétation même de leurs modèles chinois en retirerait un avantage qui créerait à côté de l'autre un style à part, plus souple, plus chaud, plus ému.

Le perfectionnement de l'outillage devrait être, à mon avis, le premier acte de toute tentative en vue de faire évoluer le sens esthétique de l'artiste annamite, depuis si longtemps stationnaire. Quant à l'évocation elle-même elle ne saurait être que le résultat d'une évolution mentale, car le beau idéal étant simplement ce qui s'accorde à notre caractère dans ses aspects multiples et changeants, il est impossible de demander à des individus différents de race, de tradition, d'éducation et de culture d'éprouver dans la même excitation, un égal plaisir esthétique ; c'est là, je crois, toute la philosophie de l'axiome : *De gustibus non est disputandum*. Pour amener les Annamites à comprendre le beau comme les Européens modernes, il faut autre chose que des modèles et des conseils ; c'est un travail de longue haleine qui doit porter sur des générations successives, car il consiste à transformer les facteurs intrinsèques de l'impression dans l'organisme de l'individu, ce qui revient à modifier les caractères mentaux de la race ; c'est une évolution complexe qui exige, pour l'entreprendre, de la sagacité, de la prudence et de la patience.

La nature doit rester le grand maître, le seul modèle ; mais il est tant de manières également émotives de comprendre le maître et d'interpréter le modèle, qu'il me semble que l'art aurait tout à gagner à ne pas devenir international par l'imposition d'une esthétique unique, et à laisser chaque race traduire, selon son degré d'évolution psychique, les excitations produites chez elle par les agents sensoriels.

Cet avis n'est pas partagé par tout le monde, car non seulement chacun a des dispositions spéciales à sentir le beau selon son tempérament, son entraînement, ses qualités ataviques, mais on doit encore compter avec les maladies du goût ; de même qu'il est des myopes, des presbytes, des héméralopes, des nyctalopes, des daltoniens, il est, à pu dire un professeur humoriste, des disesthésiques et des paresthésiques, des synesthésiques, des hyperesthésiques et des anesthésiques.

Dans laquelle de ces catégories convient-il de ranger l'amateur français, par exemple, qui fait exécuter à un sculpteur tonkinois un fauteuil Louis XIII orné de dragons et de caractères chinois, ou un bahut de style Henri II avec un fronton japonais, des emblèmes annamites, et des lièvres de bois pendus par la patte sur les panneaux des portes ?

Les sculptures hiératiques ornent les tabernacles, les encadrements de chapelle, les retables d'autel ; il en est de découpées avec une finesse de dentelle, mais aucune n'a l'importance et la valeur artistique de ces retables chinois, où des scènes de la vie laïque ou religieuse sont traitées en ronde bosse ou en haut relief avec une vigueur de plans et une hardiesse de facture vraiment remarquables.

Les statues des temples doivent être classées en deux catégories : les statues bouddhiques et les statues taoïques. Les premières forment l'ensemble du panthéon bouddhique ; elles ont toutes le visage et les mains dorées, ainsi que les vêtements ; toutes sont exécutées d'après un type conventionnel et rappellent la douce et majestueuse figure du Buddha Çākya-muni. Les statues taoïques comprennent la variété infinie des génies stellaires, des saints du taoïsme, des personnages historiques ou légendaires divinisés ; celles-ci, par la diversité des figures et des attitudes, donnent une idée plus précise de l'état de la statuaire annamite. A cette seconde catégorie se rattachent les statues des supérieurs de bonzeries, qu'il est d'usage de sculpter, après leur mort, dans l'attitude de la prière et de placer dans un temple spécial, en arrière des pagodes bouddhiques. D'aucunes de ces statues sont de véritables portraits. Elles sont, contrairement aux statues bouddhiques, recouvertes de peintures ; le visage et les mains sont couleur de chair.

Le bois employé par les statuaires religieux est le *gō-mit* (jaquier) ; c'est un bois jaune, à fibres fines et serrées, facile à travailler, se coupant dans tous les sens et ne se déformant pas.

Les statuaires religieux forment, parmi les sculpteurs, une classe à part ; ils travaillent par équipes, dans les bonzeries où on réclame leurs services ; ils n'ont pas d'atelier à domicile et ne fabriquent aucune statue d'avance. Le montage d'une statue est une opération assez longue, car, à part les statuettes qui sont faites d'un seul morceau de bois, il faut ajuster et relier ensemble parfois un grand nombre de pièces. Quand l'ébauche est dégrossie au ciseau, et que toutes les parties sont amenées à leurs proportions définitives, on dissimule tous les défauts et les traces d'assemblage au moyen d'un mastic composé de kaolin et de laque, et on se sert ensuite du même mastic pour recouvrir la statue tout entière et former les épaisseurs des détails. On opère par couches successives, et l'artiste se livre alors à un véritable modelage au mastic sur une armature de bois. Quand le modèle est amené à un point suffisant et qu'il est sec, on le polit par le frottement à l'aide de petites pierres, et on procède ensuite aux opérations du laquage et de la dorure. Seules, les statues représentant les plus hautes

divinités du panthéon bouddhique sont entièrement dorées, le visage, les mains à l'or mat, et les vêtements à « l'or laqué », qui est le plus souvent de l'étain. Les personnages de second ordre, comme les Bodhisattvas, ont les vêtements dorés à la laque et le visage et les mains peints de couleur chair; les saints personnages, les génies du taoïsme, les juges des enfers, les esprits de l'air, propagateurs du bouddhisme, les personnages humains divinisés, le dieu de la guerre, etc., ont la figure et les mains peintes de couleur chair et les vêtements laqués de différentes couleurs.

Il existe au Tonkin quelques statues de personnages historiques. Dans le temple dynastique de Hoa-lư on peut voir la statue du roi Đinh Tiên-hoàng, fondateur de la première monarchie vraiment annamite, lequel régna vers la fin du Xe siècle. Cette statue, qui ne date que de 1863, est la reproduction fidèle d'une statue beaucoup plus ancienne qui était en terre durcie; l'exécution en est barbare: la tête, le buste et les membres sont disproportionnés, et la figure est sans expression. Après de lui on remarque une place vide, elle était occupée jusqu'au commencement du XIX^e siècle par la statue de son assassin, Đổ Tịch, que les habitants avaient coutume, chaque année, à la date anniversaire du régicide, de sortir et de bâtonner publiquement devant le temple. Réduite à un état informe, elle fut un jour solennellement brûlée et on ne la remplaça pas.

« Dans le temple funéraire des rois Lê de la dynastie antérieure, qui est situé également à Hoa-lư, se trouvent les statues de Lê Đại-hành, de sa mère Bảo-quang et de son fils et successeur, le sanguinaire Ngoa-triều. La première de ces statues est positivement très remarquable.

La pagode bouddhique du village de Yên-lăng, non loin du Pont de Papier, renferme dans un grand tabernacle la statue dorée du roi Thánh-tông, de la dynastie des Lí. Trois autres statues royales se trouvent dans le temple de l'*Heureuse Nativité* (Đức-Khanh) du village de Hoa-văn.

Les deux Jeanne d'Arc tonkinoises, Trưng-Nhị et Trưng-Trắc, ont leurs statues colossales dans le temple qui leur est élevé à Hanoi. Deux autres statues également énormes, représentent le géant Lí Ông-trọng et sa femme, dans la pagode de Kê-trêm, dite « des Quatre colonnes ». Toutes ces statues étant des figures d'apothéose, les personnages sont représentés assis dans l'attitude hiératique imposée par la tradition taoïque, et rien ne les distingue de ce qu'on appelle communément des « bouddhas ». Dans les cloîtres latéraux de certaines pagodes, on peut voir, alignées le long des murs, des figures polychromes de personnages dans les postures les plus variées; ce sont ou bien des La-hán (Arhats) ou bien des saints du taoïsme. Chacun d'eux est représenté avec une physionomie spéciale et dans un mouvement conventionnel qui est le sien et qui sert à le distinguer des autres, mais ce mouvement, cette physionomie, rompent absolument avec la tradition hiératique; les traits des personnages expriment des caractères personnels, des passions humaines; leurs attitudes sont celles de la vie réelle, et nulle part ailleurs il n'est possible de mieux se rendre

compte de l'esthétique des Annamites dans les arts plastiques ; leurs personnages n'ont ni anatomie ni proportions, et, lorsqu'ils veulent accentuer un caractère, ils tombent toujours dans la caricature. Ces statues sont en terre durcie et laquée.

On voit encore, sur les parois de quelques temples bouddhiques, des scènes de l'Enfer représentées en haut relief avec les personnages de premier plan en ronde-bosse. Ces reliefs sont en terre durcie rendue plus consistante par l'incorporation dans la masse d'une pâte de papier. Ils sont couverts de peintures et de laques.

On trouve, dans de vieux temples, des statues fort curieuses qui nous transmettent des types et des costumes anciens. Je citerai une pagode bouddhique auprès de Hưong-canh, dans le Vĩnh-yên, où l'on peut voir de fort belles statues dorées, au nez aquilin, à la longue chevelure bouclée recouvrant les épaules comme une perruque du temps de Louis XIV. Le temple funéraire des rois de la dynastie des Lí, à Đĩnh-bãng, près du phủ de Từ sơn (Bác-ninh), contient des personnages vêtus de longues tuniques noires et coiffés d'un haut bonnet cylindro-conique, rappelant celui des médecins de Molière. Dans ce temple, on voit des statues de bouffons difformes, de nains, de soldats, de palefreniers royaux, dans leurs costumes archaïques du XII^e et du XIII^e siècles, époque à laquelle régnaient les rois Lí.

Le plus grand échantillon de la statuaire au Tonkin est la statue du Guerrier noir (Trần-vũ), dit « le Grand-Bouddha » de Hanoi. C'est une masse de bronze couverte d'une admirable patine noire, d'une hauteur de trois mètres et d'un poids d'environ 4.000 kilogrammes. Elle fut fondue sous le règne de Hi-tông, par des Annamites, au moyen d'un moule fait par des Chinois. La divinité Trần-vũ, qui gouverne la partie nord du zodiaque chinois, est représentée assise, une main levée en l'air dans un geste hiératique, et l'autre appuyée sur une épée autour de laquelle s'enroule un serpent et dont la pointe repose sur une tortue. Les détails de l'épée, de la tortue et du serpent sont habilement exécutés, mais le personnage est d'une facture tout à fait barbare ; les yeux et les lèvres sont peints, et des touffes de poils sont plantées dans le bronze des lèvres et du menton pour figurer la barbe. La statue paraît avoir été fondue d'un seul jet, mais de nombreuses pièces, ajoutées après coup, indiquent que l'opération ne fut pas absolument parfaite.

Ce colosse de bronze n'est pas unique au Tonkin. Il en existe deux autres de dimensions presque identiques et représentant dans la même attitude et avec les mêmes attributs le même Guerrier noir. L'une se trouve au village de Xuân-lôi et l'autre au village de Cự-linh non loin de Hanoi ; cette dernière fut fondue dans la seconde moitié de XVIII^e siècle, pendant la période Cảnh-hưng.

Mais la plus belle statue de métal qui existe, à notre connaissance, au Tonkin, est celle du Dieu de la Guerre dans son temple de la rue des Voiles à Hanoi. C'est

une remarquable pièce de bronze, sonore à la percussion, ce qui indique une fonte moins massive que celle du Guerrier noir. Le dieu, de grandeur humaine, est représenté dans son attitude ordinaire, assis sur un trône à dragons. Ses vêtements ne sont pas, comme dans ses autres statues de bois peint, surchargés de broderies en relief et d'ornements dorés ; sa robe paraît être d'une grande simplicité, les plis en sont traités avec une ampleur inusitée.

Cette statue, noyée dans les ténèbres d'un tabernacle placé à 2 mètres du sol, dans un sanctuaire obscur, est de plus enveloppée d'une robe d'étoffe jaune ; elle ne peut être examinée qu'à la lueur incertaine des bougies du temple. Il est donc difficile de se rendre un compte exact de la perfection du travail.

Toutefois, ce que l'on peut voir du modelé des mains et de la figure contraste tellement avec la facture barbare du Grand-Bouddha, qu'en l'absence de tout renseignement précis, nous hésitons à donner comme annamite la statue de bronze de la rue des Voiles.

Le calcaire est fréquemment employé dans la statuaire annamite pour la figuration des personnages allégoriques ; on trouve ces statues dans les temples de certains génies civils ou militaires ; elles sont toutes d'inspiration purement chinoise, sans modelé et sans mouvement, elles ont la tête enfoncée dans les épaules, les bras collés au corps ; aucun accessoire, aucun détail n'est détaché. Ce sont des pièces massives, des sortes de bornes qui, de même que les gaines des momies d'Égypte, n'ont d'humain que la forme générale, et dont les détails sont traités plutôt en bas-relief qu'en ronde-bosse. Placées le plus souvent en dehors des temples, elles forment des gardes d'honneur, elles alternent avec des éléphants et des chevaux de pierre, de facture tout aussi grossière. Le monument le plus complet dans ce genre est le temple des *Nuages-Rouges* au sommet de la colline de Lim, entre le phû de Tù-son et Bâc-ninh. Toutes ces figures sont des imitations en réduction de ces colosses de marbre qui jalonnent les deux côtés de l'avenue grandiose par laquelle on accède à la nécropole des Ming, entre Péking et la Grande Muraille de Chine.

Je ne connais au Tonkin qu'une statue de pierre qui, comme les statues de bois laqué des bonzes défunts dans les pagodes, puisse être considérée comme un véritable portrait ; c'est celle que la tradition indique comme étant la statue de l'artiste à qui l'on doit le Grand Bouddha de Hanoi. Elle est en calcaire gris non veiné ; la figure est traitée avec une réelle habileté et un grand sens artistique ; l'expression obtenue est vraiment saisissante. Elle est placée dans le même temple que le colosse de bronze.

Deux autres figures, représentant les portraits de deux bienfaiteurs du temple de Bâo-thiên à Hanoi, dont la tour aujourd'hui disparue était jadis une des trois merveilles de l'Annam, existent encore dans ce temple. Ces figures sont traitées en haut relief sur des stèles ; les sculptures de ce genre sont très rares au Tonkin.

La pierre employée par les statuaires tonkinois est un calcaire marmoréen assez tendre ; elle provient des montagnes du Đầy et du Thanh-hoá. De grandes

exploitations existent depuis l'antiquité, aux rochers du phũ de Quốc-oai et auprès de Đông-triêu; au pied de ces derniers rochers, on peut voir encore au milieu de la carrière, ensevelie jusqu'à mi-jambes dans les éclats et les débris de pierre, une statue de guerrier, inachevée et abandonnée.

Les sculpteurs annamites taillent, façonnent et ornent les stèles dédicatoires ou commémoratives (fig. 40) qui sont érigées parfois sur des socles en forme de monstrueuses tortues, et qu'on rencontre auprès de tout édifice public, temple, pont, porte monumentale, etc. Ces stèles sont parfois très

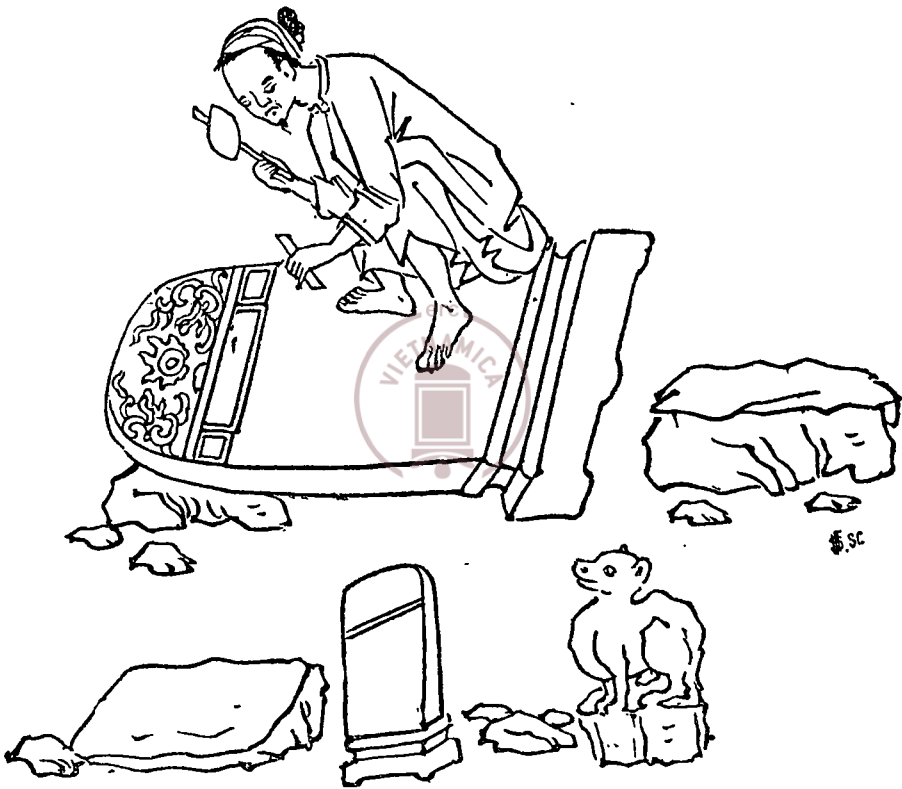


Fig. 40. — SCULPTEUR DE STÈLES DE PIERRE.

délicatement sculptées d'ornements en bas-relief; parmi les plus remarquables, il faut citer celle de l'ancien temple du Ciel à Hanoi, qui se trouve auprès de la fabrique d'allumettes, et celles du temple de Confucius.

Enfin l'art annamite s'exerce encore dans la sculpture en pierre des chimères des lions héraldiques figurés assis, la gueule ouverte, une patte posée sur une boule, des chiens ou seulement des têtes de chiens pour placer de chaque côté, de la porte, des brûle-parfums et des vases de pierre pour les autels en plein air.

L'INCRUSTATION.

La pensée de faire servir l'irisation des nacres à l'ornementation des objets d'usage quotidien est aussi vieille que l'homme lui-même. Les coquilles percées furent, avec les dents et les griffes, les premiers spécimens de joaillerie que les hommes primitifs étalèrent sur leur personne. Quand l'outillage barbare et rudimentaire de la pierre fut remplacé par l'outillage de métal, l'industrie humaine marqua dans l'histoire de son évolution une phase que n'a pas dépassée en importance l'invention de la machine à vapeur. Les objets mobiliers furent perfectionnés ; les armes devinrent luxueuses ; les uns et les autres reçurent des applications artistiques empruntées aux différents règnes de la nature, ivoire, nacre, métaux, bois précieux et odorants. Les plus anciens vestiges de l'industrie humaine, se rapportant à l'aurore des civilisations, nous montrent des objets incrustés de substances diverses, et les annales chinoises nous disent qu'au temps des Hân, deux siècles avant notre ère, les guerriers incrustaient la selle de leurs chevaux des fragments irisés d'une sorte de coquille que l'on ne trouvait que dans le pays de Nam-hâi ; c'est ainsi que l'on appelait alors les territoires baignés par la mer de Chine et le littoral du golfe du Tonkin (*Tây-kinh-tap-ki*).

L'art de l'incrusteur est donc très ancien en Chine, et il semblerait qu'il eût dû de là rayonner sur les peuples voisins, à mesure que ceux-ci, barbares et nomades, s'éclairèrent et devinrent sédentaires sous l'influence de la Chine. Et cependant, si les Japonais paraissent avoir reçu des Chinois leurs procédés d'incrustation, les Annamites n'ont conservé aucune tradition concernant cette industrie artistique avant la fin du XVIII^e siècle, et ils revendiquent le mérite de l'invention en faveur d'un de leurs nationaux, nommé Nguyễn Kim, natif du village de Thuân-nghia, dans le Thanh-hoá. Cet homme, après plusieurs vicissitudes, aurait établi sa demeure au village de Chuyên-nghiêp, dans l'arrondissement de Phú-xuyên, province de Hanoi, et aurait peu à peu initié à son art tous les habitants du village. Plus tard, on voit trois centres d'incrusteurs au Tonkin, à Chuyên-nghiêp, à Nam-djnh et à Hanoi. Celui de Hanoi était au village de Cru-lâu, qui reconnaissait pour son génie protecteur l'incrusteur Nguyễn Kim, élevé au rang de génie et de patron de la corporation, et à qui on avait construit un temple. Le temple et le village de Cru-lâu ont disparu pour faire place à cette partie de la rue Paul-Bert, à Hanoi, qu'on appelait encore au début de l'occupation française la rue des Incrusteurs.

Les plus anciennes incrustations annamites ne datent donc que d'un siècle au plus, et encore doit-il en rester très peu de cette époque. Lors de l'arrivée des Français dans le pays, on trouvait un grand nombre de meubles et d'objets divers, boîtes, plateaux, panneaux, paravents, etc., incrustés sur bois noir ou sur bois laqué. Ces objets, épars dans les familles, avaient à peu près tous la même facture, et les anciens comme les récents se faisaient remarquer seulement par le choix de la nacre, dont les couleurs étaient d'une étonnante vivacité.

Quant au dessin, il n'existait pour ainsi dire pas : certaines boîtes ou certains meubles n'étaient qu'une marqueterie de nacre analogue à celle des Arabes.

Il convient toutefois d'ajouter que les bons ouvriers étaient littéralement enlevés par la Cour, et que tout travail d'une facture supérieure était réservé au roi. Les rois d'Annam, imitant à leur insu les rois de France du XVII^e siècle, avaient installé dans leur palais de Hué des ateliers où travaillait l'élite ouvrière de toutes les industries. Mais ils différaient de leurs collègues d'Europe par la manière dont ils traitaient ces ouvriers. Nos rois de France, à partir de François I^{er}, entretenirent et logèrent au Louvre, dans une galerie spéciale, les artisans et les artistes les plus habiles qu'ils voulaient honorer et placer hors de pair ; avoir les « honneurs du Louvre », comme on disait alors, équivalait à des lettres de noblesse, celles-ci étant le plus souvent, du reste, la conséquence naturelle de la première faveur royale.

Les rois annamites traduisirent d'une autre manière leur goût pour les arts et leur affection pour les artistes. Dès qu'un homme habile se révélait dans une profession, les mandarins le faisaient enlever militairement et le malheureux était conduit à Hué, enfermé dans l'enceinte du palais et condamné à travailler pendant toute sa vie pour le roi, qui ne lui payait aucun salaire et le nourrissait à peine. Quand il était devenu vieux et incapable de travailler davantage, on se contentait de le renvoyer à sa famille. Non seulement il ne restait dans les provinces annamites que des artisans inhabiles, mais ceux qui, se sentant quelque inspiration artistique, auraient pu produire des œuvres remarquables ou simplement originales, apportaient tous leurs soins à étouffer chez eux ces généreux sentiments, qui ne pouvaient leur rapporter que des travaux forcés et gratuits dans une détention perpétuelle.

Les révolutions et les guerres ont fait sortir des trésors royaux, des temples et des grandes familles, beaucoup de ces œuvres d'art, mais elles furent aussitôt drainées par l'amateur européen, et il n'en reste pour ainsi dire plus dans la circulation.

Depuis l'occupation française, l'artiste peut à son gré et en toute sécurité suivre son inspiration et perfectionner son travail ; c'est pourquoi l'art annamite et en général de l'art de l'incrusteur en particulier ont subi depuis vingt ans, au Tonkin, une réelle amélioration. Rien n'égale la finesse, la délicatesse de certains motifs d'incrustation, surtout dans les ornements qui encadrent les panneaux des bahuts, des coffrets et des plateaux ; il y a là des rinceaux, des vrilles de pampres, d'une ténuité telle, qu'on se demande comment il est possible de les obtenir d'une matière aussi fragile que la nacre, au moyen d'outils aussi grossiers que ceux dont se servent les ouvriers annamites. Dans les incrustations soignées, chaque pétale de fleur est serti d'un filet de nacre exactement découpé qui en épouse les contours, et qui les borde et les enchâsse à la façon des plombs de nos verrières. Ce travail accuse une patience, une légèreté de touché, une dextérité à toute épreuve ; et la variété, l'opposition des nuances, le jeu de la lumière sur les irisations produisent, sur l'ébène des parties incrustées, des effets artistiques incontestables.

Il faut cependant un certain entraînement, une certaine accoutumance de

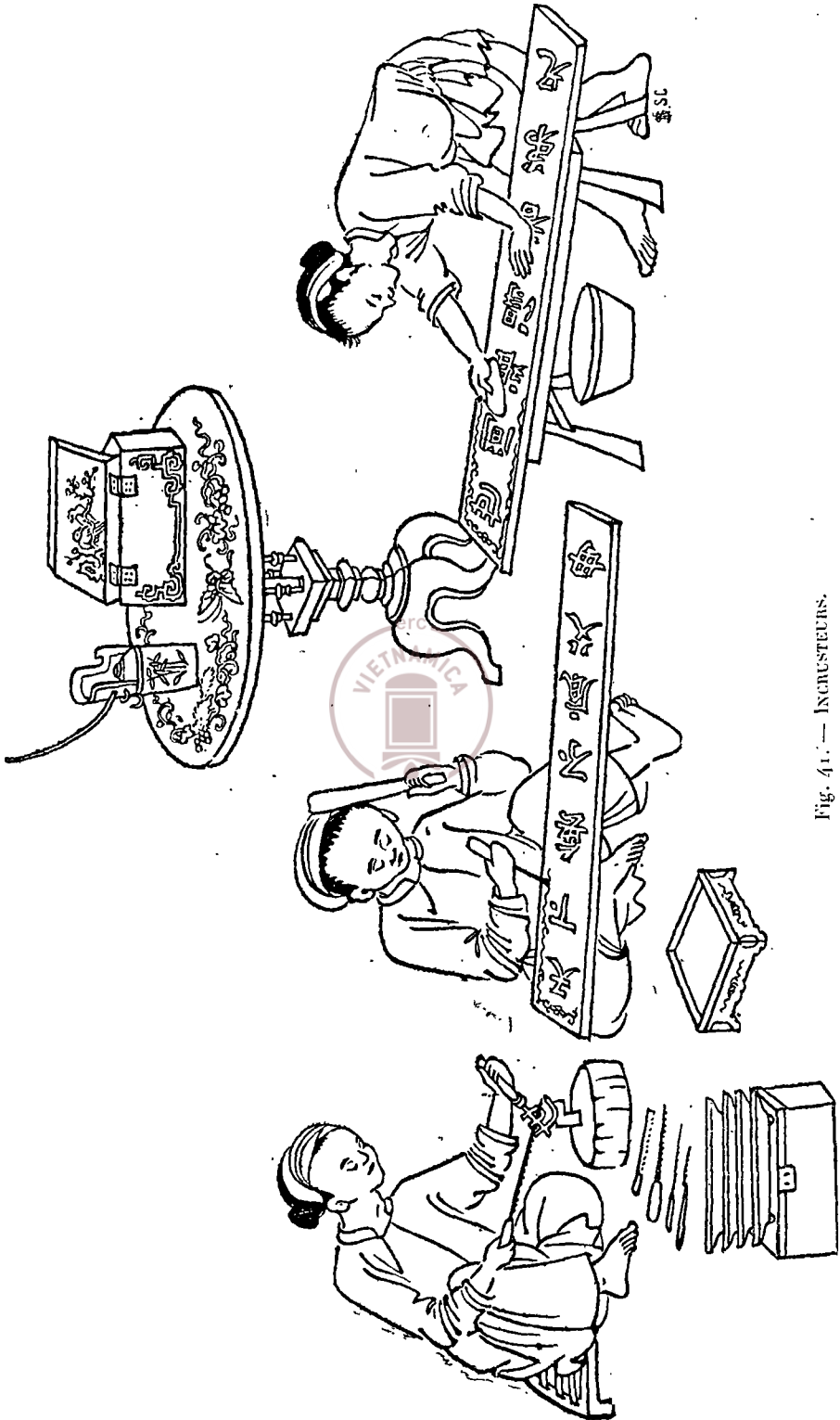


Fig. 41. — INCRUSTEURS.

l'œil, pour apprécier et aimer les incrustations de nacre, et d'aucuns les accusent

de faire en Europe assez triste figure. Peut-être ceux-là ont-ils raison, mais je suis toutefois porté à croire qu'ils n'ont établi leur opinion que d'après des objets de facture vulgaire, des bahuts et des coffrets fabriqués pour l'exportation, lamentables produits dont les nacres blafardes empruntent un éclat factice aux ardeurs de notre soleil tonkinois, mais s'éteignent et se refroidissent sous le soleil de France.

L'outillage de l'incruteur (fig. 41) se compose d'un marteau et d'un ciseau à froid pour briser les coquilles et pour équarrir les morceaux ; d'une pierre tendre sur laquelle les fragments sont dressés et amincis par le frottement d'une série de limes taillées d'un seul côté, comme les limes de nos sculpteurs sur ivoire ; d'un manche de bois fendu, serré par une virole mobile et faisant l'office d'un petit étau à main, pour tenir la pièce en cours de travail ; pour établi, un banc. Les morceaux de nacre étant aplanis et amenés à l'épaisseur voulue, on les place par nuances qu'on réunira ensuite selon les dessins pour composer les feuilles, les tiges, les pétales, les boutons d'une fleur. Chaque partie du dessin à exécuter est collée sur un de ces morceaux de nacre, et le travail de découpage commence à coups de lime. Quand tous les détails du dessin ont été ainsi séparément exécutés, on les présente chacun à leur tour à la place qu'ils doivent occuper sur l'objet à incruster, et on trace leurs contours sur le bois avec une fine pointe de métal. On procède alors au travail du champlépage ; c'est une opération fort délicate ; il s'agit de n'enlever du bois qu'un morceau exactement semblable comme forme et grandeur à celui du morceau de nacre qui doit prendre sa place. De la réussite de ce travail dépend la réussite de l'œuvre ; si l'alvéole est trop large, le morceau de nacre ne peut y être maintenu qu'à grand renfort de mastic de laque, et la pièce perd beaucoup de sa valeur.

Les objets incrustés les plus usuels sont les bahuts (*tủ*), les plateaux (*khay*), les boîtes rondes ou carrées (*hộp* ou *tráp*), les panneaux à inscriptions (*câu-đổi*), les écrans (*binh-phong*), les dessus de porte (*nghi-môn*), les bancs à dossier (*ghế-tràng-kỉ*), les fauteuils (*ghế-bành-tượng*), les chaises (*ghế-đầu*), les pipes (*điếu*), les tableaux à inscriptions (*bức-hoành*), les tables rondes (*bàn-xoay*), les tables longues et carrées (*bàn-tần* ou *án-thư*), les baguettes à manger le riz (*đũa*), les montures d'éventail (*quạt*).

L'industrie de l'incrustation de nacre deviendra dans l'avenir, pour les Annamites, une source de profits considérables, mais à la condition qu'elle s'appliquera à des meubles et à des objets dont la facture, en tant qu'ébénisterie, ne laissera rien à désirer. Les bahuts annamites, jusqu'ici, ne sont autre chose que d'informes carcasses de mauvais bois à peine assemblées et mal collées, destinées seulement à supporter et à maintenir dans la position verticale un certain nombre de panneaux incrustés. Ces meubles sont, au point de vue

européen, absolument inutilisables, et doivent être entièrement refaits par un ébéniste.

LA LAQUE ET LES HUILES À LAQUER.

On manque de documents écrits sur l'origine de l'art du laqueur au Tonkin. Force est donc de s'en rapporter à la tradition pour ce qui concerne les débuts de cette branche importante et intéressante de l'industrie tonkinoise.

Le patron des laqueurs est Trần Trường-Công. Son temple se trouve dans son village natal, qui est le village de Binh-vọng du phủ de Thượng-tin dans la province de Hanôï. C'est pendant le règne du roi Nhân-Tông (1443-1460) de la dynastie Lê qu'en revenant de Chine, où il s'était rendu chargé d'une mission diplomatique, il aurait rapporté les procédés de l'art du laqueur. C'est dans un petit village du Hou-nan, nommé Kouang-mi, que Trần Trường-Công étudia la manipulation de la laque.

La matière première était connue au Tonkin depuis longtemps et abondait dans les montagnes. Les Chinois l'achetaient aux Annamites qui ne savaient l'utiliser que pour enduire l'extérieur des bateaux.

Les premiers Annamites qui essayèrent de cette industrie sur les indications données, échouèrent. Les applications d'or et d'argent ne conservaient aucune netteté, et le vernis avait les plus grandes difficultés à sécher. Voyant cela, Trần Trường-Công demanda au roi l'autorisation de retourner en Chine, ce qui lui fut accordé, et il reprit avec plus de soin le cours de ses observations. Il parvint à saisir quelques-uns des procédés que les Chinois tiennent secrets, comme la composition de kaolin pour étendre à même le bois à la surface des objets, et les conditions hygrométriques dans lesquelles doit être employée la laque, et il revint les indiquer à ses compatriotes, qui, cette fois, réussirent.

Il mourut président du Ministère des finances. Le roi lui donna le titre posthume de Phúc-Thần, « Génie du Bonheur », et fit placer sa tablette dans le temple que les laqueurs lui avaient élevé à Binh-vọng.

La laque, qu'on appelle aussi « huile à laquer », ou « vernis de laque », est un liquide d'apparence et de consistance crémeuses, qui découle de divers arbres auxquels on a fait une incision.

Un certain nombre d'arbres d'espèces et même de familles différentes fournissent de la laque, mais la qualité de la substance, son brillant, sa dureté dépendent de l'espèce d'arbre qui l'a produite.

On trouve des arbres à laque au Japon, en Chine, au Tonkin et au Cambodge ; les arbres du Cambodge produisent un vernis très estimé et très cher ; la sève des vieux arbres paraît être la plus recherchée ; elle sert à faire un vernis transparent au moyen d'un procédé tenu secret. C'est la *Melanorrhœa laccifera* qui produit, au Cambodge, la meilleure laque ; les Cambodgiens l'appellent *Mereack*. C'est un grand arbre dont le bois est rouge, et des meilleurs et des plus beaux que l'on connaisse pour le placage. Il croît en abondance dans toute

l'étendue du pays et dans l'île de Phũ-quốc ; on peut pratiquer les premières incisions après quatre années de plantation et même avant ; à cet âge, les arbres atteignent déjà de deux à quatre mètres, même en pépinière. Le suc est conservé à l'état frais dans des vases dont on fait le plein avec de l'oléorésine, ce qui est préférable à l'eau qui s'évapore et astreint à trop de surveillance. L'oléorésine employée à cet usage est celle produite par le *Dipterocarpus alatus*, si commun en Cochinchine.

Au Tonkin, l'arbre à laque est appelé par les Annamites *cây-son*. Il règne encore une certaine obscurité sur sa détermination scientifique : Balansa l'identifiait avec la *Rhus succedanea* de Linné fils ; Loureiro l'appelait *Augia sinensis* ; il le décrit minutieusement, mais n'en a laissé aucun échantillon dans les collections qu'il a données à Paris, à Lisbonne et au British Museum. Voici la description de l'arbuste par Loureiro : « Petit arbre à feuilles imparipennées, à folioles larges, lancéolées, acuminées, entières, petites et glabres. Son inflorescence est une favicule lâche et ample située au sommet des rameaux ; son calice est infère, tronqué, petit. Les pétales sont au nombre de cinq et sont insérés au réceptacle (c'est-à-dire au disque charnu), qui porte aussi « une centaine d'étamines ». Le fruit est sublenticulaire, comprimé verticalement, petit (8 à 10 mm), et ne contient qu'une loge et une graine. » Sauf le nombre des étamines, cette description se rapporte à la *Rhus* et non à la *Melanorrhœa*, qui a des feuilles simples. En présence de cette anomalie, on est porté à croire que Loureiro, trompé par une confusion d'herbier, aura associé les fleurs d'une plante avec les graines d'une autre.

Voyons maintenant ce qu'en dit Balansa, qui a eu pendant six ans tout le temps d'étudier l'arbre à laque au Tonkin. « C'est, dit-il, un arbrisseau de 3 ou 4 mètres de hauteur, à tronc grêle, dressé ; les fleurs sont polygames, d'un blanc verdâtre ; les feuilles sont imparipennées. Spontanée dans le Tonkin, l'espèce sauvage paraît être identique à celle qui est cultivée ; on la trouve dans quelques endroits boisés de la Rivière Noire. »

Quoi qu'il en soit, cet arbrisseau précieux pousse un peu partout, très vigoureux, très vivace, dans toute la partie montagneuse du Tonkin, et surtout dans les régions de Hrng-hoá, Tuyên-quang et Tháí-nguyên. Il n'exige pas un sol spécial, pousse rapidement dans les terrains rocailleux, impropres à toute autre culture.

Les indigènes le sèment en octobre, sur place ; les graines doivent tremper dans l'eau 3 ou 4 jours, après quoi on les voit germer au bout de 48 heures. L'arbrisseau reprend très bien au repiquage. Il atteint rarement la grosseur du bras.

Ce n'est guère qu'après trois ans qu'on peut commencer la récolte de la sève. L'incision consiste en une plaie qui prive l'arbre de son écorce sur un pouce

carré environ de surface. Le suc laiteux qui en découle doit être très fréquemment recueilli, surtout pendant le jour, car l'action de la lumière a la propriété fâcheuse de l'altérer ; il devient d'abord brun et ensuite tout noir.

Le suc, ainsi recueilli, contient une forte proportion d'eau dont il se sépare par le repos en vases clos ; on recueille ce qui surnage avec des cuillers, et on le filtre au travers d'une étoffe de coton afin d'en extraire les impuretés, poussières, débris d'écorce, etc.

La laque la plus pure, celle que l'on obtient au premier filtrage s'appelle *son-mat-dâu*, et le produit du second filtrage *son-roi* ; ce qui reste constitue la 3^e qualité ou *son-bou*.

On conserve et on transporte la laque dans des paniers de vannerie de bambou, rendus imperméables ; un simple papier, imprégné d'huile de « persimmon », suffit à la protéger contre l'action de l'air.

Les ouvriers laqueurs achètent la laque à la mesure ; c'est à peu près la contenance d'un bol à riz. Ils la paient 4 ligatures la tasse pour la première qualité ; 3 ligatures et 2 ligatures 1/2 pour les 2^e et 3^e qualités. Les Chinois, qui accaparent tout l'excédent de la consommation locale pour l'exporter à Canton, où le produit tonkinois est très recherché, le paient sur place 15 piastres environ le picul.

Quand on compare les objets laqués du Tonkin à ceux de la Chine et surtout à ceux du Japon, on peut dire hardiment qu'au Tonkin l'art du laqueur (fig. 42) n'existe pas, et que les applications de laque ne sont à proprement parler que du « vernissage ».

Avant de commencer le laquage d'une boîte ou d'un objet quelconque, les Annamites procèdent au bouchage sommaire de tous les trous, assemblages, joints et imperfections quelconques du bois, au moyen d'une couche de laque pure étendue avec une petite brosse plate, très courte et très serrée ; puis on étend sur toute la pièce une couche assez épaisse d'un mélange de laque et d'une sorte d'argile blanche, très onctueuse au toucher, que l'on drague au Tonkin au fond de certains étangs, et que l'on passe, une fois réduite en poudre, par un tamis fait d'une pièce de soie tendue sur un vase.

Quand cette couche, qui a pour objet de donner à la pièce une surface uniforme et de faire disparaître toutes les inégalités du bois, est bien sèche, on la frotte à la pierre ponce. Les surfaces sculptées ou gravées en creux ne peuvent recevoir le mélange de laque et d'argile, qui empâterait tous les détails ; on se contente d'une couche uniforme de laque pure.

Après l'opération du ponçage, qui laisse à l'objet une teinte gris souris, on passe une couche de laque pure (on appelle cette couche *son-lot*), qui recouvre toute la pièce et lui donne une teinte noire brillante mais non vernie. On laisse alors l'objet dans un endroit humide, car la laque possède la singulière propriété de ne pas sécher à l'air sec. Si le temps est humide, cette précaution est inutile, car l'objet sèche très bien à l'air ; mais si le temps est sec, il

convient de l'entourer complètement, mais à distance, afin qu'il n'y ait pas contact immédiat, d'une série de nattes mouillées.

Quand cette couche de laque est sèche, on applique la couche définitive, qui doit donner la teinte et l'éclat. Cette couche est de composition différente selon la couleur à obtenir. On ne peut laquer qu'en noir, en marron et en rouge. Nous ne parlons pas naturellement de la dorure, qui n'est pas une « couleur ».



Fig. 42. -- LAQUEURS.

La couleur noire s'obtient en mélangeant de la laque, de la térébenthine et de la couperose. On fait chauffer et même bouillir la térébenthine pendant 20 minutes et on la mélange à la laque dans un vase assez grand pour qu'on puisse tourner le mélange pendant un jour et plus au moyen du *cai-vay*, sorte de palette de grande taille, pourvue d'un trou pour le pied, et qui ressemble à un gouvernail de bateau. La proportion de ce mélange, que l'on appelle *son-cánh-gián*, est de trois parties de laque pure pour une partie de térébenthine. La couperose, *phèn-den*, s'ajoute en même temps.

La couleur marron s'obtient en remplaçant, dans le mélange ci-dessus, la moitié de la couperose par du vermillon, *son-son* ou *do*.

Pour obtenir la couleur rouge, on mélange de la laque pure, de l'huile de *trau* et du vermillon. On tourne la laque pendant 6 heures, puis on fait chauffer fer l'huile jusqu'à moyenne consistance ; après quoi on mélange et on tourne encore pendant une journée, puis on ajoute le vermillon. Le vermillon doit être très brillant. Les Annamites en ont de deux qualités, qui toutes deux viennent de la Chine, ce qui ne les empêche pas de donner le nom « d'annamité » à la 1^{re} qualité, qui vaut communément 4 *tiên* le taël (180 taëls pour un *cân*, soit à peu près 6 francs la livre de 500 grammes). La seconde qualité de vermillon, qui est employée dans la tabletterie commune, noircit et n'a aucun éclat.

Quand ces couleurs sont sèches, l'opération du laquage est terminée.

Lorsqu'on doit faire des applications de dorure, il y a lieu de procéder à une opération supplémentaire. Les parties à dorer, sculptures en relief ou dessins à plat, doivent être recouvertes d'abord de *son-thép* (laque à métalliser), qui est un mélange de laque et d'huile de *trau*, sur lequel on applique les feuilles de métal quand il est aux trois quarts sec.

Les dorures « à l'or » doivent attendre plusieurs mois avant d'être recouvertes de *son-phũ* (laque-enveloppe).

Les dorures « à l'argent » et « à l'étain » peuvent être recouvertes de *son-phũ*, dès que le *son-thép* est suffisamment sec, c'est-à-dire après deux ou trois jours, si le temps est humide. Le *son-phũ* est un composé de laque et d'huile dans les mêmes proportions que le *son-thép* : il communique à l'argent et à l'étain une belle couleur d'or, due à l'altération de la laque sous l'influence de la lumière, qui se polarise au travers et donne une teinte brune au métal sous-jacent. Cette teinte, d'abord un peu trop rouge, n'acquiert tout son éclat qu'au bout de quelques mois.

Le *son-phũ* doit être étendu à la brosse à laquer avec les plus grandes précautions ; il faut veiller avec soin à ce qu'il ne fasse pas épaisseur et à qu'il soit également réparti sur toute la surface, sans quoi on obtiendrait des taches noires. Les vermillons les plus éclatants peuvent recevoir le *son-phũ* sans noircir ; il n'en est pas de même des autres couleurs claires : les blancs, verts, bleus, la teinte de chair, etc., ne peuvent ni s'allier à la laque, ni en être recouverts, sans noircir ou s'altérer notablement.

Le *son-thép* et le *son-phũ*, après leur mélange et leur trituration, doivent être filtrés au travers d'un linge. Les Annamites procèdent à cette opération avec les plus grandes précautions. L'ouvrier dispose sur un linge une fine couche d'ouate, il y verse le mélange épais et gluant sur lequel il ramène les côtés de l'ouate et du linge ; il tord en sens contraire les extrémités de ce rouleau de façon à emprisonner le liquide, puis accroche chacune de ces extrémités à deux chevilles mobiles disposées en face l'une de l'autre sur deux montants fixés sur une planche. Alors, au moyen de ces deux chevilles, on pratique progressivement un mouvement simultané de torsion en sens contraire, ce qui force le liquide à filtrer au travers du coton et du linge ; on le recueille dans un vase.

L'huile de *tráu* (*Dáu-tráu*) est l'huile « d'aleurites ». Les Annamites la font cuire pour la rendre siccative ; quelquefois ils y ajoutent de la litharge et un peu de blanc de plomb pour lui donner de l'éclat. La cuisson doit avoir lieu sur un feu doux ; il faut la surveiller attentivement pour empêcher l'ébullition, et retirer l'huile du feu chaque fois que des bulles d'air se manifestent. La cuisson est complète lorsque l'huile poisse au doigt ; pour l'éprouver, on prend une goutte d'huile avec un petit bâton, et on la dépose sur une lame de verre ou de fer, puis on applique légèrement le doigt dessus ; si l'huile adhère et remonte avec le doigt en filaments gluants, la cuisson est bonne ; on laisse refroidir, l'huile prend alors la consistance d'un vernis et reste d'un beau jaune clair et très transparent.

L'huile pour le *son-phũ* doit être très peu cuite et poisser à peine ; celle qui est destinée au *son-thêp* ou au mélange des couleurs, doit être plus épaisse.

L'*Aleurites moluccana*, qui produit l'huile à laquer, ou *dáu-tráu* ou bien encore *dáu-son*, est encore appelé « bancoulier » ou « noyer des Moluques ». C'est un arbre magnifique, au feuillage ornemental, qui pousse droit et avec une rapidité extraordinaire. Nous avons vu semer des aleurites qui, au bout de trois ans, avaient déjà 4 mètres de hauteur ; adulte, l'arbre atteint 25 mètres. Le fruit, à l'état frais, produit une huile comestible et qui convient à l'éclairage. La graine de l'*Aleurites moluccana* a une organisation sensiblement différente de celle de l'*Aleurites cordata* ; celle-ci a un tégument subépineux sans couche extérieure nacrée, tandis que celle de l'*Aleurites moluccana* a un revêtement nacré. Au dedans, le tégument interne membraneux adhère à l'externe, dans cette dernière espèce, par une couche subéreuse blanc de neige très particulière. Chez l'*Aleurites cordata*, il n'y a pas de deuxième tégument (Pierre).

Nous avons dit que toute la laque produite par le Tonkin, et qui n'est pas utilisée sur place, était accaparée par les Chinois qui la transportaient sur le marché de Canton. Ce n'est pas que ce vernis manque totalement à la Chine, elle en produit au contraire des quantités considérables, mais la consommation est telle que la production du Tonkin, fût-elle décuplée, serait encore assurée d'un débouché facile et rémunérateur chez nos voisins.

La laque du Tonkin est très recherchée en Chine, non pas tant, sans doute, à cause de sa qualité, qu'à cause du bon marché relatif auquel on l'obtient, et qui permet à l'exportateur de réaliser des bénéfices considérables.

*
* * *

Les copals sont produits par plusieurs espèces d'arbres appartenant à des familles différentes, que l'on retrouve au Tonkin, en Chine et en Cochinchine. Les Anglais appellent « copal » ou « dammar » (ce qui est un nom malais)

principalement la résine de la *Valeria indica* ; les Chinois l'appellent *pa-ma-yeou* et *lan-tang*. La *Valeria indica* est très cultivée aux Indes dans les provinces de Bombay, et de Madras ; sa résine est à peu près semblable à celles des *Anisoptera*, tous arbres qui croissent en Indo-Chine et qui rencontreraient au Tonkin les conditions les plus favorables pour une exploitation industrielle étendue.

Il se fait, de Cochinchine, comme de l'Inde et de Bornéo, une grande exportation de résines et d'oléorésines. L'arbre qui en produit le plus est le *Dipterocarpus alatus* ou *Dipterocarpus Turbucatus* ; on appelle cette huile, en annamite, *dâu-rai*. Il y a d'autres huiles encore, produites par des diptérocarpées : le *dâu qua-cat*, qui est l'huile du *Dipterocarpus intricatus* ; le *dâu cat-mit*, qui provient du *Dipterocarpus insularis*, et le *dâu xam-nen*, huile du *Dipterocarpus Dyeri*.

Toutes ces huiles, ou plutôt ces oléorésines, jouissent des mêmes propriétés ; elles sont un succédané du copahu, servent à la fabrication des torches, et forment, quand on les fait cuire avec la résine des *Shorea*, des *Hopea* et des *Vatica*, un enduit excellent qui ressemble à la laque, et dont les Annamites et les Chinois se servent pour la conservation des bois, des barques de rivière, des grosses jonques de mer, etc..

Les *Shorea* s'appellent en annamite *cây sên-chac* ; les *Hopea* ont plusieurs noms, *cây sang-da*, *cây kiêu-kiên*, *cây sao-dên* ; les *Vatica* ont conservé le nom chinois de *lan-tang*, et les *Anisoptera*, qui produisent aussi du copal, s'appellent *cây vên-vên*.

Un autre arbre, susceptible de fournir une oléorésine très utilisable pour le vernissage des bateaux et des bois de construction, est une sorte d'amyridée, que les Annamites appellent *cây-chanh*, et qui produit une grosse olive ; il ressemble au *Sapindus chinensis*, ou « arbre à savon », et donne lieu en Chine à un commerce très actif. Il existe en grande quantité au Tonkin ; on le trouve également au Fo-kien, au Kouang-tong et au Kouang-si. Les fruits sont vendus dans les rues, conservés dans l'eau comme les olives. Les Chinois en distinguent deux sortes : il y a le *lau-lan*, qui provient du *Canarium Pimela alba*, et le *vou-lan*, qui est le fruit d'une seconde variété du même *Canarium*, que les botanistes appellent *Pimela nigrum*.

Toutes ces huiles et ces oléorésines peuvent, au Tonkin, devenir le point de départ de transactions commerciales sérieuses, car leurs applications, soit comme résines, soit comme huiles pouvant entrer dans la composition des couleurs, sont très nombreuses. On peut lire à ce sujet l'article de Dorvault sur le copahu, et ce qu'en a dit aussi Hanbury, qui prétend que l'oléorésine des diptérocarpées, notamment, peut remplacer le copahu comme matière médicinale. Il dit que cette substance, chauffée dans un flacon à 266° Fahrenheit, devient gélatineuse, se solidifie en refroidissant, et qu'une douce chaleur la fait fondre à nouveau et lui rend sa fluidité. Le prix du copahu est communément de 6 à 7 francs le kilogramme ; l'oléorésine coûte ici une demi-piastre le litre.

« L'huile de kaki », que les Anglais appellent « Persimmon oil » n'est pas à proprement parler, une « huile », mais un suc fermenté d'une espèce de kaki. Son usage en Indo-Chine, en Chine, et au Japon, est aussi répandu que celui de la laque, et pourrait s'étendre en Europe, si l'odeur du produit, très nauséabonde et probablement due à la présence d'acide butyrique, pouvait être neutralisée. Le papier le plus fin, annamite ou chinois, enduit de cette substance et séché, devient imperméable à l'eau, à l'huile, et même à l'éther, au chloroforme, à l'alcool ; cependant la benzine paraît le mouiller.

Les Chinois et les Annamites se servent de papier ainsi préparé pour recouvrir, et même envelopper la laque et ses diverses préparations ; ils enduisent de ce liquide les vases de bois qu'ils veulent rendre imperméables.

Au Tonkin, les Annamites s'en servent pour recouvrir le papier des parasols avant d'y appliquer l'huile à laquer ou la peinture, pour enduire les éventails vulgaires, de couleur brune, qu'on fabrique en si grande quantité à Hanoi, et qui ne coûtent que quelques sous la douzaine. Une solution concentrée de ce liquide dans laquelle on a fait dissoudre du sulfate de fer, sert à garantir la couverture des livres annamites.

Le fruit dont les Annamites se servent pour obtenir cette liqueur est un kaki sauvage qu'ils appellent *qua-cai* ; ils l'écrasent dans un mortier, ajoutent de l'eau et laissent fermenter quelque peu.

Au Japon, c'est le kaki dur qu'on emploie ; écrasé de même qu'au Tonkin, on le place dans des cuves avec de l'eau ; il n'y doit pas rester plus d'une demi-journée. Le jus est décanté, puis filtré ; il est d'apparence blanchâtre, mais il noircit à l'air libre ; on peut lui conserver sa couleur primitive en le gardant, comme la laque, à l'abri de la lumière et de l'air ; quand il est exposé à l'air libre, on voit se former dessus une pellicule résineuse, et des particules solides se déposent au fond ou restent en suspension, dans la masse du liquide, comme dans une émulsion.

Au Japon, on obtient de ce jus, en le traitant avec de la gélatine, un principe abondant et blanc, dont on se sert pour augmenter la solidité en même temps que la souplesse de certaines substances, étoffes, papiers, etc. Mélangé avec du noir de fumée, il forme un enduit protecteur dont on recouvre les portes, les barrières, et les clôtures des jardins. Les paysans japonais l'emploient à l'extérieur contre la morsure des serpents.

Son prix, sur le marché de Chang-hai, est de 34 francs les 100 kilos.

Le « Suif végétal » est employé, par les Chinois de Han-k'ou, à la falsification de la laque. Cette matière, qui est inconnue au Tonkin, est cependant le produit d'un arbre excessivement abondant non seulement en Indo-Chine, mais encore dans tout l'Orient chinois. Il n'y a pas un village au Tonkin qui ne possède une plantation d'arbres à suif, dont le nom scientifique est *Stillingia sebifera*, et que les Annamites appellent *cây-sôi* ; mais son usage est localisé à la teinture des étoffes ; c'est au moyen des feuilles de cet arbre, macérées avec une argile

ferrugineuse, qu'on obtient ce noir brillant et indélébile qu'on appelle « noir de Chine ».

Les Annamites du Tonkin le plantent de préférence sur le bord des digues, où l'exploitation annuelle dont il est l'objet lui donne l'aspect peu récréatif d'un orme grêle annuellement recépé ; il en est de même chez les paysans des environs de Ning-po.

Ses feuilles ressemblent à celles de nos peupliers. On l'appelle en Chine *pai-tse-mou*. Le suif végétal entoure les amandes des graines ; on l'obtient par écrasement et traitement à la vapeur ; le rendement est en général de 30 cattys de suif pour un picul de graines. Il vaut à Tam-sui 10 piastres le picul. Ce suif est employé pour les chandelles du culte, qui ne doivent pas contenir de matière animale ; mais, ce suif ayant fort peu de consistance, on est contraint de lui incorporer de la cire végétale ; il donne une flamme claire, brillante et sans odeur.

Quand on a extrait le suif végétal du péricarpe, on obtient encore une huile que les Chinois emploient comme vernis commun, pour les parapluies en papier, et aussi comme philocôme ; il est d'un très beau jaune transparent et ne coûte que 9 piastres le picul. Voici le procédé que donne Wells Williams pour l'extraction du suif : « Les graines choisies sont enfermées dans un cylindre de bois criblé de trous et soumises à la vapeur pendant quelques minutes, afin d'amollir le suif ; elles sont ensuite versées dans des mortiers et écrasées avec des marteaux de pierre ; la pâte est enfermée dans un cylindre de bois et soumise à une forte pression. »

Les tourteaux de graines sont utilisés comme engrais dans les champs de tabac.

Hannen, dans le *Foo-chow report* pour 1878, dit que la *Stillingia sebifera* a été importée de l'Inde en Chine il y a quelques années ; c'est là une erreur. Cet arbre est cultivé au Tonkin de temps immémorial, et on le rencontre à l'état sauvage dans beaucoup de provinces de la Chine. Je crois qu'il faut plutôt admettre, avec Porter Smith, qu'il a été introduit de la Chine aux Indes, où on le cultive en grand. Il croît avec vigueur dans les provinces du nord-ouest, le Kohistan et le Punjab. Les plantations du Gouvernement, à Ayar-Tolie, à Hawal-Bagh et à Kowlaghi, en contiennent plus de cent mille pieds dont les graines sont distribuées chaque année aux planteurs. Les Anglais ont expérimenté avec succès le suif végétal pour le graissage des machines et des wagons sur le chemin de fer du Punjab. »

Il est employé, en médecine chinoise, comme émétique et purgatif ; dans certains cas même, comme contrepoison.

LA PÊCHE.

Lorsque les enfants, nés de cent œufs, dit la légende annamite, se séparèrent, cinquante d'entre eux fixèrent leur résidence dans les montagnes et devinrent

des chasseurs ; les cinquante autres descendirent dans les plaines et devinrent des pêcheurs. Ces derniers furent les ancêtres des Annamites.

Si la capture du poisson est, comme on le prétend, un art difficile, on peut dire que les Annamites sont d'incomparables artistes. Non seulement ils sont au courant des habitudes et des mœurs de toutes les espèces de poissons qui vivent dans les eaux de leur pays, mais encore ils connaissent les ruses qu'il faut employer avec chacune de ces espèces. Ils savent quelle heure est la plus



Fig. 43. — LA PÊCHE AU DEVIDOIR.

favorable, quel engin il convient de choisir, à quel endroit de la rivière ou de l'étang il est préférable de le placer ; aussi le poisson forme-t-il, avec le riz, la base de l'alimentation des Annamites.

De même que nos amateurs français, ils pêchent à la ligne, mais leurs accessoires sont loin d'être aussi élégants, aussi *savants* dans leurs combinaisons ; ils n'en sont pas moins ingénieux. La pêche à la ligne, du reste, n'a qu'un petit nombre d'adeptes parmi les Annamites, car, outre que toutes les saisons ne

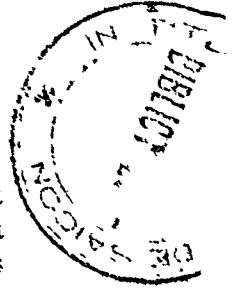
sont pas également favorables pour cette pêche; le nombre des espèces de poissons *qui mordent* n'est pas grand et le rendement est nécessairement maigre. Ils pêchent à la ligne flottante, à la ligne dormante, à la ligne à lance, à la ligne de fond, à la ligne à dévidoir; ces différentes manières de pêcher se passent de description. La ligne à dévidoir (fig. 43) est notre ligne à moulinet, plus simple, mais demandant une dextérité particulière. Le pêcheur se sert,



Fig. 44. — LA PÊCHE EN RIVIÈRE.

comme appât, de petites grenouilles ou de débris de grenouilles, de mouches, de libellules, de sauterelles, de graines. La tige de la ligne s'appelle *cần câu*, la ficelle *dây câu*, l'hameçon *lưỡi câu*.

Dans les cours d'eau peu profonds, dans les lacs, dans les étangs, les Annamites pêchent au carrelet qu'ils appellent *cái vó chun*; on sait que le carrelet ou échiquier est constitué par un filet quadrangulaire, dont les bords, consolidés par une armature de cordes ou de baguettes, sont assujétis aux quatre extrémités de deux perches de soutien croisées à angle droit et fixées elles-mêmes par le centre au bout d'un long manche. L'appareil annamite est souvent de très amples dimensions et installé sur un radeau ou sur un bateau, à l'extrémité du boute-hors d'un petit mât incliné. Le manche est alors transformé en balancier, et la lourde machine peut être ainsi facilement manœuvrée par un seul individu.



Ils se servent aussi du haveneau, qu'ils appellent *cái diêu tòm* ; c'est un petit sac en filet, monté sur une longue fourche en bois dont les extrémités reposent sur deux sabots recourbés qui facilitent le glissement de l'appareil sur les fonds de vase ou de sable. Cet engin est employé dans les eaux des étangs et sur le bord de la mer, pour la pêche des petits poissons et des crevettes. Le pêcheur, dans l'eau jusqu'à la ceinture, le pousse devant lui et de temps en temps le relève.

Comme filets d'eau douce (fig. 44), les Annamites ont encore l'épervier (*chai*), la trôuble, et une sorte de long filet semblable au gille, mais qu'ils ne traînent

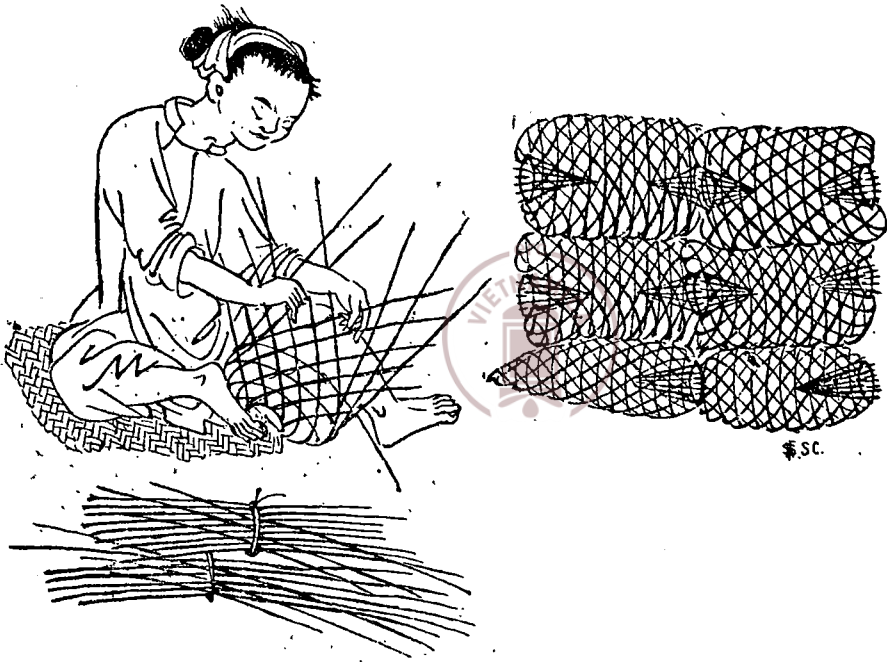


Fig. 45. — FABRICANT DE NASSES.

pas comme nos pêcheurs font de ce dernier : ils le fixent à demeure, muni de ses plombs et de ses flotteurs, à des bambous plantés verticalement ; c'est plutôt un genre de tramail, dont toutes les mailles auraient une largeur uniforme. Les appareils et engins de bambous sont, dans l'attirail de pêche des Annamites, la nasse à simple et à double effet (*lờ*) (fig. 45), le verveux avec des guideaux très ingénieux, la drague qu'ils poussent devant eux au lieu de la traîner. D'autres encore sont de forme tout à fait locale : tel est le *giam*, sorte de drague aux mailles fines et rigides de fibres de rotin, que le pêcheur enfonce dans les herbes des rives basses des lacs et des marécages, en même temps qu'une sorte de trapèze (*cái càm cạp*), sur la base duquel il appuie le pied, comprimant et secouant les herbes afin d'éfrayer le poisson qui se réfugie dans la poche du

giam. Tel est encore le *nom*, cloche à claire voie ou cage sans fond, que l'on enfonce aussi dans les herbes aquatiques et dans les eaux limoneuses peu profondes, et dont on explore l'intérieur avec la main passée par l'orifice supérieur. La pêche au *nom* pourrait être appelée la pêche à la cage à poules (fig. 46). Les pêcheurs renferment leurs poissons dans des paniers de bambous tressés; les uns sont en forme de gargoulette, les autres en forme de petit bateau dont une extrémité se relève en entonnoir; ces derniers sont munis de flotteurs et servent de viviers flottants pendant tout le temps que dure la pêche.



Fig. 46. — LA PÊCHE DANS LES EAUX HERBEUSES.

Les poissons abondent au Tonkin, non seulement dans les cours d'eau, mais encore dans les lacs, les étangs, les mares et même les rizières. Les œufs du poisson *rô* (*con cá rô*), qui est une espèce de tanche, déposés dans la vase des rizières inondées, résistent à la dessication du sol, aux divers travaux de labour de la saison sèche, et survivent, mêlés à la poussière du sol; ils éclosent dès qu'on ramène l'eau dans les rizières pour les repiquages: ce qui fait dire aux Annamites que ce poisson sort de terre.

A côté d'espèces sans analogies avec nos poissons français, on peut reconnaître ou assimiler aux nôtres, dans le Delta tonkinois, les poissons d'eau douce suivants: le brochet (*cá mang*); le barbeau (*cá đỏi*); la carpe (*cá chép*); la sole (*cá lòn bon*), que l'on trouve surtout dans le Fleuve Rouge et vers le confluent de la Rivière Claire; l'anguille (*con lươn*), dont il existe plusieurs variétés estimées, comme le *con chạch*, le *con thiết linh*, le *con nhếch*. Il existe aussi de

nombreuses et curieuses variétés de cyprins, dorés, argentés, métallisés, avec des nageoires, des queues, des barbes longues, fines, onduleuses comme des plumes.

Sur les côtes et dans les grands fleuves, les pêcheurs ramènent parfois dans leurs filets des poissons qui, dès qu'ils sont hors de l'eau, se mettent à gonfler jusqu'à devenir complètement sphériques : leur couleur blanche rappelle la neige ou la pulpe de mangoustan ; on les appelle les *poissons lune*. Au moment des fêtes de la lune, à l'équinoxe d'automne, ce poisson est en grand honneur, et c'est une bonne fortune pour une famille de pêcheurs que d'en pouvoir déposer un sur l'autel domestique.

Les rizières nourrissent encore des crevettes et des crabes. Les crabes sont en général dédaignés par les pêcheurs ; ce sont les pauvres gens qui les recueillent et les apportent au marché, emprisonnés dans des clavettes de bambou (*xóc cua*) ; une brochette de cinq crabes (fig. 47) coûte de 8 à 10



Fig. 47. — MISE EN CLAVETTES DES CRABES.

sapèques. Les crevettes de rizière sont très petites ; les lacs et les rivières en contiennent de plus grosses.

Aux embouchures des fleuves se trouvent de vastes espaces sablonneux ou vaseux, couverts ou non de palétuviers, que la marée inonde chaque jour, amenant avec elle des quantités de poissons. Les riverains capturent ces poissons au moyen de petits pièges fort ingénieux dont le bambou fait tous les frais, et qui se composent d'un nœud coulant rattaché à un ressort bandé qu'un dé clic met en jeu, dès que le poisson vient à le frôler dans certaines conditions. Les pêcheurs disposent chaque jour, dans les bons endroits, des milliers de ces

pièges qui ressemblent à des pièges à moineaux, et font parfois de nombreuses captures.

La pêche de la grenouille (fig. 48) se fait en toute saison, mais surtout, on le conçoit, pendant la saison des pluies; on les prend dans les trous des digues



Fig. 48. — PÊCHEURS DE GRENOUILLES.

des rizières ou des berges des rivières et des étangs, dans les herbes des marécages. Les pêcheurs de grenouilles sont munis de deux outils *ad hoc*. Le premier est une sorte de palette de fer comme en ont les taupiers; elle sert à dégager les herbes, à élargir les trous: c'est le *cái thuông*. Le second (*moc éch*) est un crochet à l'aide duquel on scrute les anfractuosités profondes. Les pêches les plus fructueuses ont lieu la nuit, à la lueur des torches; les grenouilles aveuglées se laissent prendre à la main. On les apporte sur le marché liées en paquet par le milieu du corps. Il en est de monstrueuses, qui ne coûtent pas moins de 30 sapèques. La grenouille du Tonkin est un mets très délicat.

Sur les côtes maritimes on pêche surtout au filet, soit qu'on se tienne au large, soit qu'on ramène sur la grève, soit encore qu'on établisse des filets dormants aux embouchures des fleuves. Une équipe de pêcheurs pour la

traction du filet et pour la manœuvre des jonques, se compose d'une cinquantaine d'individus; il y a des pêcheries qui donnent un rendement considérable, aux embouchures du Fleuve Rouge et du Thai-binh, et dans les archipels de Ha-long et de Vei-toi-long. La population maritime est la plus grossière et la plus arriérée du Tonkin; avant l'occupation française, elle était redoutable aux navigateurs et se livrait en tous temps à la piraterie de mer, traquant les jonques de commerce et les bateaux chinois, n'hésitant même pas à s'emparer de haute lutte de la pêche plus heureuse d'un compatriote; obligée aujourd'hui à plus de modération par l'inscription et l'immatriculation de toutes les embarcations, ce qui permet le contrôle effectif de la police, elle regrette les temps héroïques où, nous disait un jour un vieux pêcheur de Đò-son, « on tuait un homme comme une grenouille ».

Les pêches abondantes, sur les côtes du Tonkin, ont lieu en hiver, et surtout pendant les mois de février et mars: la chair du poisson est aussi à cette époque infiniment plus délicate. Les espèces les plus communes sont: la daurade (*cá ngừa*), poisson exquis; l'esturgeon (*cá lơn*); le maquereau (*cá chày*), assez rare et bon seulement l'hiver; la morue (*cá thu*), rare; le mulot (*cá đống*); la raie (*cá đuối*), assez commune; le rouget (*cá hồng*); la sole (*cá lơn bơn*); la sardine (*cá trich, cá lằm*), abondante dans la baie de Ha-long; une sorte d'équille ou de lançon (*cá kim*); et un poisson de roche très délicat, la vieille (*cá sông*).

Sauf les poissons, en petit nombre, qui peuvent être vendus de suite et consommés frais, le produit de la pêche est salé; quelques espèces de poissons sont séchées au soleil. Dans plusieurs endroits de l'Annam, et surtout en Cochinchine et au Cambodge, les gens du littoral de la mer ou des rives des grands lacs fabriquent de la saumure de poisson (*nước-mắm*).

Certaines plages rocheuses donnent des langoustes; les crevettes abondent sur toutes les côtes, et il en est qui atteignent la taille de nos écrevisses. Les Chinois les font sommairement griller sur une grande poêle, les débarrassent de leur carapace et dessèchent la partie comestible, qui se conserve ainsi très longtemps; les Annamites se contentent de les faire sécher entières et de les disposer ensuite, par brochettes de cinq ou de dix, entre deux clavettes de bambous. C'est ainsi qu'on les trouve sur les marchés de l'intérieur. On pile les crevettes avec des poissons, du sel et du riz grillé, et on obtient une pâte roussâtre, qui dégage en fermentant une odeur infecte, et dont les Annamites sont très friands: c'est le *mắm-thôm*, ou saumures de crevettes.

Les gros crabes de mer se laissent capturer la nuit, dans les rochers, à la lueur des torches.

Les coquillages de mer sont rares sur les côtes du Tonkin, et leur saveur laisse à désirer; ceux qui sont recueillis à l'embouchure des fleuves ou dans la vase des palétuviers peuvent provoquer, dans certains cas, des accidents cholériformes. L'archipel rocheux qui s'étend de Haiphong à la frontière de la Chine renferme cependant des bancs d'huîtres (*hàu*) de l'espèce dite *portugaise*; ces huîtres,

d'un goût agréable, pourraient être certainement encore améliorées par la culture. On trouve aussi des palourdes (*con vam*), des moules (*trai*), des clovises (*hên*) et des bigorneaux (*so*). Les Annamites mangent les huîtres et les autres coquillages, mais la pêche qu'en font les indigènes ne permet pas aux bancs de se développer : armés d'un marteau à tête pointue, ils brisent toutes les petites coquilles adhérentes aux rochers, et en tirent le mollusque à peine formé.

Les mollusques d'eau douce sont peu nombreux. Deux espèces se rencontrent principalement en abondance dans les étangs : l'une est un hélix rappelant l'escargot de Bourgogne : on l'appelle *ôc-nhô* ; l'autre est une lymnée : on l'appelle *ôc-van*.

Au moment du frai, l'alevin (*cá-bot*) foisonne dans les eaux calmes des bords des fleuves ; de nombreux pêcheurs le recueillent et le conservent avec soin dans des réservoirs où vont s'approvisionner les paysans qui veulent ensemer leurs mares et leurs viviers.

LA CHASSE.

En général, les habitants des pays tropicaux ne sont pas chasseurs ; les chaleurs excessives les portent à l'indolence ; ils répugnent aux exercices violents et sont volontiers contemplatifs. Pour trouver des indigènes franchement chasseurs, sur les confins de l'Asie orientale, il faut remonter jusque dans les provinces septentrionales de la Chine, où la chasse au faucon, entre autres, est restée le sport par excellence.

Il est naturel que les habitants des forêts ou des steppes, ayant à demander leur nourriture à la faune de plume et de poil de leur pays, recourent à toutes les ruses pour capturer le gibier nécessaire à leur alimentation ; mais dans les plaines fertiles sillonnées de larges et nombreux cours d'eau, la nourriture est constamment à portée de la main, et la réserve en est inépuisable. La chasse n'étant pas une nécessité devient un passe-temps de luxe qui suppose des loisirs, mais encore est-il bon, pour que les oisifs puissent s'y livrer, que la rigueur du climat ne transforme pas en exercice trop pénible le plaisir qu'on se propose d'y trouver.

Ce sont là sans doute les raisons pour lesquelles l'Annamite n'est qu'exceptionnellement chasseur, car il pourrait, dans son pays, trouver des ressources cynégétiques précieuses. Le Tonkin et l'Annam présentent comme sol, flore, altitude, climat, et partant comme faune, des aspects très variés et très séduisants : à côté du gibier *qui se mange*, lequel fournit des pièces assez délicates, il y a le gibier *qui ne se mange pas*, mais dont la chasse peut offrir, en dehors du but culinaire, l'occasion de coups de fusil intéressants.

Parmi les oiseaux, on retrouve au Tonkin la plupart des espèces qui nous sont familières : l'alouette (*chim thăng-ca*) ; la caille (*chim cút-cút*) ; la

chevêchette (*chim vo*) ; le moineau (*con sê-sê*, ou *chim sê*), qui pullule, braillard, pillard et familier comme en Europe ; quelques rares canaris (*bach-yến*) ; la petite mésange (*chim bac-ma*) et le roitelet (*chim chích*), hôtes discrets et farouches des bosquets solitaires qui entourent les temples ; l'hirondelle (*chim nhạn*, *chim yến*), passagère ici comme chez nous. Puis viennent le pigeon (*chim bở-câu*) et le ramier (*chim gu-gi*) ; les tourterelles, qui comptent plusieurs variétés (*chim vay* ; *chim dat* ; *chim vê* ; *chim ngòi* ; *chim cu* ; *chim gay*, etc.), très abondantes dans les plaines et sur les collines, et que les indigènes capturent au moyen d'une cage à trébuchet ; la tourterelle verte (*chim xanh*), au plumage de perruche, qui affectionne le voisinage des grands rochers calcaires aux buissons remplis de baies et de graines ; la perdrix, dont le nom annamite (*con đét-đét đa-đa*) est une curieuse onomatopée de son chant, et qui constitue un assez piètre gibier ; la perruche (*con vệt*), rare dans le Delta ; les merles, parmi lesquels on distingue le merle mandarin (*con yêng*), oiseau noir à collerette jaune d'or, qui imite très facilement la voix humaine et que les Annamites recherchent pour l'instruire, le merle siffleur (*con khừu*) et le merle combattant (*chim hoạ-mi*) ; le loriot (*chim vàng-anh*) ; la huppe (*chào mào-rừng*), oiseau gracieux au coloris discret ; le coucou (*chim tu-hủ*) ; la pie (*chim ac-la*), toujours la même dans le monde entier ; les corbeaux (*chim quạ*), énormes, nombreux, mais moins audacieux qu'à Ceylan ; ils se retirent dans les hauts manguiers des pagodes ; une variété de ces corbeaux porte un collier blanc, on l'appelle *quạ khoang-cỏ*.

Le faisan (*gà lôi*) et le paon (*con công*), hôtes majestueux des jungles solitaires fréquentées par les fauves, sont un gibier des plus délicats ; il en est de même du coq de bruyère (*gà rừng*).

Puis vient le gibier d'eau : l'aigrette (*cò trắng*), recherchée seulement pour ses précieuses plumes ; la bécasse (*chim xâm-giun*) et ses dérivés, la bécassine (*chim giễ*) et le bécasseau (*chim chôi-chôi*) ; le canard sauvage (*con vịt-giời*) ; le canard de Barbarie (*con ngan*) ; la cigogne (*chim cò*) ; la sarcelle (*mòng*) ; la poule d'eau (*con cuốc*) ; la poule sultane (*con sít*) ; le crabier (*cò bợ* ou bien *cò hương*) et le grèbe (*con le-le*) ; la grue (*con sếu*) ; le héron (*chiên điệp* ou *cò dang*) ; le marabout (*chim hạc*) ; l'oie sauvage (*ngỗng giời*), à la chair savoureuse. Les oies apparaissent par bandes innombrables dès le milieu de l'automne, et se posent surtout sur les bancs de sable des fleuves, où il est très difficile de les surprendre. Nommons encore le pélican (*con lênh-đênh*) ; le martin-pêcheur (*chim tra-hoàng*) — qui donne l'impression d'une émeraude vivante ; et les rapaces nocturnes et diurnes le hibou (*chim lóp* : ou *cú mèo*) ; la chouette (*chim cú*), dont le hurlement éveille les superstitions des Annamites ; l'aiglon (*chim phượng-hoàng*) ; le milan et l'épervier (*chim điêu*, *chim cắt*, *chim ó*), qui perchent leurs nids au sommet des *gạo* et qui planent en décrivant de grands cercles au-dessus des lacs et des basses-cours.

Le gibier de poil n'est pas moins varié que le gibier de plume. Les cerfs sont nombreux à l'orée des forêts et sur les collines buissonneuses qui entourent le

delta du Tonkin ; ils se rassemblent par bandes, et leur chasse, fructueuse autant que mouvementée, serait en hiver le meilleur et le plus intéressant des sports. On trouve le cerf proprement dit (*con nai*) au pelage rouge brun, et l'axis (*con huou*) au pelage fauve tacheté de blanc. On rencontre aussi des sangliers (*con lòn-rùng*).

Les forêts, les jungles, les solitudes recèlent des animaux sauvages et des animaux féroces. Le roi des forêts annamites est le tigre (*con còp, con hùm, con beo*), ou plutôt Monsieur le tigre (*ông còp*), car les Annamites, respectant tout ce qu'ils craignent, ne parlent de lui qu'avec une sorte de déférence. Le tigre du Tonkin est à poils courts et sa taille n'atteint pas, à beaucoup près, celle du tigre du Bengale qu'on retrouve en Cochinchine. Il n'en est pas moins redoutable ; son audace est considérable ; il attaque l'homme en plein jour, même au milieu des villages. La chasse au tigre, au Tonkin, varie selon les localités. On le capture le plus souvent au moyen de fosses dissimulées sous des branchages, de trappes, de cages à bascule. Les indigènes de la province de Hưng-hoa entourent d'une haute palissade l'endroit où il se retire, et établissent au-dessus une estrade ou bien une sorte de mirador où se postent les chasseurs ; le pittoresque de ce procédé ne compense pas ce qui lui manque en bravoure.

Quand les indigènes ont tué un tigre, ils le présentent au chef de l'arrondissement (*huyên*), qui fait d'abord administrer dix coups de rotin au maire de la commune sur le territoire de laquelle l'animal a été tué, afin de le punir de n'avoir pu prévenir le meurtre du seigneur de la forêt. Il lui remet ensuite une prime de dix ligatures, pour le récompenser de ce que ses administrés ont débarrassé le pays d'un hôte dangereux.

Les éléphants sauvages (*con voi-rùng*) se laissent voir parfois dans les forêts du Haut-Tonkin ; ils sont très nombreux en Annam. La chasse à l'éléphant constitue un sport émouvant, auquel plusieurs Européens se sont livrés avec succès. La panthère du Tonkin (*hùm gam*) est plus petite que celle d'Afrique, et plus rare que le tigre. Le guépard (*con beo*) est assez commun, mais peu redoutable pour l'homme ; il s'attaque plus volontiers aux chiens.

Dans les forêts de quelques provinces de l'Annam vivent encore de rares rhinocéros (*con tày-giác*) ; on les chasse pour leur corne dont la valeur atteint, chez les Annamites et les Chinois, un prix invraisemblable. La corne de rhinocéros est, disent-ils, un merveilleux talisman : elle rend l'homme amphibie, adoucit le caractère, dénature et neutralise les poisons, éclaire la profondeur des eaux, réchauffe les gens pendant l'hiver et les rafraîchit en été, etc. On en fait des coupes et des hanáps, qui, richement montés, ornés de pierreries et de métaux précieux, constituent un présent royal.

Les montagnes sont aussi habitées par une sorte de chien sauvage, loup ou chacal, qu'on appelle *con chó-sói*, des pangolins (*con tê-tê*), et de petits ours (*con gấu*). Les chats sauvages (*cáo mèò-rùng*), nombreux dans tout le pays, sont, avec les belettes (*con sóc*), les civettes (*con cày-hưong*) et les renards

(*con cáo*), la terreur des poulaillers. On peut chasser la chèvre sauvage dans la Cac-ba, l'île montagneuse du golfe du Tonkin ; mais cette chèvre est chétive, et sa chair, coriace et de saveur forte, est peu appréciée. On trouve encore au Tonkin une espèce de mouflon (*con son-giuong*), très robuste et très farouche, de la taille d'un petit âne, et le porc-épic (*con nhim*), dont nous recommandons le rôti aux amateurs.

Si l'on en croit les *Annales*, il y aurait eu autrefois, à l'aurore des temps historiques, des crocodiles en grand nombre dans les fleuves du Tonkin. Il est probable que les auteurs ont confondu avec l'iguane, qui est encore assez commune dans les cours d'eau un peu déserts et dont la chair est estimée.

Il nous reste à parler des serpents, des singes et des tortues.

Les serpents (*con răn*) sont nombreux et variés au Tonkin ; il en est de venimeux comme le cobra (*răn mang hoa*), le serpent corail, le serpent des bananiers, et d'autres espèces encore que les Annamites confondent toutes sous la même dénomination de *thứ răn-độc* ; mais il est à remarquer qu'on entend très rarement parler de leurs victimes. Un haut fonctionnaire, savant naturaliste, qui a, pendant plus de vingt ans, habité l'Indo-Chine et beaucoup étudié les serpents, nous disait plaisamment un jour : « Les serpents venimeux de ce pays ne cherchent à mordre que lorsqu'on leur marche *sur les pieds*. » La chasse aux serpents n'est pas encore une distraction très répandue, les indigènes ayant horreur des reptiles ; il en est cependant qui capturent des cobras pour les vendre aux charmeurs. Les amateurs européens pourraient se procurer certaines émotions dans cet ordre d'idées, qui n'est pas banal, car, sans compter des serpents venimeux, dont la chasse, en dehors de la raison scientifique, ne peut avoir d'autre mobile que la destruction systématique, il existe des serpents de forte taille, des pythons et des boas. Nous avons vu il y a quelques années, dans une maison d'A-po-ouan (Cac-ba), plusieurs peaux de boas tués dans l'île ; la plus longue de ces peaux mesurait cinq mètres.

Les singes (*con khỉ*), ne sont, pas plus que les serpents, considérés comme gibier ; certains de leurs organes, le foie par exemple et surtout le fiel, sont employés par les Annamites dans leur étrange thérapeutique. — Un grand amateur de chasses équatoriales, M. John R..., nous affirmait cependant un jour qu'il ne connaissait pas de mets plus délicat que la cervelle de singe, frite dans la graisse du même animal. Avis donc aux amateurs, à ceux du moins qui, répudiant les théories du transformisme, ne seraient pas arrêtés par un puéril scrupule d'androphagie. Les singes sont nombreux au Tonkin ; les plus grands sont les gibbons ; les plus petits les macaques.

Les tortues de terre sont comestibles, mais elles ne se rencontrent qu'exceptionnellement dans le Delta ; les tortues d'eau, au contraire, sont communes dans les parties basses du pays, et on les capture au bord des cours d'eau et des lacs. On distingue deux espèces de tortues d'eau douce : la tortue à carapace dure sur le dos et molle sous le ventre (*con ba-ba*), et la tortue à carapace

entièrement molle (*con giái*). Cette dernière est de taille monstrueuse et sa morsure peut causer de sérieuses blessures. L'une et l'autre seraient, au dire des Annamites, comestibles. La tortue caret (*con đỏi-mỏi*) se rencontre sur les grèves sablonneuses de la côte d'Annam.

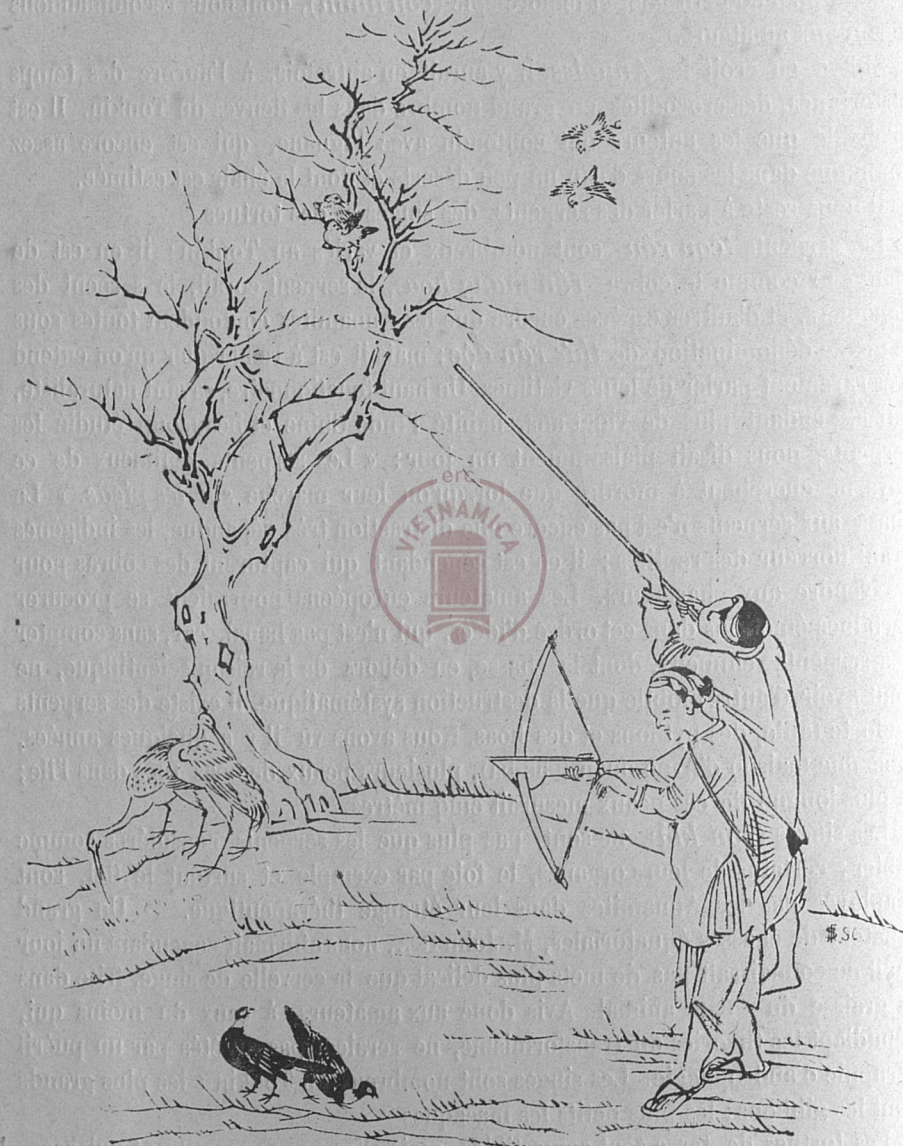


Fig. 49. — LA CHASSE A L'ARBALETE ET A LA SARRACANE.

En pays annamite, les gens de la plaine, nous l'avons dit, sont pêcheurs, et la chasse n'est chez eux qu'une occupation accidentelle : l'interdiction qui leur

est faite de porter des armes à feu n'est pas, du reste, pour développer les instincts cynégétiques qu'ils pourraient avoir. Les montagnards, qui n'ont pas la ressource de la pêche, chassent plus volontiers ; ils se servent du fusil dit *fusil muông* ; c'est une arme de fabrication indigène, à mèche, au canon long et mince, et dont la batterie est des plus simples. La crosse, courte comme une crosse de pistolet d'arçon, mais carrée à la base, s'appuie à la pommette de la joue, du côté de l'œil viseur ; dans le recul du fusil, l'arête de la crosse écorche quelquefois la joue du chasseur et un grand nombre de montagnards portent, sur la joue droite, la *cicatrice du tireur*. Ils chassent aussi à l'arbalète (*cái nỏ*) et lancent des flèches empoisonnées. Les Annamites du Delta se servent de la sarbacane (*xé đống*) (fig. 49), de la lance et de l'épieu, mais ils emploient surtout le filet et les pièges.

Il faut, disent les indigènes, choisir le jour favorable pour se mettre en chasse, sous peine de rentrer bredouille ; les jours favorables ne sont pas déterminés par les conditions atmosphériques, mais par une série interminable d'influences planétaires et occultes ; ces jours sont indiqués dans tous les calendriers ; on appelle *dien-liép* les jours favorables. Il est aussi des jours dangereux pendant lesquels on doit se garder de tuer même un moineau : le jour *dần*, par exemple, est si néfaste que l'imprudent qui, pendant sa durée, voudrait sortir de chez lui dans l'espoir de prendre du gibier, serait infailliblement lui-même la proie du tigre.

Il est des pronostics de chasse à tirer de l'état du ciel, de la forme des nuages, de la direction du vent, du vol des oiseaux et des insectes, des rencontres que l'on fait. Quand on chasse en campagne, celui qui porte le premier coup a droit à une part triple des autres, et celui qui porte le second coup à une part double.

Les histoires de chasse sont, au Tonkin comme ailleurs, volontiers empreintes d'exagération, et les Annamites, pour n'être pas chasseurs, n'en ont pas moins leur Tartarin, leur Monsieur de Crac et leur baron de Munchausen.

LES TRAVAUX DES CHAMPS.

Dans un livre d'enseignement primaire, adopté pour les écoles de la ville de Paris, intitulé *Lectures des Français*, édité pour la première fois il y a une quinzaine d'années et dont, par courtoisie, nous tairons le nom de l'auteur, il est dit en substance :

Les rizières, au Tonkin, sont des îles flottantes ; les indigènes recouvrent d'un peu de terre d'immenses claies de bambous qu'ils déposent à la surface de leurs plaines toujours inondées, et y sèment le riz. Le grain germe rapidement, et ses racines, traversant la mince couche de terre, vont puiser dans l'eau courante la nourriture nécessaire au développement de la tige.

L'exposé sommaire que nous allons donner des divers travaux nécessités par la culture du riz n'apprendront certainement rien de nouveau, surtout aux

Français de l'Indochine ; mais si ces modestes lignes tombent un jour sous les yeux de l'auteur des *Lectures des Français*, elles lui persuaderont peut-être qu'il s'est un peu avancé en donnant, aux jeunes écoliers parisiens, les rizières du Tonkin pour des îles flottantes : et ce sera toujours cela.

Les plus anciennes rizières annamites datent de l'an 42 de notre ère, époque à laquelle les troupes chinoises de Quang Võ-dế, commandées par Mã-viên, s'emparèrent à nouveau de l'Annam, d'où les sœurs Trung, les deux Jeanne d'Arc tonkinoises qui ont leur temple près de Hanoi, les avaient chassées trois années auparavant.

L'Annam d'alors comprenait deux grandes divisions administratives, *Cửu-chân* et *Giao-châu*. Le pays était limité au Sud par le royaume du Champa, dont s'emparèrent plus tard les Annamites et qui constitue aujourd'hui l'Annam proprement dit, au Nord et à l'Ouest par les grands fiefs en pays montagneux, qui formaient les marches frontières de la Chine. Le *Cửu-chân* comprenait à peu près les territoires de Nghê-an, Thanh-hoá et Ninh-bình ; le *Giao-châu* ceux de Hanoi, Hung-yên et Nam-dinh.

Tous ces territoires étaient encore, à cette époque, incultes et barbares. Le peuple annamite, malgré quelques tentatives antérieures d'organisation sociale, n'était guère que la réunion, sous l'autorité souvent contestée d'un chef, de quelques tribus de même origine sans doute — tout au moins en ce qui concerne les gens de la plaine —, mais souvent divisées entre elles par des rivalités d'intérêt. Parmi ces tribus, celle dite des *Pieds fourchus* (*Giao-chỉ*) était considérée, au dire des écrivains chinois contemporains, comme la plus intelligente ; elle imposa aux autres sa suprématie, finit par étendre son nom à la race tout entière, et eut dans ce pays le même rôle que, dans notre France, eut un peu plus tard la petite tribu des Francs Saliens qui s'était établie dans la Toxandrie. Les *Giao-chỉ* habitaient les riches plaines qui s'étendent entre le sông Đáy, le canal de Phu-lí, le sông Cà-lồ et le sông Cầu. Quand les Chinois eurent ruiné Cỗ-loa, cette malheureuse capitale du royaume éphémère de Âu-lạc dont les ruines se voient encore sur les bords du ruisseau de Đông-khê, ils construisirent une citadelle non loin de là, à Siêu-loai, et la reportèrent, par la suite de l'autre côté du fleuve Rouge. C'est la citadelle de *Giao-châu*, qui fit place à Đại-la, puis à Thăng-long, puis à Hanoi.

Le Gouverneur chinois envoyé à *Giao-châu* après la reprise du pays, l'an 42 de l'ère chrétienne, s'appelait Tich-quang ; celui qui fut envoyé à *Cửu-chân* s'appelait Nhâm-hiêu. Ils avaient l'un et l'autre reçu de l'empereur chinois de minutieuses instructions pour l'organisation définitive en société des peuplades annamites. Ils établirent des lois et des règlements, instituèrent la famille par l'obligation du mariage légal, et créèrent une source permanente de richesses en imposant à tous la culture du sol. De là date l'agriculture au Tonkin.

Les Chinois enseignèrent naturellement aux Annamites les procédés de culture de leur pays ; ils construisirent des digues afin de placer les terres cultivables à

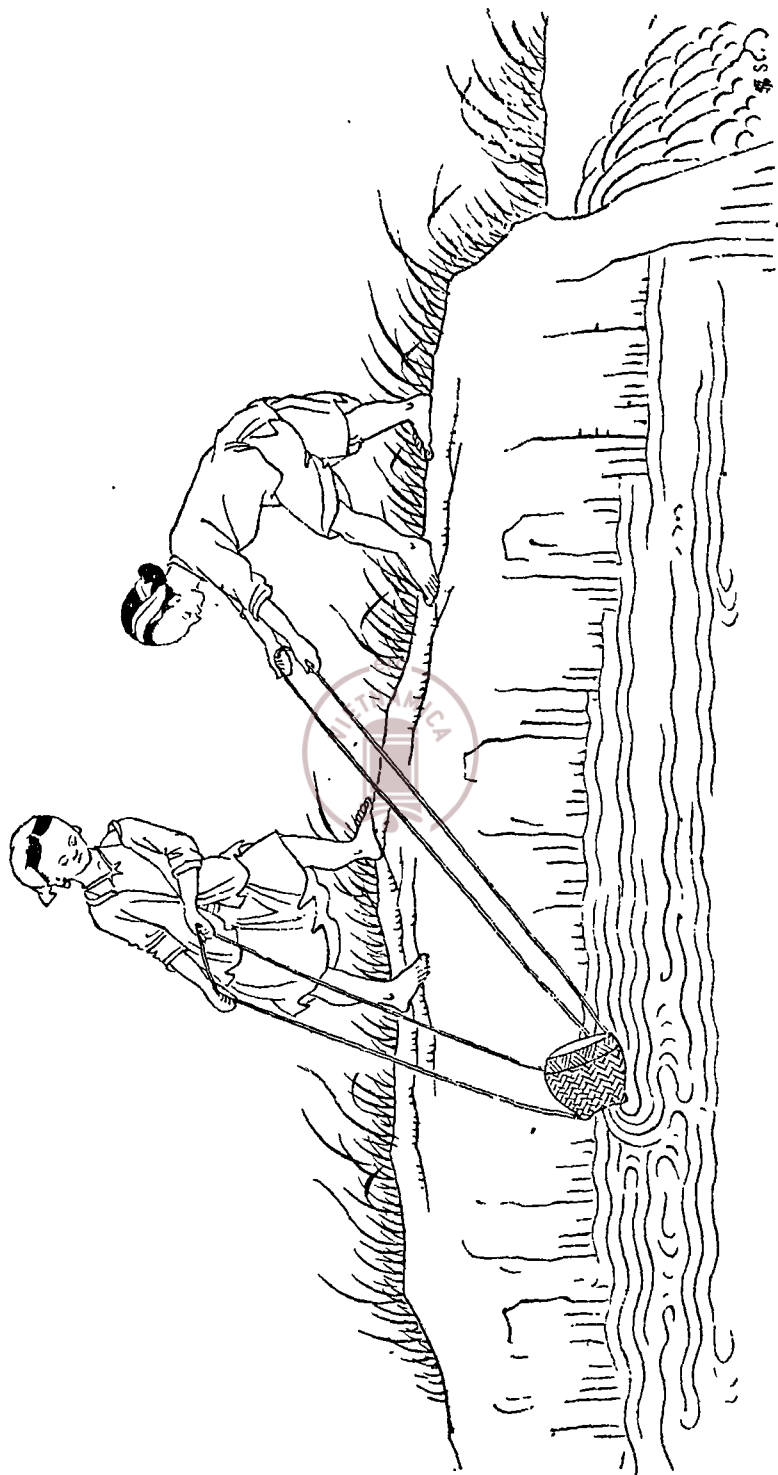


Fig. 50. — LE PANIER A ÉLEVER L'EAU.

l'abri de l'inondation périodique des fleuves, et les habitations, qui jusqu'alors avaient été construites sur pilotis, purent être assises directement sur le sol. La terre fut divisée par lots et partagée entre les habitants, selon l'importance des familles, et l'on fit venir de Chine des charrues et des herses.

Les Annamites ont placé les Gouverneurs Tich-quang et Nhâm-hiêu dans leur panthéon religieux parmi les Génies bienfaiteurs de leur pays, et leur ont élevé de nombreux temples.

Au Tonkin et en Annam, le riz est cultivé dans toutes les plaines basses où les terrains sont submersibles, et naturellement irrigables; dans les parties élevées de la plaine, où l'on doit recourir à l'irrigation artificielle, le sol est disposé en terrasses successives, dont chacune est bordée d'un petit bourrelet de terre qui la transforme en ouvette plate. Toutes ces cuvettes peuvent être facilement mises en communication les unes avec les autres, et il suffit de remplir d'eau la plus élevée pour les arroser toutes successivement. De place en place, au milieu des champs, on ménage de grandes fosses profondes dans lesquelles, pendant la sécheresse, l'eau séjourne quelquefois fort longtemps; ces réservoirs sont indispensables à toutes les rizières éloignées d'un cours d'eau.

Pour élever l'eau de ces réservoirs ou d'un niveau quelconque à un niveau supérieur, les Annamites emploient un procédé des plus ingénieux. Un panier de bambou, rendu étanche au moyen d'un mastic de laque, est fixé à l'extrémité de quatre longues cordes (fig. 50); deux indigènes, généralement des jeunes filles ou des adolescents, placés de chaque côté d'une fosse dans laquelle arrive l'eau, tiennent dans chaque main l'extrémité d'une de ces cordes. Il s'agit alors d'imprimer au panier un mouvement de balancier, en même temps que, par une flexion du corps en avant, on lui permet de descendre dans l'eau où il s'emplit; rejetant alors simultanément le corps en arrière et tirant sur la corde, les opérateurs enlèvent et remontent le panier plein qui, continuant le mouvement oscillatoire commencé, est projeté au-dessus de la rizière où une traction brusque, exercée à la fois sur les deux cordes du même côté, le fait chavirer et déverser son eau sur le terrain sec. Il revient ensuite au premier temps, descend une seconde fois, et les mêmes mouvements réguliers, cadencés, de va-et-vient, d'abaissement, de traction et de projection recommencent et se poursuivent ainsi pendant des journées entières. L'opération se dit *việc tát nước*; le panier qui sert à élever l'eau s'appelle *gầu giáy*.

La quantité d'eau que deux personnes peuvent ainsi élever en un jour à un mètre de hauteur est considérable; nous avons compté une moyenne de dix tractions par minute, pour un panier projetant au moins six litres d'eau, ce qui produit près de quarante hectolitres pour une heure d'un travail continu. Ce procédé élévatoire, d'une économie qui semble défier toute concurrence mécanique, n'est pas spécial au Tonkin: il est aussi employé par les fellahs des bords du Nil; nous avons vu au Musée de Boulaq des paniers à irrigation, pourvus de leurs cordes, qu'on eût cru provenir d'un village annamite, et qui faisaient partie de mobiliers agricoles, découverts au fond d'antiques hypogées égyptiens.

* Lorsque la différence de niveau entre l'eau à élever et l'étage de la rizière n'est pas grande, et que le peu de profondeur du réservoir permet à un homme

de s'y tenir avec de l'eau jusqu'à mi-jambes seulement, on met en œuvre un autre engin mù par un seul homme ; c'est un panier qu'on appelle *gâu sòng*. Il est de forme naviculaire, troncqué et béant à une extrémité, la partie opposée étant terminée par un long manche ; l'appareil est suspendu par une corde sous un haut trépied de bambous : on le manœuvre comme une pelle, ou plutôt comme une écope (fig. 51). Ce procédé est encore plus actif que l'autre en ce qu'il ne nécessite qu'un seul opérateur, et qu'on peut multiplier les appareils autant que le permet la largeur du réservoir.

Les montagnards des hautes régions emploient des roues élévatoires en bambous, lesquelles, munies à la fois de palettes et de godets sont mues par le



Fig. 51. — LE PANIER A TRÉPIED.

courant même de la rivière où elles sont installées. Ils se servent aussi de ces roues pour actionner des pilons à paddy, ou pour mettre en mouvement des claquettes destinées à effrayer les oiseaux qui viendraient picorer les semences.

Dans les terrains placés en bonne position, on fait en général deux récoltes de riz par an, la première au cinquième mois et la deuxième au dixième mois de l'année annamite.

Préalablement à tout travail, il convient d'amener l'eau dans les rizières et de l'y laisser séjourner un certain temps afin de détrempier le sol et d'en faciliter ainsi le labourage. Les Annamites du Tonkin n'attèlent qu'un seul buffle à leur charrue qu'ils appellent *cái-cày*. Il n'est pas rare de voir labourer des terrains recouverts de soixante à quatre-vingts centimètres d'eau. L'Annamite ne trace pas de sillons : sa charrue défonce le sol comme le pourrait faire une pioche ou bien une houe (fig. 52). Après le labourage, on facilite l'écoulement du trop



Fig. 52. — LABOUREUR.

plein de l'eau et, les mottes de terre étant complètement détrempées, on les réduit en bouillie uniforme au moyen d'une herse (*cái-bừa*) (fig. 53).

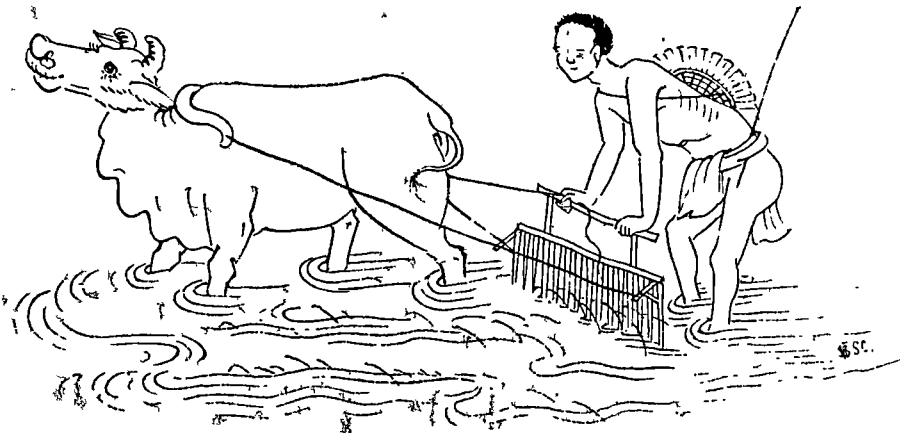


Fig. 53. — HERSEUR.

On ne sème pas le riz directement dans le champ comme on sème le blé ; on prépare le riz de semence en l'exposant, renfermé dans des paniers, dans l'eau pendant un jour et à l'air pendant trois jours ; après quoi on le sème très dru sur la boue détrempee et fumée de pépinières préalablement préparées (fig. 54), où il ne tarde pas à croître et à former un haut gazon extrêmement serré et d'un vert magnifique. Après un temps variable selon les conditions climatiques, mais qui doit être normalement d'un mois, on arrache les jeunes semis des



Fig. 54. — SEMEUSES.

pépinières (*giò-mà*), on coupe l'extrémité supérieure des tiges et on les dispose en petites bottes uniformes que l'on lie et que l'on transporte dans le champ à repiquer (fig. 55) ; le repiquage se fait à la main, dans la vase molle du champ encore inondé, par pincées de tiges qu'on enfonce d'un seul coup et qu'on espace de quinze à vingt centimètres les unes des autres. Une surface donnée de pépinière suffit au repiquage d'un champ d'une surface dix fois plus grande.

Quatre mois après, le riz est mûr et on livre le champ aux moissonneurs (*thợ-gặt*). Ceux-ci ont quelquefois à opérer dans l'eau jusqu'à mi-jambes ; ils se font suivre, dans ce cas, par un petit bateau de bambous tressés (*thuyên-thúng*) sur lequel ils déposent les gerbes. Ils coupent le riz au moyen d'une sorte de faucille (*cái-hái*), qui se compose d'un crochet de bois sur le manche duquel est encâstrée longitudinalement une lame étroite et tranchante, d'une longueur de dix centimètres environ. L'opération se fait de la façon la plus



Fig. 55. — DÉPLANTATION DU RIZ.

rapide ; à l'aide du crochet de sa faucille, le moissonneur réunit et ramène à lui un certain nombre d'épis qu'il saisit de la main gauche, puis d'un coup sec de la lame poussée en avant, il tranche, comme d'un trait de scie, sa gerbe à mi-hauteur de la paille (fig. 56). Les gerbes de riz, liées ensemble, sont abritées dans des granges, ou disposées en meules étroites et hautes de 3 à 4 mètres, non loin des habitations. Les gluis qui restent sur pied sont abandonnés aux pauvres

gens qui les arrachent avec les racines et les font sécher sur les talus des rizières : ils s'en servent pour couvrir leurs chaumières, ou bien les vendent comme combustible.



Fig. 56. — MOISSONNEURS.

Le battage (fig. 57), comprend deux opérations : le battage proprement dit (*viêc đap-lúa*) et le foulage (*viêc vò-lúa*) ; l'ouvrier, tenant en mains deux bâtonnets de bambou réunis à leur extrémité par une corde longue d'un demi mètre, entoure de cette corde et fixe ainsi d'un mouvement rapide à l'extrémité des bâtonnets, une gerbe de riz qu'il élève en l'air et dont il fouette une pierre plate ou un billot de bois, jusqu'à ce qu'il juge la gerbe suffisamment égrenée : après quoi il la passe à un second, qui la foule sous ses pieds afin d'en détacher le reste des grains.

La paille (*rom*) sert à la nourriture des bestiaux pendant l'hiver, et pour chauffer les fours à briques. Le vannage (*viêc say-gào*) se fait comme en Europe au moyen d'un van (fig. 58) ; les petites quantités de grain sont vannées au moyen d'un éventail.

Le grain de riz séparé de l'épillet se nomme communément paddy ; il faut le débarrasser de son enveloppe, autrement dit le *décortiquer*, pour le rendre comestible, et c'est une opération à laquelle, dans les ménages, on ne procède qu'au fur et à mesure de la consommation, car le riz décortiqué est plus facilement

altéré par les agents atmosphériques. Cependant, on assure que le riz du Tonkin, décortiqué, se conserve mieux que celui de la Cochinchine, qui ne peut être exporté qu'à la condition de contenir une proportion de 15 à 20 % de



Fig. 57. — BATTAGE DU RIZ.

paddy, afin d'empêcher la fermentation. Cela tient, dit-on, à ce que le riz du Tonkin est récolté plus mûr et plus sec.

Le moulin à décortiquer le paddy (*côi-ray*) se compose d'une meule mobile actionnée sur une meule dormante au moyen d'une bielle à main qui lui



Fig. 58. — VANNAGE DU RIZ.

communiquent un mouvement de rotation sur son axe (fig. 59). Ces meules cylindriques sont formées de la réunion de lames dures de bambou, placées en bout, légèrement inclinées, serrées et frottées solidement; l'appareil est alourdi au moyen d'un mastic d'argile. Le riz tombe, avec la balle, dans une grande corbeille qu'on appelle *cái nong* ou *cái nĩa*. En ce premier état, le grain apparaît terne et incomplètement nettoyé; il faut encore le blanchir (fig. 60), ce qui se fait dans un mortier de pierre (*côi đãm-gào*), au moyen d'un pilon de bois fixé à l'extrémité d'un lourd levier mù par le pied. Quand le grain sort de là, on le passe au crible (*cái-giàn*) pour séparer les brisures. Les brisures de riz (*tám*) et le son (*cam*) servent à l'engraissement des porcs; la balle (*tráu*) sert de combustible pour cuire les fourneaux de terre, et pour fumer les viandes et les poissons.

Il y a plusieurs variétés de riz, mais, vulgairement, on classe le riz en deux catégories principales, les riz secs de différentes sortes (*lúa-tẻ*) et les riz gluants (*lúa-nếp*). Les premiers servent à l'alimentation courante, c'est le pain des Annamites; les seconds sont surtout employés pour la confection de

grossières pâtisseries et pour la distillation. Les Annamites fabriquent aussi de l'amidon de riz (*bót-loc*).

Les statistiques établissent que la production du Tonkin, dans les bonnes années, peut atteindre deux cent cinquante millions de kilogrammes de riz.

Ce ne fut qu'au commencement du dix-septième siècle, sous le règne de Lê-kinh-Tôn, que le maïs (*lúa-ngô*) et le sésame (*vừng*) furent introduits de la Chine en Annam par un nommé Phung-khac-Khoan, originaire de la province de

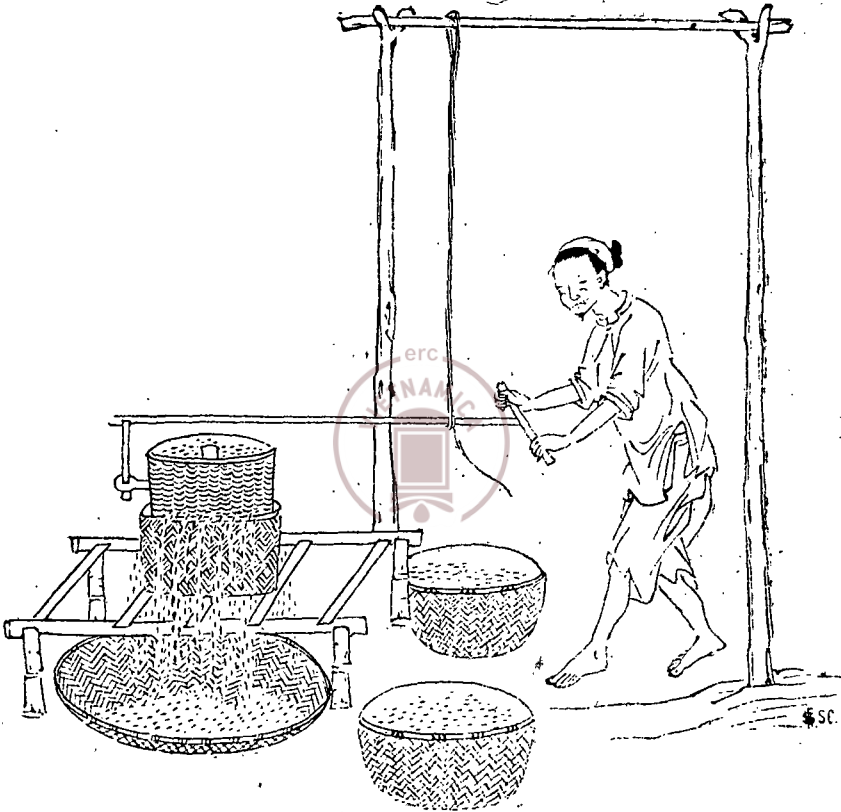


Fig. 59. — DÉCORTICAGE DU RIZ.

Son-tây (village de Thung, huyện de Thach-thát). On raconte qu'il dut, pour soustraire ses graines, dont l'exportation était interdite, aux perquisitions des agents chinois de la frontière, recourir à un stratagème au moins original, et les dissimuler aux endroits les plus secrets de son individu.

Les montagnards de la frontière du Kouang-si et du Yun-nan cultivent sur les hauts plateaux le blé ordinaire (*lúa-miến*) et le blé noir (*tam-giac-mac*), on rencontre aussi parfois, à ces altitudes, de l'orge (*mạch-nha*), de l'avoine (*hương-mạch*) et du seigle (*tiêu-mạch*), mais en petite quantité.

Après la culture du riz vient celle de la canne à sucre (*mia*), qui est appelée sans doute à prendre au Tonkin un développement considérable ; puis celle des haricots et des pois. Les variétés de haricots sont nombreuses, et toutes constituent un aliment d'une richesse remarquable : les Annamites font du pain de



Fig. 60. — BLANCHISSAGE DU RIZ.

haricots (*tô-pho*), du vermicelle de haricots (*bún*), de la saumure de haricots (*trông*) ; ce dernier produit est un condiment très agréable et très nutritif.

Les cannes à sucre sont plantées couchées, au fond de sillons parallèles ; chaque nœud émet une tige. Les haricots et les pois se plantent comme dans nos jardins.

Les Annamites cultivent le taro (*khoai-so*), la patate douce (*khoai-lang*), le galanga (*củ-riêng*) et, dans quelques endroits, le manioc (*sắn-tầu*) ; ils commencent à apprécier la pomme de terre (*khoai-tây*). Les choux indigènes (*bắp-cải*) de l'espèce dite de Nam-dinh, jouissent d'une véritable renommée ; on les cultive en grand dans certains villages.

Les jardins annamites donnent des légumes peu variés ; à côté du chou de Nam-dinh dont la *pomme*, dure et blanche, atteint la grosseur de la tête et fait d'excellente choucroute, on trouve une seconde variété de chou indigène dont le bourgeon terminal ne *pomme* pas : c'est le *cải-bẹ*. Il est abondant non seulement au Tonkin, mais encore en Chine, d'où il est probablement originaire. Les Chinois le dessèchent et, en cet état, le conservent plusieurs années. Nous avons mangé à Paris de bonnes conserves de choux de Péking. L'oignon annamites (*củ-hành*) est d'une saveur agréable, moins âcre, moins piquante que celle des nôtres ; il n'excite pas au même degré le larmoiement. L'échalotte (*củ-hẹ*) est inférieure à la nôtre, elle a une saveur amère assez désagréable. L'ail (*tỏi*) comprend plusieurs variétés, qui n'ont réciproquement rien à s'envier sous le rapport de l'arôme. Le navet indigène (*củ-cải*) est de petite taille.

Les salades et les condiments légumineux sont représentés par la moutarde (*rau-cải*), dont les feuilles sont fort agréables à manger crues et peuvent, pour ainsi dire, se passer d'assaisonnement ; une sorte de laitue (*rau-riếp*) ; le fenouil (*rau-thì-là*) ; la menthe (*rau-húng*) ; la persicaire (*rau-răm*) ; le piment (*ớt*) ; le safran (*nghe*) ; la sauge (*cây-từ-bi*) ; le liseron rampant (*rau-muống*), qui croît dans l'eau des mares et des étangs et les transforme en véritables prairies. Les bourgeons de liseron crus sont un excellent hors-d'œuvre, et les feuilles cuites font de très bons épinards. Le gingembre (*gừng*) est une racine de haut goût douée de propriétés stimulantes, très en honneur dans tout l'orient chinois ; c'est l'assaisonnement obligé de la viande de chien.

Les citrouilles (*bí*) sont communes, mais n'atteignent ni la grosseur ni la saveur de nos potirons ; il en est de même des pastèques (*đura-hầu*), que l'on récolte au 5^e mois. Les concombres (*đura-chuột*) sont abondants et d'une digestion bien plus facile que ceux d'Europe ; ils se rapprochent de la qualité de ceux de l'Asie mineure, dont les Syriens et les Turcs mangent impunément d'énormes quantités. Les petits cornichons (*đura-chuột-non*), préparés avec soin dans de bon vinaigre, ne seraient pas désavoués par la mère Marianne elle-même.

On trouve encore, dans les enclos annamites, deux espèces de courge comestible, une longue (*bầu*) et une courte (*bí-đao*) ; des aubergines exquises, dont une variété violette (*cá-ghém*), et une variété blanche à longs fruits (*cá-ngá-voi*) ; enfin n'oublions pas le tabac (*thuốc*), qui fait l'objet d'un certain trafic et qui pourrait avoir entre des mains européennes un avenir illimité.

Indépendamment des arbres à fruits oléagineux, comme le noyer des Moluques (*cai-ly*), le garcinia (*cây-giáp*) et d'autres encore dont nous parlerons ailleurs, les Annamites cultivent l'arachide (*dầu-lạc*) et le ricin, dont ils ont deux espèces, le ricin à feuilles vertes (*thầu-dầu*) et le ricin à feuilles violettes (*thầu-dầu-tía*): ce dernier est encore recommandable pour ses larges feuilles dentelées dont la simple application sur le front a, disent les indigènes, la propriété de calmer les plus violentes migraines.

Nous avons parlé plus haut d'une plante comestible aquatique; ce n'est pas le seul produit végétal que donnent les mares et les marécages: il y a encore le *rầu-cần*, qui se plante au 12^e mois dans la vase des marais et qu'on récolte dix mois après; c'est un aliment à bon marché que l'on mange cru ou cuit, il coûte une sapèque la botte. La mâcre ou châtaigne d'eau (*củ-âu*) est abondante dans les mares peu profondes; on la plante de bouture; les feuilles viennent s'épanouir à la surface des racines; il faut donc arracher la plante avec des rateaux pour avoir les fruits, que l'on mange cuits dans l'eau. Les châtaignes d'eau valent ordinairement trente sapèques le cent.

Le lotus donne des amandes (*hột-sen*) qui rappellent la saveur des noisettes fraîches. Le lentille de marais (*bèo*) est un corpuscule végétal qui vient spontanément à la surface des eaux dormantes et qui se propage avec une étonnante rapidité; elle sert à la nourriture des porcs, avec d'autres plantes de la même famille, mais à feuilles plus larges, qu'on appelle *bèo-dầu*, *bèo-cái*, et une herbe aquatique à racines rampantes, dont les feuilles ressemblent à celles de la petite laminaire, et que les Annamites appellent *gống*; cette herbe et ses racines se récoltent en hiver au fond des mares, les pourceaux en sont très friands.

On récolte encore, dans les mares, le tubercule comestible (*khoai-nước*) d'une plante dont les feuilles ressemblent à celles du taro, et les racines pivotantes d'un végétal que les Annamites appellent *niêng* ou encore *lu-miu*, et que nous recommandons aux gourmets pour remplacer avantageusement le salsifis.

On trouve de ci, de là, quelques champs d'indigo (*chàm*), mais les Annamites ne sachant pas réduire la matière tinctoriale à l'état sec, ne se livrent à cette culture qu'au fur et mesure de leurs besoins.

La ramie (*gai*) est cultivée pour faire des cordes, des hamacs, des filets de pêche. Le cotonnier (*cây-bông*) donne de bonnes récoltes dans les provinces de Ninh-binh, Thanh-hoá et Nghệ-an. Dans quelques villages maritimes, on cultive comme textile un amome très ornemental que les Annamites appellent *riêng-dây*; il est de taille plus élevée que l'amome galanga (*củ-riêng*) dont les racines sont comestibles. Les indigènes prétendent que celui qui mangerait les racines du *riêng-dây* deviendrait fou.

Les Annamites ont emprunté au rituel chinois toutes leurs cérémonies en l'honneur de l'Agriculture. Ils rendent un culte à Thần-nông, le personnage

légendaire qui initia, 2.700 ans avant notre ère, les Chinois à la culture du sol. Tous les ans, au commencement des grands travaux agricoles, l'empereur, à Hué, donne le signal de l'ouverture de la terre en conduisant lui-même la charrue dans une rizière. Quand la cérémonie royale est terminée, tous les gouverneurs provinciaux (*tông-đốc* et *tuần-phủ*) procèdent à la même formalité dans leurs chefs-lieux respectifs.

Chaque localité importante possède un autel à l'agriculture. Il consiste en un tertre quadrangulaire à ciel ouvert, surélevé, soutenu par des murs de briques, et auquel on accède par un escalier placé sur la face orientale. L'autel à l'agriculture du chef-lieu de la province de Bắc-ninh est un des mieux conservés qui soient au Tonkin. Celui de Hanoi n'existe plus et les sacrifices annuels ont lieu dans la plaine voisine.

On sacrifie encore en l'honneur de l'agriculture au commencement du printemps et l'on célèbre, lors de la maturité du premier riz, la fête dite *des prémices*. Nous avons donné ailleurs le détail des cérémonies auxquelles on procède dans ces circonstances : nous ne pouvons qu'y renvoyer nos lecteurs (1).

LA BATELLERIE.

Le premier esquif sur lequel l'homme primitif osa s'aventurer fut, à n'en pas douter, dans ces pays, le radeau de troncs de bananiers ou de bambous ; la pirogue, creusée par le moyen du feu dans un tronc d'arbre équarri à la hache, et dont le travail met en jeu un certain outillage, ne vint nécessairement qu'après.

Ces procédés primitifs sont encore aujourd'hui en usage au Tonkin. Le rôle du radeau de bananiers est, toutefois, exclusivement réservé, dans la coutume des villages et non dans les pénalités légales, au châtimement des adultères ; les deux coupables y sont attachés et cloués d'une façon barbare, puis livrés au courant du fleuve qui les emporte.

Les radeaux de bambous supportent des habitations flottantes, dont la réunion, en de certains endroits, constitue de véritables villages qui font songer aux palafittes ou cités lacustres de Meilen et de Robenhausen ; les villages flottants sont naturellement habités par des pêcheurs.

On rencontre la pirogue creusée dans un tronc d'arbre (*thuyên-doc-moc*, ou bien encore *thuyên-thuan*) sur les cours d'eau qui descendent du Laos et traversent le pays montagneux ; elle s'aventure ainsi parfois jusqu'à Hanoi, mais vont rarement plus loin. Elles sont montées par des Thaïs qui viennent dans la plaine pour vendre certains produits de leur industrie ou de leurs forêts : la gomme gutte, le musc, le benjoin, la gomme laque, des écharpes laotiennes.

(1) *Les Cultes annamites.*

D'autres pirogues, faites de planches ajustées, de la même forme que les pirogues creusées, descendent avec elles ; on les appelle *thuyèn-thoi*. Longues, étroites, elles ne peuvent guère contenir plus d'un voyageur en plus des pagayeurs : encore le voyageur doit-il se résoudre à passer son temps couché ou assis, sous l'abri de nattes de bambous qui recouvre la partie centrale de la pirogue et qui ne lui permet pas de prendre une autre position. Ces embarcations portent pour la plupart une petite cage à poules à l'extrémité d'une proue relevée qui leur donne vaguement l'aspect d'une gondole vénitienne ; elles constituent sur la Rivière Noire, à partir de Cho-bo, le seul moyen de transport pour les voyageurs qui se rendent au Laos.

Le sampan (fig. 61) — de deux mots chinois, *san* et *pan*, qui signifient *trois planches* — a dû être, à l'origine, un assez petit bateau ; les Chinois, les Malais et les Annamites y ont apporté des perfectionnements qui sont allés jusqu'à en faire



Fig. 61. — UN SAMPAN.

une embarcation assez convenable, mais qui nécessite, toutefois, plus de trois planches pour sa construction. Le bateau de pêche (*thuyèn-chài*) est plat et léger ; la jonque de fleuve (*thuyèn-dò-giòc*) abrite généralement la famille du batelier (fig. 62) et sert au transport des marchandises, riz, poterie, matériaux de construction, etc. Il en est d'énormes qui sont pontées, mâtées et couvertes d'une toiture légèrement aplatie en feuilles de lataniers et en nattes de bambou, laquelle, absolument étanche, en fait une véritable maison flottante où l'on est à l'abri du soleil et de la pluie. L'équipage, dans les temps calmes et par les bas fonds, monte sur cette toiture pour manœuvrer à la perche ou à l'aviron.

Pour remonter le courant, l'équipage, débarqué, suivant à pied la berge du fleuve, remorque le bateau au moyen d'une corde de rotin attachée aux deux tiers du mat ; cela s'appelle *aller à la cordelle*.

Les jonques de mer (*thuyèn-mành*), bien qu'admirablement construites, ne s'aventurent jamais très loin des côtes ; elles font, d'un port à l'autre, le petit

cabotage, transportent du riz, du sel, du poisson, de l'arc, des tubercules tinctoriaux, etc.

Les bateaux qui servent de bac sur les rivières s'appellent *thuyèn-dò-ngang*.

Au X^e siècle de notre ère, pendant les guerres d'indépendance, un chef de bande, partisan de Binh Bo-Linh, imagina, pour rendre ses éléments militaires plus mobiles, de les pourvoir de légères embarcations en nattes de bambous : ces bateaux, calfatés et enduits d'un mastic de laque, portaient quatre hommes et pouvaient être facilement transportés à l'épaule. Il put ainsi se déplacer rapidement et secrètement, sans être arrêté par les cours d'eau et les marécages, et



Fig. 62. — FAMILLE DE BATELIERS.

surprendre son adversaire, dont les soldats n'avaient, pour moyens de transport, que de lourdes et encombrantes jonques, impossibles à dissimuler et qui ne pouvaient manœuvrer qu'en eau profonde. Le succès des bateaux de bambous fut complet ; ils contribuèrent au triomphe de Binh Bo-Linh et à l'expulsion définitive des Chinois du territoire annamite.

Par la suite, ces embarcations furent perfectionnées ; on en construit aujourd'hui qui peuvent contenir cent hommes. Il en est de toutes les dimensions ;

économiques, légères, flexibles, insubmersibles, elles s'adaptent à toutes les nécessités et rendent de très grands services; on les appelle *thuyèn-nan* ou *thuyèn-thúng*.

Pour commencer la construction d'une embarcation, il faut choisir le jour propice indiqué dans le calendrier et procéder à une cérémonie préparatoire qu'on appelle *lé thúông da*, ou *rite du dressage de la quille*; ce rite consiste à faire un sacrifice au Génie des eaux à l'endroit même où l'on doit assembler les membrures inférieures du bateau.

Ces membrures se font en bois de fer (*gõ-lim*). On prend, pour le revêtement, des planches d'un bois plus léger, qui passe pour incorruptible, le *gõ-chò*.

Quand le bateau est terminé, on le flambe pour en durcir le bois, puis on calfate les interstices au moyen d'une sorte de filasse d'écorce qu'on appelle *thang-bi* ou *chu-bi*; cette écorce, de couleur rouge, provient du *cay-san*: c'est un melalencia voisin du lencodendron, qui croît spontanément et en abondance dans les parties rocheuses et broussailleuses du bord de la mer. On se sert aussi du *cham*, autre écorce qui a la consistance de l'amadou et qu'on croirait détachée du tronc d'un bananier. On passe sur le tout un mélange d'huile et de laque.

Les Annamites peignent, de chaque côté de la proue de leurs jonques, deux gros yeux ouverts. Il existe dans le pays plusieurs versions pour expliquer cette coutume: les uns disent que c'est pour effrayer les monstres marins et les autres que c'est afin de permettre aux bateaux de se diriger pendant la nuit. Peut-être faut-il n'y voir qu'un symbole de vigilance. Les portes monumentales de l'enceinte extérieure de Hanoi, dont la dernière a disparu il y a quelques années, portaient également de chaque côté un œil colossal qui avait l'air de surveiller les abords.

Les bateliers ne sont pas moins superstitieux que les autres Annamites: ils s'efforcent, par des présents et des sacrifices, de se rendre favorables les esprits des eaux, lesquels sont très nombreux. Ils tirent, de divers incidents naturels, des augures bons ou mauvais pour leur traversée. La rencontre d'un corbeau qui vole silencieusement dans un sens opposé à leur direction est un bon présage; mais s'il prend la même direction que le bateau et qu'il croasse, le présage devient mauvais. Si un poisson saute dans le bateau, c'est l'annonce d'un grand danger qu'on peut conjurer en rejetant le poisson dans l'eau et en faisant un sacrifice au Génie du fleuve.

Par une nuit des plus obscures, en 1892, au cours d'un typhon qui m'avait surpris au milieu des rochers de l'archipel de Fei-tsi-long, à bord de la chaloupe de Mon-cay, je vis le patron chinois abandonner un instant le gouvernail pour jeter dans la mer des poignées de sapèques et des baguettes d'encens allumées. Je dois déclarer que ce procédé demeura sans effet sur la marche du cyclone.

L'eau recueillie dans la càle des bateaux est un médicament qui passe, aux yeux des Annamites, pour calmer les vomissements des enfants.

IV

ALIMENTATION.

NOURRITURE ANIMALE ET VÉGÉTALE (1).

Un des plus intéressants villages des bords du Grand-Lac de Hanoi a mérité le nom de « Village des cochons ».

Dans la rue principale, que sillonnent, à l'heure de la promenade, les équipages européens, des truies énormes, entourées de leur famille, sont vautrées dans la poussière ou dans la fange, et de vrais troupeaux de petits cochons noirs, dont quelques-uns sont gros à peine comme des lapins, fuient éperdus devant les chevaux.

Les cochons tonkinois sont très ensellés, leur ventre énorme traîne par terre, leur groin est court et rechigné. Les noirs (*lòn-den*) sont plus estimés que les blancs et que les mouchetés (*lòn-tang*). Les médecins annamites prétendent qu'un malade peut toujours manger la chair du porc noir, mais ils prohibent celle du porc moucheté. En général, la chair du porc tonkinois manque de saveur, et le lard n'a que peu de consistance.

Les montagnards de la Rivière Noire élèvent des cochons noirs d'une espèce monstrueuse, dont la chair est plus savoureuse que celle du porc du Delta et dont le lard présente aussi plus de fermeté. Au nord de Pa-kha, sur les hauts plateaux qui confinent au Yun-nan, où croissent la vigne et le fraisier, la chair du porc est exquise et légère.

On nourrit les cochons avec du *cám* : c'est le résidu produit par le second décorticage du riz ; on le mélange avec de la lentille de marais (*bèo*), qu'on fait cuire parfois avec du riz concassé ou plutôt avec les brisures ou déchets du riz (*tám*).

Qui ne s'est trouvé, au moins une fois dans sa vie, sur nos belles routes de France, en face de ce tableau toujours comique du bon paysan endimanché suant et luttant, une badine à la main, contre l'obstination d'un cochon tenu en laisse par la patte, et qui refuse d'avancer dans la direction de la ville ? La pauvre bête récalcitrante flaire sans doute par là de vagues relents de

(1) Nous ne reviendrons pas sur les poissons, dont nous avons déjà parlé, sauf en ce qui concerne les procédés culinaires.

charcuterie ; elle grogne, s'arrête, recule, fait une soudaine volte-face et, par une tangente sournoise, traîne à son tour vers le plus voisin bourbier le brave homme qui prétendait la conduire.

Pour transporter son cochon au marché, le paysan tonkinois, lui, ne se dépense pas avec l'animal en de stérilités controversées ; il se contente de l'enfermer dans un réseau très large de lamelles minces de bambous, où il se trouve emprisonné, et deux hommes armés d'un bambou le portent à l'épaule. Un autre moyen de transport consiste à museler le cochon et à le coucher, les membres ficelés et les pattes en l'air, sur une brouette (fig. 63).

Le Tonkin exporte sur la Chine une grande quantité de cochons ; ils sont chargés sur les steamers qui font le trajet entre Haiphong et Hongkong. Le

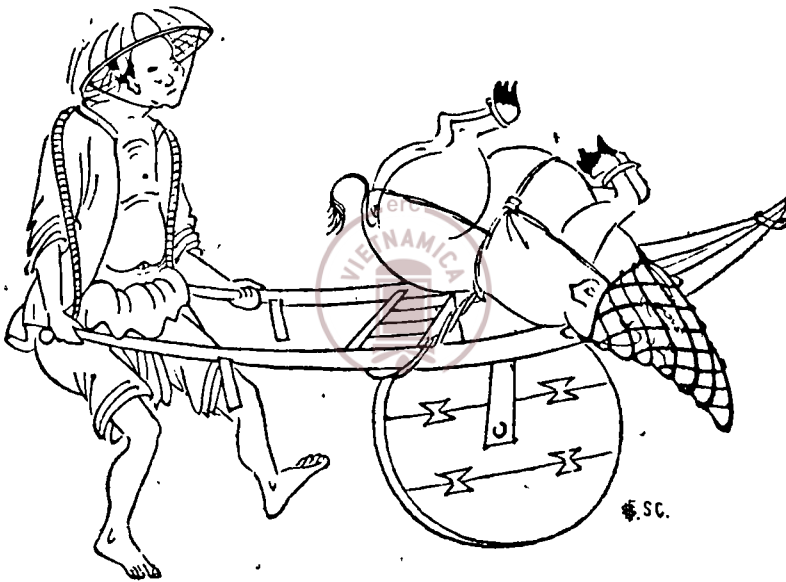


Fig. 63. — PAYSAN MENANT UN PORC AU MARCHÉ.

réseau de lamelles de bambou dont ils sont entourés, les rend aussi maniables que n'importe quel colis : on les accroche, on les hisse, on les empile sur le pont, par assises et sur plusieurs rangées d'épaisseur, en dépit de leurs protestations, et ils restent ainsi sans boire ni manger pendant les trois ou quatre jours de la traversée. Ce sont des compagnons de voyage très désagréables : à chaque mouvement de roulis, les pauvres bêtes, sollicitées alternativement sur tribord et sur babord, souffrent beaucoup, et le concert de leurs cris est des plus énervants. Je ne parle pas de l'odeur, elle est naturellement nauséabonde. A l'arrivée à Hongkong, on a toujours à constater quelque déchet dans la cargaison ; on jette les cadavres à la mer, où ils font la joie des requins.

Le cochon, ou plus exactement la truie, joue un rôle considérable dans les superstitions des Annamites, et leurs légendes, leurs contes populaires, fourmillent d'exemples de truies qui se métamorphosent en filles de joie pour leurrer les jeunes gens et qui reprennent ensuite leur forme primitive. Un jeune Annamite, qui avait donné un bracelet à sa compagne d'une nuit, retrouva, le lendemain, ce bracelet à la patte d'une truie de sa porcherie. Un autre, qui avait tenu à conserver une pantoufle de sa belle, alors qu'elle fuyait devant l'aurore qui marquait l'heure de sa transformation, trouva sa truie la patte ensanglantée : un de ses ergots lui avait été arraché, et la trace du sang partait du seuil de sa porte. Un empereur avait épousé une truie métamorphosée en femme ; il ne le sut qu'à l'heure de sa mort, en apercevant, penchée sur son lit à la place occupée par la reine, une truie dont il tenait la patte entre ses mains. Les rituels des sorciers ont des formules pour exorciser les femmes dont on soupçonne la réelle individualité, et les bonzes taoïques vendent des amulettes dont la possession met à l'abri des désagréments de cette nature.

Les cochons que les villages élèvent et engraisent pour les sacrifices sont l'objet de soins spéciaux et d'attentions particulières : on les appelle *Monsieur Y* (Ông Y) ; on croit que si on leur donnait leur nom générique de *con lợn*, ils deviendraient tristes et se laisseraient mourir de faim. Quand un de ces cochons quasi sacrés ne mange plus, le village est dans l'anxiété et les notables assemblés procèdent à une petite cérémonie destinée à ramener l'appétit chez l'intéressant animal : elle consiste à enfoncer dans le sol, sous la litière du cochon, un morceau de bois à demi consumé.

Les planches provenant de vieux cercueils exhumés sont recherchées par les éleveurs de porcs, car on admet généralement que ces planches, employées dans la construction d'une porcherie, ont la plus heureuse influence sur la santé et l'engraissement rapide du troupeau.

Quand le cochon d'un voisin ou d'un étranger quelconque pénètre par hasard dans l'intérieur de la maison, il annonce des malheurs qu'on ne peut éviter qu'en lui coupant la queue et en la plantant la pointe en bas devant la porte de la cuisine.

Le chien, gardien de la famille et de la propriété, rentre aussi dans l'alimentation des Annamites ; mais il est loin d'y avoir, comme le cochon, ses lettres de grande naturalisation. La viande de chien est une sorte de gourmandise à laquelle s'attache comme une idée légère de dépravation (fig. 64). On ne peut pénétrer dans les temples si on a mangé, pendant la journée, du chien, de l'ail ou de l'oignon. Ces aliments sont formellement interdits aux bonzes.

J'ignore si le chien annamite a été décrit au point de vue zoologique et je me garderai bien d'essayer de lui trouver des parents parmi les innombrables variétés du genre *canis*, qui foisonnent dans le monde entier ; il me semble qu'il se rapproche beaucoup du loup de l'Inde (*canis pallipes*), et c'est tout ce que je me permettrai d'en dire.

Au point de vue culinaire, les chiens les plus estimés des gourmets annamites sont ceux dont la langue est noire. Les chiens sont égorgés, flambés, grattés, ouverts, et vidés ; on les fait bouillir tout entiers dans de grandes chaudières en

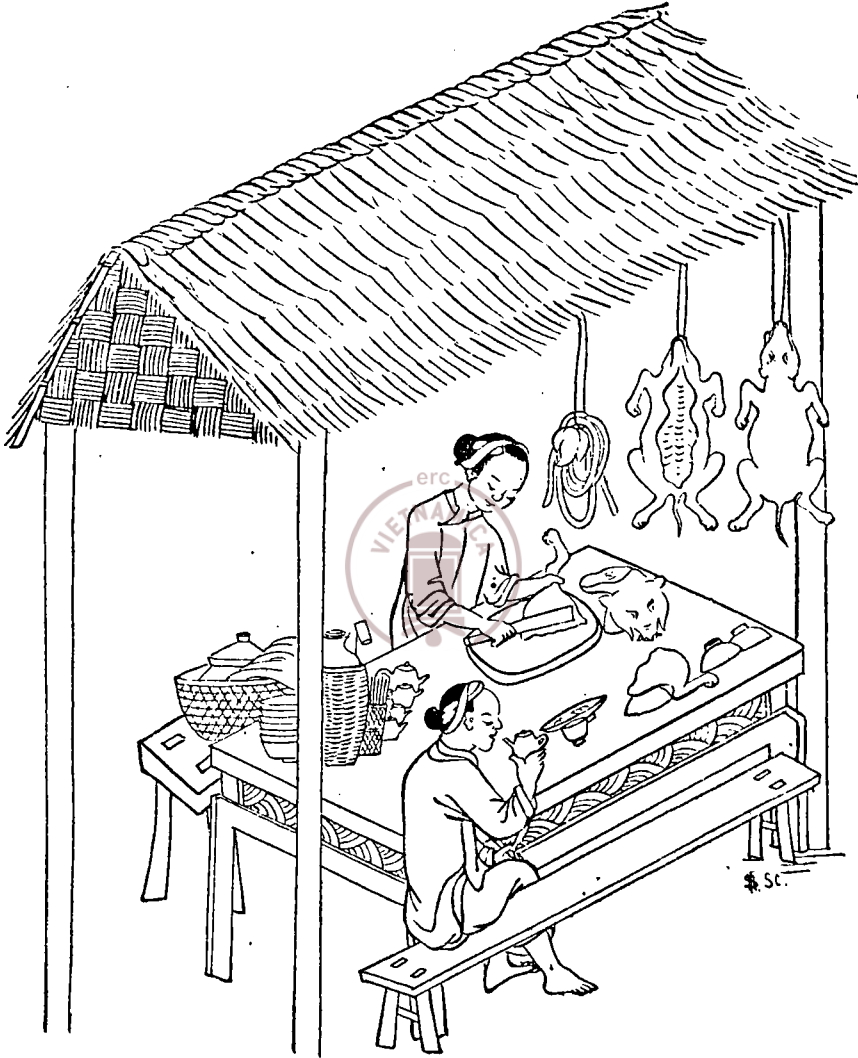


Fig. 64. — MARCHANDE DE VIANDE DE CHIEN.

cuivre, et on les suspend à l'étal du marchand au moyen d'un crochet passé dans la mâchoire inférieure.

Le chien a, dans la famille, un rôle trop important pour ne pas tenir sa place dans les superstitions populaires. Les Annamites disent que, lorsque le

chien de la maison donne des signes d'inquiétude et se frotte le derrière sur le sol, c'est un très mauvais présage ; et ils estiment nécessaire, pour conjurer des malheurs domestiques imminents, de tuer ou de vendre le pauvre animal. Certains domestiques peu scrupuleux, qui désirent manger à bon compte de la viande de chien, exploitent à leur profit cette superstition, en frottant de piment l'anus du chien de leur maître.

Les Annamites mangent du buffle, mais seulement dans les grandes circonstances, car c'est un auxiliaire trop précieux en agriculture pour qu'on en fasse communément de la viande de boucherie. Toutefois, dans les grands centres de population, il y a des bouchers de buffles (fig. 65). Inutile d'ajouter que cette



Fig. 65. — BOUCHER DE BUFFLE.

profession est réprouvée par les vrais bouddhistes, et que le boucher est, après sa mort, condamné aux plus dures expiations dans les Enfers chauds, dans les Enfers froids et sur la Montagne des épées, et qu'il doit transmigrer autant de fois dans le corps d'un buffle qu'il a tué dans sa vie de ces utiles animaux.

On évite de manger la chair du buffle sur laquelle les mouches ne se posent pas, car on suppose que cette chair est empoisonnée. On s'abstient également de la chair de buffle mouillée par l'eau de pluie, car elle donne le choléra, en se transformant, dans les entrailles, en une multitude de vers.

On trouve au Tonkin la chèvre et le mouton ; le mouton vient de la Chine, la chèvre est indigène, mais les Annamites n'en mangent que rarement à cause du prix relativement élevé de ces animaux.

Il est expressément recommandé de s'abstenir de manger la chair de la tortue d'eau qui n'a que trois pattes, et de celle dont la carapace est marquée de taches figurant le caractère chinois 小, *tiêu*, qui signifie *petit*. Cette chair, disent les Annamites, est vénéneuse et peut causer la mort.

La volaille pullule dans toutes les cases annamites. Avant l'arrivée des Français, un beau poulet se vendait environ 25 centimes de notre monnaie, un canard le même prix, une oie 75 centimes ; ces prix ont aujourd'hui quintuplé (fig. 66).

L'industrie de l'élevage des canards a, dans certaines provinces, une importance considérable ; il n'est pas rare de voir des troupeaux de milliers de

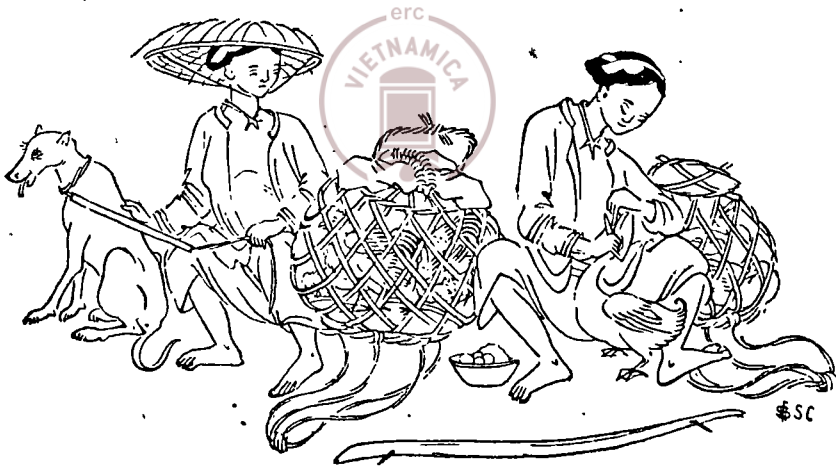


Fig. 66. — MARCHANDE DE CHIENS ET MARCHANDE DE VOLAILLES.

canards. Les œufs de cane alimentent des fabriques d'albumine, et leur jaune est employé pour la corroierie.

Les œufs couvés sont estimés d'un grand nombre de gourmets ; ceux dans lesquels le poussin est formé passent pour être très fortifiants.

Les Annamites, comme les Chinois, font des conserves d'œufs durs en les pralinant dans une pâte de cendres, de sel et de chaux. L'albumine devient noire et le jaune verdâtre. Ainsi préparés, ils restent comestibles pendant très longtemps ; leur saveur n'est pas désagréable.

* * *

Les pousses de bambou (*măng-tre*) sont un mets d'une extrême délicatesse pour les gourmets annamites ; au Tonkin comme dans la province de Canton, d'où proviennent les espèces les plus estimées, on en peut manger presque toute l'année, car chaque saison produit sa variété. Toutefois les Tonkinois les exploitent peu ; ils préfèrent laisser croître le bambou, dont ils tirent un meilleur profit quand il est adulte qu'à l'état de bourgeon. A la saison des pluies, ils exploitent la surproduction de leurs haies de bambous et vendent les pousses fraîches à raison de 3 *tiên* la pièce.

Les Chinois de Canton, qui forment au Tonkin de nombreuses colonies, font venir de leur pays des pousses de bambou ; les meilleurs lieux de production (j'allais dire les meilleurs crus) sont Nan-ning et Chao-tcheou-fou dans la province de Canton. Les habitants de ces districts ne paraissent pas les estimer à leur valeur et les vendent sur place à très bas prix ; mais coupées en hiver et préparées en conserves, ces pousses se vendent au Tonkin dix fois leur prix d'achat initial. Elles arrivent salées dans des jarres et peuvent se garder ainsi un an ; on les tire de la saumure à mesure des besoins, et on les accommode après les avoir lavées avec soin. Selon la qualité, la provenance et la saison de la récolte, on leur donne dans le commerce des noms, très poétiques sans doute, mais qui n'ont avec le produit qu'ils qualifient qu'une relation très difficile à saisir : « *Queues de Phénix* », « *Nuages volants* », « *Petits-fils du Dragon* », etc.

Les Annamites ont de nombreuses variétés de haricots, de toute couleur et de toute grosseur, mais les plus remarquables sont ceux que les botanistes désignent sous le nom de *dolichos soya*. La graine est petite et rappelle plutôt les pois. La tige de la plante est très rameuse, les feuilles sont velues sur la face inférieure, les fleurs sont jaunâtres et les gousses, velues comme les feuilles, ne contiennent que quelques graines, trois le plus souvent.

Le *soya* ou haricot annamite est le plus riche des végétaux du Tonkin ; il contient, sous forme de légumine, une plus grande proportion de matières albuminoïdes que *n'importe quelle viande* et que *n'importe quel végétal*. Pour 1.000 parties, la chair de bœuf contient seulement 174 parties de matières albuminoïdes ; celle du pigeon, qui est la plus riche, en contient 269. Parmi les substances végétales, le pain de froment contient 89 pour 1.000 de matières albuminoïdes ; les pois, les haricots, les amandes, les lentilles, de 223 à 264 ; le *soya* en contient plus de 300.

La légumine, si abondante dans le haricot annamite, est une substance qui se rapproche chimiquement de la caséine, ce qui a fait dire à un naturaliste que le *soya* est du lait solide. Les Annamites, comme les Chinois et les Japonais, en font un fromage excellent, qui n'a que le tort de rappeler la saveur du haricot cru. Ce fromage s'obtient de la façon suivante. Les graines, après un court séjour dans l'eau, sont pilées dans un mortier de pierre, et la pâte qui en résulte,

largement diluée par une abondante addition d'eau, est filtrée à travers un tamis de soie. Le liquide qui reste contient la légumine à l'état d'émulsion ; on n'a plus qu'à y ajouter un peu de sel et à faire chauffer légèrement pour provoquer la coagulation et former le fromage. Les Annamites appellent ce fromage *to-pho*, les Chinois *teou-fou* et les Japonais *tô-fou*.

Le soya est encore employé au Tonkin à la fabrication d'un condiment dont la saveur rappelle exactement celle de la sauce anglaise dite *Worcester Sauce*, si toutefois ce n'est pas un produit de même origine. C'est le *tuong*. On l'obtient de la façon suivante. Les haricots blancs, préalablement grillés, sont mis dans l'eau pendant 3 jours ; d'autre part, on a fait cuire du riz gluant (*nép*) et on l'a laissé fermenter pendant 4 jours. On mélange alors les haricots avec le riz, et on ajoute du sel dans la proportion de 20 pour 100. La saumure doit être conservée au moins 15 jours avant d'être mise en consommation (fig. 67).



Fig. 67. — MARCHANDE DE TUONG.

Les Japonais fabriquent aussi, avec le soya, un condiment très estimé, le *shoyu*, dont l'importance de production donne lieu à un courant d'affaires des plus considérables.

Le shoyu est un condiment sirupeux de couleur brune qui fait partie, comme chez nous le sel et le poivre, de tous les repas japonais. Voici, d'après Coupin (*La Nature*), la formule de cette fabrication, qui pourrait être tentée au Tonkin, où la matière première est si abondante. On fait cuire dans l'eau une quantité déterminée de *daizu* (c'est le nom japonais du soya), et on fait griller d'autre part une quantité égale d'orge ; après mélange, on coule le tout dans des moules en bois et l'on fait fermenter en chambre close. Au bout d'une semaine de fermentation, on jette la pâte dans des cuves saturées de sel et on l'y laisse pendant un laps de temps qui varie de un à deux ans. On la retire ensuite et on l'enferme dans des sacs de chanvre qu'on soumet à l'action d'une presse hydraulique. Le jus qui en découle est le shoyu. On le vend sur place à raison de un franc 25 environ le litre. Rien qu'à Nagasaki, on compte 10 usines qui produisent annuellement un million deux cent mille kilogrammes de shoyu.

* * *

De tous les fruits du Tonkin, le plus commun et plus sain est sans contredit la banane (fig. 68). On en compte plusieurs variétés. Nous citerons les plus estimées, pas ordre de saveur :



Fig. 68. — MARCHANDE DE BANANES.

La banane royale (*chuối ngự*), de belle couleur jaune, et de grosseur moyenne ;

La banane verte (*chuoï tiêu*), que l'on cueille verte, mais que l'on doit garder jusqu'à ce qu'elle ait pris la couleur jaune de chrome clair piquée de petites taches brunes ; le fruit est de belle taille, les régimes sont énormes et font parfois casser les arbres ; les médecins annamites trouvent cette banane excitante et l'interdisent aux fiévreux ;

La banane de Bouddha (*chuoï bưt*), ainsi nommée à cause de l'aspect de son régime qui rappelle la forme des citrons digités ou *Mains de Bouddha* ; le fruit est petit, mais odorant ;

La banane anguille (*chuoï lưon*), longue et mince, très odorante, rare au Tonkin ; le régime ne porte qu'une vingtaine de fruits.

La banane poire (*chuoï lá-mốc*) et la banane miel (*chuoï lá-mậ*) sont deux variétés très voisines, qui ne se distinguent que par une teinte plus foncée de cette dernière : c'est la banane poire qui est la meilleure, les médecins annamites la permettent aux malades. La banane bec de héron (*chuoï mỗ-dang*), énorme, ne vaut rien. La banane à graines (*chuoï hột*) est presque impossible à manger, mais sa pelure torréfiée est employée par les Annamites contre la dysenterie.

Il y a deux variétés de citron (*quả chanh*) ; la jaune est exquise.

Les prunes, les pêches et les abricots seraient à peine mangeables si on les laissait mûrir, mais les Annamites les cueillent verts, au 3^e et au 4^e mois, et en font surtout des conserves salées et pimentées de gingembre auxquelles ils attribuent des propriétés médicinales ; l'abricot est ordonné contre la toux, la prune et la pêche contre la disménorrhée.

Les fruits indigènes que les Européens mangent avec plaisir sont : les diverses variétés d'oranges (*quả cam*) et de mandarines (*quả quít*), la pomme-cannelle (*quả na*), la goyave (*quả ổi*) et la carambole (*quả khế*), dont on fait de bonne confiture, l'ananas (*quả giũa*), le litchi (*quả vãi*) ; la mangue (*quả muôm*) et le mangoustau (*quả mang cút*) ne mûrissent pas au Tonkin, où il fait trop froid ; la grenade y est sans saveur, le coco (*quả giũa*), assez rare.

D'aucuns, parmi ces fruits, demandent une initiation ; ils ne s'imposent pas d'abord, mais on arrive généralement à les apprécier beaucoup. D'autres, au contraire, sont difficilement acceptés ; comme le jacque (*quả mít*), au parfum nauséabond ; la pomme rose (*quả roi*), sans saveur ; la pamplemousse (*quả bưrô*), insipide ; la pastèque (*quả giũa-hầu*) ; le jujube (*quả táo*), qui est loin de valoir celui d'Algérie ; le chalef (*quả nhót*, acide et astringent ; la figue (*quả vãi*), dont le sucre est absent ; et les melons indigènes (*quả giũa gang*, *quả giũa-bỏ*), qui rappellent plutôt la citrouille. J'ai oublié, dans ma nomenclature des fruits mangeables, — d'aucuns pourraient dire bons — le kaki (*quả hồng*), la papaye (*quả đu-đu*), la mûre (*quả giâu*), la petite châtaigne (*quả đen*) ; j'en passe encore, certainement, et peut-être des meilleurs.

Les concombres ont trois variétés ; concombre doux (*mướp ngọt*), odorant (*mướp hương*) et amer (*mướp đắng*) ; on peut leur adjoindre le cornichon

(*quả gĩa-chuôt*). Les courges ont la variété jaune (*quả bí-đỏ*) et la verte (*quả bí-đào*).

Les Annamites disent que, quand on cueille des fruits, il faut éviter de les jeter de haut dans une corbeille, ou bien de les lancer en l'air, car ceux qui les mangent ensuite risquent de contracter des maladies d'estomac.

BOISSONS.

Eau claire, Thé, Alcool.

L'eau claire pourrait se contenter d'une simple énonciation, et cependant il y a lieu de distinguer, au Tonkin, entre diverses eaux claires, qui toutes n'ont pas les mêmes avantages d'inocuité. Le paysan ne boit pas de l'eau quelconque, et si on le voit parfois boire à même sa rizière, on peut être convaincu que l'eau de cette rizière est inoffensive, alors que l'eau de l'arroyo voisin ne l'est peut-être pas. Autant que possible, cependant, il recueille l'eau de pluie dans des jarres de terre, et par des procédés très ingénieux. Il fixe au tronc de chacun de ses aréquiers, au moyen d'une ligature en collier, un bambou conducteur, qui fait l'office de gouttière et dont l'extrémité inférieure repose sur l'orifice d'une jarre. Le panache de feuilles de l'aréquier, disposé en forme de plumeau, reçoit les eaux pluviales ; elles suivent les branches, descendent le long du tronc, sont arrêtées par le collier et contraintes de s'échapper par le bambou qui les conduit dans la jarre ; cette eau est soigneusement conservée et parcimonieusement employée. Quand il s'agit de faire bouillir de l'eau, on puise ailleurs. *

Les Annamites du Tonkin boivent le thé très chaud, même en été, et dans des tasses minuscules ; ils ont le thé chinois (*chè tầu*), le thé vert indigène (*chè tuoi*), le thé indigène simplement séché (*chè khô*), le thé de feuilles tendres (*chè man*), qui est un thé indigène dont les feuilles sont grillées ; enfin, ils font des infusions de boutons de fleurs de thé (*chè hột*), qui donnent un thé exquis, que beaucoup de personnes trouvent même trop parfumé. Les pauvres diables boivent une infusion très astringente de feuilles de l'arbre *vôi* : c'est une boisson très saine et très rafraîchissante, dont on fait au Tonkin une énorme consommation ; on ne trouve même que celle-là dans les auberges de halte des routes du Delta.

L'alcool de riz (*ruợu*) est le vin des Annamites (fig. 69) ; il est produit par la distillation du riz gluant (*nếp*). Le *ruợu sen* est un vin supérieur, parfumé avec des fleurs de lotus.

Le *ruợu tằm* est le plus estimé du Tonkin ; il est très rectifié. On le fabrique spécialement dans le huyện de Phúc-thọ, de la province de Sơn-tây.

On obtient des vins de plusieurs saveurs, et des vins médicamenteux, en y faisant macérer des fleurs, des graines, des écorces. Le *ruợu cúc* est un vin de fleurs de camomille.

Tout le monde, au Tonkin, boit de l'alcool de riz ; il n'est pas de pauvre diable qui ne parvienne, de temps en temps, à s'offrir une petite tasse de *ruou*. Les ivrognes sont très rares ; à peine en ai-je remarqué quelques-uns, trois ou quatre peut-être, depuis quatorze ans que je vis dans le pays ; l'ivrognerie



Fig. 69. — MARCHANDE D'ALCOOL DE RIZ.

existe cependant, mais elle se cache, et jamais, je crois, on ne voit d'ivrognes tituber dans les rues et s'exhiber en public.

Pour dissiper l'ivresse d'un individu, les Annamites ne connaissent pas d'autre procédé que de lui mouiller les cheveux et de lui barbouiller de chaux la plante des pieds.

Avant l'occupation française, les Tonkinois ne buvaient jamais de lait ; ils s'y sont mis un peu depuis lors (1).

LE RIZ.

« *Dis-moi ce que tu manges*, disait un célèbre gastronome, *et je te dirai ce que tu es.* » Cet aphorisme n'est pas dépourvu de raison, et je crois que le

(1) J'en connais même qui apprécient convenablement le fromage.

mode et la qualité de l'alimentation sont de nature à donner, dans une étude du genre de celle-ci, une note ethnographique d'une certaine valeur ; je passerai donc en revue la cuisine annamite, ne me bornant pas à une sèche et stérile nomenclature des mets et des breuvages, mais en indiquant brièvement, quoique exactement, les formules culinaires.

Le riz (fig. 70) est le pain des Annamites, la base de l'édifice culinaire ; nous commencerons donc par lui.



Fig. 70. — MARCHANDE DE RIZ.

Le riz en grains, non décortiqué, s'appelle *lúa, thóc* (paddy) ; le riz décortiqué se dit *gạo* ; quand il est cuit, on l'appelle *com*. Il y a deux espèces de riz : le riz sec ou ordinaire (*lúa tẻ*) et le riz gluant (*lúa nếp*).

Le *com tẻ* est le riz sec cuit dans l'eau.

Le riz cuit à la vapeur se nomme *xôi*.

Xôi lạc : riz gluant cuit avec des arachides.

Xôi vừng : riz gluant avec du sésame.

Xôi hoa-cau : riz gluant avec des pois secs.

Xôi đậu-vỏ : riz gluant et haricots pilés.

Xôi đậu-đen : riz gluant et haricots noirs.

Xôi củ-từ : riz gluant et igname.

Xôi trắng : riz gluant nature.

Xôi gạo-đỏ : riz gluant vert, non décortiqué, cuit d'abord à la vapeur, puis séché et décortiqué, et soumis à une seconde cuisson à la vapeur.

Xôi mủi : riz gluant cuit et teint de diverses couleurs, rouge le plus souvent.

Com nếp : ce mets est très en honneur au Tonkin. Il est composé de paddy de riz, gluant vert ; on fait macérer les grains dans l'eau pendant un jour, puis on les fait griller pour les séparer de la balle, et on en fait des gâteaux. En Cochinchine, m'assure-t-on, les Cambodgiens seuls mangent le *com nếp* :

aussi les Annamites, lorsqu'ils voient l'un d'entre eux partir pour le Cambodge, ont-ils coutume de lui dire : « Tu vas manger du *com nệp*. »

Le *com*, au Tonkin, est vendu sous la forme de gâteaux carrés enveloppés d'une feuille de bananier.

SAUMURES.

J'ai parlé plus haut de la saumure de haricots soyas, que les Annamites appellent *trông* ; ils ont encore quatre sortes de saumures (fig. 71 qui, toutes, se recommandent aux narines européennes par un parfum des plus nauséabonds.



Fig. 71. — MARCHANDE DE SAUMURE ET DE POISSONS SECS.

Mãm cá : saumure de poissons. Elle est obtenue avec des poissons de taille ordinaire, macérés dans un mélange liquide de sel et de farine de riz grillé.

Mãm tếp. Même formule, mais avec de très petits poissons.

Mãm tôm : saumure de crevettes. On fait macérer, pendant plusieurs jours, des crevettes entières avec du sel ; après quoi on les pile avec du riz grillé et on en fait une pâte qui doit attendre un an pour être mise en consommation.

Mãm cua : saumure de crabes. On pile des crabes dans de l'eau salée additionnée de farine de riz grillé et on laisse le liquide fermenter pendant plusieurs mois.

POTAGES.

Nước-xuít. — Eau dans laquelle on a fait cuire de la viande et dont on arrose les bols de riz.

Nước-bung. — Potage gras au riz.

Cháo-hoa. — Potage maigre, au riz, qu'on assaisonne à son gré de sel ou de saumure de poisson.

Cháo-lông. — Riz cuit avec des boyaux de porc, de la saumure, des oignons, et du poivre.

Cháo-đậu. — Soupe de riz et de haricots.

Cháo-bồi. — Riz cuit dans de l'eau de crabes pilés, avec des laitues assaisonnées de saumure de crevettes.

Cháo-sườn. — Farine de riz avec des côtelettes de porc coupées en petits morceaux ; saumure de poisson, oignons et poivre.

Cháo-gđ.
Cháo-vịt. } Riz cuit dans l'eau avec un poulet, un canard ou toute autre volaille.

Cháo-trai. — Farine de riz cuite avec des moules d'eau douce.

Cháo-cá. — Riz cuit avec du poisson :

Chảo-vừng. — Potage de sésame, qu'on fait prendre aux femmes en couches dans les cas difficiles.

Canh-đậu. — Potage de haricots verts.

METS ORDINAIRES.

Thịt-áp-chảo. — Fricassée. Viande coupée par morceaux, trempée dans du sang avec des oignons et du *nước-mắm*.

Thịt-quay. — Viande rôtie (fig. 72).

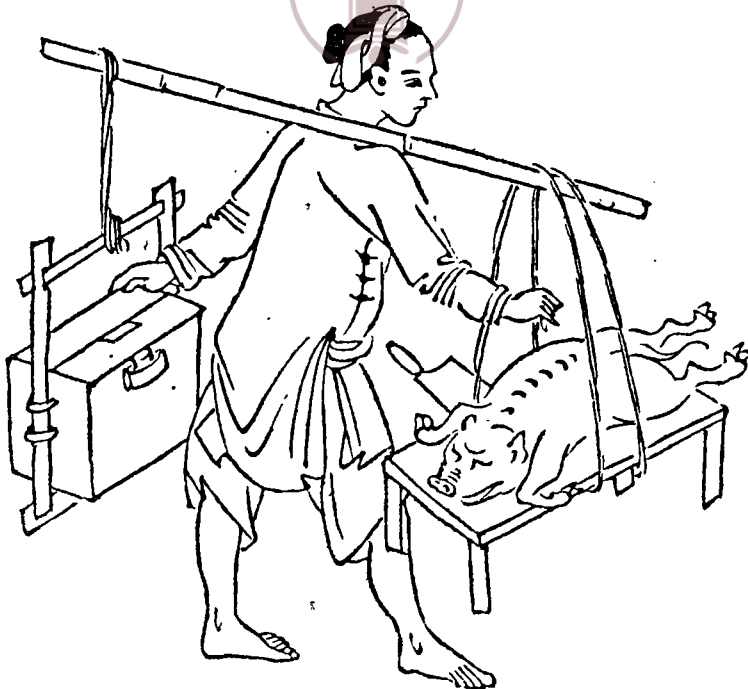


Fig. 72. — MARCHAND DE COCHON RÔTI.

Thịt-luộc. — Viande bouillie, sans sel.

Tiết-luộc. — Sang cuit en masse, et coupé par tranches.

Hồng-hoa. — Sang cru, simplement coagulé.

Lòng-luộc. — Boyaux cuits dans l'eau avec du sel.

Giò-lợn. — Boudin de sang de cochon cuit avec du lard (fig. 73).

Giò-trâu. — Boudin de sang de buffle.

Giò-bò. — Boudin de sang de bœuf.

Giò-chó. — Boudin de sang de chien.

Les Chinois font des andouillettes, les Annamites n'en font pas.

Thịt-đông. — Viande cuite dans l'eau avec du *nước-mắm* ; on laisse ce bouillon se prendre en gelée et on mange froid.



Fig. 75. — CHARCUTIERE.

Thịt-tái. — Viande de buffle, de bœuf, de chèvre, de chien ou de cerf, coupée en morceaux et mangée crue avec du sésame et de la saumure de poisson ou de haricots.

Nem. — Hachis de viande et de peau de porc avec de la farine de riz grillé ; ne se mange qu'après trois jours.

Chả-chià. — Hachis de viande de porc préparé à la graisse (fig. 74).

Chả. — Viande maigre pilée dans un mortier, dont on fait une galette qui doit être grillée sur des charbons.

Mọc. — Viande maigre grillée ; on en fait des boulettes que l'on cuit dans l'eau avec de la saumure de poisson et des oignons.

GÂTEAUX.

Bánh-sô-xê. — Amidon de riz gluant, sucre, patates pilées délayées dans de l'eau de curcuma ; à l'intérieur, haricots verts, confitures et viande maigre pilée. Enveloppé de feuilles de bananier ; cuit à la vapeur (fig. 75).

Bánh-luật (Gâteau bigarre). — Amidon de riz maigre et sucre. Ces gâteaux sont disposés par assises colorées de diverses façons ; chaque couleur est cuite à part.

Bánh-gai, (Gâteaux de chanvre). — Farine de riz, mélasse et feuilles d'ortie de Chine pilées. A l'intérieur, haricots verts. On pique tout autour des grains de sésame. Enveloppé de feuilles sèches de bananier ; cuit à la vapeur.

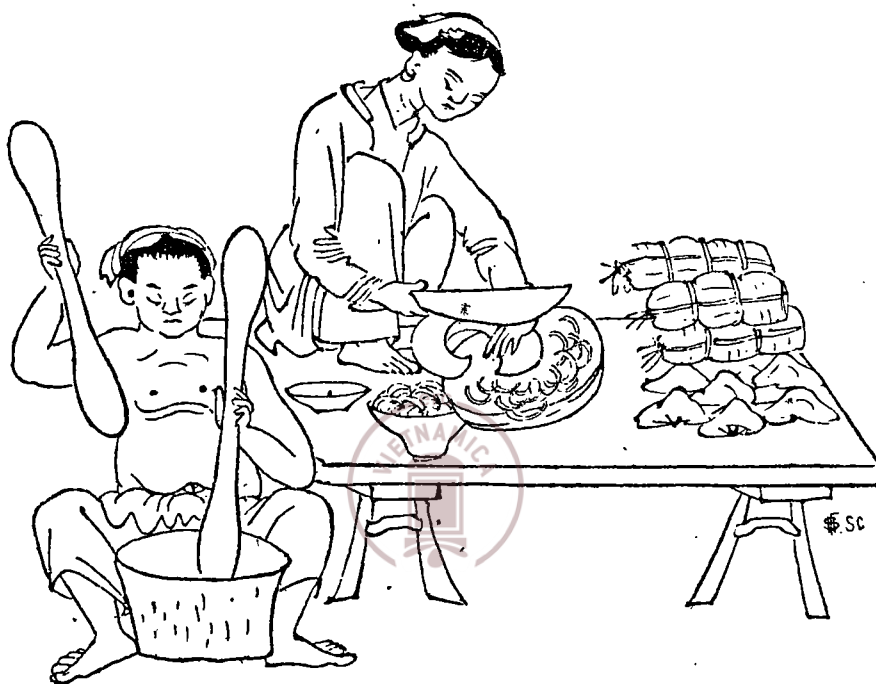


Fig. 74. — MARCHANDS DE HÂCHIS DE VIANDE DE COCHON.

Bánh-khoái (Gâteau savoureux). — Farine de riz maigre, graisse de porc et pulpe de coco ; cuit dans l'eau. On verse dans une tasse et au centre on met de la saumûre.

Bánh-đúc (Gâteau amalgamé). — Farine de riz maigre, eau de pulpe de coco et sésame. Cuit dans l'eau. Se vend coupé en tranches.

Bánh-khoai (Gâteau de patates). — Farine de riz avec patates pilées ; haricots blancs, lard et poivre. Enveloppé de feuilles de bananier. Cuit dans l'eau.

Bánh-nếp. — Farine de riz gluant, haricots, lard et poivre. Cuit dans l'eau. Enveloppé de feuilles.

Bánh-trôi-nước (Gâteau flottant). — Farine de riz gluant ; au centre, petit morceau de sucre. Cuit dans l'eau. Préparation culinaire pour la fête du 3^e jour, du 3^e mois ; on le sert dans un bol d'eau.

Bánh-tray (Gâteau maigre). — Farine de *nếp* ; au centre, haricots et confitures ; saupoudré de grains de sésame. On le sert dans un bol d'eau sucré.

Bánh-khúc. — Herbe *khúc*, que l'on trouve dans les rizières, cuite et pilée avec du riz glutant; au centre, haricots et quelquefois du lard. On cuit à la vapeur.

Bánh-da-gà (Biscuit de peau de poule). — Pâte de riz avec des jaunes d'œuf, en galette très mince et desséchée au soleil. On coupe en morceaux carrés et on conserve pour les fêtes. Se mange cuit dans la mélasse.

Bánh-đâu (Pain de haricots). — Pâte de haricots grillés et pilés avec du sucre candi, on en fait des pains carrés sur lesquels on dessine le caractère *tho* (longévité).

Bánh-nhãn (Gâteau-longanier). — Nommé ainsi à cause de sa forme, qui rappelle le letchi dit *long-nhãn*. C'est une pâte de riz glutant dont on fait des

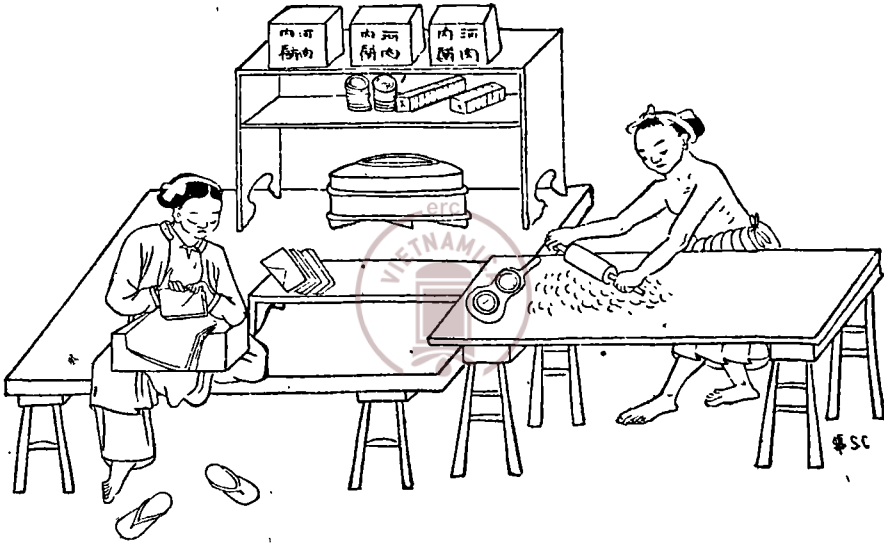


Fig. 75. — PÂTISSIERS.

boulettes grosses comme des noix et qu'on fait frire dans la graisse; on sert dans l'eau sucrée.

Bánh-trứng-ngỗng (Gâteau-œuf d'oie). — Il a la forme d'un œuf d'oie et est fait d'une pâte de riz maigre, entourant un morceau de viande.

Bánh-tráng, *Bánh-đa* (Crêpes). — Pâte de riz maigre cuite à la vapeur. Au dessus d'une marmite d'eau en ébullition, on tend fortement une étoffe de coton au travers de laquelle passe la vapeur; on étend sur la toile une couche mince de farine de riz maigre, que l'on laisse jusqu'à ce qu'elle soit bien pénétrée et cuite par la vapeur; on l'enlève alors, on la laisse sécher à l'air et on la fait griller au-dessus d'un feu de charbons, qu'on active avec un éventail. Le gâteau ainsi obtenu a la forme d'une large crêpe sèche et gondolée. On peut le saupoudrer de sucre ou de grains de sésame.

Bánh-hạt-sen (Bonbons de graines de lotus). — Pâte de graines de lotus pilées avec du sucre candi. On divise en petites fractions arrondies, de la grosseur d'une graine de lotus, simplement séchées au soleil et enveloppées de papier de cinq couleurs.

Bánh-hỏi. — Gâteaux de pâte de riz auxquels on donne des formes d'oiseaux ou d'insectes, au gré des enfants.

Bánh-rế (Crêpes). — Pâte de farine de *nếp* délayée dans de l'eau de galanga et étalée sur un linge; on la fait cuire sur une marmite remplie de sable.

Bánh-khảo. — Pâte de riz gluant grillée avec de l'eau sucrée, enveloppée d'un papier blanc.

Bánh-mặt giàng (Gâteau de la lune). — Le même en forme de lune, avec, au milieu, des confitures de sésame. On y figure des dragons et on les vend le 15^e jour du 8^e mois, qui est la fête de la lune.

Bánh-phục-linh. — Comme le *bánh-khảo*, mais avec de la farine de Phục-linh.

Bánh-bông. — Boules de paddy de *nếp*, avec de la mélasse.

Bánh-bao (Gâteau fourré). — Morceaux de viande de porc avec des champignons, du poivre, enfermés dans un bloc de pâte et cuits dans la vapeur d'eau.

Bánh-bẻ ou *tui* (Gâteau étui). — Morceau de pâte cuite à la vapeur, farine de haricots pilés, de confiture, de mélasse et de sésame.

Bánh-mảnh-cộng. — On prend des feuilles de l'arbre *mảnh-cộng*, on les pile dans l'eau, et on se sert de cette eau, qui est bleue, pour délayer de la farine de riz, dont on fait le gâteau.

Bánh-củ-cải (Gâteau de navet). — On râpe des navets et on les mélange à de la pâte de riz avec du sucre et de la graisse; on en fait des pains carrés qu'on fait cuire dans la vapeur d'eau.

Bánh-bò. — On triture ensemble de la farine de riz, du sucre, des œufs; on ajoute une boule de ferment, et on laisse la pâte lever pendant une nuit; ensuite, on verse la pâte dans de petites tasses qui servent de moule et on fait cuire dans la vapeur.

Bánh-gừng (Gâteau de gingembre). — Fait avec de la farine et des œufs; on lui donne la forme de la racine de gingembre, d'où son nom. Cuit dans la graisse et saupoudré de sucre.

Bánh-quế (Pain de cannelle). — Farine de riz, sucre, cannelle, œufs frits dans la graisse.

Bánh-cốm (Gâteau de riz vert). — On fait une pâte avec du riz gluant encore vert, grillé et pilé dans de l'eau sucrée; on y introduit des haricots verts, de la pulpe de coco, des confitures, et on enveloppe le tout d'une feuille de bananier; on fait cuire dans la vapeur d'eau.

Bánh-chưng. — Gâteau de riz gluant, farci de haricots verts, de cannelés aquatiques (*con cá-cuống*), de poivre, de viande de porc, enveloppé de feuilles de bananier.

Giò-hồ-lốn. — Viande coupée en morceaux, frite dans la saumure de poisson avec du poivre, et enveloppée de feuilles de bananier.

Giò-lua. — Viande maigre pilée, imbibée de saumure de poisson, enveloppée de feuilles de bananier et cuite dans l'eau.

Giò-lợn. — Se fait de la même manière, en ajoutant de la peau de porc.

Giò-mỡ. — Se fait de la même manière, en ajoutant du lard.

Tiệt-canh. — Sang cru mêlé avec des boyaux cuits et coupés en petits morceaux ; on assaisonne de poivre, menthe, coriandre et saumure de poisson. On peut faire ce gâteau avec du sang et des intestins de porc, de buffle, de bœuf, de chien, de poulet et de canard.

Giò-cá. — Poisson pilé avec de l'amidon, du poivre, de la saumure, enveloppé de feuilles de bananier. On le fait cuire dans l'eau.

Thịt-xào (Ragoût). — Viande cuite dans un peu d'eau avec de la courge, de l'oignon, de la persicaire et de la saumure de poisson.

Hầm-chó. — Ragoût de chien assaisonné avec du galanga, de la saumure de poisson, de l'alcool et du vinaigre de riz.

Đậu-rán. — Pain de haricot soya coupé par morceaux et frit dans la graisse.

Nộm-gia. — Salade de haricots germés assaisonnés avec du sésame grillé et pilé, de l'eau de citron, de la saumure, de la coriandre et des insectes aquatiques (grande nêpe). Nous parlerons plus loin de ces insectes.

Rầu-ghém. — Salade de laitue assaisonnée avec de la saumure de poisson.

Cá-ám. — Poisson cuit dans l'eau avec du riz et de l'oignon, assaisonné avec de la saumure, du jus de citron, du piment, et servi avec de la laitue, de la coriandre, de la menthe et du gingembre.

Cá-giúng. — Hachis d'intestins de porc, de poulet et de poisson, servis séparément chacun dans un plat, avec toutes sortes de condiments ; on trempe chaque morceau dans de l'eau bouillante et dans du jus de citron.

Cá-giấm. — Poisson cuit dans l'eau avec des fruits acides ou avec du résidu de distillation de l'alcool ; on y ajoute de l'oignon et de la saumure.

Chả-cá. — Poisson coupé en morceaux, imbibé de saumure et grillé sur des charbons ; on le sert avec de l'oignon et du safran.

Cá-rán. — Poisson frit dans la graisse.

Ruộc-cá. — Poisson frit dans la saumure. On peut le conserver longtemps.

Cá-khó. — Poisson séché.

Cá-mắm. — Poisson salé.

Cá-nướng. — Poisson grillé.

Tôm-rang. — Crevettes grillées avec des oignons.

Lươn-bung. — Anguille cuite dans l'eau avec du vinaigre, de la banane verte, de la graisse, du safran, du piment, de l'oignon et de la saumure.

Ba-ba. — Tortue d'eau cuite dans l'eau avec de la graisse, du vinaigre, du pain de haricots blancs, du safran, de la menthe, de la saumure et du piment.

Trứng-cháng. — Omelette.

Trứng-luộc. — Œufs cuits dans l'eau.

Trứng-bóc. — Œufs frits avec de l'oignon et de la saumure.

Trứng-muối — Œufs salés.

Chả-trứng. — Œufs et viande maigre pilés dans un mortier avec du poivre, et frits dans la graisse.

Canh-cá. — Poisson cuit dans l'eau avec de la moutarde, de l'oignon, de la saumure et du gingembre.

Canh-thịt. — Viande cuite dans l'eau avec des légumes, des raves, de l'oignon et de la saumure.

Canh-tôm. — Crevettes cuites dans l'eau avec des légumes, de la saumure et de l'oignon.

Canh-cua. — Crabes pilés dans l'eau, cuits avec des oignons et de la saumure de poisson.

Canh-suông. — Légumes cuits dans l'eau avec de la saumure de haricots et de poisson.

Ốc-sào. — Escargots d'étang cuits dans l'eau avec du pain de haricots blancs, de la graisse, du safran, de l'oignon, du vinaigre, de la saumure et de la menthe.

Nham-cua. Crabes crus coupés en morceaux, mêlés avec des grains de sésame grillés et pilés, des feuilles de safran, de la carambole hachée, du piment, des racines cuites ou des fleurs de bananier et de la saumure.

Gỏi. — Poisson cru (carpe de préférence). Coupé en morceaux, servi dans une sauce composée d'intestins de poissons, de vinaigre et de piment. On mange cela avec des légumes crus, du jus de citron et des arachides grillées.

Cá-kho. — Poisson cuit dans l'eau avec beaucoup de saumure de poisson ou de haricots soya.

CONSERVES DE LÉGUMES SALÉS.

Gira-cái : Rayes.

Gira-càn : Céleri.

Gira-giá : Germes de pois et de haricots soya.

Cá-nén : Aubergines.

METS RECHERCHÉS, POUR FESTINS D'APPARAT.

Bong-bóng. — Vessies de poisson, cuites dans un peu d'eau avec des patates dites *củ-đậu*, du pain de haricots blancs, de la viande de porc, des œufs battus, des pousses fraîches de bambous, de l'oignon et de la saumure.

Vây-cá. — Nageoires dorsales de poissons de mer sans écailles, cuites dans l'eau, et qu'on mélange avec de la viande maigre de porc hachée, des pousses fraîches de bambou, des arachides grillées, du poulet déchiqueté, de la pulpe de coco, de la saumure, des feuilles de citron hachées menu comme du tabac.

Mãm-mực. — Sèche cuite dans l'eau avec un hachis de porc, des pousses fraîches de bambou, de la peau de porc hachée, des œufs battus, des arachides grillées, de l'oignon et de la saumure.

Vịt-hằm. — Canard farci avec des champignons, du riz gluant, des graines de lotus, du sucre, du sel, du poivre, et cuit dans l'eau.

Thịt-ninh. — Poulet, canard ou morceau de porc cuit dans l'eau avec des pousses séchées de bambou, du vermicelle chinois, des champignons et de la saumure.

Thịt-quay. — Cochon rôti.

Ngũ-tạng. — Boyaux de canard et de poule, cuits dans un peu d'eau avec du vermicelle chinois, des champignons, de l'oignon, du poivre et de la saumure.

Cua-bê. — Chair de crabe de mer pilée, avec des arachides et du sésame, de l'oignon, du poivre et des œufs de cane; on en fait une pâte qu'on roule et qu'on fait cuire à la vapeur.

Yến-sào. — Nids d'hirondelles cuits dans l'eau avec de la viande hachée, des œufs, de la coriandre et de l'oignon.

Thang. — Chair de poulet déchirée, crevettes cuites et pilées, vermicelles annamites, grande nêpe, coriandre et saumure, le tout mélangé à du bouillon de poulet et de crevettes.

Cuốn. — Pâté fait avec de la viande, des crevettes cuites, du résidu d'alcool, du sucre, de la saumure, de la coriandre, de la menthe, le tout enveloppé de feuilles de laitue.

Giả-cày. — Viande de cochon grillée, coupée en morceaux, cuite dans l'eau avec du vinaigre, du galanga et de la saumure.

Nấm-hương. — Champignons odorants cuits dans l'eau avec de la viande maigre, de l'oignon et de la saumure.

Giả-dê. — Viande de porc, d'abord frite dans du sang de porc, et cuite ensuite dans l'eau avec des pousses fraîches de bambou, des patates, des jujubes, du sésame, des oignons et de la saumure.

Giả-ba-ba. — Viande de porc cuite à l'eau avec du safran, du vinaigre, du pain de haricots, du lard, de la menthe et de la saumure.

Chân-vịt. — Pattes de canard cuites dans l'eau avec des pousses de bambou, de la viande de porc, des œufs battus, de la courge, des oignons et de la saumure.

Da-tây. — Peau de rhinocéros cuite dans l'eau avec de la viande de porc, des champignons, des pousses de bambou et de la saumure.

Thịt-sấy. — Viande maigre de porc coupée mince, trempée dans la saumure et grillée.

Giò-hoa. — Viande maigre pilée, imbibée de saumure; assaisonnée avec des champignons, du poivre, des œufs battus, enveloppée dans des feuilles de bananier, et cuite.

ENTREMETS SUCRÉS.

Chè-kho. — Pâte cuite de haricots verts et de mélasse.

Chè-hoa-cau (Fleur d'aréquier). — Pâte d'amidon et d'eau sucrée, cuite jusqu'à consistance crémeuse et versée dans des bols. On jette à la surface des haricot sverts qui font ressembler le mets à la fleur de l'aréquier.

Chè-đâu-đen (Haricots noirs). — On fait cuire de l'amidon avec des haricots noirs jusqu'à consistance suffisante.

Chè-củ-tir (Ignose). — Ignome cuit dans la mélasse.

Chè-khoai-sò (Taro). — Taro cuit dans la mélasse.

Chè-hột-sen. — Pâte d'amidon cuite dans l'eau sucrée et parsemée de graines de lotus.

Chè-bà-cốt. — Riz gluant cuit dans la mélasse.

Chè-thạch. — Algue marine cuite et coupée très fin, servie dans l'eau sucrée.

INSECTES.

Rộng (Chrysalides de vers à soie). — Ce sont les vers que l'on retire des cocons après le dévidage ; on les fait frire dans la graisse avec des oignons et de la saumure de poisson. Ce mets doit être mangé de suite, il ne se conserve pas.

Roi. — Ce sont des chrysalides d'un coléoptère aquatique, qui vit dans les eaux saumâtres ; elles ressemblent aux larves de l'hydrophile, à cela près que leur corps est pourvu de chaque côté, dans toute sa longueur, de franges très serrées dont elles se servent pour nager. Elle ont vaguement l'aspect d'un mille-pieds ; leur bouche est disposée en suçoir comme celle de la lamproie ; la tête est plus petite que le corps et surmontée de deux petites cornes. Ces vers, longs de 6 à 8 centimètres, sortent deux fois par an, pendant la nuit, des berges humides où la marée se fait sentir : le 20^e jour du 9^e mois et le 5^e jour du 10^e mois annamite. Ils sont très recherchés, et les propriétaires, dans leurs baux avec leurs locataires, se les réservent toujours. On les mange cuits avec de la saumure, de la graisse de l'oignon, et de l'écorce de mandarine. On en fait des conserves salées qui se gardent trois ou quatre mois. Pour trois cents on en peut avoir plein une tasse à thé.

Cà-cuống-thịt. — Grande nêpe. Insecte hémyptère orthoptère au corps plat en ovale allongé, aquatique et carnassier, d'un brun rougeâtre, de 7 à 8 centimètres de longueur ; il vit dans les mares. Sa saveur est aromatique et un peu poivrée. On le vend 6 sapèques la pièce. Une variété du même insecte, un peu plus petite, porte le nom de *cà-cuống-cay* ; la saveur de ce dernier est un peu acide, on l'emploie pour farcir l'intérieur des gâteaux dits *bánh-chung* ; on le sert aussi en hâchis, pilé dans un mortier avec de la saumure de poisson. En Cochinchine, on ne mange, paraît-il, de *cà-cuống* que dans l'arrondissement de

Gò-cong, qui contient encore des membres de la famille royale, lesquels ont conservé l'habitude de ce mets, cher aux Annamites du Tonkin, mais rare, dit-on, en Cochinchine.

Niêng-niêng. — Hydrophile. Genre de coléoptère palpicorne qui vit dans les eaux douces stagnantes et courantes, à la condition qu'il y ait des herbes. Il en est de deux espèces, l'une et l'autre d'un noir brillant. La plus petite mesure de 25 à 28 millimètres et possède une épine en prolongement du sternum. L'autre, plus grande, atteint parfois 40 millimètres; elle a le bord externe des élytres ourlé d'un filet brun; son sternum, plus aplati que celui de la précédente, est sans épine.

Ong-non. — Larves d'abeilles. On les mange comme les chrysalides de vers à soie.

Trùng-kiến (Œufs de fourmis). — Les œufs des fourmis noires qui font leurs nids dans les arbres sont seuls comestibles pour les Annamites; ils ne mangent pas les œufs de celles qui font des galeries dans la terre. On les mange frits dans la graisse, ou bien incorporés aux gâteaux de riz gluant.

Con-chấu (Sauterelles). — C'est la nourriture de dépravation des ivrognes quand ils se réunissent autour d'un pot d'alcool. Ils ont toujours une assiette de sauterelles frites pour exciter leur soif. — On fait frire les sauterelles dans la graisse avec des feuilles de citronnier.

Con-ngo-ngoại (Chenilles). — Les paysans du Delta du Fleuve Rouge mangent une sorte de chenille de la grosseur du doigt, dont la tête est terminée par un rostre très dur et recourbé. Cette chenille se nourrit des feuilles de la patate et se terre au pied de la plante pour sa métamorphose. Elle produit un très beau papillon. On la mange frite dans la graisse avec des condiments.

Con-giế (Grillons). — Les gros grillons des champs, qui atteignent jusqu'à 40 millimètres, et les courtilières, ou grillons taupes, sont recherchés par les Annamites, qui les font cuire dans l'eau avec de la graisse, de la saumure, et des pousses de bambous.

Con-sâu-tre (Vers du bambou). — On les trouve dans les entre-nœuds des jeunes bambous, et on les accommode avec de la graisse et des oignons.

Le ver palmiste, larve du Rhyncophore ou Calandre des palmiers, fait les délices des gourmets cochinchinois; les Annamites du Tonkin ne le connaissent pas.

Tuy-trần. — Larves rouges qu'on recueille sur les plages envahies par les palétuviers; on les vend salées et on les accommode avec de la graisse et des oignons.

Escargots d'étang. — Il en est de trois sortes. La plus grosse est une *Helix* de la taille des escargots de Bourgogne: on l'appelle *ốc-lỏi*. Une variété de la même espèce, mais plus petite, s'appelle *ốc-bươu*. La *lymnée* (*ốc-văn*), très abondante, vaut 6 sapèques la tasse.

GÉOPHAGIE.

Pour terminer la série des horreurs culinaires, je parlerai des mangeurs de terre. Il existe en effet des habitudes de géophagie chez les Annamites du Delta. Ces habitudes, localisées à de rares villages, me paraissent être un dernier vestige d'un état de choses autrefois plus généralisé. J'ai trouvé des géophages dans quatre des plus riches provinces, celles de Nam-định, Thái-bình, Hải-đương et Sơn-tây ; je ne crois pas qu'il en existe ailleurs, et les Annamites affirment que, dans chacune de ces provinces, un seul village se livre à la fabrication des galettes de terre.

J'ai fait parvenir au Museum d'Histoire naturelle de Paris des échantillons de ces galettes, qui ont été analysées par M. G. Demoussy : c'est de l'argile, rien que de l'argile. Le village de Phú-lương, dans la province de Nam-định, fabrique des « oreilles de chat » (*ngói-tai-mèo*) : ce sont de minces papillotes de terre obtenues d'un bloc compact au moyen d'un couteau et desséchées sur des briques rougies au feu ; on les vend au marché au prix de 18 sapèques le *cán* de 600 grammes.

A Canh-cát, dans la province de Sơn-tây, les gâteaux ont tout à fait l'aspect d'une tuile mince, et ils ont subi une cuisson complète qui a porté leur couleur au rouge poterie ; on les appelle simplement *ngói* (tuiles), et leur prix sur le marché du village est le même que celui des « oreilles de chat » de Phú-lương.

Dans la province de Thái-bình, c'est au village de Tống-vụ que sont les géophages ; ils vendent leurs galettes d'argile sur le marché de Trục-dinh.

Les tuiles comestibles ne sont pas considérées comme un aliment, mais plutôt comme une friandise que recherchent de préférence les êtres faibles ou débilisés les enfants les femmes malades et les vieillards. C'est une dépravation malade du goût, localisée et transmise par voie d'hérédité.

CONFISERIE.

Les Annamites font des conserves sucrées de fruits, de racines, de graines et d'amandes (fig. 76). Le procédé qu'ils emploient est très simple. Il consiste à placer d'abord le fruit dans l'eau de chaux pendant une nuit, afin de lui donner de la fermeté s'il en manque, et de lui enlever, s'il n'est pas complètement mûr, sa saveur acide ou astringente. Au sortir du lait de chaux, il est lavé et mis à sécher ; puis on le fait cuire dans un sirop de sucre jusqu'à évaporation complète. Le fruit étant ainsi saturé de sucre, on le soumet à une dessiccation complète et on l'enveloppe de papier.

On prépare ainsi la plupart des fruits du pays : oranges, citrons, tomates, pulpe de coco, mains de Bouddha, aubergines, figues, papayes, ananas, courges, graines de lotus, gingembre, arachides, cédrats, racines de cactus, piments, prunes, poires, pommes, etc.

Les Annamites ne se livrent pas, comme les Chinois, à la préparation des confitures liquides, ni des fruits conservés dans des sirops ou dans du miel.

Des confiseurs ambulants fabriquent dans les rues, sur une petite table portative, des bonbons de sucre soufflé auxquels ils donnent des formes d'oiseaux

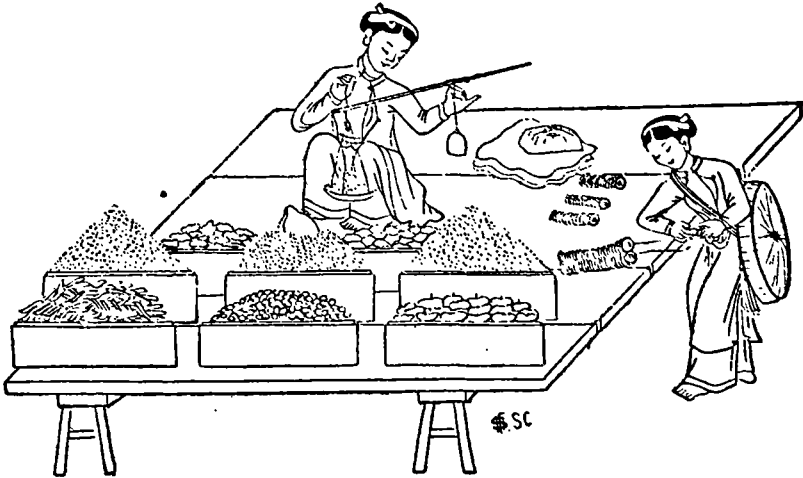


Fig. 76. — MARCHANDE DE FRUITS CONFITS.

ou d'animaux. Ces friandises font la joie des enfants ; on les appelle *hàng kẻo gá* (fig. 77).



Fig. 77. — MARCHAND DE BONBONS EN SUCRE SOUFFLÉ.

Pour faire les nougats, les Annamites font cuire et réduire de la mélasse avec de l'amidon ou de la farine de riz gluant, puis ils y incorporent des amandes. Ils font également de la pâte de guimauve.

Certains fruits sont séchés à l'air, soit en entiers, soit coupés par tranches ; ce sont : les letchis longan, les caramboles, les bananes, les poires, les pommes, les kakis.

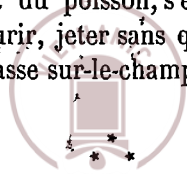
Une sorte de petit abricot amer est d'abord mis à macérer dans l'eau de gingembre salée, puis séché au soleil. Il est, nous l'avons dit plus haut, considéré comme un médicament contre les affections des voies respiratoires.

CROYANCES POPULAIRES RELATIVES AUX REPAS

Si le domestique se trompe en disposant les places des invités, et qu'il en indique une de trop, on s'attend à voir arriver un convive imprévu.

* *

Si quelqu'un, en mangeant du poisson, s'étrangle avec une arête, on doit immédiatement, pour le secourir, jeter sans qu'il s'en aperçoive une pincée de sel dans le feu. Cela le débarrasse sur-le-champ.



Quand on avale de travers, c'est signe que l'on est tourné en ridicule quelque part, ou bien qu'on est attendu par quelqu'un.

* *

Les hommes calment les éructations qui surviennent après le repas en buvant sept gorgées d'eau ; les femmes doivent en boire neuf.

* *

Lorsque, au cours d'un repas, on éprouve quelque difficulté dans la déglutition, c'est un indice que quelqu'un s'entretient de vous ou qu'une personne se dispose à vous visiter.

* *

On ne doit jamais peigner sa chevelure après le repas, sous peine de contracter une maladie d'estomac. S'il était impossible de différer cette opération, on pourrait conjurer le danger en frappant, à trois reprises différentes, les dents de bois du peigne contre les dents de sa propre mâchoire.

REPAS DE CÉRÉMONIE.

Les invitations à un repas de cérémonie sont faites quelques jours d'avance par le maître de la maison. Il fait la démarche lui-même, cérémonieusement, suivi d'un domestique portant une boîte laquée ou incrustée remplie de chiques de bétel et recouverte d'une étoffe rouge : s'il s'agit d'un repas pour un anniversaire de deuil, l'étoffe doit être blanche. Entrant dans la maison, il remet une carte d'invitation rédigée sur papier rouge ou sur papier blanc, selon le cas.

L'invité répond dans la journée ou le lendemain au plus tard, en envoyant sa carte avec un présent ; mais il ne se considère comme réellement engagé que si une seconde invitation lui est faite le matin même du jour désigné pour le repas.

Les tables sont préparées pour six convives et ceux-ci ne prennent place qu'autant qu'ils peuvent compléter une table ; en attendant, ils boivent du thé et chiquent du bétel. Il n'y a pas de place d'honneur à table, mais il y a une table d'honneur : c'est celle qui se trouve au centre de la maison en face de l'autel des ancêtres. Les hommes et les femmes sont servis séparément.

Le maître de la maison ne mange pas avec ses invités, il a généralement pris à l'avance ses précautions ; il les reçoit, les place, donne le signal de prendre les baguettes et verse à chacun d'eux la première coupe d'alcool ; après quoi, il laisse les domestiques faire le service, se contentant de les surveiller, d'égayer et d'encourager ses convives.

Tous les mets du repas sont placés sur la table : on les prend et on les fait chauffer au feu et à mesure du service. Il n'y a pas d'ordre prescrit par l'étiquette pour la succession des plats.

Pour indiquer qu'on est rassasié, on place ses deux baguettes rassemblées en travers sur le côté de la table. Les gâteaux qui restent sont distribués aux convives qui les emportent chez eux.

BANQUET COMMUNAL.

A de certaines dates, comme l'anniversaire de la naissance ou de la mort d'un Génie, la fête du repiquage du riz, celle de la moisson, ou du premier jour de la saison, les villages se livrent à des agapes auxquelles sont conviés tous les habitants, à l'exception des femmes et des jeunes filles ; les jeunes garçons, à partir de l'âge de dix ans, peuvent y prendre part.

Chaque habitant inscrit sur les rôles de la commune, y compris les notables et les mandarins, doit, à son tour, supporter tous les frais d'un de ces festins, pour la préparation duquel il peut cependant réclamer l'assistance des gens du village. C'est une obligation analogue à celle qui consiste, dans certaines paroisses de l'Île-de-France, à faire payer le pain bénit tour à tour par toutes les familles.

Le repas a lieu dans un temple et il est présidé par le Thủ-chí, ou bien, en son absence, par son délégué, qu'il a soin de choisir de telle manière que celui-ci se trouve être le plus qualifié parmi les assistants.

Le président du repas officie dans la cérémonie religieuse qui précède toujours ces agapes communales ; il est assisté de servants et d'acolytes pris parmi les notables de troisième et de quatrième rangs, chez lesquels un tour de service est établi à cet effet. L'officiant et les servants doivent s'être gardés purs depuis la veille, c'est-à-dire avoir observé l'abstinence et la continence.

La pièce de résistance du festin, généralement un cochon, est présentée sur l'autel, avec du riz, des fruits et l'alcool. Après la cérémonie, tous ces mets sont portés sur les tables et le banquet commence.

La tête du cochon appartient au président de la fête, le cou aux notables de la première classe, une des cuisses à ceux de la deuxième classe, la seconde cuisse aux notables de la troisième et à ceux d'entre les notables de la quatrième classe qui ont assisté l'officiant. Le reste de l'animal est partagé entre tous les autres convives.

BANQUET FUNÉRAIRE.

On appelle le banquet funéraire *dã nợ miệng*, c'est-à-dire *en remboursement des dettes de la bouche*.

Au retour du cimetière, les parents, les amis, les voisins du mort, ainsi que les gens de son giáp et les notables du village, sont conviés par la famille à un banquet funéraire qui a lieu généralement sur-le-champ, à moins que la famille n'y soit pas pécuniairement préparée ; dans ce cas, le repas est différé et reporté à une date ultérieure, qui doit être le cinquantième jour, ou l'année suivante au premier anniversaire.

Le repas funéraire constitue une obligation à laquelle on ne peut se soustraire qu'à la condition de se trouver totalement privé de ressources et dans une situation d'indigence notoire. La famille de condition seulement ordinaire qui manquerait à cet usage, tomberait sous le mépris public, car le repas funéraire fait partie du culte des ancêtres. Il a pour but de rendre d'un seul coup toutes les invitations à dîner dont le défunt a pu être honoré de son vivant : de là cette appellation spéciale, *en remboursement des dettes de la bouche*. On l'appelle aussi *repas de la piété filiale*.

Quand tous les invités sont réunis, la famille en deuil s'avance en gémissant et se prosterne devant eux, pour les remercier d'avoir assisté aux funérailles. Cette formalité est attendue par les convives comme le signal du commencement du repas : chacun alors se place. Les membres de la famille se tiennent debout, derrière les convives, leur versent à boire et veillent à ce que rien ne manque.

A la fin du repas, chacun reçoit et emporte chez lui un pain spécial fait de riz gluant pilé, qu'on appelle *bánh-giày*, et un gâteau de hachis de viande et

de peau de cochon, enveloppé d'une double feuille de sycomore ou de bananier, qu'on appelle *nem*. Quand un des notables du village ou bien un membre du *giáp* auquel appartenait le défunt se trouve empêché d'assister au banquet funéraire, la famille fait porter à son domicile un *bánh-giày* et un *nem*. On en doit porter également au domicile des voisins et des amis qui ont fait à la famille, à l'occasion du décès, des cadeaux en nature ou en argent, destinés à lui venir en aide dans les frais occasionnés par les funérailles ; ces cadeaux, très en honneur, sont considérés comme un témoignage de vives condoléances, et obligent moralement la famille qui les reçoit à faire un cadeau en retour.

Les gens qui font enterrer un des leurs dans un village étranger peuvent se dispenser du banquet funéraire, car ils n'ont pas à rendre aux habitants du village une politesse dont jamais le défunt n'a été l'objet de leur part ; toutefois ils doivent racheter la coutume à beaux deniers comptants, au profit de la caisse communale. Il y a trois prix de rachat selon la fortune des familles : cent, soixante, et trente ligatures. Racheter la coutume du repas funéraire se dit *mua ma*.

L'usage veut que, chaque année, dans les familles aisées, on recommence le banquet à la date anniversaire des funérailles, ce qui ne manque pas de compliquer l'existence de ceux qui ont eu à déplorer de nombreux décès parmi leurs ascendants ou collatéraux. Cette coutume est surtout entretenue chez les mandarins, car les administrés peuvent difficilement se dispenser d'accepter la gracieuse invitation dont ils sont, dans la circonstance, honorés, et qui les oblige à y répondre par l'envoi d'un cadeau qui ne peut pas être mesquin.

Ces repas anniversaires de deuil diffèrent peu du repas des funérailles. Les invités, en entrant dans la maison, vont saluer l'autel des ancêtres et déposer leurs présents aux pieds du chef de la famille, qui, vêtu de blanc, se tient debout sur le côté de l'autel et répond aux saluts. Quand tout le monde est au complet, le chef de famille s'avance et, se couvrant la bouche d'une des longues manches de sa robe de deuil, il prie ses invités de se mettre à table ; après quoi il se retire et ne reparait que pour reconduire ses convives, lesquels remportent chez eux des gâteaux enveloppés d'une étoffe blanche.

REPAS DE LONGÉVITÉ.

On les appelle *thượng-thọ* ou bien encore *ma-sống*, et ils sont offerts pour célébrer le grand âge des parents ; ils correspondent à notre coutume des noces d'or et de diamant. On offre généralement le premier repas de longévitité aux vieillards de soixante ans.

Ces cérémonies de famille sont accompagnées de toutes les manifestations d'allégresse luxueuse compatibles avec la situation de fortune de la maison. Les vieillards, car le plus souvent la femme partage les honneurs adressés à son

mari, sont placés sur des sièges ; derrière eux, sur la paroi du mur, s'étale un grand panneau de satin, sur lequel on a fait broder, au milieu d'ornements et d'emblèmes, une composition littéraire exaltant le bonheur procuré à la famille par les vertus des heureux vieillards, les comparant aux sages et aux philosophes de l'antiquité. Deux petites coupes en or sont déposées sur une table, en face d'eux. Quand la famille, vêtue de ses plus riches habits, est rassemblée dans la salle du festin, les enfants et les petits enfants s'avancent vers le couple ancestral et se livrent devant lui aux prosternations rituelles ; ensuite, le fils aîné verse du vin de riz dans des coupes d'or et les présente aux vieillards en leur adressant ses compliments et ses souhaits de longévité.

Le repas doit être gai ; chaque table est animée par les manières gracieuses, les mots spirituels, les compliments dithyrambiques d'une chanteuse engagée pour la circonstance, et la musique des violons et des guitares alterne avec les chants. Quand les convives se lèvent, tous viennent de nouveau saluer les rois de la fête, et la chanteuse la plus versée dans l'art déclamatoire lit à haute voix la composition louangeuse brodée sur le panneau de satin.

C'est le signal de l'embrasement des pétards ; leur crépitement assourdissant, qui a accueilli déjà l'arrivée des invités, marque le signal de leur départ ; chacun remporte, de ces fêtes de la vieillesse, un présent qui consiste en une silhouette de pêche, emblème de la longévité, et qui est, chez les familles riches, découpée dans une petite feuille d'or.

LE MARCHÉ.

Çà et là, au milieu des plaines du Delta, au croisement des routes, ou bien encore au point d'attache des bacs sur la rive des fleuves, on remarque des séries alignées d'abris en paillottes, soutenus par des piliers de bambou : ce sont les marchés, où se réunissent périodiquement pour commercer les habitants des villages environnants.

La clientèle de ces marchés est, en grande partie, féminine : sur cent individus se rendant au marché et qui passaient un jour devant moi, j'ai compté une proportion de 84 femmes et fillettes. Les jours de marché, dès le lever du soleil, on voit dans la campagne de longues théories de gens chargés du double fardeau en balance, trotter à la file indienne, avec le déhanchement cadencé si caractéristique de l'Annamite.

La physionomie des marchés annamites est, comme ailleurs, animée et bruyante ; la moindre transaction donne lieu à des palabres interminables, à des marchandages où domine le timbre volubile et criard des femmes et surtout des vieilles femmes. Ce sont de pauvres produits que ceux qui sont présentés sur ces marchés de la plaine : des charges de riz, de tubercules, de légumes, d'arec, de fruits, quelques volailles, des racines à chiquer, de la poterie commune, de menus objets d'importation chinoise et européenne ; de quoi assurer le modeste

ravitaillement de la famille du paysan, et c'est tout. Les grosses affaires en riz, bois, huiles, bambous, etc., se traitent à domicile ou dans des marchés où le produit est spécialisé. Il est des marchés permanents de bambous et de rotins, de bois, de feuilles de latanier, d'autres où l'on vend le riz sur échantillon, des marchés de volailles, de buffles, etc.

Près de Phu-dinh, dans la province de Hung-hóa, se tient un marché nocturne. Les gens de la contrée croient que des diables et des revenants fréquentent ce marché et qu'ils payent avec de la monnaie de papier les denrées qu'ils achètent. Aussi chaque marchand a-t-il devant lui une cuvette pleine d'eau, dans laquelle il jette pour l'éprouver la monnaie qu'il reçoit. Les sapèques réelles vont au fond de l'eau, tandis que l'argent des revenants reste à la surface.

Dans les villes, certains marchés ont une très sérieuse importance; on y vend des meubles, des cuivres ouvragés, des porcelaines, des ferrailles, des fleurs, de la viande de boucherie, des poissons, des textiles, des étoffes, des vêtements.

Les jours de marché à Hanoi offraient, au début de la conquête, la physionomie la plus pittoresque : on vendait dans toutes les rues, devant les portes; les produits encombraient la chaussée; il fallait naviguer dans des archipels d'étalages. Les quartiers étant chacun le siège d'une industrie particulière, devenaient ce jour-là autant de foires spéciales : il y avait la foire aux incrustations, la foire aux objets laqués, aux volailles, aux médicaments, aux éventails, que sais-je encore ! C'était le bon temps pour les amateurs de bibelots; chacun était à l'affût de la pièce rare et la trouvait toujours, car il en est pour tous les goûts. On rentrait chez soi la bourse vide, mais heureux, car on avait augmenté sa collection.

Il n'est plus rien, aujourd'hui, qui puisse donner une idée même approximative de ce temps qui date d'hier, pour ainsi dire, mais qui paraît si loin déjà ! Hanoi est toujours le *marché* par excellence (Kê-chợ), le grand *emporium* annamite, mais le produit indigène se localise en des magasins dont il faut franchir le seuil pour le trouver, quand il ne se retire pas dans les villages environnants, laissant la place au marchand chinois qui vend de la pacotille d'escale.

V

MÉDECINE ET PHARMACIE ANNAMITES

LA MÉDECINE

Les Annamites fixent au X^e siècle de notre ère l'introduction dans leur pays de la médecine chinoise. Leur premier médecin, en dehors du sorcier dont le ministère s'exerce encore aujourd'hui sur une vaste échelle, fut un bonze du nom de *Tuê-Tĩnh*, originaire de la province de Hài-dương. Il est considéré au Tonkin comme le patron des médecins, et on vénère sa tablette honorifique dans la pagode de *Hồng-văn* du phu de Đa-phúc, dans la province de Nam-định.

La médecine annamite est, dans toutes ses applications, purement empirique ; les connaissances anatomiques et physiologiques des médecins indigènes sont nulles, ils reconnaissent, dans le corps humain, cinq viscères ou organes essentiels : le foie et l'estomac auxquels ils accordent des relations avec les cinq éléments et les cinq planètes. Ces viscères ont entre eux et avec les autres organes des liens de parenté, d'où naissent des influences ; le cœur est le fils du foie, le frère des intestins et le père de l'estomac. Le poumon est le père de la vessie ; le foie est le fils des reins, etc.. La vie procède de douze sources principales qui se concentrent en trois foyers et se localisent aux régions du sternum, de l'épigastre et de l'abdomen. Ces foyers président à la circulation du sang et à la digestion. Les sources vitales communiquent les unes avec les



FIG. 78. — UNE PHARMACIÉ DE LA RUE DES PHUC-KIEN.

autres par les canaux qui charrient le *principe vital et l'humide radical*. Ces courants, très enchevêtrés, produisent à certains endroits déterminés des pulsations. Le médecin doit connaître le siège de ces pulsations ; ils sont nombreux et chacun d'eux indique une maladie spéciale.

Il y a le pouls de la peau et des chairs, le pouls des os, le pouls des nerfs et du sang ; les neuf pouls des grandes communications ; les sept pouls externes, et beaucoup d'autres encore sans compter les vingt-six pouls dont l'apparition insolite annonce les maladies mortelles.³

Tous ces pouls différents, à l'exception des vingt-six derniers, sont influencés par les signes du zodiaque, par l'état des saisons ; ils ont chacun trois tons, et marquent un rythme et des temps qu'il convient d'observer et de calculer avec soin.

On doit se servir de la main droite pour tâter les pouls du côté gauche du corps, et de la main gauche pour ceux du côté droit. Le premier pouls de la main droite indique les maladies de poitrine, le second celles de la vessie et

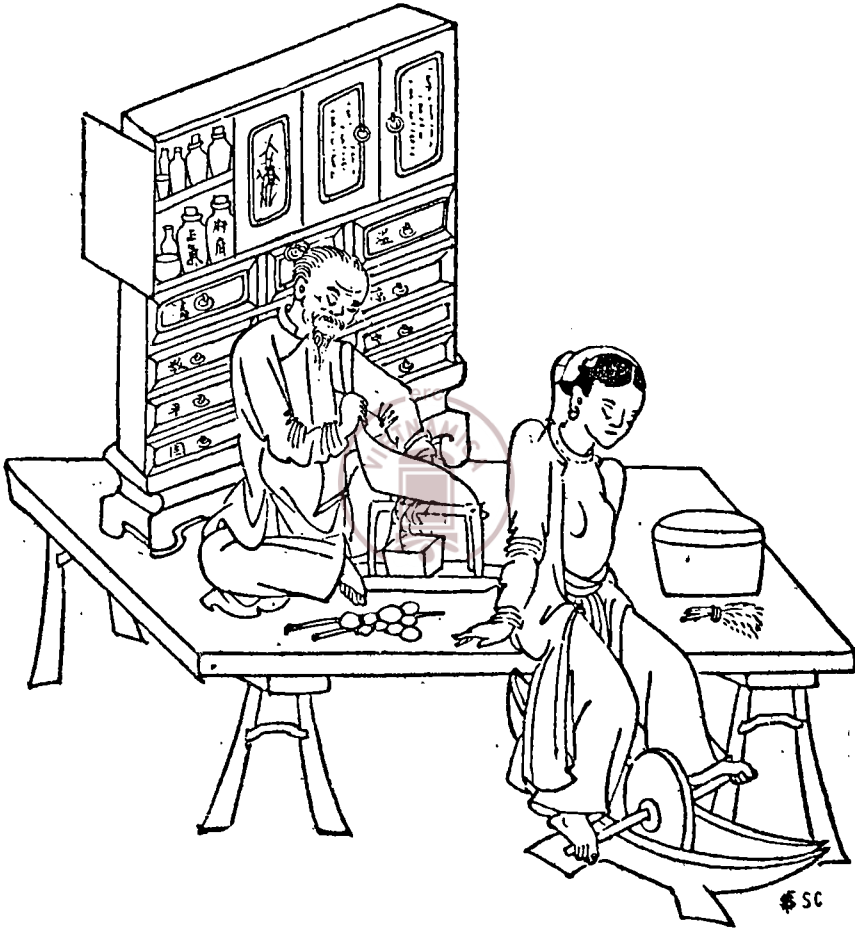


FIG. 79. — LE MÉDECIN ET SA PHARMACIE.

des reins, le troisième celles de l'estomac et de la rate. Le premier pouls de main gauche indique les maladies du cœur, etc.

Le médecin, pour établir son diagnostic, doit également examiner l'aspect du visage, la couleur de la peau et le son de la voix. Les yeux font connaître l'état du foie, parce que les larmes sont produites par le foie ; la langue indique l'état du cœur, et les oreilles celui de la vessie. Les couleurs ont une

influence sur les organes : le rouge domine le cœur ; le bleu domine le foie ; le jaune, l'estomac ; le blanc, les poumons ; le noir, la vessie. Lorsqu'une de ces couleurs apparaît sur le visage, c'est que l'organe correspondant est malade.

Les cinq saveurs sont en relations étroites avec les viscères, et le médecin doit s'enquérir des préférences de son malade pour le doux, l'amer, l'acide, le salé, le sucré. Autour de ces principes fondamentaux gravitent d'innombrables faits accessoires qui viennent éclairer l'examen médical ; l'influence du souffle terrestre, les concordances astrales, la prédominance des odeurs, les rapports sympathiques ou antipathiques de la date de naissance du malade, avec le bois, le feu, la terre, l'eau et les métaux, et dont l'accord ou le désaccord viennent atténuer ou aggraver le diagnostic.

Le médecin annamite est en même temps apothicaire ; il examine, diagnostique, prescrit, prépare les drogues et les administre. On ne lui paye que ses médicaments. C'est un pharmacien-consultant.

Les drogues pharmaceutiques constituent deux spécialités, qu'on peut étudier, à Hanoi, dans la *Rue des Médicaments* ; il y a les *bán thuốc bắc*, qui vendent la drogue chinoise, et les *bán thuốc nam* qui vendent les drogues annamites. Les drogues annamites s'entendent surtout de l'herboristerie, elles comprennent les herbes, fleurs, feuilles, racines, écorces et graines. Les drogues chinoises ajoutent, à certains végétaux venant du Nord, des remèdes tirés du règne minéral, et des préparations telles que pilules, teintures, essences, onguents, etc. Les herboristes font des étalages de leurs produits sur les tables des devantures, les médecins droguistes renferment les leurs dans des armoires et des meubles à tiroirs. Comme instruments de laboratoire, ces derniers possèdent en outre une sorte de hachoir pour couper les écorces et les racines, et un mortier de fer, de la forme d'un petit bateau, dans lequel se meut une roue en fer que l'on manœuvre avec les deux pieds posés sur l'axe.

Quand on prescrit une infusion ou une décoction, on jette les deux premières eaux et on ne donne que la troisième, qui doit être prise en trois fois.

Nous n'entrerons pas plus dans le détail de la thérapeutique que dans celui du diagnostic, ce qui serait sortir du cadre de ce livre. Notre intention ici, n'est que de retenir, en dehors des divers formulaires médicaux en usage dans le pays, quelques-unes des pratiques superstitieuses se rapportant au traitement des maladies.

*
*
*

Contre le mal de dents, les Annamites recommandent l'usage des cure-dents en poils de queue d'éléphant. Ces poils sont très recherchés ; on les sertit d'or ou d'argent et on les suspend au bouton de l'habit.

Pour empêcher les gens de succomber au sommeil, on recueille des larmes de cheval et on les leur verse dans les yeux.

* * *

Quand, en cuisant des drogues, l'eau s'évapore trop vite, c'est un mauvais présage pour le malade ; quand la marmite se renverse ou casse, c'est un signe de mort.

* * *

Les Annamites connaissent la contagion de la tuberculose et mettent en usage certaines pratiques afin de s'en préserver ; l'une d'elles consiste à placer des tripes de poule sur la poitrine du cadavre mort de phtisie, et d'enterrer ensuite ces tripes, qui passent pour avoir soutiré au cadavre tous ses germes de contagion.

* * *

Quand les boutons de variole tardent à sortir on prend des vers de mûrier qu'on fait d'abord macérer dans de l'alcool de riz ; on les fait ensuite griller, et on mélange leurs cendres à un remède spécial chinois qu'on se procure à cet effet chez les droguistes, et qu'on administre au malade.

La peau des vieux tambours est très efficace contre les affections de l'estomac, on en fait des infusions, dont on jette la première eau.

* * *

On soigne les bobos du visage chez les enfants, en les enduisant de jus de chique de bétel et tabac ; ce qu'on appelle en France *les feux*, chez les enfants s'appelle ici *sai trâm*.

* * *

On brûle de l'encens dans la maison d'un varioleux et on suspend à la porte d'entrée une tranche de jujubier, ou bien une plante spéciale qu'on appelle *rây*, placée dans une marmite avec quelques paires de souliers en papier.

* * *

Les gens de la maison évitent de manger de l'ail et de l'oignon et de faire friner des aliments dans la graisse. L'entrée est interdite aux étrangers.

Quand les pustules séchent et guérissent, le médecin apporte un paquet de diverses plantes odorantes que l'on place sous le lit du malade lequel reste aussi exposé à la vapeur. Avant de laisser sortir pour la première fois le convalescent, on lui fait sur tout le corps une lotion avec de l'eau dans laquelle on a fait cuire des rhizômes de curcuma, et on lui sert un bol de riz gluant, cuit dans la même eau.

Il est d'usage que le varioleux guéri porte en présent un cochon rôti à son médecin, en lui payant ses honoraires.

Le médecin, à son tour, doit offrir ce présent au dieu de la médecine.

* * *

Quand un nouveau né prend l'habitude de pleurer la nuit, on peut l'en guérir en plaçant sous son lit, à l'insu de tout le monde, un pieu provenant de la porcherie.

* * *

Si l'enfant reste maigre et chétif, on lui donne de la force en lui faisant manger deux cuisses de crapaud, dépouillées de leur peau et rôties.

* * *

S'il a pendant la nuit des incontinenances d'urine, on lui fait avaler des araignées grillées.

* * *

Quand on souffre de coliques, il faut éviter de se laver les mains à l'eau froide. Pour guérir les coliques, il suffit d'arracher violemment, de la tête du patient, quelques poignées de cheveux. On appelle cette pratique *nhữ bảo* : arracher la colique.

* * *

On obtient le même résultat en pinçant fortement la nuque et l'échine du malade.

On suspend à la porte de la maison, des branches de cactus (*cây-xương-rồng*) barbouillées de chaux, afin d'éloigner les maladies de peau, la gale, les furoncles, la variole, etc.

Une branche de pêcher, liée à un morceau de charbon et suspendue près de la porte, indique que, dans la maison, se trouve soit une femme en couches soit un individu atteint de maladie contagieuse, et que l'entrée en est interdite.

* * *

Un rameau de *Võ-Hoàn* (*sapindus mokurosi*), planté devant la porte, empêche les diables de la maladie d'entrer.

* * *

L'excrément de chauve-souris est employé contre la dysenterie et pour faciliter les accouchements.

Le goître s'appelle, au Tonkin, *la panse de besace* ; pour le guérir, on brûle un fond de besace et on fait, avec les cendres et de l'alcool de riz, un cataplasme dont on recouvre la gorge du malade.

* * *

Pendant l'épidémie cholérique de 1887, une enquête administrative révéla que, dans la province de Hung-yên, les sorciers annamites vendaient aux paysans des amulettes contre le fléau. Ces amulettes devaient être introduites dans la bouche et dans les entrailles des cadavres des cholériques, exhumés à cet effet trois jours après l'enterrement ; elles devaient préserver de la contagion la famille du mort. Un grand nombre de cadavres furent ainsi livrés à cette immonde pratique.

* * *

Pour guérir les orgelets, on applique, sur le bouton naissant, un éclat de porcelaine que l'on jette ensuite dans l'eau.

Pour se débarrasser d'une poussière dans l'œil il suffit de se passer, à plusieurs reprises, le bout de la langue sur le coin des lèvres.

* * *

Il ne faut jamais jeter dehors les linges qui ont servi à panser les plaies de peur que les chiens ne les mangent ce qui empêcherait les plaies de se cicatriser.

* * *

Quand la gale est réfractaire à tout traitement, le malade peut toujours s'en débarrasser s'il parvient, en se baignant en pleine eau, à faire frôler son corps par le poisson dit *ca-nuong*.

* * *

Il faut éviter de prendre un médicament quelconque le premier jour de l'an et le premier jour du mois, sous peine d'être exposé à se droguer toute l'année ou tout le mois.

* * *

Quand on avale une drogue, il faut s'abstenir de manger des légumes ; les végétaux contrarient l'action du remède.

LA PHARMACIE

En relevant, pour mes notes personnelles, à l'exposition de Hanoi de 1886, les noms en annamite et en chinois des principales drogues employées dans la pharmacie indigène et exposées dans diverses collections, je me suis aperçu que la plupart des végétaux n'étaient déterminés scientifiquement, ni même traduits ; on s'était contenté de les désigner par leur nom annamite : graine de *Bôi-mâu* pour graine d'Uvulaire ; fruit du *Liên-kiêu* pour Buglosse, etc. D'autres traduits en français l'étaient trop peu fidèlement : Racines de *Datura stramonium* pour Racines d'aubergine, ce qui est fort différent.

Pour les drogues tirées du règne minéral, même incertitude, mais beaucoup moins compromettante. Le sulfate de soude était appelé *sorte de sel*, l'arsenic sulfuré *pierre jaune*. De plus, les qualités thérapeutiques que leur attribuent les Annamites n'étaient pas du tout indiquées, car ce n'est pas une indication que celle-ci, par exemple que je retiens au hasard : l'herbe de *mã-tiên* sert à faire des breuvages, sa nature est froide, elle combat la faiblesse de l'humide radical (*âm*) apaise le poulx du foie et ramène les cinq saveurs.

Ceci provient d'abord de ce que les interprètes indigènes sont tous dans l'incapacité absolue de traduire ceux des mots de leur langue ou des caractères chinois qui n'ont leur correspondant que dans notre vocabulaire scientifique ; et d'autre part, de ce qu'il n'existe aucun travail succinct et pratique qui permette de suppléer à l'insuffisance des interprètes.

Les seuls renseignements que l'on puisse obtenir sur ce sujet, quand il ne s'agit pas d'un mot populaire, d'une expression locale, sont épars dans quelques livres d'une insigne rareté, qui sont des livres d'étude sinologique et partant d'un abord difficile pour ne pas dire impossible à tout autre qu'un initié.

J'ai donc pensé qu'il pourrait être de quelque utilité de tenter un essai dans ce sens, et j'ai commencé par l'étude des deux cents et quelques noms que j'avais relevés à l'exposition de Hanoi ; je me suis rendu chez les droguistes indigènes pour consulter leur assortiment et compléter ma nomenclature.

Je suis parvenu ainsi à grouper trois cents noms des principales substances pharmaceutiques employées par les indigènes au Tonkin. Beaucoup proviennent du pays même, mais le plus grand nombre est d'importation chinoise. Je me suis efforcé de les déterminer scientifiquement et d'en indiquer l'usage d'après les pharmacopées indigènes. Enfin, j'ai terminé par une table alphabétique de tous les noms annamites, latins et français cités dans le cours de cette étude (1).

(1) Pour ce travail assez ardu, je me suis servi des ouvrages suivants :

LIVRES ANNAMITES

萬氏婦人科 *Vạn-thị-phụ-nhơn-khoa*. — Formulaire pour les dix mille maladies des femmes.

N^o 1. — *Hậu-phác* 厚朴. — Cannellier sauvage. — *Cinnamomum cassia*. — Famille des Laurinées. Tonique, astringent; l'écorce est employée contre les maux d'estomac.

N^o 2. — *Ma-hoàng* 麻黃. — Jonc. — *Juncus communis* ou *effusus*. — Famille des joncées. Tisane efficace contre les saignements de nez.

N^o 3. — *Quĩ-vũ-tiến* 鬼羽箭. — Dentaire. — *Dentaria pinnata*. — Famille des Crucifères. Amer excitant.

N^o 4. — *Quế-chi* 桂枝. — Ecorce des Rameaux du Cannellier, variété *Laurus cinnamomum*. — Les Annamites le coupent en petits morceaux et le prennent en décoctions comme tonique et excitant.

N^o 5. — *Tang-bach-bì* 桑白皮. — Ecorce de mûrier. — Employée dans les cas d'oppression et contre la toux.

N^o 6. — *Chĩ-xác* 枳壳. — Orange amère. — *Citrus communis*. — Famille des Aurantiées. Contre la flatuosité.

Plusieurs espèces d'orangers sont indiquées comme médicament par les pharmacopées annamites.

Le *Cam-non*. — *Ægle marmelos*.

Le *Bong*. — *Citrus fusca*.

Le *Cam-quit*. — *Citrus madurensis* ou mandarine.

N^o 7. — *Ba-diệp* 杷葉. — Feuilles de l'arbre *Ba*. — Paraît être une variété du Cratevier *Crateva nurvala* de l'Asie tropicale. — Famille des Capparidées. Ainsi nommé par Linné en l'honneur de Cratevas, ancien botaniste grec. Cet arbre produit des baies succulentes et vineuses, ses feuilles acidulées sont diurétiques, les Annamites s'en servent pour dissiper l'ivresse.

N^o 8. — *Tục-đoạn* 續斷. — Cinarée ressemblant beaucoup au Gardon. Famille des composées. On fait avec la tige des infusions contre les douleurs articulaires et les maux de reins.

N^o 9. — *Hương-nhu* 香茹. — Cette plante odorante rappelle le parfum de la Verveine; d'après le dictionnaire chinois de Wells Williams, son nom scientifique serait *Escholtzia cristata*. — Elle est rafraîchissante et diurétique.

萬病回春 *Vạn-bệnh-hồi-xuân*. — Traité des dix mille maladies.

LIVRES CHINOIS

景岳 *Yo-king* (Œuvres de). Matière médicale.

本草綱目 *Pen-tsao-kang-mou*. — Histoire naturelle.

鏡原 *King-yuan*. Encyclopédie.

LIVRES EUROPÉENS

Dictionnaire chinois-français de Perny (supplément au).

A syllabic dictionary of the Chinese language by Wells Williams.

Traité général de botanique descriptive et analytique par Le Maoust et Decaisne.

N° 10. — *Tô-mộc* 蘇木. — Bois de campêche. — *Hæmatoxylum campechianum*. — Vulnéraire.

N° 11. — *Ngũ-gia-bi* 五加皮. — Aralie. — *Aralia palmata*. — Famille des Araliacées. — L'écorce est employée contre la paralysie.

N° 12. — *Thông-thảo* 通草. — Aralie. — *Aralia papyrifera*. — C'est la moelle de cet arbre que les Chinois savent dérouler en feuilles minces comme du papier et desquelles on fait des fleurs artificielles. Ils s'en servent également pour peindre de fort jolis sujets ; on l'appelle improprement papier de riz. On en donne des infusions aux nourrices qui n'ont que peu de lait, on en fait prendre aussi aux hydropiques.

N° 13. — *Huyền-hồ-sách* 玄胡索. — Aristoloche de l'Inde. — *Aristolochia indica*. — Son nom lui vient de ce que les anciens croyaient que l'aristoloche facilitait l'accouchement. Les racines sont employées comme alexipharmaque et dans les maladies de peau.

N° 14. — *Phục-thần* ou *Phục-linh* 茯神. — *Pachyma cocos*. — On l'appelle aussi racine chinoise, c'est une sorte d'excroissance spongieuse que l'on trouve sur la racine des sapins. Les Chinois la croient produite par la sève de l'arbre, qui mettrait mille ans à se changer en *phục-linh* ; ils disent qu'après une nouvelle période de mille années le *Phục-linh* devient de l'ambre. Les médecins annamites disent que l'on retire un *phục-linh* d'une liane qui croît du côté de Cao-bang et de Lang-son. Les botanistes ne sont pas d'accord sur sa détermination scientifique, d'aucuns la considèrent comme plus près du Lycoperdon. Il y en a de deux espèces : la première est jaunée, elle guérit les rétentions d'urine ; la deuxième est blanche, elle est employée contre les aigreurs d'estomac. Cette substance est aussi souveraine contre la peur.

N° 15. — *Xuyên-hậu-phác* 川厚朴. — Cannelle de Chine. Contre les maux d'estomac.

N° 16. — *Bạch-giới-tử* 白芥子. — Graines de moutarde. *Sinapis sinensis*. — Famille des Crucifères. Les Annamites l'emploient comme laxatif.

N° 17. — *Kinh-giới* 荆芥. — Calament. — *Calamintha*. — Famille des Labiées. Contre les névralgies et la gale.

N° 18. — *Kiệt-cánh* 桔梗. — *Platycodon grandifolium*. — Famille des Campanulacées. L'écorce est donnée en infusion contre la toux.

N° 19. — *Xuyên-tục-đoạn* 川續斷. — Cardon de Chine (variété du). — L'écorce a des propriétés purgatives.

N° 20. — *Mẫu-đơn-bì* 牡丹皮. — Cet arbre est une variété du *Camellia* dont les fleurs rappellent comme aspect la pivoine de Chine (*Pæonia moutan*). On vante les qualités calmantes et fébrifuges de l'écorce.

N° 21. — *Kim-ngân-hoa* 金銀花. — Chèvrefeuille. — *Lonicera periclymenum*. — Famille des Lonicéracées. On prescrit une infusion des fleurs contre la gale.

N° 22. — *Tiên-mao* 仙茅. — Roseau. — *Arundo*. — Famille des Graminées. Contre les douleurs articulaires.

Une variété de cette plante est très recherchée des bouddhistes, c'est l'odorant *Poa cynosuroides*.

N° 23. — *Son-tra* 山查. — Néflier du Japon ou Bibacier. — *Eriobotrya japonica*. — Famille des Rosacées. Le fruit est estimé comme digestif.

N° 24. — *Qui-kiến-xâu* 鬼見愁. — Tribule. — *Tribulus terrestris*. — Famille des Zygophyllées. Est employé contre la toux, la gale et les maux d'yeux.

Les Annamites en distinguent deux variétés et appellent *Bách-tát-lé* la variété à fleurs blanches et *Hoàng-tát-lé* la variété à fleurs jaunes.

N° 25. — *Xạ-can* 射干. — Aconit. — *Aconitum sinens*. — Famille des Renonculacées. Contre les hémorrhagies.

N° 26. — *An-túc-hương* 安息香. — Benjoin. — Gomme provenant du *Styrax* benjoin. — Famille des Styrécées. Employé contre la flatuosité.

N° 27. — *Tùng-tiết* 松節. — Liquidambar. — *Altingia*. — Famille des Balsamifluées. Propriétés émollientes et détersives.

Par des incisions faites à l'arbre, on obtient un baume suave usité comme parfum et entrant dans la composition de plusieurs médicaments pour l'usage externe.

N° 28. — *Nhi-trà* 兒茶. — Feuille frisée du thé. — Famille des Ternstroëminacées. Le thé du Yunnan a des propriétés rafraîchissantes. La variété dite thé de neige *Tuyết-trà* passe pour guérir la dysenterie naissante.

N° 29. — *Tang-ký-sinh* 桑寄生. — Mûrier sauvage. — Famille des Morées. — Abonde dans la Rivière Noire. Stimulant révulsif.

N° 30. — *Mã-tiên-thảo* 馬鞭草. — Verveine. — *Verbena officinalis*. — Famille des Verbénacées. Astringent; s'emploie contre les rhumatismes; les Annamites l'appellent encore *cỏ roi ngựa*.

N° 31. — *Bạch-chỉ* 白芷. — *Procris sinensis* (TABERD). — Famille des Urticées. On l'emploie comme laxatif. WELLS WILLIAMS émet une autre opinion, il dit que cette plante paraît appartenir à une variété d'ombellifère voisine de l'opoponax.

N° 32. — *Hòe-giác-tử* 槐角子. — Les Chinois donnent également ce nom au *Sophora tomentosa* et au *Stryphnolobium japonicum*, deux genres de la même famille des Légumineuses papilionacées que l'on cultive dans le nord de la Chine. On emploie dans l'Inde les racines et les graines du *Sophora tomentosa* pour arrêter les vomissements du choléra. Ce sont les fleurs du *Stryphnolobium japonicum* qui fournissent la teinture du jaune impérial; les gousses restent sur l'arbre jusqu'à ce que les nouvelles feuilles viennent à bourgeonner. A Canton, on les identifie avec le *Cassia alata*.

N° 33. — *Tử-hoa* 紫花. — Violette. — Genre type de la famille des Violacées. Elle vient de la Chine, ses fleurs sont employées contre les affections de poitrine.

Le *Rubia* et le *Tournefortia argussina* du nord de la Chine sont également appelés herbe de *Tu* (voy. 100).

N° 34. — *Nga-truật* 莪朮. — Amome. — *Amomum curcuma* ou *Curcuma longa*. — Famille des Zingibéracées. Les Annamites l'appellent *Bách-dương*. C'est une plante du Che-kiang qui sert en médecine à fluidifier le sang.

N° 35. — *Thanh-bì* 青皮. — Ecorce du citron. — *Citrus limon*, *Citrus medica*. — Famille des Aurantiacées. La variété jaune s'appelle *Chanh-num* la variété verte *Chanh-giay*. Rafrâchissant, apéritif.

N° 36. — *Hoàng-bá* 黃栢. — *Pterocarpus flavus*. — Famille des légumineuses. On emploie la feuille contre le ver solitaire ; l'écorce sert à teindre les soies en jaune.

N° 37. — *Xích-tiêu-đâu* 赤小豆. — Haricot (petit rouge). — *Phacelus*. — Famille des Légumineuses. Employé cuit et écrasé, contre les abcès.

Il y a en Extrême-Orient de nombreuses variétés de haricots avec la variété dite *petit jaune* (ph. flavus) les Chinois confectionnent une sorte de fromage blanc très renommé, très répandu dans toute la Chine sous le nom de Teou-fou.

N° 38. — *Tế-tân* 細辛. — Asaret. — *Asarum virginicum*. — Famille des Aristolochiées Sternutatoire, emménagogue, sudorifique. Sa racine en poudre passe pour un succédané de l'ipéca.

N° 39. — *Tảo-nhân* 棗仁. — Noyau de jujube. — *Ziziphus jujuba*. — Famille des Rhamnées. En poudre par prises pour faire transpirer. Le fruit est employé comme l'asthme.

N° 40. — *Hắc-sửu* 黑丑. — Graines de Convolvulus. — Familles des Convolvulacées. Contre l'hydropisie. On connaît ici en pharmacie trois espèces de Convolvulus ; le *C. bryonicœfolia* le *C. tomentosus* et le *C. reptans*.

N° 41. — *Hồ-ma-nhân* 胡麻仁. — Graines de sésame. — *Sesamum orientale* ou *Sesamum indicum*. — Famille des Bignomacées. Contre la gale. Les Chinois appellent cette plante *Tche-ma* et *Kiu-chen*. L'huile que l'on obtient des graines ne se fige jamais. Les pauvres en font des gâteaux et une sorte de brouet agréable au goût. On brûle les tiges de la plante et on se sert des cendres en guise de potasse pour dégraisser la soie des cocons.

N° 42. — *Xuyên-bối-mẫu* 川貝母. — Graines d'Uvulaire. — *Uvularia*. — Famille des Liliacées. (Quelques auteurs font de l'Uvulaire un genre de Mélanthacées). Contre la toux.

La racine de cette plante, qui croît dans le Seu-Tchouen et le Che-Kiang, est farineuse et amère ; on en fait une sorte d'onguent. On l'emploie aussi comme fébrifuge.

N° 43. — *Bách-hợp* 百合. — Lis du Japon. — *Lilium candidum*. — Famille des Liliacées. Contre la toux.

N° 44. — *Tùng-hương* 松香. — Résine du pin chinois. — *Pinus sinensis*. — Famille des Conifères. Commun dans le sud de la Chine et dans

les parties montagneuses et maritimes du Tonkin. Balsamique, tonique, employé contre la diarrhée.

N° 45. — *Tiểu-hồi* 小茴. — Aneth. — *Anethum fœniculum*. — Famille des Umbellifères. Vermifuge, apaise les coliques et les douleurs des reins.

N° 46. — *Hương-phụ* 香附. — Souchet. — *Cyperus longus*. — Famille des Cypéracées. — La racine est un stimulant ; on l'administre contre la dysmenorrhée et les indigestions.

N° 47. — *Bạch-quả* 白果. — Graines de Salisburie. — *Salisburia adiantifolia*. — Famille des Taxinées. Contre l'athisme.

N° 48. — *Minh-dãng-sâm* 明黨參. — Croisette. — *Gentiana cruciata*. — Famille des Gentianées ményanthées. Rafrâchissant, fébrifuge, anthelminthique.

N° 49. — *Đông-quì-tử* 冬葵子. — Graines d'Helianthe. — *Helianthus indicus*. — Famille des Composées. Contre la dysenterie.

N° 50. — *Khổ-quả* 苦果. — Concombre sauvage. — *Cucumis*. — Famille des Cucurbitacées. Contre la diarrhée.

N° 51. — *Gia-căn* 茄根. — Racine d'aubergine. — *Solanum melongena*. — Famille des Solanées. Contre la gale.

N° 52. — *Địa-du* 地榆. — Millepertuis (ou herbe de St Jacques). — *Hypericum*. — Famille des Hypericinées. Vulnéraire, en friction contre les douleurs.

N° 53. — *Mã-tiền* 馬前. — Noix vomique. — *Strychnos nux vomica*. — Famille des Loganiacées. Employé contre la paralysie.

N° 54. — *Vũ-du-lượng* 禹餘糧. — Cunao ou plutôt Cu nau (squille ou faux Gambier). — *Smilax*. — Famille des Smilacées. Contre la gastralgie, fébrifuge.

Le cunao est la racine tinctoriale la plus employée au Tonkin.

N° 55. — *Thiên-ma* 天麻. — Racines adventives du figuier, des banians. — *Ficus indica*. — Famille des Morées. Contre les céphalalgies infantiles, le tétanos.

N° 56. — *Trạch-lan* 澤蘭. — Chamédrée. — *Teucrium scordium*. — Famille des Labiées. Emménagogue.

N° 57. — *Kim-châm* 金針 — Safran. — *Crocus sativus*. — Famille des Iridées. Son nom chinois est « aiguille d'or » Tonique fortifiant, emménagogue : Les mères annamites frottent le corps de leurs enfants avec la poudre du safran pour leur tonifier la peau.

N° 58. — *Uât-kim* 鬱金. — Racine du safran. — Contre l'hémorragie, la gale, les maladies des yeux.

N° 59. — *Thường-son, thường-chuât* 常山. — Célastre. — *Celastrus*. — Famille des Célastrinées. Digestif, employé aussi contre la catalepsie, la fièvre, la bile, les sueurs profuses, le choléra. Apéritif et contre les maux d'estomac.

N° 60. — *Tao-trich* 皂刺. — Epines de l'amome chinois. — Contre les abcès (voy. Amome n° 34).

N° 61. — *Hồ-lô-ba* 葫蘆巴. — Courge calebasse. — *Cucurbita lagenaria*. — Famille des Cucurbitacées. On en brûle les graines et on en fait une pâte pour teindre les dents en noir ; c'est en outre un dépuratif.

N° 62. — *Nhục-khẩu* 肉蔻. — Muscadier. — *Myristica fragrans*. — Famille des Myristicées. Les Chinois l'appellent *Tou-téou-keou*. On en retire de la muscade et de son macis une huile essentielle que l'on emploie contre la paralysie. On prend la noix en décoction contre la diarrhée.

N° 63. — *Bách-dàn-hương* 白檀香. — Bois de santal blanc. — *Santalum album*. — Famille des Santalées. Contre les coliques.

N° 64. — *Thạch-hộc* 石斛. — *Dendrobium ceraia*. — Famille des Orchidées. Poussé sur les rochers dans le Haut-Tonkin. Tonique employé contre les douleurs et contre la peur.

N° 65. — *Hạnh-nhân* 杏仁. — Amande de l'abricot. — *Prunus armeniaca*. — Famille des Rosacées. Il y en a seize espèces reconnues en Chine ; employé comme adoucissant.

N° 66. — *Hậu-phác* 原朴. — Mangnolier. — *Mangolia hypoleuca*. — Famille des Magnoliacées. Tonique amer, aromatique. On mange les pétales frits dans l'huile.

N° 67. — *Thảo-khẩu* 草蔻. *Amomum globosum*. — Employé contre la toux. (Voy. Amome n°s 34 et 60).

N° 68. — *Thiên-môn* 天門. — Mélanthe. — *Melanthium*. — Famille des Mélanthacées. Racine purgative et détersive.

N° 69. — *Đương-qui* 當歸. — Céleri de marais. — Famille des Umbellifères. Propriétés stimulantes.

N° 70. — *Mạch-môn* 麥門. — Scorzonère. — *Scorzonera*. — Famille des composées. Adoucissant, contre la toux.

N° 71. — *Xuyên-khung* 川芎. — Livèche. — *Levisticum*. — Famille des Umbellifères. Contre les maux de tête et en décoction pour purifier le sang. La racine a les effets de l'angélique à laquelle elle ressemble. La meilleure vient du Seu-Tchouen.

N° 72. — *Thổ hoàng-liên* 土黃連. — Chéridoine éclairée. — *Chelidonium majus*. — Famille des Papavéracées. Contre la diarrhée. Son nom lui vient de ce que les anciens pensaient que l'hirondelle guérissait, avec le suc de cette plante, les yeux malades de ses petits. (Pern.)

La racine est employée contre les nausées.

N° 73. — *Hoàng-bá* 黃柏. — *Berberis asiatica*. — Famille des Berbéri-dées. L'écorce est employée comme rafraîchissant.

№ 74. — *Bach-thược* 白芍. — Dahlia blanc. — Famille des Composées. Contre les coliques de la dysenterie.

№ 75. — *Sa-sâm* 沙參. — Ginseng. — *Panax*. — Famille des Araliacées. Cette racine jouit de la plus grande réputation dans tout l'Orient chinois. Le prix en est très élevé ; c'est un tonique et un reconstituant des plus énergiques. Il a des qualités aphrodisiaques ; on le donne pour faire engraisser. Le ginseng le plus estimé vient du Leao-long.

№ 76. — *Tri-thâu* 知母. — Cette plante paraît être une espèce de Verhénacée, on l'emploie comme fébrifuge.

№ 77. — *Hoàng-càm* 黃芩. — Toque. — *Scutellaria*. — Famille des Labiées. Racine jaunâtre employée comme tonique.

№ 78. — *Liên-kiêu* 連翹. — Buglosse. — Espèce d'*Anchusa*. — Famille des Borraginées. Employé contre la gale et les furoncles.

№ 79. — *Cam-thảo* 甘草. — Réglisse. — *Glycyrrhiza glabra*. — Famille des Légumineuses. Contre la folie.

№ 80. — *Hoàng-kỳ* 黃芪. — Paraît être le *Ptarmica sibirica*. Il existe dans la pharmacie indigène sous la forme de racines jaunâtres recouvertes d'une fine écorce et traversées par un canal médullaire assez fort. On l'emploie contre les sueurs abondantes et l'asthme.

Les Chinois donnent le même nom aux racines flexibles du *Sophora tomentosa*.

№ 81. — *Bach-truật* 白朮. — Atractyle. — *Atractylis lanceolata*. — Familles des Composées. C'est un légume amer comme l'artichaut, sa graine est glutineuse et sa racine est odorante ; c'est un dépuratif. Il existe une variété de ce médicament, c'est le *Thuong-truật* employé comme apéritif et contre les maux d'estomac.

№ 82. — *Trúc-như* 竹茹. — Ecorce de bambou. — Contre la toux et l'hypocondrie.

№ 83. — *Ngọ-thời-hoa* 午辰花. — Pentapetes. — *Pentapetes*. — Famille des Sterculiacées. En infusion comme digestif. Une espèce de *Buttneria* de la même famille est employée comme émollient.

№ 84. — *Thanh-ma* 青麻. — Ortie blanche. — *Urtica nivea*. — Famille des Urticées. En décoction contre les hémorragies, la métrorrhagie, la leucorrhée, l'épistaxis.

№ 85. — *Kim-anh-tử* 金英子. — Graine de la Rose Hystrix. — Elle croît partout au Tonkin. Dépuratif.

№ 86. — *Cam-tùng* 甘松. — Nard Indien. — *Nardostachys*. — Le Spinacard des anciens. Famille des Valérianées, appelé *Kumtsi pat* les bouddhistes chinois. Aromate, propriétés dépuratives.

N^o 87. — *Đặng-tâm* 燈心. — Scirpe. — *Scirpus capsularis*. — Famille des Gypéacées. La moelle des tiges fournit des mèches de lampes. On s'en sert en médecine comme diurétique.

N^o 88. — *Phong-căn* 楓根. — Racines de l'éérable trifidum. — *Acer Trifidum*. — Famille des Acéracées. Contre la paralysie; trois espèces d'érables sont communes dans le sud de la Chine et les parties montagneuses du Tonkin; elles renferment une sorte de liquidambar.

N^o 89. — *Khổ-sâm-căn* 苦參根. — Gentiane. — *Gentiana*. — Famille des Gentianées. Les Chinois et les Annamites emploient en médecine les racines de cinq espèces de gentiane; dépuratif, contre les abcès et la gale.

N^o 90. — *Một-duọc* 沒藥. — Myrrhe. — *Balsamodendron myrrha*. — Famille des Térébinthacées. Gomme résine odorante employée comme aromate et comme médicament contre la gale.

N^o 91. — *Mạn-kinh-tử* 蔓荊子. — Gattilier. — *Vitex*. — Famille des Verbénacées. Maux de tête et maux d'yeux.

N^o 92. — *Tru-linh* 猪苓. — Espèce de Lycoperdon. — Diurétique, anesthésique.

N^o 93. — *Cát-căn* 葛根. — Dolique. — *Dolichis triholus*. — Famille des Papilionacées. On croit cette plante originaire de l'Inde; on en a reconnu onze espèces en Chine. Contre les inflammations, la fièvre.

N^o 94. — *Tô-tử* 蘇子. — Basilic. — *Ocimum gratissimum*. — Famille des Labiées. Contre la toux et les engorgements de bile.

N^o 95. — *Thung-đại-hoàng* 樗大黃. — Rhubarbe du Seu-Tchouen. — *Rheum palmatum*. — Famille des Polygnées. Contre les coliques, les embarras gastriques, les inflammations.

Les Chinois en font un grand commerce avec la Russie, c'est cette rhubarbe qui est vendue en France sous le nom de Rhubarbe de Moscou.

N^o 96. — *Dương-đào-hoa* 洋桃花. — Fleur de Carambolier. — *Averhoa*. — Famille des Oxalidécées contre la gale.

Les Annamites en comptent quatre variétés médicamenteuses.

N^o 97. — *Kim-tinh* 金星. — Etoiles d'or. — Ce sont les fruits du carambolier. On en fait des collyres.

N^o 98. — *Bạc-hà* 薄荷. — Menthe poivrée. — *Mentha piperita*. — Famille des Labiées. On en fait une huile que l'on emploie avec succès contre les maux de tête, contre la toux, l'asthme. Les Annamites le regardent en outre comme un excellent emménagogue.

N^o 99. — *Hạch-đào* 核桃. — Noyer. — *Juglans regia*. — Famille des Juglandacées. Adoucissant.

N^o 100. — *Tử-thảo* 紫草. — On désigne aussi plusieurs plantes qui fournissent une teinture rouge comme les *Rubia* et principalement le *Tournefortia arguzi na*. Contre la variole.

N° 101. — *Đâu-linh* 兜鈴. — *Kœlreuteria*. — Famille des Sapindacées. Contre la toux.

N° 102. — *Bạch-khẩu* 白蔻. — Cardamone blanc. — *Cardamomum album*. — Famille des Amomées. Contre les coliques.

N° 103. — *Xích-thược* 赤芍. — Racine rouge du Dahlia. — Famille des Composées. Stimulant.

N° 104. — *Thung-căn-dâm* 椿根覃. — Cédrel. — *Cedrela odorata*. — Sorte d'acajou. Famille des Cédrelacées. C'est un arbre qui atteint des dimensions prodigieuses ; il passe pour donner un bois incorruptible dans l'eau, ses feuilles nourrissent une sorte de ver-à-soie, on emploie les racines de cédrel contre la diarrhée.

N° 105. — *Xuong-bồ* 芎藭. — Acore. — *Acorus terrestris*. — Famille des Aroïdées. Excitant, sudorifique, on a coutume de suspendre ses tiges au-dessus de la porte le 5^e jour du 5^e mois pour préserver la maison de l'influence du mauvais esprit.

N° 106. — *Ba-đậu* 巴豆. — *Croton molucanum*. — Famille des Euphorbiacées. L'écorce est considérée comme un succédané du quinquina.

N° 107. — *Thương-nhĩ-tử* 蒼耳子. — *Xanthium strumarium*. — Famille des Composées. Anti-névralgique.

N° 108. — *Bạch-liên-tử* 白蓮子. — Graines de nénuphar. — *Nymphaea alba* et *Nymphaea pigmaea*. Famille des Nymphéacées. La racine détruit les facultés génératrices ; on emploie le *Nymphaea pigmaea* contre les maladies de peau.

N° 109. — *Khương-hoạt* 姜活. — Angélique. — *Angelica sylvestris*. — Famille des Ombellifères. Contre la névralgie.

N° 110. — *Cao-bôn* 蒿本. — Racine du Conium. — Famille des Ombellifères. Contre les névralgies.

N° 111. — *Ngũ-vị-tử* 五味子. — Baies du Kadsura sinensis. — Famille des Schizandrées. Dans lequel les Annamites croient que résident les cinq saveurs : l'acide, l'aigre, le salé, l'amer, le sucré. Rafraîchissant.

N° 112. — *Chuong-não* 章腦. — Camphre. — *Laurus camphora*. — Famille des Laurinées. Contre la gale.

N° 113. — *Thảo-quyết-minh* 草決明. — Casse. — *Cassia tora*. — Famille des Légumineuses cœsalpiniées. Contre la dysenterie.

N° 114. — *Nhũ-hương* 乳香. — Encens. — *Olibanus*. — Gomme-résine du Boswellia papyrifera. — Contre les nausées.

N° 115. — *Son-đậu-căn* 山豆根. — Racine de *Tay* (?). — C'est une plante grimpante qui croît dans le Chan-Tong. Ses racines, que l'on doit recueillir en mai, sont employées comme dépuratif. Autrefois on en extrayait une teinture rouge exclusivement réservée aux étoffes impériales.

N^o 116. — *Yên-chi-tử* 胭脂子. — Fruit d'une variété chinoise de Rosier. Perny l'appelle rose rouge de mai. Dépuratif.

N^o 117. — *Cam-cúc-hoa* 耳菊花. — Fleurs de Camomille. — *Camomilla anthémis*. — Famille des Composées. — Contre les maux d'yeux.

N^o 118. — *Hồng-cúc* 紅菊. — Feuille de la Camomille. — Employé comme dépuratif.

N^o 119. — *Thạch-liên-tử* 石蓮子. — *Dendrobium*. — Famille des Orchidées. Contre la gravelle.

N^o 120. — *Hỏa-ma-nhân* 火麻仁. — Graines de Chanvre. — *Cannabis*. — Laxatif.

N^o 121. — *Khiếm-thực* 莢贊. — Euriale Ferox. — Les Anglais l'appellent tête de coq. — Famille des Nymphéinées. Les feuilles sont rondes et tachetées, on le cultive pour ses graines qui donnent, en infusion, un médicament contre les maux d'oreilles. Les tiges et les racines contiennent beaucoup d'amidon : il y en a deux espèces, l'une blanche et l'autre rouge, elles sont toutes deux comestibles après avoir été bouillies. Une infusion des feuilles est donnée après l'accouchement dans les cas de délivrance laborieuse. La farine sert à faire des biscuits grossiers.

N^o 122. — *Ngưu-tất* 芋膝. — Achiranthé. Famille des Amaranthécées. Les Chinois l'appellent genou de vache à cause de la forme des nœuds de la tige, elle atteint à peu près trois pieds de hauteur, chaque nœud est surmonté d'épines, la racine est jaune clair, c'est un masticatoire qui détermine une abondante salivation. Les feuilles en forme de cupule sont opposées.

N^o 123. — *Xuyén-liên-tử* 川蓮子. — Noix de galle chinoise. — Contre la diarrhée.

N^o 124. — *Ngũ-bội-tử* 五蓓子. — Graines de *Rhus semiliatus*. — Famille des térébinthacées. Contre la paralysie. Cette famille comprend au Tonkin, en Chine et au Japon un grand nombre d'espèces. Ces arbrisseaux produisent par incision, un suc résineux et vénéreux qui sert à la fabrication de la laque.

N^o 125. — *Trắc-bách-diệp* 側栢葉. — Feuilles de *Thuya spherioidea*. — Famille des Conifères. Elles sont employées contre les vomissements. On en compte quatre espèces dans la médecine chinoise.

N^o 126. — *Nữ-trình-tử* 女貞子. — Graines de *Ligustrum Japonicum*. — Famille des Oléacées ; employé comme dépuratif. Les feuilles sont persistantes. Cet arbre nourrit l'insecte dont la piqûre produit la cire végétale.

N^o 127. — *Qua-lâu-nhân* 瓜萋仁. — Graines de Melon. — *Cucumis melo*. — Contre les vomissements.

N^o 128. — *Mộc-tặc* 木賊. — Prêle. — *Equisetum hiemale*. — Famille des Equisétacées. Dépuratif.

N° 129. — *Sa-uyên-tử* 砂菴子. — Graines de *Trihulus Terrestris*. — Famille des Zygophyllées. Contre la gravelle.

N° 130. — *Ngọc-trúc* 玉竹. — Rhizomes de Bambous. — Contre l'hépathite.

N° 131. — *Mẫu-dinh-hương* 母丁香. — Clous de girofle. — *Caryophyllus*. — Famille des Myrtacées. Stomachique, stimulant.

N° 132. — *Xuyên-tiêu* 川椒. — Poivre de *Sseu-Tchouan*. — Echauffant.

N° 133. — *Thỏ-phục-linh* 土茯苓. — Squine ou salsepareille de Chine. — *Smilax sinensis*. — Famille des Smilacées. Sudorifique, dépuratif, diurétique. Les racines s'emploient contre les maladies de peau, scrofules, rhumatismes, affections syphilitiques.

N° 134. — *Ý-dĩ-mễ* 薏苡米. — Coix. — *Coix lacryma*. — Famille des Graminées. Contre la blennorrhagie.

N° 135. — *Bồ-hoàng* 蒲黃. — Massette d'eau ou masse d'eau. — *Typha latifolia*. — Famille des Typhacées. Les rhizomes sont astringents et diurétiques. Employés dans la dysenterie, l'urétrite, les aphthes. Les tiges, et les feuilles servent en Chine à la couverture des paillettes.

N° 136. — *Lê-bì* 梨皮. — Pelures de poire de Chine. — Employé comme rafraichissant. Il y a en Chine plus de 185 espèces connues de poires.

N° 137. — *Tiền-hồ-căn* 前胡根. — Racine d'angélique. — *Angelica officinalis*. — Balsamique stimulant.

N° 138. — *Trầm-hương* 沉香. — Aquilaire. — *Aquilaria sinensis*. — Famille des Aquilariacées. C'est de cet arbre que l'on tire le bois d'aigle ou d'aloès en si grand usage dans la médecine chinoise, odorant, calmant, employé contre les coliques. L'écorce et le fruit contiennent outre une substance active très amère, une matière particulière sébacée, verte, très acre et très active. La racine fournit un principe tinctorial jaune.

N° 139. — *Tam-nại* 三柰. — Curcuma zedoaria. — Famille des Zingibéracées. — Ses racines employées comme toniques, sont caractérisées par un principe amer. On en tire une résine aromatique, différentes huiles, une espèce d'amidon et une quantité plus ou moins considérable de matière colorante jaune (*curcume*).

N° 140. — *Đại-tảo* 大棗. — Jujubier. — *Zizyphus*. — Famille des Rhamnées. — Les fruits constituent un excellent pectoral.

N° 141. — *Nhục-tảo* 肉棗. — Fruit du jujubier. — Littéralement, la chair du jujubier.

N° 142. — *Mộc-hương* 木香. — Espèce d'aristoloche. — Emménagogue, antiarthritique. (A Ninh-po, on appelle ainsi un genre de clématie.)

N° 143. — *Tử-kinh* 紫荊. — Arbre d'amour. — *Cercis siliquastrum* et *sinensis*. — Les Anglais l'appellent arbre de judée. — Famille des Légumineuses. (Rob. Brown). Les graines sont rafraichissantes.

N^o 144. — *Biên-súc* 扁蓄. — Herbe du Chili. — *Polygonum hydropiper*. — Les Chinois l'appellent herbe feuille de bambous. Elle rampe sur la terre et produit de petites fleurs blanches. C'est un fortifiant.

N^o 145. — *Kha-tử* 訶子. — *Terminalia chebula*. — Famille des Combretacées. Rafrâchissant.

N^o 146. — *Hắc-tâm-thảo* 黑錐草. — Marrube noire. — Famille des Labiées. — Tonique.

N^o 147. — *La-bặc-tử* 蘿蔔子. — Graine de navet. — *Brassica napus*. — Contre l'asthme.

N^o 148. — *Phi-tử* 蒴子. — Fruit allongé du *Torreya nucifera*. — Sorte d'if qui croît dans la Chine du nord. Employé contre les vers.

N^o 149. — *Bách-tử-nhân* 栝子仁. — Graine du *Thuja orientalis*. — Famille des Conifères. — Contre les nausées.

N^o 150. — *Hồng-hoa* 紅花. — Fleur d'hibiscus. — *Hibiscus rosa sinensis*. — Les Chinois l'appellent la rose du Thibet. — Famille des Malvacées. On prescrit une infusion des fleurs comme emménagogue et dans la paralysie.

N^o 151. — *Thảo-quả* 草菓. — Savonnier. — *Sapindus*. — Famille des Sapindacées. Fébrifuge et pectoral. Le fruit est employé comme savon pour laver le linge.

N^o 152. — *Thỏ-ti-tử* 兔絲子. — Cuscuté. — *Cuscuta europea*. — Famille des Convolvulacées (Tour. Dépuratif).

N^o 153. — *Túc-sắc* 藜壳. — Riz ergoté. Contre la diarrhée.

N^o 154. — *Phượng-vĩ-thảo* 鳳尾草. — Ophioglosse. — *Ophioglossum vulgatum*. — Famille des Fougères. — Plante succulente, laxative. On l'emploie aussi comme vulnéraire, contre les angines et la paralysie.

N^o 155. — *Ích-tri-nhân* 益智仁. — Fruits du *nephelium longan* (*long-nhan*). — Le nom vulgaire de ce fruit est *long-yên* littéralement « œil dragon. » — Famille des Sapindacées. Il existe plusieurs variétés de *Nephe-lium*, entre autres le *Nephelium litchi* dont les fruits savoureux sont si appréciés au Tonkin. Les Chinois l'appellent la « perle des fruits. » Ils sont employés contre la diarrhée à cause de leur nature échauffante; ceux du *Nephelium longan* sont plus doux que ceux du *Nephelium litchi*, et, contrairement à ceux-ci, ils sont rafraîchissants.

Le noyau est employé comme dépuratif.

N^o 156. — *Mộc-quả* 木瓜. — Coignassier. — *Cydonia*. — Famille des Rosacées, tribu des Pomacées. Contre les maladies nerveuses et le rachitisme.

N^o 157. — *Hạ-khô-thảo* 夏枯草. — Brunelle. — *Brunella vulgaris*. — Famille des Labiées. Astringent et vulnéraire.

N^o 158. — *Yên-chi-thái* 胭脂菜. — Arroche. — *Atriplex*. — Famille des Chenopodées. Emétique et puratif.

N^o 159. — *Lưu-bì* 榴皮. — Ecorce du fruit et de la racine du granadier. — *Punica granatum*. — Famille des Myrtacées. On utilise ces écorces contre le ver solitaire et comme purgatif ; on les emploie aussi dans le tannage des peaux.

N^o 160. — *Mạch-nha* 麥芽. — Orge. — *Hordeum*. — Famille des Graminées triticées. Les Annamites recherchent l'orge germé, il a, disent-ils, des grandes qualités digestives.

N^o 161. — *Phục-bôn-tử* 覆盆子. — Baies de rubus. — Famille des Rosacées. Cette ronce croît un peu partout en Indo-Chine et en Chine, mais celle qui vient du Hou-pê est la plus estimée. Stomachique.

N^o 162. — *Đại-phúc-bì* 大腹皮. — Ecorce de noix d'arec. Contre l'hydropisie.

N^o 163. — *Huyết-kiết* 血竭. — Sang de dragon. — Espèce de résine rouge que l'on obtient du fruit du *Dæmonorops draco* (*Calamus*), sorte de palmier que l'on trouve en abondance à Sumatra. Contre les phlegmons.

N^o 164. — *Khoản-dông-hoa* 款冬花. — Tussilage. — *Tussilago*. — Famille des Composées. Contient une matière gommeuse à laquelle se joint un principe amer et légèrement astringent. Propriétés calmantes. On fait, de ses fleurs, un thé contre la toux et les aigreurs d'estomac ; ses petites racines sont employées comme tonique.

N^o 165. — *Thạch-quyết-minh* 石决明. — Haliotide funèbre. — Rafraîchissant.

N^o 166. — *Sử-quân-tử* 史君子. — *Quisqualis indica* et *Q. glabra*. — Famille de Combretacées. On en reconnaît cinq espèces qui croissent en Asie. (Rumph.)

Le *Quisqualis indica* a d'étonnantes propriétés vermifuges ; son fruit ressemble au fruit du hêtre ; si l'on mange l'amande sans en avoir préalablement enlevé les deux bouts, on est pris pendant des heures entières, d'un incoërcible hoquet. Son nom lui vient, dit-on, de ce qu'un célèbre botaniste, ne sachant quel nom lui donner, le nomma « tel quel de l'Inde. »

N^o 167. — *Nhục-thong-dong* 肉蓯蓉. — Racines d'une plante alliée au *Cynomorium*. — Contre les coliques.

N^o 168. — *Kê-quan-tử* 雞冠子. — Célosie. — *Celosia cristata*. — Famille des Amaranthacées. Contre la diarrhée, la ménorrhagie, l'hématémèse.

N^o 169. — *Bồ-công-anh* 蒲公英. — Dent de lion ou pissenlit. — *Taraxacum*. — Famille des Composées-chicoracées. Dépuratif amer ; en emplâtre sur des abcès pour les faire percer.

N^o 170. — *Tì-giải* 葶藶. — Ce nom est appliqué à différentes plantes et notamment à une variété de smilax à fleurs pourpres. Vénéneux, employé à faible dose comme vomitif et diurétique.

N° 171. — *Vân-cái-tuyết* 雲蓋雪. — Bardane. — *Lappa major*. — Famille des Composées. Racine dépurative, sudorifique, diurétique, apéritive.

N° 172. — *Nguru-bàng-tử* 牛旁子. — Barbe de bouc. — *Tragopogon pratense*. — Famille des Composées. Stimule les fonctions de nutrition.

N° 173. — *Mục-túc* 苜蓿. — Luzerne. — *Medicago sativa*. — Famille des Légumineuses. Macéré dans l'eau est employé comme contre-poison.

N° 174. — *Dinh* 茗. — Jeunes pousses ou bourgeons de thé. — Digestif et excitant.

N° 175. — *Lịch* 麝. — Espèce de *Lepidium*. — Famille des Crucifères. On s'en sert pour enivrer ou empoisonner le poisson. Les graines rougeâtres et mucilagineuses sont employées contre l'asthme et l'enrouement. Les Annamites donnent également ce nom au *Sisymbrium atrovirens*, plante de la même famille, dont les graines sont laxatives.

N° 176. — *Tam-lăng-thảo* 三棱草. — *Cyperus*. — Souchet à tiges triquêtes dont les indigènes se servent aussi pour faire des manteaux contre la pluie. Dépuratif et reconstituant (voy. 46).

N° 177. — *Lăng-thái* 稜菜. — Nom ancien des épinards dont les graines furent rapportées du Nepaul, par un prêtre, sous la dynastie des Tang, rafraichissant.

N° 178. — *Sinh-khương* 生姜. — Gingembre. — *Zingiber*. — Famille des Zingibéracées.

On donne aussi ce nom à d'autres plantes de la même famille comme l'alpina, l'amomum, le curcuma et celles dans lesquelles le goût aromatique est perceptible. Excitant, condiment.

N° 179. — *Ô-mai* 烏梅. — Tamarinier. — *Tamarindus indica*. — Famille des Légumineuses. Le mésocarpe pulpeux, acide et sucré, est employé en limonade et comme laxatif.

N° 180. — *Dâm-dương-hoắc* 淫羊藿. — Tremble épineux. — *Populus spinosa*. — Croît dans le Cham-tong. Affection chronique des poumons. Les Annamites prétendent tirer des jeunes bourgeons desséchés un excellent aphrodisiaque.

N° 181. — *Linh-chi* 靈芝. — *Polyporus igniarius*. — Donne une espèce d'amadou. Autrefois les Ostiaques et les Kamtchadales prisaient ses cendres pour entretenir une vive irritation de la muqueuse du nez et mieux résister à la congélation.

N° 182. — *Bạch-sửu* 白丑. — Graines d'une plante que Wells Williams appelle « gloire du matin ». — *Pharbitis Nil*? — Purgatif.

N° 183. — *Cam-giá* 甘蔗. — Canne à sucre. — *Saccharum officinarum*. — Stomachique adoucissant.

N^o 184. — *Nhân-trần* 茵陳. — Armoise. — *Artemisia abrotanum*. — Famille des Composées. Plante odorante, contre les rhumatismes et la fièvre ; emménagogue, tonique antispasmodique.

N^o 185. — *Trần-bì* 陳皮. — Ecorce sèche d'oranges. Dépuratif.

N^o 186. — *Tượng-nhĩ-thảo* 象耳草. — Gaillet. — *Galium aparine*. — Famille des Rubiacées. On emploie son suc contre quelques maladies du système lymphatique.

N^o 187. — *Kich-thái* 戟藻. — *Houttuynia cordata*. — Famille des Saururées (Thunberg). Emménagogue.

N^o 188. — *Kha-cốt* 柯骨. — Houx. — *Ilex aquifolius*. — Famille des Aquifoliacées. Fébrifuge.

N^o 189. — *Lã-tống-quả* 呂宋菓. — Ignatier amer. — *Ignatia amara*. — Son nom chinois est « fruit de Manille » Famille des Loganiacées. — Poison, à faible dose employé contre les ulcères. Anaphodisiaque.

N^o 190. — *Xạ-can* 射干. — Ixie. — *Ixia sinensis*. — Famille des Iridées. — Contre l'hydrophobie.

N^o 191. — *Cam-tùng* 甘松. — Lavande. — *Lavandula*. — Famille des Labiées. Tonique, stomachique, produit une essence balsamique.

N^o 192. — *Củ-kỷ* 枸杞. — Lyciet. — *Lycium sinense*. — Famille des Solanées. On en fait de la colle pour réparer la porcelaine brisée.

N^o 193. — *Phục-mao* 伏毛. — Macis ou fleur de muscade. — *Myristica fragrans*. — Infusion contre les maux d'estomac ; l'huile de la noix est employée en friction contre la paralysie.

N^o 194. — *Mang-quả-thụ* 芒菓樹. — Manguier. — *Mangifera indica*. — Famille des Anacardiées. Dépuratif et antiscorbutique.

N^o 195. — *Cỏ-sỉ* 沽泐. — Niruri. — *Phyllanthus urinaria*. — Famille des Euphorbiacées. Sert aux pêcheurs pour engourdir et enivrer le poisson.

N^o 196. — *Câu-cốt* 狗骨. — *Olea aquifolium*. — Famille des Oléacées (Endlich). On se sert de la fleur pour parfumer le thé.

N^o 197. — *Mật-dất* 蜜坦. — Picrie. — *Picris fel terræ*. — Famille des Composées. Contre les fièvres intermittentes.

N^o 198. — *Đạo-bát-tề* 稻不齊. — Pigamon jaune. — *Thalictrum flavum*. — Famille des Renonculacées. Racine diurétique, apéritive.

N^o 199. — *Bàn-tử-thảo* 盤子草. — Potentille rampante. — *Potentilla reptans*. — Astringente et fébrifuge.

N^o 200. — *Trùng-thảo* 虫草. — Sphérie. — *Splœria, sinensis*. — Tonique et fortifiant ; les plus estimées viennent du Seu-tchouen. Les Chinois emploient cette plante au même usage que nous employons les truffes, pour farcir des volailles auxquelles elle communique, dit-on, des propriétés particulières.

N° 201. — *Hiệu-dồng-thụ* 號桐樹. — Sureau. — *Sambucus*. — Famille des Caprifoliacées. Ses fleurs sont prises en infusion contre le coryza, l'ophtalmie, l'érysipèle; l'œdème.

N° 202. — *Sơn-phàn* 山礬. — Symploque. — *Symplocos prunifolia*. — Famille des Styracées. Infusion des feuilles contre les inflammations d'intestins et la dyspepsie.

N° 203. — *Đương-đê* 羊蹄. — Thlaspie. — *Thlaspie majus*. — Famille des Crucifères. — Infusions astringentes.

N° 204. — *Hải-dại* 海黛. — Algues zoosporées. — *Ulva edulis*. — Famille des Ulvacées, plantes marines comestibles dont l'usage préserve du goître.

N° 205. — *Thương-nhĩ-tử* 蒼耳子. — Petite Bardane. — *Xanthium strumarium*. — Famille des Composées. Guérit les écrouelles. Les Grecs employaient une espèce de cette plante pour teindre les cheveux en blond.

N° 206. — *Vong-ừu-thảo* 忘憂草. — Glaieul. — *Gladiolus*. — Familles des Iridées. — Chasse le chagrin.

N° 207. — *Thu-nam-thảo* 苴男草. — *Iris foetidissima*. — Si une femme en mange, elle enfantera un garçon.

N° 208. — *Khô-sâm* 苦參. — Rue sauvage. — *Ruta sylvestris*. — Famille des Rutacées. Contre la gale, les boutons, les maux de dents.

N° 209. — *Quế-thanh* 桂清. — Rue des Murailles. — *Asplenium*. — Petite fougère dont la feuille ressemble à celle de la rue. Boissons pectorales, sirops.

N° 210. — *Qui* 葵. — Soleil. — *Helianthus annuus*. — Famille des Composées. On se sert de la fleur contre les abcès.

N° 211. — *Lê-lư* 梨蘆. — Ellébore. — *Helleborus orientalis*. — Famille des Renonculacées. Contre les maladies de peau.

N° 212. — *Đại-hồi* 大茴. — Badianes. (Anis étoilé). — *Ilicium anisatum*. — Famille des Magnoliacées. Vermifuge.

N°s 213, 214. — *Riềng (lương-khuong)* 良姜蘇. — Galange. — *Koempferia galanga*. — Famille des Zingibéracées. Deux noms différents de la même plante. Pour assaisonner la chair du chien.

N° 215. — *Móng-tay* 檬騮. — Henné. — *Lawsonia inermis*. — Famille des Lythariées. Sert à teindre les ongles.

N°s 216. — *Hùng-muống* 菖菀. — 217. — *Hùng-kinh-giới* 菖荊界. — 218. — *Hùng-dông-giới* 菖冬界. — Menthe poivrée (Trois variétés chinoises). — *Mentha piperata*. — Famille des Labiées. Employé contre la gale.

N° 219. — *Rau-mại* 麥邁. — Mercuriale. — *Mercurialis indica*. — Famille des Euphorbiacées. — Purgatif.

N° 220. — *Tử-tô* 紫蘇. — Basilic commun. — *Ocimum basilic*. — Famille des Labiées. Sudorifique

N° 221. — *Đinh-lăng* 丁 陵. — *Panax fruticosum*. — Famille des Oriliacées. Pansement des ulcères.

N° 222. — *Đại-hoàng* 大 黃. — Rhubarbe. — *Rhoum palmatum*. — Famille des Polygonées. Purgatif.

N° 223. — *Ti-ma* 蓖 麻. — Ricin. — *Ricinus communis*. — Famille des Euphorbiacées. — On se sert des feuilles contre le mal de tête.

N° 224. — *Hương-thảo* 香 草. — Romarin. — *Rosmarinus officinalis*. — Famille des Labiées. Balsamique.

N° 225. — *Câu-tích* 狗 脊. — Valériane. — *Valeriana officinalis* — Famille des Valérianées. Antispasmodique.

N° 226. — *Đương-giác* 羊 角. — Pervenche. — *Vinca rosoca*. — Famille des Apocynées. Contre les maux d'yeux.

N° 227. — *Ớt-tàu* 邁 躑. — Piment de Chine. — *Capsicum indicum*. — Famille des Solanées. Contre les refroidissements.

N° 228. — *Rau-ngõ-tàu* 葵 苦 躑. — Coriandre. — *Coriandrum sativum*. — Famille des Umbellifères. Stimulant et stomachique.

N° 229. — *Ba-đậu-nam*. — 230. — *Ba-đậu-tàu* 巴 豆 躑. — *Croton croton tiglium moluccanum*. — *Stillingia sebifera*. — Famille des Euphorbiacées. Résine comme purgatif, l'huile comme vésicant.

N° 231. — *Bồ-kếp* 蒲 結. — Cumin. — *Cuminum cyminum*. — Famille des Umbellifères. Employé contre les évanouissements et pour prévenir les pellicules du cuir chevelu.

N° 232. — *Nghệ* 蔞. — Autre nom du *Curcuma longa* ou *Domestica major*. — Famille des Zingibéracées. (Voy. 34, 58, 179.)

N° 233. — *Xuyên-luyện-tử* 川 棟 子. — *Ximonia*. — Famille des Santalacées olacées. Purgatif.

N° 234. — *Cỏ-ong* 靺 莖. — Chiendent. — *Cynodon dactylon*. — Famille des Graminées. Rafraîchissant.

N° 235. — *Cà-độc-được* 茄 毒 藥. — Pomme épineuse. — *Datura stramonium* ou *indica*. — Famille des Solanées Vermifuge.

N° 236. — *Hắc-ngụy* 黑 魏. — Assa foetida. *Ferula assa foetida*. — Famille des Umbellifères. On porte la plante sur soi, suspendue dans un petit sac, pour se préserver du choléra.

N° 237. — *Nê-hồ-thái* 泥 胡 菜. — Gentiane grimpante. — *Gentiana scandons*. — Famille des Gentianées. Dépuratif.

N° 238. — *Trà-rừng* 茶 稜. — Ricinelle. — *Acalypha fructicosa*. — Famille des Euphorbiacées. Contre les coliques et la diarrhée.

N° 239. — *Chĩ-cao* 脂 蒿. — *Agrimonia viscidula*. — Famille des Rosacées. Vermifuge.

N^o 240. — *Mã-dề* 馬蹄. — Plantain d'eau. — *Alisma plantago*. — Famille des Alismacées. Contre les ophthalmies et la rétention d'urine.

N^o 241. — *Lô-hội* 蘆會. — Aloès chevalin. — *Aloë cabalin*. — Famille des Liliacées. Vermifuge, contre les douleurs, la folie, les affections uréthrales.

N^o 242. — *Phù-dung* 芙蓉. — Guimauve. — *Allhœa officinalis*. — Famille des Malvacées. On pile les feuilles pour appliquer sur les abcès.

N^o 243. — *Xà-hương* 射香. — Citronelle. — *Andropogon schœnanthus*. — Famille des Graminées. Contre la suffocation, les étouffements.

N^o 244. — *Thanh-hao* 青蒿. — C'est encore une sorte de citronelle, une *Artemisia*. — Famille des Composées. On se couche sur ces cendres dans les cas de violentes coliques pendant que l'on fait brûler sous le lit de petits paquets de la plante desséchée.

L'*Astémisia abrotanus* sert à faire les balais annamites.

N^o 245. — *Cỏ-sá* 靛訖. — Vétuver. — *Andropogon muricatus*. — Famille des Andropogonées. Stimulant.

N^o 246. — *Mặc-hoa-trang* 樛花莊. — *Collôphora utilis*. — Famille des Apocynées. Son suc laiteux est employé comme fébrifuge et dépuratif.

N^o 247. — *Thiên-môn-đông* 天門冬. — *Anguillaria Coccinea*. — Famille des Mélanthacées. Dans les maladies de poitrine et contre les oppressions.

N^o 248. — *Mãnh-bát* 猛鉢. — Chérimolier. — *Amona reticulata*. — Famille des Anonacées. On emploie l'écorce contre les maux d'yeux.

N^o 249. — *Cúc-hoa* 菊花. — Camomille. — *Anthemis nobilis*. — Famille des Composées. Etourdissements, céphalalgie.

N^o 250. — *Cau* 槁. — Aréquier. — *Areca catechu*. — Famille des Palmiers. Dysenterie infantile. La noix constitue un masticatoire astringent qui raffermi les gencives, l'arec mâché se met sur les plaies.

N^o 251. — *Cừu-ngải-da* 艾菝. — Armoise. — *Artemisia vulgaris*. — Famille des Composées. Contre les coliques des femmes enceintes ; abortif, emménagogue.

N^o 252. — *Mít* 機. — 253 ou *Ba-la-mật* 波羅蜜. — Jacquier. — *Artocarpus integrifolia*. — Famille des Artocarpées. Les semences grillées jouissent de propriétés stimulantes.

N^o 254. — *Bán-hạ* 半夏. — Serpentaire. — *Arum dracontium*. — Amer apéritif, mal de tête, toux.

N^o 255. — *Đuôi-chồn* 雞獐. — Baromez. — *Aspidium baromez*. — Famille des Fougères. Vermifuge.

N^o 256. — *Hoặc-hương* 藿香. — Bétoine. — *Betonica officinalis*. — Famille des Labiées. Infusion contre les coliques, la racine est émétique ; les feuilles pulvérisées servent de sternutatoire.

N^o 258. — *Lông-não* 龍腦. Bois de camphrier. — *Camphora*. — Famille des Laurinées. Excitant antispasmodique, contre la constipation et les ophtalmies.

N^o 259. — *Thần-kham* 神欬. — Cinabre. — Contre la paralysie.

N^o 260. — *Đồng-lục* 銅錄. — 261 ? *Đồng-thanh* 銅青. — Vert de gris, carbonate de cuivre. — Contre la gale.

N^o 262. — *Thạch-lục* 石錄. — Composé d'alun et de soufre. — Contre les maladies de peau.

N^o 263. — *Tu-nhiên-dông* 青蒙石. — Fer pyriteux. — On donne aussi ce nom au cuivre pyriteux. Pansement des plaies.

N^o 264. — *Hồng-đơn* 紅丹. — Minimum. — Contre la gale.

N^o 265. — *Lưu-hoàng* 硫黃. — Soufre. — Contre la gale.

N^o 266. — *Khinh-phấn* 輕粉. — Calomel. — Contre les maladies de peau et la syphilis.

N^o 267. — *Bạch-phấn* 白礬. — Alun. — Contre les aigreurs d'estomac.

N^o 268. — *Tích-phác* 錫朴. — Sulfate d'étain. — Contre la gale.

N^o 269. — *Hoạt-thạch* 活石. — Quartz. — Contre la gravelle.

N^o 270. — *Phác-tiêu-bì* 朴硝皮. — Soude. — Contre les maux d'estomac.

N^o 271. — *Hải-kim-sa* 海金沙. — Sable de mer. — Diurétique.

N^o 272. — *Thạch-hoàng* 石黃. — Arsenic sulfuré jaune. — Contre les ophtalmies.

N^o 273. — *Dương-khi-thạch* 陽起石. Amphibole tremolithe. — Tonique.

N^o 274. — *Thanh-thạch* 青石. — Lapis Lazuli. — Contre la gale.

N^o 275. — *Hàn-thủy-thạch* 寒水石. — Carbonate de chaux cristallisé. — Contre les douleurs et des fractures osseuses.

N^o 276. — *Thanh-phấn* 青礬. — Cobalt arsenical. Contre les maux de dents.

N^o 277. — *Ngân-châu* 銀硃. — Vermillon. Contre la gale.

N^o 278. — *Huyền-phấn* 玄粉. — Sulfate de soude. — Contre l'hypocondrie.

N^o 279. — *Từ-thạch* 磁石. — Pierre aimantée. — Contre l'intoxication par les métaux.

N^o 280. — *Hỏa-tiêu* 火硝. — Nitre. — Contre les abcès.

N^o 281. — *Thủy-ngân* 水銀. — Mercure. — Contre les maladies syphilitiques.

N^o 282. — *Ngũ-linh-chỉ* 五靈脂. — Excréments de chauve-souris. — Contre la dysenterie et pour faciliter les accouchements.

N^o 283. — *Hạc-sắt* 鶴虱. — Grains de pou. — Contre la morsure des reptiles.

- N^o 284. — *Địa-long* 地龍. — Ver de terre. — Contre la gale.
- N^o 285. — *Nhân-trung-bạch* 人中白. — Urine tonique.
- N^o 286. — *Thiên-thôi* 蟬退. — Cigale. — Contre la paralysie.
- N^o 287. — *Hổ-cốt* 虎骨. — Os de tigre. — Contre la paralysie.
- N^o 288. — *Xuyên-son-giáp* 穿山甲. — Ecailles de Pangolin. — Contre les hémorrhoides.
- N^o 289. — *Long-cốt* 龍骨. — Os du dragon. — Contre l'hémorragie.
- N^o 290. — *Tê-bì* 犀皮. — Peau de Rhinocéros. — Dépuratif.
- N^o 291. — *Khương-tám* 羌蠶. — Ver à soie desséché. — Contre l'épilepsie.
- N^o 292. — *Kim-tiên-thảo* 金鞭草. — Poudre d'écaille de tortue. — Pour nourrir et fortifier le Am, ou principe vital féminin.
- N^o 293. — *Lộc-giác-giao* 鹿角膠. — Corne de cerf cuite. — On la donne pour faire engraisser et comme emménagogue.
- N^o 294. — *Nhân-trung-hoàng* 人中黃. — Extrait d'excréments humains. — Contre la folie.
- N^o 295. — *Hà-du* 荷油. — Gélatine. — Contre la toux.
- N^o 296. — *Ban-miêu* 斑苗. — Cantharide. — Pour faire percer les abcès.
- N^o 297. — *Kê-bì* 藪皮. — Peau d'éléphant. — Contre l'hépatite.
- N^o 298. — *Xà-bì* 蛇皮. — Peau de serpent. — Contre la dysenterie.
- N^o 299. — *Miêt-giáp* 蟹甲. — Carapace de tortue d'eau. — Fébrifuge.
- N^o 300. — *Lộc-giác-xương* 鹿角霜. — Corne de cerf. — Contre la gale.
- N^o 301. — *Ngưu-hoàng* 牛黃. — Bezoard de bœuf. — Contre la lèpre.
-

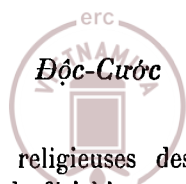
VI

SUPERSTITIONS

SORCELLERIE ET DIVINATION

Le culte du Génie au Pied unique. — Envoûtement. — Les diverses sortes de sorciers. — L'hypnotisme. — Le culte du Tigre. — Le culte des Trois Mères. — Les âmes errantes. — Les diseurs de bonne aventure. — Les baguettes et les blocs divinatoires. — Le livre des sorts et les dés de l'empereur Minh-Mang.

LE GÉNIE AU PIED UNIQUE



Certaines des manifestations religieuses des Annamites appartiennent au domaine de la jonglerie pure et du fétichisme, et cependant il y a lieu de distinguer encore, dans ce fatras d'exorcismes, d'incantations, de pratiques démonolâtriques, des cultes distincts parmi lesquels celui de *Độc-Cước* est le plus remarquable.

Độc-Cước, le Génie au Pied unique, est un génie guerrier qui n'a qu'un profil ; son corps est coupé en deux par sa partie médiane et en longueur ; il repose par conséquent son profil sur un *ped unique*, d'où son nom, et brandit une hache de son unique main fig. 80. Ce culte est, disent les Annamites, originaire du pays de Nam-quan, en Chine d'où il fut apporté au Tonkin par un religieux taoïste, nommé *Đồ-Lê*, qui venait de *Tây-vực* ; il s'est propagé dans tout le pays, ici se greffant sur les autres croyances, là s'exerçant à part, avec ses prêtres, ses livres de formules et ses temples. C'est au *Nghê-an* qu'il paraît avoir le plus prospéré, mais il possède au Tonkin un grand nombre d'adeptes ; le temple du village de *Đông-ngạc*, près de Hanoi, a pour patron le Génie au Pied unique. Voici comment l'on raconte, dans la contrée, l'érection de ce temple.

« Le docteur *Phan-phu-Tiên*, gouverneur du *Hoan-Châu*, se trouvant un jour dans son pays natal qui est le village de *Đông-ngạc*, près de Hanoi, pénétra

dans le temple du village et se mit, machinalement et sans y attacher d'importance, à songer en souriant à des vers quelque peu satiriques qu'un lettré avait

獨脚大將



FIG 80. — LE GÉNIE AU PIED UNIQUE.

composés sur les pratiques des dévots du Độc-Cưóc. La nuit suivante, le Génie se présenta à lui pendant son sommeil, et, d'un air irrité, il lui dit : « Vous m'avez insulté en vous complaisant à réciter des vers désobligeants pour moi, ignorez-vous donc ma puissance ? Je viens d'exterminer le renard du Cưòng-nam, qui prenait toutes les formes imaginables pour faire du tort aux hommes, et les trompait en se faisant passer pour moi. L'Empereur du Ciel m'a confié la mission de protéger le royaume d'Annam et d'en chasser les diables ; je viens ici avec la puissance suprême, et je briserai tous ceux qui s'opposeront à mes desseins. Allez, dites cela autour de vous, et repentez-vous. »

Le fonctionnaire s'éveilla tout effaré, et craignant la colère du génie, il s'empressa de lui offrir un sacrifice d'encens, puis il fut construire sur le bord du fleuve Rouge un temple à son culte, et le village accepta le Độc-Cưóc pour patron. C'est, nous l'avons dit, le village de Đông-ngạc.

Plus tard, le temple fut transféré à quelque distance, au hameau de Ngô-rưc; voici la traduction de la stèle qui fut gravée et érigée alors en commémoration de cet événement.

Stèle glorificatoire du Génie Độc-Cưóc et commémorative du transfèrement de son culte dans le temple de Ngô-rưc.

L'être qui manifeste une puissance surnaturelle est un génie. Le génie, c'est celui qui secourt les hommes dans le malheur, qui donne la pluie dans le temps de sécheresse, qui exauce les vœux légitimes des hommes et des nations. Le Độc-Cưóc est un génie. Son temple, qui est aujourd'hui au village de Đông-ngạc, était d'abord situé au hameau Ngạc ; mais on a décidé par la suite qu'il valait mieux le reconstruire au hameau Rưc, du même village, et les travaux ont été terminés le 24^e jour du 12^e mois de l'année Bình-tị, de la dynastie de Lê. Ce temple est vaste et superbe, borné à l'est par le domaine Càn-xa à l'ouest par la bonzerie, au sud par les rizières du village, au nord par la route. Deux fois par jour, matin et soir, les marchands se réunissent autour des murs et y traitent d'importantes affaires.

La construction des murs, l'érection des colonnes, le pavage des cours ont eu lieu aux jours propices ; les travaux ont été exécutés rapidement par des ouvriers habiles. Le temple est splendide à voir, il est grandiose. Auprès des autres édifices, il paraît fait d'or et de perles. La statue du Độc-Cưóc y fut placée le 8^e jour du 11^e mois ; elle est majestueuse et somptueuse ; le bois dont elle est faite est odorant ; sa vue apaise l'âme et rafraîchit l'esprit.

Le génie est puissant, il protège le pays tout le monde le craint, l'aime, le respecte et l'adore. Armé d'une hache d'or, il plane sur les nuages et parcourt la contrée, invisible mais permanent. Par sa grâce, le lettré est reçu aux examens, le cultivateur est assuré de la récolte, les buffles sont forts et agiles, la basse cour est prospère, l'or et l'argent s'amassent dans les coffres, il n'y a plus de pauvres dans le village ; tout ceci est dû à l'influence du génie, parce qu'il est heureux de nos hommages et de voir son temple érigé dans le lieu propice.

C'est pourquoi, reconnaissants de ses grâces, nous avons rédigé cette inscription et l'avons fait graver sur la pierre, afin de dire notre piété aux générations :

Le 3^e jour du 3^e mois de l'année Tân-hợi qui était le 3^e du règne de Đưòng-Hoa, de la dynastie Lê, le docteur Hà-hoàng-Bộ a composé cette inscription (1).

(1) Lê-duy-Ky, ou Thàn-Tôn, prit le chiffre de règne Đưòng-Hoa l'an 1636 ; l'inscription de stèle date donc de 1639.

On appelle encore le Génie au Pied unique *Lão-Tổ* ou le vieil ancêtre, ou bien encore *Chu-văn-Minh*, *Chu-văn-Quang*, *Đốc-Tôn*, *Chế-kỳ-Lôi*. Son pouvoir s'exerce au moyen d'amulettes et de formules d'une nature particulière dans le grimoire desquelles on retrouve presque toujours une jambe humaine ou la silhouette de profil de *Độc-Cưóc*. Son rituel et son formulaire comprennent deux livres manuscrits, qui sont entre les mains des prêtres de son culte, et dont il est extrêmement difficile de se procurer des copies. Ce n'est qu'après cinq années de demandes répétées qu'un prêtre du *Độc-Cưóc* consentit, moyennant une certaine somme d'argent, à me remettre les copies des grimoires sur lesquelles j'ai pu établir cette étude.

Pour obtenir une faveur du Génie au Pied unique, il faut, dit le rituel, tracer sur un papier blanc une formule spéciale, la placer sur l'autel avec une somme d'argent représentant une ligature et deux tiens, et l'y laisser pendant cent jours (fig. 81).

Avant de rédiger les formules, le servant prépare un autel surmonté de deux petites tables sur lesquelles il dépose deux coqs vivants, toutes sortes de fleurs et de fruits, cent sapèques de zinc, cent feuilles de papier doré et cent sapèques en papier.

Quand l'officiant veut invoquer le génie, il prend une feuille de papier blanc sur laquelle il trace une formule magique au moyen d'une baguette d'encens fumante ; il donne à ce papier la vague figure d'un homme, il le place dans un bol de riz avec douze chiques de bétel. A ce moment, l'officiant doit ressentir une secousse dans les épaules ; c'est l'esprit du Génie au Pied unique qui prend possession de sa personne ; il est alors *médium* ou *Đông* ; il doit couvrir les yeux de sa main pour rendre les oracles et se tenir accroupi.

S'il est sollicité de ramener la concorde entre deux époux, il trace la formule et la remet à celui des conjoints qui réclame son assistance. La formule doit être enterrée sur le tombeau des parents de l'époux contre lequel on réclame l'intervention du génie, et recouverte d'un bol renversé.

Le formulaire contient des modèles d'amulettes pour les cas ci-après :

Pour se rendre invisible : on écrit la formule avec de l'encre noire sur du papier noir ;

Contre le mal de dents : on écrit la formule avec de la chaux, à l'extérieur du pot à chaux dont se sert le patient pour ses chiques ;

Contre les maladies infantiles : on brûle la formule et on en fait avaler la cendre au malade ;

Pour les femmes enceintes : même procédé ;

Pour chasser les diables qui font fumer la lampe : on place la formule sous la lampe ;

Contre les maladies d'entrailles : on peint la formule en rouge sur du papier blanc, et on la place sous la natte du patient ;



FIG. 81. — AMULETTE POUR L'OBTENTION D'UNE FAVEUR. (Culte du Pied unique).

Pour éloigner les diables d'une maison : on enterre la formule dans le sol (fig. 82) ;

Pour faciliter les couches des femmes : on place des formules différentes sur les pieds, sous les mains, dans les oreilles de la patiente ; on en suspend au-dessus du lit, devant la porte de la maison et dans la cuisine ; cette dernière formule doit être peinte sur un coquillage ;

Pour éloigner les diables d'un cadavre (le rituel donne la formule sans explication) ;

Pour les femmes stériles qui désirent avoir des enfants : elles doivent mâcher le papier de la formule et l'avaler (fig. 83) ;

Pour les cas de présentation contre nature du fœtus (le rituel donne la formule sans explication) ;

Pour assurer la procréation d'un enfant mâle (sans explication) ;

Pour faire taire les enfants qui pleurent la nuit : on trace l'amulette avec une plume de coq et on la met sous le lit de l'enfant ;

Pour punir le client qui ne paye pas le sorcier : on trace la formule sur le seuil de sa porte, de manière qu'il applique son pied dessus en sortant de chez lui ;

Pour recouvrir la bouche de l'officiant afin d'éloigner les diables qui pourraient s'y introduire et prendre ainsi la parole à la place du génie ;

Contre les cauchemars (aucune explication) ;

Contre les fantômes (aucune explication) ;

Pour purifier l'eau dont on se sert pour laver les enfants (aucune explication).

Nous bornons ici les citations, et nous donnons les fac-similés de ces formules.

La phraséologie hiératique de ce culte étrange n'a pas une valeur supérieure à celle du taoïsme ; voici une oraison tirée du rituel du Độc-Curóc.

Le Génie au Pied unique n'a qu'un œil et qu'un pied mais il est rapide comme l'éclair et voit tout ce qui se passe dans le monde. Il aperçoit au loin les mauvais esprits qui apportent la peste, la ruine, le malheur. Il appelle à son aide les millions de soldats célestes, il protège et venge les hommes. Les tigres et les diables le redoutent. Il fait à son gré le beau et le mauvais temps, fait luire le soleil ou tomber la pluie et il guérit toute maladie.

Dans certains cas, le prêtre fabrique une figure humaine en paille en bois ou en papier ; il l'anime d'un souffle emprunté au Độc-Curóc et lui enjoint de se transporter dans tel lieu, de pénétrer dans telle maison et de s'y livrer à tel acte. Ou bien encore, dans les cérémonies d'exorcisme, il contraint le démon possesseur d'abandonner la personne possédée et de se réfugier dans une figure de bois ou de papier que l'on brûle ensuite.

Je possède un grimoire qui fut trouvé, attaché au moyen de fils de cinq couleurs, à une petite statuette en bois, couverte de caractères, dans la ceinture d'un pirate décapité ; il plaçait le porteur sous la protection de l'Empereur de Jade et du Génie du sol, le rendait invulnérable, et devait lui attirer tous les bonheurs. J'ai fait déposer la petite statuette au Musée national des Religions.



FIG. 82. — AMULETTE POUR LES FEMMES STÉRILES.
(Culte du Pied unique).



FIG. 83. — AMULETTE POUR ÉLOIGNER LES DIABLES D'UNE MAISON.
(Culte du Pied unique).

Les sorciers délivrent généralement de semblables statuettes à ceux qui ont à poursuivre quelqu'un de leur vengeance. Ce sont de petits morceaux de bois grossièrement façonnés au couteau, sur lesquels on figure au moyen d'un pinceau le nez, les yeux, la bouche, et qu'on recouvre de formules embrouillées.

Ce fétiche a la propriété de s'animer, de pénétrer dans les maisons, de faire mourir les gens, les bestiaux, de lancer de grosses pierres pour briser les meubles, d'incendier les cases, etc. C'est l'agent le plus puissant des sorciers, tous les diables doivent lui obéir.

Les prêtres du Génie au Pied unique pratiquent l'envoûtement au moyen de ces statuettes, qu'ils transforment en double des personnes auxquelles ils veulent nuire. Ils les mutilent, les décapitent, leur enfoncent des clous au travers du corps, persuadés que les êtres que représentent ces doubles souffriront des mêmes coups et mourront.

THẦY PHÙ THỦY 菜符水

Les *Thầy-phù-thủy* sont des sorciers d'un ordre inférieur, et leur nombre est très considérable.

Thầy-phù signifie « le maître des amulettes (1) », et *Thủy* « eau » ; on les appelle ainsi parce que, dans leurs exorcismes, ils se servent parfois d'eau bénite. Ce sont des magiciens ; non seulement ils peuvent disposer des mauvais esprits et les employer à des besognes quelconques, mais encore ils ont le pouvoir d'influencer, dans la nature, la succession normale des choses fig. 84.

Ils peuvent jeter des sorts, changer momentanément la nature des êtres et des substances, provoquer chez les hommes des passions, des vices, des maladies ; ils suggèrent à distance des pensées à certains individus qu'ils veulent employer contre d'autres ; ils peuvent de même faire le bien, guérir les maladies, appeler la pluie ou la faire cesser, faire réussir des entreprises.

Lorsqu'une personne se trouve sous l'empire d'un de ces sorciers, il ne lui reste, pour se soustraire à cette influence et reconquérir son libre arbitre, qu'à remettre son affaire entre les mains d'un autre sorcier plus savant que le premier ; il y a alors lutte entre les deux puissances, et c'est naturellement la plus forte qui l'emporte.

On raconte qu'un sorcier de Hanoi ayant demandé, sans pouvoir l'obtenir, la main de la fille d'un de ses collègues, s'avisa, pour se venger, de jouer cent tours pendables à toute la famille de la jeune fille. Chaque fois, par exemple, que l'on servait le repas, les mets se trouvaient tout à coup changés en ordures. Mais le

(1) Les fig. 84, 85, 86 sont des amulettes des *phù-thủy*

Figure 84 displays three vertical columns of highly stylized Chinese calligraphy, likely representing the characters '壽', '富', and '貴' (Longevity, Wealth, and Nobility). The characters are written in a cursive, flowing style with elaborate flourishes and loops. The first column on the left contains the character '壽' (Longevity), the middle column contains '富' (Wealth), and the right column contains '貴' (Nobility). The text is arranged vertically, with the characters '壽', '富', and '貴' appearing at the top of each column. The calligraphy is executed in black ink on a light-colored background.

FIG. 84.

sorcier avait affaire à forte partie, et grâce à la puissance supérieure de l'autre, les choses étaient immédiatement rendues à leur état naturel.

Lorsque, pendant un exorcisme, le *Phù-Thủy* est tout à coup possédé par un mauvais esprit qui le pénètre par surprise, il a le pouvoir de s'en débarrasser en l'envoyant s'incorporer dans un arbre ou un objet quelconque, sur lequel il tombe alors à coups de bâton pour lui enlever l'idée de recommencer.

Le *Phù-thủy* tient sa puissance de certains esprits supérieurs, génies ou diables, dont il s'est déclaré le disciple, et avec lesquels il se met en communication ; à son appel, ils pénètrent en lui, le possèdent et parlent en empruntant sa voix. Le *Phù-thủy* loue ses services ; il se rend à domicile, dispose chez son client ou devant sa porte un autel avec des accessoires et officie. Ils sont les prêtres de certains temples ou autels votifs élevés par des particuliers et qui, par conséquent, n'ont pas de clergé spécial pour l'exercice du culte. Ils y officient à certains anniversaires ou lorsqu'un solliciteur veut obtenir quelque faveur du génie sous l'invocation duquel l'autel ou le temple sont placés.

Quand on veut avoir des nouvelles d'une personne morte dont l'âme est aux Enfers, le *Phù-thủy* procède à la cérémonie dite du *Đông-thiếp* : il s'étend sur le sol et, après avoir prié, tombe dans une immobilité absolue ; son âme, pendant ce temps, descend aux Enfers et se met en communication avec les juges et avec les damnés.

C'est le *Phù-thủy* qui délivre l'amulette *Thất-hùng* ou des *sept puissances*. Cette amulette se compose des ingrédients suivants, réunis par un réseau de fils d'argent et enveloppés dans un petit sachet que l'on suspend à sa ceinture au moyen de deux cordons :

1° *Ngọc-quế*. — Besoar de cannellier (c'est un fragment de cristal de roche qui passe pour être produit par le cœur du cannellier) ,

2° *Kim-mẫu*. — Fragment de pyrite de fer ;

3° *Ngọc-xà*. — Besoar de serpent, qui permet d'entendre tout ce qui se dit, quelle que soit la distance (c'est-à-dire un second morceau de cristal de roche) ;

4° *Ngọc-du*. — Fragment de lazulite ou de saponite ;

5° *Ngọc-quạ*. — Besoar de corbeau (fragment de serpentine).

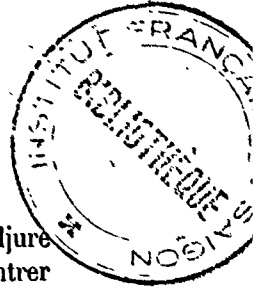
Cette amulette est un préservatif efficace contre les blessures de guerre, le choléra, et en général toutes les maladies et tous les accidents.

LE THẬP-PHÁP

Le *Thầy-pháp* ou *Thầy-dông* est une autre variété de sorcier ; il possède un temple à domicile ; son grand maître est *Ngọc-Hoàng*, l'Empereur de Jade, assisté de *Nam-Tác* et *Bắc-Dầu*, les génies stellaires ; mais il les évoque rarement ; il les place tellement haut, qu'il les redoute et se contente de mettre l'exercice de son culte sous leur patronage.



FIG. 85.



Comme le *Phù-thủy*, il évoque les diables et les mauvais esprits, les adjurés de guérir tel ou tel individu malade par leur faute, ou bien encore il fait entrer un esprit favorable dans le corps d'un client et le prie de procurer à ce client la faveur spéciale, objet de la consultation.

Le *Thầy-dông* ne se rend jamais à domicile, les sollicitateurs doivent le consulter chez lui ; les plus renommés d'entre eux gagnent beaucoup d'argent et font alors construire, pour y exercer leurs pratiques de sortillège, des temples en maçonnerie.

Ils adorent le tigre, qui est l'incarnation de la puissance occulte ; son image, peinte sur un écran, figure au pied de leurs autels ; l'animal est représenté assis, les moustaches hérissées, et ses yeux sont taillés dans des plaques de mica.

Cette image figure également, en rondé bosse ou en bas-relief, sur les panneaux extérieurs des temples des *Thầy-dông*. Les temples les mieux pourvus possèdent cinq tigres de couleurs différentes, qui personnifient les cinq éléments.

L'autel du *Thầy-pháp* est garni d'un ou plusieurs vases à baguettes d'encens, de plateaux pour les offrandes, de lampes à huile et de vases pour les fleurs.

Tout au fond du temple, en arrière du premier autel, s'en trouve un autre surmonté d'un trône laqué et doré devant lequel brûle une lampe plus grosse que les autres. C'est sur ce trône que repose l'Esprit supérieur ou patron du temple, et au pied de cet autel que se trouve l'écran du tigre. Les accessoires du *Ông-dông* se composent de cinq petits drapeaux de différentes couleurs ; il y en a un vert, un jaune, un blanc, un rouge et un bleu. Ces drapeaux sont destinés à empêcher les mauvais esprits de pénétrer dans le corps des patients, à la place des bons esprits qui sont appelés de temps en temps ; pendant l'invocation, le sorcier agite l'un ou l'autre de ces drapeaux au-dessus de la tête du patient. Il arrive parfois qu'en dépit de ces précautions, le mauvais esprit prend possession du sujet ; l'officiant doit alors recourir aux voies de fait pour l'en faire sortir, et il administre à cet effet, au possédé, une volée de coups au moyen des trois sortes d'instruments laqués et dorés, qui sont généralement rangés en panoplie sur le côté de l'autel :

Le maillet de bois (*cái-mõ*) ; le bâton (*cái-trượng*) ; le rotin (*cái-roì*).

Quand le diable, malgré cela, ne veut pas sortir, le sorcier n'a d'autre ressource que de faire le simulacre d'égorger le patient ou de lui couper la tête avec une épée ou un sabre de bois, accessoires qui font également partie du mobilier de l'autel.

Quelquefois, au cours d'une évocation, le sorcier est tout à coup et par surprise possédé par un mauvais esprit ; il doit alors s'administrer à lui-même les coups de maillet et les coups de bâton.

Le *Thầy-dông* n'a qu'une seule formule d'amulettes : c'est un cachet carré, apposé en rouge sur du papier rouge ou blanc.

On appelle encore *Đông* la tierce personne qui assiste l'officiant dans les cérémonies d'évocation ou d'exorcisme, dans laquelle s'incarne l'esprit évoqué par le sorcier, et qui sert de médium entre cet esprit et le client intéressé.

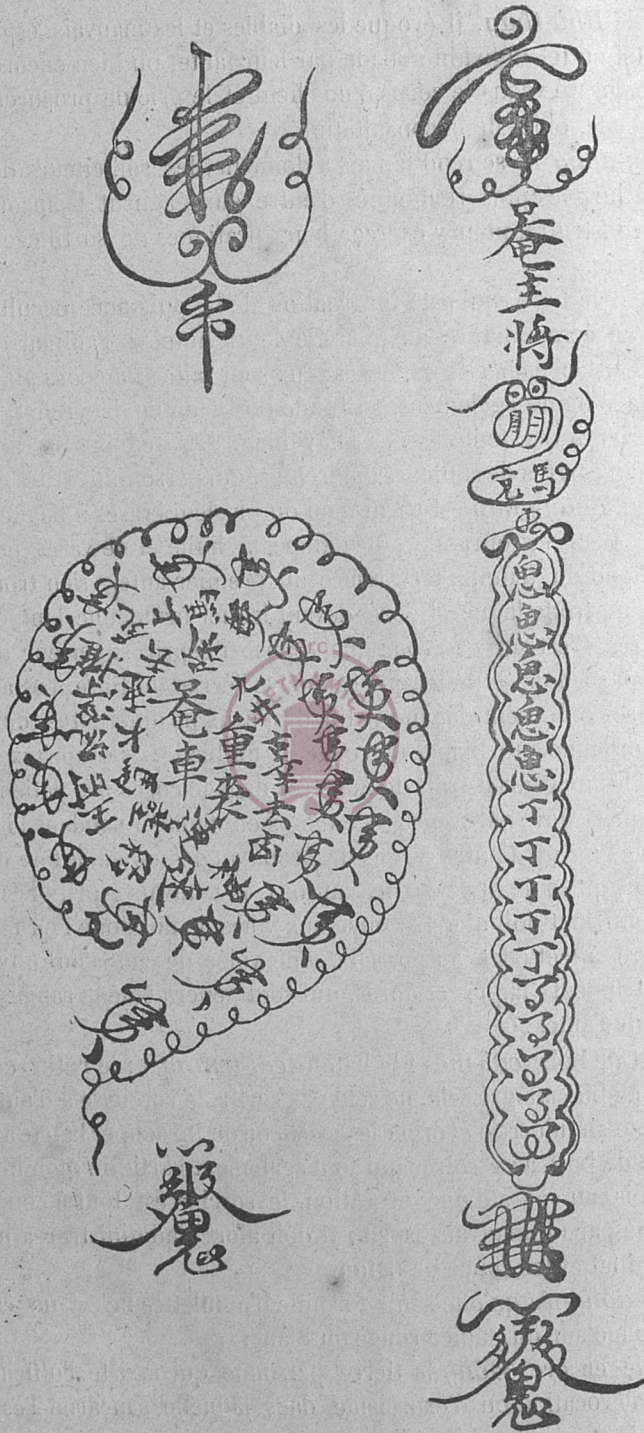


FIG. 86. — AMULETTES DES PHU-THUY, AFFECTANT DES FORMES D'ANIMAUX.
(L'escargot et le Scolopendre.)

Le *Đông* doit être préparé à son rôle par la prière et le jeûne ; il doit être pur de toute souillure depuis vingt-quatre heures. Dans certaines cérémonies très importantes où il s'agit d'évoquer plusieurs généraux de l'armée diabolique, on emploie quatre ou cinq *Đông* voire plus encore.

Certains sorciers provoquent à leur gré, chez des sujets névropathes, des phénomènes hypnotiques. Le procédé qu'ils emploient le plus généralement consiste à s'agiter avec frénésie devant le sujet, en chantant sans interruption une sorte de mélodie sur un rythme rapide, bruyamment scandé par des coups de tambour et de gong ; deux baguettes d'encens, allumées et fixées horizontalement au-dessus de chacune de leurs oreilles, font trembloter le scintillement de leur rouge étincelle aux yeux du patient. Celui-ci, agenouillé, le buste droit, tenant à deux mains l'extrémité d'un bâton dont l'autre bout s'appuie sur le sol, imprime à tout son corps et au bâton un mouvement de balancement giratoire qui va en s'accéléralant avec le rythme de la chanson du sorcier.

J'ai vu en 1888, au camp des miliciens de Hanoi, un de ces sorciers magnétiser de cette façon quatre sujets à la fois. Il se trémoussait avec frénésie, se multipliait pour aller de l'un à l'autre, en passant rapidement devant leurs yeux et au-dessus de leurs têtes un petit drapeau rouge. La scène dura dix minutes ; après quoi, les quatre sujets, arrivés successivement au paroxysme de l'énerverment se levèrent d'un bond et, brandissant le bâton qu'ils tenaient à la main, se précipitèrent comme des forcenés au travers du camp et revinrent les uns après les autres tomber à la renverse aux pieds du magnétiseur. Il me parut alors que les sujets étaient en état de léthargie ; ils avaient les yeux demi-clos, sans expression, les muscles souples, les réflexes abolis, la peau et les muqueuses insensibles ; leurs membres prenaient toutes les positions qu'on leur imprimait, sans raideur, sans résistance, mais ne les conservaient pas comme dans l'état cataleptique ; ils retombaient inertes. Ce degré d'hypnose ne fut pas poussé plus loin : le sorcier réveilla les patients en leur soufflant sur le visage.

Les évocateurs du tigre ont, dans certains endroits, des temples spéciaux dans lesquels on ne voit d'autre emblème que la figure du tigre. Au village de Nghia-dô, sur le bord du Sông-Tô-Lich, non loin du pont du Village de papier près de Hanoi, au milieu d'un petit bosquet très touffu, se dissimule un de ces temples. Le bosquet est entouré de murs ; on pénètre dans l'enceinte par une porte basse au-dessus de laquelle on lit ces mots : *án nhiên hữu thê*, dans cet endroit solitaire est le tout-puissant.

Au milieu d'un taillis assez épais, une voie d'un mètre environ de largeur, pavée de briques, conduit au temple ; lequel figure une grotte artificielle en rocaille de trois mètres de hauteur. Dans l'enfoncement de la grotte on voit un tigre de pierre dont les yeux et les dents sont dorés ; près de lui sont placés deux morceaux de bois. L'un est un bâton de commandement et un rotin (*roi*), instrument de punition. Un plateau laqué, pour les offrandes, repose sur un petit autel de pierre, et devant l'autel est un vase en terre cuite rempli de sable,

dans lequel on pique des baguettes d'encens. En avant de la grotte, sur la voie, pavée à cet endroit de larges dalles de céramique annamite, se dresse un bloc de maçonnerie dont la partie supérieure forme une table lisse, et dont le pied



FIG. 87. — CULTE DU TIGRE.

(Un temple au village de Nghia-Do, près de Hanoi.)

creusé tout autour sert de fourneau pour incinérer les offrandes en papier et les amulettes évocatrices ou votives. Aux arbres du bosquet, autour de la grotte, sont suspendus des ex-voto en papier de couleur, représentant des souliers,

des paquets de lingots d'or et d'argent, etc. ; sur les pierres, et jusque sur le mur d'enceinte extérieure, sont entassés des pots à chaux hors d'usage, dans le goulot desquels sont fichées des baguettes d'encens fig. 87.

LE THẦY-CÚNG

C'est un particulier qui, sans avoir positivement embrassé la vie religieuse, a cependant suivi la plupart des études nécessaires aux bonzes pour exercer leur sacerdoce. Il connaît toutes les divinités bouddhiques ou taoïques et, de plus, toutes les pratiques des sorciers. Il n'a pas de temple spécial, mais il exerce, selon le cas, dans un temple bouddhique ou dans un temple taoïque. Il se transporte à domicile pour les exorcismes et les consultations, c'est surtout un auxiliaire pour les *Bà-cô* ; il lit le *văn-thi*, ou composition religieuse, dans toutes les cérémonies taoïques. C'est en somme une sorte de sous-diacre ou de servant fig. 88.

LE BA-ĐỒNG^c OU BA-CỐT

Dans certaines parties latérales ou dépendantes des pagodes bouddhiques ou taoïques, on trouve les autels d'un culte très spécial, celui des Trois Mères ou *Ba-Đức-Chúa*. Les Trois Mères sont représentées par trois petites statuettes de femmes, habillées d'étoffe rouge, rangées sur la même tablette. On les appelle :

- 1° *Mẹ-Thượng-Ngân*, le Génie des forêts ;
- 2° *Mẹ-Thủy-Phủ*, l'Esprit des eaux ;
- 3° *Đức-Mẹ-Cả*, l'esprit de l'air et du ciel.

Souvent, de chaque côté de l'autel et tournées vers les Trois Mères, on voit deux statuettes féminines également recouvertes d'une petite draperie rouge ; elles ont les mains jointes ; ce sont les assistantes. On remarque également sur des gradins une grande quantité de vases de faïence à fleurs bleues, remplis de sable, dans lesquels sont fichées des baguettes d'encens. Ces vases appartiennent aux membres de la congrégation de ce culte particulier ; chaque dévote en apporte trois, un pour chaque Mère.

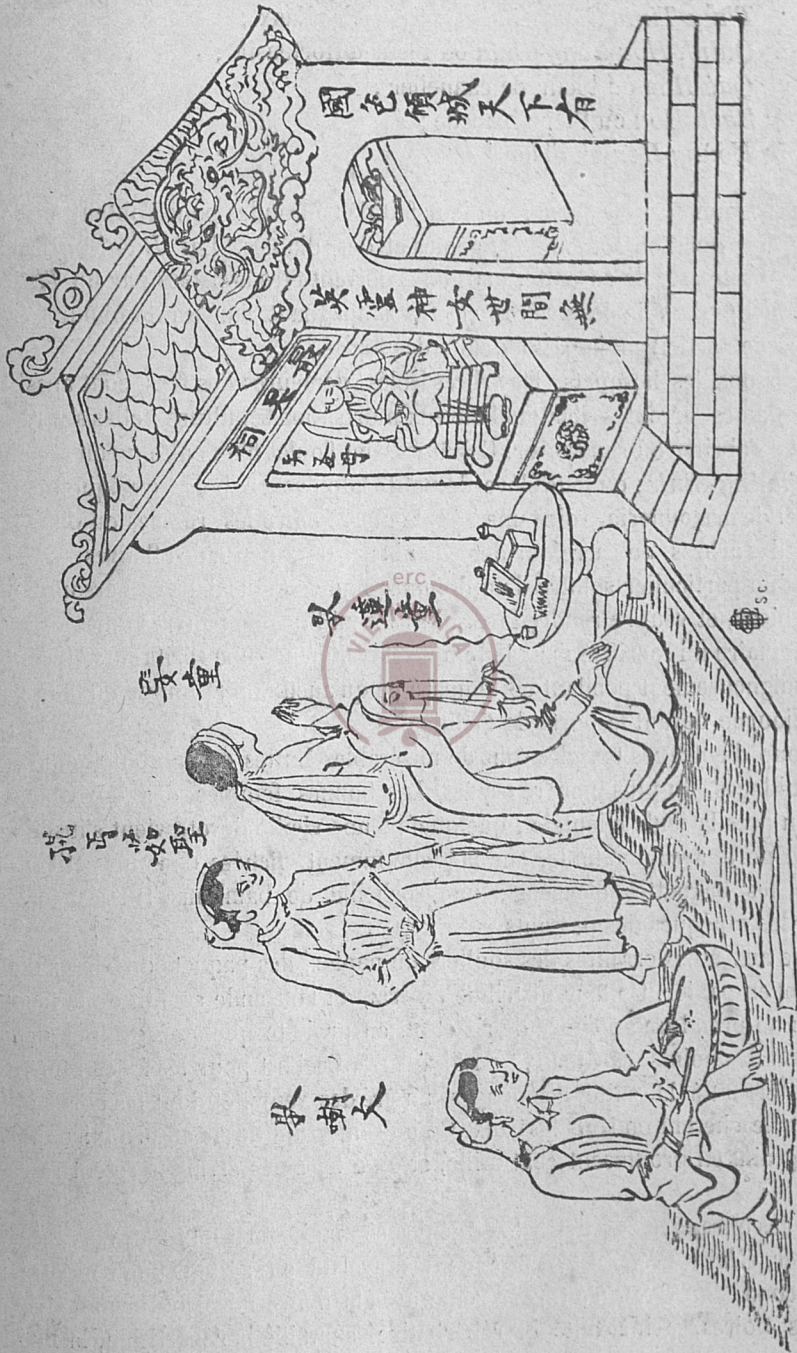
Les prêtresses de ce culte se nomment *Bà-dòng* ; elles habitent le village ; leurs cérémonies diffèrent peu de celles des sorciers ; quand la *Bà-dòng* reçoit une néophyte, elle lui fait déposer d'abord des offrandes en nature et en numéraire sur le grand plateau placé au pied de l'autel, puis elle pose les trois vases sur sa tête afin de les consacrer, et elle les place ensuite parmi les autres ; la néophyte est alors admise fig. 89.

Les génies féminins ou fées ont un nom générique : *Chu-Vi* ; ils habitent les forêts et les sources des fontaines ; ce sont les nymphes et les naïades des Grecs ;



FIG. 88.

chaque bois, bosquet, arbre isolé, est la demeure d'une fée qu'on appelle *Bà-Chúa*.



F. G. 8p.

Il y a cinq fées suprêmes, ce sont :

- 1° *Thủy-Tinh-Công-Chúa* ou Etoile des Eaux ;
- 2° *Quinh-Hoa-Công-Chúa* ou Fleur d'Hortensia ;
- 3° *Quê-Hoa* ou Fleur de cannellier ;
- 4° *Bạch-Hoa* ou Fleur blanche ;
- 5° *Hoàng-Hoa* ou Fleur jaune.

On les invoque et on les prie ; on leur fait des offrandes pour l'obtention des mêmes grâces que l'on sollicite des génies et des diables. Les *Bà-dống* sont encore les prêtresses de ce culte, mais elles doivent être assistées par un *Thầy-cúng*, lequel psalmodie les prières en s'accompagnant sur un tambour. Les *Phù-thủy* ne participent jamais au culte des forêts.

Les buissons, les bosquets, les arbres isolés, demeures des fées, sont aussi le refuge des âmes errantes des malheureux morts sans sépulture ; elles s'y réfugient pour s'abriter ou se reposer. Ces âmes sont l'objet d'un culte qu'on appelle *Lê-am-Chúng-Sinh* ; on leur élève de petits temples en bois, quelquefois un petit autel de maçonnerie, voire une simple pierre entre les racines ou dans les branches des arbres, au carrefour des chemins, sur la berge des fleuves.

Lorsqu'un particulier souffre d'un dommage quelconque dans sa personne ou dans ses biens, et veut se rendre favorables les millions de pauvres âmes errantes, il vient faire un sacrifice dans le temple et commence une véritable neuvaine, veillant soigneusement pendant ce temps à ce qu'aucun objet impur ou malpropre ne séjourne devant la porte de l'édifice.

Beaucoup d'entre ces temples sont de misérables huttes en bambous, couvertes de feuillages, du plus pauvre aspect. Les bonnes femmes des environs en sont à peu près la seule clientèle ; quelquefois une vieille dévote vient s'installer près de la porte avec une table, sur laquelle fument, fichées dans un petit pot de sable, les baguettes d'encens ; une corbeille de bambous tressés sert à recueillir les sapèques des passants.

On offre aux âmes errantes des souliers de papier, des paquets de barres d'or et d'argent en papier. On leur distribue du riz, et l'offrande se fait de la façon suivante : on prend une poignée de riz et on en projette quelques grains dans la direction des points cardinaux, en disant : « Ceci est pour les âmes infortunées qui errent à la suite des nuages, au gré des vents, et dont les corps ont pourri sur le chemin ou sous les eaux. Qu'un seul grain de riz en produise cent, que cent grains en produisent cent mille, et que les âmes errantes soient rassasiées ».

Quand ces offrandes ont lieu, deux génies se manifestent aux âmes errantes. Le premier, *Châu-Riêu*, est chargé de les avertir en agitant une sonnette ; et le second, *La-Sát*, qu'on représente avec la figure noire ou brune, striée de bandes noires, grimaçante et rébarbative, surveille la répartition, la main appuyée sur une épée.

On rencontre très rarement les statues de ces derniers personnages ; nous ne les avons trouvées que dans une seule pagode au Tonkin, c'est celle de *Thuy-chuong*, près du Grand-Lac de Hanoi.

Suspendus aux racines adventives qui tombent en longs filaments, comme des chevelures, des banians des pagodes, amoncelés au pied de certains arbres alignés sur le mur de clôture des petits temples ou des autels en plein air, on remarque dans les campagnes tonkinoises des vases ventrus en terre blanche, le plus souvent vernissée, un peu plus gros que le poing, pourvus à la partie supérieure d'une anse plate et n'offrant qu'un orifice circulaire sur le côté de la panse. Cet orifice est barbouillé d'une épaisseur de chaux durcie qui forme parfois un véritable col allongé. C'est le pot à chaux dont le contenu constitue l'inévitable assaisonnement de la chique de bétel.

La légende raconte qu'autrefois, en punition d'un méfait, un certain bonze fut changé en pot à chaux et, Prométhée d'un nouveau genre, condamné à avoir les entrailles constamment fouillées par la petite curette dont on se sert pour retirer la drogue. Dans la famille annamite, on attache au pot à chaux, des vertus particulières ; on laisse soigneusement s'accumuler et durcir autour de l'orifice l'excédent de la chaux que l'on puise. Plus ce monticule ou col de chaux s'allonge en goulot, plus la famille a des chances d'être heureuse. Lorsqu'un accident survient au vase, ou lorsqu'un goulot artificiel vient à se décoller, on redoute les plus grands malheurs et on se hâte alors d'en faire offrande aux âmes errantes qui s'abritent dans les buissons et dans les arbres des pagodes fig. 90.

LA BONNE AVENTURE

Le diseur de bonne aventure s'appelle, au Tonkin, *Bốc-phê-ông* 卜筮翁, ou bien encore *Thày-bói*. C'est une profession en général peu lucrative et réservée aux aveugles. Quelques-uns cependant parviennent à acquérir une certaine renommée et ont un cabinet de consultation ; une planchette pend devant leur porte, et sur cette planchette on lit le caractère *Bốc*, qui signifie « sortilège, divination ». Les autres sont ambulants et vont solliciter la clientèle sur les places publiques, dans les marchés et les carrefours. Le *Thày-bói* porte, pour tout bagage, une boîte contenant quelques effets et ses instruments de divination, qui consistent simplement en une cassolette de cuivre ou de porcelaine et une poignée de sapèques de cuivre.

Celui qui vient consulter l'augure apporte une certaine quantité de chiques de bétel pour se rendre l'esprit favorable ; le *Thày-bói* met les chiques dans la cassolette, y ajoute quelques sapèques de cuivre et une baguette d'encens allumée. Il élève le tout à la hauteur de sa tête, respire fortement, et prononce ensuite une courte formule d'évocation ; après quoi il prend les sapèques de cuivre et les jette une à une sur la table ; leur position pile ou face (*âm* ou *đuong*) détermine la prédiction. On paye selon l'importance de la consultation ;

une simple question contre trois *tièn* (cinq sous); mais les renseignements étendus et circonstanciés vont jusqu'à une ligature (environ 0 fr. 75).

On peut encore consulter l'avenir en interrogeant, dans les temples, les blocs et les baguettes divinatoires. Les blocs sont deux morceaux de bois laqué



FIG. 90. — BANIAN CONSACRÉ AUX AMES ERRANTES, PORTANT DES POTS A CHAUX SUSPENDUS EN EX-VOTO.

ressemblant aux deux cotylédons séparés d'un énorme haricot; on les jette ensemble sur le sol en formulant la question à laquelle on désire une réponse; s'ils tombent tous les deux du même côté, la réponse est négative; elle est affirmative si les deux morceaux de bois retombent chacun sur une face différente,

Les baguettes (*quē*) sont de minces lamelles de bois d'environ 0^m30 de longueur, sur lesquelles sont écrits des chiffres en caractères chinois; ces baguettes au nombre d'une trentaine sont placés dans un tube de bambou en forme de vase. La personne qui veut consulter l'oracle dépose d'abord une



FIG. 91.

offrande, s'agenouille, se prosterne et récite une prière; elle prend ensuite le tube de bambou et le secoue d'avant en arrière jusqu'à ce qu'une des baguettes, se séparant progressivement du faisceau, soit projetée hors du tube et tombe par terre; le nombre inscrit sur cette baguette, reporté sur un répertoire, désigne alors la réponse de l'oracle,

L'empereur MINU-MANH, qui régna sur l'Annam de 1820 à 1840, et qui fut un des plus sages monarques de la dynastie actuelle, avait la plus grande confiance dans les oracles. Il composa lui-même un système d'horoscopes et écrivit un livre d'oracles intitulé *Thiên-co-du-triêu*; qui fut publié par ordre de son successeur THIÊN-TRỊ. Voici quelles sont les instructions données par l'auteur, dans la préface de son livre : « Pour consulter avec fruit le livre du destin, il faut prendre deux dés en bois, taillés en forme de décaèdre et portant sur chacune des faces un des dix signes du cycle ; un de ces dés sera rouge et l'autre blanc. On placera ces dés dans les deux compartiments d'une petite boîte fermée d'un couvercle, et l'on portera cette boîte dans un temple ; s'il n'y a aucun temple à proximité, on pourra se contenter de placer la boîte sur la table de la maison, en ayant soin qu'il ne se trouve aucune poussière, aucune impureté sur cette table ou sur le sol environnant. On disposera, sur l'autel du temple ou sur la table, des offrandes de fruits, de vin, de thé, et on allumera l'encens. Tenant ensuite la boîte à deux mains, après avoir fait les prosternations d'usage, on l'élèvera à la hauteur de son front en priant le Génie ou le Bouddha de lever pour un instant le voile impénétrable de l'avenir, puis, exposant la boîte au-dessus de la fumée de l'encens, on l'agitiera trois fois, après quoi on la reposera sur la table ou sur l'autel et on lèvera le couvercle. Les deux caractères qui apparaîtront alors sur les dés seront associés dans cet ordre : rouge et blanc et reportés sur le tableau des deux cents signes, qui constitue le répertoire de notre livre ; le tableau indiquera la page du livre où est inscrite la réponse de l'oracle » (1).

Suit une énumération de circonstances dans lesquelles on devra consulter le livre ; la première partie concerne les cas suivantes : *résultats d'un examen ; chances d'un commerce ; projet de mariage ; risque de voyage ; désir de progéniture ; carrière administrative ; santé ; longévité ; construction d'une maison ; achat de propriétés ; récoltes.*

La deuxième partie répond aux questions concernant : *les maladies ; l'emplacement des tombeaux ; l'issue des procès ; la recherche des objets volés ; la capture des voleurs ; la destruction des rebelles ; le succès de la chasse ; la pluie ; la sécheresse ; le vent ; la famine.*

Les réponses de l'oracle ne sont pas sans quelque finesse, ainsi qu'on pourra s'en convaincre par celles que nous citons au hasard :

N° 6 (sigle *giáp kỷ*). Le commencement sera bon, la fin mauvaise ; à la chaleur succède le froid ; l'hiver vient après l'été. La fleur de l'arbre devient un fruit, puis le fruit tombe, pourrit et se dessèche ne laissant qu'une enveloppe, mais cette enveloppe contient la semence,

(1) Les grecs consultaient de même l'oracle au moyen de dés polyédriques sur chaque face desquels était tracée une lettre de l'alphabet. On peut voir un de ces dés d'ivoire au musée du Louvre.



FIG. 93. — AMULETTES DES THẦY-ĐÔNG.

N^o 12 (signe *ât ât*). Pêrtes ; gardez la maison ; défiez-vous des inconnus.

N^o 18 (signe *ât tân*). Il suffit, pour nourrir une famille, du labour d'un seul buffle, mais il faut que ce buffle soit fort et sain. La santé et la force sont le résultat des bons soins et de la bonne nourriture.

N^o 35 (signe *đinh mậu*). Gardez-vous des désirs immodérés. Vous avez des légumes, pourquoi désirer de la viande ? Vous avez la tranquillité de l'esprit, qu'avez-vous à faire des honneurs ?

N^o 40 (signe *đinh qui*). Si le faible rotin s'appuie sur le robuste pin, il peut atteindre la cime la plus haute. Il peut aussi étreindre et étouffer son soutien.

N^o 80 (signe *nhâm giáp*). Ta femme est morte, marie-toi de nouveau. Tu viens d'échouer aux examens, entreprends le commerce.

N^o 82 (signe *nhâm át*). Si tu obtiens la richesse et la longévité, si tu réussis dans toutes tes entreprises, ta femme en revanche sera stupide et stérile.

N^o 99 (signe *quí nhâm*). Il ne suffit pas d'être apte pour réussir, il faut encore rencontrer l'occasion. Deux époux peuvent être remplis d'affection l'un pour l'autre ; s'ils vivent séparés et s'ils ne se rencontrent jamais, comment leur naîtra-t-il une postérité ?

CHIROMANCIE, PHRÉNOLOGIE, PHYSIOGNOMONIE

— Chiromancie. — Phrénologie. — Physiognomonie. — Incantations et exorcisme. — Prophéties. — Sacrifices aux quan-ôn. — Fétiches contre les maladies.

THẦY TƯỚNG.

Le *Thầy-Tướng* tire l'horoscope des gens d'après les lignes de leur visage et de leur main, d'après les bosses de leur crâne et d'après la conformation de leur corps. Son art réunit les principes de la chiromancie, de la phrénologie et de la physiognomonie. Il existe au Tonkin quelques traités sur la matière ; les *Thầy-tướng* reconnaissent pour le fondateur de leur science divinatoire un Chinois qu'ils appellent *Trần-Boa* et dont ils placent l'existence au règne de l'empereur T'ai Tsou, de la dynastie chinoise des Song (960 de notre ère).

Dans l'étude de la main, les chiromanciens paraissent suivre deux inspirations : la première se rapporte aux principes du *phong-thủy*, lesquels forment la base de la géomancie et constituent toute la science naturelle des Annamites et des Chinois ; tandis que la seconde, par la localisation des signes déterminatifs des pronostics, se rapproche davantage de l'observation, et peut être comparée à la chiromancie des Européens, telle que nous la font connaître les livres de Desbarollés et de ses émules.

L'observation de la main à l'aide des principes du *phong-thủy* fait intervenir les huit diagrammes de *Phục-Hi*, le *Lion d'azur* et le *Tigre blanc*, les deux énergies génésiques *âm* et *đương*, le *Soleil*, la *Lune* et la *Grande Ourse*, les cinq éléments. Le plus ou moins de concordance entre les signes représentant ces divers symboles dans la main humaine, et les influences terrestres et astrales auxquelles l'homme est soumis par sa naissance, déterminent l'heureuse ou malheureuse conjonction, et partant la nature de l'oracle.

n'ont qu'une importance secondaire ; cependant la ligne de tête, très marquée, figure parmi les heureuses conditions de réussite de la planche. Le palais de l'intelligence est situé à la base de l'annulaire, c'est-à-dire sur Apollon. Une grille sur Vénus est l'indice de passions déréglées. La vertu siège à la base de l'index, l'humanité sur le mont de la Lune. La ligne dite de *chance*,

圖掌指貴富



FIG 95. — INDICATION DES SIGNES CHIROMANTIQUES DU BONHEUR ET DE LA FORTUNE.

La main est divisée en quatre cantons, marqués chacun par une lettre cyclique: on les appelle les *Quatre portes de la fortune*. Ces cantons correspondent à Mercure, à la Lune, au sommet et à la base de Vénus des tables chiromantiques européennes. Ils doivent, pour annoncer le bonheur et la fortune, être striés de grilles de la forme de celles qui sont indiquées sur le tableau.

qui coupe longitudinalement la main depuis l'index jusqu'au poignet, est nettement marquée sur la figure, qui représente l'ensemble des signes extraordinaires qui prédisent la plus haute destinée. On y voit figurer l'*ingéniosité* sur la seconde phalange du petit doigt, la *puissance suprême de raisonnement*, indiquée par quatre rides horizontales et parallèles sous Apollon, et par une

série de signe en forme de dièzes à la base du pouce. D'autres pronostics sont indiqués d'une façon symbolique sous des rubriques difficiles à reconnaître, telles : le *ver à soie*, l'*hirondelle*, l'*œuf osseux*, le *chemin ténébreux*, la

圖宮二十卦八



FIG. 96. — TABLEAU DES HUIT DIAGRAMMES ET DES DOUZE PALAIS.

cannelle royale, le *bracelet nuageux*, la *Grande Ourse*, etc. D'autres indications sont données par des traits croisés, des points, des rides en spirale, des dièzes, des figures de petites montagnes, des triangles, etc ; qui font de la main humaine, pour le chiromancien annamite comme pour son collègue d'Europe, le miroir des facultés de l'individu et le livre de sa destinée.

La physiognomonié tire ses augures de l'examen de la face, de la position des verrues et grains dits de beauté, et de l'allure générale de l'individu. Les principes de Tràn-Doan se sont modifiés en passant de la Chine en Annam, et il existe aujourd'hui, entre les deux peuples, de très grandes divergences d'opinion quant

aux règles du pronostic : chez les Annamites par exemple, le critérium de l'intelligence est indiqué, en physiognomonie, par la hauteur et la largeur du front ; chez les Chinois, par la puissance et la largeur du maxillaire inférieur.

Les devins annamites ont divisé la figure humaine en une infinité de fractions qui sont, chacune, le siège d'un indice dont l'étude révèle à la fois une partie des qualités du sujet et les événements qui devront marquer sa vie dans l'avenir. Chacune de ces localisations porte un nom qui permet à l'observateur de consulter les tables spéciales et très compliquées qui constituent le *corpus* de la science divinatoire. Ils ont établi des tableaux, pour la répartition des traits du visage, d'après des cadres magiques, comme ceux des diagrammes de Phuc-lli ou du cycle duodénaire, et d'après les *cinq éminences* et les *neuf constellations*.

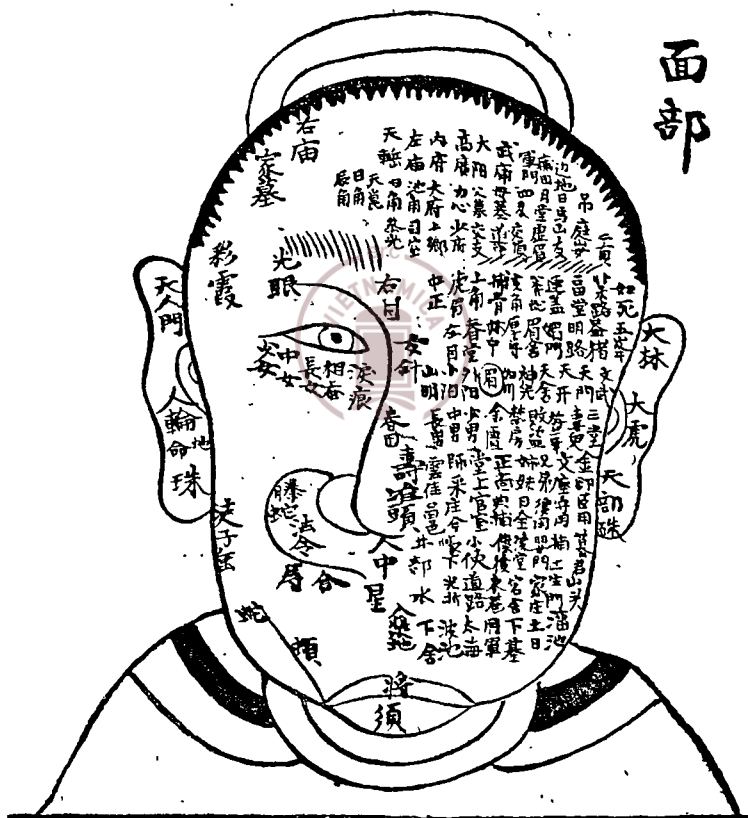


Fig. 97. — RÉPERTOIRE DE LA FIGURE HUMAINE POUR LA CONNAISSANCE DE LA DESTINÉE.

Ils ont localisé sur le front les *trois capacités* et les *quatre devoirs*, sur la face et la partie postérieure du crâne, les *huit aptitudes*.

Trois tableaux synoptiques sont, dans les traités divinatoires, consacrés à la répartition des sièges particuliers, tels que verrues, stigmates et grains de beauté sur la face, les oreilles et le cou.

Dans l'étude de la main, les chiromanciens 'annamites' n'attachent qu'une importance secondaire aux grandes lignes dites de *vie* et du *cœur*, mais ils observent avec la plus grande attention le nombre, l'intensité et la direction des petites rides qui strient diversement les endroits reconnus, par eux, à la fois même le siège des facultés de l'individu et le livre de son destin.

Les quelques exemples que nous donnons ci-après de diagnostics et de pronostics sont extraits du livre *Thần-tư-ông-Mã-y-táp* :

- Le front, le nez et le menton sur le même plan : *heureux pronostic, richesse*.
Le visage tout à fait plat ; *le meilleur des pronostics, tous les bonheurs*.
Front élevé et large : *intelligence, richesse*.
Front bas : *pauvreté, intelligence*.
Nez droit : *grandes dignités*.
Nez à racine très enfoncée : *pauvreté*.
Front carré et large : *hautes fonctions, anoblissement*.
Protubérances latérales du front saillantes : *misère*.
Yeux noirs sur un blanc pur : *intelligence*.
Visage mélancolique : *pauvreté, servitude*.
Protubérance sur le sommet de la tête : *richesse et honneurs*.
Les maxillaires carrés : *gloire et noblesse*.
Les maxillaires étroits et allongés : *pauvreté*.
Attitude de tête droite, regard direct : *franchise, droiture*.
Attitude de tête oblique, regard fuyant : *fausseté et perversité*.
Rire immodéré et sans cause : *mauvaise nature*.
Le bout du nez épais : *bonté native, richesse*.
L'arrête du nez bossue ; *méchancelé*.
Le visage ridé autour du front et des joues : *férocité*.
Finesse de peau : *intelligence*.
Peau grossière : *ignorance*.
Les pieds et les mains maigres et affinis : *douleur et chagrins perpétuels*.
Les pieds et les mains gras et d'apparence huileuse : *joie et bonheur*.
Front bas, cheveux croissants jusqu'aux sourcils et peau épaisse : *intelligence, astuce et perversité*.
Les extrémités des doigts fines et jolies ; *aisance, loisirs, vie facile*.
Les joues planes, sans dépression : *richesse*.
Les côtés de la bouche gonflés en forme de bec d'hirondelle : *honneurs, puissance*.
Le dos bossu et le visage carré : *richesse*.
Les yeux clairs et les lèvres fortes et fermées : *bonheur et profit*.
La peau brune et les sourcils obliques : *grande puissance, autorité*.
La mâchoire inférieure en bec d'hirondelle et la tête, comme celle du tigre : *grand général*.
Le sillon de la lèvre supérieur profond : *longévité*.
Les yeux allongés : *intelligence, succès littéraires*.
Les yeux clignotants : *mort prématurée*.
Les pommettes décharnées : *mort à trente ans*.
La peau sèche et peu de musculature : *mort à quarante ans*.
Les muscles du cou fortement accentués : *loisirs, vie facile*.
Deux proéminences sur l'occiput : *mauvaise santé*.
Les cheveux en forme d'épi : *mauvaise conduite*.
Le sillon lacrymal brun : *mauvaise santé*.

Le plat de l'épaule bien formé et luisant : *vie facile.*

Le nez aquilin, les yeux enfoncés et des stries transversales sur le corps : *absence de progéniture, veuvage.*

Les yeux constamment humides et les sourcils foncés : *impossibilité de conserver des enfants.*

La peau grossière comme une peau d'orange : *pas de progéniture, veuvage.*



FIG. 98. — TABLEAU INDIQUANT LES DIFFÉRENTS POINTS LOCALISÉS DE LA FACE HUMAINE PAR L'EXAMEN DESQUELS ON PEUT PRONOSTIQUER LES ÉVÈNEMENTS HEUREUX QUI SURVIENDRONT DANS LE COURS DE LA VIE.

Chacun de ces points est désigné par un nom spécial : le *Tigre*, les *Huit vertus*, la *Lumière centrale*, etc., ou par un numéro d'ordre. Ces désignations, tout arbitraires, n'ont par elles-mêmes aucune signification et permettent seulement de se reporter aux explications du texte dans les livres de physiognomie.

Le visage frais comme la fleur du pêcher : *luxure, pas de progéniture dans la jeunesse, des enfants seulement dans l'âge mûr.*

Les sourcils qui se rejoignent, la voix plaintive : *pauvreté, pas de progéniture.*

Le nez aplati au niveau des joues : *pauvreté, mort prématurée.*

- Extrémités grossières : *existence vagabonde et laborieuse.*
Les yeux troubles, le nez de travers : *servitude, pauvreté.*
Le visage ouvert, les yeux souriants, la bouche gracieuse ; *beaucoup de talent.*
Visage coloré : *aisance.*
Visage à peau huileuse : *pas de progéniture.*
La peau tendue sur les muscles : *mort prématurée.*
Nez proéminent : *mort prématurée.*
Les yeux habituellement humides : *luxure.*
Les yeux allongés et peu ouverts : *débuts difficiles, bonheur dans l'âge mûr, vieillesse malheureuse.*
Des plaques jaunes apparaissant subitement sur le visage : *pour un mandarin, promotion ; pour un homme du peuple, grande joie.*
Les yeux cerclés de bistre : *malchance, perte d'enfants.*
Angle externe de l'œil noirâtre : *présage de veuvage.*
Le bout de nez rouge : *astuce, finesse, aptitudes commerciales ; c'est aussi parfois l'indice d'un abcès dans le corps.*
Allure sautillante, mouvements brusques : *complots, méchants.*
Pommettes très saillantes : *avarice, ambition.*
Yeux enfoncés et nez crochu : *mauvais caractère.*
Celui qui, en marchant, n'applique pas le talon sur le sol : *mourra dans la misère, après avoir perdu tous ses biens.*
Le nez retroussé : *vagabondage, mort à l'étranger.*
Les lèvres habituellement béante découvrant les dents : *indiscipline, désordre.*
La barbe poussant dans le sillon de la lèvre supérieure : *misère.*
Les yeux saillants : *progéniture tardive.*
Les yeux obliques et roubles : *perte de la fortune et mort prématurée.*
La bouche communément béante et proéminente du gosier : *discorde permanente avec frères consanguins.*
La peau très lisse, tendue fortement sur une grosse ossature : *mort prématurée.*
Beauté du visage, majesté des attitudes : *richesse et haut commandement.*
Les yeux caves : *progéniture tardive.*
Les yeux boursoufflés : *progéniture hâtive.*
Le front déformé : *dissimulation.*
Allure déhanchée, marche irrégulière : *mauvais sentiment.*
Les tempes déprimées et brunes : *ignorance, difficulté d'élever ses enfants.*
Les tempes planes et de couleur claire : *intelligence moyenne, aisance dans le ménage.*
Grosse figure et petit nez ; *vie misérable.*
La face grasse et le nez maigre : *débuts difficiles, réussite dans l'âge mûr.*
Le front et le nez sur le même plan : *fortune à cinquante ans.*
Deux protubérances à la partie supérieure des pariétaux : *mandarinat à trente neuf ans*
Les oreilles larges et détachées de la tête au point qu'on puisse les apercevoir en regardant de côté : *grand commandement militaire.*
Le corps voûté comme celui de la tortue : *vocation religieuse.*
La tête bossuée comme celle du dragon, et les yeux comme ceux du phénix : *aptitudes aux fonctions publique*
Deux protubérances frontales : *vocation religieuse.*
L'arête de nez osseuse et arquée : *vocation militaire.*
Aspect noble, attitude fière, allure d'un génie immortel : *santé robuste, aptitudes admirables, brillants succès, longévité remarquable.*
Yeux de poisson : *mort prématurée.*

Teint flétri, peau sans éclat : *existence difficile.*

Peau rugueuse et sans élasticité : *mort prématurée et tragique*

Le nez qui vient subitement à se tordre de côté : *mort prématurée.*

La peau avec des reflets métalliques (argent ou fer brillant) : *carrière difficile.*

Des plaques jaunes sur le front : *succès aux examens ou profits commerciaux.*



Fig. 99.

Quand l'angle de l'œil devient noir et le blanc de l'œil jaune, et que la barbe perd son éca on doit s'attendre à tous les malheurs.

Rides sur les joues : *mourra orphelin et sans progéniture.*

Rides au coin des yeux : *existence toujours malheureuse.*

Sourcils embroussaillés : *dissipation, fortunes diverses alternativement bonne mauvaise.*

Deux yeux d'ouverture inégale : *ruse, astuce, richesse.*

Points noirs sur le visage : *mort prématurée.*

Oreilles velues : *longévit.*

Talon osseux : *pauvreté.*

Poitrine velue : *bonté d'âme, mais caractère vif.*

Front élevé : *belle carrière administrative.*
Menton carré et replet : *richesse.*
Rides bleues de chaque côté des ailes du nez : *ambition et pauvreté.*
Cou court et petit corps : *richesse, abondance, vie facile.*
Tigne de la main très accentuées : *pauvreté, vie difficile.*
Dents bien alignées : *abondance de richesses.*
Mains molles : *vie facile, richesse.*
Paumes des mains rouges : *faveur, dans précieux.*
Sourcils bifurqués : *bonheur.*
Sourcils arqués : *instincts de débauche, amour du libertinage*
Trois rides en travers du nez : *revers de fortune.*
Oreilles pâles et décolorées : *grande renommée, anoblissement.*



FIG. 100.

Une tache noire sous la plante du pied : *actions héroïques.*
Proéminence de l'os malaire : *aptitudes militaires.*
Voix sonore, comme sortant d'un vase de bronze : *longévité.*
Proéminence du cervelet : *richesse, longévité, nombreuse progéniture*
Joues rosées : *vie agréable.*
Nez petit et barbe fournie : *grands rêves de fortune.*

Poitrine bombée et des déprimé : *impuissance, mort prématurée.*
Cheveux bouclés naturellement : *existence d'abord riche, puis pauvre.*
Veines apparentes sur la face : *beaucoup de chagrins et de revers.*
L'orbite très anguleux : *longévité, misère et absence de progéniture.*
Yeux jaunes (comme les yeux d'un coq) : *ruine par instincts de débauche et brutalité de caractère.*

Une ligne bleue au travers du visage : *mort subite en voyage.*

Le derrière de l'oreille noirâtre ou bleu : *maladie incurable.*

Oeil cave, cerné de bleu jusqu'aux tempes : *imminence d'une maladie mortelle.*

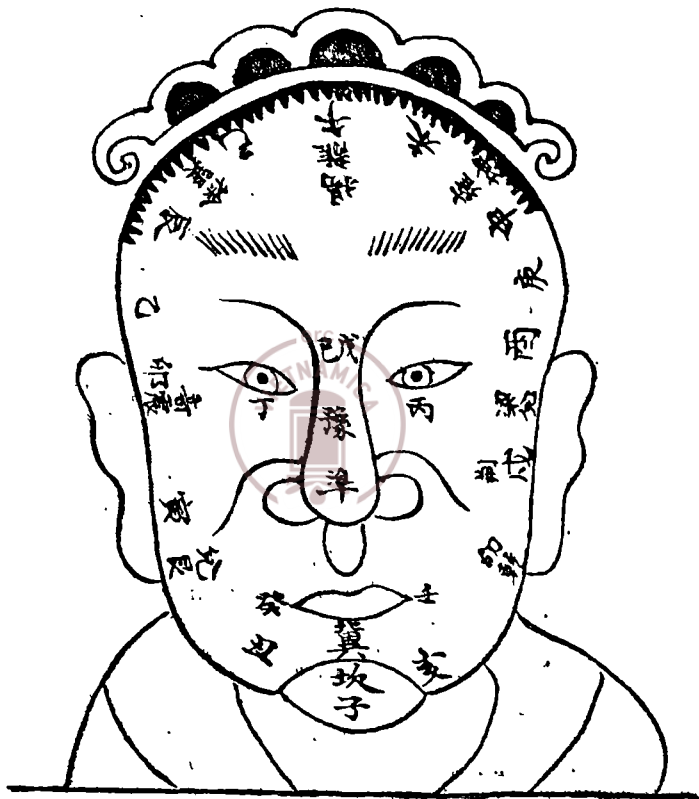


FIG. 101. — DIVISIONS DE LA FACE HUMAINE SELON L'ORDRE DES CARACTÈRES DU CYCLE DUODÉNAIRE.

Face blanche comme l'ivoire : *maladie mortelle.*

Tache noire sur le visage : *mort prématurée.*

Tristesse habituelle et apparence d'ivresse : *vie courte.*

Nez camus à bout pointu : *maladie incurable.*

Pâles couleurs : *vie soucieuse.*

Démarche lente, sans gestes des bras : *longévité, richesse.*

Tache noire derrière l'oreille : *mort en voyage.*

Sillon transversal du menton très marqué : *mort par noyade.*

Le dessous des paupières gonflées : *ambition, luxure.*
Le sillon de la lèvre supérieure oblique : *deuils de famille, perte de la mère et des enfants.*
Dents pointues et inégales : *ruse et mauvaise foi.*
Sourcils obliques et yeux brillants : *crualté.*
Maigreux extrême : *misère.*
Les parties latérales du cervelet protubérantes : *longévité.*
Yeux ordinairement écarquillés : *mort par blessures d'arme blanche.*
Nez paraissant divisé en trois parties : *pauvreté, vie difficile.*
Le fémur plus long que le tibia : *existence vagabonde, grandes dispositions pour le commerce.*
Lèvres minces et avancées : *diffamateur.*
Sourcil arqué et élevé : *ambition, aravice.*
L'arête du nez en dos de sabre et les yeux secs comme ceux de l'abeille : *méchanceté, vie misérable.*
Les pommettes effacées : *impuissance.*
Rides nombreuses et dans tous les sens sur le front : *dents de famille, vie triste et solitaire.*
Un signe noir sous l'œil : *impossibilité de conserver sa progéniture.*
Sourcils courts : *lultes incessantes avec sa famille.*
Yeux bleus et grande bouche : *dispositions littéraires.*
Face large et menton carré : *richesse.*
Visage harmonieux et coloré : *sagesse, prudence, bon conseil.*
Longue chevelure et gros membres : *pauvreté.*
Front carré et osseux : *aptitudes aux plus hautes fonctions publiques.*
Les yeux en losange : *mourra pauvre après avoir perdu sa femme et ses enfants.*
Le nez écrasé du bout, mais gros au milieu : *malheurs successifs.*
Doigts épais et ronds comme des bambous : *servitude, existence inférieure.*
Voix sourde et sans sonorité : *pauvreté, mauvaise destinée.*
La bouche béante, les lèvres épaisses : *mort en voyage.*
Les veines de la main apparente : *ignorance et mauvais caractère.*
La bouche toujours souriante : *richesse dans l'âge mûr, pauvre dans la vieillesse.*

PRONOSTICS POUR LES FEMMES

La femme qui a le visage d'un dragon et le corps d'un phénix : *épousera le roi.*
Celle qui a le front et le nez court *aura une existence toujours subordonnée ; elle ne sera jamais épouse de premier rang.*
Les épaules élevées et carrées : *veuvages successifs.*
Grosse tête : *même pronostic.*
Grosse voix, membres épais, embonpoint : *stérilité, veuvage.*
Grande bouche, yeux brillants : *ambition, gourmandise.*
Balancement habituel de la tête : *veuvage prématuré.*
Cheveux grossiers, habitude de regarder furtivement et obliquement les hommes : *ambition et dérèglement.*
Voix sonore : *bonne épouse, excellente ménagère.*
Le nez droit, sans dépression à la racine : *mariage riche.*
Le nez et le front sur le même plan : *richesse chez les descendants, le premier-né deviendra mandarin.*
Fines extrémités, finesse de peau : *vie facile et oisive.*

Cheveux frisés : *vie misérable, impossibilité de réussir.*

Peau luisante et grasseuse : *mariage riche.*

Chevelure abondante et souple : *droiture de cœur, fidélité.*

Yeux ronds et vifs : *caractère ardent, méchanceté.*

Les oreilles collées aux tempes : *stérilité.*

Extrémités grossières : *disposition à la sorcellerie.*

Brièveté du front et du nez : *asservissement.*

Le dessous de l'œil brillant et un sillon rouge parallèle à la ligne du nez : *brillante destinée pour la progéniture.*

Les sillons latéraux du nez rouges : *prospérité dans la famille.*

Grande bouche et les coins des lèvres relevés : *ruine.*

Taille fine et arrondie : *brillant mariage.*

Embonpoint, peau douce et brillante : *richesse et longévité.*

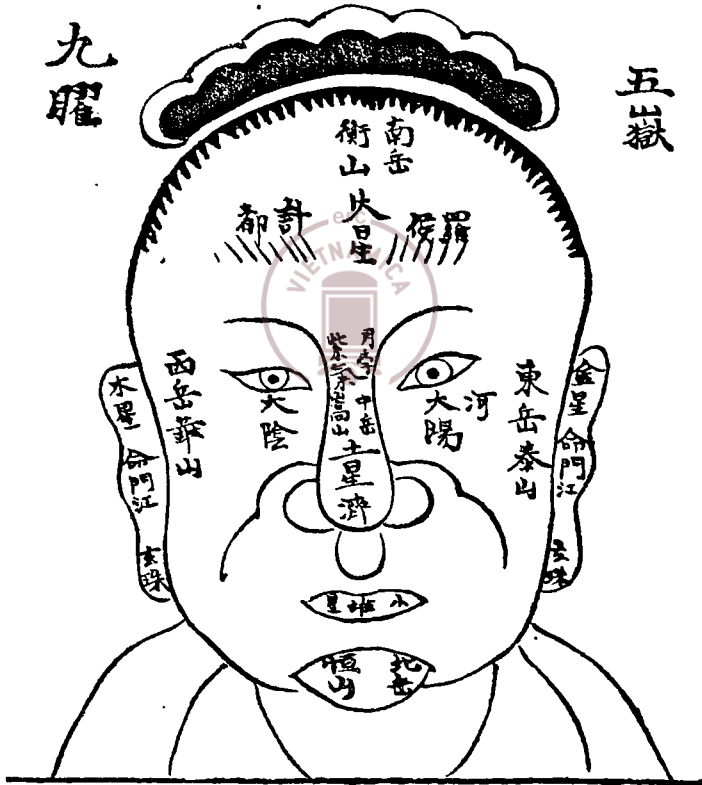


FIG. 102. — TABLEAU DE LA FACE INDIQUANT LE SIÈGE DES PASSIONS ET DES VICES.

La face arrondie et les jambes fortes, apparence masculine : *richesse, belle destinée.*

Maigreur, fermeté des chairs : *bonheur domestique, prospérité.*

Petite tête et gros ventre : *gourmandise.*

Voix forte et habitudes silencieuses et réservées : *belle destinée.*

Les sourdils longs et arqués : *servitude et luxure ; signes caractéristiques des servantes débauchées.*

La bouche petite, rose et arrondie comme une fleur de lotus au milieu d'une figure gracieuse : *heureuse destinée.*

Un grain noir sur le nez. Si la santé paraît chétive : *longévité.* Si la santé paraît robuste : *mort prématurée.*

Nombreuses rides sous les yeux : *dissensions de famille, mort par noyade.*

Les dents petites et bien alignées : *belle destinée, fortune.*

Le nez retroussé : *désordre, dilapidation.*

Visage triste : *progéniture tardive.*

Petit corps et voix forte : *supériorité intellectuelle.*

Tête ronde : *richesse et longévité.*

Gros corps et voix faible : *mort à quaranté ans.*

Nez carré : *pertes d'argent.*

Pommettes saillantes et rouges : *nombreuses progénitures, prospérité dans le ménage.*

Tête de biche, yeux de rat : *mauvaise épouse, mauvaise mère.*

Tête de cheval, yeux de serpent : *mort accidentelle.*

PRONOSTICS POUR LES ENFANTS

L'enfant qui, en pleurant, pousse des cris perçants : *jouira toujours d'une très bonne santé.*

L'enfant qui a la tête allongée : *jouira d'une bonne santé.*

Le front carré et le visage large : *bonne santé.*

Un sillon bleu à la racine du nez : *santé débile.*

Le bout du nez noir : *furoncles et plaies suppurantes.*

Visage gonflé et peau tendue : *difficile à nourrir, santé chétive.*

Le crâne conique : *mort à quatre ans.*

Les fontanelles déprimées : *mort à deux ans.*

Le nez mou, sans consistance : *mort imminente.*

Les cheveux très bas sur le front : *mort prématurée.*

Le front haut et découvert : *intelligence.*

Brièveté de la respiration : *mort prématurée.*

Les jambes courtes : *élevage facile.*

QUELQUES APPLICATIONS HISTORIQUES DES PRINCIPES DE LA SCIENCE DIVINATOIRE

Thái-Công, qui pouvait voir ses oreilles en regardant de côté, parvint au titre de maréchal à l'âge de 80 ans, sous le règne de Văn-Vương.

Ma-Chu, qui avait des sourcils châtain, fut nommé à l'âge de trente ans, sous la dynastie Đờng, à la première fonction militaire de l'Empire.

Lã-Đờng-Tàn, qui ressemblait à la grue symbolique et à la tortue, devint un des huit immortels génies des Taoïstes.

Phòng-Nguyễn-Linh, qui avait la tête du dragon et les yeux du phénix devint le premier ministre de Thái-Tờn de la dynastie Đờng.

Le pli de la face, partant du coin du nez, s'il vient rejoindre la commissure des lèvres, annonce la mort par famine ; exemple historique : Đàng-Thờng qui vécut sous les Hlan.

Celui dont le pli facial fait le tour de la bouche mourra également de faim ; exemple historique : l'empereur Vũ-Đế, de la dynastie Lưong.

La tête comme celle du tigre, la bouche comme le bec de l'hirondelle : *hon-neurs militaires* ; exemple historique : Ban-Siêu, de la dynastie Hán.

La démarche du tigre et la gracilité du dragon : *honneurs civils* ; exemple historique : Lưu-Đu de la dynastie des Tống.

TABLEAU DE LA FACE HUMAINE INDICANT LE SIÈGE DES PASSIONS ET DES VICES

Ce tableau est établi d'après les principes du *Phong-thủy* ; les localisations sont mises en relation avec les *neuf lumières du ciel* et avec les *cing montagnes sacrées*.



FIG. 103. — TABLEAU DES QUATRE ET DES HUIT PALAIS DE L'ÉDUCATION.

(Indiquant les aptitudes morales et intellectuelles de l'individu.)

Le front est le siège des aptitudes procurant des bénéfices et des profits ; l'arcade sourcilière protubérante indique la finesse en affaires. Les qualités philosophiques et littéraires siègent autour des yeux. Les vertus humaines, la fidélité, la sincérité, résident sur les lèvres et sur le menton. La prévoyance est en raison de la proéminence du nez, et la finesse de l'intelligence résulte de l'ampleur du pavillon de l'oreille.

Les neuf lumières célestes sont : le soleil, la lune et les sept étoiles de la Grande Ourse.

Les cinq montagnes sacrées correspondant aux cinq points cardinaux et aux cinq points de la figure humaine, ce sont : 1^o Sur le front (sud), *Hanh-son* (montagne du Hou-nan) ; 2^o Sur la tempe droite (ouest), *Hoa-son* (montagne du Chên-si) ; 3^o Sur la tempe gauche (est), *Thái-son* (montagne du Chan-tong) ; 4^o Sur le menton (nord), *Hang-son* (montagne du Tchi-le) ; 5^o Sur le nez (le zénith), *Tung-son* (montagne de Ho-ran).

Ces localisations correspondent aux défauts et aux vices suivants : *brutalité, paresse, mensonge, ingratitude, vol, cruauté, insolence, ivrognerie, débauche, hypocrisie, orgueil et lâcheté.*

Les deux grands principes mâle (*Thái-dương*) et femelle (*Thái-âm*) ont leur siège, le premier sur la pommette droite de la face, le second sur la pommette gauche. Ils indiquent, par le plus ou moins de protubérance de ces parties, le plus ou moins d'intensité des passions.

Les grains dits *de beauté* et les tâches de rousseur ont une grande importance en physiognomie annamite ; selon leur position sur le front, autour des yeux, sur les joues, sur les oreilles, le nez et le menton, les pronostics sont heureux ou malheureux.



TABLEAU I (*visage de l'homme*, fig. 104)

Sur le front, en commençant par la droite : 1. Ne doit pas entreprendre de longs voyages. — 2. Mourra des suites de blessures de guerre. — 3. Sera investi de hautes fonctions publiques. — 4. Exercera ses fonctions avec beaucoup de sagesse. — 5. Sera orphelin de bonne heure.

Sourcil gauche : 1. Sera ruiné. — 2. Sera toujours malheureux. — 3. Mourra noyé. — 4. Sera investi de fonctions publiques. — 5. Eprouvera de grands dommages dans sa fortune. — (Même répétition pour le sourcil droit).

Au-dessus du sourcil droit : noblesse.

Autour de l'œil gauche : 1. Sera heureux. — 2. N'aura que peu d'enfants. — 3. N'aura pas d'enfants. — 4. Perdra tous ses enfants. — 5. Mourra jeune.

Autour de l'œil droit : 1. Sera luxurieux. — 2. N'aura que peu de filles. — 3. Eprouvera de grands chagrins. — 4. Perdra son père. — 5. Perdra sa femme.

Sur la joue gauche : 1. Sera très riche. — 2. Mourra noyé. — 3. Sera ivrogne. — 4. Aura bon cœur. — 5. Sera très doux.

Au coin de la bouche, à droite : 1. Sera très intelligent.

Sur la joue droite : 1. Eprouvera de grands malheurs. — 2. Devra éviter de monter à cheval. — 3. Mourra en voyage.

Sur le bout du nez : grandes calamités.

Au coin du sourcil droit : deviendra noble.

Sur le sourcil gauche : 1.-2. Sera malheureux. — 3. Sera heureux. — 4. Mourra pauvre. — 5. Deviendra mandarin ;

Sur le sourcil droit : 1.-2. Sera malheureux. — 3. Deviendra mandarin. — 4. Sera malheureux. — 5. Deviendra riche. — 6. Sera malheureux ;

Sur la joue gauche : 1. Sera heureux. — 2. N'aura que peu de filles. — 3. Deviendra veuf peu de temps après son mariage. — 4. Perdra son fils aîné. — 5. Sera très malheureux ;

Sur la joue droite : 1. Eprouvera de grandes pertes. — 2. Verra mourrir tous ses enfants. — 3. Souffrira de la trahison. — 4. Perdra ses filles. — 5. Sera malheureux ;



FIG. 105. — TABLEAU, GRAINS DE BEAUTÉ CHEZ L'HOMME.

Sur le bord de l'oreille : sera heureux ;

Sur le lobe de l'oreille : sera intelligent ;

(Mêmes pronostics pour les deux oreilles).

Au bas du visage, à droite : 1.-2. Mourra noyé. — 3. Sera pauvre ;

pourra conserver de servantes. — 7. Verra mourrir ses parents de bonne heure. — 8. Epousera un haut personnage. — 9. Epousera le roi (trois points sont sans signification). — 10. Sera une épouse accomplie ;

Entre les sourcils : veuvage ;

Sur le nez : grands malheurs ;

Autour des yeux : 1. Epousera le fils aîné d'un homme riche. — 2. Deviendra veuve. — 3. Epousera un homme titré. — 4. Ne pourra élever ses enfants. — 5. Epousera un prince. — 6. Ira en prison. — 7. Mourra en voyage. — 8. Epousera un bel homme. — 9. Sera heureuse. — 10. Epousera l'homme qui a les plus beaux yeux. — 11. Perdra son mari. — 12. Perdra ses enfants. — 13. Sera heureuse. — 14. Mourra dans un incendie. — 15. Sera ruinée par les voleurs. — 16. Sera très heureuse. — 17. Atteindra à l'extrême vieillesse. — 18. Sera ruinée par les voleurs ;

Sur les joues : 1. Sera veuve. — 2. Sera bavarde. — 3. Perdra ses enfants. — 4. Mourra noyée. — 5. Sera jalouse. — 6. Se suicidera. — 7. Acariâtre. — 8. Pauvreté. — 9. Maladies. — 10. Mourra noyée. — 11. Assassinera son mari.

La phrénologie a bien moins d'importance aux yeux des Annamites que la physiognomonie ; ils ne considèrent, comme ayant une valeur de pronostic, que la partie postérieure du crâne. Le frontal, les temporaux et pariétaux font pour eux partie de la face, et sont étudiés avec le visage.

Ils divisent cette surface crânienne en cinq régions ou protubérances (fig. 107). La première à la partie supérieure du plan est en forme de croissant horizontal, les pointes en l'air ; on l'appelle la protubérance du *Ciel et de la Terre* : elle présage de hautes destinées et l'anoblissement.

La seconde comprend trois protubérances placées horizontalement : celle du milieu, de forme ronde, et celles des côtés, en forme de croissants opposés par leur convexité ; ce sont les protubérances *lunaires* ; elles présagent également une brillante carrière, plutôt militaire que civile.

La troisième présente une forme oblongue à crête dentelée : c'est la protubérance de la *montagne* ; elle révèle la sincérité, la droiture et la justice, mais une grande sévérité de caractère. Ceux qui possèdent ce signe très accusé amasseront une grande fortune.

La quatrième région est celle des *Sept planètes* ou *Sept lumières du monde* ; elle s'étend d'un pariétal à l'autre en s'abaissant vers la base du crâne ; elle est le siège de sept protubérances, qui toutes, à des degrés différents et avec des nuances dans la qualité et la quantité, présagent la fortune, les honneurs, la longévité ; si les trois du milieu, qui sont de forme circulaire, se trouvent ensemble sur un sujet, c'est la promesse d'un trône.

La cinquième est celle des trois puissances, *le Ciel, la Terre, et l'Homme* ; elle occupe la région du cervelet. C'est la réunion des instincts médiocres. Les

protubérances ne sont pas avantageuses : l'une révèle l'absence de sincérité ; la seconde, l'obscénité : la troisième, l'inaptitude en général.

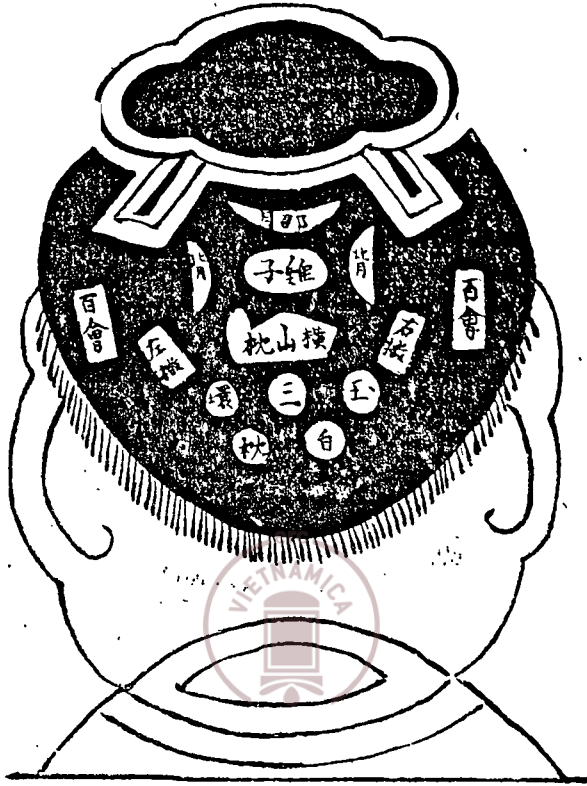


FIG. 107. TABLEAU DES PROTUBÉRANCES DU CRANE.

EXORCISMES ET INCANTATIONS

Nous nous sommes étendu avec quelques détails sur le rituel de Hưng-Đạo sur les pratiques des prêtres du Pied unique ; nous nous contenterons, pour donner au lecteur une idée des pratiques de sorcellerie annamite, de le faire assister à quelques séances dont nous avons soigneusement noté les détails.

Cérémonie d'exorcisme pour chasser les diables qui ont pris possession d'un individu, ou pour guérir un malade.

On dispose dans la cour et en face de la main du possédé ou du malade une petite table, sur laquelle sont placés des vases avec des fleurs, des assiettes chargées de fruits et des coupes d'eau-de-vie de riz. Autour de la table sont rangés

des personnages, des éléphants, des étendards en papier ; des baguettes d'encens fument sur la table. Le *Phu-dông* s'avance : il est vêtu de rouge, porte un turban bleu et une ceinture verte ; parfois aussi, il est vêtu d'une robe composée de morceaux de toutes les couleurs. Il roule son turban en échape autour de son bras et fait avec ses mains des passes de magnétiseur ; autour de lui, des gens accroupis frappent en cadence sur des timbres et sur des tambours. Le *Phu-dông*, debout devant la table, commence à agiter sa tête à la façon des derviches, d'avant en arrière et de gauche à droite, avec une rapidité toujours croissante ; sa face se congestionne, ses yeux s'injectent et, tout à coup, les traits déformés par un rictus hideux, il pousse un cri et se jette à terre. Il a invoqué le tigre l'*Eminent seigneur*, et le tigre a pris possession du *Phu-dông* ; l'homme ne s'appartient plus ; il rugit, il bondit, gratte la terre avec ses doigts recourbés en forme de griffes ; il prend des aliments à terre et les pousse dans sa bouche, à la manière des animaux ; la musique fait rage. La scène dure deux heures et plus. Enfin l'homme se calme, il se relève, prend une bouchée de viande crue, la mâche, la délaye dans une gorgée d'eau-de-vie de riz, s'approche du patient ou possédé, et lui crache le tout à la figure, après quoi il se livre à quelques contorsions et recommence ainsi trois fois.

Quand l'exorcisme est terminé, le *Phu-dông* tombe brusquement à la renverse ; cela signifie que le tigre l'abandonne et que, brisé par la fatigue, son corps humain ne peut plus se soutenir. On s'empresse autour de lui, et on lui fait avaler quelques tasses d'eau-de-vie de riz (1).

Une veuve s'étant remariée après un deuil de trois ans, son premier mari revint l'obséder pendant la nuit à tel point qu'elle tomba malade. Elle se rendit alors chez le sorcier pour le prier de la délivrer de cette obsession.

Le sorcier allume les bougies de l'autel et commence une musique barbare en frappant d'une main sur un tambour et de l'autre sur un morceau de bois de fer ; pendant ce temps, la femme accroupie devant l'autel, sur la natte, balance son corps et sa tête ; au bout d'un quart d'heure, le sorcier cesse son vacarme : il se lève et s'avance, tenant à la main un drapeau rouge, l'agite au-dessus de la tête de la femme et l'adjure de lui dire le nom de son premier mari, afin qu'il puisse procéder à l'exorcisme ; la femme, congestionnée par ses balancements frénétiques, répond par monosyllabes, mais ne donne pas le nom demandé ; puis elle donne un faux nom qui lui est suggéré par l'esprit qui la possède. Le sorcier alors multiplie ses gestes ; il devient pressant, menaçant ; il prend un petit marteau de bois laqué et en donne des coups sur la face et sur le crâne de la patiente, qui pousse des cris ; il agite de plus en plus son drapeau rouge, et la femme renversée sur le sol, se tord et paraît en proie à une lutte intérieure.

(1) Observé au village de Chiéu-huyên, le 21 février 1890.

Enfin le sorcier prend un sabre de bois, s'élance et fait le simulacre de couper la tête de la patiente. Aussitôt l'esprit terrifié abandonne sa proie, et la femme, se relevant soudain, profère un nom : Lê-van-Ba. C'est le nom de son premier mari ; le charme est rompu, le sorcier procède à l'exorcisme, après quoi il casse en deux une sapèque de zinc dont il remet une partie à la femme et l'autre à son nouveau mari (1).

Cérémonie nocturne d'exorcisme pour débarrasser une maison d'une bande de diables qui la hantaient

C'est à Hanoi, au pied de la haute digue du fleuve Rouge où s'amorce le Sông-Tô-Lich. La nuit est très noire ; devant la porte de la maison hantée, une dizaine d'Annamites se tiennent avec des torches. Un mannequin composé d'un assemblage de bambous, recouvert d'une natte liée comme un grossier manteau d'herbes, surmonté d'un drapeau blanc autour duquel brûlent des baguettes odorantes, est fiché dans le sol ; cinq paquets d'offrandes en papier sont disposés autour du mannequin, à environ 1 m 50 de distance ; auprès de chaque paquet, quatre bols à riz sont empilés, deux reposant debout sur un troisième et couverts par un quatrième à plat et renversé. Sur le côté de la scène, une poêle sur un réchaud, de l'alcool de riz dans la poêle.

À l'intérieur de la maison, la musique et la tambour se font entendre. Le sorcier, les reins ceints d'une écharpe rouge dans laquelle, par derrière est passé un sabre de bois, et coiffé d'un turban rouge, sort de la maison avec un faisceau de bambous secs allumés ; il décrit autour du mannequin, et en passant par dessus les paquets d'offrandes, une sorte de ronde en faisant dans la direction du mannequin des moulinets avec sa torche. De l'autre main il tient une écuelle dans laquelle on a mélangé de l'eau-de-vie de riz froide et l'eau-de-vie chaude, de celle qui est dans la poêle ; il prend dans sa bouche une gorgée de ce liquide et, tournant toujours, la projette sur la torche qu'il tient à la main ; l'alcool s'allume en produisant une longue flamme, et tous les assistants poussent des clameurs. Quand tout l'alcool est épuisé, le sorcier fait une dernière ronde au cours de laquelle, chaque fois qu'il passe par-dessus un paquet d'offrandes, il écrase d'un coup de son pied nu le petit édifice de tasses à riz qui se trouve à côté, puis il trépigne avec rage sur les débris, s'évertuant à les réduire en miettes.

Quand tout est brisé, il jette à la volée, loin de lui, le faisceau enflammé dont les bambous se dispersent et s'éteignent dans la nuit, et la cérémonie est terminée (2).

(1) Observé sur la route du Grand Bouddha, à Hanoi, le 10 avril 1890.

(2) Observation du 22 avril 1890.

Incantation pour la guérison d'une femme

C'est une sorcière qui opère ; l'autel est creusé dans un compartiment de la case où gît la malade ; il est garni des accessoires d'usage.

La sorcière, vêtue d'une robe de soie rouge, dénoue ses cheveux qui lui retombent sur les épaules et se couvre la tête d'une pièce d'étoffe rouge ; le musicien frappe avec ses baguettes sur un tam-tam de peau et sur des morceaux de bois de fer ; des enfants frappent sur des cymbales et sur des timbres ; c'est l'invocation au diable qui doit s'incarner dans le corps de la sorcière. Après une demi-heure de musique, la sorcière commence à balancer son corps et à faire rouler sa tête sur ses épaules ; cela signifie qu'elle entre dans la possession du diable et qu'elle ne s'appartient plus. Quand cette cérémonie d'introduction est terminée, la sorcière se débarrasse de son voile rouge, revêt une robe verte et un turban vert ; elle roule ses cheveux et les peigne, tout en continuant ses balancements qui ne doivent cesser qu'à la fin de l'incantation.

Le démon, par la bouche de la femme, commence alors à se manifester ; une seconde sorcière assiste la possédée : elle prie le diable de guérir la patiente ; le musicien improvise des supplications déclamées et accompagnées de tam-tam et de tambour ; le diable résiste, il se débat, exige qu'on lui fasse des cadeaux, et le colloqué suivant s'engage au son du tambour et des gongs :

« Délivrez cette pauvre femme, Monseigneur, du démon de la maladie qui va la faire mourir.

« — Je suis le diable tout-puissant ; je règne sur la terre et dans les airs ; mon pouvoir s'étend jusqu'au fond de la mer.

« — Guérissez la malade, Monseigneur, elle brûlera des baguettes sur l'autel et vous offrira des chiques de bétel et des fruits.

« — J'accepte les chiques de bétel, les baguettes d'encens et les fruits ; mais je veux aussi des riches présents, des bijoux et des vêtements.

« — Vous aurez de riches bijoux, des colliers de grains d'or, des bracelets et des bagues.

« — Je veux une robe de soie.

« — Vous aurez une robe de soie rouge, et une autre robe de soie brodée de nuages et de dragons.

« — Je suis le génie puissant, je commande à cent mille diables, je puis guérir toutes les maladies.

« — Nous vous parerons de beaux habits, vous serez le plus beau des génies, guérissez cette femme, Monseigneur.

« — Cette femme est très malade ; si je ne la secours avant la nuit, elle mourra ; elle avait autrefois des bijoux et des barres d'or et d'argent ; d'où vient qu'elle est pauvre ?

« — Cette femme est très âgée, son mari est mort, ses enfants sont morts, sa maison a été incendiée, le malheur l'a ruinée.

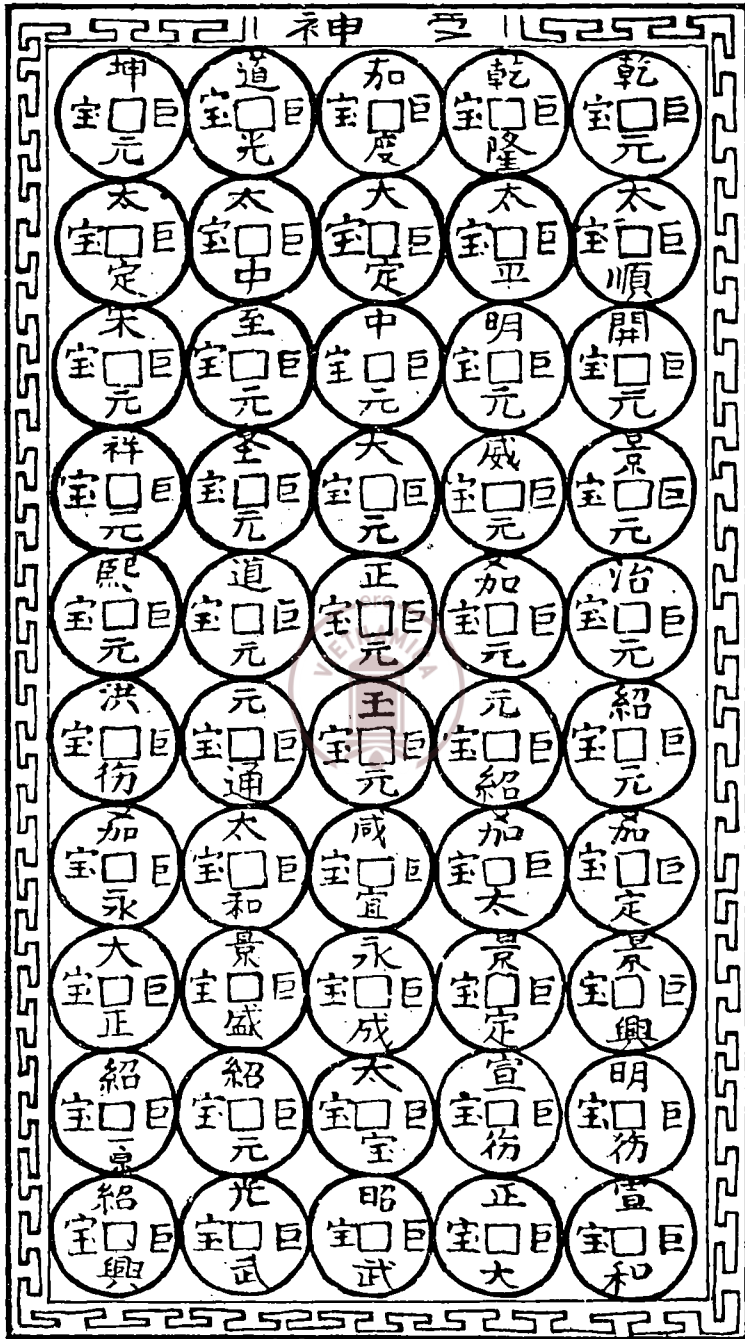


FIG. 108. — MONNAIE DE PAPIER, POUR LES OFFRANDES AUX DIABLES ET AUX ESPRITS.

« — Qu'elle fasse des présents à l'autel, qu'elle donne des chevaux, des bateaux, des paquets de barres d'or et d'argent.

« Elle donnera tout cela, voici des fruits, voici des ligatures de sapèques ».

Ici le diable se fâche : « — Je veux de l'or, vous dis-je, beaucoup d'or, je suis le génie puissant ; il me faut de beaux habits, sans quoi je monterai à deux pieds sur le corps de cette femme et je la ferai mourir.

« — Là, là, calmez-vous, Monseigneur ; voici de l'or, beaucoup d'or (on place des paquets votifs sur l'autel) (fig. 108) ; guérissez la malade et nous vous donnerons des poules, des canards, et un cochon en or (*sic*).

« — C'est bien, je vais appeler cent mille diables et toutes les légions d'esprits des quatre plages du monde ».

La sorcière se lève et procède à une danse bizarre dans laquelle les pieds n'ont qu'un rôle bien modeste ; elle lance avec force bras tantôt en l'air, tantôt devant elle, et fait avec les mains des passes de magnétiseur, puis elle prend deux baguettes qu'elle allume, fait avec ces baguettes, devant l'autel, des signes mystiques, décrit des cercles dans l'espace et pique ces baguettes dans ses cheveux, horizontalement, au-dessus des oreilles.

Elle prend ensuite des bananes, les expose à la fumée de l'encens.

« Portez ces bananes à la malade, qu'elle les mange et qu'elle se garde de cracher jusqu'à sept heures du soir, et elle guérira ; si elle crache, elle mourra ».

Après quoi, elle expose la plante de son pied au-dessus de la mèche fumeuse d'une lampe de terre, et quand son pied est complètement noir, elle pose sur les épaules et sur les genoux de la patiente. Elle prend des amulettes de papier, des formules écrites, les brûle dans une soucoupe, verse par-dessus de l'eau-de-vie de riz qu'elle allume aussi ; quand le liquide est éteint, elle remue le tout avec une baguette d'encens, en prend une certaine quantité dans sa bouche et, gonflant ses joues, crache ce liquide à la figure de la malade.

Elle revient à l'autel, fait avec les baguettes allumées, au-dessus des plateaux couverts de fruits, des passes très compliquées, et elle distribue ces fruits et du bétel à tous les assistants :

« — Voici des fruits, des bananes, des oranges, gardez-vous de les manger avant sept heures du soir, sans quoi la malade mourra.

« — Nous gardons ces bananes et ces oranges. Soyez sûr, Monseigneur, que nous ne mangerons qu'au clair de la lune ».

La sorcière prend un sabre de bois, s'avance vers la malade, lui trace sur la tête et sur le corps des signes en croix, puis se renverse brusquement en arrière dans les bras des assistants qui se précipitent pour l'empêcher de tomber par terre. C'est le diable qui, quitte le corps de la sorcière ; celle-ci se relève enfin, se frotte les yeux, prend une chique de bétel, sourit aux assistants, et s'entretient immédiatement avec eux sans paraître ressentir la moindre fatigue (1).

(1) Observé à Hanoi, le 20 avril 1890.

LES QUAN-ÔN, GÉNIES DU MALHEUR

Les *quan-ôn* sont la horde innombrable des génies malfaisants qui guettent l'homme et les créatures et les tuent par la fièvre, par la guerre, par la famine, par tous les maux et les accidents. Les grandes chaleurs de l'été sont particulièrement favorables à la mortalité dans le peuple annamite ; aussi les sacrifices aux *quan-ôn* ont-ils lieu au commencement de la saison chaude.

Les sacrifices sont individuels ; chacun fabrique ou achète la figure, en papier, des créatures qu'il désire soustraire à l'influence néfaste des *quan-ôn*, hommes, femmes, enfants, buffles, porcs, chevaux, etc., et les brûle, après s'être livré à quelques prosternations préalables, sur l'aire des incinérations de la maison commune du village (*dinh*). Les offrandes spéciales aux génies néfastes des eaux ne sont pas incinérées, mais déposées dans de petites barques en papier et placées sur la rive des fleuves, ou abandonnées au courant.

Les maisons dans lesquelles se trouve une femme en couches, ou des enfants en bas âge pour lesquels on craint la contagion d'une épidémie, ou un malade atteint de la variole, sont signalées au passant par une branche de cactus barbouillée de chaux, suspendue sous le toit, devant la porte ; dans certains villages, la branche de cactus est remplacée par un morceau de bois à demi consommé.

Ce fétiche éloigne les diables de la maladie, excepté ceux du choléra. Contre ces derniers, on doit recourir à des pratiques spéciales, et la plus commune consiste à porter, suspendues au cou par un cordon, deux amulettes distinctes. La première se compose d'un *bùa* ou grimoire, où les noms des génies des quatre mers : *A-Minh* 阿明, génie de la mer de l'Est ; *Trúc-Dong* 祝融, génie de la mer du Sud ; *Cự-Thịra* 巨乘, génie de la mer de l'Ouest, et *Ngung-Cường* 禺强, génie de la mer du Nord, sont écrits sur du papier jaune au moyen d'une couleur composée de trois drogues, dont nous n'avons pu reconnaître la nature, mais que les Annamites appellent *Thần-sa* 硯砂, *Chu-sa* 硃砂 et *Hùng-hoàng* 雄黃.

La deuxième est une pâte composée de camphre, de célastré et de soufre ; on appelle cette drogue-amulette *Thuốc-trừ*.

Les prophéties annamites rappellent parfois, dans l'obscurité de la rédaction, celle de Nostradamus ; l'oracle qui annonça la ruine de la première dynastie des Lê et l'avènement de la dynastie des Lý, au XI^e siècle de notre ère, ne laissait rien à désirer sous ce rapport ; la foudre, tombant sur un Gao en fleurs (*bombax madab*), au village de Duyễn-uân, fendit l'arbre en deux et découvrit l'inscription suivante :

La racine de l'arbre est sombre.

L'écorce de l'arbre est claire.

Comme le riz sous le couteau, l'arbre tombera ;

Le dix-huitième fils alors sera promu.

Puis, entrant dans la région de l'Est,
L'arbre extraordinaire renaître de nouveau.
Le soleil se lève à l'Est du côté du palais,
Dans six ou sept ans, le royaume sera en paix.

Voici l'explication, donnée par un bonze de l'époque, de ce thème énigmatique, qui n'est qu'une cryptographie basée sur l'analyse des éléments constitutifs des caractères chinois qui le composent.

Les caractères « riz, couteau et arbre » réunis forment le caractère *Lê*, qui est le nom de la dynastie régnante. La phrase suivante: « dix-huitième fils », se compose de trois caractères qui, réunis en un seul, forment le caractère *Lý*; les éléments constitutifs du caractère chinois qui est le nom dynastique des Tràn se retrouvent dans *Dông-A* (côté de l'est sur la boussole géomantique); l'« arbre extraordinaire qui renaîtra » représente la dynastie *Lê* qui reviendra de nouveau. Enfin la dernière phrase fixe à six ou sept ans l'accomplissement de la première partie de la prophétie, c'est-à-dire de l'avènement de la dynastie des *Lý* qui rendra le calme au royaume (1).

Les bonzes exploitent les prophéties pour se faire attribuer des aumônes, des offrandes, des donations; ils sèment la terreur dans les âmes timorées des gens du peuple, provoquant parfois des séditions; imitant notre clergé du moyen âge, ils annoncent d'épouvantables calamités, voire même la fin du monde, dont on peut toutefois se racheter par des prières et surtout par de l'argent.

Voici la traduction d'une de ces prophéties, écrite en langue chinoise, qui fut répandue à milliers d'exemplaires au Tonkin en 1886; elle rappelle l'avertissement de l'ange à la famille de Loth.

Le 15^e jour du 5^e mois de la 15^e année du règne de l'empereur Quang-Siu, la cloche de la pagode de la montagne de Thi-u-dây, près de la ville de Dông nhàn, province de Kouei-tcheou, se mit à sonner toute seule, et soudain un vieillard de 74 ans, qui était assis dans cette pagode, leva les yeux au ciel et prononça cette prophétie :

« La déesse Quan âm viendra parmi nous et les récoltes seront abondantes, mais aussi de grands malheurs vont fondre sur le genre humain. Le 15^e jour du 5^e mois, la légion infernale des *ôn* va descendre sur la terre : elle séparera les bons des mauvais et fera périr ces derniers. Celui qui ne croira pas en cette prophétie mourra le 5^e jour du 9^e mois.

« Seuls les bons échapperont au désastre, les mauvais seront exterminés.

« Cette prophétie vient de la pagode de Thiên dai; s'il en est qui doutent de son authenticité, ils seront punis par le ciel.

« Celui qui y croira ne périra pas.

« Celui qui la copiera 10 fois sauvera sa famille.

« Celui qui en fera 100 copies protégera tout son village.

(1) Cf. notre *Etude archéologique sur Hoa-Lư*.

« Celui qui ne fera pas son possible pour propager la prophétie vomira le sang jusqu'à la mort.

« Le pêcheur qui se repentira sera épargné.

« Le 15^e jour du 9^e mois, il soufflera un vent mortel, chacun devra s'en préserver.

« Celui qui brûlera des baguettes d'encens devant sa porte et fera des offrandes de papier d'or et d'argent ne mourra pas.

« La déesse Quan-âm a composé 5 caractères et signes cabalistiques (*buà*) ; ils sont écrits ci à gauche.

« Celui qui voudra se préserver du fléau devra les écrire à l'encre rouge sur un papier, le brûler et en avaler les cendres.

« Cette feuille vient de Liên-tcheou, elle doit être répandue partout.

« Elle a été imprimée chez Hoa-Tinn à Hong-Kong, près de l'entrepôt de vin de Ba-Ly. »

Suivent les hiéroglyphes ordinaires des grimoires de sorciers.

I TOTÉMISME ET SUPERSTITION

Totémisme. — Thériomorphose. — Le cochon porte-bonheur. — Zoolâtrie. — La sorcellerie dans l'histoire annamite. — Les mythes. — Sacrifices humains. — Souvenirs de cannibalisme. — La sorcellerie dans les contes populaires. — Le Rat et la Tortue. — Le Renard et le Corbeau. — Le soleil, la lune et les étoiles dans la sorcellerie. — Version annamite de Cendrillon. — L'âme du lettré dans le corps du charcutier. — Le roi Lê-Loi et le Serpent du lac Tong-Ting.

C'est dans les livres de magie, dans les pratiques des sorciers, dans les contes et dans les légendes populaires, qu'il faut rechercher les traces des mythes grossiers qui furent jadis la religion sauvage des Annamites. Dans la partie légendaire des annales historiques de l'Annam, on trouve de nombreux exemples de totémisme ; il y avait, parmi les tribus qui se partagèrent le pays, la race des renards et la race des dragons ; il y avait aussi les éperviers rouges. Afin de tromper les crocodiles qui abondaient alors dans les cours d'eau du pays, et leur faire croire qu'ils étaient de la même famille, les riverains et les pêcheurs tatouaient sur leur corps l'image de ces animaux ; ils tatouaient également l'image des serpents, afin de se préserver de leurs morsures. L'usage de tatouer des dragons sur le corps des rois de l'Annam s'est perpétué jusqu'au règne de Tràn-anh-Tôn, au XIV^e siècle de notre ère, et l'on peut encore considérer comme un souvenir du totémisme cet usage que les Annamites et les Chinois ont conservé de peindre des yeux ouverts à l'avant de leurs bateaux et d'orner à façade de leurs maisons et les portes de leurs villes murées du talisman du bonheur représenté par la figure de cinq chauves-souris fétiches.

Les idées totémiques s'enchevêtrèrent, dans les livres de sorcellerie annamite, comme dans toutes les religions sauvages, avec les idées thériomorphiques.

L'éléphant est né de l'étoile *Giao-quang*, et le lapin est procréé par la lune ; des hommes revêtent à leur gré des corps d'animaux, et certains animaux

empruntent la forme humaine. Un roi annamite, de la dynastie Tràn, ayant perdu sa mère, l'inhuma au village de Hoang-huong et fit construire un autel pour y offrir des sacrifices aux mânes de la défunte. La première fois qu'on y fit brûler l'encens, on vit apparaître un serpent rouge qui s'enroula autour du brûle-parfums et disparut en laissant sur l'autel une chevelure de femme.

Les renard, à cinquante ans, peut se changer en vieille femme, et, à cent ans, prendre la forme d'une jolie fille ; il en profite pour abuser de pauvres jeunes gens et se faire épouser par eux. Quand il atteint mille ans, le renard se change en homme ou plutôt en une sorte d'être humain, comparable aux *prétas* des mythes hindous. Il peut aussi se changer en fantôme, mais à la condition de trouver un crâne humain qui s'adapte à sa tête. Il se rend à cet effet dans les cimetières et creuse les tombes ; quand il a exhumé un crâne, il le place sur sa tête et l'agite en tous sens afin de voir s'il s'ajuste bien. Les renards apparaissent toujours, dans la sorcellerie annamite, comme l'incarnation de la ruse ; ils se font passer pour sorciers, énoncent de fausses prophéties, donnent à des gens en prière de pernicieux avis. Quelquefois, mais rarement, cette ruse astucieuse se transforme en finesse bienveillante, il s'agit alors de la thériomorphose de vieux instituteurs ou de vieux mandarins. Le plus terrible des renards est le renard à neuf queues ; on le considère comme une calamité permanente, qui revêt, pour fondre sur les humains, toutes les formes imaginables.

Un roi d'Annam, se promenant sur la montagne Dò son, remarqua une jeune fille, d'une admirable beauté, qu'il épousa. A dater de ce mariage, les affaires de l'Etat s'embrouillèrent, les voisins lui déclarèrent la guerre, et il tomba dangereusement malade ; sa femme le soignait avec dévouement, mais la maladie empira et le roi mourut ; quand il fut près d'expirer, il ouvrit les yeux pour apercevoir une fois encore sa femme, qu'il aimait beaucoup et dont il tenait une des mains dans les siennes, mais il vit avec effroi qu'il tenait par la patte un renard à neuf queues.

Les truies ont également le pouvoir de se transformer en filles de joie.

C'est aux idées totémiques qu'il convient de reporter les faits de zoolâtrie dont nous avons parlé plus haut, et les offrandes de figures d'animaux dont nous nous occuperons par la suite. L'animisme diminue tout dans les pratiques et les croyances populaires annamites ; ainsi qu'il se produit chez les races inférieures, l'Annamite superstitieux semble n'avoir pas la conception d'une séparation physiologique absolue non seulement entre l'homme et la bête, mais encore entre les choses animées et inanimées, végétales et inorganiques.

Des animaux apparaissent, dans certaines circonstances, à de hauts personnages ou à des particuliers pour leur prédire des faits extraordinaires. Un cheval blanc, surgissant d'un marécage, traça dans une course folle la direction et l'étendue des remparts de *Dai-La*. Ce fait paraît être une réminiscence annamite d'une légende chinoise qui donne la même origine miraculeuse au tracé d'une partie de la Grande Muraille. Voir en songe une tête de buffle suspendue et

sanglante annonce une prochaine promotion à une haute dignité. Les serpents et les dragons parcourent l'espace, portés par des nuages ; les nuages les plus brillants portent les dragons, les plus sombres portent les serpents ; certains serpents sont doués d'une puissance surnaturelle : ils ont le front orné d'une pierre précieuse de couleur blanche. On vit un jour sortir de la chambre d'un roi Lè, à Hanoi, dix-sept serpents ; le roi dit aux assistants : « Seize rois déjà sont morts dans cette même chambre, mon heure est venue, je serai le dix-septième. » Il mourut en effet au commencement de l'automne. La rencontre d'un serpent par un roi est toujours un avertissement du Ciel qu'un danger le menace. Si le serpent a deux têtes, c'est un signe de mort violente qu'il est possible de conjurer en tuant le serpent. Si l'animal a le front orné de deux petites cornes, c'est un présage excellent de grande fortune et d'honneurs civils pour celui qui le rencontre, mais il peut être assuré de mourir à quarante-deux ans. Certains serpents parlent et recourent volontiers à l'assistance des hommes ; un de ces serpents, guéri d'une loupe par un Annamite qui s'était, par mégarde, laissé choir dans le précipice qui lui servait de demeure, enveloppa de ses anneaux le corps de son bienfaiteur et le déposa sain et sauf hors du gouffre ; un autre, sauvé d'un grand danger par un jeune homme, lui apporta une pierre inestimable qui fit sa fortune. Un rat apporta de même un sac de perles à Thai-hi-Phu, qui l'avait sauvé d'une inondation.

On connaît la brillante épopée des deux héroïnes Annamites, les sœurs Trung, qui délivrèrent au premier siècle de notre ère l'Annam du joug des Chinois, et dont les statues sont l'objet d'un culte national dans leur temple d'un faubourg de Hanoi. Le général chinois qui les vainquit et les tua, Ma-Viên, se retira après ses victoires au village de Vu-lang, dans une maison qu'il avait fait construire sur le versant du mont Hô-Dâu. Cette maison, après la mort du général, fut transformée en temple funéraire dans lequel sa mémoire était honorée. Un jour apparut dans ce temple un énorme serpent dont les anneaux reposaient sur l'autel ; pris d'épouvante, le gardien s'enfuit. Quand il revint, l'animal avait disparu ; il procéda alors aux offrandes ordinaires de fruits et de viandes prescrites par le rituel, mais le serpent reparut et, lentement se dirigeant vers l'autel, dévora les offrandes. Il en fut ainsi pendant de longues années ; cela durerait encore même, si l'on en croit les sorciers, et tout le monde dans la contrée est persuadé que le serpent de Vu-lang est l'incarnation de l'âme de Ma-viên. Dans les dépendances d'une des pagodes du village de La, auprès du fleuve Rouge, dans la province de Son-tây, vit depuis longtemps un serpent à taches rouges que les habitants considèrent sans frayeur, à qui ils s'abstiennent de nuire et qu'ils respectent même en quelque sorte, convaincus que cet animal est la réincarnation d'un vieux bonze de cette pagode, mort depuis le commencement du siècle.

Il est de singuliers exemples de thériomorphose : l'arbre *Dhuoi*, quand il a mille ans, se transforme en un bouc bleu ; un arbre banian, coupé dans l'enciente

d'un temple auprès de Hanoi, se transforma en buffle bleu. Le *Ngô-dông*, végétal chanté souvent par les poètes, se change la nuit en fantôme à tête de buffle. Certains sorciers ont le pouvoir de créer à volonté des abeilles ; ils n'ont pour cela qu'à remplir leur bouche de grains de riz qu'ils soufflent en l'air avec violence ; chaque grain de riz devient une abeille, et l'essaim bourdonnant ne tarde pas à se poser sur une branche. Le sorcier *Truong-Qua*, que les Chinois appellent *Tchang Kou-Lao*, n'avait pour monture qu'un carré de papier blanc qu'il changeait en âne quand il voulait s'en servir, et qu'il pliait et rangeait dans sa boîte de bétel lorsqu'il rentrait chez lui.

Le rat des champs, au troisième mois de l'année, se transforme en oiseau *Nhu*, et ne reprend sa première forme qu'au huitième mois. A l'âge de cent ans, le rat se transforme en chauve-souris. Quand la chauve-souris noire atteint mille ans, elle se change en hirondelle. Celui qui mange de la chair de chauve-souris, quand elle est sur le point de se métamorphoser, obtient l'immortalité.

Les fées prennent quelquefois la forme des papillons pour se promener à leur aise dans les jardins de fleurs ; il est aussi des fleurs qui se transforment en papillons ; la jeune fille qui peut s'emparer d'un de ces papillons et le piquer dans sa chevelure est assurée de se marier dans l'année. Il est, sur la montagne de *La-phu*, une pelouse émaillée de ces fleurs qui, chaque année, donne naissance à une multitude de papillons.

Quand une cigale se pose sur un étudiant, c'est l'annonce de sa prochaine promotion à un emploi public ; cette croyance se rattache sans doute à ce fait que le bonnet de cérémonie des hauts fonctionnaires est dit à *ailés de cigales*.

Les naissances miraculeuses foisonnent dans les traditions annamites. La mère de *Dông-thiên-Vuong* conçut en plaçant sur le chemin de *Dap-câu* son pied nu dans une empreinte de pas d'une longueur démesurée. La mère de l'assassin du roi *Dinh-thiên-Hoang* conçut en songeant qu'elle avalait la lune ; d'autres encore, en grand nombre, songèrent que des étoiles leur tombaient dans la bouche. La seconde femme de *Dê-Cúc*, trouvant dans un nid d'hirondelles un œuf fraîchement pondu, l'avalala, et enfanta le roi *Thiêt*.

L'empereur chinois *Kao-Tsou* naquit d'une façon tout aussi étrange ; sa mère le conçut en rêvant qu'elle se disputait avec un corbeau rouge. Sous le règne de *Chen-Nong*, le législateur fabuleux que les Chinois et les Annamites révèrent comme le génie de l'Agriculture, la femme d'un nommé *Fou-Pao* aperçut un jour, autour de la Grande Ourse, une auréole étrange que personne ne voyait avec elle ; sous l'influence de cette lueur, elle conçut et, après une grosse de vingt mois, mit au monde l'empereur *Hoang-Ti*. La mère de l'empereur blanc le conçut de même en voyant une grosse étoile tomber dans l'eau. Il est peu de personnages un peu marquants, dans l'histoire antique de l'Annam et de la Chine, auxquels la légende n'attribue une naissance miraculeuse.

Les empreintes dans le roc du pied d'un génie ou d'un animal miraculeux sont également nombreuses, et ont été généralement laissées au moment d'une ascension au ciel ; telles sont celles des quatre pieds du cheval de fer du héros Dông-thiên-Vuong. Ce cheval de fer est le pendant du cheval de pierre qui servait de monture au roi An de la dynastie des Hung, et dont on peut voir encore une moitié sur la montagne de *Cuu-Tu*, du village du même nom, près de Bac-ninh, et l'autre moitié au sommet de la montagne voisine de Dao-an. Un autre cheval de pierre se trouvait au fond de l'étang de Hoa-Lu ; il mangeait les aliments que lui portaient d'habiles plongeurs ; il avala ainsi un paquet d'ossements que lui présenta *Dinh-bô-Linh*, fils d'une loutre et d'une femme, lequel devint, au x^e siècle, le fondateur de la première dynastie nationale annamite.

Les êtres humains et les animaux changés en pierre se retrouvent dans les *märchen* annamites. Tout un troupeau de chèvres dont le berger avait été transporté au ciel par un génie fut aussi changé en pierres blanches sur le versant de la colline où il paissait.

Des rochers isolés, dressés sur des endroits élevés, passent toujours pour des exemplaires de métamorphose. Au près de Lang-son se trouve le rocher de la *Femme qui attend son mari*, ou rocher de *Vong-Phu*. Une petite fille, fuyant la brutalité de ses parents qui la maltrahaient et l'avaient grièvement blessée à la tête, vécut de longues années dans une grotte déserte ; elle vit arriver un jour auprès d'elle un jeune voyageur harassé de fatigue, qui lui demanda l'hospitalité ; il avait perdu sa famille et ses biens dans un terrible inondation et il s'en allait à l'aventure, cherchant un emploi qu'il ne trouvait pas ; les deux jeunes gens se plurent, s'épousèrent et vécurent ensemble. Un jour que le mari peignait la chevelure de sa femme, il découvrit une longue cicatrice et lui demanda d'où elle provenait. La jeune femme raconta les malheurs de son enfance et dit le nom de son père. Le mari pâlit soudain et s'éloigna de sa femme : il venait de découvrir qu'il avait épousé sa propre sœur. Il se contenta cependant et ne voulut rien dire à sa malheureuse compagne, mais, prétextant un voyage, il partit et ne revint plus ; la pauvre femme attendit d'abord patiemment, mais les mois et les années s'écoulaient et l'époux ne revenait pas ; elle finit par mourir de chagrin, à l'endroit où elle se rendait chaque jour pour voir si, au loin, elle n'apercevait pas l'absent, et son corps fut changé en pierre. C'est le rocher qu'on aperçoit de loin au sommet de la montagne. Il existe dans la province du Quang-si, au-dessus de gorges des Chao-ching, un second rocher de la *Femme qui attend son mari*, et sur lequel Colquhoun rapporte une légende un peu différente, bien que semblable par le dénouement. Dans le pays des Cháu de la rivière Noire, une jeune fille et un cheval ont été ainsi pétrifiés au cours d'un acte monstrueux. A Lang-còc, des grenouilles et des crapauds sont devenus des rochers, et l'imagination des Annamites a ainsi établi des mythes sur un grand nombre de rochers et de montagnes dont la forme rappelle celle d'êtres animés.

Le cochon, chez les Annamites, a la réputation d'attirer le bonheur. Les enfants portent au cou des pendeloques et des amulettes, au nombre desquelles figure souvent un petit cochon taillé dans un morceau de réalgar ou de sanguine. Dans la grande pagode bouddhique de Hô-Nam, à Canton, sur la rive droite de la rivière des Perles, les bonzes élèvent, dans un bâtiment spécial, des cochons sacrés qu'ils nourrissent avec le plus grand soin et qu'ils entourent de certains égards ; ainsi les prêtres grecs élevaient autrefois des cochons dans l'enceinte du temple de Déméter, et le peuple croyait que l'offrande d'une statuette de cochon dans le temple de Guide rendait le mariage fécond.

Dans les villages du Tonkin, il arrive parfois qu'un certain nombre d'habitants se réunissent pour procéder, à frais communs, à l'élevage d'un animal fétiche. A cet effet, ils choisissent un cochon noir bien constitué, le placent dans un local spécial, très propre, très ventilé, et l'engraissent avec des aliments de choix. Il prend alors le titre de *ông-lon* « Son Eminence » ou de *ông-y* « Monsieur le Pourceau » ; il est l'objet de soins assidus, on le nettoie chaque jour, et sa nourriture ne lui est présentée que dans des vases bien propres et parfois même luxueux. Comme marque de consécration, et afin d'empêcher que le diable ou les mauvais esprit ne viennent troubler ses digestions, on peint sur sa peau la figure symbolique du âm-duong.

Dans ces conditions, eu égard surtout à la quantité et à la qualité de la nourriture qu'il ingurgite, l'animal engraisse d'une façon monstrueuse et, jusqu'à son immolation au génie protecteur, il est considéré comme le palladium du village. Les pauvres diables qui ne peuvent participer à l'offrande commune se contentent de coller, sur la porte ou sur les colonnes de leur maison, l'image grossière et peinturlurée du cochon fétiche décoré du signe âm-duong (fig. 109).



FIG. 109. — LE COCHON FÉTICHE.

La sorcellerie est la religion des sauvages ; la lâcheté de l'homme devant l'inconnu a créé le sorcier ; celui-ci commande aux éléments, provoque la pluie, la sécheresse, l'éclat de la foudre. A sa voix, les montagnes s'entr'ouvrent ; les flots de la mer s'écartent devant lui ; il peut, comme *Yên-dương-Vương*, descendre au fond de l'océan, entre deux murailles liquides. Il arrête le soleil, les planètes, et les étoiles lui obéissent ; les hommes le redoutent, le consultent, l'implorent. Le sorcier a été le chef des premiers groupements humains ; on le retrouve tout-puissant à l'origine de toutes les sociétés, et les faits historiques sont remplacés, à l'aurore des civilisations, par des récits de jongleurs et de magiciens. Au IV^e siècle avant notre ère, on voit au Tonkin des sorciers lutter d'habileté et rivaliser de puissance ; Son-tinh et Thuy-tinh se disputent la main de la fille du roi de Bach-Hac, et mettent en antagonisme les monstres marins et les animaux des forêts. Lors de la fondation de Cò-loa, une tortue d'or vient donner au roi des conseils pour la construction des remparts, qui s'enfonçaient dans le sol au fur et à mesure des travaux. Dans cette légende de la fondation de Cò-loa, on retrouve des idées totémiques : une jeune fille épouse un coq blanc. On faisait à cette époque des sacrifices humains à certains génies anthropophages : l'un d'eux s'appelait *Ro*, un autre *Xuong-Rông*. Cette coutume était une réminiscence de l'état de cannibalisme des Annamites. Les offrandes sacrificatoires ou propitiatoires à la divinité, chez les peuples sauvages, se composent toujours d'aliments, et là où les sauvages sont cannibales, l'offrande consiste naturellement en chair humaine. Ce souvenir du cannibalisme n'est pas isolé dans les mythes et dans les histoires religieuses antiques des Annamites. Le plus grand acte de dévouement consistait à faire manger à quelqu'un la chair de son propre bras, afin de le guérir d'une maladie incurable. Le remède était infailible et l'acte conférait la sanctification à celui qui se dévouait. Aujourd'hui encore, les Annamites et les Chinois placent dans le foie de l'homme le siège du courage, et on les a vus, dans certains cas, après un combat par exemple, manger le foie des victimes pour se communiquer la bravoure et l'ardeur militaires. Dans les cérémonies religieuses en dehors du bouddhisme, c'est-à-dire dans les habitudes populaires qui prennent leurs sources dans les temps les plus reculés, aux origines même de la race annamite, on sacrifie des animaux vivants de trois sortes, et toujours de sexe mâle : buffle, bouc et cochon. Pour donner au serment plus de force et de solennité, on boit une tasse de sang en prononçant la formule prescrite. Des traces indéniables de totémisme se retrouvent encore dans les animaux éponymes du cycle chinois, lesquels imposent à ceux qui sont nés sous leur signe des pratiques particulières dans toutes les phases de leur vie, maladies, voyages, construction d'une maison, etc., et auxquelles on doit se conformer encore lors de leurs funérailles, après leur mort, pour le règlement du rituel et l'orientation des sépultures. Ce sont encore des réminiscences des sacrifices sanglants du premier état de sauvagerie des Annamites, que ces offrandes, ces incinérations de figures en papier représentant

des personnages et des animaux; à côté d'objets mobiliers et de vêtements. Les annales chinoises nous ont conservé le souvenir d'inhumations royales à l'occasion desquelles on procédait à de véritables tueries humaines. On enterrait alors avec le défunt non seulement ses femmes, mais encore ses serviteurs; on vit même des parents et des amis réclamer l'honneur de suivre le mort dans sa tombe. La même coutume a persisté, seulement on a remplacé les personnages vivants par des figures inertes, que la flamme consume, mais dont les éléments subtils s'élèvent avec la fumée au-dessus de notre terre et s'en vont, par delà la vie, reprendre leur forme et s'animer pour se mettre à la disposition de l'âme à qui l'offrande est faite.

Chez les Grecs, on offrait aux dieux lares un chien, et les statues des lares eux-mêmes avaient les épaules couvertes d'une peau de chien; la porte de maison, chez les Annamites, est gardée par un chien de pierre dont la tête seulement émerge du sol; il en est de même des portes des villages et de certains temples, dont l'accès est gardé par un chien de pierre, parfois de grande taille. La danse hiératique, qui fit partie de tous les mystères dans l'antiquité, et que pratiquent encore actuellement les sauvages, se retrouve chez les sorciers et chez les bonzes taoïstes annamites. Dans une chaîne aux évolutions rapides, ils tracent sur les figures du mythe cosmogonique, le *Grand Absolu*, le *Dai-Kiéc*, monade cosmique primordiale, dont l'aspiration et l'expiration alternatives créèrent les forces antagonistes, énergies génératrices des êtres et des choses.

L'armée des fantômes, des gnomes, des vampires est considérable dans les superstitions annamites, et la plus grande partie des pratiques de la kabale des sorciers est consacrée à conjurer leurs maléfices. Les fantômes pratiquent à leur gré l'anthropomorphose et s'ingénient à jouer aux pauvres mortels tous les mauvais tours imaginables; quand on se doute qu'on a affaire à un fantôme, il faut tâcher de le saisir par le bras et, le maintenant fortement, de lui écrire dans la paume de la main, au moyen d'un pinceau, le grimoire représentant le caractère chinois *diable* et le caractère *mort*. Si c'est un renard ou une truie qui a emprunté la forme humaine, l'animal reprend immédiatement sa figure primitive et on peut à son gré le rouer de coups; si c'est un fantôme, il s'évanouit. Il est des gnomes qui n'ont qu'une tête et des bras, d'autres qui n'ont qu'une ventre et pas de tête; une série de gravures illustrant, dans un traité taoïste annamite de la vie du Buddha, la scène de l'agression de Shakyamouni par l'armée de Mara, présente une très grande variété de ces gnomes difformes et monstrueux qu'on croirait avoir été dessinés par Callot. Les vampires s'introduisent pendant la nuit dans les maisons et suçent le sang de leurs victimes jusqu'à la mort. Des démons ou des génies prennent la forme humaine pour abuser des femmes pendant leur sommeil, ou bien vivent auprès d'elles sous les traits du mari; O-Lôi, un personnage célèbre de la cour des rois à Hanoi, était le fils du génie de la pagode de Mala et de la femme de Si-Doang, ambassadeur annamite à la cour de Chine. Liêu-Hanh, la fille de l'empereur céleste

Ngoc-Hoang, épousa, sous les traits d'une princesse de la famille Ly, un haut fonctionnaire annamite nommé Dao-Lang ; elle mourut, reprit un corps et rencontra plus tard son mari, qui, mort de douleur par suite de son veuvage, s'était aussi réincarné dans le corps d'un lettré du Nghè An ; ils s'épousèrent de nouveau et il leur naquit un fils.

On cite, dans les légendes annamites, de nombreux personnages fils d'incubes et de succubes. Le mythe de la naissance du roi des singes, *Tuyêt-Son*, ou « la Montagne neigeuse », qui accompagna Fa-Hian dans la mission religieuse aux Indes, met en action un diable et une fée. Le diable, désirant ardemment posséder une jeune fée, qui avait coutume de prendre son bain dans le bassin de pierre d'une fontaine, au fond d'une forêt déserte, et, ne pouvant parvenir à ses fins, imagina de tracer un grimoire magique sur le bloc de pierre qui servait de siège à la jeune fée lorsqu'elle sortait de l'eau. La première fois qu'elle se reposa sur cette pierre, la fée se sentit invinciblement retenue et dans l'impossibilité de se lever. Le diable alors apparut, sous la figure d'un singe, et voulut s'approcher ; telle fut la frayeur qu'il inspira à la pauvre nymphe, qu'elle parvint à se lever et à s'enfuir ; mais elle laissa dans le roc l'empreinte de son corps. Le singe à son tour vint s'asseoir sur ce même rocher qui, plus tard, produisit un œuf de pierre d'où naquit Tuyèn-Son.

Les fictions des Annamites ont parfois une origine commune avec les fictions des autres peuples. On retrouve dans leurs apologues notre fable du Renard et du Corbeau, avec ce dénouement imprévu qui ne manque pas de moralité : « Comme le renard se préparait à manger le gâteau que le sot oiseau avait laissé échapper de son bec, un chasseur survint qui le tua. » Les animaux parlants interviennent à tout propos dans leurs récits :

Une tortue, qui vivait dans son marécage, eut un jour l'occasion de régaler un de ces rats qui font leur nid sur la cime des aréquieriers ; le rat, ne voulant pas demeurer en reste, convia la tortue à un festin chez lui.

« Comment ferai-je, dit celle-ci, pour vous suivre au sommet de l'arbre ?

— Serrez, dit le rat, ma queue entre vos mâchoires et je vous remorquerai sans peine. » La tortue suivit ce conseil, et le rat parvint à la cime de l'aréquier, trainant son amie derrière lui. Comme il atteignait à la première banche, la femelle du rat avança la tête hors du nid et, voyant la tortue, lui dit :

« Vous me faites bien plaisir, ma voisine, de venir me voir. » La tortue, voulant répondre quelque chose d'aimable, ouvrit la gueule lâcha la queue du rat et tomba au pied de l'arbre. Le rat descendit précipitamment et chercha à calmer la tortue qui avait failli se briser dans sa chute. « Venez, lui dit-il, mais ayez soin de ne rien répondre à ma femme si elle vous adresse la parole. » On recommença l'ascension de la même manière. La femelle du rat les accueillit encore et ajouta : « J'espère que vous n'êtes pas trop meurtrie de votre chute. » La tortue, sans réfléchir, répondit avec aigreur : « Ce n'est pas votre faute si je ne suis pas tuée. » Elle tomba de nouveau et, cette fois, s'en retourna chez elle. Le lendemain, le rat vint pour s'excuser encore, mais comme il se tenait sur le bord du ruisseau profond, appelant la tortue, celle-ci apparut et lui dit : « Je ne vous garde pas rancune, j'ai de bons poissons en réserve, venez jusque chez moi, vous en mangerez votre part. — Comment ferai-je, dit le rat, pour

traverser de ruisseau profond ? — Montez sur mon dos, dit la tortue, et je vous passerai à la nage. »

Le rat s'accrocha à la carapace de la tortue, mais lorsqu'ils furent arrivés au milieu du ruisseau, la tortue plongea et le rat fut noyé.

Dans d'autres circonstances, ce sont des animaux qui parlent aux hommes. Ces légendes sont très anciennes, elles datent de la vie de tribu ; on les retrouve surtout chez les montagnards qui ont conservé, plus que les Annamites de la plaine, les habitudes et les traditions des temps primitifs. Dans le mythe de la création de l'homme, chez les montagnards du Tonkin, on voit un arbre arraché par la tempête donner naissance à deux oiseaux, Ac-Cac et Ua-Quê. Ces deux oiseaux, dit la légende, s'accouplèrent et, de leur premier œuf qui était carré, naquit un homme, lequel engendra de lui-même une multitude de fils et de filles qui s'unirent ensemble et formèrent le premier peuple. Quand ce peuple devint trop nombreux, il se sépara en deux groupes, dont l'un demeura dans les montagnes et l'autre descendit dans les plaines. Ce fut là l'origine des Annamites et des Thôs de la montagne.

Le soleil est tour à tour un globe de feu et un être animé qui peut engendrer d'autres soleils ; on lit dans le *Hoai-Nam-Tur* que le soleil ayant un jour amené avec lui, dans sa course au-dessus de la terre, neuf autres soleils, le monde terrestre était menacé de périr de chaleur, lorsqu'un habile chasseur d'arc, nommé Hâu-Nghê, parvint à tuer ces neuf soleils à coups de flèches. Ils disparurent et l'on vit tomber sur la terre neuf cadavres de corbeaux noirs. Le soleil obéit à la voix qui sait prendre assez d'autorité. Lo duong combattant les Ilan, et voyant le soleil sur le point de disparaître avant que ses troupes n'eussent remporté la victoire, étendit sa lance et enjoignit au soleil de s'arrêter. Le soleil non seulement suspendit sa course, mais on le vit rétrogarder et remonter dans le ciel.

Le soleil est comparé parfois à un char de feu dirigé par un être lumineux qu'on appelle Ii. Quand il y a éclipse de soleil, les hommes doivent pousser de grands cris et battre du tambour afin de contraindre le démon des ténèbres d'abandonner sa proie. Quand il y a éclipse de lune, ce sont les femmes qui doivent crier et frapper sur des objets sonores. Les Annamites ont emprunté aux Malais cette opinion, que le soleil mange la lune et que la lune mange le soleil pendant les éclipses.

La lune possède en sorcellerie une influence considérable sur le monde terrestre. Quand le roi est menacé d'un complot, le soleil et la lune se lèvent en même temps sur l'horizon. Quand le nombre des femmes adultères est trop considérable dans un pays, il y a éclipse de lune ; pendant les nuits sans lune, les poissons n'ont pas de cervelle. Certaines traditions placent un lapin dans la lune, d'autres y placent une grenouille à trois pattes. Les étoiles sont des êtres humains ravis au sommet des cieux ; deux ennemis, At-Ba et Thuc-Tham, furent séparés par l'empereur d'alors et moururent l'un et l'autre aux deux extrémités

opposées de la terre ; mais la mort n'ayant pas éteint leur haine, le maître du ciel les plaça dans le firmament de telle façon qu'ils ne pussent jamais se rencontrer ; l'aîné est l'étoile du matin et le cadet l'étoile du soir. Il en est de même de la *Fileuse*, l'étoile des épouses malheureuses, qui est séparée de son époux bien-aimé, le *Gardeur de buffles*, par le grand fleuve du ciel, la voie lactée. Une fois par an seulement, le septième jour du septième mois, le Maître du ciel leur permet de se réunir, et ce sont les corbeaux qui font au-dessus de la voie lactée un pont vivant sur lequel passent les deux époux ; c'est pourquoi, à cette époque de l'année, les corbeaux ont la tête pelée. La Fileuse et le Gardeur de buffles ne doivent rester ensemble qu'un seul jour, et leur séparation provoque chez eux des torrents de larmes qui tombent en pluie sur la terre le huitième jour du septième mois. C'est en souvenir de cette malheureuse histoire que les Annamites s'abstiennent de fiançailles et de mariage pendant le septième mois, craignant de voir leur union maudite comme celle de la Fileuse et du Bouvier. Ce mythe est d'origine chinoise.

Les contes populaires caractérisés par la présence d'animaux à voix humaine, malfaisants ou secourables, par l'existence accordée à des objets inanimés, par l'intervention de puissances stellaires et planétaires, sont nombreux chez les montagnards tonkinois, et on y retrouve toutes les pratiques de la sorcellerie des Annamites de la plaine ; malheureusement, ce sont de véritables chroniques scandaleuses, embroussaillées à ce point de mots orduriers et de faits érotiques, qu'il est presque impossible d'en donner des spécimens. Les contes héroïques sont surtout répandus chez les Annamites de la plaine, et le merveilleux en fait toujours les frais ; des fées, des ogres, des monstres, des bêtes féroces se font les protecteurs ou les ennemis du héros, qui possède souvent un talisman à l'aide duquel il poursuit sa destinée, déjouant tous les charmes et tous les enchantements. C'est la même intrigue, ce sont les mêmes obstacles vaincus, les mêmes idées morales qui font la trame et le tissu de nos contes populaires, des *märchen* et des *household-tales* dont les folkloristes nous ont recueilli de si nombreux et de si intéressants spécimens en Europe. C'est un enchaînement de faits tenant à la fois des *Mille et une Nuits*, des *Contes de Perrault* et des rapsodies grecques ; quelques-uns de ces contes sont marqués au coin de la grâce la plus exquise, tel le mythe suivant, de l'arc et du bétel, que l'on croirait tiré d'Illorace pour la forme et d'Ovide pour la fiction.

Il y a bien longtemps de cela vivait un mandarin que le roi avait surnommé Cau, et qui avait fait de ce surnom son nom de famille. Il eut deux fils, Tân et Lang, beaux à voir et se ressemblant tellement qu'il était presque impossible de les distinguer l'un de l'autre ; lorsqu'ils eurent l'âge d'homme, ils perdirent leur père et leur mère ; orphelins et n'ayant aucune fortune, ils entrèrent tous deux comme domestiques chez un nommé Da-Ly l'on appelait aussi Lau-Huÿên.

La fille de Da-Ly était une fort jolie personne de dix-sept ans, on l'appelait Liên.

Les deux jeunes gens en furent de suite amoureux et voulurent l'un et l'autre la prendre. Liên, fort embarrassée de choisir entre ces deux êtres si parfaitement semblables, résolut d'épouser l'aîné.

Afin de reconnaître, car aucun d'eux ne voulait le désigner, elle fit apporter une table chargée de mets et les leur offrit; le cadet, sans réfléchir, prit instinctivement les baguettes et les présenta avec respect à son aîné qui fut ainsi découvert.

Elle obtint le consentement de ses parents et les jeunes gens s'unirent

Après ce mariage, le cadet se vit délaissé par son frère, non point que celui-ci ne l'aimât plus, mais l'affection qui lui appartenait autrefois tout entière était désormais partagée, et au sentiment pénible qu'il en éprouvait se mêlait encore le regret de ne pas posséder la jeune fille et peut-être, à son insu, un peu de jalousie envers son frère. Il les quitta et s'en alla droit devant lui.

En traversant une forêt, il rencontra un ruisseau large et profond; ne pouvant le franchir, il se laissa tomber sur le bord en pleurant, et se désespéra tellement de son triste sort, qu'il mourut.

Son corps se changea en un arbre à la tige élancée, couvert tout au sommet d'un panache de feuilles et de régimes de fruits: c'était l'aréquier.

L'aîné, ne voyant plus son frère, s'en fut à sa recherche; il suivit le même chemin, arriva au ruisseau, vit l'arbre extraordinaire et voulut s'asseoir au pied; il fut métamorphosé en pierres de chaux.

Quand la femme vit que son mari tardait à revenir, elle alla également dans la forêt et parvint jusqu'au ruisseau; lorsqu'elle aperçut l'aréquier et les pierres qui l'entouraient, une révélation céleste lui apprit ce qui s'était passé; folle de douleur, elle se précipita au pied de l'arbre, étreignant les pierres, criant qu'elle voulait mourir. Elle mourut en effet, et son joli corps fut changé en une liane flexible à la feuille aromatique, dont les rameaux enlacèrent les pierres et le tronc de l'aréquier.

Les parents de la jeune femme rassemblèrent toute la famille des Luu, et ils élevèrent près de là une pagode où une foule de gens vinrent, des contrées les plus éloignées, rendre un pieux hommage à ces victimes de l'amour conjugal et fraternel.

Pendant les chaleurs accablantes des 7^e et 8^e mois, le roi Hung-Vuong se reposait souvent dans cette pagode; un jour, considérant l'arbre et la liane, il se fit raconter la légende. Afin de se rafraîchir, il fit prendre des fruits de l'arbre et des feuilles de la liane dont il composa un masticatoire qui lui fit le plus grand bien en lui parfumant la bouche; la salive qu'il cracha avait la couleur du sang vermeil. Il imagina de faire cuire les pierres qui étaient autour de l'arbre, et on en ajouta un peu au mélange qu'il prit dès lors l'habitude de mâcher. Il fit semer des graines de l'arbre et de la liane; elles poussèrent à merveille et tout le monde en voulut avoir. C'est en mémoire de cette histoire que, dans le royaume d'Annam, le premier présent des fiançailles consiste depuis lors en bétel et noix d'arec.

La version annamite de Cendrillon, que j'ai recueillie et traduite sous le pinceau d'un vieux chef de canton de la rivière Claire, n'a certes pas été influencée par Charles Perrault, et elle peut être considérée comme une des plus archaïques que l'on connaisse. Ce fabliau nous reporte au III^e siècle avant notre ère; il est contemporain de la guerre du Péloponèse et de la Grande Muraille de Chine; si nous le donnons ici, c'est que la Cendrillon annamite, divisée par les générations antiques, possède encore un temple au Tonkin et qu'elle appartient dès lors doublement à l'ethnographie religieuse du pays.

Au temps du premier roi Hung vivait un homme appelé Dao-thi-Pham, originaire du village de Lam-son, de la préfecture de Quê-duong, dans la province de Bac-ninh.

Cet homme, un jour, perdit sa femme; elle lui laissait une fille en bas âge qui s'appelait Cai-Tâm, *Pellicule de riz*. Pour soigner cette enfant, notre Dao-thi-Pham prit une autre femme nommée Thi-Cao, et en eut une deuxième fille qui reçut le nom de Cai-Cam, *Balle de Paddy*. Les deux enfants grandirent côte à côte, partageant les mêmes plaisirs et en apparence l'affection de leurs parents.

Balle de Paddy était jolie et mignonne, mais Pellicule de riz ne tarda pas à la surpasser en sagesse et en beauté ; la mère de Balle de Paddy en éprouva beaucoup de dépit. Tant que le père vécut, elle fut forcée de dissimuler ses mauvais sentiments, mais bientôt Dao-thi-Pham vint à mourir et la méchante Thi-Cao put témoigner toute son aversion à Pellicule de Riz. Dès ce jour, la pauvre enfant fut chargée des travaux les plus pénibles et les plus rebutants ; si elle avait le malheur de montrer quelque répugnance ou quelque fatigue, sa marâtre la rudoyait, et même la battait.

Or chaque année, dans le village comme dans tout le royaume, était célébrée une fête en l'honneur du génie local. Pour réunir le poisson des offrandes religieuses, le chef du village faisait mettre à sec les mares communales. Après la pêche, ce qui restait dans les trous et dans la vase était abandonné aux habitants qui envoyaient leurs enfants chercher le poisson. Un jour, Pellicule de riz reçoit de sa marâtre l'ordre d'aller à la mare communale, mais elle a beau chercher, elle ne peut rapporter qu'un mauvais petit poisson Bông, et, à la maison, quand elle rentre, Thi-Cao furieuse lui donne des coups de rotin.

Pour pleurer à son aise, la fillette s'enfuit au bout du jardin en emportant le poisson dont on n'a pas voulu.

La petite Pellicule de riz se lamentait de toutes ses forces, quand un génie lui apparut :

« Cesse de pleurer, mon enfant, et va porter ce poisson Bông dans la pièce d'eau qui est au milieu du jardin ; tu auras soin de lui donner à manger tous les jours, et plus tard tu seras récompensée. »

La fillette obéit ; elle porte le poisson dans la petite pièce d'eau au milieu du jardin, et chaque jour, en sortant de la Cai-nha pour laver les bols et les bâtonnets du repas, elle ne manque pas de venir apporter sa nourriture au poisson Bông. Elle frappait ses mains l'une contre l'autre et appelait :

« Bông, Bông : viens manger le riz d'or et d'argent de notre maison, et garde-toi de toucher aux malpropres débris de la cuisine des autres. »

Aussitôt le poisson, qui reconnaissait la voix de la gentille Pellicule de riz, accourait en frétilant ; elle lui donnait du bon riz préparé en cachette pour lui, et le poisson Bông ainsi nourri devenait magnifique.

Un jour, Balle de Paddy accompagnait sa sœur. Elle la voit jeter du riz dans la pièce d'eau et, comme elle est déjà très jalouse de Pellicule de riz, elle va tout raconter à sa mère. Deux jours après, Thi-Cao se cache derrière un arbre du jardin et elle voit le poisson Bông se précipiter au-devant de la petite fille et recevoir sa nourriture quotidienne ; et elle est très irritée, car elle est très avare. Le lendemain, elle envoie la petite Pellicule de riz à un grand marché, bien loin, à dix journées de marche, sous prétexte d'y acheter un cochon, comme si elle ne pouvait pas en trouver au marché voisin ; mais elle voulait éloigner sa belle fille. Pendant son absence, elle fait prendre le poisson et, avec Balle de Paddy, elle le mange. Elles se moquaient toutes deux de Pellicule de riz, qui serait très malheureuse de ne plus retrouver son ami le poisson Bông.

Dès son retour, Pellicule de riz court à la pièce d'eau et appelle le poisson Bông ; mais le poisson n'accourt plus à sa voix, et la pauvre fille se met à pleurer. Alors le génie lui apparaît de nouveau et lui dit :

« Va ramasser près de la porte les débris du poisson, place-les dans quatre vases que tu enterreras sous les quatre pieds de ton lit, le poisson te récompensera plus tard. »

Pellicule de riz obéit ; elle enfouit les arêtes du poisson sous les pieds de son lit, mais elle ne pouvait se consoler de la perte de ce poisson qui était son seul ami. Trois ans après, un village voisin donnait une grande fête, et tout le monde y allait de fort loin. Balle de Paddy, qui était devenue une très belle fille, prépare ses plus beaux habits pour s'y rendre avec sa mère et sa sœur. Mais toujours Thi-Cao, jalouse de la grâce et de la gentillesse de Pellicule de riz, veut lui jouer un mauvais tour et la priver d'assister à cette fête. Elle mélange sur une

natte des haricots blancs, noirs, rouges, d'espèces différentes, récoltés dans le jardin ; puis elle dit à sa belle fille :

« Je te permets de venir à la fête, mais seulement quand tu auras séparé les uns des autres ces haricots de différentes couleurs. »

Une fois seule, Pellicule de riz voit bien quel a été le dessin de sa marâtre. Elle ne pourra pas assister à la fête. Elle se jette dans un coin et elle sanglote amèrement. Soudain, en levant les yeux, elle voit le génie, son protecteur, qui lui sourit :

« Eh quoi ? pleureras-tu toujours ? »

« — Hélas ! répond la pauvre fille, ma mère et ma sœur sont allées à la fête du village, et moi je ne pourrai les rejoindre que quand j'aurai séparé les uns des autres ces haricots de différentes couleurs ; je vois bien que je n'y arriverai jamais. »

« — Verse ces haricots, reprend le bon génie, dans deux grands chapeaux que tu placeras dans la cour et je ferai venir des gens pour t'aider. »

Elle obéit. Soudain une volée de moineaux s'abat sur les chapeaux et ces oiseaux, du bec et des pattes, se mettent à trier les haricots, si vite, si vite, qu'en une minute toute la besogne est terminée.

Mais Pellicule de riz, au lieu de se réjouir, continue à pleurer et à se lamenter, et le bon génie lui demande :

« — Pourquoi pleures-tu toujours ? »

« — C'est, dit-elle, que je songe à mes compagnes qui vont paraître à la fête vêtues de beaux habits, tandis que moi, je n'aurai que de misérables vêtements. »

« — N'est-ce que cela, répond le génie, va chercher dans la chambre, sous les pieds de ton lit, les quatre vases que tu as enfouis, et tu y trouveras ce que tu désires. »

Pellicule de riz rentre dans sa chambre, creuse la terre sous les pieds de son lit. Dans le premier vase qui contenait les arêtes du poisson Bông, elle découvre de riches vêtements à sa taille ; dans le deuxième, des bijoux d'or ; du troisième sort une jolie fille qui se met à la servir, et du quatrième un cheval superbement harnaché.

La joie de Pellicule de Riz est sans bornes. Avec l'aide de la jeune servante elle s'empresse de revêtir les habits somptueux, de se parer de bagues, de bracelets et de colliers ; puis, voyant le soleil baisser à l'horizon et craignant d'arriver trop tard à la fête, elle monte sur le cheval qui l'emporte rapide comme une flèche.

En route, une de ses petites chaussures brodées d'or se détache de son pied et tombe sans que Pellicule de riz s'en aperçoive. Le fils du roi qui se rendait lui-même à la fête, suivi de tous ses courtisans, est émerveillé de la petitesse de la mignonne chaussure ; il jure d'épouser la jolie fille à qui elle appartient. Au village, il la fait chercher partout, et bientôt on lui amène Pellicule de riz ; sa fraîcheur, sa grâce virginale et sa distinction achèvent de le séduire. Il lui dit le serment qu'il vient de faire, et la jeune fille rougissante de plaisir lui répond en enfant bien élevée : « Je ne puis ainsi disposer de moi, il convient que vous me demandiez à ma mère. »

Le lendemain, le prince dépêcha un de ses officiers présenter la demande à Thi-Cao. Alors la méchante femme, voyant tout le parti qu'elle peut tirer de la situation pour Balle de paddy, sa fille chérie, entend de tromper le prince amoureux. Elle répond qu'elle consent avec reconnaissance à donner sa fille au fils du roi ; puis, comme Pellicule de Riz ne sait rien de ce qui se passe, elle l'éloigne pour quelques jours sous un prétexte quelconque, et, le jour des noces, elle présente au prince Balle de paddy. Trompé par les riches vêtements et les bijoux qu'il reconnaît, le prince croit épouser la jolie fille de la fête, et Thi-Cao est toute joyeuse du succès de sa méchante invention.

Quand, après dix jours d'absence, la pauvre Pellicule de riz revint au village et apprend ce qui s'est passé, elle est prise de désespoir et se jette dans un puits. Son esprit est transporté dans le séjour des génies, où il obtient la faculté de reprendre sur la terre telle forme qu'il lui plaira, d'apparaître et de disparaître à son gré. Mais le conte ne finit pas avec la mort tragique de Pellicule de riz. Un jour que Balle de paddy, l'heureuse femme du fils du roi, après avoir

lavé dans l'eau de l'étang le Cai-ao du prince son mari, le plaçait sur une haie pour le faire sécher, l'esprit de sa sœur prit la forme d'un loriot et se mit à chanter, perché sur le toit d'une maison voisine :

« Loriot, Loriot, tu laves le Cai-ao de ton mari, du mari que tu as volé à ta sœur, mets au moins le Cai-ao sécher sur la perche, et non pas sur une haie où il peut se déchirer. »

Le prince, qui entend, a comme une révélation qu'il a été trompé par la mère de sa femme, et qu'il a épousé une femme pour une autre, et il se met à chanter de son côté :

« Loriot, Loriot, si tu es vraiment ma bien-aimée, la jeune fille à la pantoufle, viens te réfugier dans la manche de mon Cai-ao. »

L'oiseau quitte aussitôt le bord du toit et vient se cacher dans la manche du prince.

Balle de paddy, qui assiste à la scène, découvre alors la supercherie de sa mère qu'elle ignorait. Elle voit combien elle a fait du tort à sa sœur, elle est honteuse du rôle qu'elle a joué à son insu et se précipite aussi dans un puits où elle meurt.

Mais, dans le séjour des génies, elle est devenue également un esprit très puissant, dont l'action est bienfaisante. Les habitants du pays ont réuni les deux sœurs dans un culte commun et, en leur honneur, ont élevé une pagode au pied de la montagne de Lam-son, dans la province de Bac-ninh. Une certaine année que la sécheresse était très grande, le village fit des sacrifices au temple des deux sœurs et la pluie tomba en abondance, arrosant seulement ce village.

Et voilà comment finit l'histoire de la Cendrillon annamite. Plus heureuse qu'elle, celle de Perrault épousa le prince qui l'aimait et en eut beaucoup d'enfants.

L'intervention de la sorcellerie dans les contes populaires a persisté par la suite des siècles jusqu'à nos jours. Les héros sont le plus souvent choisis parmi les personnages historiques ; on réunit sur un seul personnage les actions d'éclat et les prouesses de vingt héros différents et, comme il advint en Grèce dans la littérature nationale postérieure à Homère, les auteurs ont une tendance à combiner dans un seul personnage des actions de la plus haute portée morale avec des faits empruntés aux plus grossières conceptions du fétichisme et de la sorcellerie. Les contes les plus anciens se rapportent toujours à un roi de cette fa-
buleuse et hypothétique dynastie des Hung dont la fin marqua l'aurore des temps historiques annamites.

Le nombre des mythes, des contes populaires et légendes héroïques est très considérable dans le pays annamite, leur réunion en un recueil ne serait pas sans intérêt pour l'étude comparée du folklore. Je donnerai ci-après, pour terminer cette étude, deux échantillons seulement de ces contes ; le premier est du XII^e et le second du XV^e siècle de notre ère.

L'ÂME DU LETTRÉ DANS LE CORPS DU CHARCUTIER

Histoire Tonkinoise du XII^e siècle

Cette aventure arriva au temps de la dynastie des Ly, dans le village de Liên-ha, appartenant à la sous-préfecture de Duong-bao, du département de Binh-giang, dans la province de Hai-duong.

Un nommé Truong-Ba et son voisin Trang-ung-Long avaient l'habitude de se réunir tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, et de se livrer à d'interminables parties d'échecs. Ce jeu les passionnait au plus haut point, et comme chacun y apportait une habileté et un acharnement égal, et que le perdant n'était tranquille que lorsqu'il avait pris sa revanche, l'intérêt était toujours aussi vif pour les deux partenaires.

Un certain soir que la bataille était restée longtemps indécise, Truong-Ba réussit tout à coup à s'emparer d'une pièce capitale dans le jeu de son adversaire et, plein de joie, s'écria : « Maintenant vous voilà bien malade, et je crois que le génie Dê-Thich lui-même ne m'empêcherait pas de gagner cette partie. »

Et il se frottait les mains en clignant des yeux. A ce moment on frappa à la porte ; le domestique, étant allé voir qui c'était, introduisit dans la maison un vieillard dont les pieds couverts de poussière témoignaient d'une longue marche.

Les deux joueurs d'échecs, qui étaient très hospitaliers, se levèrent pour recevoir le voyageur et l'invitèrent à se reposer et à passer la nuit dans la maison ; ce qui fut accepté.

Le vieillard, qui avait faim, mangea quelques fruits et ses hôtes lui servirent du thé ; après quoi, ayant été mis au fait de leurs habitudes, le vieillard les pria de continuer leur partie.

« À quoi bon, dit Truong-Ba, mon adversaire peut s'avouer vaincu : il lui est impossible de continuer la partie dans de telles conditions ; jugez vous-même et dites votre avis. »

Le vieillard regarda les pièces de l'échiquier et demanda à continuer la partie de Trang-Ung. Tout le monde y consentit et, en trois coups, le triomphant Truong-Ba était vaincu. Jamais les deux amis n'avaient assisté à un jeu pareil ; on recommença : ils perdirent tous les deux à tour de rôle contre le vieillard qui ne disait rien et se contentait de les regarder à la dérobée en souriant. Ils étaient tout interdits. Truong-Ba surtout, qui avait beaucoup plus de prétentions que son ami et qui se flattait de n'avoir jamais rencontré plus fort que lui, ne savait comment se tenir.

Il soupçonna quelque magie, retint le vieillard qui voulait partir et l'amena dans sa propre maison ; il le combla de prévenances, le pria de lui enseigner quelque méthode secrète.

Le vieillard se mit à rire et lui dit : « Il n'y a là aucune sorcellerie et je n'ai rien à vous enseigner. Je passais près de la maison de votre ami et j'ai entendu prononcer mon nom, je suis entré ; je suis le génie Dê-Thich, j'ai voulu vous prouver que je pouvais gagner cette partie d'échecs. »

Truong-Ba se prosterna et pria le génie de lui pardonner sa fanfaronnade et son étourderie. Le génie le releva avec bonté et lui dit : « Je vous connais depuis longtemps, je sais que vous êtes un homme instruit, aimez le bien et la vie calme ; dites-moi ce que vous souhaitez, peut-être pourrai-je vous le faire obtenir. »

Truong-Ba répondit : « Je suis très heureux de mon sort : ma femme est douce, mes amis sont sincères, ma santé est bonne, mais cela peut changer ; je voudrais être assuré d'être heureux et riche jusqu'à la plus extrême vieillesse et connaître à l'avance l'heure de ma mort. »

Le génie se leva et dit : « Je ne puis vous dévoiler l'avenir, et surtout vous révéler l'heure de votre mort, car il ne serait plus pour vous de bonheur sur la terre ; mais je puis vous secourir dans l'adversité, Prenez ces trois baguettes d'encens, et, quand vous aurez besoin de moi, brûlez-les, je viendrai ». Ayant dit ces mots, le génie remit à Truong-Ba trois baguettes d'encens et il disparut.

Notre homme, resté seul, considéra un moment les baguettes d'encens, puis, voulant les soustraire à la curiosité de sa femme et des voisins, il les cacha dans la charpente de sa maison, et reprit sa vie tranquille et les parties d'échecs avec son ami Trang-Ung. Trois ans après rentrant chez lui après une petite promenade, Truong-Ba se sentit tout à coup mal à l'aise, et comme il voulait demander quelque chose à sa femme, il tomba mort. On procéda à ses obsèques qui furent magnifiques ; sa femme poussa des cris lamentables, ses amis composèrent de délicates stances et de savants poèmes en son honneur ; on parla pendant quelque temps de lui, de son excellent caractère, de ses talents ; puis on oublia, et chacun reprit, indifférent, le cours de sa vie. Seul son ami Trang-Ung se montra inconsolable d'avoir perdu son vieux partenaire il mit son échiquier dans un coin, en jurant de n'y plus toucher.

Le temps du deuil étant terminé, sa femme, qui songeait à se remarier, voulut changer de demeure, afin que rien ne lui rappelât son défunt mari qu'elle avait cependant beaucoup aimé et qu'elle avait sincèrement pleuré. Comme elle déménageait tous les objets de la maison, elle trouva sur une poutre trois baguettes d'encens enveloppées d'un papier ; ne voulant pas les jeter, elle les alluma et les fit brûler devant la tablette de son mari. Elles étaient à peine consumées que le génie Dè-Thich apparut et lui dit : « Vous m'avez appelé, me voici ; votre mari serait-il en danger ?

« — Mon mari, dit-elle, est mort. » Le génie parut surpris et ajouta : « Conduisez-moi vite près de son corps ; s'il n'est pas attaqué par les vers, je puis lui redonner la vie.

— Hélas ! sanglota la pauvre veuve, voici plusieurs années qu'il est dans la terre.

— La perte est donc irrémédiable, dit le génie, et je ne puis plus rien. »
A ce moment, on vint annoncer à la veuve que le charcutier du village venait de mourir.

« Voulez-vous, dit Dè-Thich, que je ranime le corps du charcutier avec l'âme de votre mari ? Cela est en mon pouvoir. »

Le charcutier était, de son vivant, un fort bel homme : « Oh ! dit la veuve, faites cela et je vous en serai bien reconnaissante ».

Le génie se rendit à la maison du charcutier ; le corps était étendu sur le lit et près de lui se tenait sa veuve, éplorée et les cheveux dénoués sur le visage. « Voulez-vous, lui dit Dê-Thich, voir revivre votre mari ? Je puis faire ce miracle ».

« — Alors fit-elle, vous êtes un génie du ciel ; faites cela, et je vous bénirai éternellement ».

De-Thich leva les yeux au ciel, fit une courte invocation, et l'on vit le charcutier ouvrir les yeux et se dresser sur ses pieds, l'âme de Truong-Ba venait de prendre possession de son corps. Le bruit de ce miracle se répandit dans toute la contrée ; chacun voulut voir le ressuscité ; sa femme ne tarissait pas de détails sur l'aventure ; quant au génie, il avait disparu. Cependant chacun s'accordait à dire que le charcutier avait beaucoup changé depuis son retour du pays des Ombres ; il ne parlait plus de même, ne reconnaissait plus ses intimes amis, et on disait même tout bas qu'il paraissait aimer beaucoup moins sa femme, ce dont tout le monde le blâmait. Mais ce fut bien autre chose lorsqu'au bout de trois jours on vit le charcutier quitter sa maison, abandonner sa femme et aller s'installer chez la veuve Truong-Ba, qui l'accueillit avec des transports de joie immodérés. Les honnêtes gens furent scandalisés et les notables du village crièrent à l'adultère. Cependant, comme il s'agissait d'un ressuscité, ils soupçonnèrent quelque sorcellerie et ne dénoncèrent pas le crime aux autorités de la préfecture, ne se souciant pas de s'attirer une affaire avec le diable. La charcutière, après avoir bien pleuré, s'en alla, poussée par des voisines, chez la veuve de Truong-Ba pour chercher son mari, mais elle fut mise à la porte par ce même mari qui lui dit :

« Comment n'avez-vous pas honte de venir réclamer un homme jusque dans les bras de sa femme ! Vous êtes un sujet de scandale pour le village, votre conduite est une injure à la mémoire du charcutier ».

L'événement fit grand bruit et finit par arriver aux oreilles des magistrats ; le préfet fit comparaître tous les personnages de l'affaire dans son prétoire, les confronta les uns avec les autres et les interrogea.

« Pourquoi, dit-il à la veuve du lettré, avez-vous ensorcelé ce charcutier au point de lui faire abandonner sa femme pour vous suivre ? »

*Elle répondit : « Mon mari est mort depuis quatre ans, mais le génie céleste Dê-Thich a fait un miracle en sa faveur ; il a rappelé son âme et lui a donné pour nouvelle demeure le corps du charcutier qui venait de mourir ».

En entendant cela, le préfet ressentit un grand trouble ; comment juger une affaire aussi embrouillée ?

Il s'adressa à la femme du charcutier : « Vous avez entendu ce qu'a dit votre rivale ; son mari était lettré, le vôtre n'était-il pas aussi très versé dans la littérature ? »

« Mon mari, répondit-elle, ne savait pas lire, mais il était très habile à tuer les porcs et à préparer leur chair pour en faire des saucisses ».

Le préfet commanda d'apporter un porc et un couteau, et, se tournant vers le ressuscité, il lui dit :

« Allons, souvenez-vous de votre métier et faites-nous sur-le-champ des saucisses ».

Le pauvre homme, pour obéir, prit le couteau qu'on lui tendait, et s'approcha du pourceau qui grognait, mais il le fit si gauchement et regarda l'animal avec une frayeur si zomique, que tous les assistants éclatèrent de rire et furent convaincus qu'il n'avait jamais fait le métier de charcutier.

, « Qu'on lui donne donc un pinceau, dit le préfet, nous allons voir s'il est meilleur poète ».

L'homme s'approcha d'une table où se trouvaient des feuilles de papier et écrivit au courant du pinceau une composition de cent caractères ; tout le monde fut émerveillé. A ce moment, un des assistants qui se tenait à l'écart s'écria :

« Nous allons bien voir si c'est véritablement Trưông-Ba ».

C'était l'ami de Trang-ung-Long qui avait apporté son échiquier sous son bras.

Ils s'installèrent tous les deux à la table et commencèrent la partie ; elle n'était pas achevée, que Trang-ung-Long tombait en pleurant dans les bras de son ami en s'écriant :

« Ah ! je ne doute plus, tu es véritablement Truong ; quel autre homme sur la terre pourrait jouer ainsi !

L'épreuve était décisive, le préfet rendit sa sentence.

« Attendu que, s'il est établi que le corps de cet homme, autrefois charcutier, ait appartenu en cette qualité à la demanderesse, il est non moins certain que ce même corps est aujourd'hui animé par l'âme de Trưông-Ba, le lettré, et doit être par conséquent considéré comme le mari de la défenderesse ;

« Considérant, d'autre part, que c'est l'âme immortelle et non le corps périssable qui constitue la réelle individualité ;

« Considérant en outre qu'il serait absurde de prétendre faire fabriquer des saucisses à un lettré inhabile dans l'art de la charcuterie.

« Décidons :

« L'homme ici présent sera reconnu par tous comme Trưông-Ba, le lettré. »

Tout le monde fut d'accord pour trouver cette sentence admirable et chacun se disposait à s'en aller, quand le nouveau Truong Ba prit la parole et dit à sa femme, en regardant la charcutière qui pleurait :

« Le sort de cette femme est vraiment triste, ne pouvons-nous rien faire pour l'adoucir ? »

La femme de Trưông-Ba alla prendre la main de sa rivale et lui dit :

« La loi permet à l'homme d'épouser plusieurs femmes ; venez vivre avec nous, ma sœur, d'autant plus que je me trouve bien vieille maintenant pour garder à moi seule tout l'amour de mon mari. »

Truong-Ba et son ami Trang-Ung, celui-ci portant toujours son échiquier sous son bras, revinrent au village, suivis les deux femmes qui se donnaient la main.

LE ROI LÊ-LOI ET LE SERPENT DU LAC TONG-TING

Épisode légendaire de la guerre d'indépendance (XI^e siècle)

Nguyèn-Trai était un savant lettré du règne de Hô-qui-Ly. Originaire du village de Nhi-Khê, de la préfecture de Thuong-Phuc, dans la province de Hanoi ; il avait été reçu docteur à l'âge de 21 ans.

A cette époque, les Annamites étaient plongés dans la plus grande misère ; la Chine avait déclaré la guerre à la dynastie des Hô, le pays était rempli de soldats, de longs convois parcourant les villages étaient excédés sous le poids des corvées et des charges de toute nature ; tous les hommes valides avaient pris les armes.

Nguyèn-Trai, qui était très pieux, essayait par ses prières d'attirer les grâces des génies sur son pauvre pays ; un jour qu'il avait fait des sacrifices dans la pagode du Lac de la nuit, et qu'il avait prié tout le jour, il s'endormit dans le temple même, et soudain le génie du lieu apparut et lui dit : « Celui qui rendra le calme et la prospérité au royaume d'Annam est un pauvre paysan qui vit en ce moment dans les forêts du pays de Lam-Son ; il se nomme Lê-Loi. »

À son réveil, Nguyèn-Trai, se souvenant de ce songe, comprit qu'il avait réellement été en communication avec le Ciel ; il réfléchit et résolut de rechercher ce Loi pour se mettre au service de sa cause et l'aider dans sa mission. Il partit donc pour le pays de Lam-Son, s'enquit et finit par se trouver en face de Lê-Loi. C'était en effet un brave paysan, que rien dans son extérieur ne dénonçait comme appelé à de hautes destinées ; aussi Nguyèn-Trai, malgré sa foi inébranlable dans les génies, conçut-il un doute. Il se tut sur le véritable mobile de sa démarche et, se donnant lui-même comme paysan en quête de travail, s'offrit à Lê-Loi en qualité de laboureur, se promettant de l'observer à loisir. Il fut agréé et il demeura dans la maison pendant une année, épiant toutes les circonstances, essayant de scruter la pensée intime de son maître et de deviner ses intentions ; tous ses efforts furent superflus. Lê-Loi paraissait n'être en vérité qu'un grossier paysan, sensuel et cruel, et nullement un patriote ou un ambitieux politique. Un dernier fait vint détruire complètement ce qui pouvait rester, dans le cœur de Nguyèn-Trai, de soupçons en faveur de la mission de Lê-Loi. Au jour anniversaire de la mort de son père. Lê-Loi, en faisant le sacrifice commandé par les rites, se permit de découper et de manger la chair de l'animal immolé, avant qu'il eût offert sur l'autel. Un tel homme ne pouvait avoir été choisi par les dieux : Nguyèn-Trai, désabusé, le quitta et se mit en route pour rentrer dans son pays.

Arrivé au débarcadère de Duong-Xa, il tomba au milieu d'un petit détachement de soldats chinois ; les hommes, groupés ça et là, devisaient entre eux en attendant le bac qui devait les transporter, sur l'autre rive du fleuve ; il s'arrêta près d'eux et, feignant de se reposer, écouta leurs conversations. Ils s'entretenaient de récents présages annoncés par les astrologues : « Nous ne tarderons pas, disaient-ils, à rentrer dans nos familles : les astrologues affirment que le jour est proche où doit surgir le libérateur de l'Annam. »

Rendu soucieux par ce qu'il avait entendu, il se leva sans rien dire et continua sa route ; vers le soir, il arriva à un autre débarcadère, celui de Gian-Khâu, pénétra dans une pagode voisine, élevée à la mémoire de la princesse Chiêu-Duong, et s'arrangea pour y passer la nuit.

Au milieu de la nuit, la princesse lui apparut et lui dit : « Vous avez manqué de patience et de prespicacité ; celui que le Ciel a désigné pour sauver l'Annam est bien Lê-Loi à la face de tigre, qui se montre toujours cruel envers les hommes et paraît ne songer qu'à manger et à boire. Retournez vers lui et soyez patient, vous deviendrez son premier ministre. » Nguyễn-Trai retourna sur ses pas ; en arrivant au marché de Duông-Xa, il vit un grand mouvement parmi les marchands de poissons ; il s'approcha et apprit qu'un pêcheur venait de capturer un poisson d'un poids extraordinaire ; dans sa joie, cet homme criait : « Je le donne à celui d'entre vous qui pourra le soulever et le porter d'une seule main. » Nguyễn-Trai lui dit : « Avez-vous réellement cette intention ? — Certes, répondit le pêcheur en le toisant du regard, et je ne crains pas d'avoir à vous le donner pour ce motif. » Nguyễn-Trai, qui était doué d'une très grande force sous de chétives apparences, prit le poisson d'une main ; le plaça sur son épaule et l'emporta, aux applaudissements de l'assistance qui riait en même temps de la déconvenue du pêcheur.

Nguyễn-Trai se rendit chez Lê-Loi, qui fut surpris de le revoir ; il lui fut présent du poisson et lui demanda la faveur de reprendre ses travaux, ce à quoi Lê-Loi consentit avec empressement, car il estimait fort Nguyễn-Trai comme laboureur.

Ils reprirent donc le cours de leur existence précédente, et une année se passa encore de la sorte. Au bout de ce temps, il advint qu'une certaine nuit Nguyễn-Trai, s'étant éveillé et ayant éprouvé le désir de sortir dans la cour, aperçut Lê-Loi qui, uné épée à la main, franchissait le mur de clôture et se dirigeait vers la forêt. Intrigué de ce manège, Nguyễn-Trai franchit également le mur et se lança à la piste de Lê-Loi, qu'il vit entrer dans la forêt et pénétrer dans une caverne habitée par un sorcier nommé Lê-Loi. Nguyễn-Trai s'approcha de l'orifice de la caverne et put saisir la conversation échangée entre les deux hommes dans l'intérieur.

Le sorcier disait, répondant à Lê-Loi : « Pourquoi vous impatientez-vous ainsi ? J'ai consulté à nouveau le livre des sortilèges et les baguettes divinatoires ; c'est dans onze ans seulement qu'il vous sera permis de délivrer le royaume. »

En entendant ces mots, Nguyễn-Trai ne put se contenir et s'écria : « Comment pouvez-vous dire une telle absurdité ? » Mais il se trouva soudain renversé et maîtrisé par un homme qui lui posait un poignard sur la gorge. C'était Lê-Loi qui, en entendant une voix humaine se mêler au conciliabule secret, avait bondit hors de la caverne et se disposait à faire à l'intrus un mauvais parti.

Quand il reconnut son laboureur, il jeta son poignard « Pourquoi m'espionnes-tu ? lui dit-il. — Je ne vous espionne pas, maître, lui répondit Nguyễn-Trai ; je connais la mission que vous a confiée le Ciel, et je suis envoyé pour

vous aider. » Ils rentrèrent dans la caverne. Le sorcier alors prit la parole et dit : « Vous prétendez que je me suis trompé dans mes pronostics en assignant un délai de onze ans pour l'accomplissement des destinées politiques du pays, qu'en savez-vous ? Connaissez-vous donc les sortilèges de Thai-ât ? — Je les connais, répondit Nguyễn-Trai, et je vais les consulter devant vous. » Il disposa en effet les baguettes divinatoires selon la loi de Thai-ât, prononça les formules cabalistiques et reprit les baguettes ; mais il eut soin d'en faire disparaître une dans sa manche, et quand le sorcier vérifia la réponse des sorts, il vit en effet avec surprise et avoua qu'il s'était trompé de dix ans dans sa prédiction ; il ne soupçonnait pas le subterfuge de Nguyễn-Trai.

« Vous le voyez bien, dit celui-ci, ce n'est pas dans onze ans, mais l'an prochain que le Ciel vous commande de délivrer le pays des maux qui l'accablent ; il est temps de vous mettre à l'œuvre. »

Lê-Lôi fut convaincu, et ils mirent l'un et l'autre tout à profit pour recruter secrètement des partisans et préparer l'entrée en campagne. A la fin de l'année, se croyant prêts, ils attaquèrent résolument les Chinois ; mais la fraude de Nguyễn-Trai ne pouvait avancer d'une heure l'époque fixée par le destin, et, au premier engagement, Lê-Lôi fut battu ; ses partisans s'enfuirent de tous côtés, et il perdit la confiance du pays.

Nguyễn-Trai, qui était un homme très opiniâtre, résolut de vaincre quand même et de forcer le sort à se montrer propice. Pour ramener la confiance des populations à la cause de Lê-Lôi, il imagina de peindre sur les feuilles des arbres de la forêt, avec un pinceau enduit de graisse, la phrase suivante : « Lê-Lôi sera roi, Nguyễn-Trai sera ministre. » Les fourmis arrivèrent en grand nombre sur les feuilles ainsi traitées, mangèrent avidement la graisse et les parties de la feuille qui avaient été en contact avec cette substance, et quand les feuilles tombèrent, on vit que la phrase se découpait avec le plus grande netteté.

Les bûcherons, qui s'aperçurent de la chose, crièrent au prodige ; tout le pays voulut avoir de ces feuilles, et le résultat fut que le peuple tout entier se souleva et contraignit Lê-Lôi à reprendre la campagne.

Les troupes de Lê-Lôi firent des prodiges de valeur ; mais malgré leur héroïsme, elles ne purent vaincre définitivement qu'à l'heure marquée par le destin, et la guerre dura dix ans ; ce ne fut qu'après ce temps que la prédiction des astrologues reçut son accomplissement. Lê-Lôi devint roi et Nguyễn-Trai fut nommé premier ministre.

Le fils de Lê-Lôi, Thai-Tôn, succéda à son père. Ce monarque ayant un jour remarqué une des concubines du ministre Nguyễn-Trai, femme d'une grande beauté et de plus très instruite, voulut la posséder dans son harem et la fit secrètement enlever. Cette femme, qui se nommait Nguyễn-thi-Lô, se vengea de cet affront en assassinant le roi.

Le tribunal auquel elle fut déférée la condamna à mort, et comme elle était soupçonnée d'avoir commis le meurtre à l'instigation de Nguyễn-Trai, le ministre

fut également condamné à mort et exécuté. Quand on conduisit Nguyễn-thi-Lô sur le lieu du supplice, on vit avec stupeur la condamnée se transformer en serpent et disparaître dans le Fleuve Rouge. Il fut manifeste qu'un génie des serpents avait pris la forme d'une femme pour exercer une vengeance sur Nguyễn-Trai, et voici en effet ce qui s'était passé :

Le roi Lê-Loi, père de Thai-Tôn, avait — nous l'avons vu — accordé toute sa confiance au ministre Nguyễn-Trai et l'avait comblé de dignités, ainsi que son père qui s'appelait Phi-Khanh. Ce dernier, retiré à la campagne, avait son habitation au milieu d'un vaste jardin complètement envahi par les herbes ; un jour, il commanda à ses domestiques de couper les herbes de ce jardin et de préparer le sol pour recevoir sur un point déterminé un petit pavillon qu'il voulait y construire ; puis il se coucha sur son lit de repos, car ceci se passait pendant les heures lourdes de midi, et il ne tarda pas à dormir.

Il vit en songe une femme en état de grossesse qui le suppliait de ne pas détruire son habitation avant trois jours, afin qu'elle eût le temps d'enfanter.

Il ne s'éveilla pas de suite, car, ayant beaucoup lu dans la journée, il avait la tête pesante ; son sommeil dura jusqu'au lendemain matin ; quand le jour parut, il se rendit à son jardin et vit que la besogne commandée la veille était terminée ; toute l'herbe était fauchée et entassée dans un coin. Il allait se retirer, quand un de ses serviteurs s'approcha et lui dit : « En fauchant hier cette partie du jardin, nous vîmes un énorme serpent s'enfuir devant nous, blessé d'un coup de faucille ; c'était une femelle, et elle était pleine ; nous ne pûmes l'atteindre, elle disparut dans les broussailles. »

Phi-Khanh rapprocha cette aventure du songe qu'il avait eu, et, tout soucieux, il s'approcha d'une table où se trouvaient des livres et en ouvrit un au hasard ; soudain une goutte de sang, tombant de la toiture, éclaboussa la page qu'il avait devant lui, et traversa trois feuilles, le vieillard s'écria : « C'est le serpent qui m'avertit ; sa vengeance me poursuivra moi et les miens pendant trois générations. »

Il ne se trompait pas ; à quelque temps de là, il fut enlevé par des Chinois qui l'emmenèrent dans leur pays où il mourut de misère et de mauvais traitements ; son fils Nguyễn-Trai, périt également de mort violente, et nous avons vu dans cette affaire l'intervention manifeste de la femme-serpent.

Le petit-fils de Phi-Khanh termina la triste série des victimes de la façon suivante : ce dernier rejeton du lieutenant de Lê-Loi s'appelait Nguyễn-Dam ; parvenu au plus haut emploi officiel, il fut envoyé par le Lê-thanh-Tôn en ambassade près la cour de Chine.

Il partit donc avec toute sa suite, franchit la frontière, traversa les riches provinces du sud de l'empire, et s'embarqua sur le lac Tông-Ting, qui est le plus grand lac de la Chine ; comme il naviguait ainsi, il aperçut un immense serpent d'eau qui s'avancait vers son embarcation ; il comprit que son heure était venue et que le serpent réclamait sa troisième victime ; il se leva alors

et s'écria : « Laissez-moi d'abord remplir la mission dont m'a chargé le roi mon maître, à mon retour je vous appartiendrai. « Le serpent disparut.

A son retour de Pékin, Nguyễn-Dam s'embarqua de nouveau sur le lac Tóng-Ting et le serpent reparut derrière le bateau. Sans se plaindre et sans faiblir, Nguyễn-Dam écrivit deux lettres, l'une à l'empereur de Chine, l'autre au roi d'Annam, pour leur dire les circonstances de sa mort ; puis il remit les pièces officielles de son ambassade au fonctionnaire qui l'accompagnait, revêtit sa robe et son bonnet de cérémonie et se jeta dans l'eau, où le serpent le saisit et l'engloutit.

Quand l'empereur de Chine reçut la lettre du malheureux ambassadeur, il envoya en toute hâte son plus habile magicien porter une amulette dans le lac Tóng-Ting ; l'effet de cette mesure fut immédiat : le serpent fut foudroyé et son corps vint flotter sur l'eau ; on le tira sur la rive, et on put extraire de ses entrailles le corps de Nguyễn-Dam qui fut inhumé magnifiquement. Puis on coupa en trois tronçons et on précipita dans le lac le corps du serpent, et les trois tronçons se changèrent soudain en montagnes ; ce sont les trois îles montagneuses que l'on voit au milieu du lac.

Plus tard, l'empereur de Chine éleva l'esprit de Nguyễn-Dam à la dignité de génie du lac Tóng-Ting, et voilà comment le grand lac chinois a pour génie tutélaire un mandarin annamite.



ZOOCHIROMANCIE (1)

C'est à une femme nommée Nguyễn-thị-Châm, originaire de la province de Hải-dương, que les Annamites attribuent les premiers principes de la Zoochiromantie par l'examen des pattes d'un coq.

Contrainte par la guerre de fuir sa patrie, elle s'était réfugiée à l'étranger (en Chine probablement), et vivait au bord de la mer. Le grand désir qu'elle avait de connaître les destinées de l'Annam lui fit rechercher des pronostics en dehors des moyens habituels de divination, dont les éléments lui manquaient. Les premières tentatives furent précédées et accompagnées d'ardentes prières ; elle opéra d'abord sur un coq préalablement consacré au Ciel et ce ne fut qu'après une longue pratique, après avoir vu se vérifier de nombreux pronostics qu'elle se décida à formuler ses observations et à faire des élèves. Les Zoochiromanciens annamites s'appellent *Thầy giò*.

DISPOSITIONS PRÉPARATOIRES

Le *Thầy giò* doit allumer des baguettes d'encens et faire brûler de l'alcool sur l'autel. Il saisit le coq vivant, d'abord de la main gauche, puis des deux

(1) Cette étude a pour base un document que nous a fait parvenir le savant orientaliste Père Cadière. Qu'il trouve ici l'expression de notre gratitude pour sa bienveillance éclairée.

mains, et l'élève devant lui au niveau de son visage. Dans cette posture, il se recueille et invoque Nguyễn-ìhì-Chàm, le Génie local, les esprits protecteurs des hommes et il dit :

圖 動 血 動 血 潛

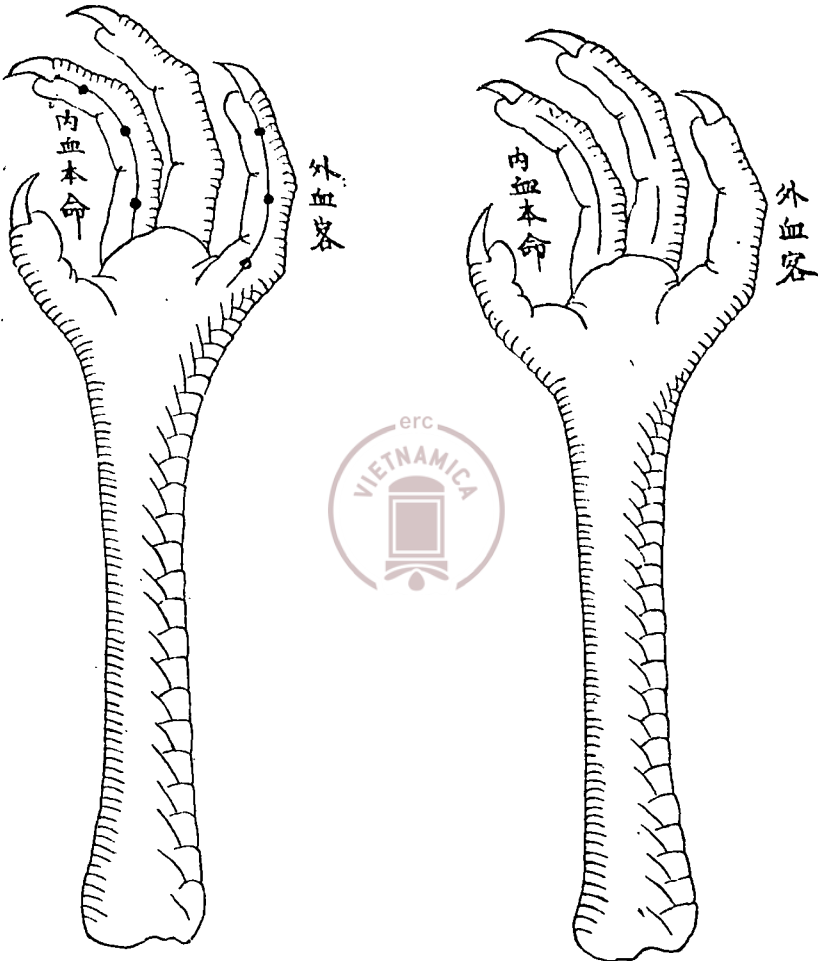


FIG. 110.

FIG. 111.

« Je consulte l'oracle pour le nommé X... qui désire savoir le résultat de telle entreprise (ou toute autre chose). Inspirez-moi et faites-moi reconnaître vos avis et vos prédictions parmi les lignes mystérieuses des pattes du coq ».

Il allume alors d'autres baguettes d'encens et égorge le coq dont il recueille le sang dans une écuelle; ensuite il arrache une plume de la tête de l'animal, deux plumes des ailes, une du dos et une de la queue, en tout cinq plumes qu'il dépose sur l'autel.

Puis il plume le coq entièrement le vide, le découpe, en plonge les morceaux dans une marmite pleine d'eau, y ajoute le sang et les cinq plumes, et place le tout sur le feu. Le coq choisi doit être jeune, sans être un poussin ; il ne doit provenir ni d'un vol ni d'une offrande antérieure dans un temple. Le Thây giò laisse ainsi la marmite jusqu'à ce que le sang surnage, il retire alors les pattes du coq qu'il met dans une vase d'eau froide, sur l'autel et il se prosterne deux fois.

LE SANG DÉFORMÉ (*Huyết-dộng*) (fig. 110)

On appelle ainsi l'apparition de taches dans les phalanges.

Si la question à poser se rapporte au bon succès d'une guerre engagée, d'une partie de chasse, d'une affaire politique, d'une opération de commerce ou des chances d'un jeu de hasard, on examinera les phalanges *càn*, *doài* et *khôn* du doigt extérieur (*ngoại*). Si ces phalanges présentent des taches favorables alors que le pouce (*tiều*) n'en présente aucune, la réponse est affirmative. Elle est négative dans tout autre cas.

LE SANG CACHÉ (*Tiêm-huyết*) (fig. 111)

La ligne du sang est indécise, effacée par place.

C'est un mauvais signe, quelle que soit la question posée lorsque cette indécision de la ligne du sang se produit dans les phalanges *càn*, *tôn* et *ly* ; c'est un bon signe lorsqu'elle se produit dans les autres phalanges.

LE SANG TRANCHÉ (*Kiết-ri*) (fig. 112)

La ligne du sang est intermittente et comme sectionnée par places

Ce pronostic, lorsqu'il apparaît dans une phalange quelconque du médius (*nội*) n'est pas exactement mauvais, mais n'annonce rien de bien agréable. Il est excellent quand il se produit sur le doigt extérieur (*ngoại*).

Les quatre doigts de la patte du coq ont respectivement les noms suivants : le pouce, le doigt intérieur, le médium ou principal et le doigt extérieur.

Les phalanges sont comptées seulement sur les trois doigts à l'exception du pouce ; elles forment chacune un canton déterminé, par un signe emprunté, selon la nature de la prédiction à déterminer, aux diagrammes de Phục-Hi, au tableau des caractères cycliques, ou aux cinq éléments. Les signes à observer, dans chacun de ces cantons, sont : 1° la ligne de sang ; 2° les rides de la peau. La ligne de sang est un filet sanguin extrêmement tenu qui court dans toute la longueur de chacun des doigts, le pouce excepté.

DE LA LIGNE DE SANG

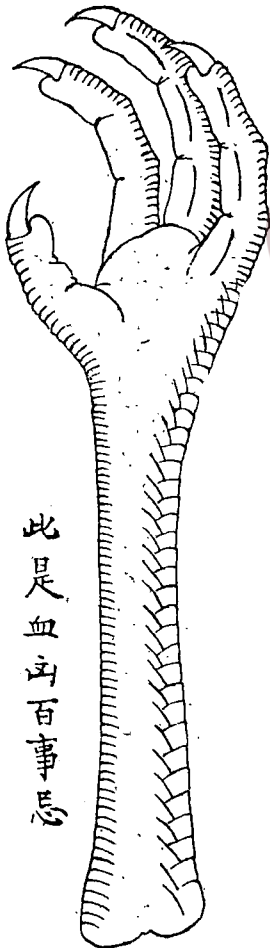
Pour que la ligne de sang promette, à celui qui l'interroge, une longue et heureuse existence, il faut qu'elle soit bleue au printemps, rouge en été, jaune

en automne et noire en hiver. Si cette ligne est régulière et ne présente ni tache ni interruption, le pronostic sera excellent quelle que soit la question posée; mais si la ligne est sinueuse, déformée, maculée de taches d'une couleur contraire à celle qui est indiquée pour chacune des saisons de l'année, on devra rendre l'oracle d'après les indications ci-après.

LA PIQURE D'AIGUILLE (*Hoành-châm*) (fig. 113)

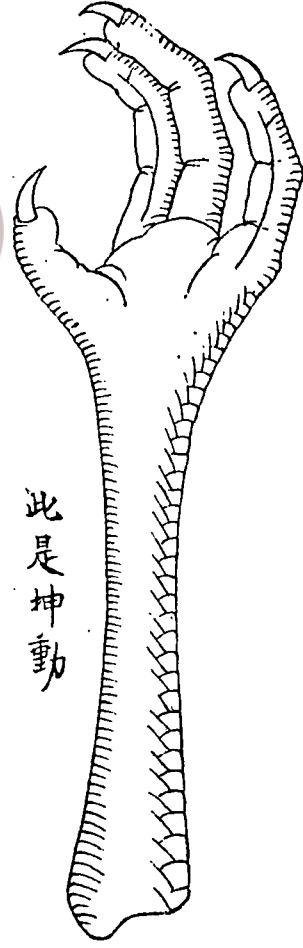
La ligne du sang dévie brusquement et semble s'enfoncer dans la chair comme une piqûre d'aiguille,

血 遺 子 血 針 橫



此是血凶百事忌

FIG. 112.



此是坤動

FIG. 113.

Observé sur le doigt extérieur, la pointe de la piqûre apparente étant dirigée sur le doigt médius, ce signe est de mauvais présage; il est, au contraire, excellent s'il apparaît à la phalange *chấn* du même doigt, mais avec la pointe dirigée vers la phalange *khôn*.

LA TÊTE BRISÉE (*Phá-dầu*) (fig. 114).

La ligne du sang paraît brisée et se divise en deux ou trois pointes qui bifurquent à la manière d'une touffe de poils rudes.

血頭破

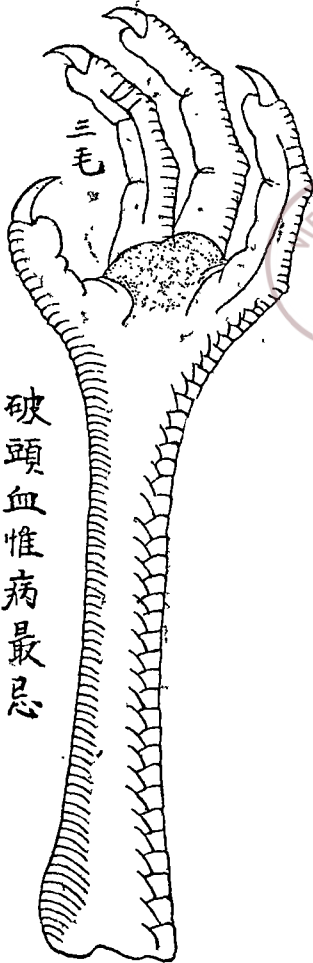


FIG. 114.

血陳上

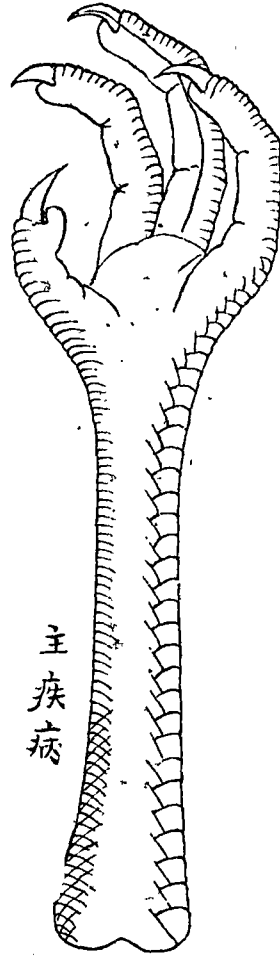


FIG. 115.

Ce signe présage toujours une maladie. S'il apparaît sur la phalange *khôn* du médius, alors que le pouce, contracté, recourbe son ergot dans la direction de ce même doigt, la maladie sera mortelle.

S'il apparaît sur les doigts intérieur et extérieur, la maladie est causée par l'influence occulte des fantômes.

S'il se manifeste sur la phalange *cân* alors que l'ergot du pouce la touche, la maladie est une expiation imposée par un génie à qui il convient de faire des sacrifices.

S'il se manifeste sur la phalange *khôn* alors que l'ergot du pouce la touche, la maladie est une punition du Ciel pour l'abandon dans lequel on laisse les tombes des ancêtres. La maladie sera guérissable seulement dans le cas où le signe se trouvera dans une des phalanges du doigt extérieur.

SOMMITÉ SUPRÊME (*Thượng-trần*) (fig. 115)

La ligne du sang apparaît de couleur noirâtre et son trajet est ferme et régulier.

Ce signe, dans le doigt médium, annonce une maladie mortelle.

Dans les autres doigts, il révèle une cause diabolique; il faut alors pour éclairer le pronostic, tuer un autre coq dont on offrira le corps aux diables et dont on examinera les pattes. Si dans ce second examen la ligne du sang paraît encore droite, la maladie sera irrémédiablement mortelle; mais on aura des chances de guérison si elle forme des nœuds sur son trajet.

RÈGLE CONTOURNÉE (*Khuic-xích*) (fig. 116)

La ligne du sang apparaît sinueuse.

Ce signe est un présage de scènes de brigandage, mais pour éclairer suffisamment ce pronostic, il convient de consulter, d'après l'âge du sujet, des tables spéciales assez détaillées, et qui rendent des oracles dans le genre de celui-ci.

Si le sujet est né le jour *mùi*, à l'heure *thân*, et que le signe apparaisse au milieu de la phalange *khôn*, il sera sous la menace d'un grand danger. Mais si le signe au lieu d'affecter seulement la face interne de la phalange, tourne autour du doigt, le sujet peut se rassurer pour lui-même, le danger n'atteindra que son domestique. Si l'on veut savoir à quelle époque surviendra l'accident on examinera les différentes attitudes de l'ergot: s'il pointe vers la phalange *khôn*, ce sera pour le commencement du mois; vers la phalange *đoài* pour le milieu du mois; vers la phalange *cân* pour la fin du mois.

LE SANG FAVORABLE AU CONTRAIRE (*Huyết thuận nghịch*) (fig. 117)

Il est favorable quand les extrémités des lignes du sang, dans les doigts intérieur et extérieur, se recourbent dans une autre direction.

Quand la couleur du sang, dans le doigt intérieur, est pâle, et que l'extrémité de la ligne, dans le doigt extérieur s'incline vers le médium, le présage doit

血尺曲 血逆順

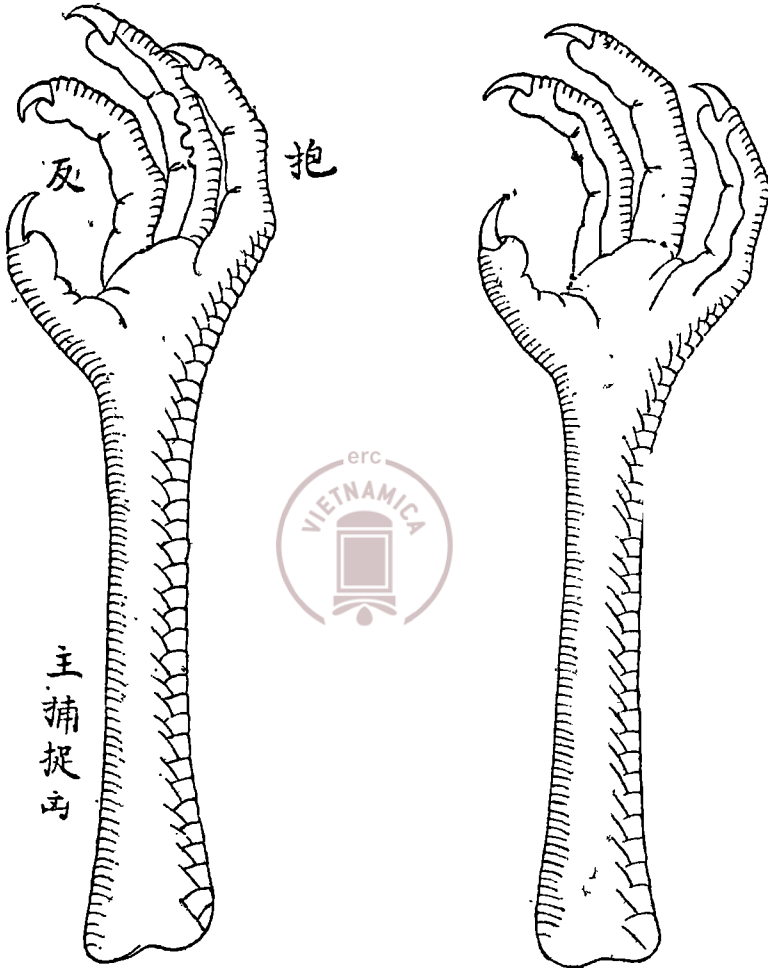


FIG. 116.

FIG. 117.

être considéré comme très défavorable, aux combats et aux procès ; mais ces mêmes signes seront, par contre, très favorables aux mariages et aux affaires commerciales.

LA DOUBLE LIGNE (*Song-hàng*) (fig. 118)

La ligne du sang se ramifie en forme de patte de grenouille.
C'est en général le présage de l'insuccès dans la résistance au brigandage.

S'il s'agit de l'avenir d'une personne quelconque, le présage sera très mauvais seulement dans le cas où le signe affectera la phalange dont le nom correspond au signe cyclique de la naissance. Dans tout autre cas le présage sera heureux.

L'EAU ET LE FEU (*Thủy-hỏa*) (fig. 119)

La ligne du sang présente une déformation aux phalanges *ly* et *khâm*, qui symbolisent l'eau et le feu.

血 雙 行 血 火 水

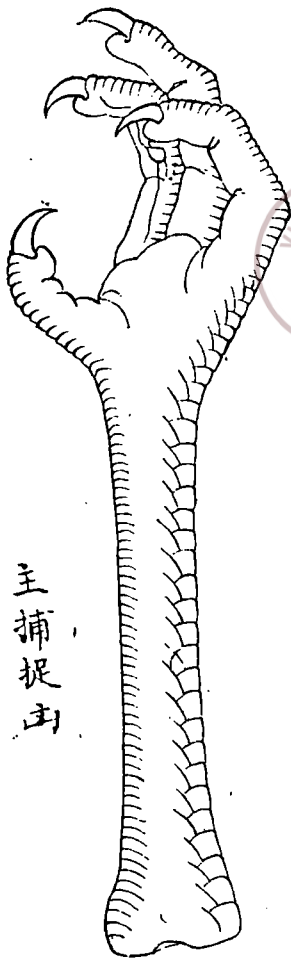


FIG. 118.

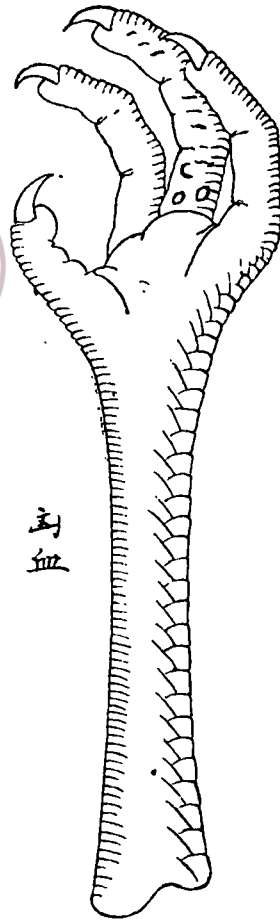


FIG. 119.

Si le signe apparaît dans les phalanges *ly* et *khâm*, alors que l'ergot se recourbe vers le doigt médium, il annonce des scènes de brigandage ; si le pouce n'est pas contracté et que l'ergot n'indique aucun doigt c'est un présage rassurant que les personnes et les biens n'ont rien à craindre.

LE CROCHET (*Còai-cáu*) (fig. 120)

La ligne du sang se termine à une extrémité en forme d'épingle, et à l'autre en forme de crochet.

Ce signe est le plus défavorable lorsqu'il s'agit de maladies.

血 拘 掛

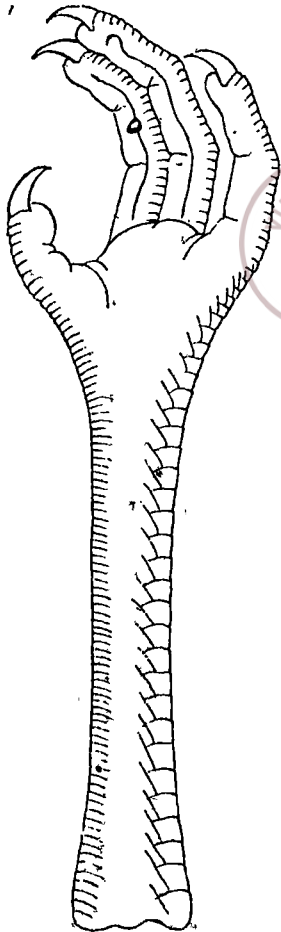
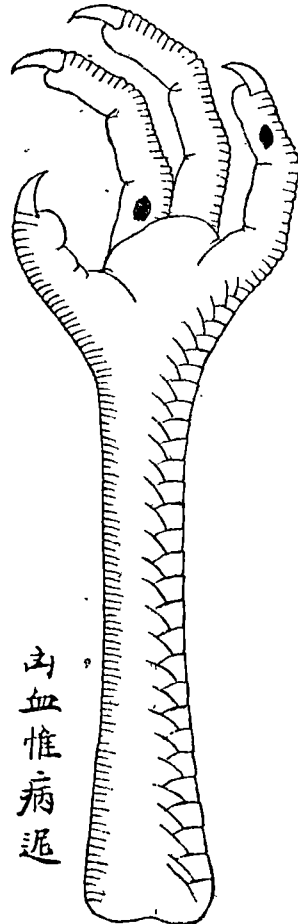


FIG. 120.

血 侵



凶
血
惟
病
遲

FIG. 121.

LE SANG BRUN (*Sâm huyết*) (fig. 121)

Quand la couleur du sang est noirâtre et que la ligne paraît suivre l'os, elle présage un cataclysme.

Quand le sang noir forme des taches sur la phalange *cân*, il annonce une maladie de la tête ; quand ces taches sont sur la phalange *khâm* c'est la diarrhée ; sur la phalange *cấn*, une maladie de la jambe ou du dos ; et à la phalange *chấn*, une maladie du pied ou de la main.

Quand le signe affecte la phalange *tôn*, le mal est dû à l'influence des fantômes.

Les maux d'yeux sont annoncés par une tache sur la phalange *ly* ; les maladies de poitrine par une tache sur la phalange *khôn* ; les maladies de la langue et de la bouche par une tache sur la phalange *doài*, les maladies d'entrailles par une tache sur la phalange *trung* du doigt médius.

DIAGNOSTIC DES MALADIES D'APRÈS L'EXAMEN DE LA PATTE DE COQ (fig. 122)

Il résulte de l'apparence des filets sanguins dans les trois doigts, et de la position de l'ergot par rapport à ces doigts.

Quand la ligne du sang est ramifiée à l'extrémité des trois doigts, si l'ergot se crispe vers la phalange *cân*, c'est l'indication que le siège de la maladie est dans le poumon et dans les reins.

Vers la phalange *khâm*, les reins seuls sont atteints.

- *cấn*, dans le foie et dans le rein.
- *chấn*, dans le rein seul.
- *tôn*, dans le foie et le cœur.
- *ly*, c'est le cœur seul.
- *khôn*, dans le cœur et le poumon.
- *doài*, c'est le poumon seul.
- *trung*, maladie de la rate.

BONNE AVENTURE

Le bonheur et le malheur des personnes sont indiqués, pour l'année courante seulement, par l'examen de la couleur du filet sanguin dans les phalanges des trois doigts longs de la patte du coq (fig. 123).

En général, la couleur rose vif est de bon augure, la couleur brune est mauvaise, dans les conditions suivantes :

- Les 12^e et 1^{re} mois dans la phalange *chấn* ;
- Le 2^e mois — *cấn* ;
- Les 3^e et 4^e mois — *tôn* ;
- Le 5^e mois — *ly* ;

Les 6^e et 7 mois dans la phalange *khôn* ;
 Le 8^e mois — — — — — *đoài* ;
 Les 9^e et 10^e mois — — — — — *càn* ;
 Le 11^e mois — — — — — *khâm*.

論五臟虛寔占圖論病知症

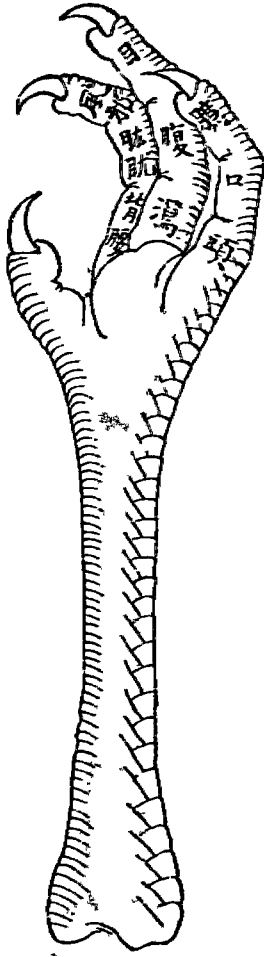


FIG. 122.

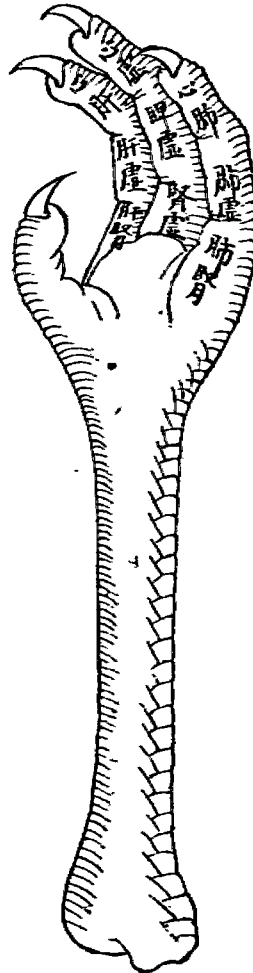


FIG. 123.

PRÉDICTIONS RELATIVES À L'AGRICULTURE

Quand il s'agit de l'agriculture, le doigt médium (*cái*) représente l'influence du ciel et de la terre ; le doigt intérieur (*nội*) représente l'agriculteur et le doigt extérieur (*ngoài*) représente la récolte.

Quand les lignes du sang de ces trois doigts sont sectionnées, et que la section qui se trouvent sur les phalanges *càn*, *doài* et *khôn* apparaît d'un rouge vif alors que l'ergot se crispe vers l'une d'entre elles, le pronostic est excellent et la récolte donnera le maximum.

Elle sera prématurée et médiocre si l'ergot se crispe vers les phalanges *doài* et *khôn* ; tardive et mauvaise si l'ergot se crispe vers la phalange *càn*.

- ✓ Si la ligne de sang du doigt extérieur, déformée en épingle, pointe vers le médium, la récolte sera ravagée par des insectes ou par des malfaiteurs.
- ✓ Si la ligne de sang du même doigt est tranchée et que l'ergot, rigide, ne se crispe vers aucune phalange, la récolte sera totalement perdue.
- ✓ Si la ligne de sang, sur la phalange *ly* est maculée d'une tache rouge, on souffrira d'une grande sécheresse.
- ✓ Si la ligne de sang, sur la phalange *khâm* est maculée d'une tache brune, les récoltes seront inondées.

Si la ligne de sang sur la phalange *ly* est rose pâle, alors qu'elle est rouge vif sur les phalanges *chấn* et *tôn*, l'ergot rigide ne se crispant vers aucune phalange, les épis des rizières seront pleins et lourds. Tous les autres signes annonceraient des épis maigres.

PRÉDICTIONS RELATIVES AUX EXAMENS UNIVERSITAIRES

Lorsqu'il s'agit des examens, le doigt médium (*cái*) représente l'examinateur ; le doigt intérieur (*nội*) le programme des matières, et le doigt extérieur (*ngoài*) le tableau des candidats reçus.

Quand la ligne du sang, dans ces trois doigts, se présente dans de bonnes conditions, alors que l'ergot se crispe vers les phalanges *khôn* et *doài* la réussite est assurée.

Si l'ergot se crispe vers les phalanges *khôn* et *doài* alors que la ligne du sang est défavorable, c'est l'échec qui est certain.

PRÉDICTIONS RELATIVES A LA SITUATION D'UN MANDARIN

Le doigt médium représente l'habitation du mandarin, le doigt intérieur représente le mandarin lui-même et le doigt extérieur ses administrés.

Quand le doigt médium se tient dans une position naturelle et agréable si le doigt extérieur s'incline de son côté, le mandarin n'éprouvera aucune peine de service et sera aimé de ses administrés.

Si la ligne du sang a mauvaise apparence dans les phalanges *ly* et *khâm* le mandarin devra redoubler de surveillance afin de n'être pas compromis par ses subordonnés.

Si la ligne de sang dans le doigt intérieur, se brise et pointe vers le doigt *cái* ; le mandarin sera aux prises avec la piraterie.

Si la ligne de sang dans le doigt intérieur a mauvaise apparence alors que l'ergot se recourbe vers le doigt du milieu ou le doigt intérieur, le mandarin sera révoqué.

圖 轉 右

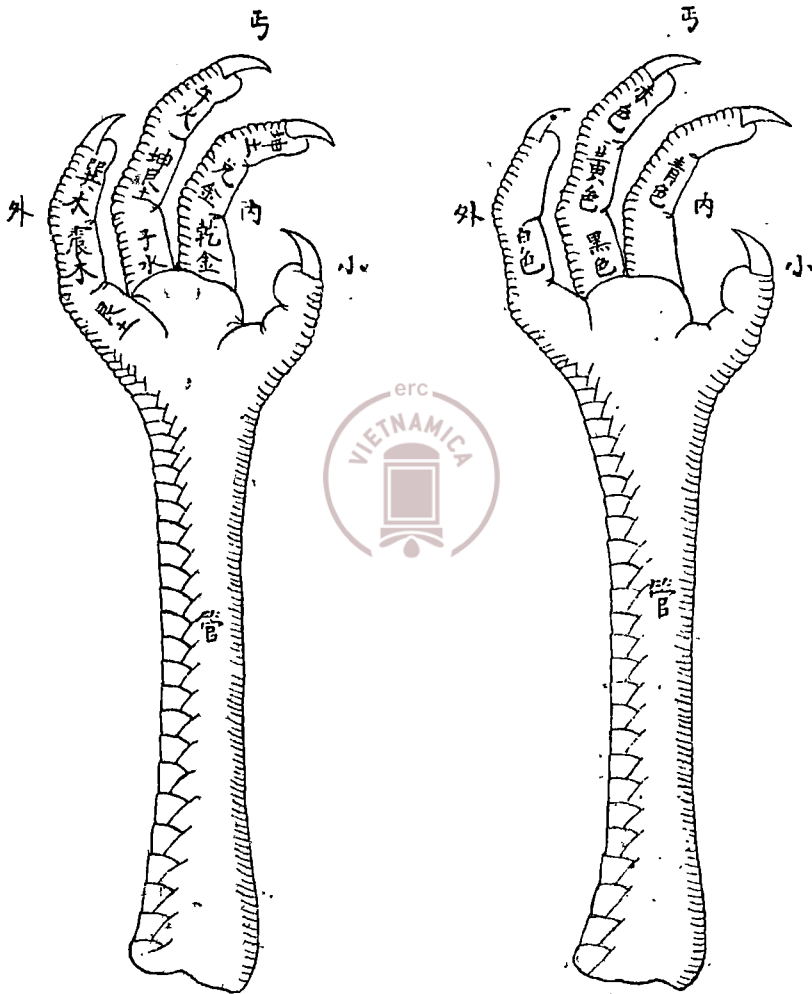


FIG. 124.

PRÉDICTIONS RELATIVES A L'AVENIR DE LA FAMILLE

Quand il s'agit de la famille, le doigt médus (*cái*) représente la maison ; le doigt intérieur (*nôi*) est le Chef de la famille, et le doigt extérieur (*ngoại*) représente la femme, les enfants et les domestiques.

Quand l'apparence de ces trois doigts est naturelle et que la ligne de sang est bien rouge, alors que l'ergot ne se recourbe vers aucun doigt, la prospérité s'étendra sur toute la famille.

左轉圖

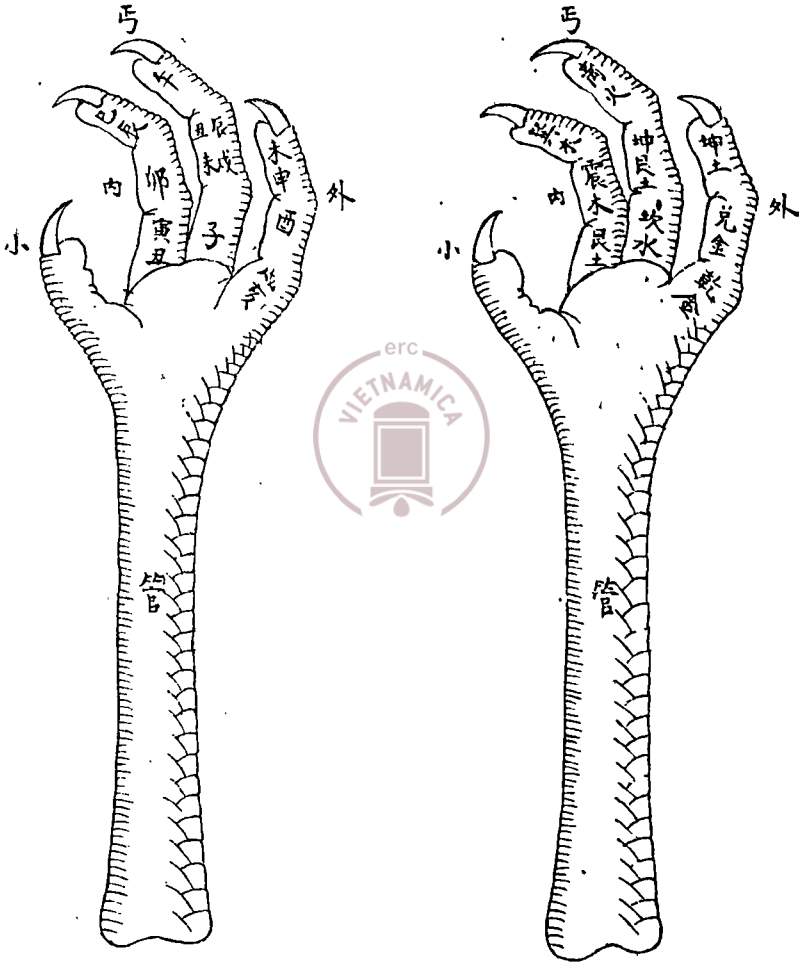


FIG. 125.

Quand les doigts intérieurs et extérieurs paraissent déformés, que la ligne de sang du doigt extérieur se brise et pointe vers le médius, alors que l'ergot se crispe vers le même doigt, c'est un signe de désastre, généralement l'annonce

d'une attaque à main armée. Toutefois, il n'y aura aucune danger pour les personnes si la pointe de la brisure ne se dirige pas vers le médus.

Si la ligne de sang, dans les doigts médus et intérieur paraît irrégulière et de mauvaise couleur et si dans le doigt extérieur elle ne se brise pas en pointe crochue, la maladie atteindra les enfants et les domestiques, et les animaux de l'étable mourront.

PRÉDICTIONS RELATIVES A L'ACHAT OU A LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON

Le doigt principal (*cái*) représente la maison ; le doigt intérieur représente le maître et le doigt extérieur la porte.

Quand les doigts médus et intérieur ont une attitude naturelle et que la ligne de sang du doigt extérieur se brise en plusieurs pointes d'un rouge vif alors que l'ergot se crispe vers le doigt extérieur, la maison que l'on a en vue sera, pour la famille, une source de prospérité. Si l'ergot ne se recourbe vers aucun des doigts, c'est seulement un présage de tranquillité. Quand, dans la phalange du milieu du médus apparaît une tache noirâtre, c'est un mauvais présage qu'on peut conjurer par des offrandes au génie local.

Si cette tache se rencontre sur la phalange *ly*, on s'attendra à l'incendie. Si elle se trouve sur les phalanges *chân, tôn, càn* et *khâm*, elle annonce la discorde dans la famille. Si elle apparaît dans les phalanges *khòn* et *đoái*, on sera en proie à tous les malheurs.

EXAMEN DE LA PATTE DE COQ POUR LA DÉTERMINATION DES LIEUX DE SÉPULTURE

On doit consulter l'augure sur le terrain même qu'on a choisi. Le doigt du milieu représente la fosse, les doigts intérieurs et extérieurs représentent le tigre et le dragon terrestres. Quand ces trois doigts présentent une ligne de sang d'un beau rouge vif alors que l'ergot se recourbe vers le médus, c'est un indice que les veines d'influence terrestres sont très favorables dans cet endroit.

Si la ligne du sang est coupée dans les doigts intérieur et extérieur alors que l'ergot se crispe vers le doigt du milieu c'est la meilleure des prédictions.

Les Annamites examinent encore les intestins et les viscères du coq, mais la partie de l'animal qui leur donne le plus de renseignement, après les pattes, c'est la tête, et surtout la cervelle.

Le bec ouvert et les yeux fermés, avec une apparence de repos, sans une tache, constitue un ensemble de bons augures, mais il faut tout craindre d'une tête déformée, maculée de taches, avec la base du crâne et le dessous du bec noirâtre, les yeux ouverts et le bec fermé.

La cervelle extraite du crâne représente aux yeux des devins, une statuette humano, ils l'interrogent dans son attitude, dans les relations de ses diverses parties et dans sa coloration.

SUPERSTITIONS DIVERSES

Les marchandises sont en général transportées à l'épaule, au moyen d'un bambou flexible, aux extrémités duquel on les suspend en équilibre. Il faut éviter avec soin, quand le porteur a déposé son bambou par terre, de passer par-dessus, sous peine de causer un grave préjudice au marchand, qui ne trouve plus dès lors, à vendre sa marchandise. On répare ce dommage involontaire en revenant sur ses pas et en franchissant de nouveau le bambou en sens inverse.

* * *

Les marchands de riz observent la lune chaque mois, pendant la nuit du 8^e jour, pour en tirer des pronostics sur les fluctuations du prix des grains.

Si l'image de la lune apparaît nette et brillante, le prix du riz baissera pendant le mois suivant ; si l'image est obscure et indécise au centre seulement, le prix montera ; si elle est en son entier, terne et sans éclat, les cours se maintiendront.

* * *

Quand le feu pétille dans la cuisine pendant la cuisson des aliments, c'est un signe de bonne vente pour toute la journée.

La sauterelle verte (*giọt-xanh*) qui chante au coucher du soleil annonce les voleurs ; — il convient, quand on l'entend, de se garder pendant toute la nuit.

Le proverbe dit : *giọt-xanh mời anh kẻ trộm*.

La sauterelle verte attire le voleur.

* * *

Quand les chiens aboient la nuit en regardant le ciel, on dit qu'ils hurlent aux fantômes.

* * *

Il faut éviter de laisser traîner dans la maison et par les chemins, de brûler les cheveux que l'on retire du peigne, sous peine d'être en proie à la fièvre ou à de violents maux de tête. Celui qui veut conserver sa santé doit prendre ses démêlures, les rouler autour d'un caillou et jeter le tout au fleuve.

* * *

Quand les fourmis abandonnent leurs galeries et transportent leurs larves dans des régions supérieures, c'est un signe de violents orages et d'inondations.

* * *

Quand les rats déchirent de l'étoffe de soie et de coton, chez un marchand, c'est un signe que le prix de ces marchandises augmentera dans le mois.

* * *

Il faut bien se garder de s'emporter après les rats qui ont commis quelque déprédation dans la garde-robe; car ils reviendraient la nuit suivante pour dévorer le reste.

* * *

Si la vapeur siffle en sortant d'une marmite de riz gluant, c'est signe de bonne nouvelle.

* * *

Quand dans une prison les armes du gardien s'entre-choquent au ratelier, c'est l'annonce de l'exécution capitale de l'un des détenus.

Deux papillons qui voltigent en avant et dans la même direction que soi-même, bonne nouvelle.

L'oiseau qui tombe mort dans une cour, le poisson qui saute hors de l'eau et qui retombe dans un bateau, sont de mauvais présages; celui qui les touche avec la main risque la mort. Si l'on reçoit sur la tête de la fiente d'oiseau, on mourra dans l'année.

* * *

Le cri de la chouette, pendant la nuit, près de la maison d'un malade, annonce sa mort.

La vue d'une araignée est un bon augure si elle est blanche, et un mauvais augure si elle est noire — le proverbe dit : *Dền đen tin măng, dền trắng tin vui*. Araignée noire, tristesse, araignée blanche, joie.

* * *

— Proverbe :

*Mèo đến nhà thì khó,
Chó đến nhà thì giàu.*

Si un chat entre dans la maison, malheur.

Si un chien entre dans la maison, richesse.

Il s'agit dans l'espèce d'animaux étrangers à la maison.

* * *

L'oiseau qui chante sur le toit annonce une visite ou le retour d'un voyageur.

* * *

Il ne faut jamais prêter d'argent, ni de vêtements, ni d'objets usuels quelconques pour la célébration d'un mariage, car il est admis que cela porte malheur.

* * *

Il ne faut pas davantage donner des pièces de ses vêtements pour ensevelir un mort, car on risque de dépérir et de mourir dans l'année.

* * *

A Hanoi, les porteurs d'eau se rendent, dès le matin du premier jour de l'an, chez leurs clients pour leur souhaiter la bonne année, ils portent chacun deux seaux d'eau et récitent en psalmodiant la formule suivante :

Năm mới mừng ông bà giầu có của nhiều như nước.

« Je souhaite pour l'année nouvelle à Monsieur et Madame, des richesses abondantes comme l'eau. »

Après quoi, ils versent leurs seaux d'eau dans les jarres de la maison, et le maître leur remet leurs étrennes.

* * *

Le premier jour de l'an, on doit se garder de balayer la maison, car un seul coup de balai déchaînerait le malheur pour toute l'année.

* * *

Le jour du sacrifice au printemps, il est d'usage de rapporter chez soi du feu emprunté aux brûle-parfums de l'autel, et des feuilles ou des fleurs prises aux offrandes rituelles, ce sont autant de talismans de bonheur pour la famille.

* * *

Quand on veut renvoyer, sans qu'il s'en doute, un visiteur qui s'éternise et dont la présence trop prolongée empêche de vaquer aux travaux journaliers, on fait couvrir d'un gril le foyer de la cuisine ou bien, si le feu est allumé, on y jette quelques grains de sel. Le Génie de la cuisine, ainsi prévenu, s'empresse généralement de suggérer à l'importun qu'il doit s'en aller.


* * *

Les femmes consultent fréquemment les sorciers et les augures et cela ne plaît pas toujours aux maris, mais les maris ont un moyen de troubler le tireur d'horoscope et de l'empêcher d'y voir clair dans l'avenir de leurs femmes, c'est de planter une baguette à manger le riz, entre deux briques du foyer ; le génie de la cuisine intervient et réduit à néant les efforts du sorcier.

* * *

Les *có thầy xem cây lộc* sont des diseuses de bonne aventure qui tirent leurs horoscopes de l'inspection d'une feuille de bétel. Elles s'installent au milieu des marchés ou pénètrent dans les habitations pour faire leurs offres de services. Celui qui veut les consulter prend au hasard, sur un plat garni de feuilles de bétel qu'elles ont toujours avec elles, une feuille qu'ils lui remettent et sur laquelle elle établit la prédiction. Il y a deux tarifs, pour les horoscopes demi-satisfaisants, on paye 60 ou 100 sapèques. Quand on est complètement satisfait, on donne de 5 à 10 ligatures.

Proverbe :



*Mồng chín tháng chín không mưa,
Mẹ con đi bán cây bira mà ăn.
Mồng chín tháng chín mà mưa,
Mẹ con đi sớm về chưa mặc lòng.*

Pas de pluie le 9^e jour du 9^e mois,
La mère et l'enfant vendront pour vivre la charrue et la herse.
S'il pleut le 9^e jour du 9^e mois,
La mère et l'enfant se promèneront tout à leur aise.

* * *

Un mouvement nerveux qui survient à l'improviste et tire à gauche l'œil d'un garçon, ou à droite l'œil d'une fille, annonce une surprise désagréable pendant la journée. La surprise sera agréable si, chez l'un ou chez l'autre, l'œil est tiré du côté droit. Si le mouvement affecte la lèvre, la surprise sera encore meilleure.

Proverbe :

*Máy mắt ăn sôí,
Máy môi ăn thịt.*

Tic de l'œil mangera du riz gluant.
Tic de la lèvre mangera de la viande.

*
* *

Si la mèche de la lampe charbonne et forme à l'extrémité un petit cône de noir de fumée que les Annamites appellent fleur de lampe (*hoa-dèn*), c'est l'annonce d'une bonne nouvelle.

*
* *

Si quelqu'un dans une foule vous heurte par mégarde l'épaule avec la main, c'est un mauvais présage.

*
* *

Quand les fourmis blanches s'attaquent aux vêtements, c'est un mauvais présage pour le propriétaire de ces vêtements, qui deviendra à bref délai malade ou malheureux.

*
* *

Une poule qui imite le chant du coq annonce un malheur imminent que l'on peut conjurer en coupant la tête de la poule que l'on jette dans le fleuve.



Quand le coq chante pendant la première veille de nuit, il annonce un incendie dans la maison ou chez le voisin; s'il chante pendant la seconde veille, il annonce un acte de piraterie dans le village.

*
* *

La piqûre de l'araignée à sept pattes, qui fait sa toile sur les murs, est mortelle.

*
* *

Quand les lotus viennent à pousser dans l'étang d'un village sans avoir été semés, le fait est considéré comme un excellent augure pour ce village. Une double fleur sur une seule tige de lotus annonce qu'un étudiant du village sera reçu aux grands examens.

*
* *

Le jasmin est une fleur qu'on ne fait jamais figurer parmi les offrandes religieuses, parce qu'elle doit son origine à la métamorphose d'une courtisane.

Les blattes qui sont considérées à bon droit par les Européens comme des insectes répugnants, sont respectées par les Annamites, lesquels se feraient un véritable cas de conscience d'en tuer une seule, la maison en fût-elle infestée. Ils font la guerre aux cancrelats et aux araignées, mais regardent la présence des blattes comme une promesse de fortune.

La blatte, disent-ils, chante ainsi :

*Lậy trời cho chúa chủ nhà tôi giàu,
Đề tôi húp mỡ cho đầu tôi tron.*

Je prie le ciel d'enrichir le maître de la maison,
Afin que je mange gras pour garder ma tête glissante.

Tandis que l'araignée dit dans son trou :

*Lậy giờ cho chúa tôi tàn,
Đề tôi mắc võng nghênh ngang giữa nhà.*

Je prie le ciel d'appauvrir le maître de la maison,
Afin que je puisse à mon aise tisser ma toile de tous côtés.

* *

Celui qui se lave les yeux avec de l'eau teintée de fiel de rat, acquiert une acuité de vue telle qu'il peut lire dans les ténèbres aussi bien qu'en plein jour, et voir même à travers les corps opaques. C'est là le secret de la chance de certains joueurs, qui peuvent lire ainsi la somme des dés à travers l'assiette qui les recouvre.

La vésicule de fiel n'est pas, chez le rat, localisée dans le foie comme chez les autres animaux, elle occupe alternativement toutes les parties du corps ; les almanachs ont des tables qui donnent la situation du fiel dans le corps des rats pour chaque jour de l'année.

* *

Au début de toute entreprise commerciale, il faut s'abstenir de manger du canard et du chien, sous peine de voir les affaires se solder en perte. Les joueurs, s'ils veulent ne pas perdre toute chance de gain, doivent également éviter ces aliments.

* *

Les marchands, très superstitieux, sont persuadés que le singe et l'éléphant ont une grande influence sur le succès de leur commerce et, par crainte d'un maléfice de la part de ces animaux, ils évitent avec soin de prononcer leur nom. Les clients doivent également imiter cette réserve, et l'usage s'en est même étendu à une grande partie du peuple, en dehors des affaires commerciales. Il est donc d'usage, dans une famille annamite, de s'abstenir sinon de parler de singes et d'éléphants, tout au moins de les appeler par leur nom, sous peine d'affliger tout le monde.

Pour tourner la difficulté, on est convenu d'appeler un éléphant un *buffle* (*con-trâu*), et le singe, un *cul rouge* (*đỏ đít*).

Quand les Annamites veulent s'invectiver gravement, ils s'adressent réciproquement l'épithète de singe (*con khĩ*).

* * *

On sait que le corps de la raie est parsemé de gros tubercules osseux, ovales, munis chacun d'un aiguillon recourbé, et que ces tubercules sont en nombre très variables selon les genres de raies et même selon les individus.

Les raies que l'on pêche sur les côtes du Tonkin n'ont qu'un très petit nombre de ces tubercules à aiguillons, mais toutes en possèdent un d'un assez gros volume à la naissance de la queue. Les pêcheurs croient qu'ils doivent, sous peine de mourir dans l'année enlever les aiguillons des raies dès qu'elles sont sorties de l'eau.

† Ces tubercules épineux sont recueillis et gardés avec soin, et les Annamites leur attribuent des propriétés aussi étranges que dangereuses.

Quand un jeune garçon veut épouser une jeune fille et qu'il se heurte à un refus catégorique de la belle, il prend un de ces aiguillons de raie et procède au maléfice suivant. Il guette la jeune fille et tâche de la surprendre au moment où, sollicitée par un besoin naturel, elle recherche l'abri discret d'un buisson, ou de tout autre écran. Sans révéler sa présence, il attend qu'elle reparaisse et s'en aille. Il se rend alors à l'endroit qu'elle vient de quitter et, dans la trace humide encore de son court séjour, il plante l'aiguillon de la raie et s'esquive furtivement.

A partir de ce moment, les plus graves désordres se manifestent chez la jeune fille; elle enfle de telle sorte qu'il lui devient impossible de recourir à l'abri discret des buissons. Toute médication est impuissante et, seul, celui qui a noué cette aiguillette d'un nouveau genre peut mettre fin à son supplice, en détruisant le sortilège; ce qu'il s'empresse de faire dès que la victime se rend à discrétion et consent à l'épouser.

Les femmes annamites ajoutent avec malice que ce qui est bon contre la fille est souverain contre le garçon et que, les rôles étant intervertis, les beaux indifférents, bourreaux des cœurs tendres qui palpitent sous le couvre soin de soie, sont en un tour de main réduits à *qui a* pour peu que la belle dédaignée ait en sa possession un aiguillon de raie.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MÉDICAMENTS

(CITÉS DANS LE § PHARMACIE, P. 206)

A

Aralie	n ^{os} 11-12	Alques zoosporées	205
Agrimonia	240	Arec	163-251
Aralia palmata	11	Alpinia	179
Aralia papyrifera	12	Armoise	185-252
Aristoloché	13-143	Artemisia	185-245-252
Arundo	22	Asplenium	210
Aconit	25	Anis étoilé	213
An-túc-huong	26	Assa foetida	237
Altingia	27	Acalypha	239
Amome	34-60	Alisma plantago	241
Asaret	38	Aloès	242
Asarum virginicum	38	Andropogon	244
Aneth	45	Anguillaria	248
Aubergine	51	Anona reticulata	249
Abricot	65	Anthemis nobilis	240
Amonum	67-179	Artocarpus	253
Atractylis-lanceolata	81	Arum	255
Acer trifidum	88	Aspidium baromez	256
Averrhoa carambola	96	Alun	267
Acorus terrestris	105	Arsenic sulfuré jaune	272
Angelica sylvestris	109-158	Amphibole trémolithe	273
Achiranthé	123	Arroche	159
Aquilaire	139	Atriplex	159
Arbre d'amour	144	Aréquier	251

B

Ba-diệp	7	Bách-hợp	43
Bạch-giới-tử	16	Bạch-quả	47
Benjoin	26	Bách-dân-huong	63
Bạch-chỉ	31	Berberies asiatica	73
Brassica napus	148	Bách-thược	74
Biên-súc	145	Buglosse	78
Bách-tử-nhân	150	Bách-truật	81
Brunella vulgaris	158	Bambou	82-131
Bách-dương	34	Balsamodendron myrrha	90

Basilic	94-221	Bàn-tử-thảo	200
Bạc-hà	98	Badiane	213
Bạch-khẩu	102	Ba-dậu-nam	230
Ba-dậu	106	Ba-dậu-tàu	231
Bạch-liên-tử	108	Bồ-kếp	232
Bồ-hoàng	136	Ba-la-mật	254
Bibacier	23	Bán-hạ	255
Bồ-công-anh	170	Baromez	256
Bardane	172-206	Bạch-phàn	267
Barbe de bouc	173	Ban-miêu	296
Bécoine	257	Bezoard de bœuf	301
Bạch-sửu	183		

C

Cau	251	Cunao	54
Cỏ-sá	246	Chamédrée	56
Cannellier	1-4	Crocus sativus	57
Cinnomum cassia	1	Celastrus	59
Chi-xác	6	Courge calabasse	61
Citrus communis	6	Cucurbita lagenaria	61
Cratevier	7	Céleris de marais	69
Cinarée	8	Chélidoine éclairée	72
Campêche (bois)	10	Chelidonium majus	72
Cannelle de Chine	15	Cam-thảo	79
Calament	17	Cam-tùng	86
Cardon de Chine	19	Cát-cần	93
Camellia	20	Carambolier	96-97
Chèvrefeuille	21	Cardamome	102
Chuong-não	112	Cedrela odorata	104
Camphe	112-258	Croton moluccanum	106
Cassia tora	113	Cao-bôn	110
Cytisus cajan	115	Cigale	286
Cam-cúc-hoa	118	Cantharides	296
Camomille	118-119-250	Collophora utilis	247
Chanvre	121	Chi-cao	240
Cannabis	121	Conium	110
Cucumis melo	128	Cuscute	153
Coignassier	157	Celosia	169
Cydonia	157	Cyperus	177
Coix lacrymalis	135	Cam-gia	184
Curcuma zedoaria	140	Canne à sucre	184
Cercis	144	Cam-tùng	192
Cassia alata	32	Củ-kỷ	193
Curcuma	34-179-233	Cỏ-sửu	196
Citron	35	Cần-cốt	197
Convolvulus	42	Cần-tích	226
Cyperus longus	46	Coriandre	229
Croisette	48	Croton	230-231
Concombre sauvage	30	Capsicum indicum	228

Cumin	252	Cúc-hoa	250
Cỏ-ong	255	Cinabre	259
Chiendent	255	Calomel	266
Cynodon dactylum	255	Carbonate de chaux	275
Cà-dộc-dược	256	Cobalt arsenical	276
Citrounelle	244-245	Corne de cerf	293-300
Cherimolier	249	Carapace de tortue d'eau	299

D

Dương-dề	204	Dent de lion	170
Dentaire	5	Bông-thanh	261
Đông-qui-tử	49	Dendrobium ceraia	64
Địa-du	52	Dinh	175
Dentaria pinnata	3	Dâm dương-hoắc	181
Đương-qui	69	Đạo-bất-tề	199
Dahlia	14-103	Đại-hôi	213
Đặng-tâm	87	Đinh-liàng	222
Dolique	93	Đại-hoàng	223
Dolichos trilobus	93	Dương-giác	227
Dương-đào-hoa	96	Datura stramonium	256
Dâu-linh	101	Đuôi-chồn	256
Dendrobium	120	Dương-khi-thạch	273
Dại-lão	141	Địa-long	284
Đại-phúc-bì	163	Đồng-lục	260
Demonorops draco	164		

E

Eschscholtzia cristata	9	Ellebore	212
Erable	88	Excréments de chauve-souris	282
Encens	114	Ecailles de tortue	292
Euryale ferox	122	Excréments humains	294
Equisetum hiemale	129	Eléphant	297
Epinard	187		

F

Ficus indica	55	Fer pyriteux	263
------------------------	----	------------------------	-----

G

Gentiana	48-258	Glycyrrhiza glabra	79
Gia-cần	51	Gentiane	89
Gambier (faux)	54	Gloire de matin	
Ginseng	75	Glaïeul	183

Galange	207	Grenadier	160
Guimauve.	214	Gingembre	179
Grain de pou	243	Girofle (clou de)	132
Gélatine	283	Gaillet	187
Gatillier	91	Galium aparine	187

H

Hậu-phác	1	Hỏa-tiêu	280
Hương-nhũ	9	Hồe-giác-từ	52
Hæmatoxylum-campechianum	10	Hoàng-bá	36-73
Haricot	37	Houttuyina cordata	188
Hắc-sứu	40	Houx	189
Hồ-ma-nhân	41	Hiệu-dông-thụ	202
Hương-phụ	46	Hải-dại	205
Helianthus indicus	49	Helianthus annuus	211
Hypericum	52	Henné	216
Hồ-lô-ba	61	Húng-muống	217
Hạnh-nhân	65	Húng-kinh-giới	218
Hậu-phác	66	Húng-dông-giới	219
Hoàng-cầm	77	Hương-thảo	225
Hoàng-kỳ	80	Hắc-nguy	257
Hạch-dào	99	Hoắc-hương	257
Hồng-cúc	119	Hoạt-thạch	296
Hỏa-ma-nhân	121	Hải-kim-sa	271
Herbe du Chili	145	Hồng-đơn	264
Hồng-hoa	151	làn thủy-thạch	275
Hibicus rosa sinensis	151	Huyền-phấn	278
Hạ-khê-thảo	158	Hạc-sắt	283
Huyết-kiệt	164	Hồ-cốt	287
Halistide	166	Hà-du	295
Hoắc-hương	180	Hắc-lâm-thảo	147
Huyền-bồ-sách	13		

I

Ich-tri-nhân	156	Ixie	191
Ilex aquifolius	189	Iris foetidissima	208
Ingatia amara	190	Illicium-anisatum	213

J

Jonc	2	Juglans regia	99
Juncus communis	2	Jaquier	253
Jujubier	39-141-142		

K

Khổ-qua	50	Kha-tử	146
Kinh-giới	17	Khoan-dông-hoa	165
Kiết-cánh	18	Kê-quan-tử	166
Kim-ngân-hoa	21	Kích-thái	188
Kim-châm	57	Kha-cốt	189
Kim-anh-tử	85	Khô-sâm	209
Khô-sâm-căn	89	Kœmpferia	214
Kim-tính	97	Khinh-phấn	266
Kœlreuteria	101	Kim-tiên-thảo	292
Khương-hoạt	109	Kế-bì	297
Kadsura sinensis	111	Khương-tâm	291
Khiêm-thực	122		

L

Laurus-cinamomum	4	Lophanthus	180
Lonicera periclymenum	21	Linh-chi	182
Liquidambar	27	Lã-tổng-qua	190
Lis du Japon	43	Lavande	192
Lilium candidum	43	Lyciet	197
Livêche	71	Lê-lư	212
Livisticum	71	Lương-khương	214
Liên-kiều	78	Lawsonia inermis	216
Lycoperdon	92	Lô-hội	242
Laurus camphora	112-258	Long-não	258
Ligustrum japonicum	127	Ly-tchi	156
Lê-bì	137	Lư-bì	160
La-bạc-tử	148	Lappa-major	172
Long-yên	156	Luzerne	174
Lapis-Lazuli	274	Lư-hoàng	265
Lịch	176	Long-cốt	289
Lepidium	176	Lộc-giác-giao	293
Lăng-thái	178	Lộc-giác-xương	300

M

Ma-hoàng	2	Myristica-fragrans	62-194
Murier	4-29	Magnolias hypoleuca	66
Moutarde	16	Mélanthium	68
Melissa-officinalis	17	Mạch-môn	70
Mẫu-đơn-bì	20	Một-dược	90
Mã-tiên-thảo	30	Myrrhe	90
Minh-dãng-sâm	48	Mạn-kinh-tử	91
Millepertuis	52	Menthe poivrée	98
Mã-tiền	53	Melon	128
Muscadier	62-194	Mộc-lặc	129

Mộc-qua 157
 Massette 136
 Mộc-hương 143
 Mạch-nha 161
 Mực-tóc 174
 Médicago sativa 174
 Mang-quả thụ 195
 Manguier 195
 Mật-dất 198
 Mông-tay 216
 Menthe poivrée 217

Mercurialis 220
 Mã-dề 241
 Mãnh-bát 249
 Mit 253
 Minium 264
 Mercure 281
 Mễc-hoa-trang 247
 Mẫu-dinh-hương 152
 Marrube 147
 Miết-giáp 299

N

Ngũ-gia-bì 11
 Nèllier du Japon 21
 Nhi-trà 28
 Ngô-thời-hoa 83
 Nardostachys 86
 Nga-truật 34
 Noix vonique 53
 Nhục-khẩu 62
 Nhục-thông-dong 168
 Nhục-tào 142
 Ngưu-bàng-tử 173
 Noyer 99
 Nénuphar 108
 Ngũ-vị-tử 111
 Nhũ-hương 114
 Ngưu-tốt 123
 Noix de galle 124

Ngũ-bội-tử 125
 Nữ-trình-tử 127
 Ngọc-trúc 131
 Navet 148
 Néphelium 156
 Nhân-trần 185
 Niruri 196
 Nghệ 253
 Nê-hồ-thái 238
 Ngải-dã 252
 Ngân-châu 277
 Nitre 280
 Ngũ-linh-chỉ 282
 Nhân-trung-bạch 285
 Nhân-trung-hoàng 294
 Ngưu-hoàng 301

O

Orange 6-186
 Ortie blanche 84
 Oeyum 94-221
 Olibanus 114
 Ô-mai 147
 Orge 161

Ophioglossum 155
 Olea aquifolium 197
 Ôt-tâu 228
 Os de tigre 287
 Os de dragon 289

P

Phù-dung 243
 Plantain d'eau 241
 Phục-thần 14
 Phục-linh 14
 Pachyma cocos 14
 Platycodon grandifolium 18

Pterocarpus flavus 56
 Plaseolus 37
 Pinus sinensis 44
 Prunus 65-147
 Panax 75-222
 Ptarmica-sibirica 80

Proscris sinensis	59	Prêle	129
Punica granatum	160	Poivre	155
Phục-bồn-tử	162	Poires	157
Pissenlit	170	Polygonum hydropiper	145
Populus	181	Phi-tử	149
Polyporus	182	Phượng-vĩ-thảo	155
Pharbitis nil	183	Pervenche	227
Phục-mao	194	Piment	228
Phyllanthus	196	Pomme épineuse	256
Picrie	198	Phác-tiêu-bì	270
Pigamon	199	Pierre aimantée	279
Potentille	200	Pangolin	288
Pentæpetes	85	Peau de rhinocéros	290
Phong-căn	88		

Q

Qui-vũ-tiến	3	Quisqualis	167
Quế-chi	4	Quế-thanh	210
Qui-kiên-xâu	24	Qui	211
Qua-lâu-nhân	128	Quartz	269



Roseau	22	Rue sauvage	209
Rubia	35	Rue des murailles	210
Réglisse	79	Riềng	214
Rose	85-117	Rau-mại	220
Rheum palmatum	95	Ricin	224
Rhubarbe	95-223	Romarin	225
Rhus semialatus	125	Rau-ngũ-tàu	229
Riz ergoté	154	Ricinelle	259
Rubus	162		

S

Sinapis sinensis	16	Souchet	46-177
Son-tra	25	Salisburia adiantifolia	47
Styrax benzoin	26	Solanum melongena	51
Sophora tomensa	32-80	Squille	54
Stryphnolobium japonicum	32	Smilax	54-171
Sésame	41	Safran	57-58
Smilax sinensis	134	Santal (bois de)	63
Sapindus	152	Scorzonera	70
Sang de dragon	164	Sa-sâm	75
Sử-quân-tử	167	Scutellaria viscidula	77
Sisymbrium atrovirens	176	Spinacard	86
Sinh-khương	179	Scirpus capsularis	87

Son-dậu-cần	115	Soleil	211
Sa-yên-tử	150	Sạ-hương	244
Squine	154	Serpentaire	255
Salsepareille	154	Sulfate d'étain	268
Saccharum	184	Soude	270
Sphaeria sinensis	201	Sable	271
Surea	202	Soufre	265
Sambucus	202	Sulfate de soude	278
Son-phân	203	Serpent (peau de)	298
Symploque	205		

T

Tư-thạch	279	Tảo-nhân	59
Thủy-ngân	281	Tùng-hương	44
Thiên-thôi	286	Tiền-hôi	45
Tê-bi	290	Thiên-ma	55
Tamarinier	180	Trạch-lan	56
Tamarindus indica	180	Thường-son	59
Thanh-hao	245	Thường-truật	59-81
Thần-kham	259	Tao-trich	60
Tang-bạch-bì	4	Thạch-hộc	64
Tục-doạn	8	Thảo-khẩu	67
Thạch-lục	262	Thiên-môn	68
Tô-mộc	9	Thổ-hoàng-liễn	72
Thông-thảo	12	Tri-mẫu	76
Tiên-mao	22	Toque	77
Thung-cần-dâm	104	Trúc-như	82
Thiên-môn đông	248	Thanh-ma	84
Thương-nhĩ-tử	107	Trư-linh	92
Thảo-quyết-minh	113	Tô-tử	94
Tay-can	115	Thung-dại-hoàng	95
Thạch-liên-tử	120	Tử-thảo	100
Trắc-bách-diệp	126	Terminalia chebula	146
Thuya spherioidea	126	Terreya nucifera	149
Thổ-phục-linh	134	Thuya orientalis	150
Typha latifolia	156	Thảo-quả	152
Tiên-lồ-cần	158	Thổ-ti-tử	5
Trâm-hương	139	Túc-sắc	154
Tam-nại	140	Thạch-quyết-minh	166
Tử-kính	144	Ti-giải	171
Tribulle	24	Tragopogon pratense	175
Tribullus terrestris	24-130	Tam-lăng-thảo	177
Tùng-tiết	27	Tremble	181
Thé	28-175	Trần-bì	187
Tang-ký-sinh	29	Tượng-nhĩ-thảo	187
Tử-hoa	33	Thalictrum	199
Tournefortia argusina	33-100	Trùng-thảo	201
Thanh-bì	35	Thlaspie	204
Tế-tán	38	Thương-nhĩ tử	206

Thư nam-thảo	208	Tu-nhiên-dòng	265
Từ-tô	221	Thanh-thạch	274
Ti-ma	224	Thanh-phản	276
Trà-rừng	239	Tencrium scordium	56
Tích-phác	268	Tussilage	165
Thạch-hoàng	272		

U

Uvularia	42	Ulvas edulis	205
Uất-kim	58	Urine	285
Urtica-nivea	84		

V

Verveine	50	Vinca rosea	227
Violette	53	Vétiver	246
Vũ-đư-lượng	54	Vert de gris	260
Vitex	91	Vermillon	277
Vân-cái-tuyết	172	Ver de terre	284
Vong-qu-thảo	207	Ver à soie desséché	291
Valériane	226		

X

Xuyên-bối-mẫu	42	Xương-bồ	105
Xanthium strumarium	107-206	Xuyên-liên-tử	124
Xuyên-hậu-phác	15	Xuyên-tiêu	135
Xuyên-tục-doạn	19	Xạ-can	191
Xạ can	25	Xuyên-son-giáp	288
Xích-tiền-đậu	57	Xà-bi	298
Xuyên-khung	71	Ximenia	254
Xích-thược	103	Xuyên-luyện-tử	254

Y

Yên-chi-tử	117	Ydime	135
----------------------	-----	-----------------	-----

Z

Ziziphus jujuba	39-141	Zingiber	179
---------------------------	--------	--------------------	-----

TABLE DES GRAVURES

	Page
Fig. 1. — Un prisonnier	14
2. — Un condamné à mort.	16
3. — La question.	17
4. — Le châtimeut de la femme adultère.	18
5. — La strangulation.	19
6. — Le cortège du condamné à mort.	20
7. — La décapitation	21
8. — L'exposition.	22
9. — Le jeu du volant	55
10. — L'escarpolette.	54
11. — Le Tôu-cá	55
12. — Le Tam-cúc.	57
13. — Le Grand-jeu de lô-tôm.	58
14. — Vente de l'opium	60
15. — Marchande de bétel	61
16. — Tailleurs	65
17. — L'éventail en papier	66
18. — Cordonniers.	69
19. — Ferblantiers.	74
20. — Orfèvres	76
21. — Marchandes de poteries.	79
22. — Jarres et cercueils en terre cuite.	81
23. — Brodeurs.	82
24. — Porteurs de palanquins.	80
25. — Barbier.	87
26. — Auricure.	88
27. — Passes chorégraphiques.	90
28. — Mendiant.	92
29. — Confection du parasol.	94
30. — Cortège du TÔNG-ĐỐC	95
31. — Parasols et oriflammes des temples	97
32. — Marchande de fleurs.	99
33. — Fabrication de baguettes d'encens noir	101
34. — Marchande de baguettes d'encens et de papiers votifs.	102
35. — Couvresse et charpentiers	104
36. — Le temple de Confucius à Hanoi	110
37. — Ouvriers construisant une maison de mandarin.	112
38. — Sculpteurs sur bois.	117
39. — Sculpteurs de stèles de pierre.	120



Fig. 41. — Incrusteurs	126
42. — Laqueurs	131
43. — La pêche au dévidoir	137
44. — La pêche en rivière	138
45. — Fabricant de nasses	139
46. — La pêche dans les eaux herbeuses	140
47. — Mise en clavette des crabes	141
48. — Pêcheurs de grenouilles	142
49. — La chasse à l'arbalète et à la sarbacane	148
50. — Le panier à élever l'eau	151
51. — Le panier à trépied	153
52. — Laboureurs	154
53. — Herseurs	154
54. — Semeuses	155
55. — Déplantation du riz	156
56. — Moissonneurs	157
57. — Battage du riz	158
58. — Vannage du riz	159
59. — Décortiquage du riz	160
60. — Blanchissage du riz	161
61. — Un sampan	165
62. — Famille de bateliers	166
63. — Paysan menant un porc au marché	169
64. — Marchande de viande de chien	171
65. — Bouchers de buffle	172
66. — Marchande de chiens et marchande de volailles	173
67. — Marchande de trong	175
68. — Marchande de bananes	176
69. — Marchande d'alcool de riz	179
70. — Marchande de riz	180
71. — Marchande de saumure et de poissons secs	181
72. — Marchands de cochon rôti	182
73. — Charcutière	183
74. — Marchands de hachis de viande de cochon	184
75. — Pâtisiers	185
76. — Marchande de fruits confits	193
77. — Marchand de bonbons en sucre soufflé	193
78. — Une pharmacie de la rue des PHUC-KIEN	200
79. — Le médecin et sa pharmacie	201
80. — Le génie au pied unique (Độc-Cưóc)	228
81. — Amulette pour l'obtention d'une faveur (culte du pied unique)	231
82. — Amulette pour les femmes stériles (culte du pied unique)	233
83. — Amulette pour éloigner les diables d'une maison (culte du pied unique)	234
86. — Amulette des Thây-phù-thủy affectant des formes d'animaux (l'escargot et le scolopendre)	240
87. — Culte du Tigre (un temple au village de Nghia-do, près de Hanoi)	242
90. — Banian consacré aux âmes errantes portant des pots à chaux suspendus en ex-voto	248
92. — Amulettes des Thây-dông	251
93. — —	252
94. — Tableau divinatoire de Sam-Công	254



	Page
Fig. 95. — Indication des signes chironomiques du bonheur et de la fortune.	255
96. — Tableau des 8 diagrammes et des 12 palais.	256
97. — Répertoire de la figure humaine pour la connaissance de la destinée. . .	257
98. — Tableau indiquant les différents points localisés de la face humaine par l'examen desquels on peut pronostiquer les événements heureux qui surviendront dans le cours de la vie.	259
99. — — — — —	261
100. — — — — —	262
101. — Divisions de la face humaine selon l'ordre des caractères du cycle duodénaire.	263
102. — Tableau de la face indiquant le siège des passions et des vices	265
103. — Tableau des 4 et des 8 palais de l'éducation (indiquant les aptitudes mo- rales et intellectuelles).	267
104. — Grains de beauté chez l'homme	269
105. — — — — —	270
106. — Tableau des grains de beauté qui peuvent se rencontrer sur le visage de la femme.	271
107. — Tableau des protubérances du crâne	275
108. — Monnaie de papier pour les offrandes aux diables et aux esprits.	277
109. — Le cochon fétiche	286
110. — Le sang déformé (Huyét-dông)	305
111. — Le sang caché (Tiêm-huyét).	305
112. — Le sang tranché (Kiết-ri).	306
113. — La piqûre d'aiguille (Hoành-châm)	307
114. — La tête brisée (Phá-dầu).	308
115. — Sommité suprême (thượng-trần).	309
116. — Règle contournée (khúc-xích).	309
117. — Le sang favorable ou contraire (Huyét-thuân-nghịch).	309
118. — La double ligne (Song-hàng).	310
119. — L'eau et le feu (Thủy-hỏa).	311
120. — Le crochet (Coài-câu)	312
121. — Le sang brun (Sâm-huyét)	315
122. — Diagnostic des maladies.	314
123. — Bonne aventure.	314
124. — — — — —	316
125. — — — — —	317



TABLE DES MATIÈRES

I

La Société

	Pages
LA COMMUNE ANNAMITE	1
LE GIÁP	5
LE CRIEUR PUBLIC	8
LA POLICE	9
LA JUSTICE	12
LE SERVICE MILITAIRE	25

II

La famille

LA NAISSANCE	27
L'ENFANT	32
LE MARIAGE	36
CONCUBINES	41
L'ADULTÈRE. LE DIVORCE	45
LA MORT	44

III

Jeux, coutumes et professions

JEUX D'ENFANTS	52
JEUX DE HASARD	55
JEUX DE CARTES	56
L'OPIMUM	59
LA CHIQUE DE BÉTEL	60
LES VÊTEMENTS	63
LES ÉVENTAILS	64
TANNERIE	67
CORDONNERIE	69
CHAPELLERIE	70
LES CHAPEAUX D'ÉTOFFE ET DE CRIN	75
FERBLANTERIE	74
ORFÈVREURIE	76
CÉRAMIQUE	77

	Pages
BRODERIE	82
PALANQUINS	85
BARBIERS ET AURICURES	87
LE FACTEUR	89
MENDIANTS	91
LÉPREUX	95
LES PARASOLS	94
FLEURS ET FLEURETTES	98
L'ENCENS	100
L'HABITATION	105
LA SCULPTURE	116
L'INCRUSTATION	124
LA LAQUE ET LES HUILES A LAQUER	129
LA PÊCHE	136
LA CHASSE	144
LES TRAVAUX DES CHAMPS	149
LA BATELLERIE	164

IV

Alimentation

NOURRITURE ANIMALE ET VÉGÉTALE	168
BOISSONS	178
EAU CLAIRE, THÉ, ALCOOL	179
SÅUNURES	181
POTAGES	182
METS ORDINAIRES	182
GATEAUX	183
CONSERVES DE LÉGUMES SALÉS	188
METS RECHERCHÉS POUR FESTIN D'APPARAT	189
ENTREMETS SUCRÉS	190
INSECTES	190
GÉOPHAGIE	192
CONFISERIE	192
CROYANCES POPULAIRES RELATIVES AUX REPAS	194
REPAS DE CÉRÉMONIE	195
BANQUET COMMUNAL	195
BANQUET FUNÉRAIRE	196
REPAS DE LONGÉVITÉ	197
LE MARCHÉ	198

V

Médecine et pharmacie annamites

LA MÉDECINE	199
LA PHARMACIE	206

Superstitions

SORCELLERIE ET DIVINATION.	Pages
Le Génie au pied unique (Độc-Cước)	
Le Thầy-phù-thủy 柴符水	236
Le Thầy-pháp.	237
Le Thầy-cúng.	243
La Bà-đông ou Bà-cốt.	243
La bonne aventure	247
CHIROMANCIE. PHRÉNOLOGIE. PHYSIOGNOMONIE. INCANTATIONS ET EXORCISMES.	
Prophéties. — Sacrifices aux quan-ôn. — Fétiches contre les maladies .	253
Thầy-tướng.	253
Cérémonie nocturne d'exorcisme pour débarrasser une maison d'une bande de diables qui la hantaient	275
Incantation pour la guérison d'une femme.	276
Les quan-ôn, génies du malheur	279
TOTÉMISME ET SUPERSTITION.	
Totémisme. — Thériomorphose. — Le cochon porte-bonheur. — Zoolà- trie. — La sorcellerie dans l'histoire annamite. — Les mythes. — Sacrifices humains. — Souvenirs de cannibalisme. — La sorcellerie dans les contes populaires. — Le rat et la tortue. — Le renard et le corbeau. — Le soleil, la lune et les étoiles dans la sorcellerie. — Version annamite de Cendrillon. — L'âme du lettré dans le corps du charcutier. — Le roi LÊ-LỢI et le serpent du Lac Tong-ting.	281
ZOOCHIROMANCIE.	304
Dispositions préparatoires.	305
Le sang déformé (huyết-dộng).	306
Le sang caché (tiêm-huyết).	306
Le sang tranché (kiết-ri).	306
De la ligne de sang	306
La piqûre d'aiguille (hoành-châm).	307
Sommité suprême (thượng-trần).	309
Règle contournée khúc-xích).	309
Le sang favorable au contraire (huyết-thuận-nghịch).	309
La double ligne (song-hàng).	310
L'eau et le feu (thủy-hỏa).	311
Le crochet (coài-cầu).	312
Le sang brun (sẫm-huyết).	313
Diagnostic des maladies d'après l'examen de la patte de coq.	313

	Pages
Bonne aventure.	313
Prédictions relatives à l'agriculture.	314
Prédictions relatives aux examens universitaires.	315
Prédictions relatives à la situation d'un mandarin.	315
Prédictions relatives à l'avenir de la famille.	316
Prédictions relatives à l'achat ou à la construction d'une maison.	318
Détermination des lieux de sépulture.	318
SUPERSTITIONS DIVERSES.	319
TABLE ALPHABÉTIQUE DES MÉDICAMENTS CITÉS (<i>dans la Partie V, Médecine et Pharmacie</i>).	327
TABLE DES GRAVURES.	337

